SCHOENHOF'S
Importers of Foreign Books
1280 Massachusetts Avenue
CAMBRIDGE, MASS.

MADAME DE LA VALLIÈRE

ET

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

HF.B
L395
.Yd

MADAME
DE LA VALLIÈRE

ET

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE
FEMME DE LOUIS XIV

AVEC PIÈCES ET DOCUMENTS INÉDITS

PAR

M. L'ABBÉ H. DUCLOS

ANCIEN VICAIRE DE LA MADELEINE, PREMIER VICAIRE DE SAINT-EUGÈNE
MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, ETC.

DEUXIÈME ÉDITION

DEUXIÈME PARTIE

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1870

Tous droits réservés.

421641
6.4.44

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/madamedelavalli02ducluoft

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE SEPTIÈME

Mme de La Vallière cesse d'être aimée du roi. — Palingénésie et métamorphose de la duchesse. — Ce qui la provoque. — Ce qui la développe. — Histoire de ses désillusionnements successifs. — L'année 1671. — Mme de La Vallière se retire à Chaillot, puis revient à la cour. — Mme de Montespan. — Projets de retraite éternelle. — Railleries de Mme de Sévigné à ce sujet. — Année 1673. — Maladie de Mme de La Vallière. — Année 1674. — La duchesse et Marie-Thérèse se rencontrent sur un terrain commun. — Rapprochement et réconciliation. — La retraite aux Carmélites est décidée. — Les adieux. — Entrevue de la reine et de Mme de La Vallière. — Pardon demandé à la reine. — La séparation. — Cérémonie de la vêture en avril 1674. — Émotion de la princesse Palatine. — Cérémonie du mois de juin 1675. — Louise de la Miséricorde fait profession en présence de la reine. — Sermon de Bossuet à cette occasion. — Grandeur émouvante de cette journée. — Similitude entre Marie-Thérèse et Ingeburge, femme de Philippe-Auguste.

Nous avions laissé Mme de La Vallière au comble des faveurs royales, en 1667. — Créée duchesse, elle aurait pu se reposer dans une grande situation mondaine, définitivement conquise. Elle régnait surtout, en souveraine, sur le cœur d'un des plus grands monarques. Toutefois, cela n'était absolument rien, pour une femme de nature si délicate. Son grand bonheur, pendant les six années écoulées de 1661 à 1667, avait été de se sentir aimée. Mais l'était-elle encore après 1668? Mme de La Vallière avait régné à côté de la reine; une autre venait régner à côté de Mme de La Vallière. Mme de La Vallière avait fait souffrir; elle devait souffrir à son tour; et elle eut bien des humiliations à dévo-

rer, quand se produisirent les singuliers rapprochements qu'amena la faveur de Mme de Montespan. « Mme de Montespan me pria de tenir notre jeu, écrivait Mlle de Montpensier, à la date de l'année 1667 ; elle s'en alloit demeurer dans sa chambre, qui étoit l'appartement de Mme de Montausier, proche de celle du roi pendant le premier voyage de Flandre, et l'on avoit remarqué qu'on avoit ôté une sentinelle que l'on avoit mise jusque-là dans un degré qui avoit communication du logement du roi à celui de Mme de Montausier, et elle fut mise en bas pour empêcher que personne n'entrât par l'escalier. Le roi demeuroit dans sa chambre quasi toute la journée, qu'il fermoit sur lui, et Mme de Montespan ne venoit pas jouer et ne suivoit pas la reine lorsqu'elle alloit se promener, comme elle avoit accoutumé de faire. Après que les trois jours furent passés, le roi s'en alla avec son armée d'un côté et nous de l'autre. La première journée nous fûmes coucher à Vervins, la deuxième à Notre-Dame-de-Liesse. Mme de La Vallière qui revenoit avec nous, alla à confesse, et Mme de Montespan aussi. » — Oh ! l'admirable moralité, s'écrie plaisamment quelqu'un ! Et voit-on d'ici l'effet déplorable que produisait, il y a deux cents ans, sur les gens réfléchis, la vue de ces femmes, l'une reléguée dans ses appartements royaux, tandis qu'on se moque d'elle, les deux autres, parlant de confessional, presque au moment où elles portaient atteinte à une des plus saintes et des plus inviolables affections de leur souveraine ?

Infirmité déplorable des choses humaines ! Le sentiment meurt et s'éteint dans notre cœur avant l'être qui le provoque, avant l'objet aimé. Nos promesses d'aimer toujours ne sont le plus souvent que les vaines promesses d'une immortalité d'un jour ; elles sont courtes, nos éternités du cœur ! Mais, circonstance aggravante ! quand l'affection se produit dans l'illégalité, en dehors des lois divines et humaines, elle traîne souvent après elle, en finissant, la honte

et l'amère ironie. Molière et Racine, sans le vouloir peut-être, le premier, dans sa pièce des *Amants magnifiques*[1], qu'on représenta en 1670, le second, dans *Bérénice*, jouée la même année, retournèrent le fer dans la plaie. Le sujet des *Amants magnifiques* avait été proposé par le roi lui-même. On croit y voir l'installation de la triomphante Montespan ; et quant à *Bérénice*, on dirait un chant de retraite composé à l'usage de Mme de La Vallière. Comme alors tous les yeux étaient fixés sur ces événements intimes ! Comme les regards se portaient alternativement de ces femmes, tour à tour élevées ou abaissées, à la femme du Louvre, qui ne méritait pas d'être humiliée, qui n'avait pas besoin de grandir, et qu'on aurait dû laisser ce qu'elle était, en lui épargnant des partages outrageants !

Une journée de février 1671, toute la cour ne s'occupa-

[1] Cette pièce, en cinq actes et six intermèdes, pâle imitation d'une pièce de Corneille, fut condamnée à l'oubli par Molière lui-même, qui ne se dissimulait pas la médiocrité de son œuvre. Représentée, devant le Roi, à Saint-Germain en Laye, elle fut remise au théâtre de la rue Guénégaud le 15 octobre 1688, et eut neuf représentations. La scène y offrait en spectacle l'union d'une grande princesse de l'antique Thessalie avec un simple officier de fortune. Mais peu importe le mérite intrinsèque de cette comédie oubliée. Il s'agit des situations de la Cour auxquelles le poëte faisait des allusions transparentes.

N'est-ce pas Mme de Montespan qui parlait, lorsque, dans la scène VIIe du 4e acte, la jeune princesse Eriphile dit à brûle-pourpoint à Sostrate, jeune guerrier de l'antique Grèce que la gloire a couvert de lauriers : « — Sostrate, » vous m'aimez. — Moi, Madame ? — Laissons cela, Sostrate ; je le sais, je » l'approuve, et vous permets de me le dire. »

Mme de Montespan était capable d'un pareil début de conversation ; elle était femme à aller au-devant des aveux.

Toutefois, elle se plaint, à cette date, des entraves que l'opinion publique, en dehors de la conscience, oppose aux passions ; elle jette un regard d'envie sur la liberté des animaux des champs. Mme de Montespan répète par la bouche de la bergère Caliste, les objurgations que tous ceux qui s'aiment font entendre contre les sévères lois de l'honneur.

Ah ! que sur notre cœur
La sévère loi de l'honneur
Prend un cruel empire !
(*Les Amants magnifiques*, 3e intermède.)

Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux.
Vous paissez dans nos champs, sans soucis, sans alarmes,
Aussitôt aimés qu'amoureux.
(Mme Deshoulières, idylle des *Moutons*.)

t-elle pas de Mme de La Vallière et de Mme de Montespan? L'une et l'autre manquaient à un bal des Tuileries, et l'on sut que la duchesse de La Vallière s'était réfugiée, le matin du 11 février, à six heures, chez les religieuses de Sainte Marie de Chaillot[1], après avoir écrit au roi une lettre, pour lui expliquer sa détermination. C'est que ce cœur de femme était étrangement déchiré. Le maréchal de Bellefonds fut envoyé pour la chercher[2]. La duchesse refusa de le suivre, et le chargea de dire au roi « qu'elle aurait plus tôt quitté » Versailles, si elle avait pu se résigner à ne plus le voir; » qu'à peine pouvait-elle faire ce sacrifice à Dieu ; qu'elle » voulait pourtant prendre en esprit de pénitence la passion » qu'elle avait encore pour lui ; et qu'après lui avoir donné » toute sa jeunesse, ce n'était pas trop du reste de sa vie pour » son salut[3]. »

Sans doute, il se passait alors des choses nouvelles dans le cœur de la duchesse de La Vallière ; le monde assistait au prélude de la transformation d'une vie qu'il devait admirer plus tard. Mais ce n'étaient encore, en elle, que des velléités[4].

[1] La Visitation de Sainte-Marie de Chaillot, couvent fondé en 1651, par Henriette de France, veuve de Charles Ier d'Angleterre, se trouvait entre les anciennes barrières de Franklin et de Sainte-Marie. Dulaure pense qu'il était situé à l'emplacement où, en 1810, on jeta les fondements du palais du roi de Rome. Toutefois on voyait, dans la partie aujourd'hui démolie de la rue de Chaillot (ancien numéro 13), des vestiges d'une ancienne maison religieuse.

[2] C'est alors que Mme de La Vallière dit à propos du roi : « Autrefois, il venait me chercher lui-même. » En effet, neuf ans auparavant, Louis XIV s'était rendu au couvent de Saint-Cloud, en menaçant de faire enfoncer les portes si on ne rendait pas Mlle de La Vallière.

[3] Lettre de Mme de Sévigné, du 12 février 1671.

[4] C'est vers cette époque qu'un contemporain de Mlle de La Vallière fit un sonnet où elle reproche au roi son inconstance. Ce sonnet, qui circula alors en manuscrit, paraît avoir été imprimé pour la première fois dans la *Vie de la Duchesse de La Vallière*, par ***, Cologne, 1695; in-12, p. 299. En voici quelques vers :

Tout se flétrit, tout passe et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point eu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.

Amour, à qui je dois tout mon mal et mon bien,
Que ne m'donniez-vous un cœur comme le mien,
Ou que ne faisiez-vous le mien comme les autres ?

Elle se résignait languissamment, depuis trois ans, à tenir un rôle de subalterne vis-à-vis l'altière fille des Mortemart. En définitive, on ne remuait, avec cela, que de la tristesse et de la honte; au point de vue de la jeune reine, Mme de La Vallière était tombée dans l'ombre et elle s'y traînait. Grandeur déchue, pour elle le chantre futur d'Athalie venait murmurer de doux vers et charmer sa mélancolie ; il lui composait son chant du cygne :

Je vivrai; je suivrai vos ordres absolus.
Adieu, seigneur! régnez : je ne vous verrai plus.
. . . . . .
Je l'aime, je le fuis [1].

Ce fut tout un événement. Mme de La Vallière n'avait pas encore de grand parti pris ; et, comme elle hésitait, les sociétés et les cercles qui ont toujours un fond de raillerie, plaisantèrent de ses tergiversations, en arguant des anciennes mobilités, au temps de sa première fuite au couvent de Saint-Cloud. En définitive, l'odieux de ces évolutions féminines rejaillissait sur Marie-Thérèse d'Autriche, puisque

[1] Donnons la suite des vers de Racine.

Jugez de ma douleur, moi dont l'ardeur extrême,
Je vous l'ai dit cent fois, n'aime en lui que lui-même ;
Moi qui loin des grandeurs dont il est revêtu,
Aurais choisi son cœur et cherché sa vertu !
. . . . . .
Ah! cruel! est-il temps de me le déclarer?
Qu'avez-vous fait? Hélas! je me suis crue aimée
. . . . . Ignoriez-vous vos lois,
Quand je vous l'avouai pour la première fois?
A quel excès d'amour m'avez-vous amenée?
Que ne me disiez-vous : Princesse infortunée,
Où vas-tu t'engager, et quel est ton espoir?
Ne donne point un cœur qu'on ne peut recevoir!
. . . . . .
Eh bien! régnez, cruel, contentez votre gloire;
Je ne dispute plus. J'attendais, pour vous croire,
Que cette même bouche, après mille sermens
D'un amour qui devait unir tous nos momens,
Cette bouche à mes yeux, s'avouant infidèle,
M'ordonnât elle-même une absence éternelle.
Moi-même j'ai voulu vous attendre en ce lieu.
Je n'écoute plus rien : Et, pour jamais, Adieu!

(*Bérénice*, de Racine.)

après tout, c'était la dignité et le repos de son royal ménage dont on faisait bon marché.

Louis XIV chargea Colbert de ramener la duchesse de La Vallière à Versailles. Colbert y réussit [1] mieux que le maréchal de Bellefonds, mais à la condition que ce retour donnerait lieu à mille malins commentaires, dont Mme de Sévigné se fit l'écho. Ce que devait et pouvait dire Marie-Thérèse d'Autriche de ces allées et venues, on l'imagine. La duchesse de La Vallière, ramenée à Versailles par Colbert, le roi causait une heure avec elle et pleurait fort ; Mme de Montespan allait au-devant d'elle les bras ouverts et les larmes aux yeux [2].

Mme de La Vallière était de nouveau toute rétablie à la cour, disait-on [3], beaucoup mieux qu'elle n'y avait été depuis longtemps. Le roi l'avait reçue avec des larmes de joie, Mme de Montespan avec des larmes *devinez de quoi* [4], comme parle Mme de Sévigné. La reine pouvait-elle être très-satisfaite, de penser qu'on avait eu avec l'une et l'autre (La Vallière et Montespan) « des conversations tendres [5] ? »

Il était triste de s'apercevoir que l'unique préoccupation

[1] « Le 11 février, dit d'Ormesson, Mme de La Vallière se retira à Chaillot, chez les religieuses de Sainte-Marie, et laissa une lettre pour le roy, où elle lui annonçoit sa retraite et qu'elle n'emportoit que son habit gris, laissant le surplus comme estant au roy. Le roy lui envoya M. de Bellefonds et ensuite M. de Colbert, avec ordre de la mener à Versailles, où il allait; ce qu'il fit, et la dame y alla sur la parole que le roy trouveroit bon qu'elle se retirast si elle persévéroit. » (*Journal*, t. II, p. 610.)

C'est probablement à cette sortie du couvent de Chaillot, qu'elle dit aux religieuses qu'elle embrassa en pleurant : « Ce n'est point un adieu; je reviendrai sûrement, et peut-être bientôt. »

[2] Lettre de Mme de Sévigné, février 1671.

[3] Mme de Sévigné, lettre du 18 février 1671, et du 27.

[4] Mme de Sévigné, lettre du 18 février 1671. — Mme de Montmorency écrivait à Bussy-Rabutin, le 25 février 1671 : « Des gens qui disent l'avoir ouï, assurent que le roi et Mme de Montespan ont eu un grand démêle sur cela, et que celle-ci ne voulait point souffrir le retour de l'autre. »

[5] Lettre du 18 février 1671, de Mme de Sévigné. — « A l'égard de Mme de La Vallière, nous sommes au désespoir, continue Mme de Sévigné, de ne pouvoir vous la remettre à Chaillot; mais elle est à la cour beaucoup mieux qu'elle n'a été depuis longtemps; il faut se résoudre à l'y laisser. »

du grand monde en 1671, était de savoir si Mme de La Vallière resterait ou ne resterait pas à la cour. Comment ne déclarait-on pas à la recluse momentanée de Chaillot, que si elle voulait rentrer dans l'ordre, dans le repos, et dans la dignité, l'honneur et le devoir lui prescrivaient de ne plus paraître à la cour ? Et de qui émanait ce bizarre cérémonial, que l'abbé de Maucroix, un des spirituels compagnons de La Fontaine, constata à Fontainebleau où il se trouva en septembre 1671 ? Il vit le roi monter en voiture; on partait pour la chasse ; et quelles personnes s'y trouvaient-elles avec le roi ? La reine ? non — « M. Barrois et moi, dit Maucroix, ayant vu les carrosses de Sa Majesté, nous attendîmes près d'une heure ; et enfin, nous vîmes le roi monter en calèche, Mme de La Vallière placée la première, le roi après, et ensuite Mme de Montespan, tous trois sur un même siége [1]. »

Tromperies sur tromperies ! Marie-Thérèse d'Autriche était baïouée, mais Mlle de La Vallière était jouée en même temps, pendant qu'on l'endormait avec une menteuse étiquette, et qu'on lui réservait la place d'honneur dans les voitures. C'est qu'on ne pouvait pas avoir en cette circonstance un sentiment différent de celui des amis de la reine. Mlle de Montpensier convenait elle-même, avec discrétion, qu'il y avait ici une comédie lamentable. « Nous allâmes à Versailles, dit-elle ; tout le chemin se passa en pleurs, le roi, Mme de Montespan et moi ; je pleurois de compagnie ; les deux autres pleuroient Mme de La Vallière, qui les con-

[1] *Mémoires de Maucroix*, chap. xx, publiés par la Société des bibliophiles de Reims. De Maucroix avait été député par le chapitre de Reims pour complimenter Le Tellier, qui, de coadjuteur, avait été nommé archevêque. De Maucroix se rendit pour cet objet en août 1671, avec trois autres chanoines, ses collègues, à Fontainebleau, où la cour était alors. « Le roi, poursuit Maucroix, était fort bien vêtu, d'une étoffe brune, avec beaucoup de passements d'or; son chapeau en était bordé. Il avait le visage assez rouge. La Vallière me parut fort jolie et avec plus d'embonpoint qu'on ne me l'avait figurée. Je trouvai Mme de Montespan fort belle; surtout elle avait le teint admirable. Tout disparut en un moment. Le roi étant assis, dit au cocher : « Marche; » ils allaient à la chasse au sanglier. » *Mémoires*, chap. xx.

sola bientôt. Elle revint; tout le monde dit qu'elle en avoit usé fort sottement, ou qu'elle devoit demeurer, ou faire ses conditions, et elle revint comme une sotte[1]. » Mlle de Montpensier ajoute : « Quoique le roi eût pleuré, il auroit été très-aise de s'en défaire dès ce temps-là. L'on parla bien différemment de cette retraite, des motifs et des gens qu'on accusoit de la lui avoir conseillée. Cette affaire m'étoit indifférente : je ne m'attachai point à en vouloir apprendre les particularités, outre que dans ces sortes d'affaires chacun dit son sentiment et fait son raisonnement à sa mode, sans presque jamais dire ni trouver les véritables raisons. »

Cependant l'heure approchait, où la situation établie depuis dix ans entre la reine et Mme de La Vallière allait enfin recevoir une modification considérablement et nettement accusée. Si le chemin suivi par chacune de ces deux femmes n'avait fait jusque-là que les éloigner l'une de l'autre, le temps était venu, en l'année 1673, où la reine pourrait se rencontrer sur un terrain commun avec la duchesse de La Vallière. Elle va se trouver en des circonstances qui lui permettront de pardonner les délires des trop longues années écoulées depuis 1662. Mais ce moment du rapprochement entre Mme de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, étant un des épisodes les plus considérables de la vie de ces deux femmes, mérite d'être raconté avec quelque détail.

Comment Mme de La Vallière en était-elle arrivée à prendre l'attitude qu'elle eut? Y avait-il dans ses antécédents, dans son caractère, dans son éducation, des indices de la défaillance qui devait faire écrouler son honneur de femme? S'était-elle annoncée comme personne faite pour la lutte?

[1] Un auteur parle d'un tableau du temps de la régence, qui représente Mme de La Vallière renouant une guirlande de roses à la jupe de Mme de Montespan. La scène est dans le parc de Versailles, le roi tient sous son poing la main de la marquise et regarde La Vallière d'un air distrait. Pour le voir, la pauvre délaissée lève les yeux à la dérobée et semble oublier ce qu'elle fait. Mme de Montespan la regarde à l'œuvre, comme si c'était la chose du monde la plus simple. (Voy. dans *Mlle de La Vallière*, par Arsène Houssaye, p. 244.)

ou bien n'y avait-il pas plutôt en elle une nature belle, délicate, généreuse, essentiellement poétique? N'est-elle pas la plus intéressante des victimes de l'entraînement de Louis XIV, et, dans la fatalité des circonstances où elle fut jetée, bien qu'elle n'ait pas fait plier en définitive le sentiment devant les arrêts de la conscience, n'avait-elle pas eu cependant à lutter entre l'amour humain et sincère auquel elle consentit et les scrupules d'une conscience qu'elle finit par endormir, au moins en apparence? Telles sont les questions que soulève la situation de Mme de La Vallière vis-à-vis de Marie-Thérèse d'Autriche, à la date des années 1672 et 1673; l'histoire de ce qui a été exposé et de ce qui reste à dire, répond de manière à ne pas diminuer le sympathique intérêt que Mme de La Vallière a su exciter auprès de la postérité.

Il eût fallu à Mme de La Vallière une mère autre que Mme la baronne de Saint-Remi; il lui eût fallu une maréchale d'Albret. Celle-ci ne voulut pas, en 1661, laisser à la cour Mlle de Pons [1], sa parente; elle vit quels dangers courait une jeune personne, avec des gens aussi entreprenants que le comte de Guiche [2], le marquis de Vardes, Fouquet et tous les autres, et le roi lui-même. Louis XIV balança un instant entre Mlle de Pons et Mlle de La Vallière. C'est alors que la maréchale d'Albret donna la seule preuve d'éclatant courage

[1] Mlle de Pons épousa le marquis d'Heudicourt; elle fut l'amie de Mmes de Montespan et de Maintenon.

[2] On n'a pas oublié le complot de la lettre, écrite en espagnol à la reine, dans lequel le comte de Guiche était entré pour perdre Mlle de La Vallière, dont il croyait avoir à se plaindre. Le comte de Guiche avoua dans la suite à Louis XIV la part qu'il avait prise à cette intrigue. « La proposition de la » lettre m'a esté faite, disait-il, par M. de Vardes, a qui Mme la comtesse de » Soissons avoit donné le dessus du paquet du roy d'Espagne. Il desira m'en » donner part, parce qu'il ne pouvoit s'en passer, et que la Reine ne savoit » pas encore assez bien lire le francois... Je me laissay aller à une complai- » sance très condamnable... L'une des raisons estoit de perdre Mlle de La » Vallière, et si j'ose dire, la seule qui m'y ait fait entrer... » *Escrit donné au Roy par M. le comte de Guiche.* Bibl. Imp., Mss. Baluze, vol. 215. *Papiers des armoires, paquet* 3; *fol.* 133 *et suivants.*

qu'on puisse donner en de telles rencontres : *la fuite*. Si Mme de Saint-Remi avait exigé de Mlle de La Vallière un acte de semblable vaillance, celle-ci ne serait probablement pas sortie de la voie de la vertu. Mais il ne paraît pas que Mme de Saint-Remi ait rien demandé de pareil à sa fille ; on l'a représentée, d'après les mémoires du temps, comme une femme intrigante et ambitieuse, qui ne vit dans la faiblesse de sa fille qu'un moyen d'assurer l'élévation de sa famille et l'agrandissement de sa maison [1].

Quoi qu'il en soit, après la faute, vint le mouvement de retour au bien ; et il faut redire l'itinéraire de cette femme remontant à la lumière et au devoir. La nouvelle duchesse n'avait guère eu le temps de réfléchir sur sa vie, depuis qu'elle avait accepté, après la mort de Mazarin, les dégradantes faveurs de la cour. Dans le premier moment de sa nouvelle et éclatante situation, en 1667, elle ne semblait pas mieux disposée à réfléchir encore. Le public, avec sa finesse instinctive, soupçonna, dans cet acte de Louis XIV, le prélude d'une disgrâce prochaine. Les dignités et les biens, venant d'une manière tardive en 1667, semblaient un adieu du roi prenant congé de celle qu'il n'aimait plus, de passion du moins. C'était le sens d'une lettre supposée écrite par Mme de La Vallière à Mme de Montausier, et qui circula à cette époque. La lettre n'émanait point de la nouvelle duchesse ; les malins du temps en chuchotèrent dans les salons. Le duc de Lauzun était-il incapable d'avoir inspiré ce factum ? on ne l'affirmera pas. L'autorité poursuivit cette prétendue lettre, et le gouvernement français dut demander aux bourgmestres de la Hollande d'en interdire l'impression. Mais les pressentiments que cette lettre apocryphe exprimait, étaient parfaitement dans la logique d'un cœur qui s'écoute. Nous connaissons tous la défiance qu'inspire une prospérité

[1] Louis XIV empêchait Mlle de La Vallière de voir sa mère qu'il n'estimait pas et dont il se défiait. Mme de Genlis, après Mlle de Montpensier, a accrédité la tradition peu favorable sur le compte de la marquise de Saint-Remi.

trop constante, et rien n'est plus voisin des pleurs que le rire. Voici cette lettre qui faisait parler Mlle de La Vallière de la manière suivante :

A madame de Montausier,

« Le 24 mai 1667.

» Madame, les inquietudes nouvelles causées par ma nouvelle grandeur me tiennent si fort eloignée de l'état tranquille que je pense me préparer par cette elévation, que m'estant impossible de la cacher plus longtemps, j'ay recours a vostre confidence et veux vous communiquer, a la descharge de mon cœur, les réflexions que j'y ai faites.

» C'est une coutume, parmy les gens raisonables, aux changements qu'ils font de leurs domestiques, d'en prévenir le congé par le payement de leurs gages, ou par des reconnaissances de leurs services. J'ay peur qu'il ne m'en arrive de mesme, et que le roy, par un honneur si grand, ne prétende m'apprivoiser a la retraite, et me jetter tant de vanité dans l'esprit que, l'ambition l'emportant sur mon amour, je souffre les mespris avec plus de modération.

» Je sçays encore que la fortune a un terme d'élévation limité, au-dessus duquel on ne monte point, et que le degré où je me vois assise estant le plus haut où puisse monter une personne de ma naissance, il est difficile d'y subsister longtemps sans quelques traverses, qui ne peuvent etre autres que la froideur du roy [1].

» Or, soit que ce mal m'advienne par l'un ou l'autre de ces moyens, je le prévois inévitable. Mais le roy se trompera, s'il croit que l'ambition effacera mon amour. Elle n'en

[1] Le bruit courut bien à cette époque que la faveur dont Mme de La Vallière venait d'être l'objet annonçait une disgrâce prochaine. Mais si cette crainte attrista en effet l'esprit de la nouvelle duchesse, ce fut pour peu de temps. *Notice* par M. Pierre Clément, p. LXXXIV.

a pas esté la mere ; elle n'en sera pas le tyran ; et ce brillant de nouvelle grandeur ne commettra pas un paricide.

» Tout le royaume de France, et je peux dire toute l'Europe, n'ignore point combien mes amitiés, et dans leur naissance et dans leur progrès, ont été desinteressées, et qu'en considerant le Roy, sa couronne, parmi ses autres qualités, m'a paru la moins aimable.

» J'ay reçu beaucoup de bien de ses mains libérales. Je ne pouvois les refuser sans crime, comme j'ay toujours cru ne pouvoir les demander sans importunité, une grande prévenance ayant a mon egard legitimé tous ses bienfaits.

» Les nouvelles amertumes que l'on m'a faites du mariage du marquis de Vuardes avec moi [1], justifient mon apprehension et mes soupçons : l'accueil et le bon visage que j'ay de la reine me paraît une priere tacite d'y consentir. Mais elle ne sait pas que mon cœur y a des repugnances plus grandes que celles de l'antipathie, et que je suis incapable de manquer au serment que j'ay fait, de ne jamais changer d'amour et de ne prendre point de mary.

» Permettez-moy, madame, de faire une petite digression sur le subject de ce mariage. J'enchaisneray mon amour pour quelque temps, et feray parler ma raison suivant les lumières mediocres que la nature m'a données.

» Je porte maintenant la qualité de duchesse de Vaujours. Je jouis de toutes les prerogatives attribuées à la duché. J'ay le tabouret chez la reyne. Je marche au rang des duchesses. J'ay cessé d'etre La Valliere. Le roy a reconnu le fruit de nos embrassemens ; ma fille est légitimée. Il ne me reste qu'à choisir un mary pour en faire un grand du royaume.

[1] On répandit le bruit qu'on allait marier Mme de La Vallière à François-René du Bec, marquis de Vardes, capitaine des Cent-Suisses, qui fut marié à Catherine de Nicolai, et qui avait trempé, on l'a dit, avec la comtesse de Soissons et le comte de de Guiche, dans le complot de la lettre contre Mlle La Vallière.

» Non, madame, je me trompe, je ne suis point duchesse. La duché est un présent royal fait à ma fille reconnue et légitimée par le roy son père : mon administration et la jouissance des prerogatives de sa duché n'est qu'un estat trompeur et ruyneux a mes affaires, si je les appuyois sur ce fondement. Il faudra tout rendre, quand elle sera en age, et je ne demeureray que La Valliere.

» Où est le gentilhomme assez sot qui voudroit epouser une duchesse, sans devenir duc ; estre beau-pere d'une fille naturelle du roy, sans avoir de qualité qui y corresponde?... Il y a tant de contraires a assembler pour reunir a la fois ce qui regarde les interets du roy, de ma fille, de celui que j'epouserois et les miens, qu'il ne faut que conclure avec vous, que la chose est impossible, et qu'il y a du ridicule a en faire des propositions.

» Je m'en resjouis, et remettant mon amour en liberté, je m'inspire (*me persuade*) que tout ce qui s'est fait en cecy est une marque plus assurée de la constance de mon amant, qui a voulu donner, sous ce faux jour, au monde, quelque témoignage de son desinteressement, en estreignant plus fort, par cette politique amoureuse, les liens de notre bonne intelligence et les nœuds d'un commerce que la seule mort peut dissoudre.

» Vous voyez mon faible, et vous le pouvez accuser ; je l'ay commun avec les autres amans, dont l'ordinaire est de se flatter et de sentir plutost leurs disgraces que de les prévenir.

» Cependant, si vous prenez la peine de considérer avec moi l'état de mes affaires, vous me regarderez comme un exemple de compassion et plaindrez par advance les inconvéniens où je suis exposée.

» Le roy est mortel, il va faire la guerre. S'il luy arrivoit quelque chose de funeste, ou si, par des exercices violens, il contractoit une maladie mortelle qui nous le ravist, que deviendrois-je, madame, alors ? Il n'y auroit point de millieu

a prendre. Il faudroit s'acheminer a Vaujours, et en prevenir l'ordre infaillible, pour me confiner dans une province eloignée, fixer ma demeure dans une maison champêtre, et passer le reste de mes jours auprès de la duchesse ma fille, en regrets et en larmes, sans consolation de personnes et sans aucun support. Helas! je sens bien en moy mesme, qu'après un pareil accident je n'aurois ny force ny confiance pour survivre, et mesme qu'il y auroit de la générosité a mourir.

» Mais que deviendroit le sang royal que je sens depuis cinq mois se mouvoir dans mes flancs?.... Le roi s'est promis un garçon de ma grossesse, sans avoir rien fait pour l'enfant ni pour la mère. Ah! que cette pensée est mortelle a tous mes plaisirs! Quelle différence de frère et de sœur! Celle-cy duchesse legitime, l'autre bastard sans reconnaissance.

» Je ne me prépare pas à ce coup, qui ne se peut adoucir par la prévoyance, et dont la moindre pensée redouble mes inquiétudes, mais j'ay trop de confiance au Dieu des.... [1]. que non-seulement je reverray mon Roy sain et glorieux, mais avec autant d'amour qu'il en ait jamais eu.

» Avec tout cela, les événemens sont incertains et mes ennuis inévitables. Je n'auray point de courrier à l'avenir qui ne me fasse trembler, et mon imagination où déjà la crainte a établi son empire, ne me représente que les images fascheuses de tout ce que je peux encourir de disgraces. Le sommeil, qui a le don de charmer les peines, n'a de la vertu que pour m'en faire; et si je ne trouvois véritables à mon réveil, les illusions fausses de mes songes, j'en tirerois des conséquences contraires à mon bon sens, et d'une peine imaginaire je me ferois un véritable supplice. Tantost je vois la Reyne me faire des reproches et m'imputer les indifférences du Roy, tantost commander que j'aye à monter

[1] Le mot manque dans le volume de M. Matter.

sur le champ en carosse et me retirer à Vaujours, avec deffenses de ne jamais revenir à la cour, tantost ordonner qu'on me jette dans un monastère; et enfin mille autres choses dont le sommeil a accoustumé de travailler les esprits inquiets et appréhensifs.

» Le mien est de ce nombre, madame, et je voudrois pouvoir me reprocher qu'il fust moins éclairé et ne vist pas de si loing les désordres qui peuvent arriver à ma fortune. Je ne me rendrois pas malheureuse devant le temps, et me confierois en la bonté du Roy; je demeurerois dans la croyance que, quoiqu'il survînt, il auroit du temps suffisamment pour assurer l'establissement des maisons de ses enfans et de la mienne.

» J'ay tous les besoins du monde de votre assistance et de votre sage conseil, et je m'en suis si bien trouvée que je vous conjure de m'ayder à sortir de ce mauvais pas. Il y va quelque chose de vostre intérest, vous n'en doutez pas, puisque je procureray sans cesse votre avancement, et que vous avez et aurez toujours occasion de reconnoistre que je suis, madame ma très-chère, vostre très-fidèle amie et servante.

» La duchesse de Vaujours [1]. »

Cette lettre curieuse provient, quant à sa composition,

[1] On voit, dans les *Lettres et pièces rares et inédites*, publiées par M. Matter, p. 320 et suivantes, cette lettre supposée que la duchesse de La Vallière aurait écrite à Mme de Montausier, au sujet de l'érection de Vauxjours en duché-pairie. Le manuscrit sur lequel M. Matter a copié cette lettre se trouve à la bibliothèque de Munich; *Cod. Gallic.*, 307, in-4°. On lit sur le premier feuillet de la copie, ces mots : « Paraphé le 21 novembre 1670. De la Reynie. Thubeuf, » preuve officielle que la pièce avait été poursuivie. Elle est intitulée : *Lettre de Mme la duchesse de Vauxjours à Mme de Montausier sur le sujet du don qui luy a esté fait par le roy de la duché de Vaujours.* — M. P. Clément, à qui nous empruntons ces renseignements dans sa *Notice sur Mme de La Vallière*, à la fin du t. II, fait remarquer que cette lettre est citée dans le volume CLVIII des *Mélanges Clérambault*, Mss. de la Bibl. imp., p. 3201.

d'un personnage du temps. Mme de La Vallière n'aurait pas, ainsi, jeté elle-même, au gré du vent, les craintes qui oppressaient son âme, à l'heure même de sa plus grande élévation. Mais la lettre supposée, rédigée avec les éléments pris dans la situation, permet, à distance, d'interpréter, d'après les préoccupations publiques, les sentiments qui animaient la nouvelle duchesse. Le serpent de la méfiance venait la piquer, lorsqu'elle semblait atteindre le sommet de la félicité. On voit tout dans cette lettre révélatrice : la crainte, l'attente, la honte, un remords mal étouffé; on découvre les tortures de ce nouveau paradis de délices, la lame froide et cruelle du soupçon qui traverse le cœur, ces coups d'œil jetés sur un avenir qui effraye, ces éventualités peu rassurantes, cet aveu que l'on commence à se faire à soi-même, qu'on est perdu ici-bas aux yeux des hommes ; que tout dépend d'un fil, d'une vie fragile, d'un boulet lancé de quelque place, de Lille ou de Tournay. Étranges joies, celles de Mme de La Vallière, dans sa promotion à de nouveaux honneurs, elle qui avait rêvé de s'épanouir dans un amour sans ombre, de posséder, selon l'expression de Dante,

Senza brama, sicura ricchezza [1].

La poésie des belles années de Blois s'était, hélas ! enfuie bien loin. Enfin, Mme de La Vallière, parvenue à être duchesse, mesure le chemin parcouru. C'était l'heure des aperçus rétrospectifs, des regrets, des remords. Heure de mélancolie immense. Elle était *toute battante d'or*, comme s'exprimait Mme de Maintenon, sous ces toilettes magnifiques de duchesse. Enfin, la réalité se fait jour et la conscience parle. C'est que le bonheur n'est pas long dans une situation illogique et mauvaise.

[1] Posséder sans crainte des richesses qui ne peuvent être perdues.

Mme de La Vallière était arrivée de province avec ses idées chevaleresques sur les filles d'honneur, telles qu'elles étaient sous Catherine de Médicis, sous les Valois, sous Henri IV. Elle savait que la reine et les princesses s'occupaient des filles d'honneur comme de leurs enfants ou de leurs sœurs; les reines choisissaient, pour elles, comme mari, un noble et beau gentilhomme, parmi tous ceux qui s'étaient distingués aux combats, dans les carrousels, en portant les couleurs de la demoiselle aimée discrètement : dernier vestige des temps de chevalerie, dont Cervantes avait chanté, en les précipitant, les funérailles! Mme de La Vallière avait espéré donc une vie régulière, modeste et honorée, sous l'empire des lois conjugales. Un homme d'un grand égoïsme et d'un grand prestige, qui avait dans les veines du sang autrichien et espagnol, qui s'était nourri de romans, en décida autrement, et Mme de La Vallière vit bientôt à terre l'échafaudage de ses premières espérances, et les ruines entassées par le *dono infelice di bellezza.*

Elle avait connu, en son temps, le mot de la reine à Mme de Montausier : « Je sais plus qu'on ne croit; » déclaration de clairvoyance et de douleur cachée dans son âme, que Marie-Thérèse avait jetée à Mme de Montausier, à l'occasion de la décadence commencée, de l'abandon relatif de Mme de La Vallière, et de la prise de possession du cœur de Louis XIV par Mme de Montespan. Toutefois, ne semble-t-on pas pouvoir compter encore sur le présent? Le 2 octobre 1667, la duchesse de la Vallière donnait le jour au comte de Vermandois. « Cela se passa, dit Mlle de Montpensier, avec les mêmes précautions que pour la fille; tout le monde soupçonna ses couches; on le sut, et elle voulait qu'on n'eût rien appris. Après tous ces mystères, il fut légitimé au parlement de Paris, sous le nom de comte de Vermandois, et la fille sous le nom de Mlle de Blois. Ils furent mis entre les mains de Mme Colbert, où ils ont été élevés. »

Mais aux jours de prétendu bonheur et de confiance avaient

succédé des jours de doute et de crainte, remplacés enfin par la plus terrible des certitudes. Mme de La Vallière n'était plus aimée. Elle put être trompée quelque temps; mais il était impossible de prolonger l'illusion. La nouvelle inclination du roi eut bientôt trop de publicité; et les forfanteries du marquis de Montespan, furieux de la conduite de sa femme, un trop grand éclat. D'ailleurs la nouvelle duchesse s'en était expliquée avec le roi; elle s'était plainte, avec un accent passionné; et Louis XIV lui avait répondu, avec toute la sécheresse de la puissance absolue, ce mot impitoyable, qu'il avait déjà dit à sa mère : « Qu'il ne voulait pas être gêné et qu'il n'aimait pas qu'on le contrariât. »

Il y a une lumière dans le désenchantement. Quatre ou cinq faits étaient venus dans les dernières années, préparer le réveil de Mme de La Vallière. Anne d'Autriche avait fait entendre à son fils un langage qui ne fut pas écouté au moment même, mais dont la portée se fait sentir, lorsque la raison retrouve son empire : et il est à penser que la jeune duchesse dut prendre sa part des pieuses remontrances de la reine mère affligée. Lorsque la reine mère mourut, il était également inévitable que cet événement ne donnât des idées sérieuses à Mme de La Vallière. Les funérailles d'Anne d'Autriche ne furent pas les seules en 1666 ; une autre sainte existence s'était éteinte. Mme la duchesse de Montmorency mourut le 5 juin, à Moulins. Le peuple, en regardant sa dépouille mortelle à travers les grilles du couvent, criait que *c'était la sainte qu'ils voyaient* [1]. Il est plus émouvant qu'on ne veut le dire, de voir partir de ce monde ces nobles femmes, dont la vie a été un tissu de pureté, de charité et de patience. Et, dans cet ordre d'émotions, la seule attitude digne et fière, résignée et souffrante

[1] Voir une *Vie de la duchesse*, imprimée à Paris en 1684. Mme de Montmorency avait vécu dans le mariage; elle mourut dans le cloître; elle avait été un modèle pour les jeunes filles, pour les femmes mariées et pour les religieuses. Elle porta dans les différents états, un esprit convenable et une conduite juste.

de Marie-Thérèse, ajoutait aux impressions de Mme de La Vallière.

L'opinion publique avait également fait entendre ses réclamations, d'abord d'une manière timide, plus tard avec amertume[1]. On imprima en Angleterre et en Hollande de nombreux pamphlets, qui, à travers les mensonges et le persiflage, ne laissaient pas de révéler un état, une situation intolérable. La plume mordante de Bussy-Rabutin suscitée par la justice populaire, vint flageller le monarque et sa complice. Moins exagéré, plus respectueux de la décence, il aurait peut-être moins amusé cette partie de la nation qui a soif d'anecdotes scandaleuses; mais il eût, à coup sûr, plus touché ceux qu'il raillait avec la virulence moqueuse de Juvénal. Mme de La Vallière était traînée dans la boue, réduite presque au vil rôle des courtisanes de l'antiquité. Comment ne pas sentir douloureusement ces coups de l'opinion[2]?

Il y avait une chose plus grave; le mauvais effet des intrigues amoureuses de la cour commençait à affecter les classes moyennes des provinces. Un bourgeois de Reims, qui a laissé des *Mémoires*, raconte les caquetages que l'humiliante élévation de Mme de La Vallière produisait hors de Paris. Il disait, à la date du mois d'août 1665, que les personnes qui avaient été exilées de la cour, à cause de la dame *Vallière*, venaient d'y être rappelées, « pour ôter le scandale qui courait parmi le peuple pour telle chose frivolle. » —

[1] « Il est constant, disait un pamphlétaire inspiré par l'envie, que Mme de La Vallière n'étoit pas d'une extraction fort noble. Ses ennemis avoient accoutumé de dire, après que le roi l'eut fait duchesse, qu'il n'y avoit que quelques mois qu'elle étoit roturière; et Madame qui avoit été jouée par le roi à son occasion, ne l'appeloit jamais que la *petite bourgeoise* de Tours. »

[2] Quoi de plus triste pour une nature au fond vertueuse, que de savoir, qu'on est regardé au dehors comme une femme de mauvaises mœurs, comme une *prêtresse du désordre*. — Un jeune homme disait à son camarade, au sortir du théâtre : « Vois-tu, mon bon..., les comtesses... elles sont toutes comme cela. » — La pièce mettait en scène une mauvaise femme. La Vallière avait à redouter d'être enveloppée ainsi dans un mépris universel.

« Cette dame Vallière, ajoutait-il, est accorte, complaisante, et belle et gaillarde [1]. »

Lorsque Mme de La Vallière se vit l'objet des satires du public, elle fut obligée de s'avouer qu'elle méritait, jusqu'à un certain point, ce supplice. Et, dès cette époque, comme s'il s'agissait d'un être abstrait, elle cherchait dans sa fierté blessée quel avait été le premier principe de ses déviations. Claude Lequeulx rapporte qu'elle rapprocha deux faits qui se trouvent, par concomitance, dans les lois mystérieuses de l'économie morale : orgueil et défaillance des mœurs. Dans sa jeunesse, ou plutôt dans sa tendre adolescence, le démon de la vanité avait parlé, un instant, à son âme, c'en était assez pour la duchesse. Elle voyait, dans l'accueil fait par elle au témoignage éclatant que Gaston d'Orléans avait rendu à la régularité de sa conduite, et qu'elle avait savouré avec orgueil, l'origine mystérieuse d'où étaient nés tous ses désordres. Elle se redisait le raffinement de complaisance vaniteuse avec lequel elle avait accueilli ces compliments; elle pensait retrouver dans cette secrète présomption, à laquelle elle s'était livrée, l'explication des jugements providentiels. Parce qu'elle avait voulu monter haut dans sa propre estime, Dieu avait permis, se disait-elle, qu'elle descendît si bas [2].

Au fond, l'histoire de Mme de La Vallière est proprement l'histoire d'une âme, et l'on se demande si le cœur d'une femme aimée illégitimement ne doit pas se lasser à la longue,

[1] *Remensiana*, in-32, Reims, 1840, p. 289.

[2] Elle a avoué depuis, dit Claude Lequeulx, que ce témoignage éclatant rendu à la régularité de sa conduite fut pour elle une blessure mortelle. Elle était persuadée que par une terrible punition de Dieu, les sentiments de complaisance en elle-même qu'elle en conçut, furent la cause funeste de ses malheurs et de sa chute. — En effet, voici ce que disait Mme de La Vallière après sa conversion : « Si dès mes premières années, je m'étais consacrée au service de Dieu, j'aurais acquis la douce habitude de glorifier son saint nom sans qu'aucun objet eût pu me distraire de mon Seigneur et de mon Dieu; mais loin d'écouter sa voix qui se faisait entendre à mon cœur, *j'ai mis ma confiance en moi-même et les richesses de sa grâce ont fondu dans mes mains.* »

ne serait-ce qu'en vertu de cette justice lente, à l'état latent, que le ciel a mise jusque dans un cœur troublé, et qui finit par rendre à chacun selon ses œuvres.

Molière a beau dire :

« Et serait-ce un bonheur de respirer le jour,
Si d'entre les mortels on bannissait l'amour !
Non, non, tous les plaisirs se goûtent à le suivre :
Et vivre sans aimer, n'est-ce pas ne pas vivre ? »

Cette rhétorique de Molière, impuissante et usée, n'empêcha pas « les dégoûts particuliers » qui traversèrent le cœur de Mme de La Vallière, pendant qu'elle aimait Louis XIV. Aimer, quand on est dans l'ordre, ne dispense pas de souffrir : mais, aimer en dehors des lois religieuses et sociales, n'est-ce point une torture que ne saurait compenser le plaisir d'aimer? Un mémoire du temps dit que Mme de La Vallière ne *savait pas mentir*. Elle ne se mentait pas davantage à elle-même; et l'on raconte que, même aux plus beaux jours de sa faveur, un fond de tristesse, un reproche accusateur la poursuivait partout, habitait l'arrière-fond de son âme [1]. Enfin, l'attitude de Mme de Montespan devait donner un coup décisif. Le règne de Mme de La Vallière avait duré sept ans, long espace dans la carrière si courte des passions. Mme de Montespan ne permettait plus qu'on s'étourdît dans le vain espoir de reconquérir un trône perdu. Elle proclamait bruyamment qu'elle était devenue la sultane, et qu'à tout jamais Athénaïs avait remplacé Louise-Françoise de La Vallière. Les années écoulées depuis 1661 semblaient un rêve; ce n'était plus qu'un feu follet, une ombre, la trace phosphorescente qui s'élève du sein des mers, un soir d'été, pour disparaître aussitôt. On ne disait plus à Versailles, ni au Louvre :

Oh! que j'aime tes champs, ô riante Touraine,
Patrie où prit le jour ma belle souveraine!

C'était, à dater de 1668, le moment de revenir sur ses pas.

[1] Lequeulx, *Vie de Mme de la Vallière.*

Après bien des journées agitées, il en vient une, où le bandeau tombe; on se retrouve, on regarde, et l'on dit : « Mais, que fais-je? » Arrivée à ce point, Mme de La Vallière rentrait dans la logique de la conscience, d'où elle n'aurait pas dû sortir.

C'est qu'enfin La Vallière se plaignait aussi. Elle avait appris, aux dépens des plus cruelles blessures, qu'il ne faut pas jouer avec les grandes lois de l'ordre moral. Elle avait accepté la théorie de la liberté des affections qui définit l'amour, un lien de deux âmes pareilles et néanmoins *indépendantes*. Elle n'avait rien fait pour déplaire à Louis XIV, elle ne lui plaisait plus. Elle dut se résigner devant la loi du plus fort. En 1668, mais trop tard, elle sentait qu'elle avait fait fausse route. « J'étais faite pour le mariage, disait Mme de La Vallière. Pourquoi un prince s'est-il trouvé sur mon chemin? Il est vrai, je l'aimais de cet amour qui fait que le cœur bat quand on entend un pas, qu'on est ému profondément au moindre son de la voix, qu'on est inondé de joie quand le regard vous rencontre. Mais pourtant, ma nature me destinait à employer mes forces au bonheur de la famille. »

Au moment où Louis XIV signait le traité d'Aix-la-Chapelle, Mme de La Vallière signa aussi son traité de déchéance [1], cette même année 1668. Comment sa fortune aurait-elle duré, dans les conditions d'une cour où brillaient tant de femmes, la princesse de Carignan, Mmes de Châtillon, de Luynes, etc? Mme de La Vallière n'avait que vingt-cinq ans, âge où la beauté des femmes européennes est dans tout son éclat. Mais

[1] On raconte que le marquis de Montespan, lors de la défection de sa femme, chantait lui-même l'air de cette chanson :

On dit que La Vallière
S'en va sur son déclin,
Ce n'est que par manière
Que le roi va son train;
Montespan prend sa place,
Il faut que tout y passe
Ainsi de main en main.

le temps ravage les sentiments dans le cœur de l'homme inconstant, bien plus promptement qu'il ne ravage les figures.

Des artistes cherchèrent à peindre le déclin de la duchesse de La Vallière. Il est une toile qui la représente devant une sorte d'orgue, comme la *sainte Cécile;* sa figure est pâle et fatiguée; son œil a perdu sa douceur sympathique, il a pris un caractère insignifiant et pleureur. La duchesse de La Vallière n'est plus la tendre jeune fille des appartements de Madame; elle est maintenant duchesse, titrée, mère de plusieurs enfants. On s'explique la larme que le peintre a placée dans ses yeux. Elle sent le cœur du roi lui échapper; le prestige de l'amour et de la jeunesse ne sont plus. Ce mélancolique tableau annonce le désabusement.

On peut voir, dans un portrait par Mignard [1], la duchesse représentée avec Mlle de Blois et le comte de Vermandois; elle est pensive et tient à la main un chalumeau, à l'extrémité duquel est une bulle de savon, avec ces mots : *Sic transit gloria mundi* [2]. Pensée parfaitement adaptée à la situation de cette beauté en retraite. Ils étaient finis les romans de 1662, 1663, etc., années qui ne fournissaient rien qui ne fût tendre, comme « le gris de lin des éternelles amours, fade comme la manne. » Mais, dans ce portrait éloquent, le peintre avait-il négligé le côté de la parure? Dès 1668, la duchesse de la Vallière ne devait-elle pas perdre goût à cet art important de la toilette, qu'on appelle de nos jours, avec emphase, « la magnifique poésie de la vie féminine? »

L'année 1671 fut peut-être la première où commença à se montrer quelque apparence du travail qui s'opérait dans le cœur de Mme de la Vallière. Combien peu avait suffi pour la dépouiller de toute sa gloire! Se trouver obscure et délaissée, après des années si brillantes!..... Il y avait de quoi réflé-

[1] Ce portrait, que l'on conservait au château de Versailles, a été gravé par Nanteuil.

[2] Ainsi passe la gloire du monde.

chir ; et il fallut bien que cette femme se posât enfin la question de conscience. Qu'en disait Mme de La Vallière, avec son *primo amor del cor mio ?* Qui ne conviendrait que dans ces quatre ou cinq années de rivalité nouvelle, non plus avec la reine, mais avec Mme de Montespan, rivalité tantôt ouverte, tantôt dissimulée, Mme de La Vallière manqua de dignité ? Sa faiblesse de caractère l'entraîna à un rôle étrange. Mais elle se réveille en 1671, elle disparaît, quitte la cour et se transporte, comme il a été dit, au couvent de Chaillot, dont elle fut ramenée. C'était un mouvement de conversion, un instant interrompu, mais qui devait se développer et grandir [1]. Bossuet allait offrir son concours à la reine et à la duchesse de La Vallière. C'était la deuxième année que l'évêque de Condom était précepteur du dauphin. N'avait-il, comme évêque catholique, aucun devoir envers la compagne de Louis XIV, dont la condition d'épouse était si triste ?

Quand un prélat ne se montre qu'environné des maximes et des lumières du christianisme, il est sûr d'entraîner et de subjuguer les esprits. Il était digne de la reine d'avoir un pareil avocat. Et quel homme, au XVIIe siècle, pouvait avoir un sentiment plus élevé de la dignité chrétienne du mariage et comprendre la portée sociale de l'échec que Louis XIV lui faisait subir ? N'était-il pas, en France, un des plus pénétrants interprètes des doctrines de saint Paul ? Qui était plus convaincu que Bossuet que le mariage est d'ordre sacré ; et que s'il était d'ordre purement civil, il perdrait toutes ses splendeurs ?

Bossuet n'avait-il pas maintes fois, à la suite de saint Paul, représenté l'amour du céleste chef pour son corps mystique ou l'Église, comme le modèle du mariage terrestre et du pur amour avec lequel l'homme et la femme doivent se donner l'un à l'autre ? N'avait-il pas expliqué comment

[1] Depuis le retour de Chaillot, la duchesse de La Vallière vivait plus retirée qu'à l'ordinaire et l'on remarquait qu'elle s'habillait très-modestement. (*Mémoires de Mlle de Montpensier*).

le mariage chrétien produit dans l'homme le sentiment de sa valeur et de sa dignité ? Le mariage est comme une Église en petit, il forme le germe d'où sortira d'abord et se développera l'Église domestique. Les diverses Églises domestiques constituent une chrétienté, et l'ensemble des chrétientés forme le grand édifice de l'Église chrétienne universelle, l'épouse, le corps du Christ. Le mariage donne donc à l'homme la conviction que l'individu, dans la société conjugale, est quelque chose de meilleur que l'individu isolé; qu'il fait partie d'un tout plus saint et plus élevé, d'une alliance dont le modèle n'est autre que l'union de l'Église avec son Sauveur. Voilà la doctrine de Bossuet.

Mais on pourrait se demander et on a demandé depuis, si Bossuet, inconséquent avec lui-même, ne demeurait pas l'indifférent et inerte spectateur des attentats continuels qu'on commettait sous ses yeux contre la loi du mariage. On a même demandé, en thèse générale, comment des évêques d'une grande piété et de grandes lumières, tels que Bossuet, Fléchier, Fénelon, pouvaient demeurer au milieu de cette cour où régnaient l'adultère et la concupiscence, les mauvais désirs et de si tristes scandales[1]. Mais les grands évêques restaient à la cour, malgré ces scandales, parce qu'ils s'y donnaient une mission à remplir; ils savaient que dans l'âme de tous ces hommes passionnés et de toutes ces femmes pécheresses, il y avait deux parts bien distinctes, celle de l'entraînement et de la fougue des passions; puis la croyance, l'aiguillon du remords, la foi et la crainte que les récompenses et les châtiments de l'autre vie inspiraient à tous. Ils ne désespéraient jamais de la conversion du pécheur, dit un historien, de ce besoin du salut qui était dans toutes les

[1] Lamartine, après avoir flétri avec amertume, les désordres de la cour de Louis XIV, ajoute avec une visible exagération, que les ministres, même les plus sévères de l'Église, vivaient dans cette atmosphère de faiblesse: qu'ils se voilaient seulement le visage pour ne pas voir ces inconvenances contre leur habit.

âmes ; et les dogmes catholiques avaient pour cela des grâces infinies. Il y avait pour préparer ces solennelles conversions et ces repentirs, le Carême, les Pâques, l'Avent, les fêtes de Noël, sans compter les époques extraordinaires, telles que le jubilé ; les confesseurs reprenaient leur ascendant. Si l'Avent était prêché par Bourdaloue devant le roi et la cour, si le Carême était fourni par Bossuet, des paroles graves retentissaient jusqu'au fond des entrailles de l'auditoire. Elles obtenaient presque toujours de bons résultats, un hommage à la morale par la cessation au moins momentanée des scandales. Si les passions mauvaises l'emportaient encore, les coupables se souvenaient de leur salut ; plus tard l'Église reprendrait ces âmes égarées ; elle ne désespérait pas d'elles. Nulle occasion n'était perdue pour les évêques ; une oraison funèbre racontait la vie tout entière de celui qui était là, étendu dans le sépulcre, et du sein de la mort s'élevait le cantique du repentir ; le cadavre secouant son linceul venait dire les vanités de la chair. Fléchier, Bossuet surtout, étaient admirables dans ces oraisons funèbres qui osaient châtier ces coupables, grands et petits. Une prise de voile était encore l'occasion d'un de ces admirables tableaux des plaisirs impuissants du monde pour produire le bonheur, et de ces mille voix célestes de la vertu qui entraînaient l'innocence vers les joies infinies de la solitude et de la piété, ou proclamaient le bonheur de la pénitence [1].

On attendait donc que Bossuet, sortant de ses grandes synthèses, vînt dénouer la querelle pendante entre les deux femmes qui nous occupent. Sans doute, il ne pouvait que prononcer discrètement le nom de la reine, dans ces débats orageux de la conscience ; mais on voit par un de ses discours, comment il appréciait la position et sa complexité. Il a dit son sentiment sous une forme générale, alors qu'il caractérisait la femme prudente des livres sacrés, à l'occasion

[1] M. Capefigue, *Vie de Mme de La Vallière.*

de Marie-Thérèse. « Il ne faut pour l'entendre, dit-il, que considérer ce que peut dans les maisons la prudence tempérée d'une femme sage pour les soutenir, pour y faire fleurir dans la piété la véritable sagesse, et pour calmer des *passions violentes* qu'*une résistance emportée* ne *ferait qu'aigrir* [1]. » On a émis, sur le compte de Marie-Thérèse, des jugements contradictoires. La reine mère, Anne d'Autriche, trouvait que Marie-Thérèse n'était pas assez tolérante pour les faiblesses de Louis XIV [2]; beaucoup de modernes disent au contraire, qu'elle endurait avec une grande facilité les licences du monarque [3], sauf à ajouter qu'elle pleurait toujours, sans expliquer l'origine de ses pleurs. Ne faut-il pas s'en rapporter au sentiment de Bossuet prenant un milieu, et nous affirmant que Marie-Thérèse faisait tout ce qu'elle pouvait humainement, pour ôter tout prétexte d'éloignement à Louis XIV, puisqu'elle avait « cette prudence patiente et vertueuse » qui calmait des passions violentes qu'une résistance plus emportée n'eût fait qu'aigrir davantage ?

Mais il était temps que Bossuet intervînt d'une manière efficace, et prêtât son ministère à Mme de La Vallière elle-même; il était temps de voir la duchesse, dont le cœur rencontra quelqu'un qui ne la valait pas, sortir d'une vie non définie, mettre la main à l'œuvre et travailler à se relever de sa chute. Trois questions se dressèrent devant elle, en l'année 1673 : la question de situation temporelle; celle de la justice divine à satisfaire; la question de réhabilitation sociale. L'évêque de Condom l'aida puissamment dans la solution de toutes trois, et contribua au dénoûment.

La question de situation, parce que dans un changement de vie, tel que l'impliquait le désir de Mme de La Vallière, l'âme se posait avec anxiété le problème de savoir que devenir.

[1] Orais. funèb. de Marie-Thérèse.
[2] *Mémoires de Mme de Motteville.*
[3] M. Hippolyte Babou, dans *les amoureux de Mme de Sévigné,* et autres.

On disait qu'elle pouvait être aimée encore; on parla de plusieurs propositions de mariage [1]; mais on ignorait, avec ces combinaisons vulgaires, ce qui fermentait dans cette âme exquise. Elle n'en était plus à rêver d'être aimée; elle n'avait plus la niaiserie de croire à une éternité terrestre de sourires, de ces sourires qui éclairent la nature, disent les romans.

La question de justice divine se réveillait surtout, parce qu'elle avait dans l'âme de Mme de La Vallière des échos retentissants. Il ne manquait pas, autour de cette femme, de personnages qui n'eussent voulu, dans le mouvement de retraite de la duchesse, que des proportions mesquines et bourgeoises. On lui aurait conseillé de porter sa tente ailleurs, et de jouir d'une façon épicurienne, de la fortune qu'elle avait acquise. Bossuet ne pouvait abonder dans ce sens; et Mme de La Vallière, avec le tact des choses religieuses, n'oubliait pas que par delà les préoccupations temporelles, nous portons, à l'égard de la justice divine, le poids redoutable de la responsabilité de nos méfaits. Il y avait à expier ces fêtes de Fontainebleau, de Chambord, de Versailles, de Saint-Germain [2], ces échanges de vers, ces préé-

[1] On parla du duc de Lauzun, du duc de Longueville, qui, disait-on, auraient brigué d'épouser Mme de La Vallière. Les plus dévots de la cour, à la tête desquels était le duc de Beauvilliers, exhortaient Mme de La Vallière à donner un grand exemple. D'autres moins sévères, lui conseillaient de se retirer simplement dans une communauté, comme Mlle de la Motte, pour y vivre religieusement, mais sans engagement. La mère de Mme de La Vallière aurait désiré qu'elle tînt son rang et sa maison avec elle, et qu'elle élevât ses enfants sous ses yeux; mais le roi, qui ne l'estimait pas, ne la croyait point propre à sauver la réputation de sa fille des dangers d'un pareil état, et celle-ci pensait elle-même qu'il lui fallait des liens qui l'attachassent irrévocablement à la vertu. On lui proposa donc de choisir, en prenant le voile, un ordre où elle pourrait parvenir aux dignités que le cloître n'exclut pas. Elle répondit modestement que « n'ayant pas su se conduire elle-même, elle ne devait pas songer à conduire les autres. » Il se présenta des mariages, comme il a été dit; mais le duc de Saint-Simon soupçonne à Louis XIV cette pensée orgueilleuse « qu'après avoir été à lui, Mme de La Vallière ne devait plus être à personne qu'à Dieu. » — Voyez Anquetil, *Louis XIV, sa cour, etc.*, t. I, p. 128.

[2] Reconnaissons que Mlle de La Vallière porta à la cour ce cœur extrêmement tendre et sensible, dont elle parle si souvent dans ses lettres. Cette

minences obtenues au détriment de la reine, ces violations des lois morales. Mais comment acquitter cette dette, et sous quelle forme ?

La question de réhabilitation sociale pesait aussi dans la balance. Le monde a des bizarreries dont on a droit de se plaindre, mais avec lesquelles il faut compter pourtant. Tour à tour tolérant et difficile, il est le premier à passer l'éponge sur bien des infamies, et à se montrer sévère à l'excès

dangereuse sensibilité, si utile cependant et si favorable quand elle se porte vers des objets dignes de l'affection d'une âme immortelle faite pour posséder Dieu, la séduisit et la trahit. Elle plut à Louis XIV. Elle-même osa concevoir pour son roi des sentiments que les belles qualités de ce prince firent naître dans son âme, que le respect et le devoir auraient dû lui interdire, qu'elle aurait voulu pouvoir se cacher à elle-même, et qu'elle n'eut pas la force et la prudence de dissimuler. » (*Vie pénitente de Mlle de La Vallière*, par l'abbé Claude Lequeulx.) Les violences, les combats que Mlle de La Vallière supporta au dedans d'elle-même, dans les premières atteintes de son cœur, sont attestés par le même écrivain; il est constant qu'elle eut « *plus d'une année de résistance* et de combat entre son devoir et sa faiblesse. » Si cette malheureuse victime de sa propre sensibilité se laissa aller à ces funestes engagements qui allaient porter tant de troubles dans l'intérieur de la cour, il faut dire que « c'est sans art et sans étude » qu'elle avait subjugué Louis XIV. *Ibid.* Comme la manie d'écrire en vers était répandue à cette époque, Louis XIV et Mlle de La Vallière avaient employé cette forme, au temps du règne de la fille d'honneur de Henriette, alors que l'un et l'autre se promettaient ce que le poëte raille avec une amertume immense :

« Se promettre de rendre une autre vie heureuse!
Une seule est si douloureuse ! »

Tantôt le roi envoyait une chanson, avec un bouquet de fleurs (V. chap. IVe), Tantôt Mlle de La Vallière répondait par une épître versifiée dans laquelle elle disait avec vivacité qu'elle pensait à Louis XIV « avec un plaisir extrême, » et qu'elle regardait comme bien amoindris :

« Les plaisirs sans ce qu'on aime. »

D'autres fois, « cette muse de mélancolie affectueuse » adressait au roi, des tirades d'un grand charme de pensée et d'un sentiment exquis ; comme par exemple, ces vers cités dans un chapitre précédent, quand, après une chasse à Fontainebleau, ou Saint-Germain, s'étant trouvés l'un l'autre séparés par accident, le roi lui avait écrit sur le blanc d'une carte à jouer, qui était un *deux de carreau*. Mlle de La Vallière, se servant d'un *deux de cœur*) lui envoya sur-le-champ la réponse qu'on a déjà citée au chapitre quatrième, où l'on trouve à la fois la grâce et l'esprit. (Voyez le chapitre IV.)

On raconte également, d'après une tradition locale, qu'à Chambord, Mlle de La Vallière demanda le sacrifice des vers si connus de François Ier. (Voyez le chap. V^e.)

envers des êtres plus faibles que méchants, plus entraînés que provocateurs. On opta pour les moyens héroïques de réhabilitation. Une fois l'idée d'entrer au cloître et de se vouer à une vie austère entrée dans l'esprit de Mme de La Vallière, elle ne devait plus en sortir. L'exécution pourra présenter des lenteurs; mais la rupture complète avec le monde, la rupture totale, éternelle avec la société temporelle pour se vouer à une vie de repentir, telle fut la satisfaction que la jeune duchesse, dans la splendeur de ses vingt-neuf ans, crut devoir offrir à la société humaine dont elle avait offensé les convenances et les lois.

Les écrivains de l'école moderne ne tiennent pas toujours compte de ces trois éléments qui expliquent la révolution accomplie chez Mme de La Vallière. Soit distraction, soit faute du milieu intellectuel qui nous est fait, des critiques et des historiens, d'ailleurs judicieux, ne comprennent en aucune sorte le sentiment qui tenait le plus de place dans les esprits aux siècles de foi religieuse, savoir : la *justice de Dieu*. On a déclaré de nos jours, avec bonne foi, qu'on ne pouvait pas s'expliquer que le couvent eût une raison d'être quelconque dans la société ancienne [1]. D'autres, sans être aussi radicaux, et sans rester étrangers au cercle des idées catholiques, assignent, à l'existence du cloître, dans ses rapports avec le cœur humain, un rôle tantôt mesquin, tantôt très-incomplet. « On voudrait laisser aux femmes, dit un écrivain considérable de ce temps-ci, les pardonnables défaillances de la passion irrésistible : à l'homme, digne de ce nom, on demande une lutte plus virile et d'autres exemples. Mais la Vénus païenne, celle qui s'attache tout entière à sa proie, comme l'a dit le poëte, ne fait pas ces différences; et l'expérience nous apprend qu'il

[1] Quelqu'un, en 1849, faisant dans un journal une réclame en faveur de *l'eau de mélisse des Carmes*, ajoutait, quel aveu dans un siècle éclairé! qu'il ne comprenait pas quelle place les ordres religieux pouvaient avoir dans la société ancienne.

n'est de guérison à ces maladies ou tout au moins de dénoûment à ces romans de l'amour désespéré, que dans les murs d'un cloître. Le roman de *Manon Lescaut* ne finit pas : Des Grieux reste. — Mourir à Gondokoro, comme le héros d'un roman de M. Du Camp, ce n'est pas une vraie fin, c'est un coup de théâtre. Avouons-le, la sœur de René finit mieux, et, d'une façon plus tragique, dans sa sainteté même. Le comte de Comminges, sous son capuchon, avec son cilice, a meilleur air. Je ne demande pas à M. Du Camp, et pour cause, de mener ses personnages au couvent. Mais voilà les vrais martyrs de l'amour désespéré ! Ils ont mis Dieu entre leur désir et leur idole [1]. » De tels points de vue, répétons-le, sont historiquement et philosophiquement défectueux. Le cloître n'était pas seulement l'ancien refuge des cœurs blessés ; la détermination à la vie claustrale n'était pas une démarche purement négative ; elle était quelque chose de positif ; par un aspect, elle était la guérison du cœur malade, et par un autre, elle était dans l'homme la grande préoccupation de la *justice de Dieu*. Et voilà bien la lacune de l'esprit moderne. Quand l'homme s'est égaré, quand il a été plus ou moins inique en ce monde, on oublie, par une distraction déplorable, qu'il y a quelque chose à faire envers la *justice éternelle*. — Mme de La Vallière ne l'oublia pas.

[1] Réflexions de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, à propos d'un roman de M. Maxime du Camp. — Il ajoute, au même endroit : « De nos jours, je le sais, on ne conseille le cloître à personne. Un homme dans la force de l'âge, n'entre plus en religion, comme Rancé, pour y pleurer Mme de Montbazon. Oratoriens, Dominicains, Jésuites, les Lacordaire, les Ravignan, les Gratry, ne se vouent à la vie cloîtrée que pour retrouver dans une forte discipline, l'action énergique qui est le devoir de tous les membres de la société humaine. Personne n'a plus le droit d'échapper à cette loi. Le suicide de l'esprit est presque plus coupable que celui du corps. L'un prend à Dieu plus que l'autre. Comme refuge de la douleur ou de l'impuissance morale, les cloîtres ont fait leur temps pour les hommes. Ils étaient autrefois, dans les romans d'amour, les plus beaux des dénoûments. Où le stoïcisme lui-même est sans force, où la massue d'Hercule se change en quenouille, le christianisme triomphait par le renoncement, par le sacrifice. »

Il y a également malentendu sur la question de *réhabilitation sociale* que se posa Mme de La Vallière, et l'illustre auteur du livre sur la duchesse de Longueville est une frappante preuve des préoccupations exclusives auxquelles peuvent s'abandonner des esprits éminents. Une nuance fondamentale séparait, on le sait, les premiers protestants d'avec les catholiques, sur la question théologique de la justification, ou réconciliation de l'âme pécheresse avec Dieu. Selon le protestant, il suffisait que l'homme, pour la réparation de sa conscience, cessât, interrompît ses désordres; selon le catholique, il fallait, outre la cessation du désordre, une expiation, une réaction énergique contre le passé, une punition personnelle. Or il est arrivé à M. Cousin, par suite de son engouement historique, de comparer Mme de Longueville à Mme de La Vallière, et de se montrer protestant dans sa manière de comprendre la réhabilitation. Ne nous laissons pas abuser par ces fausses et sophistiques expositions des choses, qui altéreraient la vraie grandeur de Mme de La Vallière. Elle eut un sentiment vif et profond de la justice divine; et voilà pourquoi ses longues expiations, ses longs renoncements font sa réhabilitation et sa gloire. Lisons cependant le parallèle de Mme de Longueville et de Mme de La Vallière, tracé par cette belle plume de M. Cousin; d'autant plus que la comparaison est prise à la fois dans la vie séculière et dans la vie pénitente de ces deux femmes, qui, toutes deux, ne vécurent, après leur conversion, que pour le devoir et le repentir, s'efforçant de mourir à tout ce qui naguère avait rempli leur vie, les soins de leur beauté, les tendresses du cœur, les gracieuses occupations de l'esprit, et gardant, néanmoins, ce que jamais elles ne pouvaient perdre, un angélique visage, et une grande délicatesse d'âme et de caractère. « Nous ne croyons pas rabaisser Mlle de La Vallière, en comparant avec elle Mme de Longueville. Il est certain que les amours de Mlle de La Vallière sont bien autrement touchantes que celles que nous aurons à raconter.

En mettant à part cette qualité de roi, qui est ici, en quelque sorte, le côté désagréable et qui gâte toujours un peu l'amour le plus vrai et le plus désintéressé, Louis XIV était bien plus fait pour plaire que Larochefoucauld ; il était beaucoup plus jeune et plus beau ; il était ou paraissait un grand homme et un héros. Il adora Mlle de La Vallière, à la fois avec une ardeur impétueuse et avec la tendresse la plus délicate, et sa passion dura longtemps Mlle de La Vallière aima le roi, comme elle aurait fait un simple gentilhomme, voilà ce qui lui donne un rang à part parmi les maîtresses de Louis XIV, et la met fort au-dessus de Mme de Montespan, et surtout de Mme de Maintenon. On ne peut nier que Mme de Longueville n'ait aimé avec le même désintéressement et le même abandon ; mais elle plaça mal son affection ; mais elle y mêla du bel esprit et de la vanité ; mais elle eut plus tard un triste retour de légèreté et de coquetterie. La comparaison jusque-là est donc tout à fait contre elle. D'ailleurs, elle était fort supérieure à Mlle de La Vallière. Elle était incomparablement plus belle et plus spirituelle. Son âme aussi était plus fière ; au moindre soupçon du changement de Louis XIV, elle eût fui de la cour, tandis que Mlle de La Vallière y demeura quelque temps devant sa superbe rivale triomphante, croyant, à force d'humilité, de patience et de dévouement, reconquérir le cœur qu'elle avait perdu. » Noble et vrai langage ! Mais voici où le grand écrivain commence à s'abuser.

Y avait-il une sorte d'obligation qui portât Mme de La Vallière à se jeter, pour sa réhabilitation sociale, dans un couvent? *Oui*, si l'on fait entrer dans l'idée de réhabilitation l'idée de la justice de Dieu à satisfaire, et d'une certaine expiation proportionnelle de ses scandales à offrir dans sa nouvelle vie, et si d'ailleurs l'on se borne à entendre, par le mot d'obligation, une *haute convenance*. — *Non*, si l'on fait abstraction de cette notion catholique de la réhabilitation individuelle, puisque, en se plaçant dans cette seconde sup-

position, le philosophe et l'historien, qui abonderaient dans certaines idées modernes, n'auraient aucune raison d'interdire à la duchesse de La Vallière de donner désormais, dans une honnête existence bourgeoise, le perpétuel exemple du devoir, de la moralité et de la modestie[1]. Le docte M. Cousin continue néanmoins : « Et puis, qu'avait-elle de mieux à faire, Mlle de La Vallière, qu'à se retirer dans un cloître[2]? N'eût-elle pas elle-même avili sa faute, en restant dans le monde, en y donnant le spectacle d'une maîtresse de roi, se consolant, comme Mme de Soubise, de l'inconstance de son royal amant, dans une fortune tristement acquise et honteusement gardée ! En entrant aux Carmélites, Mlle de La Vallière ne fit que ce qu'elle ne pouvait pas ne pas faire. Il y a, dans la conversion et dans la retraite de Mme de Longueville, quelque chose de plus libre et de plus rare, et à la gloire de sa pénitence il n'a manqué que la voix de Bossuet[3]. »

Comment l'auteur de nos destinées agit-il pour transformer les âmes et vaincre nos obstinations; comment envoie-t-il des éblouissements sur le chemin de Damas? Il ne faudrait pas porter des investigations téméraires dans cet ordre de choses, où la Providence varie à l'infini ses méthodes, et dans lesquelles entrent, tour à tour, nos déceptions, nos maladies, le malheur, le remords, les catastrophes, les ingratitudes, la conviction expérimentalement acquise de l'immense disproportion entre notre idéal et les choses de ce monde, entre la peine qu'on a et les maigres résultats qu'on

[1] On fit courir le bruit que Mme de La Vallière avait songé à se retirer, d'abord dans le couvent de Chaillot, dans la condition de ce qu'on appelle les *dames pensionnaires*, c'est-à-dire comme était dans le même couvent, Mlle de La Mothe-Argencourt, avec la liberté de se promener et de sortir à son gré. Mais Louis XIV ne le voulut pas. On a déjà vu, que, la mère de la duchesse de La Vallière l'engageait à quitter la cour, et qu'elle aurait voulu élever les enfants de sa fille, mais que le roi s'opposa également à ce projet. — Mais si ces combinaisons avaient été mises à exécution, qu'y aurait-on eu à dire?

[2] Un matérialiste moderne croirait-il, pour Mme de La Vallière, à la nécessité du cloître? Par le fait, Mme de La Vallière s'est grandie elle-même: mais cette grandeur ne germe-t-elle pas de l'idée religieuse?

[3] *La jeunesse de Mme de Longueville*, p. 57-58.

obtient. Deux maladies[1] que Mme de La Vallière fit en 1673, les mécomptes des six dernières années, et les humiliations[2] qu'elle eut à dévorer, contribuèrent à son réveil. Son livre des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*[3], et ses *lettres* à différents personnages[4], indiquent l'incontestable part de ces accidents dans sa transformation. Mais il ne faut s'arrêter ici qu'à quelque chose de dominant. Il y avait tout un édifice jeté à terre et dont on avait causé la chute : c'était

[1] Mlle de La Vallière fit deux maladies, l'une au commencement, l'autre à la fin de 1673. M. Romain-Cornut a bien mis ce point en lumière.

[2] On n'imagine pas ce que supporta la duchesse de La Vallière. Il fallait vivre d'abord avec Mme de Montespan, quand il devenait évident que cette dernière s'emparait de la place; « même place et presque même maison, » dit Mme de Caylus. Mme de La Vallière, dit avec surprise Mme de Caylus, demeura non seulement à la cour mais même à la suite de sa rivale. Mme de Montespan, abusant de ses avantages, affectait de se faire servir par elle, donnait des louanges à son adresse, et assurait qu'elle ne pouvait être contente de son ajustement, si elle n'y mettait la dernière main. Mlle de La Vallière s'y portait avec tout le zèle d'une femme de chambre dont la fortune dépendrait des agréments qu'elle prêterait à sa maîtresse. « Combien de dégoûts, de plaisanteries et de dénigrements n'eut-elle pas à essuyer pendant l'espace de deux ans qu'elle demeura ainsi à la cour! » Aussi Mme de La Vallière disait-elle à ceux qui voulaient l'effrayer sur l'austérité de son projet d'entrer aux Carmélites : « Quand j'aurai de la peine aux Carmélites, je me souviendrai de tout le mal qu'ils m'ont fait. » — La Palatine raconte que le roi, ayant, pour se rendre chez Mme de Montespan, à passer chez la duchesse de La Vallière, lui jetait un petit chien épagneul, en lui disant : « Voilà, c'est assez pour vous, Madame. » « Quand le roi revenait de la chasse, dit l'abbé de Choisy (*Mémoires*, liv. VII), il venait se débotter, s'habiller, se poudrer chez Mme de La Vallière; il lui disait à peine bonjour, et passait dans l'appartement de Mme de Montespan, où il demeurait toute la soirée. »

[3] L'année qui précéda son entrée aux Carmélites, Mme de La Vallière passait ses heures de la journée et de la nuit à écrire et à prier; de là ce livre : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, qui est le livre des âmes qui reviennent à Dieu. Il fut publié en 1680, sous le voile de l'anonyme, par Antoine Dezallier. Ce livre contient vingt-quatre réflexions ou chapitres; on y voit tout le mouvement de retour de Mme de La Vallière vers le bien.

[4] On a cinq lettres de Mme de La Vallière, écrites en 1673, huit écrites en 1674, quatre en 1675, trente-trois de l'année 1676 au 17 novembre 1693, en tout cinquante adressées au maréchal de Bellefonds. Elles furent publiées en 1767 par un anonyme qu'on sut être l'abbé Lequeulx. (*Lettres de Mme la duchesse de La Vallière, morte religieuse carmélite, avec un abrégé de sa vie pénitente*, Liége et Paris, 1767; in-12.) On a d'autres lettres écrites à diverses personnes, à Colbert, au maréchal de Noailles, à Huet, évêque de Soissons, puis d'Avranches, à Mme de Choiseul-Praslin, à la marquise d'Uxelles, à dom Mabillon, etc.

le bonheur conjugal de Marie-Thérèse. On avait porté sur ce foyer sacré une main sacrilège; on avait bafoué, autant qu'il était en soi, l'institution tutélaire du mariage. Voilà la catastrophe dont on voulait se punir; voilà la pensée toujours présente, dont le cœur obsédé de Mme de La Vallière tirait, à travers des résolutions, flottantes d'abord, une conclusion définitive. Mme de La Vallière crut devoir à Dieu et aux hommes de se punir tout le reste de sa vie, pour mériter sa propre réhabilitation [1]. N'importe la lenteur et les circuits qu'elle put apporter dans l'exécution; telle fut la portée et le sens de sa conversion.

Il est inutile de reconstruire cette crise de transition que traversa Mme de La Vallière, entre un jour qui s'éteint et une aube qui s'allume incertaine. Elle avait tendu tous les ressorts de son âme contre les branle-bas étonnants de sa destinée; elle avait essayé, pendant six années, de se créer des habitudes d'un apparent stoïcisme, pour tenter de se donner une seconde nature. Mais elle ne put tenir jusqu'au bout [2];

[1] « Quand Mme de La Vallière fut touchée de Dieu et qu'elle fut sur le point d'entrer aux Carmélites, je crus comme plusieurs autres, dit Mme de Maintenon, lui devoir représenter qu'elle ne devrait pas passer de la vie molle de la cour à une vie austère, et je lui conseillai de s'essayer quelque temps en se contentant de se retirer de la cour pour entrer comme bienfaitrice dans un couvent, y demeurant d'abord comme séculière, jusqu'à ce qu'elle vît par elle-même si elle pouvait en observer les règles. J'ajoutai : « Mais pensez-vous bien que vous voilà toute battante d'or (car elle s'habillait magnifiquement) et que dans quelques jours vous serez couverte de bure? » Elle me confia qu'il y avait longtemps que sous ces dehors d'une vie mondaine, elle portait le cilice, couchait sur la dure et faisait toutes les autres austérités des Carmélites. Et quant au conseil que je lui donnai de se retirer comme bienfaitrice dans un couvent pour y servir Dieu paisiblement, elle me dit : « Serait-ce là une pénitence? Cette vie serait *trop douce; ce n'est pas là ce que je cherche.* » (*Entretiens de Mme de Maintenon*, sur l'éducation des filles, p. Th. Lavallée, p. 139.)

[2] Il y en a qui n'ont pas su démêler ces premiers moments de lutte et d'indécision, qui précèdent quelquefois les changements les plus entiers. Ainsi, on a tiré de quelques plaintes de Mme de La Vallière, quand elle commençait à être sacrifiée à Mme de Montespan, une conclusion qui n'est pas juste. Voici un écrit de l'année 1695 : « Le maréchal de Grammont sut bien dire à Mme de La Vallière, un jour qu'elle se plaignoit à lui que tout le monde l'avoit abandonnée, depuis le crédit de sa rivale; *que pendant qu'elle avoit sujet de rire, elle devoit avoir eu le soin de faire rire les autres, si pendant*

l'isolement et la souffrance la minèrent [1]. En attendant, elle était pressée par des instances sincèrement affectueuses; un soldat était là, avec son loyal et ardent dévouement, le maréchal de Bellefonds; il y avait une femme de tête, et de cœur, et de sainteté, Judith de Bellefonds; il y avait surtout ce grand oracle du bon sens, Bossuet [2]. Mme de

qu'elle avoit sujet de pleurer, elle vouloit que les autres pleurassent avec elle. » (*Les intrigues de la cour de France*, t. II, p. 60, Cologne, in-12, 1695.) — Nous ne trouvons pas délicat qu'on vienne ainsi, au temps où Mme de La Vallière n'était plus en faveur, lui reprocher de n'avoir point procuré, aux jours de son influence, des avantages et des honneurs à tous ses parents et amis. Triste diversité des opinions ! ce qui honore le beau désintéressement de Mme de La Vallière, a été imputé à blâme.

[1] Mlle de La Vallière, en était venue à redire les vers de Michel-Ange, gravés sur le piédestal de la statue de *la Nuit*, dans le sarcophage de Julien de Médicis :

Non veder, non sentir m'è gran ventura ;
« Ne rien voir, ne rien sentir est un grand bonheur pour moi. »

On lit dans les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* (t. II, chap. xxx, p. 233). « Mme de La Vallière nous dit (ce passage se rapporte à la deuxième moitié du XVIIIe siècle) entr'autres que sœur Louise de la Miséricorde avait porté un cilice plus de trois ans avant d'entrer en religion. La famille possède une lettre d'elle, où elle parle à son confesseur de ce cilice que celui-ci lui reprochait comme contraire à sa santé. Elle nous cita ce fragment qu'elle me montra plus tard et qu'elle me permit de copier, le voici textuellement :

« Ah! mon père, ne me grondez pas de ce cilice, c'est bien peu de chose. Il ne mortifie que ma chair, parce qu'elle a péché, mais il n'atteint pas mon âme qui a plus péché encore. Ce n'est pas lui qui me tue, ce n'est pas lui qui m'ôte tout sommeil, tout repos; ce sont mes remords. C'est surtout le lâche désir d'en ajouter d'autres à ceux que j'ai déjà. Et puis, ne *les* vois-je pas chaque jour? Mes yeux ne suivent-ils pas *leurs* yeux? Ne suis-je pas assise à côté de ma rivale, tandis que lui est à côté d'elle aussi, mais loin de moi ? N'ai-je pas vu? n'ai-je pas entendu? Ah! mon père, que Dieu me punisse, si je blasphème! Je ne sais ce qu'est l'enfer, mais je ne saurais en imaginer un plus terrible que celui où est mon cœur, où il reste néanmoins, où il se complaît, car ne plus *le* voir serait un autre enfer auquel il ne s'accoutumerait point. »

Mme d'Oberkirch, donne cette lettre comme authentique. Néanmoins certaines expressions très-fortes, certaines pensées violentes de cette lettre ont fait douter que Mme de La Vallière ait écrit cela en ces termes. Il est en effet permis de douter jusqu'à production de la pièce originale, que Mme de La Vallière, malgré ses humiliations et ses souffrances à cette époque, ait eu cet emportement dans la forme, bien que de tels sentiments fussent naturels dans sa situation.

[2] Beaucoup d'autres personnages s'intéressaient sincèrement à la conversion de Mme de La Vallière, tels que l'abbé de Rancé, Bourdaloue, le cardinal le Camus, etc.

La Vallière se réveilla, un lendemain, décidée à de grandes choses. Elle y préludait par de bonnes œuvres, qui étaient, pour les témoins de sa vie, des symptômes expressifs. Une note trouvée sans signature dans les papiers de Colbert, et portant la date du 8 juillet 1672, témoigne des idées de bienfaisance qui, à cette époque particulièrement, animaient Mme de La Vallière, ainsi que de son projet de venir en aide aux pauvres malades de son duché : « Mme la duchesse de La Vallière m'envoya quérir le dernier jour, pour me dire qu'elle désiroit soulager les pauvres malades du duché (de La Vallière), et qu'elle vous verroit, Monseigneur, pour vous prier de donner vos ordres pour le soulagement de la taille, étant dans le sentiment de répandre ses charités dans les paroisses dudit duché. Et comme M. de Chantilly, capitaine des chasses, survint pour prendre congé de madite dame, avant de partir pour la province, elle m'ordonna d'écrire à M. de Ribeyre (intendant à Tours) une lettre qu'elle a signé au même sujet et donnée audit sieur de Chantilly, en attendant, Monseigneur, qu'elle vous en eut parlé[1]. »

C'était, dans une nature frêle et avec les timidités d'une âme tendre, un caractère puissant par la droiture, quoique flexible par la souplesse qui tient à la bonté. L'image d'une reine douce et inoffensive, dont elle avait, la première, empoisonné l'existence, serait toujours présente à son regard, se disait-elle à elle-même, pour lui donner la force de poursuivre, contre elle-même, contre sa délicate enveloppe, l'expiation nécessaire, tandis que, d'ailleurs, elle s'affermirait de jour en jour dans l'amour des vrais biens. On croit la voir dans l'année 1673 et au commencement de 1674, entourée d'or et de soie, noyée dans des flots d'hermine, se plaisant, par une sorte de pieuse et mâle ironie, à contempler, pour se mortifier, ces lambris de lapis et

[1] Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 160, fol. 678, — cité par M. Pierre Clément, *Mme de Montespan*, édit. in-12, p. 365.

d'agate de ses appartements, tout ce faste exécré et ces insignes de sa splendeur funeste [1].

Mme de La Vallière allait devenir religieuse carmélite [2]. L'année 1674 vit s'accomplir ce grand événement, qui devait lui rendre l'honorabilité et l'innocence. Mais, au moment d'aller recouvrer son innocence première, ne pouvait-elle pas à bon droit imputer, à de fatales circonstances fort indépendantes d'abord de sa volonté, cette perte irréparable de la pureté de ses mœurs? Un moderne historien du siècle de Louis XIV, à qui l'on doit reconnaître le mérite d'avoir coloré l'histoire de son amour du pittoresque, a cru devoir décrire cette espèce de réseau satanique, dans lequel, de proche en proche, et dès l'année 1661, on tendit à envelopper la fraîche et crédule arrivée de Blois. « Le vrai fond de la fête de Vaux, dit M. Michelet, fut réellement une

[1] Mlle de Montpensier ne consigna pas, dans ses *Mémoires*, de grands détails sur cette affaire : voici ce qu'elle en dit : « Comme Mme de La Vallière n'a jamais été autant de mes amies que Mme de Montespan, j'ai oublié plus volontiers ce qui la regarde. Depuis qu'elle était revenue à la cour, du couvent de Chaillot où elle n'avait été que *douze heures*, elle avait mené une *vie plus retirée* qu'à l'ordinaire; elle faisait comme une personne qui se voulait retirer tout à fait ; elle s'habillait plus modestement. Je devais avoir dit qu'elle avait eu deux garçons, dont un était mort de la peur qu'elle avait eue d'un coup de tonnerre... Je crois que l'on s'en consola, aussi bien que du dessein que la mère avait pris de se retirer tout à fait.

» On disait que la lettre qu'elle avait écrite au roi lorsqu'elle s'en alla à Sainte-Marie, était de la façon de M. de Lauzun, qui la lui avait faite, et qui croyait rallumer l'amour du roi par cette retraite. Le maréchal de Bellefonds, qui est fort dévot, s'attacha fort à la voir ; on croyait même qu'il lui avait indiqué le *père Cazar* pour la conduire, qui lui conseillait de se faire carmélite.

» On disait que son dessein avait été de demeurer dans une maison où elle pût vivre avec beaucoup de régularité et y faire élever ses enfants ; on la trouva trop jeune pour cela, le roi n'en fut pas d'avis — On disait que c'était sa *mère*, qui y trouvait son intérêt, qui lui avait inspiré ce dessein.

» Mme de La Vallière jouissait d'un gros bien, avec beaucoup de pierreries et de meubles. Depuis que le roi ne l'aimait plus, il avait couru un bruit que M. de Longueville en était amoureux ; on le fit cesser bientôt. (*Mémoires*, 4e partie, Montpensier.)

[2] L'ordre des Carmélites est un des ordres religieux de femmes les plus sévères. C'est là qu'on mortifie le corps par une vie dure, les privations, les veilles, les longues prières, les cilices, les chaînes de fer.

On sait que sainte Thérèse est la fondatrice ou réformatrice de l'ordre.

chasse : la chasse de Fouquet par ses ennemis, pour le faire tomber au filet; la *chasse de La Vallière*, pour la livrer au roi ; *les complaisants y travaillaient* [1]. » Mme de La Vallière fut prise ; et la seule différence entre 1673 et 1662, est que, d'abord, c'était l'étourdissement avec l'impuissance de penser; tandis qu'à douze ans de distance, on pouvait penser et réfléchir. Et, à cette heure, la malheureuse duchesse proteste, avec sa nature, au fond vertueuse, contre les séductions qui l'entraînèrent. Elle avait abjuré, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à l'âge de vingt-neuf, les idées et les puretés de son adolescence. Mais elle trouvait encore, dans les ressources de son âme naturellement pudique, l'énergie de s'inscrire contre sa propre révolte et contre sa chute.

Combien tout était changé pour Mme de la Vallière! Elle se souvenait des premiers sentiments de son cœur; elle revoyait en imagination le château de Blois avec ses habitants, avec tous les souvenirs gracieux de la première jeunesse; elle rêvait de son modeste château de La Vallière, avec sa belle forêt qui le défendait des vents du midi, avec ses douces et tutélaires figures de parents. Toutefois elle n'osait plus dire avec Dante :

Il bel ovile ov'io dormii agnello?

Ni avec Pétrarque :

Ove nutrido fui si dolcemente.

Pourquoi avait-elle quitté la province et le pays natal? Le meilleur sera toujours de vivre dans son propre milieu, terrain naturel des bonnes affections, qui n'auront pas à re-

[1] Voici un excellent témoin, *Molière*, adressant aux résistances de Mlle de La Vallière, ces reproches :

« Jusques à quand ce cœur veut-il s'effaroucher
Des innocents desseins qu'on a de le toucher :
Et regarder les soins que pour vous on se donne
Comme autant d'attentats contre votre personne ? »

(Princesse d'Elide.)

douter les situations fausses, les complications de l'impossible et les distances créées par la disparité des conditions. Là, la jeune fille ne s'en va pas follement rêver des princes du sang, ni recommencer les fatales utopies des nièces de Mazarin.

Où Dieu nous fit éclore, il faut savoir fleurir,
Où Dieu nous fit tomber, il faut pouvoir mourir.

Deux choses sont à distinguer : 1° le fait de la conversion de Mme de La Vallière et les causes qui la provoquèrent; 2° l'idée de se faire religieuse, de se retrancher du monde complétement. Diverses causes firent se lever un nouvel astre sur les illusions détruites de la duchesse, en réveillant en elle le sentiment de destinées nouvelles. Mme de La Vallière avait conservé, dans sa lassitude et son épuisement, une grande jeunesse morale. Ni la cupidité, ni le grossier orgueil des distinctions sociales, ni les vils penchants n'avaient effleuré cette âme candide. Elle n'avait cédé que devant les puissantes séductions du cœur. L'amour grossier n'était pas la cause de son naufrage, et, sous ce rapport encore, on peut répéter que la pudeur lui était restée. Quoique incontestablement scandaleuse pécheresse, qui sait si, malgré ses déplorables désordres, les poëtes, moins scrupuleux en matière de théologie et de casuistique, ne l'auraient pas appelée encore la sœur des blanches étoiles [1] ? Toutefois Mme de La Vallière, pressée par de sublimes appels intérieurs, voulut en finir, non-seulement avec une position plus qu'équivoque, mais encore avec la vie du monde. Un

[1] Le poëte Benserade, témoin des antiques triomphes, accourut, de sa maison de campagne de Gentilly, pour donner ses conseils à la duchesse! Si la plupart pensaient qu'elle n'aurait jamais le courage de faire, à vingt-neuf ans, un pareil sacrifice, si d'autres, comme Mme de Montespan, s'acharnaient encore à prétendre que Mme La Vallière n'annonçait une si étrange résolution que pour attendrir le roi, beaucoup d'autres s'en alarmaient; et Benserade vint dire à la duchesse, que sans prendre un semblable engagement, elle pouvait vivre partout avec autant de régularité que dans un couvent, et qu'elle devait rester dans le monde pour l'édifier. Mme Scarron, elle-même, la femme de haute raison, désapprouvait complétement le choix du couvent

biographe a observé avec justesse que les humiliations et les douleurs du délaissement ne lui donnèrent jamais l'idée d'embrasser la vie religieuse. Mais lorsque commença à se faire sentir le besoin d'offrir un grand exemple, de faire à Dieu un sacrifice volontaire et réfléchi, et de ne point se donner à lui par désespoir, c'est qu'un autre ordre de considérations était intervenu. Tant que son cœur fut souillé par une passion criminelle, la duchesse n'éprouva que le désir de se retirer dans la solitude. Mais quelle est la vision qui lui était apparue, quand elle se crut détachée des coupables attachements?

La Palatine, lui demandant un jour l'explication de sa patience à supporter les humiliations de la cour : « *Je faisais pénitence*, » dit-elle. — Ainsi, déjà, la duchesse de La Vallière, dont l'idéal terrestre était si tristement brisé, incapable de vivre de la vie banale des femmes délaissées, avait cherché, au milieu même de sa passion et de ses égarements, l'idéal nouveau auquel elle demanderait de ne pas la tromper. Son sacrifice commença longtemps avant sa retraite ; elle fit alors de toutes ses pensées, de tous ses actes, de sa vie entière, une sorte d'antithèse absolue, dirigée contre les souvenirs qui la poursuivaient.

« Ah ! la mémoire ! s'écriait-elle, la mémoire importune !..... » Et elle courbait son beau front, elle abaissait dans la poussière sa tête charmante, elle devenait la servante de sa rivale ; mais son âme n'était point reposée ; elle ressemblait aujourd'hui à la souriante Ophélia, le lendemain à la Madeleine en pleurs [1].

On a voulu savoir à quel moment précis l'idée de prendre

des Carmélites. Mais la reine Marie-Thérèse n'était pas de l'avis de la future reine Mme de Maintenon. — « Comment pourrez-vous vous accoutumer à de telles austérités, dit Mme de Maintenon à Mme de La Vallière ? » La reine aurait pu suggérer la réponse, si, comme on l'a vu plus haut, Louise de La Vallière ne l'eût instantanément trouvée : « Ah ! madame, quand j'aurai de la peine aux Carmélites, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir. » (*Souvenirs de Mme de Caylus.*)

[1] Voir M. Emile Chasles, dans un article critique très-sensé et bien senti.

le voile pour jamais était éclose dans son âme. Le déterminer avec précision ne se peut guère; et ce qu'on a raconté à cet égard nous paraît plutôt romanesque qu'historique [1]. Mais, s'il n'appartient pas à l'esprit humain de sonder les mystères de Dieu sur une âme, et de savoir à quelle heure, mathématiquement précise, elle fut pénétrée par la grâce, il est toutefois suffisant, pour la curiosité de l'histoire, de pouvoir signaler, à une année près, l'époque qui fut la date positive, authentique des nouveaux sentiments de la duchesse de La Vallière. Or, les lettres de Bossuet au maréchal de Bellefonds, et celles de Mme de La Vallière au même maréchal, ne fournissent-elles pas les éléments assurés pour retrouver l'époque certaine du grand mouvement qui a changé l'existence de la duchesse ?

Louis XIV avait quitté Saint-Germain et Versailles, le 1er mai 1673, pour la campagne de Hollande, emmenant avec lui la reine qui voyageait à petites journées. L'on entreprit bientôt le siége de la ville de Maëstricht, qui fut prise le 30 juin 1673; et de là, le roi marcha en Lorraine, à

[1] Selon deux historiens qui le répètent après Mme de Genlis, la cause occasionnelle de cette vocation serait assez dramatique. Quand la cour eut abandonné le séjour de Saint-Germain, la douce et intéressante La Vallière vint y chercher la paix dont avait besoin son cœur si cruellement agité. Elle voulait racheter ses fautes à force de bienfaisance, et tâchait d'oublier, dit-on, ses malheurs en soulageant ceux des autres. Elle apprend un jour qu'un village, près de Saint-Germain, vient d'être en partie consumé par les flammes; elle fait prier le pasteur de ce lieu de se rendre auprès d'elle, pour lui remettre les secours qu'elle destine à ses malheureux paroissiens. Le curé se présente. Que devient-elle en reconnaissant en lui l'ecclésiastique qui lui a donné les premiers principes religieux, et lui a tracé une ligne qu'elle a si mal suivie ? Ce qu'elle était autrefois, pendant sa pieuse adolescence, ce qu'elle fut depuis, ce qu'elle est en ce moment, son innocence, ses erreurs, son repentir, tout frappe à la fois son esprit. Elle tombe aux pieds du curé, verse d'abondantes larmes, lui peint ses remords, ses tourments, et lui demande des conseils et des prières. Le pasteur ne voit d'asile pour elle que le sein d'un Dieu qui pardonne. La Vallière l'entend; sa résolution est prise; c'est au couvent des Carmélites, à Paris, que s'écouleront, dans la pénitence et les larmes, les jours qui lui seront encore réservés. Un artiste, M. H. Baron, a peint cette scène, que, Abel Goujon (*Histoire de Saint-Germain en Laye*), Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, Mme de Genlis, dans sa *Vie de Mlle de La Vallière*, semblent accréditer, malgré la petite invraisemblance qui s'y trouve.

Strasbourg. Cependant, Mme de La Vallière, qui était remise de sa maladie et avait pu suivre la cour, écrivait de Tournay au maréchal de Bellefonds, une lettre, datée du 9 juin 1673. Déjà cette tête et cette âme avaient fermenté, à l'issue de la grave maladie qu'elle avait eue dans les premiers mois de cette année, et les spectacles de Flandre ne durent qu'accélérer l'éclosion du projet de se retirer au désert. La duchesse vit la jeune reine, toujours négligée, toujours trahie. Elle vit les scandales de Mme de Montespan, contre laquelle on eut de nouvelles preuves relatives aux sanglants outrages faits à Marie-Thérèse. Et Mme de La Vallière se voyait forcée de convenir que l'initiative de ces tristesses lui appartenait. Cela acheva-t-il de porter à maturité l'idée des Carmélites? On ne sait.

Une lettre du 4 novembre 1673, vient enfin tout éclairer, et nous renseigner sur ce qui se passa dans l'intervalle entre le mois de juin et le mois de novembre. La duchesse nous apprend positivement qu'à cette date elle est à peu près décidée à se faire religieuse au couvent des Carmélites. « Vous me donnez une grande joie de m'assurer que je serai reçue, quand j'aurai la force de me tirer d'ici, » écrivait-elle au maréchal de Bellefonds. Une lettre de Bossuet, du 25 décembre 1673, traite aussi ce *chapitre de la vocation* de Mme de La Vallière; « il a vu plusieurs fois la duchesse, dit M. de Condom, et il la trouve dans les meilleures dispositions, qui, espère-t-il, auront leur effet. »

Cette décision de la duchesse était un grand événement, et, à peine formée, la nouvelle s'en répandit avec la rapidité de la foudre. Mme de La Vallière écrit, en effet, le 21 novembre de cette même année, à son grand ami, le maréchal de Bellefonds : « J'ai vu, depuis votre départ, les personnes auxquelles j'espère aller bientôt me joindre pour toujours... J'ai vu M. de Condom et lui ai ouvert mon cœur; il admire la grande miséricorde de Dieu sur moi, et me presse d'exécuter sur-le-champ sa sainte volonté... Depuis les deux jours

que je ne l'ai vu, le bruit de ma retraite s'est si fort répandu, que tous mes amis et mes proches m'en ont parlé. » Elle écrit encore, le 6 décembre 1673 : « Vous serez surpris d'apprendre par d'autres que par moi les bruits qui courent dans le monde sur ma retraite aux Carmélites; cela s'est publié depuis dix à douze jours, sans que j'aie rien fait que ce que vous avez vu avant votre départ. »

La jeune reine, étant partie intéressée dans ce débat intime, n'avait aucun conseil à donner. Abandonnée à elle-même, on peut présumer de quel côté elle aurait penché, avec ses habitudes et ses doctrines sur les grandeurs mondaines. Retirée dans la majesté de sa réserve, elle devait se borner à suivre avec sympathie et amour la crise régénératrice que traversait Mme de La Vallière. Mais la reine et Mme de La Vallière étaient si bien faites pour s'entendre, sans cette lamentable passion, qui s'était jetée à la traverse. Dès le début, Marie-Thérèse reçut, par la faute de Mme de La Vallière, les plus terribles coups qu'un cœur de femme puisse recevoir; et cela dura sept ou huit ans. Autrement, ces deux femmes avaient une nature assez identique; même naïveté d'âme, même droiture; cœur également chaud; même fond de foi et de tendresse religieuse. Aussi, quand on eut bruit à la cour de la détermination de Mme de La Vallière de se retirer pour toujours derrière les grilles d'un couvent, la reine, qui avait ses assiduités à la rue du Bouloi, ne fut pas la dernière à entendre cette grave nouvelle. Son âme touchée s'inclina, se rapprocha; la réconciliation, sans être exprimée en formules extérieures, était consommée dans son cœur royal.

Cette jeune duchesse de trente ans veut mourir, mais non mourir par le prompt suicide, arme des esprits malades, qui ne savent ce qu'ils font, ou des lâches qui ne veulent pas expier leur passé. Elle veut mourir d'une mort toujours vivante, d'une agonie sans fin; elle veut la mort avec la lente souffrance, elle veut mourir au monde, à la cour, aux

palais somptueux, aux sociétés aristocratiques et brillantes, aux choses qui l'avaient enchantée, aux caresses, aux applaudissements profanes. Comment la jeune reine n'aurait-elle pas été attendrie de tant d'héroïsme? Sa dignité la retint à l'écart; mais elle pria pour celle qui, repentante de ses torts, songeait à se choisir une Thébaïde.

Il fut décidé qu'après toutes dispositions prises, Mme de La Vallière se retirerait de la cour et ferait son entrée au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, dans le mois d'avril 1674. Un véritable intérêt s'attache aux derniers moments que Mme de La Vallière passa avec la reine, quand elle dut prendre congé d'elle. On a trop oublié l'ensemble des éléments qui concoururent, au XVIIe siècle, à nous donner Mme de La Vallière avec son type de pénitente aimée et bénie; on a trop oublié que la reine Marie-Thérèse a réagi sur Mme de La Vallière, sur sa détermination d'embrasser la vie du cloître; et qu'ainsi nous devons à son influence indirecte la Madeleine de l'Occident. L'histoire doit ici bien rattacher les effets aux causes et faire la part de tous et de chacun. Si la duchesse de La Vallière sentit enfin un vent nouveau se lever, enfler ses voiles, si elle doubla son cap des tempêtes pour rentrer brisée et meurtrie dans l'Océan pacifique, on doit tenir compte du visage attristé de Marie-Thérèse pour comprendre ces résolutions finales de la duchesse. Par conséquent, quand il s'agit des premiers actes que nécessitèrent sa conversion et la réalisation de ses idées nouvelles, il est indispensable de raconter sa dernière entrevue avec la reine, alors que la future carmélite allait prendre congé de la société humaine; entrevue qui fut un de ces moments dramatiques et touchants, rares dans l'histoire. La Vallière avait besoin de voir enfin cette femme auguste, et d'entendre une parole de pardon et de pitié sortir de cette bouche qui avait exprimé longtemps contre elle de trop justes plaintes. Elle demanda en secret une audience particulière à Marie-Thérèse, à Versailles, selon les

uns, à Saint-Germain, selon d'autres ; elle reçut la permission de se rendre au château, au déclin du jour. La peinture moderne a reproduit la cérémonie de réception aux Carmélites, et ce sujet a inspiré un artiste de mérite en lui fournissant une belle page. Il serait désirable qu'un autre Lesueur eût célébré, dans une immortelle toile, les adieux de Mme de La Vallière à la reine Marie-Thérèse. On voit dans *Marthe* et *Marie*, tableau de Lesueur dont l'original est à Munich, une belle tête de femme, dont le regard suppliant implore le Christ. Cette figure a une magnifique expression de tristesse et de repentir aimant[1]. C'est ainsi que devait paraître Mme de La Vallière devant la reine.

Mme de La Vallière voulut cette audience, parce que c'était un devoir et un besoin de cœur pour elle. Elle était fragile, mais elle n'était pas vicieuse. Les deux choses dont nous nous occupons le moins, et qui devraient nous pénétrer le plus, selon Leibnitz, *la vertu et la santé*, la duchesse voulait enfin les prendre en grande considération, du moins, et surtout, la santé de son âme. Elle qui n'en voulait à personne, et ne prétendait se venger de qui que ce fût, elle qui, dans le temps, déplora la disgrâce des Navailles, du comte de Guiche, du marquis de Vardes, elle qui avait donné des larmes sincères aux chagrins de *Madame*, et s'était accusée d'être la première cause de tous ses malheurs, semblait pouvoir compter sur la clémence de Marie-Thérèse.

L'expédition de *Franche-Comté* était décidée. Déjà le maréchal de Navailles opérait avec un corps d'armée depuis le milieu de l'hiver et prenait diverses places aux Espagnols. Il avait été résolu que Louis XIV se rendrait lui-même, au printemps, sur le théâtre de la guerre, avec la reine. On était vers le milieu du mois d'avril, et la reine allait partir. C'est le 18 avril 1674, très-probablement, ou le 19, que la duchesse de La Vallière fut introduite chez

[1] On en trouve, au Louvre, la copie gravée par Calamatta, directeur de l'académie de Bruxelles.

Marie-Thérèse. Elle trouva la princesse seule dans son cabinet. Quelle entrevue! Une estampe représente la reine assise dans son fauteuil; elle était là, avec cette dignité et « cette hauteur naturelle que lui donnait le sang de Charles-Quint [1]. » On voit La Vallière vêtue d'une robe de bure noire, le visage couvert d'un voile, se précipitant aux genoux de la reine [2]. La reine la relève avec bonté. La duchesse en entrant avait relevé son voile, et découvert un visage inondé de pleurs [3].

Un historien du XVIIe siècle nous apprend que la reine fondit en larmes [4], qu'elle ne put s'en empêcher en voyant Mme de La Vallière lui demander pardon [5].

[1] Ce que Mme de Motteville disait d'Anne d'Autriche.

[2] « Un jour que le roi partait pour un voyage, elle (La Vallière) entendit la messe du roi, demanda pardon à la reine, humblement prosternée à ses pieds. » (*Mémoires* de Mlle de Montpensier.)

[3] Quelles paroles furent échangées, dans ce moment solennel? Les Mémoires du temps ne sont pas très-explicites à cet égard. Le silence ému est toujours la grande éloquence de ces heures pathétiques. L'émotion remplace les discours. On repasse l'espace de temps parcouru depuis 1661 jusqu'en 1674; on voit les débuts et le dénoûment.

On ne sait qui fut la plus grande, dans cette circonstance importante, ou de Mme de La Vallière, qui s'humilie et pleure dans la spontanéité d'un cœur brisé par le repentir, ou de Marie-Thérèse qui, oubliant complétement ses longues douleurs, pardonne, plaint et aime la belle et douce La Vallière. Cette charmante repentie s'avance en chancelant et joignant les mains, et se jetant à genoux devant Marie-Thérèse : « Je viens, dit-elle, implorer un généreux pardon... Oh! Madame, ne me repoussez pas..., dans quelques heures, je serai pour jamais renfermée dans le couvent des Carmélites. » — A ces mots, la reine profondément attendrie, relève la duchesse et l'embrasse étroitement. — « Oh! s'écrie la duchesse, c'est dans ce moment que je me crois véritablement réconciliée avec la vertu!... »

D'après un autre auteur, la scène est racontée ainsi qu'il suit : — La duchesse se rend chez la reine, et, quand elle s'est jetée à ses pieds, et lui a demandé pardon de toutes les peines qu'elle lui avait causées : « Allez, duchesse, lui répond Marie-Thérèse, je ne vous en veux pas... Si vous m'avez fait du mal, vous l'avez réparé par vos bons procédés; et vous l'expiez depuis trop longtemps par de longues souffrances... Hélas! j'en connais moi-même l'amertume... je vous pardonne, vous aime... je prierai pour vous. »

[4] Gregorio Leti, dans son *Teatro Gallico*. — *Mémoires* de Mlle de Montpensier.

[5] « Mme de La Vallière, dit le duc de Saint-Simon rendit de grands respects à la reine, qui l'aima toujours. » — Nous n'avons pas compris, si on donne comme authentique, une lettre curieuse et anonyme, soi-disant du 29 avril 1674, peignant à vif les sentiments du beau monde de Versailles.

Quand le moment de la séparation fut arrivée pour ces deux femmes, on raconte que Mme de La Vallière, appuyant sa bouche sur la main de la reine, et serrant fortement cette main contre son cœur, lui dit d'un ton touchant et ferme à la fois : — Adieu, Madame; — qu'elle s'inclina profondément, et qu'elle sortit avec précipitation. Ce qui est certain, c'est que Marie-Thérèse, en la regardant partir, voyait se réaliser, sous ses propres yeux, la définition que saint Grégoire de Nysse a donnée de l'homme ; savoir : — que l'homme est un être qui a la faculté de se repentir. — Mme de La Vallière, ayant la résolution de mettre entre elle et le monde une barrière insurmontable, n'était pas de nature à chercher « le demi-jour douteux entre le boudoir et le sanctuaire, » ni « cette mélancolie des âmes tendres et vertueuses, station entre deux mondes, comme a dit une dame célèbre [1], où l'on sent encore ce que cette terre a d'attachant, mais où l'on est plus près d'une félicité plus durable. » Mme de La Vallière était cause que tout était mort pour Marie-Thérèse en affection conjugale ; aussi estima-t-elle que c'était justice de devenir une *morte* à son tour. Quand elle sera entrée chez les Carmélites, et qu'à la fin de son noviciat, elle aura prononcé ses vœux, elle sera morte au monde pour toujours [2].

Cette lettre commence ainsi : « La duchesse de Vaujours, impatientée de ce qu'on ne s'occupoit plus d'elle, et peu satisfaite de la considération dont elle jouissoit à la cour depuis qu'elle avoit sacrifié sa réputation à la gloire d'être maîtresse du roi, vient de donner une comédie fort plaisante à la France. Jeudi dernier, avant de se rendre aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, elle fit ses adieux à la reine en pleurant et lui demanda pardon publiquement des chagrins qu'elle lui avoit donnés et du tort qu'elle lui avoit fait. La maréchale de La Mothe lui fit observer qu'elle ne devoit pas s'exprimer ainsi devant tout le monde; elle lui répondit que comme ses crimes avoient été publics, il falloit que la pénitence le fût aussi. La reine la baisa au front, et l'assura qu'elle lui pardonnoit. Satisfaite d'avoir obtenu le pardon qu'elle avoit l'orgueil de demander publiquement, elle sortit de chez la reine, appuyée sur le bras de Mme de La Mothe..... » M. Arsène Houssaye qui cite cette lettre, dit qu'elle n'est pas signée, ni d'une écriture connue. (*Mlle de La Vallière et Mme de Montespan*, p. 228.)

[1] Mme de Krüdner.

[2] Aussi Gregorio Leti, disait-il, dans son *Teatro Gallico :* « La duchessa de La Valiera..... morta al mondo per sempre. » t. II, p. 112.

Mme de La Vallière se rendit aux Carmélites le 20 avril 1674. C'était un événement en quelque sorte national; aussi les plus grands personnages de la cour y assistèrent. Lorsque la duchesse de La Vallière baisa pour la dernière fois, dans un embrassement inénarrable, les deux enfants de ses entrailles, Mlle de Blois et le comte de Vermandois [1], qui ne comprenaient rien à la retraite de leur *belle-maman* [2] et que Mme Colbert attendait pour les ramener, lorsque restée seule, après le départ des dames et des cavaliers qui l'avaient accompagnée, elle eut passé le seuil du cloître pour se jeter aux pieds de la prieure, et pour lui dire : « Ma mère, je viens remettre entre vos mains, pour ne la plus reprendre, ma volonté dont j'ai fait un si mauvais usage toute ma vie [3], » il y avait un hommage public, rendu devant la France entière, à des institutions qu'on avait méconnues [4]. La première action de Mme de La Vallière, en pénétrant dans l'intérieur du couvent de la rue Saint-Jacques, avait été de s'aller prosterner au pied des autels, de s'y dépouiller d'une parure superbe dont elle s'était vêtue à dessein pour la dernière fois, et de la donner à l'église [5]. La pécheresse repentante y offrait sa vie à Dieu; le sacrifice était entier. Tout ce qui avait rempli la période de 1661 à 1667 était désavoué.

En tout temps une réception de carmélite est un acte grave, mémorable et austère. « Ces maisons étranges dont toutes les ouvertures, sauf une porte blanche, sont murées, dont fenêtres du rez-de-chaussée, fenêtres du premier étage,

[1] Li 20 aprile nel convento del Carmelitane scalze, accompagnata dal suo figlivolo e dalla figlivola. — *Teatro gallico*, t. II, p. 89.

[2] Lettre de Mme de Sévigné du 12 janvier 1674.

[3] Lettre circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit, prieure des Carmélites de Paris en 1710.

[4] Passata dal Duca di Montosier, governatore di questo (Delfino) dopo espotogli il suo pensiere hebbe in risposta : *Madama, questo è un' Esempio della maggiore elevatione che potra farsi nel mondo, e mi maraviglio che una Dama di così gran spirito habbia tanto ritardato a pigliar tal santa risolutione. Teatro gallico*, t. II, p. 90.

[5] Gregorio Leti, *Teatro Gallico*, t. I, p. 89.

lucarnes du grenier, soupiraux des caves, tout a été fermé par la main du maçon [1], » ces maisons ne paraissent avoir rien d'attirant; et c'est grand événement quand une femme, qui sacrifie quelquefois beauté, jeunesse, brillant avenir, fortune, haute naissance, s'en va habiter ces lugubres demeures, ce tombeau de vivantes. L'entrée de Mme de La Vallière aux Carmélites avait, outre celle-là, une autre signification. Non-seulement elle venait prendre place parmi ces héroïques femmes, membres d'honneur de la famille humaine, qui portent dans leurs mains pures le drapeau du spiritualisme chrétien; son admission parmi les carmélites était aussi une protestation contre sa gloire antérieure. Elle déclarait qu'elle venait chercher la *vraie vie* après avoir vécu de la vie fausse; les honneurs dont elle avait joui pendant douze années n'étaient que boue et crime; elle en faisait son *meâ culpâ* devant le monde entier.

« Il y a deux jours que je suis ici, écrivait-elle à un ami, » le 22 avril 1674, de sa cellule de la rue Saint-Jacques; j'y » goûte une tranquillité si pure et si parfaite que je suis » dans une admiration des bontés de Dieu qui tient de l'en- » thousiasme. Mes liens sont rompus par sa grâce; et je vais » travailler sans cesse à lui rendre toute ma vie agréable, » pour lui marquer ma reconnaissance. Je n'entrerai dans » aucun détail aujourd'hui; il vous suffira de me savoir en

[1] Un moderne traçait ainsi le tableau de ces maisons : « Nul ne pénètre dans ce tombeau, sinon le médecin. Seule une chapelle est ouverte à la piété ou plutôt à la curiosité et à la pitié publique; cette chapelle ne laisse rien voir de l'intérieur mystérieux et redoutable de l'étrange demeure; on n'aperçoit que des grilles derrière lesquelles passent dans le lointain des ombres, des grilles dont les losanges étroites sont armées de pointes; un siége duquel le confesseur communique avec les recluses par une sorte de crible dont les ouvertures, calculées pour laisser passer la voix, le sont aussi pour empêcher de voir les traits du visage. La communion se donne par un guichet qui laisse paraître à peine une bouche qui s'ouvre et une langue qui s'avance pour recevoir l'hostie. Et quel régime? jamais de viande, jamais de vin, jamais de bas ni de souliers; en toutes saisons, elles vont nu-jambes et nu-pieds sur les dalles froides; point de lit, car on ne peut guère donner ce nom à ces instruments en bois...

» sûreté ; remerciez Notre-Seigneur pour moi, je le prierai » avec ardeur pour vous. Faites quelques compliments à » M. de Grenoble, de la *demi-pénitente* [1]. »

Que de cœurs attendris, que de larmes coulèrent lorsqu'on vit Mme de La Vallière à la *cérémonie de la vêture*, prendre le voile ordinaire de la novice sous le nom de *sœur Louise de la Miséricorde* ! « En présence d'une grande multitude, dit un écrivain du temps, elle reçut l'habit bénit par l'archevêque de Paris. Ensuite elle se retira avec les religieuses, prit le cilice, mit l'habit blanc de laine grossière sur la chair, et, nus pieds, avec des sandales, elle retourna devant l'autel [2]. » Au moment où ses cheveux blonds, si admirés, tombèrent sur les dalles, « une pitié douloureuse s'était peinte sur le visage de tous les assistants [3]. » « Je fus bien touchée, dit la princesse Palatine, de voir cette charmante créature prendre une pareille résolution, et, lorsqu'on la mit sous le drap mortuaire, je me mis à pleurer si amèrement que je ne pus me laisser voir davantage [4].

Toutefois, lorsque Mme de La Vallière eut franchi le seuil du cloître, les premières impressions du public furent très-diverses. Quant aux religieuses de la rue Saint-Jacques, elle les étonna par le peu de ménagement qu'elle avait pour elle-même, comme elle avait déjà surpris étrangement ceux qui l'avaient vue dans le monde. Tout accoutumées qu'elles étaient à de pareils sacrifices, elles ne pouvaient s'empêcher

[1] Lettre au maréchal de Bellefonds.

[2] « In presenza d'una moltitudine ben grande di popolo, riceve l'abito..... ma ritiratazi poi da parte con le sole monache preso il cilicio, spogliata della camicia istessa vesti l'abito bianco di panno rozzo a carne nuda, e nudi piedi con sandali, e ritornata innanzi l'altare. » (*Teatro Gallico* de Gregorio Leti, t. II, p. 88-89.)

[3] *La duchesse de La Vallière*, par R. Clément, de l'Institut, p. cxx. — « Sans attendre la fin de son noviciat, et le jour même de son entrée dans le cloître, elle fit couper ses cheveux (autrefois l'admiration de tous ceux qui ont parlé de sa personne). L'arbre charmant ne voulut pas attendre le terme de la saison sacrée, et il avait hâte de se dépouiller de sa dernière couronne. » (*Sainte-Beuve.*)

[4] Correspondance complète, t. II, p. 119.

de l'admirer, et il n'y en eut aucune qui ne jugeât que des commencements si fervents et une correspondance si fidèle aux premières grâces dont Dieu avait bien voulu la favoriser, seraient suivis d'une persévérance à l'épreuve de tout ce qui pourrait s'y opposer.

Les gens du monde en jugeaient d'une manière bien différente; ils la regardaient comme la victime d'une morale outrée qui ne ménageait rien, et qui exigeait de la faiblesse des hommes ce que Dieu lui-même n'en demandait pas. D'autres ne pouvaient s'empêcher de craindre que sa santé et la délicatesse de son tempérament ne fussent pas à l'épreuve des austérités qu'elle allait embrasser. Quelques-uns même lui prédisaient des repentirs, des dégoûts, de tristes retours vers le monde qui troubleraient la tranquillité de sa vie.

Pour Mme de La Vallière, elle-même, elle était persuadée que l'unique moyen d'apaiser la colère de Dieu était de s'engager dans une pénitence qui ne finît qu'avec sa vie, et qu'il n'y avait que la profession qu'elle embrassait qui convînt aux sentiments que Dieu lui avait inspirés. C'est ce qui lui faisait dire : « Je ne sais si ma vie pourra plaire à Dieu, et si la satisfaction publique que je veux lui faire trouvera grâce devant lui; mais je sais bien que j'ai frappé à la seule porte qui m'était ouverte, et que je ne pouvais rentrer que par là dans la paix de Jésus-Christ [1]. »

Mais il faut se hâter d'arriver à la célébration de la cérémonie qui devait, l'année suivante, d'après les statuts, consacrer à jamais la réconciliation et l'embrassement de Marie-Thérèse et de Mme de La Vallière. Il faut raconter cette scène mémorable de la rue du Faubourg-Saint-Jacques, où la jeune duchesse devint définitivement « l'idole des générations sensibles, et comme la statue de la pudeur repentante. » Franchissons

[1] Voir le *Récit abrégé de la vie pénitente de Mme de La Vallière*, Paris, chez Savoie, 1754, page 20.

ces retardements [1], ces plaisanteries moqueuses [2], ces règlements de fortune [3], ces oppositions systématiques de la cour [4]

[1] Bossuet écrivait de Saint-Germain-en-Laye, le 25 décembre 1673 : « Mme la duchesse de La Vallière m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec Mme de Montespan. J'ai dit ce que je devais, et j'ai, autant que j'ai pu, fait connaître le tort qu'on aurait de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite, mais il semble que les Carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule. J'espère que la suite en fera connaître d'autres idées. (*Lettre au maréchal de Bellefonds.*)

[2] Mme de Sévigné raillait la pécheresse repentante : « Mme de La Vallière ne parle plus d'aucune retraite; c'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jettée à ses pieds pour l'en empêcher; comment résister à cela ? » (*Lettre* du 15 octobre 1673.) — Ce qui faisait naître la défiance de Mme de Sévigné, sur les femmes qui restaient dans le monde après leur conversion, et qui semblaient aspirer à la gloire de lui servir d'exemple et de modèle, c'est, dit M. Walckenaër, la comparaison qu'elle faisait d'elle avec ces grandes pécheresses, dont la subite transformation, opérée par une grâce toute divine, excitait à la fois sa surprise et son admiration. Les railleries de Mme de Sévigné font voir qu'elle croyait peu à la sincérité de certaines conversions. Sa spirituelle malice était excitée par ces femmes, qui, après avoir été célèbres par leurs aventures galantes, se faisaient remarquer par leur grande dévotion, mais c'était de cette dévotion fastueuse qui s'annonçait à tous par l'absence du rouge, par de grandes manches, et une mise particulière, par une affectation de pratiques rigoureuses, par un grand renfort de directeurs et de confesseurs. (V. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, par Walckenaër. 4e partie, p. 216)

[3] D'après M. de Condom et d'après Gregorio Leti, Colbert, qui avait sans doute des ordres, créait dans le principe des difficultés pour les affaires temporelles de la duchesse. Sa fortune passait pour être considérable. Elle avait possédé notamment à Versailles, un terrain où elle avait fait élever un pavillon donnant sur la rue de la Pompe. Louis XIV racheta ce terrain en 1672 pour y faire construire les écuries de la reine. Le pavillon dont il s'agit sert aujourd'hui de magasin pour les grains de la guerre. (*Histoire anecdotique des rues de Versailles*, par M. Le Roi.)

J'ai eu communication, par M. le duc d'Uzès, de deux pièces écrites de la main de Louis XIV : le roi y donne ordre à l'intendant du comte de Vermandois, à la date de 1674, de remettre 150,000 livres pour la liquidation des affaires de Mme de La Vallière, se rendant aux Carmélites.

Toujours est-il que Colbert, qui était alors tout dans les intérêts de Mme de Montespan, ne tirait d'affaire Mme de La Vallière que *fort lentement*, au rapport de Bossuet.

On voit par les *États du comptant* de l'année 1675 (*Archives de l'Empire*, K. 119) que Louis XIV donnait, pour « l'entretiement de la maison du comte de Vermandois et de Mlle de Blois » 80,000 livres, soit, en monnaie d'aujourd'hui, environ 320,000 fr. par an. Il avait donné dans la même année pour achat de vaisselle d'argent, chevaux, carrosses et meubles pour l'établissement de leur maison, 30,000 livres (*Notice sur Mme de La Vallière*, par M. P. Clément, de l'Institut.)

[4] S'il fallait s'en rapporter à une interprétation qui est contredite par les

qui regardait la fuite de Mme de La Vallière au cloître comme un éclatant reproche jeté à la licence de Versailles [1]. Franchissons ce jour d'entrée aux Carmélites, en 1674, jour navrant pour tous, excepté pour notre héroïne [2], jour de déchirement, puisque d'après Gregorio Leti, Mme de La Vallière était *généralement aimée de tout le monde*, à cause de son désintéressement et de sa bonne nature (Valiera amata generalmente da tutti) [3].

Le 4 juin 1675, l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques était trop petite au gré des fidèles et des curieux que la cérémonie du jour y avait attirés. On venait voir comment une femme délicate, nourrie dans la mollesse des cours, allait se vouer à toutes les mortifications, comment elle savait se punir, comment elle savait se sacrifier et des-

faits indiqués dans la note suivante, « cette retraite de Mme de La Vallière satisfit également le roi et Mme de Montespan, parce qu'après tout, la présence d'une maîtresse abandonnée reprochoit à tous momens au roi son inconstance, et les protestations qu'il lui avoit faites de l'aimer toujours; parce que, d'un autre côté, Mme de Montespan apprehendoit que Mme de La Vallière, dont l'esprit lui étoit connu, ne rentra dans les bonnes grâces du roi. » (*Les Intrigues de la cour de France*, t. II, p. 69; Cologne, 1695.)

[1] Mme de La Vallière écrivait, le 6 décembre 1673, les contrariétés qu'elle éprouvait : « Je ne sais pas encore quand je sortirai d'ici. On me fait mille difficultés pour le temps... Vous serez surpris d'apprendre les bruits qui courent dans le monde de ma retraite aux Carmélites. » (Lettre au maréchal de Bellefonds.)

On s'explique pourquoi la cour, notamment Mme de Montespan et le roi, voyait de mauvais œil cette entrée aux Carmélites. Le choix d'un ordre aussi austère, constituait en quelque sorte un reproche qui retombait en plein sur Mme de Montespan, bien plus coupable à raison du double adultère. (M. P. Clément. *Étude sur Mme de Montespan*, dans *la Revue des questions historiques*, 1er avril 1868, p. 468.) La nouvelle favorite, dit Lamartine, se refusait à consentir à l'ensevelissement trop rigoureux de l'ancienne; elle trouvait l'exemple trop austère et trop périlleux pour elle-même.

De là, les perplexités douloureuses exprimées par la duchesse de la Vallière elle-même dans ses lettres au maréchal de Bellefonds, peu de temps avant son entrée en religion : « il faut que j'importune le maître et vous savez ce que c'est pour moi... il faut que je parle au roi, et voilà toute ma peine » (8 février 1674). Ainsi, Mme de La Vallière ajoutait à ses tristesses l'ennui d'avoir à solliciter l'agrément du roi, qu'il n'était pas commode, à ce moment, d'obtenir.

[2] L'abbé de Fromentières, depuis évêque d'Aire, prononça le discours à la cérémonie dite *de la vêture*.

[3] *Teatro Gallico*, t. II, p. 135.

cendre vivante dans le tombeau. C'était comme le dernier acte d'un drame intime, qui, commencé dans les renoncements les plus terribles pour une femme, dans les conditions surtout où se trouvait Mme de La Vallière, s'achevait dans les vœux solennels, dans ces serments irrévocables qui mettent le sceau à une séparation éternelle et consacrent une décision humaine de tout le poids irrévocable de l'immuabilité de la tombe [1].

D'abord Mme de La Vallière avait dû, le cœur tout saignant, aviser à ces préliminaires pénibles, que supposent toujours les démarches importantes, et qui, simples avenues du sacrifice, sont souvent plus déchirants que le sacrifice lui-même. Mlle de Montpensier, qui vit tous ces apprêts, ces adieux, ces adoptions de vie nouvelle, ces transplantations de la cour de Versailles dans le cloître, n'a pas l'air de soupçonner à travers quelles sensations émouvantes se produisit alors le déchirement des fibres. Voici avec quel sang-froid elle raconte ce qui se passa, comme si on ne sentait que ce qui est exclusivement personnel : « Enfin Mlle de La Vallière se mit aux Carmélites, et s'y retira un jour que le roi partait pour un voyage. Elle entendit la messe du roi, monta dans son carrosse, alla aux Carmélites ; j'allai lui dire adieu le soir chez Mme de Montespan, où elle soupait. Elle prit l'habit pendant que la cour était dehors, et, au bout de l'an, elle fit profession où la reine alla, et j'eus l'honneur de l'y accompagner. Depuis ce temps-là on n'a plus parlé d'elle [2]. » C'était, de la part de Mlle de Montpensier, parler d'une ma-

[1] Ce n'était plus le temps des facéties du duc de Roquelaure. On avait plaisanté de la première fuite de Mlle de La Vallière au couvent de Saint-Cloud, et dans laquelle il y avait eu des larmes de part et d'autre. Louis XIV, accouru à la grille du monastère, avait pleuré. Mlle de La Vallière, interpellée par le roi, avait voulu répondre; mais ses pleurs répondirent pour elle. Quelques religieuses présentes à cette tendre scène, n'avaient pu aussi s'empêcher de tirer leur mouchoir. « Par ma foi, avait dit alors, tout bas, le plaisant Roquelaure, ces-gens-là pleurent si agréablement qu'ils me font venir l'envie de rire. » Il n'en pouvait être ainsi en 1675.

[2] *Mémoires*, 1e partie.

nière bien sèche de choses fort graves. Pourquoi ne pas raconter cette nécessité pour Mme de La Vallière, de demander au roi la permission de disposer des biens qu'il lui avait donnés; ce qu'elle fit le 18 avril 1674? Pourquoi, le roi ayant accordé cette permission, ne pas redire ce qu'il y eut de pénible pour Mme de La Vallière, quand elle partagea ses pierreries entre ses deux enfants, donna des bijoux à quelques amies, une pension de deux mille écus à sa mère et de deux mille livres à Mlle de Saint-Rémi, sa sœur, tant qu'elles vivraient? Surtout, pourquoi n'avoir point retracé la dernière entrevue avec la reine; ce qu'il y eut de touchant entre ces deux femmes dans cette heure suprême; ce pardon demandé à la reine, et Marie-Thérèse fondant en larmes, en voyant prosternée, humiliée à ses genoux, celle que son mari avait adorée? Les adieux du 19 avril 1674 méritaient également une mention; adieux faits au roi [1], à la reine, à Madame d'Orléans, à Monsieur, au duc de Montausier. N'aurait-

[1] On pense que Racine a voulu, dans sa tragédie de *Bérénice*, raconter l'histoire de Louis XIV et de Mme de La Vallière, et les adieux et la séparation (V. M. Arsène Houssaye, E. Pelletan). Titus va congédier Bérénice, comme Louis XIV congédia Mme de La Vallière. « Et maintenant écoutez bien le dernier mot, dit M. Pelletan, le mot sinistre de la tragédie; regardez la sentinelle qui tombe évanouie et tout le siècle du grand roi qui fond en larmes, la figure dans son mouchoir,

« *Car enfin, ma princesse, il faut nous séparer;* »

Le voilà donné ce coup de hache, ce coup de poignard. Le ciel va crouler, le marbre lui-même en frémit. Est-ce la plainte du vent d'automne qui glisse d'arbre en arbre et roule la feuille arrachée du bosquet sur l'herbe flétrie? Non, c'est la voix sépulcrale de Titus qui laisse tomber de son cœur brisé le lamentable et suprême adieu.

Car enfin, ma princesse, il faut nous séparer.

Il y a eu ailleurs l'ombre du banquet, la poignée de main de don Juan; il y a eu la ballade d'Ophélie qui meurt avec le flot mourant, il y a eu le coup de canon qui annonce qu'une victime monte à l'échafaud, il y a eu le *Dies iræ* passant comme un souffle de l'enfer sur le front pâle de Marguerite; mais riez si vous voulez, pleurez si vous pouvez, il n'y a rien eu de plus surhumain, de plus pathétique, de plus terrible que ce sombre final : *il faut nous séparer*, car, pour le dire, ajoute Titus :

. . . . . La langue embarrassée,
Dans la bouche vingt fois a demeuré glacée.

il pas fallu peindre ce double départ du 20 avril, Louis XIV, la reine, toute la cour, Bossuet, le dauphin, prenant le chemin de la Bourgogne, et Mme de La Vallière, montant en voiture avec son fils et sa fille, et se dirigeant vers les Carmélites de la rue Saint-Jacques, escortée de deux carosses de dames et de seigneurs de la cour [1] ?

Vint donc la cérémonie définitive du 4 juin 1675. Louis XIV était absent de la fête ; mais son absence même complétait le sens et la portée de ce qui se passait. N'oublions pas que Marie-Thérèse d'Autriche était venue prendre place dans la chapelle des Carmélites. En face d'elle, on entendit une jeune femme, nourrie jusque-là dans les élégances, et distinguée par un grand prince, demandant, exigeant l'austérité immédiate et sans réserve. Elle se jeta, dit-on, dans la passion de Dieu. Il eût été mieux de dire simplement : elle fit amende honorable à la sainte cause des foyers légitimes qu'elle avait offensés ; elle s'en voulut punir. Il n'y a qu'à lire, pour s'en convaincre, le rapport de la religieuse qui raconte simplement cette rude conversion. « Notre nourriture, dit-elle, ne lui fit point de peine ; dans les commencements même, le coucher sur la dure, l'assiduité au travail, qui n'est interrompu que par la lecture et la prière, un jeûne austère, un silence continuel, devinrent ses délices ; elle ne manqua jamais aux plus petits assujettissements des novices. *Un désir insatiable de souffrances la consumait* [2]. »

La reine et Mme de La Vallière, qui s'étaient quittées en

[1] « Le 2 juin 1674, dame Louise de La Vallière, duchesse de Vaujour, prit ici l'habit de religieuse, au grand couvent des Carmélites, où elle s'était retirée dès le 19 d'avril dernier, pour se préparer à cette action. Le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, supérieur de cette maison, en fit la cérémonie ; et la prieure lui donna le voile blanc. L'évêque d'Aire (Mgr de Fromentière nommé depuis peu) y prescha avec son éloquence ordinaire, et l'applaudissement de tout l'auditoire, composé de Mademoiselle, de Mme de Guise, des duchesses de Longueville et de Bouillon, de la princesse de Mecklembourg, et de plusieurs seigneurs et dames de condition, qui ne purent assez admirer l'humilité, la modestie et la piété tout à fait exemplaire de cette illustre novice. » (La Gazette de Renaudot, année 1674, page 520.)

[2] Lettre circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit.

avril 1674, se retrouvèrent en juin 1675; et l'émotion de Marie-Thérèse fut bien grande en se voyant, dans une tribune, à côté de la sœur Louise de la Miséricorde, avec les princesses du sang, qui assistèrent aussi à cette grande cérémonie. Tout ce qui se passait, tout ce qui se disait, allait retentir dans le cœur de la reine, avec un accent tout personnel. Elle s'était tant intéressée à la conversion de la duchesse. Elle ne pouvait non plus ignorer que cette jeune et blonde femme, qui avait régné à la cour, et qui reparaissait un instant sous l'éclatant costume d'une princesse de la terre, ne faisait le serment d'ensevelir sa vie, que parce qu'elle croyait devoir cette authentique réparation à la reine de France. C'est pourquoi, outre que le cœur de Marie-Thérèse palpitait des palpitations de tous, elle ressentait, par surcroît, une vive émotion personnelle; c'était sa réconciliation avec Mme de La Vallière, qu'elle voyait solennellement consacrée par un acte public de religion.

Cette cérémonie de la profession lia à jamais la pénitente par des vœux [1]; elle reçut le voile noir des mains de la reine elle-même [2].

[1] On entend théologiquement par *état religieux*, un genre de vie stable et permanent, approuvé par l'Église, par lequel un chrétien s'engage à tendre continuellement à la perfection par l'observation des vœux solennels de chasteté, de pauvreté, d'obéissance. Prendre le voile, c'est bien se faire religieuse, mais le voile, pas plus que la cérémonie de la vêture ou le voile blanc que l'on donne aux novices n'est pour les religieuses un engagement irrévocable; c'est par la profession, ou par l'émission des trois vœux précités, essence de tout ordre religieux, qu'elles s'engagent pour toujours.

[2] Voyez *Histoire abrégée de la vie et pénitence de Mme la duchesse de La Vallière*, par l'abbé Lequeux, p. 59. Paris, 1767, in-12. On est généralement d'avis, avec Claude Lequeux, que c'est la reine qui donna le voile à Mme de La Vallière; voici ce que Gregorio Leti, qui conversa beaucoup avec le confesseur de Mme de La Vallière, en rapporte: « La regina le messe (a la Va- » liera) il velo di professione con « le sue proprie mani, » l'Arcivescovo fece » il resto della ceremonia. » *Teatro Gallico*, t. II, p. 112. — Cependant, la gazette du temps indique l'archevêque de Paris, comme ayant donné le voile : « Le 4 de ce mois (juin 1675), dame Louise de la Vallière, duchesse de Vaujour, fit profession au grand couvent des Carmélites, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde, qu'elle prit lorsqu'elle y commença son noviciat le 2 juin de l'année dernière. Notre archevêque (Mgr de Harlay) fit la bénédiction du voile et le lui donna; et l'ancien évêque de Condom, précep-

Si c'eût été le moment de s'arrêter à des considérations moins graves, on aurait admiré la nouvelle religieuse sous son costume qui lui seyait admirablement. La duchesse de La Vallière, qui, pour finir sa vie à peine ébauchée, « embrassait la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds [1], » devait être intéressante dans son habit de carmélite. « Elle fit cette action, dit Mme de Sévigné, comme toutes les autres de sa vie, d'une manière noble et toute charmante; elle était d'une beauté qui surprenait tout le monde [2]. » Elle ajoute ailleurs : « Cet habit si étrange n'ôte rien à sa bonne grâce ni au bon air [3]. » On peut encore contempler aux Carmélites de nos jours, rue d'Enfer, une toile représentant la duchesse dans son costume de religieuse. On s'aperçoit que le portrait a été fait lorsqu'elle était encore dans le monde; mais l'on y peut admirer ces traits toujours brillants sous le voile noir des filles de sainte Thérèse, ce visage splendide sous la nuit du cloître, toute cette personne toujours distinguée, dans sa guimpe blanche, dans sa robe brune, et avec sa ceinture de cuir [4].

Mais l'attention se portait à d'autres pensées et à de plus sérieux objets. La reine, les dames et les seigneurs de la cour accourus, l'illustre duchesse de Longueville, autre pénitente célèbre, d'autres encore dont la jeunesse avait été plus ou moins troublée, et qui assistaient à la cérémonie, s'absorbaient dans la grandeur des choses [5]. On voyait une

teur de Mgr le Dauphin, fit sur le sujet un discours des plus éloquents et des plus touchants. La reine honora cette cérémonie de sa présence, étant accompagnée de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle, de Mlle d'Orléans, de Mme de Guise, de la duchesse de Longueville, et d'autres princesses et dames qui furent extraordinairement édifiées de la modestie et du zèle de cette nouvelle professe. » (*Gazette de France*, année 1675, page 408.)

[1] *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire.

[2] Lettre du 3 juin 1675.

[3] Lettre de l'année 1680, 5 janvier.

[4] On aperçoit des retouches dans le portrait de la duchesse de La Vallière que possèdent les Carmélites de la rue d'Enfer. La pénitente y a un regard assuré, qui n'est pas celui de sœur Louise de la Miséricorde.

[5] « La duchesse de La Vallière fit hier profession. Mme de Villars m'avait promis de m'y mener, et, par un malentendu, nous crûmes n'avoir point de

femme commencer une vie extraordinaire, et prouver ce que peut la volonté humaine, quand une influence d'en haut l'a touchée. C'est là ce qui fixait toutes les âmes émues. Puis, Bossuet, qui prononça le discours, prêta à cette fête le secours de son incomparable éloquence. Ces trois personnages réunis pour une circonstance si solennelle, Bossuet en chaire, la reine à la tribune à côté de Mme de La Vallière, enfin Mme de La Vallière elle-même, cela seul était un grand et unique spectacle. Bossuet fut, comme toujours, majestueux et beau dans son discours si apostolique. Si Mme de Sévigné n'y trouva point tout ce qu'elle eût attendu et désiré [1], d'autres, au contraire, se plurent à y reconnaître les sublimités accoutumées [2]. On s'attendait peut-être à des détails plus circonstanciés et plus personnels à Mme de La Vallière ; ce fut probablement ce que Bossuet crut, au contraire, devoir éviter, par respect pour les convenances, en sa qualité d'évêque, de précepteur du dauphin, et de ministre d'une religion de douceur et de paix. Louis XIV n'était point là, mais il entendait. Il fallait éviter de froisser le prince, en mettant en scène la pécheresse. Aussi l'évêque de Condom prit son essor dans les généralités de la métaphysique religieuse et de la physiologie du cœur humain. « Ma sœur, dit-il cependant, en se tournant vers Mme de La Vallière, parmi les choses que j'ai à vous dire, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre. » Or, à un endroit du discours, le grand évêque s'exprimait de la façon suivante, sur les évolutions de l'âme humaine : « Mais elle n'est pas demeurée longtemps en cet état. Cette âme qui était heureuse, parce que Dieu l'avait faite à son image, a voulu, non lui ressembler, mais

places. Il n'y avait qu'à se présenter, quoique la reine eût dit qu'elle ne voulait pas que la permission fût étendue ; tant y a, Dieu ne le voulut pas ; Mme de Villars en a été affligée. » (Mme de Sévigné à sa fille, lettre du 3 juin 1675.)

[1] Mme de Sévigné écrivit, courant de juin 1675 : « Le sermon de M. de Condom ne fut pas aussi *divin* qu'on l'espérait. »

[2] MM. Lamartine, Sainte-Beuve, P. Clément, pensent différemment.

être absolument comme lui. Heureuse qu'elle était de connaître et d'aimer celui qui se connaît et s'aime éternellement, elle a voulu, comme lui, faire elle-même sa félicité. Hélas! qu'elle s'est trompée! et que sa chute a été funeste! Elle est tombée de Dieu sur elle-même. »

Mme de La Vallière, d'après un moderne historien, aurait senti, dans cet endroit du discours, la peinture de toute son histoire; elle se cacha le front dans ses mains. « Ne vous êtes-vous pas relevée jusqu'à Dieu? » lui dit la reine avec bonté [1].

Il était digne des poëtes spiritualistes du XIXe siècle de ressentir vivement le côté pathétique de cette célèbre journée du 4 juin 1675. Toutefois, l'un d'eux s'est trompé sur la mission de l'évêque de Condom; et de plus, il a commis une omission regrettable en ne donnant pas assez de relief dans son tableau à la reine Marie-Thérèse. Écoutons-le : « Louis XIV n'avait aucune des pudeurs du vice. Il y avait tant de distance entre le monarque et les sujets, que la morale et la religion du peuple osaient à peine gronder jusqu'aux pieds du roi. On respectait tout du prince, jusqu'à ses scandales; ils faisaient partie du droit divin. On gémissait, mais on ne jugeait pas si haut.

» Les ministres, même les plus sévères, de l'Église vivaient dans cette atmosphère de faiblesse. Ils se voilaient seulement le visage pour ne pas voir ces inconvenances contre leur habit. Le roi les employait tantôt à discuter, tantôt à pardonner ses faiblesses. Bossuet cette fois fut employé à débarrasser le roi de Mme de La Vallière qui le gênait, à précipiter cette maîtresse délaissée dans le cloître avec l'énergie de sa piété inflexible, et à livrer à son insu le roi, sans rivalité, à l'ascendant d'une autre femme, Mme de Mon-

[1] M. Arsène Houssaye, qui reproduit ce détail, n'indique pas à quel mémoire il l'a puisé. Si on n'avait ici que la création du poëte, au lieu d'avoir le vrai de l'histoire, il faudrait reconnaître, qu'à défaut du vrai historique, nous posséderions le vraisemblable historique.

tespan. Il conquit ainsi la reconnaissance de tous les trois. Le roi lui dut la liberté; Mme de Montespan, l'empire; Mme de La Vallière, le ciel [1]. »

Le poétique écrivain devient ici excessif, en dénaturant la fonction de Bossuet; il est incomplet quand il énumère ce que Mme de La Vallière devait au grand évêque; elle lui dut le ciel là-haut, mais aussi, dès ici-bas, l'immortelle amitié de Marie-Thérèse d'Autriche [2]. Néanmoins, le poëte prend le ton du lyrisme quand il envisage en lui-même le discours prononcé par Bossuet, « oraison funèbre d'une beauté vivante, la pierre de la tombe sur Mlle de La Vallière. » Ce qu'il fallait surtout faire remarquer, c'est que le discours de Bossuet était plus dans les faits qu'en paroles, et que, dans cette scène dramatique, l'auditoire était plus attentif aux palpitations du cœur de la victime qu'aux accents du prédicateur. C'est ce que le poëte a fait en répondant à Mme de Sévigné, pour lui démontrer que les paroles du prêtre furent parfaitement à la hauteur de la circonstance.

Oui, le 4 juin 1675, les choses parlaient trop d'elles-mêmes; la parole devait se taire; il y avait des accents qui pénétraient plus dans le vif de l'âme, et retentissaient plus haut que tous les sanglots humains. « Cette beauté, encore dans sa fleur, arrachée à son printemps, consumée du feu qu'elle avait allumé et du feu qu'elle n'avait pu éteindre en elle; flétrie par un bonheur qui ressemblait trop à un défi à la morale et qui l'avilissait en l'élevant; trahie enfin par l'inconstance et rejetée par l'ingratitude de l'amour dans le sépulcre avec un cœur toujours vivant; couverte, par la reine même qu'elle avait offensée, de ce voile mortuaire qui l'enveloppait de honte et de pardon, en présence de cette cour, hier témoin de ses triomphes, aujourd'hui de sa

[1] Lamartine, *Étude sur Bossuet.*

[2] Un historien de 1786 s'exprime ainsi : « On sait que Mme de La Vallière morte comme une sainte aux religieuses carmélites, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde, consola la reine de ses chagrins. » (*La vie de Mme de Maintenon*, p. 121, in-12, Paris, 1786, chez Buisson, libraire.)

sépulture ; enfin, Bossuet dans la chaire pour donner la voix à toutes ces oppressions et à tous ces silences du cœur ; que fallait-il de plus à Mme de Sévigné, demande M. de Lamartine ? Est-ce que l'éloquence ne s'arrête pas sur les lèvres, là où les facultés de sentir et d'exprimer s'arrêtent dans le cœur trop ému des auditeurs [1] ? »

Il ne faut pas amoindrir ce qu'il y eut d'imposant dans la cérémonie du 4 juin 1675 ; Bossuet, rompant un silence de plusieurs années, s'écriait : « Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? Quel état ! et quel état ! je n'ai pas besoin de parler ; les choses parlent assez d'elles-mêmes ! »

Et il montrait du geste cette forme agenouillée de femme jetée là, comme un cadavre, sous le linceul. Puis, comme s'interrompant dans ses pensées, il se tournait vers la reine, et lui disait :

« Madame, regardez ! Voici un objet digne des yeux d'une si pieuse et si clémente reine [2] !... »

Enfin, de quelle manière plus saisissante le grand prédicateur pouvait-il terminer sa harangue sacrée ? « Et vous, ma sœur, s'écria Bossuet, en se tournant vers Mme de La Vallière, vous, ma sœur, qui avez commencé à goûter ces chastes délices (de l'amour divin), descendez, allez à l'autel ; victime de la pénitence, allez achever votre sacrifice. Le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré. Le sacré pontife [3] vous attend avec ce voile mystérieux que vous demandez. Enveloppez-vous dans ce voile ; vivez cachée à vous-même, aussi bien qu'à tout le monde ; et, connue de Dieu, échappez-vous à vous-même, sortez de vous-même, et prenez un si noble essor, que vous ne trouviez de repos que dans l'essence du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Et, là-dessus, un autre poëte plus ou moins profane de notre époque, s'exclame, presque éperdu : « Oserai-je com-

[1] *Étude sur Bossuet*, par Lamartine.
[2] Sermon de Bossuet, pour la profession de Mme de La Vallière.
[3] L'archevêque de Paris.

menter ce chef-d'œuvre de style sacré? Louerai-je cette mâle fierté qui ne s'humilie pas devant les grands de la terre, qui au contraire domine la royauté, parce que c'est l'esprit de Dieu qui parle? Comparerai-je cette majesté de l'éloquence à ces grandes figures des sculpteurs antiques où le marbre ne daigne jamais ni rire ni pleurer? C'est beau, c'est sublime, c'est terrible. Aux dernières paroles, à ces fortes images du prédicateur, toute l'église trembla, tous les fronts se prosternèrent, toutes les âmes eurent peur. Descendez à l'autel pour achever votre sacrifice, le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré.

« La duchesse de La Vallière descendit toute blanche et toute pâle, mais plus forte qu'aucune de celles qui étaient là en spectacle. Elle marcha vaillamment au sacrifice. L'archevêque fit trois pas à sa rencontre ; on eût dit Dieu lui-même. Elle s'agenouilla, baisa la terre et reçut le voile consacré. Quand elle le répandit comme un linceul d'oubli sur la pécheresse, on entendit des sanglots dans l'église. Mais sœur Louise de la Miséricorde ne pleurait pas [1]. »

La splendeur du temple n'ôtait rien à l'exceptionnelle austérité de cette cérémonie unique : et les belles toiles des maîtres qui ornaient l'église, comme la *Salutation angélique* du Guide, et d'autres tableaux dus à Philippe de Champagne, à la Hire, à Stella, à Le Brun, ne purent détourner les regards des assistants de dessus cette femme, qui faisait d'elle-même le plus entier et le plus radical sacrifice. Lorsqu'une novice doit faire sa profession et prendre le voile, l'église des Carmélites se pare comme aux plus beaux jours de fête ; les cloches se font entendre comme pour les grandes solennités de la vie monacale. Mais l'église des Carmélites, au XVIIe siècle, était celle, de tout Paris, qui était le plus magnifiquement ornée. Le grand autel s'élevait au-dessus de douze marches de marbre, entourées d'une balustrade

[1] Arsène Houssaye.

de même matière, dont les balustres étaient de bronze doré. On avait chargé de bas-reliefs le tabernacle qui était tout d'argent. Le soleil, ou ostensoir, étincelait d'or et de pierres précieuses. Et, si le spectateur reportait ses yeux sur la voûte de l'église, que Philippe de Champagne avait peinte à fresque, on jouissait d'un merveilleux effet de perspective : on voyait un Christ peint sur un plan horizontal, et qui semblait l'être sur une surface verticale [1]. Mais comment se distraire de ce que disait et faisait Mme de La Vallière, au pied des autels, au milieu des saintes filles du monastère, en présence de la reine, de l'archevêque de Paris, et des personnages de la cour? A la cérémonie première de la *vêture*, en 1674, Mme de La Vallière avait quitté ses habits séculiers, et on lui avait mis la robe, la cotte, le petit voile, et les alpargates.

En 1675, c'était la cérémonie de *la profession* et puis celle *du voile*. Mme de La Vallière s'était avancée, ayant près d'elle le scapulaire, la ceinture et le manteau de la professe dont on allait la vêtir. On lui avait demandé solennellement ce qu'elle voulait, en lui adressant la question faite à toute personne désirant entrer dans l'ordre du Mont-Carmel et de sainte Thérèse.

— Que demandez-vous ? lui avait dit la prieure.

— La miséricorde de Dieu, la pauvreté de l'ordre, et la compagnie des sœurs, — avait répondu Mme de La Vallière [2].

[1] Voyez les historiens des monuments de Paris, Felibien, Dulaure, etc. — L'ancienne église des Carmélites n'existe plus aujourd'hui. Les Carmélites de la rue d'Enfer ont une partie de l'ancien couvent, et, dans leur nouvelle chapelle, on plaça en 1807, le mausolée du cardinal de Berulle, qui était dans leur primitive église et qu'on avait transféré pendant la Révolution dans le musée des monuments français. — Les Carmélites de la rue d'Enfer possèdent comme reliques de sainte Thérèse, une parcelle de l'os du bras et un doigt de la main droite.

[2] Chaque Carmélite dresse par écrit, son acte de profession. « Je, sœur..... fais ma profession et promets chasteté, pauvreté et obéissance à Dieu Notre-Seigneur, à la bienheureuse Vierge et à nos révérends pères supérieurs, et fais cette profession selon la règle primitive de l'ordre dit du Mont-Carmel, qui est sans mitigation, et ce jusques à la mort. » (*Statuts des Carmélites.*)

Il est une particularité de la cérémonie qui attendrit toujours. L'éloquence de Bossuet faisait rentrer les auditeurs jusque dans les dernières profondeurs de leurs âmes. Mais, lorsque Mme de La Vallière s'étendit tout de son long dans le chœur, et se *prosterna ainsi en croix* sur un tapis de serge [1], n'était-ce point elle-même qui devenait un touchant et foudroyant prédicateur? Ne semblait-elle pas contracter des noces avec la mort, dans le cercueil, et jeter le mépris à tout notre éclat terrestre, à toutes les pompes de la vie mondaine, en se dépouillant de tout, en s'ensevelissant toute vivante, en s'étendant toute morte sur les dalles de l'église de la rue Saint-Jacques, et célébrant son hymen mystique avec l'époux invisible?

La sœur Louise était, pendant le sermon, dans la tribune des religieuses, dit un historien, à côté de la reine, de cette bonne et excellente reine Marie-Thérèse, à qui elle avait donné, tout en se les reprochant, tant de moments de jalousie et de chagrin. Le sermon fini, la reine, tout en larmes, l'embrassant avec une affection bien sincère, affection qu'elle conserva tout le reste de sa vie pour Mme de La Vallière, lui donna, sous les yeux de l'archevêque de Paris, le voile qui devait désormais la séparer du monde [2]. Pour Mme de La Vallière, on peut déduire la nature de ses impressions, dans cette journée mémorable, d'une lettre écrite peu après : « C'est à l'heure qu'il est que je puis dire avec vérité que » je suis à Dieu pour jamais. Je suis à lui par des liens si » forts, que rien ne les peut rompre. Liée par des vœux, et » encore plus par la grâce qui me les a fait faire, rien ne peut » me séparer de la charité de Jésus-Christ : c'est en lui seul » que j'espère et pour lui seul que je veux vivre. Il ne me » reste plus rien à souhaiter que de perdre la mémoire de

[1] Pendant que la novice ou la professe est prosternée en croix, les religieuses disent en latin les oraisons : *Deus, qui non vis mortem peccatoris, sed per pœnitentiam emendationem...*

[2] Notice par Crawfurd.

» tout ce qui n'est point lui ; par sa bonté le cœur est détaché, » et la volonté ne tend plus qu'à lui plaire ; mais cette impor- » tune mémoire, que je voudrais si loin de moi, me distrait » à tout moment, et me livre d'éternels combats. Il n'y a » plus qu'elle à détruire : je prie Dieu d'achever son ou- » vrage... [1]. »

Lorsque la sœur Louise de la Miséricorde reçut le voile noir des mains de la reine [2], celle-ci s'abîma dans ses pensées, en voyant tout ce qui venait de s'accomplir. Sœur Louise de la Miséricorde ne comptait plus au nombre des personnes du monde [3] : elle avait pris rang dans le chaste troupeau des saintes filles, qui passent leur vie à se mortifier et à chanter les louanges de Dieu. Mme de La Vallière en était venue là, parce qu'un jour elle s'était heurtée aux droits et aux affections de Marie-Thérèse. Enfin les fanfares de l'or-

[1] Lettre du 24 juin 1675, au maréchal de Bellefonds.

[2] Le salon de peinture de 1861 renfermait un tableau de M. Caraud, dont l'objet était : *Prise d'habit de Mlle de La Vallière au couvent des Carmélites, en* 1674. Ce tableau était largement peint, éclatant de tons lumineux, composé et dessiné avec une grande élégance de forme. Le peintre a réuni les deux cérémonies de 1674 et de 1675. On voit toute la cour, assistant en grande toilette, à cette touchante cérémonie. L'archevêque, armé de ciseaux redoutables, tient dans ses mains une belle mèche de ces beaux cheveux qui vont tomber sur les parvis sacrés; la victime résignée est calme et sereine au moment d'accomplir le dernier sacrifice. Cette toile est d'un grand effet. Elle obtint un des succès légitimes du salon. La reine, qui est à une tribune, est en robe bleue. Mme de La Vallière se tient à genoux sur le dernier degré de l'autel, vêtue d'une robe noire avec des manches blanches. Elle a les mains jointes, un peu crispées par l'émotion. Deux grosses larmes tombent de ses yeux.

Sous la Restauration, M. Horace Vernet peignit Mme de La Vallière aux Carmélites. Il la montrait s'attachant à la croix pour se défendre de Louis XIV qui la veut enlever de vive force. La chapelle entr'ouverte, les religieuses effrayées de ce qu'on viole leur refuge, Mme de La Vallière échevelée, qui se jette aux pieds de la croix, tout cela fit effet. Ce tableau fut gravé par Gudin et Chaponnier, d'après un dessin du peintre. Mme de La Vallière toute noyée dans sa chevelure, dit M. Arsène Houssaye, est une figure charmante qui rappelle les créations de Lawrence.

[3] Elle ne sera plus mêlée aux événements du dehors ; elle ne fournira plus d'aliment aux nouvellistes comme en 1667 : « Nouvelles vinrent, dit d'Ormesson en 1667, que la reyne estoit mandée d'aller à Avesnes, où le roy se rendoit... chacun fait des commentaires sur ce voyage; on dit que c'est pour recevoir des places qui veulent reconnoistre la reyne. Mlle de La Vallière y a esté aussi, et l'on a prétendu qu'elle n'estoit pas mandée. — (Journal d'Ormesson, t. II, p. 507.) »

gue se turent ; la belle église de la rue Saint-Jacques redevint silencieuse, la communauté s'en retourna en deux lignes ; le voile impénétrable s'abaissa sur la grille, derrière laquelle disparaissent les religieuses. C'en était fait, la reine regagna son palais, partagée entre l'admiration et les pleurs. Mme de La Vallière, la timide fille d'honneur, chantait son *Super flumina Babylonis*, elle venait de ceindre sa couronne d'épines. Elle abdiquait sa propre vie, parce qu'elle avait jugé que la mort seule opérerait sa religieuse et sociale réhabilitation. Elle avait marché par des chemins semés de fleurs, traînant l'or et la soie ; elle voulut gravir les âpres sentiers du Carmel.

Mme de La Vallière retrouvait dans ces déserts des compagnes de pénitence et d'austérité : Judith de Bellefonds, la prieure ; Mlle d'Épernon, qui avait refusé d'être reine de Pologne. D'autres viendront bientôt l'y joindre : Mme Stuart, Mlle du Janet, etc. La reine surtout viendra visiter sœur Louise de la Miséricorde et passer des heures entières avec elle. Les luttes sont finies ; les deux rivales se rapprochent ; Après leurs destinées brisées, la reine et la duchesse ne pouvaient retrouver le calme qu'en Dieu.

Ce qu'allait devenir sœur Louise de la Miséricorde, et que l'histoire va redire, touche et attendrit. Elle marchera à pas de géant dans sa nouvelle carrière, priant, souffrant, aimant, se purifiant, se perfectionnant ; elle édifiera tous ceux qui la verront ou l'entendront ; et cela pendant trente-cinq années. En un mot, elle vivra et elle mourra comme une sainte ; c'est pourquoi Mme de La Vallière va grandir dans l'estime des honnêtes gens et dans l'imagination populaire. Bossuet fit d'avance son oraison funèbre, le jour de sa profession. L'illustre prélat avait écrit à la mère Agnès de Jésus-Maria la *joie sensible* qu'il éprouvait de pouvoir porter à cette âme d'élite une bonne parole [1].

[1] Lettre du 19 mars 1675. Bossuet dit encore dans cette lettre, de Mme de La Vallière, qu'il n'avait pas vue depuis quatre mois : « Selon ce qu'on peut

C'est de Mme de La Vallière, considérée à ce moment de sa vie, qu'un écrivain moderne a dit : « Dans quel généreux esprit, Mme de La Vallière, au moment où elle renonce au monde, prie Dieu « d'enchaîner sa vaine gloire et son ambition, qui, comme des chevaux furieux, dit-elle, entraînent son âme dans un précipice. »

« Terrible attelage, en effet, que celui de nos passions! Comme elles nous emportent malgré nous! On voudrait arrêter, enrayer, dételer : non! non! jamais on ne dételle, — que pour changer de passions! — « Une passion chasse l'autre, » disait l'abbé de Choisy. — Ce sont des relais échelonnés sur toute la route de la vie. Chaque poste, chaque âge a les siennes : à la jeunesse, l'amour, la jalousie; à l'âge mûr, l'ambition, la haine; à la vieillesse, l'envie ou l'avarice, la gourmandise ou la luxure; oh! les indomptables coursiers! Que Platon a raison de les nommer farouches! Mais Platon ne parle que de deux coursiers dans l'attelage de notre âme; nous en avons bien plus, tantôt trois, tantôt quatre, qui nous précipitent, nous rouent, nous brisent le corps et le cœur! Plus l'attelage est nombreux et rapide, plus vite on touche au but, qui est la mort. Combien il serait préférable d'aller à pied tranquillement, entre l'étude et l'amitié! Mais si par hasard on met pied à terre, ce n'est que pour quelques minutes, — le temps de changer de chevaux.

» Mme de La Vallière, cependant, avec le secours de son ami le maréchal de Bellefonds et de son directeur Bossuet, mit pied à terre et se tint à la croix.

» Après sept années de bonheur coupable, et après sept autres années de jalousie, de tourments, d'humiliations sous les pieds de sa triomphante rivale, Mme de Montespan, elle trouva enfin la paix dans trente-six années de réclusion

juger, cette âme sera un miracle de la grâce... Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. »

austère, de dure pénitence et d'élévations mystiques. Elle eut d'abord quelque peine à mourir au monde : entrée au cloître lorsqu'elle n'avait pas trente ans, dix ans après encore, le 11 juillet 1684, elle écrivait ces énergiques paroles : « Je me sens toute vivante dans le cercueil de la pénitence. » Mais à la fin les derniers flots de la passion humaine s'apaisèrent au fond de son cœur, et dans l'austérité elle goûtera le repos jusques à la béatitude [1].

On ne peut, toutefois, s'arracher à cette dernière scene qui sépara Mme de La Vallière du monde, en la réconciliant avec Marie-Thérèse d'Autriche, sans établir un rapprochement entre la femme de Louis XIV et la princesse danoise qui épousa Philippe-Auguste en 1193. Il y avait, dans la princesse espagnole, bien des similitudes de nature et de destinée avec la belle et infortunée Ingeburge de Danemark [2]. Il est vrai que Louis XIV ne demanda pas le divorce, comme Philippe-Auguste. A Versailles, c'eût été non au roi, mais à la reine, à demander la séparation. On sait les tristes points de ressemblance. Si, au XIIe siècle, la cour de France avait vu simultanément deux reines; si la sœur du roi de Danemark eut la douleur d'apprendre que son royal mari, malgré la sentence de Rome, n'avait pas craint de contracter, de son vivant, un autre mariage, et d'épouser Agnès de Méranie, fille de Berthod, duc de Méranie, descendante de l'empereur Charlemagne, à quels spectacles, à son tour, à quelles simultanéités la fille de Philippe IV n'avait-elle pas été contrainte d'assister, depuis qu'elle avait épousé son cousin ? Pour se borner à Mme de La Vallière, Louis XIV n'avait-il pas agi comme s'il y avait eu deux reines en France, ou comme si un autre oncle du roi, et archevêque de Reims, eût prononcé, dans une autre as-

[1] M. Émile Deschanel, *Réflexions critiques*.

[2] Voy. le beau mémoire de M. Hercule Géraud sur Ingeburge (*Bibliotheque de l'école des Chartes*, t. I, 2e série, p. 8, — et *les Femmes célèbres de l'ancienne France*, par M. le Roux de Lincy, p. 236).

semblée de barons et de prélats à Compiègne, ce que Guillaume prononça dans cette ville, le 5 novembre 1193, quand il lâchait la bride à son royal neveu, en cassant son mariage, pour une prétendue raison de parenté entre les deux conjoints, raison cherchée après coup et que l'on crut avoir trouvée. Le sort de ces deux princesses intéresse également. Toutes les deux souffrirent, « pour conserver intacts les droits du mariage [1] ; » toutes les deux éprouvèrent la brutalité et l'inconstance de leur mari : l'une, par la répudiation et par la prison; l'autre, par son abandonnement relatif et par l'éclat donné aux infidélités de son époux.

Un drame moderne [2], voulant approfondir la situation respective d'Ingeburge et d'Agnès de Méranie, met ces deux femmes en présence, après les agitations de cœur les plus vives de part et d'autre. — « Que voulez-vous? » demande Ingeburge. — Agnès répond :

« ..... Vous demander pardon!
Pardon de vos douleurs et de votre abandon. »
..... Je sais tout à cette heure
Et devant vous, ô reine, Agnès s'incline et pleure! »

Et comme Ingeburge, appelée *reine*, se récrie, et répond qu'elles sont *deux rivales*..... « Non, reine, mais *deux victimes*, » ajoute Agnès de Méranie. Mme de La Vallière en disait autant, en 1674, à la reine de France.

Mme de La Vallière et Marie-Thérèse se réconcilièrent, comme le poëte fait se réconcilier Ingeburge et Agnès. La princesse espagnole disait aussi à l'aspirante carmélite du XVIIe siècle :

« *O ma sœur d'infortune, en mes bras! en mes bras!* »

Ingeburge et Marie-Thérèse d'Autriche, en acceptant leurs douleurs, furent toutes deux « la royale rançon des épouses futures. » Mme de La Vallière pouvait tenir, devant

[1] Expression d'Ingeburge, dans sa lettre au pape Innocent III.
[2] *Les deux Reines de France*, drame en quatre actes de M. Ernest Legouvé, de l'Académie française : musique de Ch. Gounod.

la jeune reine du XVIIe siècle, le langage que le comte de Landresse adresse à la princesse danoise :

> Oui! vous représentez le lien conjugal!
> Du divin sacrement votre nom est l'égal!
> De votre sexe entier, vous défendez la cause!
> Et vous ne pouvez pas, quoi que sur vous l'on ose,
> Déserter votre droit, car il n'est pas à vous :
> Déserter vos malheurs, car c'est le bien de tous [1]. !

L'histoire se doit à elle-même de bien définir, à cet endroit, le personnage de Mme de La Vallière. Elle avait touché jusqu'ici à la célébrité par des triomphes pleins de scandales; mais, dans la nouvelle phase de sa vie, elle arrive à la grandeur, et les proportions de l'héroïsme viennent s'appliquer à ses actes et à ses déterminations. Quand on voit une femme qui, dans un jour de faiblesse et d'entraînement, avait oublié la sainte loi du devoir, se soumettre volontairement, par sa propre et libre initiative, au régime d'une sévère pénitence, s'assujettir, pour se punir d'une faute commise, à d'incroyables expiations; quand on réfléchit surtout qu'on a devant soi les austérités, les pleurs, les mortifications d'une créature qui traînait avec elle la sensibilité d'une enveloppe corporelle exceptionnellement tendre, délicate et frêle, et qui néanmoins accabla la nature sous d'inimaginables renoncements, n'est-ce pas le devoir de l'historien d'égaler par la grandeur des appréciations la grandeur des choses? Il y a plus qu'une femme dans Mme de La Vallière, après qu'elle eut montré au monde comment elle entendait le repentir, qu'elle eut adopté les pénitences de sa vie nouvelle; il y a une héroïne, il y a une sainte.

C'est pourquoi l'historien consignera ici et répétera un hommage rendu par lui à Mme de La Vallière, en une autre circonstance, dans un de ces cercles de création récente [2].

[1] *Les Deux Reines*, 4e acte, scène XI.

[2] On sait la nouvelle création de ces *conférences* publiques, salle *Valentino*, *Vauxhall*, etc., où l'on a entendu MM. Jules Favre, de Broglie, Laboulaye, Saint-Marc Girardin, Jules Simon, F. Passy.... Dès 1842, il existait des *cercles*, où péroraient Lacordaire, Ozanam, l'abbé Bautain, etc.

On permettra, par conséquent, à la parole écrite de prendre le ton d'animation qui est propre à la parole parlée. Si c'était simple justice, en 1851, de célébrer, devant un public ému et pénétré, la sublimité de décision par laquelle Mme de La Vallière se jeta vaillamment de la cour dans le cloître, pour noyer et effacer sa culpabilité dans les macérations et les larmes, pourquoi ne pas redire, dans un livre, ce commencement des choses de 1674 et 1675, où une duchesse se résolut à supporter, en privations et angoisses, tout ce qu'une force mortelle peut supporter ?

Nous nous écriâmes donc, dans une *conférence* tenue en 1851, à propos des beaux types du repentir chrétien :

« Au XVIIe siècle, la duchesse célèbre que nous avons surnommée la Madeleine moderne, la duchesse de la Vallière, s'honora par sa pénitence. Il faut plaindre Louise-Françoise de La Beaume-le-Blanc, duchesse de La Vallière, d'avoir été lancée, jeune et belle, dans le périlleux torrent de la première cour du monde ; il faut la plaindre d'avoir laissé sa vertu faire un scandaleux naufrage devant le prestige de Louis XIV. Il faut la plaindre ; mais il faut l'admirer de s'être faite carmélite, d'être devenue la sœur *Louise de la Miséricorde*. Est-ce que trente-six années d'expiation, aussi pleines que les autres avaient été vides, ne donnent pas droit au pardon des hommes ? L'égarement expié par le repentir ne doit-il pas trouver grâce devant nous, quand il s'est effacé devant la miséricorde divine ? Quel siècle que ce dix-septième siècle ! Si l'observation des éternels devoirs venait à vaciller momentanément, le sentiment de la responsabilité morale engagée ne s'éteignait pas pour cela ; le jour de la pitié divine brillait enfin, l'on poussait son cri de résurrection ; des passions trop caressées étaient brisées sous le cilice, et les souvenirs d'un passé pénible venaient s'évanouir et disparaître dans les splendeurs d'une vie nouvelle, remplie de saints et d'héroïques exemples. O femme, qu'il dut vous en coûter pour rompre le charme qui vous retenait captive de

la magie de Versailles ! Quels combats terribles durent se livrer dans votre cœur le monde et l'attrait divin ! On ne rompt pas facilement des habitudes où la nature et la vanité ont une si large part, et, quand une fois elles ont pris racine dans notre existence, on ne saurait les en arracher sans faire une immense blessure. Oui, sainte carmélite, vous avez remis à votre front l'auréole divine, que les périls de votre jeunesse en avaient fait tomber. Les grandes clartés de la foi vous désabusèrent, et ce sera votre éternel honneur d'avoir supporté, dans un corps délicat de femme, habitué aux molles délices des cours, l'austérité, la mauvaise nourriture et l'isolement absolu du cloître. Qui n'éprouverait une émotion profondément religieuse, en contemplant cette vie de la duchesse de La Vallière, vie de sublime repentir, attendrissante invocation adressée, durant trente-six années de pénitence terrible, à la pitié céleste? Ce spectacle d'une femme délicate et mondaine, dont les yeux ont pu contenir tant de larmes pour pleurer ses péchés, doit nous remuer dans le sanctuaire le plus intime de notre âme. »

On va rapporter, dans le chapitre suivant, les progrès de Mme de La Vallière dans sa vie nouvelle, et la continuité de ses communications avec la reine.

CHAPITRE HUITIÈME

Nouveauté de vie adoptée par la duchesse de La Vallière. — Concours de curieux à la rue Saint-Jacques. — Visites reçues par Mme de La Vallière. — Visites de la reine Marie-Thérèse. — Fusion et intimité de ces deux femmes, depuis la réconciliation de 1675. — Plusieurs points de ressemblance entre elles. — L'amour de la légalité. — Communauté de la souffrance. — Vie réglée et charitable de Marie-Thérèse. — Création de l'hôpital de Saint-Germain en Laye. — Retour sur les circonstances de la conversion de Mme de La Vallière. — Elle était de la vieille tradition française. — Le maréchal de Bellefonds. — Certaines amitiés légitimes d'hommes et de femmes. — Étonnante énergie de Mme de La Vallière dans la pénitence.

L'antagonisme primitif, entre la reine et Mme de La Vallière, se changea en une sainte amitié, vive de part et d'autre. Un moderne, retraçant, d'après les Mémoires, la parure qu'avait choisie Mlle de La Vallière pour la fameuse journée chez Fouquet en 1661, la dépeint ainsi à l'âge de dix-sept ans : « Sa robe était blanche, étoilée et feuillée d'or, à point de perse, arrêtée par une ceinture bleu tendre, nouée en touffe épanouie au-dessous du sein. Épars en cascades ondoyantes, sur son cou et ses épaules, ses cheveux blonds étaient mêlés de fleurs et de perles sans confusion. Deux grosses émeraudes rayonnaient à ses oreilles. Ses bras étaient nus; pour en rompre la coupe trop frêle, ils étaient cernés au-dessus du coude d'un cercle d'or ciselé à jour; les jours étaient des opales. Un peu blanc-jaunes, comme il était riche alors de les porter, ses gants étaient en dentelle de Bruges, mais d'un travail si fin, que sa peau n'en paraissait

que plus rose sous la transparence [1]. » Il s'en fallait que, dans la nouvelle période du règne, Mme de La Vallière se présentât avec de telles toilettes.

Bien des tempêtes étaient passées sur cette destinée féminine ; enfin elle avait trouvé un port. Que les temps et les parures étaient changés ! Mme de La Vallière portait alors l'habit entier des Carmélites ; sans compter le cilice, elle avait ce qu'on appelle guimpe en France et toque en Espagne, qui couvre la gorge et la poitrine ; la robe brune ; le scapulaire, autre habit brun ; une ceinture de cuir très-commun ; le chapelet pendant à la ceinture ; puis le manteau blanc, pour les offices du chœur, retenu par une agrafe ou petite bobine de bois blanc. Mme de La Vallière avait demandé à Dieu « un cœur nouveau [2] ; » « des dégoûts particuliers [3] » l'avaient déterminée à vivre en Dieu, à se condamner à la solitude et à la pénitence. « Elle avait abandonné tout ce qu'elle aimait, dit Bossuet, elle ne se réserva que Dieu seul, » et elle retrouva la paix, l'ordre et le repos [4]. Femme héroïque, elle avait brisé tous ses liens ; femme coupable, elle se réhabilita ; cœur brisé, elle fut consolée.

Mme de La Vallière était entrée, d'une manière sérieuse,

[1] *Les Châteaux de France*, par Léon Gozlan, in-12, 2e série, p. 217.
[2] Voy. *Réflexions sur la miséricorde*, par Mme de La Vallière.
[3] *Ibidem*.
[4] D'après l'abbé Lequeulx, Mme de La Vallière, longtemps avant d'être Carmélite, aurait eu un songe relatif aux Carmélites : « Quelques années avant qu'elle quittât la cour, dit-il, et dans le temps même qu'elle était le plus fortement attachée au monde, elle rêva une nuit qu'étant dans une église qu'elle ne connaissait pas, elle voyait dans une espèce de tribune fort élevée plusieurs religieuses vêtues de blanc qui allaient à la communion avec des cierges allumés, et que tout ce lieu était éclairé d'une grande lumière. Quoique endormie, elle s'occupait du bonheur de celles qu'elle croyait voir, et demeura à son réveil fort frappée de ce spectacle qui s'était passé dans son imagination. Mais elle fut encore plus surprise lorsque la première fois qu'elle entra aux Carmélites à la suite de la reine, elle reconnut ce même lieu qu'elle avait vu en songe. » Il est inutile de discuter ici la théorie des songes ; est-ce l'auteur Lequeulx qui a rêvé ? est-ce Mme de La Vallière ? Toutefois, il ne serait pas impossible qu'il y ait des circonstances vraies dans ce qui est dit de ce songe.

aux Carmélites ; et dès les premiers jours, elle mena rudement sa vie de pénitence pour la continuer jusqu'à son dernier soupir. Mlle de Montpensier, occupée d'autres soucis, y fit peu d'attention. « Elle prit l'habit pendant que la cour » était dehors, dit-elle, et au bout de l'an, elle fit profession, » où la reine alla, et j'eus l'honneur de l'y accompagner. De» puis ce temps-là, on n'a plus parlé d'elle. Elle est une fort » bonne religieuse et passe présentement pour avoir beaucoup » d'esprit : la grâce fait plus que la nature, et les effets de » l'une lui ont été plus avantageux que ceux de l'autre. Il est » difficile que les chagrins ne fassent pas avoir des retours à » Dieu. Comme j'ai toujours beaucoup aimé les Carmélites et » que j'y ai été souvent, je me mis à y aller encore plus qu'à » l'ordinaire [1]. » Toutefois, tout le monde n'avait pas la distraction de Mlle de Montpensier, et cette nouveauté de vie de la duchesse de La Vallière, tranchant si fort avec les habitudes sensuelles des cours, ne pouvait manquer de devenir célèbre. On vint donc, avec grand concours, rue Saint-Jacques pour être témoin de la transformation, des sévères expiations et de la joie de notre illustre pénitente [2].

Il paraît par les Mémoires, que les personnes les plus distinguées dans tous les États avaient un vif et religieux empressement de voir de leurs yeux cet admirable chef-d'œuvre de la grâce, cette femme objet de tant et de si considérables changements. Les nonces qui vinrent en France lui donnèrent des témoignages singuliers d'estime et de vénération. Les cardinaux, archevêques et évêques, voulaient connaître par eux-mêmes un si grand prodige. On rapporte même que l'ambassadeur de Venise ne souhaitait de lui survivre, que pour aller à Rome solliciter en personne la canonisation d'une si excellente religieuse [3]. Le célèbre abbé de Rancé fut un des visiteurs de la sœur Louise de la

[1] *Mémoires* de Mlle de Montpensier, édit. Michaud, p. 486.
[2] Abrégé de la vie pénitente de Mlle de La Vallière, par Claude Lequeulx.
[3] Abrégé par Claude Lequeulx.

Miséricorde. L'illustre réformateur de la Trappe, qui avait, pour ainsi parler, l'habitude de voir des convertis revenir de bien loin, et qui était lui-même la merveille de son siècle, trouvait grand intérêt à voir ce qui se passait dans l'âme de la duchesse de La Vallière. Celle-ci, de son côté, ne pouvait que s'animer à persister dans sa nouvelle ligne de conduite, en considérant l'homme, aux vicissitudes si étranges, qui terminait sa vie dans les austérités et la solitude [1].

Parmi les visiteurs empressés de la duchesse de La Vallière, il faut distinguer surtout la reine de France [2], puisque, d'après un historien, la pieuse Marie-Thérèse d'Autriche ne punissait la convertie des chagrins que sa conduite précédente lui avait causés, qu'en lui témoignant une affection singulière, et en venant s'édifier avec elle [3], dans son silencieux séjour. Il faut s'entendre cependant sur les visites reçues par sœur Louise de la Miséricorde. En ce qui la regardait, elle avait fait son entier sacrifice de la

[1] Chateaubriand a rappelé ces entrevues de l'abbé de Rancé et de la duchesse de La Vallière. On citera le passage de Chateaubriand, malgré les bizarreries d'idée et de style que le grand écrivain se permettait dans les derniers temps : « Rancé était mandé par le maréchal de Bellefonds pour voir Mme de La Vallière; il se connaissait dans le mal dont elle était attaquée..... « Vivez cachée, dit Bossuet à Mme de La Vallière, dans son discours sur la profession, prenez un si noble essor que vous ne trouviez le repos que dans l'essence éternelle. » « Enfin, je quitte le monde, » écrit Mme de La Vallière elle-même; « c'est sans regret mais non sans peine. Je crois, j'espère et j'aime. » N'est-ce pas, *Émilie* ? Ce devait être une belle société que celle à qui ce beau langage était naturel..... Bellefonds, aidé de Rancé et de la lassitude de Louis, appuyait la résolution de la fugitive. Le monde voyait une de ses victimes sous le froc, Rancé, encourager au cilice une autre de ses victimes. Les Carmélites étaient remplies d'une population de femmes. On y vivait dans un air qu'avait aspiré et expiré le sein de belles et jeunes compagnes..... » (*Vie de Rance*, liv. III.)

[2] La reine et la duchesse d'Orléans allaient visiter souvent Mme de La Vallière au couvent. Mme de Sévigné y allait aussi. La marquise parle des visites de la reine : « La reine a été deux fois aux Carmélites avec *Quanto* (Mme de Montespan.) (*Lettre du* 29 *avril* 1676)

[3] *Vie abrégée de Mme de La Vallière*, par Claude Lequeulx. — « La reine allait souvent la (Mme de La Vallière) voir, dit Crawfurd ; elle aimait à s'entretenir avec elle, et, comme elle disait, à s'édifier par sa conversation. » *Notice*, p. 35. Paris, 1818.

terre entière ; par conséquent, laissée à elle-même, elle aurait voulu rompre sur-le-champ tout commerce avec une créature vivante quelconque ; elle se regardait comme morte au monde et ensevelie. Toutefois, ses supérieurs jugèrent sage de lui permettre quelques communications avec le dehors, quelques visites dans les conditions où elles se font au Carmel. Cela pouvait être utile à différents égards au monde, à l'église, aux visiteurs. Pour la duchesse, ce serait une mortification à ajouter à tant d'autres.

Lorsque la sœur Louise de la Miséricorde recevait la visite de la reine [1], tout un monde de pensées d'autrefois devait se lever dans son cœur de Carmélite, mais pour l'exciter à se punir des fautes qui marquèrent ces années heureuses et néfastes de 1662 à 1667. Quant à la reine, c'était un autre monde d'émotions qu'elle ressentait dans son âme, en voyant dans son costume de religieuse celle dont, en d'autres temps, la toilette était toute « battante d'or, » qui aujourd'hui se châtiait elle-même d'une si rude façon pour avoir offensé jadis l'épouse de Louis XIV [2].

Il ne se pouvait rencontrer des visites d'ailleurs mieux

[1] Saint-Simon parle aussi des visites de la reine Marie-Thérèse à Mme de La Vallière aux Carmélites : « Mme d'Épernon mourut (1701) aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, dans une éminente sainteté. Elle était petite-fille et le seul reste du fameux duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne. La reine, Mme la dauphine et Mme la duchesse de Bourgogne, allant de temps en temps aux Carmélites, étaient toujours averties par le roi de la demander et de la faire asseoir. Elle répondait modestement qu'elle n'était plus rien, et il ne fallait pas moins que l'autorité de ces princesses pour la faire asseoir, elle et Mme de La Vallière, à leur grand regret. » (Mémoires de Saint-Simon, t. VI, p. 27.)

[2] On lit dans l'*avertissement* qui fut mis en tête de la première édition du livre *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* (1680) : « Sa modestie et son humilité ne veulent pas qu'on la nomme, et elle n'aurait jamais permis qu'on publiât ces saintes réflexions, si elle en avait été avertie et si elles ne lui avaient été enlevées par une *dame d'une grande vertu*, qui aurait cru commettre une injustice de priver les fidèles d'un ouvrage qui peut être utile aux pécheurs qui veulent se convertir. » Quelle est cette *dame d'une grande vertu* qui nous a valu la publication du livre de Mme de La Vallière ? Des auteurs pensent que c'était probablement la reine Marie-Thérèse. Voyez Romain-Cornut, les *Confessions de Mme de La Vallière*, p. VI.

assorties; l'une était la candeur jointe au repentir, et l'autre la femme du devoir, la femme qui se dévoue et s'immole aux nécessités sacrées du foyer domestique. L'une marchait au ciel par tous les renoncements à la terre, l'autre en sa qualité d'épouse donnait l'exemple à la France, et en sa qualité de reine pieuse, priait et intercédait pour la France. Il convenait donc parfaitement à ces deux personnes de se rencontrer rue Saint-Jacques. Cela convenait surtout à la magnanimité d'âme de la jeune reine. A elle, qui avait été la femme offensée, et longtemps vouée au martyre des affections trahies, à elle qui savait pardonner et oublier, il seyait de venir assidûment auprès de l'illustre et chère recluse qu'elle aimait après avoir souffert par elle. Il appartenait à sa grande bonté, de donner à Mme de La Vallière des preuves palpables et réitérées de la réalité de la réconciliation.

Et si l'on veut demander à une étude attentive et minutieuse des faits intimes, dans la période de 1670 à 1680, la révélation des habitudes et des manières d'être de la royale visiteuse de la rue Saint-Jacques, on s'aperçoit que Marie-Thérèse s'était créé une existence, ayant de hautes et nombreuses analogies avec l'existence nouvelle de Mme de La Vallière. Les rôles se dessinèrent parfaitement pour les deux têtes de la royale famille.

A Louis XIV le rôle militant, celui de la conquête et de l'illustration de la France par la gloire militaire; à Marie-Thérèse, de l'assentiment de tous, un rôle de prière et de piété, un rôle d'intervention tutélaire au pied des autels, de sauvegarde au milieu des grandes aventures, dans lesquelles le hasard de la guerre précipitait la fortune de la France [1].

[1] Un personnage, attaché à la maison du roi, exprimait le sentiment public; « il faut le dire hardiment, depuis que *Louis le conquérant l'a dit*, la pluspart de ses succez etonnanz (ses victoires) estoient dûs aux prières d'une reine qui levoit au ciel ses mains puissantes, quand son invincible époux appesantissoit son bras victorieux sur ses ennemis. Ouy, ces forts imprenables, ces villes superbes estoient forcées par ses oraisons du matin si ardentes,

Ce qu'on voulut bien dire de la reine, pendant la campagne de 1677, qui fut si sanglante :

« *Le roi combat, la reine prie* [1] »

devint la devise populaire. Marie-Thérèse ajoutait à sa majesté de reine la majesté pieuse d'une âme suppliante, que la nation regardait comme puissante auprès du ciel [2]. Ce que l'on doit demander à une femme sur le trône, elle le réunissait dans sa personne : le bon sens, le caractère, l'unité de vie, la sollicitude de la moralité publique, le bon exemple par la réserve dans ses actes et ses habitudes, l'expérience de la peine et des souffrances morales, des vertus conjugales irréprochables, la sensibilité, l'esprit d'économie et de libéralité, enfin ces croyances fortes en la vie future, incarnées dans la vie pratique d'une souveraine, et qui élèvent l'âme d'une nation toute entière.

Ce qui est remarquable dans cette vie si troublée par les orages du cœur et par les déceptions domestiques, c'est

et qui estoient l'aurore des journées de Senef, de Cassel et de tant d'autres. Le soleil qui voyoit cette reine humiliée, ne pouvoit éclairer que nos victoires. » (*Orais. funèb. de Marie-Thérèse*, par Denise, clerc de la chapelle et oratoire du roy, p. 12, Paris, 1683.)

[1] La reine envoya au roi et à Monsieur, M. le vicomte de Nantiac, pour leur témoigner la joie qu'elle ressentait de l'importante victoire remportée à la fameuse journée de Cassel en 1677. Voici les vers qu'on fit sur la campagne du roi et sur le jubilé de la reine :

France, ne vous alarmez pas
Du sort incertain des combats ;
Mal à propos on se recrie
Que tout est chez nous fort bas ;
Le roi combat, la reine prie.

On redoute pour la patrie
Des rodomontades de Pays-Bas ;
Le feu, les sabres et la tuerie
Ne sont pas toujours leurs ébats ;
Et, pour les mettre tout à bas
Le roi combat, la reine prie.

(*Mercure galant*, t. XIV, année 1677.)

[2] Aussi un orateur de la chaire, s'adressant à Louis XIV, lui disait : « Vostre Majesté vainquoit d'un côté, et votre épouse priroit de l'austre. La meilleure garde de vos frontières, grand monarque, estoit votre pieuse épouse. » (Félix Ceuillens, discours à Toulouse, en 1683.)

que la reine unissait parfaitement, dans l'emploi et l'ordre de ses journées, ces deux choses : la règle et la spontanéité. Chaque heure de la journée avait son emploi.

Les journées de Marie-Thérèse gravitaient autour de quatre ou cinq fonctions principales : la prière à son oratoire ou dans les chapelles de la rue du Bouloi, des Récollets, de Saint-Germain, etc. [1], ainsi que la lecture des livres saints, auxquels elle joignait les grands mystiques : sainte Thérèse, saint Pierre d'Alcantara, saint François de Sales [2]; — ses devoirs de femme, d'épouse, de mère et de reine [3]; — les exercices aimés de charité, qui l'appe-

[1] Son biographe, Bonaventure de Soria, et les mémoires français du XVIIe siècle, racontent de belles choses sur le goût et l'exactitude de la reine, quant à ses pratiques religieuses. En voyage avec Louis XIV, elle se levait de grand matin, afin de pouvoir satisfaire sa piété, sans manquer aux actes de bienséance royale. Elle fut exacte toute sa vie à donner à l'oraison les premières et les dernières heures du jour. Les occupations de la royauté, les veilles de la cour, les fatigues des voyages, ne furent jamais un prétexte pour l'interrompre. Il y avait longtemps qu'en France, la piété, l'humilité, l'oraison n'avaient fait la matière de la louange d'une reine.

[2] *Vie de Marie-Thérèse*, par B. de Soria, p. 43. — C'est de cette reine qu'on a pu dire « que les impressions même d'un chrétien restent loin de celles que peuvent recevoir le cœur et les sentiments délicats d'une femme Les femmes vivent avec Dieu plus que nous, le reflet de sa présence les frappe plus promptement. » — « Elle conservait en France les pieuses habitudes de son enfance; elle suivait la messe suivant l'usage espagnol, en se signant du pouce à plusieurs reprises. Elle priait avec une ferveur qui resplendissait sur ses traits et lui donnait une ressemblance frappante avec certains types où l'école de Séville a su fixer la ferveur extatique des saintes transfigurées.

[3] Un contemporain de la reine fait observer une pénible particularité du mariage des princesses, c'est que la politique seule souvent fait le mariage des souverains; que les intérêts de l'État unissent des personnes que l'inclination et la sympathie n'auraient jamais liées; que des princesses *immolées* aux besoins de l'Empire apportent leur dignité plutôt que leur cœur en dot à des époux qu'elles n'ont jamais vus, qu'elles n'aimeront jamais peut-être que par devoir. Il n'en fut pas ainsi de Marie-Thérèse d'Autriche. « Elle aima Louis XIV, autant qu'il méritait d'être aimé, » dit un dignitaire de l'Église de Troyes au XVIIe siècle, en ajoutant que la jeune reine « n'aima que le roy pendant qu'elle pouvait aimer tant de choses qui étaient de la royauté. » Il parle aussi de « son inviolable attachement (de la reine), de sa complaisance sans affectation, de sa fidélité sans réserve envers le monarque, son époux. » (*Orais. funèbre de Marie-Thérèse*, par M. Denise, de l'Église de Troyes, Paris, 1684, p. 13-15.) — Un autre personnage de la même époque s'exprime ainsi : « Jamais épouse n'a mieux sçu le devoir, et ne l'a mieux

laient à ses œuvres de bienfaisance[1]; — certains travaux manuels, travaux de tapisserie, qui n'étaient pas interdits à ses mains de reine, et qu'elle destinait à subvenir aux besoins de ses œuvres; — enfin, les honnêtes récréations de la cour[2], les visites, les réceptions officielles.

On rencontre, à l'honneur de l'humanité, beaucoup de personnes d'ordre et qui savent l'appliquer aux détails de leur existence; mais, trop souvent, on s'amoindrit dans une sorte de mécanique de la vie. Un contemporain de la reine, un de ces hommes qui eurent l'honneur de ses confidences[3], atteste comment, dans cette vie, la lettre et l'esprit étaient réunis[4]. Elle ne se bornait pas à créer des hôpitaux, elle aimait à y soigner elle-même les malades; d'ailleurs, faisant le bien pour le bien, évitant ces formes d'ostentation qui font qu'on se trouve plus soi-même qu'on ne cherche les autres.

N'y aurait-il pas à relever une particularité de son attitude à l'hôpital de Saint-Germain en Laye? On raconte que cet hôpital fut pour elle une école, qu'elle y allait fréquem-

pratiqué que la première du royaume, qui estant la plus libre, semble estre la plus privilégiée. Tous ses soins et toute son étude, tous ses empressements et son unique affaire estoient de plaire au roy, et d'avoir de douces complaisances pour tout ce qu'il aimoit. » (*Orais. funèbre de la princesse*, par Félix Ceuillens, p. 19, Toulouse, 1683.)

[1] On se souvient encore *de nos jours*, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Poissy, à Versailles, à Compiègne, à Paris, avenue de Saxe, des bonnes œuvres et de la bienfaisance de la reine Marie-Thérèse d'Autriche.

[2] Si la reine aimait à jouer, si c'était son amusement de prédilection, il faut rappeler qu'elle n'avait que 1,000 écus par mois pour épingles. Or, quand on avait prélevé sur cette somme, de quoi faire honneur à tant de dépenses et de largesses obligées pour une reine, et surtout à ses œuvres, ce qu'elle pouvait consacrer au jeu devenait minime.

[3] Bonaventure de Soria.

[4] Bonaventure de Soria, qui fut le dernier directeur spirituel de la reine, et qui a été son biographe, était tenu au secret absolu qui est d'obligation pour le confesseur. Il fut obligé, dit-il, de taire bien des choses que cette âme, si chrétienne, lui avait confiées, et qui « relèveraient merveilleusement l'éclat de sa vie, si elles venaient à la connaissance du public. » Il n'appartient qu'à Dieu de manifester, comme il l'entend, la gloire des gens de bien; lui, Bonaventure de Soria, doit garder un discret silence. Il ne peut parler que des actions de la princesse, que d'autres purent voir et remarquer comme lui. « Ce qu'on ignore, ajoute-t-il, c'est de quel *esprit excellent* cette vertueuse princesse animait ses actions. »

ment, pour y apprendre, au sein des plus tristes misères de notre nature, à mépriser les grandeurs apparentes de la vie et la vanité des pompes humaines [1]. On la voyait aller de lit en lit, servir les pauvres malades de ses mains royales, et leur rendre les assistances qu'ils ne recevaient ordinairement que des servantes. La reine se ceignait d'un tablier ou d'une nappe, et portait ensuite la nourriture aux malades, comme une simple infirmière; et quand les médecins, préoccupés de sa santé, lui faisaient de respectueuses observations, elle répondait par une de ces grandes réponses que le christianisme sait donner, elle rappelait la gloire qu'il y a à servir un pauvre [2]. Une telle femme n'était-elle pas digne de faire des visites régulières à l'une des saintes filles du Carmel?

Quant aux honnêtes récréations de la cour, que Marie-Thérèse aimait à goûter, avec son caractère gai et rieur, il faut noter ce qui, avec une des coutumes de ce temps-là, constituait peut-être un défaut. On a dit la reine presque *passionnée* pour le *jeu;* elle aimait à passer des heures à *jouer aux cartes*. Pourquoi l'historien voudrait-il taire ce qui est, et ne pas avouer, dans son héroïne, les imperfections et les taches qui s'y rencontrèrent? La reine elle-même ne se cachait pas de ce goût. On a prétendu que les seules différences sociales de civilisation et d'individualité consistent en ce que l'homme se cache, se dissimule avec plus ou moins d'habileté; qu'en tout temps et en tout pays, l'homme est l'homme, traînant le cortége éternel des mêmes passions. Sans contester qu'il n'y ait, au fond de tous, le germe des mêmes passions, il serait déplorable de croire qu'il n'y a de différence entre les hommes que l'habileté à se cacher. Ce serait nier le sacrifice, le mérite, la vertu, l'énergie individuelle et l'assistance divine; ce serait, en abolissant la mo-

[1] *Vie de Marie-Thérèse,* par B. de Soria. Paris, 1683.

[2] Elle ne pouvait plus glorieusement employer sa santé, disait-elle, qu'à servir Jésus-Christ, dans les pauvres, ses membres d'honneur.

rale, proclamer l'égalité dans le fatalisme. Pour Marie-Thérèse, qui avait bien des qualités, assez bonne tête, un savoir convenable à son rang, de la beauté, de l'esprit naturel, et qui résumait en elle-même le spiritualisme de Port-Royal, la dignité de la cour, les solidités d'un jugement droit, les habitudes et les concessions de la piété espagnole, l'éloignement de ce qui l'écartait du bon sens général, la sensibilité pieuse et l'amour mystique d'une sœur de sainte Thérèse, il paraît qu'elle n'alliait pas le mensonge avec la dévotion, comme on l'a dit d'Anne d'Autriche [1]. Elle portait la sincérité de la vie assez haut, pour convenir qu'elle avait des faiblesses, comme un simple mortel; sa dignité et sa réserve n'étaient ni un calcul, ni une diplomatie des convenances. C'est pourquoi, elle crut pouvoir se distraire dans le jeu ; elle jouait, sans aucune affectation de déguisement.

On sait que Louis XIV avait établi ce qu'on appelait « les appartements, » c'est-à-dire la réunion de toute la cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix, où le roi se mettait à table, dans le grand appartement, depuis un des salons du bout de la grande galerie, jusque vers la tribune de la chapelle [2]. Le lundi, le mercredi, le jeudi de chaque semaine étaient nommés *jours d'appartement*, c'est-à-dire que le roi permettait l'entrée de son grand appartement de Versailles, pour y jouer à toutes sortes de jeux. On avait d'abord choisi la *salle des gardes* pour la réunion des joueurs. Le roi, la reine, et toute la maison royale descendaient de leur grandeur, comme parlait le *Mercure* [3], pour jouer avec plusieurs de l'assemblée. Marie-Thérèse se faisait distinguer autour des tables de velours vert, où l'on jouait à plusieurs sortes de jeux de cartes, ainsi qu'à divers jeux de hasard [4].

[1] MM. Cousin et Amédée Renée.
[2] *Mémoires* de Saint-Simon.
[3] Le *Mercure* de décembre 1682.
[4] Il est à croire que, dans son pamphlet sur le siècle de Louis XIV, intitulé : *Décadence de la monarchie française*, M. Eugène Pelletan ne fait qu'une figure de rhétorique, lorsqu'il écrit, à propos des jeux de Versailles : « La

La vie de Marie-Thérèse n'était pas une vie oisive et inoccupée. Si elle aima à jouer dans ces réunions périodiques de la cour, ce n'est pas qu'elle se plaignît que son esprit se dévorait faute d'aliment, ce n'est pas qu'elle s'ennuyât et qu'elle eût à souffrir sous le lourd poids des loisirs sans dignité, *otium sine dignitate*, comme si une reine n'avait pas à s'intéresser aux affaires publiques. Tout au contraire.

Elle aimait deux maisons d'un amour spécial : la maison de Dieu et la maison du pauvre. Que de particularités l'histoire n'aurait-elle pas à enregistrer, en se bornant à la seule localité de Saint-Germain en Laye? La chapelle du vieux château de Saint-Germain était aimée et fréquentée par la jeune reine. De construction improprement dite gothique, elle est d'une rare délicatesse de structure. La voûte en ogive, ornée de fines arêtes, est soutenue par des piliers, décorés de fuseaux du même style que le reste du bâtiment et qui se croisent dans tous les sens. La coupole du chœur se distingue par sa légèreté. Des rosaces en pierre, délicatement sculptées et laissant apercevoir une tête couronnée au centre de leur assemblement, servent de clefs aux différents arcs de la voûte. L'intérieur de la chapelle est éclairé par des ouvertures garnies de trèfles en pierre et surmontées d'ogives en fuseau [1].

reine aimait particulièrement la bassette; mais elle avait la main novice : elle perdait toujours. A sa mort, elle devait sur parole un million de notre monnaie. Louis XIV acquitta religieusement la dette de sa femme, et la bassette reprit son cours comme par le passé. » Un autre auteur moderne, après avoir dépeint le *salon de la Paix* du château de Versailles, qui était le *salon de jeu de la reine*, ajoute, d'après les mémoires du temps : « On jouait beaucoup à la cour de Louis XIV; c'était à la fois une manie et une rage. C'était aussi le passe-temps de prédilection de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV; mais comme elle ne touchait que mille écus par mois pour *ses épingles*, elle ne pouvait pas perdre beaucoup, c'est-à-dire s'amuser beaucoup. »

[1] La chapelle, réparée par François Ier, date de l'époque de Charles V. Elle resta telle qu'elle était, lorsque la cour de Louis XIV se transporta à Versailles; elle fut soigneusement entretenue jusqu'en 93. Lors de la tourmente révolutionnaire, l'autel fut démoli, les colonnes renversées, les boiseries du chœur brisées, les grilles vendues, les parquets arrachés, les carreaux en marbre de la nef mutilés et détruits.

Là, Marie-Thérèse venait passer des heures bénies. Elle priait dans ce pieux asile où tant d'autres grandes dames, où plusieurs reines avaient répandu, avant elle, leur âme et leur prière. C'est le doux privilége des résidences princières d'obtenir une chapelle, à côté des autres habitations, en sorte que de plain-pied on va des appartements profanes au lieu du recueillement et des divines expansions du cœur [1]. La chapelle de Saint-Germain fait partie de la masse du château [2].

Les peintures de la voûte échappèrent au désastre. La voûte a quarante pieds d'élévation sous clef, sa longueur est de soixante-dix pieds ou douze toises, et sa largeur de trente pieds ou cinq toises.

Louis XIII fit suspendre à la voûte, devant le tabernacle de l'autel, une lampe de vermeil de la valeur de trois mille livres. Un chapelain fut dès lors chargé d'y dire tous les jours une messe basse; charge qui a subsisté jusqu'en 1789.

[1] Plusieurs écrivains assurent que la forme d'un pentagone irrégulier a été donnée à la cour du château vieux de Saint-Germain et au château lui-même par une galanterie de François Ier, parce que cette forme se rapprochait du D gothique, et que la lettre D était la première du nom de Diane de Poitiers. Mais la poésie ne supplée pas l'histoire; le premier étage existait avant François Ier; il n'y a ajouté que les étages supérieurs. Il est plus vraisemblable de supposer qu'on multiplia les faces du château, soit dans un but stratégique, soit pour multiplier les points de vue qui sont de tous côtés admirables.

Les appartements de Marie-Thérèse étaient à la façade du nord, au premier étage; elle avait vue sur le parterre, sur la forêt et voyait le couvent des Loges, à une demi-heure; elle communiquait de plain-pied au beau balcon qui règne tout autour du château.

On a la coutume d'appeler le pavillon de l'est le pavillon de *madame de La Vallière*. On n'est pas d'accord sur cette tradition. On voit dans cette chambre-La-Vallière quatre niches vides de leurs statuettes. On va dans cet appartement de Mme de La Vallière par un escalier tournant, en pierre, et dérobé; cet escalier, dont on ne soupçonne pas, au premier abord, l'existence, règne du haut en bas du pavillon de l'est. Nous avons remarqué, dans la chambre-La-Vallière, les restes d'une abondante ornementation dorée.

Nous avons cherché à nous rendre compte des fameuses fenêtres que fit griller la duchesse de Navailles. On voit, sur le toit de la façade de la terrasse, une petite fenêtre mansardée et grillée. Mais il nous paraît difficile, dans l'état actuel du château, de s'expliquer les grilles posées par Mme de Navailles. Comment Louis XIV se serait-il risqué là où les chats seuls se hasarderaient? Il n'y a qu'un toit du pavillon sud-est où nous ayons vu la possibilité de supposer ce que les mémoires du temps nous racontent. Un petit chemin règne sur ce toit, avec une balustrade; on pouvait venir devant une fenêtre qui est du temps, et grillée aussi (hauteur de 1 mètre 20 centimètres), et où l'on était de plain-pied avec les chambres.

[2] Saint-Germain en Laye était une des résidences les plus prolongées de Marie-Thérèse; on lit dans les *Registres de la paroisse* : « Le dimanche

Nous avons passé plusieurs heures dans ce sanctuaire, pour y chercher l'ombre de la femme de Louis XIV et y ressusciter les heures où elle y porta le fardeau de son âme chargée de peine; cet abri pieux n'a plus son antique splendeur. Des diverses peintures à fresque, dont Le Brun avait fourni la plupart des dessins qui ornaient la voûte depuis Louis XIII, et que Vouët avait presque tous peints, à part quelques cartouches et quelques médaillons qui étaient de la main du célèbre Lesueur, il reste peu de chose aujourd'hui; ces peintures, voilées par la poussière des débris pendant les destructions de 93, et parvenues jusqu'à nous, disparaissent chaque jour sous l'influence malsaine de l'humidité et par défaut d'entretien[1].

On voyait dans la nef, du temps de Marie-Thérèse, deux grands tableaux de Roselli; une *Judith rentrant à Béthulie après avoir décapité Holopherne;* et un *roi David qui vient de trancher la tête à Goliath*[2]. Dans le chœur, à la chapelle de gauche, était une *Éducation de la Vierge* par Stella; et dans la chapelle en face, un *saint Louis faisant l'aumône*, peint par Voüet! Mais le *maître-autel*[3] surtout, formé de colonnes

17e jour d'avril (1672), feste de Pasqz, le roy présenta le pain bénit à la messe de paroisse, avec la magnificence royalle.

» Le dimanche, 17e jour d'avril, la reyne feit sa communion pour la Pasques, en l'église paroissiale de ce lieu de Saint-Germain en Laye.

» Le mercredy 27e d'avril, le roy partit de Saint-Germain en Laye pour son voyage de Holande, après avoir faict déclaré la reyne régente du royaume pendant son absence. »

[1] Oubliées pendant quarante ans, ces peintures sont endommagées par l'humidité et achèvent de périr. A l'heure qu'il est, on vient de décider la restauration du château, pour en faire un musée, qui demandera plusieurs millions. Mais les chefs-d'œuvre ont disparu.

Après la mort de Jacques II, Saint-Germain reste dans l'oubli. Ce fut une école militaire sous l'empire, une caserne des gardes du Corps sous la Restauration, un pénitencier militaire sous Louis-Philippe; Napoléon III l'a fait évacuer en 1855, lors de la visite de la reine Victoria.

[2] *Voyage aux environs de Paris en* 1779. — *Hist. de Saint-Germain en Laye*, par Ab. Goujon et de Sivry.

[3] Au dessus du tableau du maître-autel, on voyait la *Sainte Trinité*, peinte par Vouët, et accompagnée de deux anges de stuc, grands comme nature, placés à la hauteur du premier ordre et tenant les armes de France; ils étaient dus à Sarrazin. Le jubé, assez spacieux, renfermait un beau buffet

composites, d'un très-beau marbre noir, avec des bases et des chapiteaux de marbre blanc, avait pour principale décoration un des chefs-d'œuvre de la peinture française, la *belle Cène* de Nicolas Poussin, que l'on admire aujourd'hui au Louvre [1].

Marie-Thérèse, dont les yeux avaient été familiarisés dans les palais d'Espagne avec les grandes productions du génie italien et du génie flamand, était ravie de sa chapelle de Saint-Germain. Le tableau de Poussin lui convenait excellemment pour diverses raisons esthétiques et religieuses. Ce tableau représente Jésus debout entouré de ses disciples, et instituant l'Eucharistie. L'entente des lumières est des plus

d'orgues, commencé sous Henri II et terminé sous Charles IX. Le cardinal Mazarin avait rapporté d'Italie un grand *crucifix* d'ivoire, qu'on disait à tort être de Michel Ange; un *Corrége*, représentant la *Vierge allaitant le divin enfant*, et un *Annibal Carrache*, qui était une *Mère de pitié, tenant le Christ mort sur ses genoux*, tous trois placés dans la chapelle de Saint-Germain.

Les sujets de peintures à fresque exécutées à la voûte par Vouët, Lesueur et Lebrun, étaient tirés de l'*Ancien Testament*.

Ceux de la coupole étaient : un *Père Éternel, la Création de l'homme et de la femme, la désobéissance d'Adam et d'Ève et leur renvoi du paradis*.

Les sept de la nef représentaient : *les sacrifices de Caïn et d'Abel, la construction de l'arche sainte, Moïse recevant de Dieu les tables de la loi, le pontife Jonathas présageant les destinées de Moïse, l'explication des tables de la loi, le sacrifice d'Abraham, Jonas sortant du ventre de la baleine*.

Le côté de la voûte sur la rue était décoré des quatre suivants : *la mort d'Abel, la Manne, le Veau d'or, Dalila coupant les cheveux de Samson*.

De l'autre côté et sur la cour du château, quatre tableaux représentaient : *Moïse invoquant le Seigneur, l'eau sortie du rocher, l'arrivée du peuple juif dans la terre promise, David revenant vainqueur du géant Goliath*. — (Hist. de Saint-Germain, par Abel Goujon.)

[1] Ce tableau est classé sous le n° 428, galerie de l'école française, au musée; sa hauteur est de 3 mètres 25 centimètres; sa largeur de 2 mètres 50 centimètres.

Poussin écrivait, en 1641, à Freart de Chantelou, secrétaire de M. de Noyers, surintendant des bâtiments : « Je suis extrêmement joyeux de ce que Monseigneur (Mazarin) a choisi le sujet de la Sainte Eucharistie en la *manière* que vous me l'écrivez. » Louis XIII avait commandé ce tableau à Poussin pour la chapelle de Saint-Germain.

Poussin écrivait au même individu, le 23 août de la même année, après l'achèvement du tableau : « Puisqu'il plaît à Monseigneur de savoir ce que je désire pour le tableau de la chapelle de Saint-Germain, je vous supplie, après que je l'aurai dit, d'en retrancher ce qui semblera de trop. Si l'on ne veut m'en donner huit cents écus, je me contenterai de six ou de cinq, car je serai toujours satisfait. »

heureuses; aussi la tradition populaire affirmait que la *lampe*, qui est suspendue au milieu du cénacle, *brillait* même *pendant la nuit*. Les douze apôtres y sont bien groupés dans une magnifique ordonnance; sur la figure de plusieurs brille un ton de piété qui révèle la foi du Poussin. Jésus qu'entourent ses disciples est tourné à gauche, placé en avant de la sainte Table, tenant dans une patène le pain rompu qu'il va distribuer.

Après la maison de Dieu, Marie-Thérèse aima la maison du pauvre. L'amour du prochain, la sympathie pour ceux qui sont déshérités des biens de ce monde, une affection spéciale pour les petits, un véritable dévouement à servir ceux qui souffrent, tels furent les sentiments qui animèrent cette âme et qui lui inspirèrent, de 1670 à 1680, des actes et des démarches, dignes d'orner les annales du bien, et qui ne sont que le rayonnement extérieur des vertus de cette reine modeste et aimable. On peut deviner à quel foyer la jeune épouse de Louis XIV, en pieuse Espagnole, allait refaire les énergies de son âme, comment elle tournait les difficultés et les déceptions de la vie conjugale. Toutefois, l'idée de religion ne pouvait rester à l'état de simple forme élevée de l'esprit ou de sentiment décent. Il faut une source intérieure et habituelle jaillissant du cœur, en expansions fraternelles, en sacrifices faits aux autres, en améliorations apportées aux peines publiques.

On est unanime sur l'attrait puissant qui portait cette femme éminente vers les pauvres. La preuve s'en renouvela, de fréquentes fois, dans « ces voyages si fameux, et par les conquestes de notre grand monarque, et par la piété de notre grande reyne ; à l'exemple du fils de Dieu, elle faisoit du bien partout où elle passoit; partout elle laissoit des marques de ses libéralités royales ; arrivée dans une ville, elle alloit adorer Jésus-Christ dans les nuages et dans les tenebres des autels; et ensuite elle alloit se soulager dans la misere et dans l'infirmité des pauvres. On l'a veu donner elle-meme a

manger aux pauvres qu'elle honoroit comme les amis de Dieu, servir les malades couchés dans le lit de leur douleur, mais les servir avec le meme respect qu'elle auroit pour Jesus-Christ assis sur le trône de sa gloire [1]. »

Les contemporains allèrent jusqu'à dire que la reine Marie-Thérèse avait « la *passion* de *soulager* les pauvres [2]; » « c'est pourquoi elle alloit les chercher dans les hôpitaux et leur servoit de ses mains royales les alimens qui estoient les fruits de ses charitez. Elle les faisoit prévenir dans les familles honteuses par ses aumônes secrettes et abondantes, ne leur epargnant rien que la honte de recevoir, et lorsque ses revenus estoient epuisez elle avoit recours aux emprunts, ou a des questes qu'elle faisoit elle-meme a la cour. » On cite par exemple la quête que Marie-Thérèse fit elle-même à Bellegarde, dans l'intérêt d'une œuvre, ou d'une maison dépourvue de ressources, et qui néanmoins se consacrait à venir en aide à l'infortune [3].

S'il est permis d'employer dans un sujet grave une expression empruntée d'un dictionnaire frivole, il est juste de dire que l'épouse de Louis XIV mit à la mode, et la visite des hôpitaux par les grandes dames, et la nécessité pour les gens de la cour et pour les grands seigneurs d'aller à la recherche des gens malheureux. « Ne peut-on pas dire, mesdames, s'écriait, le 4 septembre 1683, un docteur de Sorbonne, M. Masson, en présence de Mme de Chaulnes et des autres dames de Saint-Louis de Poissy, ne peut-on pas dire, que par l'effet de l'exemple de Marie-Thérèse, la charité endormie se réveilla, l'avarice la plus infâme commença à devenir libérale? Ne fut-ce pas son exemple qui invita tant d'illustres dames de lier à la cour cette association, dans

[1] *Orais. funèbre de Marie-Thérèse*, par M. de ***, p. 21. Paris, 1683, chez Dezallier, in-4°.

[2] *Orais. funèbre de Marie-Thérèse*, par le R. P. David, cordelier, deffiniteur de la grande province de France, p. 26. Paris, Couterot, rue Saint-Jacques, 1683.

[3] *Orais. funèbre*, par le R. P. David, p. 26.

laquelle on contribue unanimement au soulagement du misérable, à la consolation de l'affligé, à la nourriture, à la visite et au soin exact des pauvres malades ? On voyait que la pourpre royale de l'auguste Marie-Thérèse ne l'empeschoit pas, au peril mesme de sa vie, de s'exposer a frequenter les hospitaux. Combien de dames a son imitation, sans avoir egard ny a leur qualité ny aux ornemens de leur sexe, ny aux mouvemens craintifs qui l'accompagnent, taschoient de marcher sur les traces, et de suivre les vestiges de cette reyne incomparable [1]. »

Mais, Saint-Germain en Laye [2] était, entre toutes, « la

[1] *Orais. funeb.* prononcée au monastère royal de Saint-Louis de Poissy, par M. Masson, docteur en théologie, p. 14.

[2] La reine était attachée à la ville de Saint-Germain, non-seulement par la résidence du château, mais encore par *les Loges*, par *les Récollets* de Saint-Germain, et par le voisinage de l'abbaye de Poissy. Les Récollets étaient établis à Saint-Germain, depuis 1619. Les autorités de Saint-Germain leur offrirent des terrains. Louis XIV leur accorda par lettres patentes, de prélever sur les coupes de la forêt une certaine quantité de bois, ou la somme de 167 livres 10 sols. Le couvent et l'église des Récollets étaient dans la rue de ce nom.

Les *Loges*, dans la forêt de Saint-Germain, étaient primitivement un rendez-vous de chasse pour les rois, puis un ermitage, puis une chapelle à Saint-Fiacre, avant ou après le roi Robert. René-Puissant qui avait été attaché à la maison de Henri IV, obtint de se loger dans les débris du château, et y vécut comme ermite. La petite chapelle de Saint-Fiacre, autrefois en vénération, fut remise en crédit par la vie du pénitent qui en était voisin. On y accourait en foule. Les Augustins déchaussés obtinrent par un accord de s'établir dans les décombres que leur cédait l'ermite. Il fut de bon ton à la cour, dit l'historien de Saint-Germain (L. Goujon), de visiter les Augustins des Loges. Avec les libéralités de la famille royale et des princes, ils bâtirent une église et un couvent. Anne d'Autriche en fut la fondatrice. On posa en 1644 la première pierre d'une église qui a disparu vers 1855. Marie-Thérèse allait souvent assister aux offices religieux dans l'église des Loges; elle y fit plusieurs donations. Les Loges étaient célèbres par le pèlerinage de Saint-Fiacre au 30 août.

A une lieue de Saint-Germain, Marie-Thérèse trouvait Poissy, situé dans un vallon baigné par la Seine. La maison royale où naquit saint Louis fut plus tard l'emplacement où s'éleva un monastère royal, sous Philippe le Bel. La reine venait y voir les religieuses qui étaient de l'ordre de saint Dominique. Le monastère était gouverné par des prieures d'une grande distinction, parmi lesquelles on compta plusieurs princesses du sang royal. L'abbaye dominait la vallée de la Seine. Il ne reste de l'abbaye royale de Poissy que la porte d'entrée flanquée de deux tours, ainsi que ce que l'on appelait la *galerie de Madame*, là où l'abbesse recevait Marie-Thérèse. Le réfectoire, longue et belle salle cintrée, où eut lieu le fameux *colloque de Poissy*, n'existe plus.

bonne ville » de Marie-Thérèse d'Autriche. Si plus d'une fois les habitants la voyaient passer à cheval pour se rendre aux chasses dans la forêt, ou la voyait plus souvent encore marcher à pied, pour se rendre au logis des nécessiteux et des malades. Ce nom de « bonne reine, » qui était à son sujet, sans aucune ironie, sur toutes les lèvres, pouvait lui paraître plus flatteur que l'appellation de « nymphe des bois » qui eut pû lui être décernée, quand elle gagnait la profondeur des campagnes en amazone, vêtue de bleu ou de rose. Un enthousiaste de cette époque, s'en allait répétant : — Qui ne se souvient de la rigueur de cet hiver (en 1678), qui se fit si vivement sentir il y a cinq années? On trouvait dans les rues et des morts et des mourants. Notre pieuse Marie-Thérèse ne fit-elle pas faire des feux publics dans toutes les places et les carrefours de Saint-Germain en Laye, afin que les pauvres pussent défendre leurs vies contre la dureté d'une saison fâcheuse qui les eût infailliblement fait périr. Je l'ay vuë notre auguste princesse dans l'hopital des malades de la meme ville, portant sur ses habits royaux un tablier de grosse toile, et comme une sœur destinée a cet office par sa profession, quittant les bras de ses ecuyers pour s'appuyer sur ceux de ces innocentes et charitables filles; tenant elle-meme les plats ou etoient les alimens pour ces pauvres affligez, leur portant a la bouche d'une main de quoy les soulager dans leurs misères presentes, et de l'autre leur donnant l'aumône pour entretenir une vie nouvelle. Je l'ay vuë cette reyne sans pareille passer de salle en salle, d'un lit a un autre [1]. »

La ville de Saint-Germain en Laye possédait depuis le commencement du XIIIe siècle, un petit hôpital, ou maison de charité pour les malades [2]. Mais, au XVIIe siècle, de nou-

[1] Discours sur la reine, Rouen, 1684, imprimerie Viret, rue aux Juifs.

[2] Un officier de la maison de Philippe-Auguste avait fondé à Saint-Germain un petit hôpital, dont il fournit l'emplacement et qu'il dota de ses deniers. Il portait, en 1267, le nom d'Hôtel-Dieu, et était administré par des dames

veaux et de plus grands besoins nécessitaient de nouveaux et de considérables accroissements. Ces accroissements se firent en 1670 par les dons de la reine Marie-Thérèse. On fit acquisition, sur la rue de Poissy et la rue aux Vaches, de terrains et de bâtiments, parmi lesquels étaient l'ancien *Hôtel de Navarre*, et on parvint à y placer soixante-dix lits; et plus tard, en juillet 1696, Louis XIV sanctionnait, par lettres patentes, l'établissement à perpétuité de l'*Hôpital de la Charité*, construit par notre reine Marie-Thérèse [1].

Si la charité est cosmopolite par son essence [2], les circonstances firent cependant que Saint-Germain en Laye fut un centre principal des œuvres charitables de Marie-Thérèse. Bossuet a proclamé, dans son grand langage, tout ce qui se passa dans cette ville et à Poissy [3]. Après avoir dit « les bontés de la reine, tant de fois éprouvées par ses domestiques, » le grand évêque raconte que les seuls individus pour lesquels Marie-Thérèse « ne pouvait endurer qu'on lui dît que ses trésors étaient épuisés, c'étaient les pauvres. » Il entre ensuite dans l'énumération des divers pauvres de la

qualifiées du nom de sœurs. Au commencement du xve siècle, il était gouverné par des administrateurs. On l'agrandit en 1649, et il fut appelé *maison de charité* pour les malades.

[1] Voir l'Appendice.

[2] Un contemporain de Marie-Thérèse énonce les provinces qui ressentirent particulièrement la bienveillance secourable et efficace de la bonne reine, telles que « la Flandre, l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, la Champagne. » « Églises tombant en ruines, familles tombées dans la misère, » elle envoyait des secours en tout lieu. Elle donnait « à ceux-cy de quoy avoir des vetemens, à ceux-là de quoy arrester les poursuites de leurs creanciers. » Partout on recueillait les libéralités de sa bienfaisance. On cite aussi « les prisonniers pour dettes, » qu'elle a délivrés de l'obscurité des prisons. (*Oraison funèbre de très-haute Marie-Thérèse*, par Héron, docteur de Sorbonne, p. 48, 49, 51, Paris, Angot, rue Saint Jacques, 1683.)

[3] Le soin qu'elle avait des nationaux ne l'empêchait point de porter intérêt aux étrangers. Une colonie d'Espagnols, arrivés en France au commencement de cet hiver, périssait de misère, de froid, de pauvreté, et une maladie terrible les enlevait. Marie-Thérèse vint à leur secours. Elle loua dans Poissy une grande maison, qu'on meubla convenablement, et la reine y fit recueillir ces Espagnols pour les garantir du froid, de la faim et de la nudité. De semblables actes envers d'autres étrangers furent réitérés plusieurs fois. (*Ibidem*, Héron, p. 45, 46.)

reine : « pauvres connus, pauvres honteux, malades impotents, estropiés, restes d'hommes; » et il conclut par la joie si recherchée de la reine de France, « heureuse, dit-il, de se dépouiller d'une majesté empruntée, pour visiter l'infortune; humble, non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus. » Fléchier, qui est plus explicite, rappelle les deux causes qui endurcissent ordinairement le cœur des riches et des puissants, à l'égard des pauvres, et qui sont, selon lui, l'orgueil de la condition et la délicatesse de la personne. C'était une manière juste, solide, péremptoire, de vanter cette nature de femme, qui était toute compassion, toute charité sur le trône. Toute misère avait droit de l'aborder et de monter jusqu'à elle, parce qu'elle ne refusait de descendre jusqu'à aucune infortune. « Voyons-la, disait Fléchier, dans ces hôpitaux où elle pratiquait ses miséricordes publiques..... C'est là que, pour satisfaire à sa charité au péril de sa santé même, on la vit toutes les semaines essuyer les larmes de celui-cy, pourvoir aux besoins de celuy-là [1]. » Telle étant Marie-Thérèse d'Autriche, on comprend que ses visites à Mme de La Vallière n'étaient plus de ces visites ayant un caractère profane, étranger au cloître. Ses assiduités ne pouvaient être un trouble pour Sœur Louise de la Miséricorde, ni une importation d'éléments perturbateurs.

Pourquoi Mme de La Vallière n'aurait-elle pas traité les visites de la reine comme des visites de Carmélite, puisque Marie-Thérèse était excellemment la femme de la règle et du droit? Par instinct et conscience, elle repoussait ces priviléges

[1] La reine embrassait dans sa sollicitude les soins matériels et les soins spirituels des malades. Assistant un jour à la messe à la chapelle de l'hôpital de Saint-Germain en Laye, elle remarqua que le prêtre chargé de la conscience des malades, avait peut-être été un peu trop expéditif auprès d'un agonisant. Elle le pria elle-même de donner un peu plus de son temps, de rester davantage auprès de ce malade, qui avait besoin d'être assisté à cette heure suprême. La charité ardente ne se séparait pas, dans cette belle âme, d'une foi vive.

qui produisent de si fâcheux effets sur les populations, et que viennent mendier les obséquieux, les impatients et les niais. Voulant l'ordre, la loi, la règle partout, Marie-Thérèse se refusait à demander ou à accorder des faveurs sottes ou de nature à aigrir les individus les uns contre les autres. Un jour qu'on s'était adressé à la reine pour le succès d'une affaire d'ordre ecclésiastique, un prélat des plus éclairés du royaume représenta à la princesse que l'affaire à laquelle elle prenait part et qu'elle appuyait de sa recommandation royale, ne pouvait se régler selon ses désirs, sans blesser la discipline de l'Église. Aussitôt l'on eut la preuve palpable de ce qu'il y avait de droiture dans cette âme, et de respect pour la loi ; elle dit : « N'ayez aucun égard à ma recommandation ; qu'elle soit non avenue. » Elle ajouta, avec sa belle naïveté : qu'elle avait assez des irrégularités, triste tribut de son infirmité personnelle, sans qu'il fût besoin d'en grossir la charge par des irrégularités étrangères. C'est ainsi que lorsqu'on s'adressait à elle pour une grâce quelconque, dans l'ordre des transactions laïques et temporelles, elle voulait inflexiblement que ce fût « *sans préjudice des lois.* » Elle s'en expliqua souvent ainsi, dit un biographe, dans les lettres dont elle honora le supérieur des Franciscains. Elle en écrivit une notamment, en 1679, au R. P. Ximénès, général des Franciscains, à Samaniego, lorsqu'il présidait au chapitre de l'une des provinces de France. On s'était mis en instance auprès de la reine pour la faire intervenir en faveur d'un religieux, auquel s'intéressaient de grands personnages ; Marie-Thérèse ne refusait jamais son concours pour obliger ceux qui se réclamaient de la bonté libérale de son âme ; toutefois elle terminait la requête qu'elle adressait au P. Ximénès par cette respectueuse précaution : « Pourvu que ce soit sans blesser en aucune manière la sainteté de vos lois et le bon gouvernement de votre religion [1]. » Est-ce

[1] Cette lettre toucha si vivement le Père Ximenès, qu'après en avoir fait

le langage qu'eût tenu une Élisabeth d'Angleterre, une Catherine de Russie? Auraient-elles admis qu'une volonté de reine dût capituler devant de faibles empêchements, ou devant quelque article de statut?

La communauté de la souffrance formait, outre l'amour du droit, un autre point de contact, une autre identité entre la reine et la Carmélite. Ce qui s'appelle amour de la légalité et respect des lois dans les rapports avec les citoyens, prend un autre nom, quand il s'agit de se courber sous la main d'en haut qui frappe. Marie-Thérèse qui avait eu, en onze ans, trois fils et trois filles [1], les perdit tous en bas âge, à l'exception du dauphin, qui seul survécut; et dans ces circonstances si douloureuses pour un cœur maternel, on put admirer son esprit de soumission, la quantité de résignation qu'elle portait dans son âme. Quant à ces nombreux trépas prématurés qui moissonnaient tous les enfants dans la famille royale, il ne faut pas hésiter à y voir « le résultat physiologique, autant que l'expiation providentielle de la conduite coupable de leurs pères. » Les reines, a-t-on dit avec justesse, se sentant délaissées, perdent de bonne heure leurs grâces naturelles, la force et la gaîté; la branche légitime s'appauvrit de toute la sève portée à d'autres amours; et les pauvres enfants, qui ne sont pas le fruit de l'adultère, naissent chétifs et meurent vite [2]. Quoi qu'il en soit, la reine Marie-Thérèse eut de trop nombreuses occasions de déployer cette force morale par excellence qui se nomme résignation. Il était intéressant d'observer, dans ces lugubres moments, comment sa foi pieuse transformait la douleur la plus cui-

lecture dans l'assemblée, il dit : « Vous voyez, mes révérends pères, comme la plus grande reine du monde nous enseigne notre devoir, nous exhortant de ne rien faire en sa considération qui puisse préjudicier à nos lois. » Il commanda que cette lettre de Marie-Thérèse d'Autriche fût mise dans les archives de l'ordre. (*Abrégé de la vie de très-auguste et très-vertueuse princesse Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre*, par le P. Bonaventure de Soria, Paris, 1683.)

[1] Marie-Thérèse n'eut plus d'enfants, à partir de 1672.

[2] Charles Dreyss, dans les *Mémoires de Louis XIV*, t. I, p. CIII.

sante en énergie; comment un rayon d'espoir se glissait toujours pour elle jusque dans les plis du fatal linceul. Une dame de qualité, Mme de Brienne, voulant lui témoigner sa vive peine, alors que Marie-Thérèse perdit une des princesses ses filles, et lui ayant dit qu'en pleurant la perte d'une fille de France, elle pleurait aussi celle d'une future reine d'Espagne, la jeune reine lui répondit avec la tranquillité d'un stoïcisme héroïque qui lui venait des perspectives que le dogme catholique déroule devant les croyants. Marie-Thérèse se réfugiait, après son malheur, dans cette pensée : que d'avoir été dispensé de fournir une longue carrière sur la terre, c'est avoir été délivré de longs périls pour le salut de l'âme. Son affliction était aussi grande que le pouvait être celle d'une mère chrétienne sur la mort d'un enfant qui promettait beaucoup; toutefois, se disait la reine, mourir dans l'enfance, qu'est-ce? N'est-ce pas de longs, d'amers calices épargnés? Faut-il tant pleurer celui qui a été cueilli dès l'aurore, pour être transplanté, jeune fleur, dans le climat excellent du paradis? Si la princesse sa fille s'était prolongée plus longtemps dans la vie pour être reine d'Espagne, qui sait si elle ne se serait pas prolongée aussi dans des tortures imméritées? Il était certain, dans tous les cas, qu'elle aurait vécu plus longtemps dans ces transes délicates de l'incertitude théologique de son salut[1].

Néanmoins, si la reine de France se rendait maîtresse de sa douleur, il n'en était pas de même de sa sensibilité. Tandis qu'elle se sentait forte de ce qui était une faiblesse, immortelle de ce qui menaçait de mort, la source des pleurs n'en était pas moins ouverte, et à grands flots, dans son cœur de mère. Une mort bien navrante, bien prématurée, fut celle de Philippe de France, premier duc d'Anjou, qu'elle eut la douleur de perdre avant qu'il eût atteint sa troisième

[1] *Vie de Marie-Thérèse*, par B. de Soria. — *Notice sur le monastère dit de Grenelle*, par sœur Saint-Jérôme (des Oiseaux).

année, en juillet 1671. Ce jeune prince, « que les Grâces, disait Bossuet, semblaient avoir formé de leurs mains, ce petit duc était beau, vif, pétulant, intelligent au delà de ceux de son âge, donnant pour sa santé grande confiance. Il avait la figure d'un ange [1]. »

Quand Bossuet vint annoncer la mort du prince, la reine, prompte à pressentir cette soudaine perte d'un enfant si aimé (le troisième déjà que Dieu lui eût repris), n'avait pu, dans le premier instant, répondre que « par les plus lamentables plaintes. » « *Triste messager d'un événement si funeste*, devait dire Bossuet, dans la suite, je vis des deux côtés une affliction sans mesure; mais je vis aussi des deux côtés la foi également victorieuse; je vis le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu, et deux victimes royales immolant, d'un commun accord, leur propre cœur [2]. » La mère malheureuse s'était, dès l'entrée du prélat et avant qu'il eût parlé, prosternée à terre, éperdue, offrant à Dieu, par ses sanglots, par ses larmes, et les mains convulsivement levées vers le ciel, son petit Isaac, mais un Isaac qui devait, hélas! ne lui être rendu jamais; puis, regardant le roi, regardant l'évêque de Condom, elle put leur dire enfin : « Me voilà résignée, mais laissez-moi, laissez-moi, par grâce, que je pleure tout mon soûl [3]. »

[1] Noiret, pour peindre Philippe d'Anjou en *enfant Jésus*, selon le désir de la reine, n'avait eu qu'à reproduire exactement son candide et vermeil visage, sa blonde chevelure. En juin 1671, comme le roi et la reine s'apprêtaient à quitter la Flandre, après un séjour de deux mois, la nouvelle arriva d'une subite et sérieuse maladie survenue à Philippe de France. Le roi et la reine brusquèrent leur retour; ils avaient couché, le 10 juillet, à Luzarches. A leur rencontre vint Bossuet, qui arrivait à Luzarches, le 11 juillet, pour annoncer la mort du prince. « Il n'y a donc pas eu moyen de sauver ce pauvre enfant, dit Louis XIV, qui comprit même avant que Bossuet eût parlé! pour moi, je veux ce que Dieu veut, mais *la reine! la reine!* allons la voir, monsieur, je vous prie. » (Journal de *Du Bois*.)

[2] *Orais. funèb.*, 1er septembre 1683.

[3] *Journal de Du Bois*. — Son confesseur cependant avait été appelé tout en hâte; puis, une messe aussitôt ayant été célébrée, la communion reçue avec ferveur par la désolée mère, donna à son cœur navré ces consolations ineffables, auxquelles sont seules accessibles les âmes remplies de la crainte de Dieu et de son amour. (*Abrégé de la vie de Marie-Thérèse*, par B. de Soria, p. 70.)

D'autres épreuves attendaient cette mère si tendre; elle perdit bientôt une fille chérie, l'aimable et gracieuse Marie-Thérèse de France, entrée depuis peu dans sa septième année, et, à quelque temps de là encore, un *deuxième duc d'Anjou*, âgé seulement d'un an et quatre mois [1]. Ainsi la communauté de souffrance aurait suffi pour rapprocher ces deux illustres personnes, et conduire Marie-Thérèse au parloir des Carmélites de la rue Saint-Jacques.

Mais du côté de la reine, ce qui l'attirait elle-même, ce qui l'intéressait spécialement, dans les visites qu'elle faisait rue Saint-Jacques, c'était le caractère surnaturel, la sincérité et la profondeur de la conversion de Mme de La Vallière. C'est ce que ne semblent pas assez remarquer, même les doctes et récents biographes qui se sont occupés de l'illustre pénitente. La princesse Palatine, qui visitait souvent la duchesse devenue religieuse, raconte que, depuis son entrée aux Carmélites, sœur Louise de la Miséricorde lui avait souvent dit « que si le roi venait dans son couvent, elle se cacherait si bien qu'il ne pourrait pas la trouver. Mais, continue la Palatine, elle n'a pas eu besoin de prendre cette peine, car le roi n'y est jamais venu [2]. » Mlle de Montpensier dit aussi : « Il est vrai que le roi assista avec les yeux fort rouges à la messe que la duchesse de La Vallière entendit à la cour avant de partir pour les Carmélites... On en fut bientôt consolé [3]. » De son côté, Mme de Caylus constate, d'après

[1] On mura, sur les instances de cette malheureuse mère, en 1671, la chambre du *vieux château* de Saint-Germain, où avait expiré ce premier et si pleuré petit Philippe de France, dont Bossuet avait annoncé, les larmes aux yeux, à un père, à une mère navrés, la si brusque mort. (Bayle, *Lettre à son frère*, 21 septembre 1671. V. Floquet, dans *Bossuet, précepteur du dauphin*, p. 455.) — Le roi et la reine, dans la nuit du 10 au 11 juillet, couchèrent à Luzarches (*Gazette de France*, 18 juillet 1671; — et *Journal de Du Bois.*) C'est à Luzarches que Bossuet vint, le 11 au matin, leur donner la triste nouvelle. C'est à tort que *Mademoiselle* dit que la nouvelle fut portée à la reine, au *château de Maisons*. Le chevalier d'Arvieux se trompe également, quand il assigne *Franconville*. (*Mémoires* du chevalier d'Arvieux, publiés par Labat, 1735, t. IV, p. 280.)

[2] Correspond. compl., t. Ier, p. 44.

[3] *Mémoires*, t. IV, p. 358.

des souvenirs contemporains, que le roi vit partir la duchesse de la Vallière *d'un œil sec* [1]. Écoutons maintenant le duc de Saint-Simon : « Le roi avait conservé pour Mme de La Vallière une estime et une considération sèche dont il s'expliquait même rarement et courtement... c'est qu'elle était morte pour lui, disait-il, du jour de son entrée aux Carmélites [2]. » Le savant historien qui a écrit dans ces derniers temps avec le plus de conscience sur Mme de La Vallière, M. P. Clément de l'Institut fonde, sur cet oubli si prompt du roi, après en avoir rappelé les précédentes preuves, des conclusions peut-être grossies ou du moins purement conjecturales. « Hélas, dit-il, la sœur Louise de la Miséricorde le savait bien, et sa peine la plus amère dut être, au moins pendant les premières années de sa retraite, que le roi jadis tant aimé, le père de Mlle de Blois et du comte de Vermandois, n'eut pas une seule fois la bonne pensée de venir la voir. Qui peut dire si ces déceptions intimes, si ces vagues espérances trompées, n'éveillaient pas dans les profondeurs de son âme, des plaintes intérieures dont elle se punissait par de nouvelles macérations? Pauvre et charmante victime des faiblesses de l'âge et du cœur! A défaut du souvenir des *idoles de la terre* [3], elle eut du moins l'ineffable bonheur de se purifier pour l'époux céleste, par trente-six ans de souffrances ininterrompues, et d'éprouver par elle-même, comme elle l'avait dit dans une de ses lettres au maréchal de Bellefonds, que là où le péché avait abondé, la grâce avait surabondé [4]. »

Assurément, elles méritent l'ironie ou plutôt la pitié, ces belles promesses que vous font, même les rois, ces prétendues éternités du cœur. Mme de La Vallière savait déjà, par

[1] *Souvenirs*, p. 32

[2] *Mémoires*, édit. Delloye, t. XVI, p. 4.

[3] Expression de Mlle de La Vallière, dans ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* (la XIIe).

[4] Notice sur la duchesse de La Vallière, en tête des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* de l'édition Techener. — Paris, 1860, p. cxxxv.

une expérience fort vieille en 1675, ce que valaient les éternités éphémères promises par Louis XIV. Il ne semble donc pas qu'il y eût lieu pour la duchesse, à aucune déception à cet égard ; et n'y avait-il pas d'ailleurs pour le roi, des convenances à observer envers une carmélite ? La pudeur de la situation ne devait-elle pas lui interdire à jamais l'abord du couvent de la rue Saint-Jacques ?

Ce qui est sûr, c'est que Mme de La Vallière, en entrant dans le cloître, avait le désir ardent d'en finir avec tout ce qui lui rappelait ses péchés ; elle ne voulait se souvenir que de ce qui la porterait à l'expiation. Dans les premières années de sa retraite, elle reçut, il est vrai, un grand nombre de visites, mais qui l'importunaient et lui étaient imposées. On se montrait à la cour, dit Mlle de Montpensier, les lettres de sœur Louise. C'étaient sans doute celles adressées au maréchal de Bellefonds. Elle le sut, et lui écrivit : « Ne faites pas voir mes lettres, je vous prie, et qu'elles ne soient qu'entre vous et moi. Je ne mérite, ni ne veux de louanges, et il semblerait au public que je veux m'en attirer. » Sa plus grande joie était de s'être éloignée de la cour *pour jamais* [1].

Loin de porter ses regards en arrière, la sœur Louise de la Miséricorde étonna chaque jour la prieure Mme de Bellefonds et ses autres compagnes de solitude, par la mâle constance de ses sentiments et par la totalité de son sacrifice. C'était ce que la reine Marie-Thérèse admirait dans la carmélite. La grandeur de son repentir l'étonnait et l'édifiait en lui faisant voir combien il y avait d'énergie dans cette âme de jeune femme pour se livrer avec tant de courage à une vie expiatoire [2]. Aucun des sacrifices les plus pé-

[1] Ce que rappelle M. P. Clément lui-même.

[2] « Pauvre femme, lui dit un jour Mme d'Armagnac, en la voyant filer de l'étoupe, voilà donc ce que vous faites de ces mains qui ont joué avec le sceptre ? — Pourquoi vous étonner ? dit la carmélite. N'ai-je pas été à la cour la servante de Mme de Montespan. Ici, je ne suis que la servante des pauvres. » (Rapporté par M. Arsène Houssaye, p. 356.)

nibles à la nature ne lui coûtait[1]; mais aussi, combien fallait-il que la conversion de Mme de La Vallière fût entière, et surhumaine?

La reine voulut un jour procurer au marquis de La Vallière la consolation de voir sa sœur dans un état si différent de celui où il l'avait vue auparavant; et, afin qu'il pût l'accompagner dans l'intérieur du monastère, elle lui fit l'honneur de lui donner la main. Mais la sœur Louise de la Miséricorde, instruite de ce qui se passait et du dessein de la reine, foulant aux pieds tous les respects humains et tous les sentiments de la nature, accourut à la porte de la clôture, et représenta à Sa Majesté, avec tant de force et de respect tout à la fois, le privilége que les reines avaient toujours accordé aux Carmélites du grand couvent, de n'y pas introduire d'hommes[2], quand elles voulaient honorer la communauté de leur présence, elle fut si saintement éloquente que cette religieuse princesse crut devoir respecter les répugnances ou l'héroïque courage de la recluse. Comment Marie-Thérèse n'aurait-elle pas été subjuguée par un détachement si étonnant des objets sensibles? On connaissait la tendresse de Mlle Françoise de La Vallière pour ce frère très-chéri, gouverneur et lieutenant général du Bourbonnais. D'où lui venait donc la force de déchirer elle-même son propre cœur, et quel pacte la portait à se priver de la jouissance si légitime de revoir un frère aimé, un témoin du foyer paternel? Voilà ce qui touchait la reine, et la soutenait elle-même dans ses âpres sentiers.

Le temps amena sa marche régulière, dans les journées

[1] Rappelons un simple détail avec M. Feuillet de Conches.

Sous Louis XIV, la cour avait en gré la chaussure à haut talon rouge, qui faisait saillir le cou-de-pied. Monsieur, frère du roi, portait la sienne d'une hauteur démesurée, comme les femmes. Le peuple, les moines et les religieuses portaient le soulier plat; et qui avait usé du talon haut avait peine à descendre à l'autre forme. Aussi, dit-on, fut-ce l'un des assujettissements les plus gênants et les plus pénibles qu'eut à subir Mme de La Vallière, quand elle entra aux Carmélites. (V. *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 300.)

[2] *Abrégé de la vie de la duchesse*, par Claude Lequeux.

de Mme de La Vallière, elle avait entendu, sans frayeur, fermer sur elle la porte de clôture; elle était à jamais séparée du monde; et la reine apprenait tous les jours des prodiges de la ferveur de la nouvelle pénitente. On lui disait que l'ex-duchesse n'aspirait qu'à souffrir, qu'elle embrassait avec avidité toutes les austérités pratiquées par ses sœurs, qu'elle aurait eu honte de se borner aux pénitences de la règle [1]; qu'en définitive cette ancienne élégante de Saint-Germain et de Versailles ne vivait que pour mourir, ou plutôt mourait chaque jour toute vivante.

C'étaient en effet les détails de la conversion de Mme de La Vallière, qui devenaient, dans les visites de la reine à la Carmélite, un sujet intéressant de recherches, et comme une édifiante étude de Marie-Thérèse sur l'ancienne fille d'honneur de la princesse Henriette. Comment Mme de La Vallière en était-elle venue au point où elle se trouvait? Par le scepticisme d'un cœur désolé, en était-elle arrivée au scepticisme, à l'endroit du monde et de la considération? Il est certain qu'à partir de l'année 1671, la duchesse de La Vallière n'avait plus agi en vue de ce que l'on penserait d'elle; et la reine put entrevoir que Mme de La Vallière avait dû compter avec une nature foncièrement honnête, avec des antécédents et des principes qu'on peut oublier mais non étouffer. C'est ainsi que Marie-Thérèse retrouvait la trace et l'histoire de la conversion de Mme de La Vallière. A quoi bon ces visites et ces conversations rue Saint-Jacques, si l'on n'y récapitulait pas la vie de la duchesse de La Vallière depuis son arrivée à Paris, pour y remarquer une trace constante, une ligne qui n'avait pas fléchi au milieu des courants divers qui se disputèrent son âme?

Effectivement, on remarque un signe, un cadre inflexible de vie, dont ne sortait pas Mme de La Vallière, et qui est manifeste, quand on creuse ce qui reste d'elle et de son

[1] Récit de la sœur Madeleine, du Saint-Esprit, prieure des Carmélites en 1710.

âme dans les mémoires du temps. Il y avait dans cette femme un fond de moralité et de religion que la violence de la passion n'avait pu entièrement détruire. Vertueuse, s'il est possible, dans le sein même du crime, d'après une heureuse expression, elle n'oublia jamais qu'elle faisait mal ; elle gémissait au milieu de ses faiblesses, et, malgré le bruit et l'étourdissement, une voix lui disait dans le fond de son âme qu'elle rentrerait dans le bon chemin. Il lui venait des heures où il lui fallait convenir qu'elle ne valait pas ce qu'elle avait été dans ses primitives années; elle sentait qu'elle était déchue à ses propres yeux; elle soupirait d'un soupir furtif après ce beau temps virginal, où elle passait les jours à soigner son cœur, à munir ses yeux, à se garder dans une pureté scrupuleuse, à prier avant de sortir, à choisir les lieux où elle passait. Tel fut l'empire de ses principes premiers sur elle-même que, quoiqu'elle eût souvent méconnu son devoir, elle respecta toujours la sagesse. Elle avait eu, de bonne heure, à se diriger elle-même, à prendre le gouvernail de sa volonté, puisque le séjour de Blois, où s'écoula son adolescence, n'avait pas abondé en ressources préservatrices. Marguerite de Lorraine, qui présidait dans le château de Gaston d'Orléans, n'était pas femme à imprimer au personnel qui se groupait dans cette princière résidence, une discipline forte, utile et sensée; car, d'après Mlle de Montpensier, elle ne savait que dire à ses filles ces mots : « Tenez-vous droites, levez la tête. » Si une femme d'intelligence, de cœur et de sens, eût inculqué alors à Mme de La Vallière le précepte d'une sage vigilance; si elle lui eût rappelé que bientôt, dans la vie, des avalanches de tentations, de promesses, de séductions et de vices viendraient fondre sur elle; si on lui eut dit qu'à moins d'une forte cuirasse, ses velléités de conscience, ses élans et ses soupirs d'en haut seraient comme non avenus ; si on lui eût ajouté que sa vie serait surveillée par la société, avec une rigueur plus empreinte de malignité

que de justice, peut-être les précautions et les prévoyances l'auraient-elles mieux préservée des orages. Mais elle avait perdu son père de bonne heure. Sa mère, Mme de Saint-Rémi, n'était pas une femme de tête ni de haute moralité. Elle avait donc été livrée à elle-même et, par suite, obligée de créer elle-même ses destinées du moment. Elle avait échoué, brûlant ses ailes au feu des affections séduisantes. Mais il est avéré que les nouvelles fautes lui coûtaient autant que la première faiblesse. Loin de s'acclimater au mal, son cœur semblait le détester tous les jours davantage; et si elle n'était pas fidèle aux cris de sa conscience, elle n'en méprisait pas du moins les avertissements.

Il est un point sur lequel Mme de La Vallière put appesantir son attention dans les heures qui précédèrent sa dernière décision, et qui tenait autant à ses qualités natives qu'à son étoile, mais qu'il était délicat de toucher devant la reine. Elle avait de la droiture, de la naïveté, de la sincérité, dons naturels qui sont ordinairement les premiers noyés dans la vie et dans les intrigues des cours, et qui conservèrent dans son âme l'ascendant supérieur qu'elles y avaient toujours eu dès son premier âge. Comme elle était sincère avec elle-même, elle ne se dissimula pas, à cette heure de retour sur sa vie, un fait significatif et tout intime. Elle se disait qu'à travers les jouissances dont elle avait été enivrée, aux jours de ses triomphes, jamais l'amour de Louis XIV n'avait donné à son cœur cette satisfaction complète qu'un indomptable instinct nous porte à solliciter et à chercher. Elle reconnaissait que, dans toutes les fêtes que le roi lui avait dédiées, quelques flatteuses qu'elles fussent pour son orgueil, elle n'avait goûté d'autre plaisir que le sentiment d'affection qui régnait dans son cœur ; que, les moments les plus agréables pour la sensualité, comme les plus stimulants pour la vanité, avaient eu toujours plus ou moins leur correctif et leur venin, qui suffisait pour empoisonner et troubler jusqu'à un certain degré.

S'il était délicat de parler devant la reine des amertumes salutaires que Mme de La Vallière rencontra jusque dans l'affection de Louis XIV, il n'y avait pas le même inconvénient à évoquer d'autres indices de l'action providentielle. Tout conspirait pour ramener cette femme intéressante à tant d'égards; il fallait qu'elle n'oubliât point qu'elle portait des fers, qu'elle ne perdît pas le sentiment de son esclavage; il fallait que de loin en loin une circonstance inattendue, extérieure, vînt frapper ses yeux et sa pensée, et multiplier ses motifs de désirer son affranchissement et sa délivrance. Lorsque la femme a grandi, comme il arrive quelquefois dans les temps modernes, avec un vide absolu de principes, c'est-à-dire dans la fluctuation des idées, son organisation morale est bientôt altérée, et si de trompeuses amorces l'égarent, il devient difficile de la ramener. Mme de La Vallière n'en était pas réduite aux froids et pâles rayons d'un spiritualisme vague. Elle était de la vieille tradition française en religion. Les solennités, les temps de jeûne et de prière, qui reviennent de distance en distance, dans le cours de l'année, et pendant lesquels l'usage du monde lui-même, imposant l'interruption des plaisirs [1], exige aussi des pratiques plus marquées de religion, ces époques qui sont ordinairement redoutées des femmes légères et mondaines, n'étaient pas craintes par Mme de La Vallière. Au contraire, elle y trouvait comme des temps de relâche et de loisir, où elle pouvait déplorer avec plus de liberté ses misères. Et maintenant qu'elle portait ses regards sur tout ce qui passe, elle voyait que, sans qu'elle s'en rendît compte, il s'était formé autour d'elle ou au-dessus d'elle un système entier pour la tenir constamment en haleine, et lui demander pourquoi son âme flottait à l'aventure, pourquoi elle répandait dans le vide des trésors de passion, de souffrance et de dévouement. Il dépendait d'elle, en rap-

[1] C'était plus sensible au XVIIe siècle.

prochant ses souvenirs, de recomposer toute une étonnante odyssée, au moyen des aventures sérieuses, inattendues, étranges, qui, en promenant son cœur de rivage en rivage, convergeaient, dans leur diversité, vers un but toujours le même, celui de lui inspirer le désir de son affranchissement. C'est ainsi que les mémoires racontent les réponses que lui fit un jour un homme, à qui elle avait remis de sa propre main une aumône considérable : *Ah! madame*, s'écria-t-il, *vous êtes trop charitable pour que Dieu n'ait pas pitié de vous : espérez en lui, vous éprouverez un jour les effets de sa miséricorde*. La formule varie : dans un autre mémoire, elle porte : *Ah! madame, vous serez sauvée; car il n'est pas possible que Dieu laisse périr une personne qui fait si libéralement l'aumône pour l'amour de lui* [1]. La personne qui lui tenait ce discours laisse entrevoir qu'avec sa libre hardiesse ce langage trouvait de l'écho dans la duchesse de La Vallière, et qu'elle ne se permettait de telles exclamations que parce qu'elle les savait agréables à la duchesse.

Marie-Thérèse d'Autriche et Mme de La Vallière étaient parfaitement d'accord sur ce terrain; la reine comprenait que la duchesse eût été sensible à ces paroles, parce qu'elles réveillaient l'espérance en elle; et bien que celle-ci ne fût pas encore, à cette époque, décidée à mettre la main à l'œuvre, au moment même où ce trait venait consoler son âme malade, elle ne laissait pas d'en être émue; si bien qu'elle s'en était toujours souvenue et qu'elle y découvrait une sorte de révélation de son avenir.

Mais pourquoi ne pas signaler, surtout devant la reine, les récentes et chaudes amitiés qui étaient venues lui tendre la main dans les dernières phases si critiques et si scabreuses de sa situation équivoque? Cette circonstance, qui avait toute la vivacité d'une chose actuelle, remuait son âme dans ses plus intimes fibres. D'ordinaire, les personnes qui

[1] *Lettre circulaire* de sœur Magdeleine du Saint-Esprit.

se piquent de moralité et de réserve, n'ont que de l'indignation et du mépris pour les femmes que la seule célébrité du scandale a tirées de l'obscurité. Il y avait exception pour la duchesse de La Vallière. Des personnes, d'ailleurs difficiles, n'avaient cessé d'estimer et d'aimer « celle que le torrent avait emportée sans l'engloutir. » Comment cette femme, au fort de ses inquiétudes, n'aurait-elle pas été profondément touchée de cet intérêt sincère et tendre qui lui était témoigné depuis quelques années? Elle savait que ces amis dévoués s'occupaient de sa conversion avec une profonde sollicitude; ils priaient et ils faisaient prier pour elle.

Entre ces amis de la dernière heure, se distinguait un homme spirituel, loyal et brave, Bernardin Gigault, marquis de *Bellefonds*, maréchal de France. Né en 1630 [1], âgé de plus de quatorze ans que la duchesse, il avait sur elle divers ascendants, celui de l'âge, de l'expérience, d'une considération intacte, et surtout celui d'une amitié éprouvée qui n'était pas de la veille seulement. Le maréchal s'était attaché à la duchesse par cette secrète affinité qui rapproche les natures droites; le malheur avait achevé le rapprochement. Quand, en effet, la situation de Mme de La Vallière s'était dessinée dans le sens de l'abandon complet par Louis XIV, le maréchal témoigna une part plus grande de cette sympathie mêlée de protection, qu'un homme bien vu de la cour pouvait accorder. Il essaya même, en donnant des conseils, de toucher une corde délicate.

Louise de La Vallière ne pouvait se dérober complétement à l'influence de cet homme : il avait alors quarante-trois ans. Admirateur des solitaires de Port-Royal, il avait adopté leur genre de dévotion et la rigidité de leur morale. Il était, comme tant d'autres personnages de cette époque, qui, sans adopter tout à fait les idées de Port-Royal, se rattachaient

[1] Son père était gouverneur de Caën, seigneur de La Haye, de l'Isle-Marie et du Guillin.

cependant à ces hommes austères, comme pour se rapprocher plus étroitement, par le désert, à l'éternité.

La franchise militaire du maréchal de Bellefonds ne lui permettait ni de modifier ses principes, ni même de dissimuler ses opinions, quand il s'agissait de personnes auxquelles l'estime l'attachait, ou quand il y allait des intérêts de l'État. On comprend l'empire légitime que de tels hommes acquièrent sur des natures naïves et vraies, comme Mme de La Vallière. Quoiqu'il importe peu de savoir si le maréchal était beau ou laid de visage, on doit dire qu'il était plutôt beau et distingué, à en juger par le portrait du musée de Versailles [1], où sa figure est de forme ovale, et où les yeux sont bleus. L'expression du regard, mélancolique et aimante, devait s'harmoniser, par leur douceur, avec son allure militaire. L'absence de favoris et de moustaches, les tons roses de la chair lui auraient donné l'apparence efféminée, si le caractère viril ne lui eût été restitué par le reflet de volonté forte qu'indiquaient et la fixité de la vision, et la gravité ferme de la physionomie. Une légère contraction des muscles de la figure trahit une âme inquiète et souffrante ; ses lèvres fermées et pincées rappellent les tendances méditatives et l'ascétisme de Lancelot, de M. Hamon, de M. de Tillemont, hommes vénérables qui illustrèrent la solitude de la grande madame Angélique. S'il est vrai que l'opiniâtreté se manifeste par certaines proéminences du front, au-dessus des yeux, ce signe était saillant chez le maréchal.

Il semble difficile de contester que le biographe ne doive tenir grand compte de l'influence toute-puissante de l'amitié dans les métamorphoses des existences ; et, dans la vie dont il s'agit ici, le maréchal de Bellefonds avait un rare assemblage de qualités parfaitement adaptées à la nature de Mme de La Vallière. Il était noble d'âme, décidé de caractère, d'un physique intéressant, franc d'instinct, constant de vo-

[1] Numéro 1074, tableau par Rouillard.

louté. C'était un des meilleurs généraux de son temps; on ne doutait point de son courage; il en avait donné des preuves dans cent combats, à la prise du cap de Quiers en Catalogne, en 1655; à celles de Castillon, de Cadaques; puis dans les campagnes d'Italie, de Flandre, de Hollande, où il commanda des corps d'armée. On n'avait qu'à voir ce capitaine pour sentir en toute sa personne l'honnête homme. Ses yeux, non comprimés, mais se dilatant à l'aise dans leurs vastes orbites, semblaient trop grands ouverts pour donner l'ombre nécessaire à la ruse et à la diplomatie. Homme franc par excellence, ses lettres à Louvois et à Louis XIV montrent qu'il jugeait en militaire, non en politique. Ni le grand air d'ailleurs, ni la bonhomie, ni l'élégance ne manquaient à ce cousin-germain du fameux maréchal de Villars, du vainqueur de Denain; mais la duchesse de La Vallière, pénétrant plus avant que ces qualités extérieures, sentait de quelle trempe était cette âme de fer et de feu qui la pressait dans le sens de ses devoirs. Elles sont persuasives et touchantes, ces nobles amitiés qui vous accueillent au déclin de votre fortune, qui s'obstinent à vous vouloir du bien. Célestes dans leur principe et dans leur permanence, elles finissent, tôt ou tard, par ramener la brebis rebelle.

L'autorité, les exemples et les avis du maréchal n'étaient pas ce qui impressionnait le moins Mme de La Vallière, dans ces heures de retour sur son passé et de résumé de sa situation. Elle voyait se redresser cette apparition d'honnête homme, cette figure d'ami austère et sensé, qui ne la flattait pas, mais qui lui portait un intérêt sincère. Il relevait cette femme quand elle s'abattait, il stimulait son immobilité; il opinait pour la rupture avec la cour, quand elle semblait s'endormir dans ses chaînes; il était quelquefois rude de procédé, car il avait des angles dans le caractère. C'était le paysan du Danube de l'amitié; mais on devait le compter néanmoins comme un ami sûr, un ami constant; il offrait

un exemple de ces attachements durables, décents, de ces attachements légitimes et purs, entre un homme et une femme, qu'il n'était pas rare de rencontrer dans l'ancienne société. L'une avait un cœur tendre qui ne se raisonnait pas assez, l'autre était doué d'une raison attendrie. C'étaient deux âmes sérieuses, dont l'une, sensible sous l'armure militaire, corrigeait chez l'autre la misanthropie produite par l'aveuglement de la passion. La duchesse de La Vallière voyait et rencontrait le maréchal déjà depuis plusieurs années. La confiance s'était établie à la longue, et la jeune femme pardonnait au militaire les saillies intermittentes de son caractère, quelquefois dur jusqu'à la rigueur. « Vous savez, écrivait-elle un jour au maréchal, que je prenais autrefois les choses bien différemment; personne n'en peut mieux juger que vous, puisque je ne vous cachais rien depuis quelques années [1].» Mais l'intimité devint plus grande, à partir de 1670 environ. « Le maréchal de Bellefonds qui est fort dévot, dit Mlle de Montpensier, s'attacha fort à la voir. » Tantôt la duchesse l'autorisait à user de sa sévérité envers elle, quand elle n'avait d'autre résultat que de lui donner un directeur un peu militaire. « Déployez, s'il le faut, disait-elle, cette rigueur et cette dureté dont vous vous êtes quelquefois si utilement servi à mon égard [2].» Tantôt elle croyait devoir rectifier l'humeur ombrageuse du maréchal, qui s'alarmait à tort sur le compte de ses amis dévoués, comme s'ils s'étaient refroidis. « En vérité, vous avez donc oublié, monsieur, comme j'ai le cœur! Je croyais que vous me connaissiez mieux depuis *tant d'années*..... [3] » Mais, en définitive, c'était la confiance, une confiance d'enfant qui présidait aux rapports du maréchal et de la duchesse; on en trouve de nombreuses preuves dans la correspondance de Mme de La Vallière. « C'est vous,

[1] Lettre.
[2] Lettre du 7 novembre 1675.
[3] 4 mars 1674.

lui écrit-elle un jour, qui m'avez remise entre les mains du Seigneur [1]. » Une autre fois, elle écrit : « Vous qui m'avez arrachée de la ville de perdition [2]. » « Je ne cesse de remercier Dieu de m'avoir donné un ami tel que vous, qui, comme un de ces anges qu'il a établis pour notre garde, soutiendra mes pas [3]. » Un autre jour, elle félicite le maréchal de ce qu'il a repris l'autorité qu'elle lui a donnée depuis si longtemps. « Gardez-la jusqu'à la mort, lui dit-elle..... Voyez-vous comme je suis docile? Je ne change pas facilement, quand une fois j'ai donné ma confiance [4]. »

L'amitié et l'influence du maréchal avaient une nuance religieuse que la reine déduisait des liaisons de M. de Bellefonds avec les solitaires de Port-Royal. Il faut ajouter que la vocation exceptionnelle d'une tante du maréchal donne aussi la clef de la tournure que prirent les événements. Le père du maréchal avait une sœur, nommée Judith de Bellefonds, née en 1611, et aussi jolie que spirituelle. Judith de Bellefonds, après avoir eu les plus grands succès à la cour de Marie de Médicis, se décida, à l'exemple de Mme de Bréauté, à renoncer au monde et à se faire Carmélite. Elle était entrée au couvent en 1629, à l'âge de dix-sept ans, sous le nom d'*Agnès de Jésus-Maria*. A trente-trois ans, elle fut élue prieure, à cause de ses grandes qualités d'esprit, d'administration et de vertu ; plusieurs fois réélue supérieure, recherchée des gens du dehors pour le charme de ses entretiens, visitée par la reine d'Angleterre, qui venait se consoler auprès de la mère Agnès ; consultée par le chancelier Letellier ; admirée de Bossuet et de Mme de Sévigné, Judith de Bellefonds, à l'époque où nous sommes, était l'oracle naturel de son neveu le maréchal. Et, si peu que le maréchal eût mis la duchesse en rapport avec l'illus-

[1] 13 juillet 1674.
[2] 16 avril 1677.
[3] Sans date.
[4] Sans date.

tre prieure, il y avait eu, dans ces conversations du parloir au faubourg Saint-Jacques, des impressions reçues, qui devaient, tôt ou tard, aider à une solution. Aussi Marie-Thérèse d'Autriche ne mettait pas en doute la grande part du maréchal à la marche de Mme de La Vallière vers la cité de la paix et de la réhabilitation. La reine admirait comment une sagesse inconnue conduit nos destinées individuelles. Il était évident qu'au milieu de la faveur mondaine, la duchesse de La Vallière avait mêlé à ses fautes un reste d'honnêteté; qu'elle ne tomba jamais dans le plus profond de l'abîme, et que, dans son égarement, un de ses remords permanents était d'affliger la malheureuse reine.

Ceux qui ne voient qu'un mouvement et un dépit de la passion humaine dans les conversions du XVIIe siècle, qui jetèrent tant de femmes au cloître, confondent ce qui ne doit pas être confondu. Qui savait mieux que Marie-Thérèse que, dans ces hautes affaires d'âme, la créature peut être l'*occasion* d'un changement de vie, mais le Créateur en être le motif? Sans doute, il y eut des années de lutte, de tergiversation dans le cœur de Mme de La Vallière; la reine n'ignorait pas que la duchesse aurait voulu régner et régner encore dans le cœur de Louis XIV qui, après 1667, lui échappait irrémissiblement; et qu'enfin ce fut de guerre lasse, qu'elle quitta le camp du roi pour passer dans le camp de Dieu. « On cesse de pécher, parce que l'occasion de pécher nous quitte et non parce que nous quittons l'occasion du péché [1]. » Mais entre Mme de La Vallière trônant à Versailles, adulée par le plus grand des rois, et Mme de La Vallière, enfoncée aux Carmélites, demandant et obtenant de s'occuper comme une simple sœur converse, portant du linge sur ses épaules et l'étendant dans les greniers, ne demandant qu'à être rassassiée d'opprobres et de souffrances, qu'on trouvait souvent presque évanouie de froid dans sa

[1] Serm. de Bourdaloue.

cellule, pendant l'hiver ; entre ces deux La Vallière se plaçaient plusieurs degrés intermédiaires, plusieurs nuances de dispositions d'âme qu'elle avait franchies graduellement [1]. La reine voyait la faiblesse changée en force, la mollesse en énergie pour se flageller soi-même avec une persévérance implacable.

Ne fallait-il pas qu'elle tirât la conclusion? Un jour, au moment même où la reine vint au monastère de la rue Saint-Jacques, pour voir sœur Louise de la Miséricorde, il arriva (c'est la tradition du monastère qui le raconte [2]), que la duchesse était en ce même instant, occupée aux humbles soins d'une ordinaire blanchisseuse. L'illustre pénitente ne cessa point son travail ; la reine put voir en s'édifiant la fière duchesse, qui ne défilait plus cette fois avec insolence devant son carrosse, comme elle l'avait fait en 1667, lorsqu'elle osa, aux portes d'Avesnes, aborder le roi avant elle. Sœur Louise de la Miséricorde passa tranquillement et sans affectation devant Marie-Thérèse d'Autriche, une hotte sur le dos, dans son modeste attirail d'ouvrière et de sœur converse. Quelle différence totale? Et, était-ce tout dire, en rappelant que la duchesse s'était détachée de Louis XIV parce qu'elle était abreuvée de ses dégoûts, parce qu'elle avait découvert sa perfidie et son infidélité? De telles explications seraient insuffisantes pour rendre compte du phéno-

[1] « Nos mères, disait sœur Magdeleine du Saint-Esprit, prieure des Carmélites, nos mères à qui elle avait ouvert son cœur, ne *pouvant douter de sa vocation*, lui promirent (en 1673-1674) de la recevoir; elle entra avec beaucoup de pureté. Elle demanda comme une grâce de porter notre habit avant que de le prendre en cérémonie. La sainte pénitente de l'Évangile devint son modèle, elle aima, elle pleura comme elle aux pieds de Jésus-Christ. On la trouvait souvent le visage tout baigné de larmes. La vue de ses péchés passés l'humiliait sans la décourager. Son progrès dans l'amour et dans l'humilité faisait notre étonnement. Elle souhaitant d'être rassasiée d'opprobres. »

(*Lettre circulaire* de 1710, signée sœur Magdeleine de Saint-Esprit, religieuse carmélite indigne.)

[2] Nous tenons cette tradition des Carmélites de la rue d'Enfer, chez lesquelles le souvenir de sœur Louise de la Miséricorde est toujours vivant et en vénération.

mène; si la conversion de Mme de La Vallière n'eût été qu'un dépit secret, elle n'avait qu'à s'éloigner du roi et de la cour; mais qu'y avait-il de commun entre un dépit et le besoin de se torturer par un genre de vie qui fait frémir la nature?

On peut s'en rapporter à Bossuet, qui était, on en conviendra, assez bon juge en semblable matière. Il vit les débuts, les accroissements et les phases diverses de cette conversion, et, dès le 19 mars 1675, il ne pouvait retenir son admiration. « Depuis notre dernière conversation et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, écrivait Bossuet à Mme de Bellefonds, il me semble qu'il faudrait à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avait quatre mois que je ne l'avais vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu avec des lumières si pures et des sentiments si forts et si vifs, qu'on reconnaît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce que l'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau [1]. »

Que n'apprenait-elle pas, la reine, dans ses visites rue Saint-Jacques? Il y avait de quoi marcher d'étonnement en étonnement. Le sens humain lui-même serait heurté, choqué, froissé profondément, si, par delà une manière naturelle de voir les choses, on n'admettait pas que les âmes peuvent avoir des points de vue exceptionnels, qui, les plaçant au-dessus de certains sentiments de la nature, leur font considérer les mêmes objets sous des aspects que nous n'apercevons pas à l'état ordinaire. Mme de La Vallière, en s'arrachant au charme et aux délices de Versailles, n'avait pas entendu retrouver, dans un faubourg de Paris, les délices sensuelles. S'étant faite Carmélite, elle ne voulut, sous nu

[1] Lettre de Bossuet, restée inédite jusqu'au commencement de notre siècle, et retrouvée dans les papiers des Carmélites, emportés et conservés lors de la dispersion des religieuses, par suite de la révolution.

prétexte, aucun adoucissement [1]. Porter la serge comme tout le monde, coucher sur la dure comme tout le monde, être assujettie à la règle, comme tout le monde, c'était son bonheur. Elle s'y croyait même plus obligée que tout le monde. Il est vrai qu'elle ne pouvait s'accoutumer à la chaussure des Carmélites [2]; ce ne fut pas cependant une raison pour elle de se dispenser du droit commun; elle résolut la difficulté en souffrant de sa chaussure tous les jours de sa vie jusqu'à sa mort [3]. Une autre de ses gênes pénibles et librement acceptées, fut de se condamner à tenir les yeux presque toujours baissés. Comme on savait qu'elle était sujette à de grands maux de tête, et qu'on lui demandait un jour si elle ne trouvait point pénible de baisser toujours les yeux : *Point du tout,* répondit-elle, *cela me les repose; je suis si lasse de voir les choses de la terre, que je trouve même du plaisir à ne les pas regarder.* Déjà, pour ainsi parler, la légende commençait. Dès 1680, il venait jusqu'au dehors, que sœur Louise de la Miséricorde demandait sans cesse à jeûner au pain et à l'eau, à porter la haire et le cilice, qu'elle réclamait les ceintures et les bracelets de fer. Insatiable de pénitences et souvent refusée dans les permissions qu'elle demandait, sœur Louise trouvait à regret qu'on l'épargnait trop, ajoutant que Dieu y suppléerait. « Toujours animée d'une sainte haine d'elle-même, dit un de ses biographes, on eût dit qu'elle voulait détruire entièrement ce corps de péché, pour le punir d'avoir servi d'instrument à ses passions [4]. » Peu à peu elle se dégageait tellement des impressions terrestres, que les choses qui nous touchent le plus près, la santé et certains biens, lui devenaient complète-

[1] Osera-t-elle toucher, demandait Bossuet, « *à ce corps si tendre, si chéri, si ménagé,* » et Bossuet se hâtait de répondre affirmativement sur la manière vigoureuse au contraire, avec laquelle Mme de La Vallière allait s'en prendre *au corps*, comme à son plus dangereux séducteur, pour déclarer une guerre immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs. »

[2] Lettre circulaire de sœur Madeleine du Saint-Esprit, 1710.

[3] *Ibidem.* Voir, sur cette chaussure, une des notes précédentes.

[4] Vie abrégée, par Lequeux, p. 73.

ment indifférents, et qu'elle pratiquait envers sa personne une dureté incroyable [1]. Un vendredi saint, la duchesse de La Vallière se souvint qu'un jour, dans une partie de chasse, pressée par une soif ardente, elle s'était fait apporter et avait savouré avec un inexprimable plaisir des rafraîchissements exquis et des liqueurs délicieuses [2]. En expiation de cette sensualité, elle s'imposa la pénitence de ne plus boire une seule goutte d'eau, ce qu'elle fit pendant trois semaines. Au bout de ce temps, elle passa trois ans entiers, s'imposant de n'en boire que la valeur d'un demi-verre par jour [3]. Cette affreuse pénitence [4] ayant enfin été découverte, une des sœurs lui demanda si elle avait cru pouvoir la faire sans

[1] Gregorio Leti, dans l'admiration des choses que racontait le confesseur de Mme de La Vallière, s'écriait qu'il fallait écrire une si extraordinaire et si édifiante vie : « Veramente io ho parlato col suo padre confessore, che mi disse cose stupende della vita esemplare di questa donna..... la sua vita merita d'essere scritta. » *Teatro Gallico*, t. II, p. 90.

[2] M. Arsène Houssaye a interprété d'imagination, nous le croyons, les circonstances de ce fait, et y a imprimé une touche romanesque. Voici comment il raconte la chose : « Un jour, dans le jardin des Carmélites, elle vit une jeune sœur, qui puisait de l'eau et qui buvait dans sa main (vraiment ? est-ce que les Carmélites vont boire ainsi aux fraîches fontaines ?). Ce tableau lui rappela une des meilleures journées de ses beaux jours. C'était à Fontainebleau. Elle se promenait dans la forêt avec toute la cour. Comme elle aimait la solitude et la rêverie, elle s'était éloignée pendant qu'on jouait *à la main chaude*. — Le roi, qui ne l'avait pas perdue de vue, la rejoignit sous les ramées, devant une petite fontaine, à l'instant même où elle se penchait pour y puiser de l'eau avec sa main. Le roi trouva la coupe digne d'un roi. Il s'agenouilla et but à diverses reprises, en disant que l'eau se changeait en vin. » — Ce serait, d'après M. Arsène Houssaye, le fait que Mlle de La Vallière se reprochait et qu'elle voulait expier. — Ce n'est pas de cette façon que Claude Lequeux a raconté cette histoire.

[3] Lettre circulaire de la sœur Madeleine. — Vie abrégée par l'abbé Lequeux. — Notice, par M. Pierre Clément, de l'Institut. — « On découvrit, dit Saint-Simon, qu'elle l'avait (la sincère âpreté de sa pénitence de corps) jusqu'à s'être entièrement abstenue de boire pendant toute une année, dont elle tomba malade. »

[4] Il faut savoir que les Carmélites font maigre toute l'année. En carême, elles ne mangent ni œufs, ni laitage ; rien n'est apprêté au beurre, tout à l'huile. Mme de La Vallière avait donc pour toute boisson un demi-verre d'eau par jour ! — Le dîner des Carmélites est à dix heures, c'est en dehors des temps de carême et de jeûne, un plat de poisson et un de légumes. Le souper ou collation, se fait à six heures du soir ; il consiste en trois onces de pain, avec pruneaux ou choses analogues. Depuis l'Exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pâques, ce n'est toujours qu'une simple collation.

permission et de son propre mouvement; *j'ai agi sans réflexion*, répondit-elle, *je n'ai été occupée que du désir de satisfaire à la justice de Dieu...* Quelle que fût la rigueur des hivers, sœur Louise était toujours levée deux heures avant les autres religieuses, c'est-à-dire à trois heures du matin; elle passait ces deux heures à s'absorber dans la prière, et à s'abreuver de l'humiliation de ses fautes passées [1].

Était-elle vivante, était-elle morte, cette femme qu'on a cependant appelée *une sensitive*, une douce violette? Lorsque le marquis de La Vallière, son frère, vint à décéder, elle sut refouler dans son cœur ce que la nature y souleva; elle se regardait comme mise au ban de la création, et n'ayant plus le droit de verser, comme tous, de justes pleurs. Bien qu'elle aimât ce frère tendrement, elle se soumit en apprenant cette triste nouvelle, avec une si parfaite résignation, qu'elle ne donna extérieurement aucune marque de sa douleur, quelque vive qu'elle fût dans un cœur si sensible [2]. Il y avait peu d'années que la sœur Louise de la Miséricorde était entrée aux Carmélites, quand elle apprit cette perte. Jean François de La Baume Le Blanc, gouverneur et grand sénéchal de la province de Bourbonnais, auquel Anne d'Autriche avait décerné autrefois un prix, dans le Carrousel de 1664, et que sa sœur aimait beaucoup, était mort le 13 octobre 1676, à peine âgé de trente-cinq ans; et Mme de Sévigné nous apprend que sœur Louise de la Miséricorde fit

[1] Voy. lettre circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit. — On se lève à cinq heures aux Carmelites, et on se couche à onze heures. Il y a sept heures de chœur par jour, c'est-à-dire de prière, y compris les deux heures d'oraison. Le reste du temps, on travaille des mains dans les cellules, et seules; on raccommode le linge, etc., on fabrique des instruments de pénitence.

Il y a deux heures de récréation par jour; mais on travaille en se récréant. Voici l'expression de sainte Thérèse, dans les constitutions: « Qu'elles aient toutes là leur quenouille ou ouvrage. »

On obtient de se coucher plus tard. Mme de La Vallière avait obtenu de la révérende mère Judith de Bellefonds, de se lever tous les jours deux heures avant la communauté.

[2] Vie abrégée de la duchesse, par Lequeux, p. 68.

supplier le roi de conserver le gouvernement de son frère dans la famille pour acquitter les dettes ; ce que le roi lui accorda en lui mandant que « s'il était assez homme de bien pour voir une Carmélite aussi sainte qu'elle, il irait lui dire lui-même la part qu'il prenait à la perte qu'elle avait faite [1]. »

La duchesse d'Orléans et les religieuses de la rue Saint-Jacques racontèrent à Marie-Thérèse, quelque chose qu'un biographe appelle *plus héroïque* [2]. Mme de La Vallière, en quittant le siècle, avait laissé à la porte du cloître ce qu'elle avait de plus cher au monde, les enfants de ses entrailles, non sans éprouver une de ces peines sans nom, que les mères seules peuvent comprendre, alors qu'elles s'arrachent pour toujours à leurs enfants. Or, Mme la duchesse d'Orléans, venant rendre un jour visite à la Carmélite, avait imaginé, par un bon et louable sentiment, de donner la main au jeune comte de Vermandois, afin qu'il eût le plaisir de voir et d'embrasser sa mère, se persuadant que celle-ci ne ferait pas difficulté de laisser entrer un enfant qui n'avait que sept à huit ans, et que la sensibilité même de la mère la rendrait plus traitable. C'était dans une journée de 1675 ; le cœur de la mère était tout saignant encore des blessures de la séparation. Chose surprenante ! la duchesse eut la force d'achever de broyer elle-même son propre cœur ; elle se refusa cette satisfaction si légitime de revoir son enfant ; elle se mit hors ou au-dessus de la nature. Ni les vives instances de la duchesse, ni les larmes touchantes de l'enfant ne purent vaincre la fermeté de la religieuse ; elle demeura inflexible. Et Madame ne pouvant rien obtenir, fut si touchée et de la douleur de l'enfant qui fondait en pleurs et de la constance surnaturelle d'une mère si détachée d'elle-même, qu'elle s'attendrit, et ne put retenir ses larmes [3].

[1] Lettre du 16 octobre 1667.
[2] Claude Lequeux, dans la vie abrégée, in-18.
[3] *Vie abrégée de la duchesse*, par l'abbé Lequeux, p. 65.

Toutefois, personne n'était aussi capable que la reine, d'apprécier le mobile de Mme de La Vallière, et de deviner le foyer de force où elle puisait l'énergie de soutenir une conduite qui, au premier abord, paraîtrait antinaturelle. Elle comprenait que sœur Louise de la Miséricorde ne se proposait pas seulement de montrer son respect pour la clôture, et sa fidélité aux rigides règlements des cloîtres que la défaillance et la lâcheté tendaient à affaiblir. « Ces généreux sentiments avaient aux yeux de Marie-Thérèse d'Autriche des racines encore plus profondes, parce qu'ils étaient la suite et l'effet du sacrifice plein et entier que sœur Louise avait fait, en quittant le monde, de tout ce qui pouvait l'y attacher le plus légitimement [1]. » N'avait-elle pas même pris la résolution de se *priver pour toujours* du plaisir de voir le comte de Vermandois et Mlle de Blois, sa sœur, ce qu'elle aurait exécuté, paraît-il, si le roi ne s'était opposé formellement et absolument à ce dessein d'immolation et de sacrifice?

Cependant le but de mortification n'était pas le seul que poursuivait dans cette cruelle circonstance le cœur délicat et ferme de cette tendre mère. En se proposant de renoncer pour toujours à revoir ses enfants, de se borner à leur écrire, et à correspondre avec eux, la Carmélite obéissait sans doute à un sentiment élevé des convenances envers les autres religieuses. Elle pensa probablement, que à cause de l'habit qu'elle portait, et au milieu des chastes compagnes qui avaient daigné l'admettre dans leur société, et parmi lesquelles il s'en trouvait de si jeunes, elle ne pourrait, sans blesser la décence, recevoir ses enfants; il lui semblait que c'était donner, dans un si saint asile, un spectacle aussi scandaleux que nouveau [2]. Plus elle désirait revoir des enfants si

[1] *Vie abrégée*, p. 67.

[2] Lorsque Mme de La Vallière, encore à la cour, songeait à entrer dans un couvent, elle fit avec une dame de ses amies, une visite aux Carmélites, et reçut une espèce de mortification qui « bien loin de la rebuter ou de la décou-

chers, plus elle se représentait vivement tout le charme d'un moment si doux, moins elle crut qu'il lui fût permis de jouir d'un bonheur qui n'était le fruit que de la faiblesse criminelle qu'elle voulait expier [1]. Mais le roi s'opposa formellement à cette résolution ; il fit donner l'ordre positif à Mme de La Vallière de recevoir ses enfants [2] ; il *lui demanda, comme une faveur*, qu'elle abandonnât ce dessein, en disant que le *bonheur de ses enfants, dans ce monde et après sa mort, demandait d'elle de les aider de ses conseils* [3]. Il eut même le soin d'envoyer lui-même souvent ses enfants à sœur Louise de la Miséricorde.

Ces étonnantes merveilles qui ravissaient les esprits religieux du XVIIe siècle, confondraient notre génération actuelle, élevée en partie en d'autres idées. On n'en voudrait d'autre preuve que ces réflexions, mesurées d'ailleurs, d'un célèbre critique : « Toute entière aux douceurs et aux consolations de la vie cachée, Mme de La Vallière ne croyait pas trop les acheter par les austérités et les mortifications qu'elle s'imposait avec ardeur et avec une sorte de raffinement. Ceux qui ont écrit le récit de sa vie pénitente se sont plu à en citer des exemples singuliers, qui *nous toucheraient trop peu* [4] *aujourd'hui* ; mais le principe qui les lui inspi-

rager, ne servit qu'à l'affectionner davantage à ces religieuses, et à l'affermir de plus en plus dans son pieux dessein. Après quelques moments d'entretien, la dame ayant dit qu'elle avait avec elle Mme la duchesse de La Vallière, ces saintes filles qui n'avaient pas encore connaissance du changement qui s'était opéré dans cette belle âme, mais qui ne pouvaient ignorer la position dans laquelle elle avait été à la cour et dont l'éclat retentissait partout, prirent tout d'un coup un air plus froid et plus sérieux. L'humble pénitente n'avait pas manqué de remarquer cette réserve, mais cela lui avait donné un nouvel attrait pour ce monastère.

N'est-ce pas aussi ce qui lui suggérait de ménager la sainte et pieuse susceptibilité de ces vierges consacrées à Dieu ?

[1] Mme de Genlis devina, avec son tact exquis, ce motif de Mme de La Vallière.

[2] Cette circonstance et celle de la mort du marquis de La Vallière, furent les deux seules fois que Mme de La Vallière entendit parler le roi dans sa retraite.

[3] Crawfurd, *Notice sur La Vallière*.

[4] On n'a pas ici à discuter dans sa matérialité et dans son économie tout

rait, et le but dont elle s'approchait par ces moyens, sont à jamais dignes de respect dans tous les temps, et de quelque point de vue qu'on les envisage : « *j'espère, je crois et j'aime*, disait-elle; c'est à Dieu de perfectionner ses dons. » — « *Espérer et croire*, ce sont deux grandes vertus; mais qui n'a point la *charité*, n'a rien; il est comme une plante stérile que le soleil n'éclaire point. » Cette belle âme, réalisant désormais en elle les qualités de l'amour divin, se considéra jusqu'à la fin comme l'une des dernières devant Dieu : « Je ne lui demande pas, disait-elle, de ces grands dons qui ne sont faits que pour les grandes âmes qu'il a mises dans le monde pour l'éclairer, je ne pourrais pas les contenir ; mais je lui demande qu'il incline mon cœur, selon sa parole, à rechercher sa loi, à la méditer nuit et jour. » De telles dispositions, quelle que soit la forme dont elles s'enveloppent, sont à jamais précieuses, et elles mènent dans tous les temps à la sublimité de la morale [1]. »

On peut dire que l'année 1683 allait éclairer la marche parfaitement parallèle de la reine et de sœur Louise de la Miséricorde rapprochées depuis longtemps par une parfaite réconciliation. Toutes les deux, après avoir été, l'une à l'autre, un sujet de crainte ou de chagrin, marchaient dans de nouveaux sentiers ; l'une avait la dignité du repos par le repentir, l'autre avait conquis la paix domestique après vingt années de souffrances. Voici le témoignage d'un historien de 1683, en ce qui concerne Marie-Thérèse d'Autriche; il résume, à cette date, les sentiments de Louis XIV envers elle ; « ce prince incomparable avait pour elle tout ce que l'amitié conjugale a de plus tendre. Il la proposait ordinairement aux personnes de la cour comme un rare modèle d'une solide piété ; et il la regardait non-seulement comme son épouse, remplie de mille perfections, mais encore

cet ordre de vie sévère et de macérations, qu'autorise la pénitence chrétienne, et auquel le naturalisme du XIXe siècle trouverait à redire.

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. III, p. 365.

comme une âme sainte qui employait la ferveur de ses prières et la voie de ses bonnes œuvres auprès de Dieu pour obtenir le succès de ses entreprises, la prospérité de ses états et les bénédictions divines sur lui et sur toute la maison royale [1]. » Évidemment, Bonaventure de Soria, qui traçait ces lignes en 1683, parlait principalement sous l'impression des dispositions nouvelles que Louis XIV manifestait depuis trois années. Marie-Thérèse avait la paix avec le roi, et avec Mme de La Vallière.

Pour Mme de La Vallière, qui avait déjà dix années de séjour au cloître, elle avait acheté le calme par de colossales expiations; elle avait la conscience d'être bénie par la reine; elle s'était acclimatée à la pénitence, non en l'adoucissant, mais en l'augmentant de jour en jour. Elle goûtait enfin le repos, après les angoisses; car tous ceux qui revenaient de la voir aux grandes Carmélites, en rapportaient cette impression d'apaisement; le témoignage de Mme de Sévigné doit être écouté ici. Quand elle parle du mariage de Mlle de Blois [2] avec le prince de Conti, célébré trois années auparavant, elle écrit : « Le roi lui dit (à Mlle de Blois)

[1] *Vie abrégée de très-haute princesse Marie-Thérèse,* par B. de Soria, Paris, 1683.

[2] Mme de La Vallière, en entrant au cloître, avait deux enfants vivants, le comte de Vermandois et Mlle de Blois. Celle-ci, née en 1666, et qui épousa le prince de Conti, neveu du grand Condé, était un modèle de grâce A huit ans, elle enchantait Mme de Sévigné, qui l'appelait *un chef-d'œuvre.* « Le roi, tout le monde en est ravi. » C'est d'elle que La Fontaine a dit :

L'herbe l'aurait portée ; une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de ses pas.

(Œuvres de La Fontaine, poésies diverses, t. VI, p. 200.)

Quand elle épousa le prince de Conti (1680), on s'empressa de toutes parts de venir faire compliment à la mère, et celle-ci, dit Sainte-Beuve, soutint ce dernier hommage du monde, qui lui était bien plutôt une humiliation, avec une modestie, une bonne grâce et une décence accomplie, qui ont été fort célébrées. Mme de Sévigné avait d'abord commencé par plaisanter comme les meilleures personnes du monde ne peuvent s'empêcher de faire. Mais, quand elle fut allée elle-même à la grille et qu'elle eut vu Mme de La Vallière, elle n'eut plus qu'un cri d'admiration pour une simplicité si vraiment humble et si noble encore. (*Causeries du lundi,* 3e édition, t. III, p. 365.)

de mander à sa mère (Mme de La Vallière), ce qu'il faisait pour elle, tout le monde a été faire compliment à cette sainte Carmélite; je crois que Mme de Coulanges m'y mènera demain. M. le prince et M. le duc ont couru chez elle. On dit qu'elle a parfaitement bien accommodé son style à son voile noir, et assaisonné sa tendresse de mère avec celle d'épouse de Jésus-Christ [1]. » Quelques mois après, Mme de Sévigné arrivait, après avoir visité elle-même Mme de La Vallière : « Je fus hier aux grandes Carmélites avec *Mademoiselle,* qui eut la bonne pensée de mander à Mme de Lesdiguières de me mener. Nous entrâmes dans ce saint lieu; je fus ravie de l'esprit de la mère Agnès [2]; je vis Mme Stuart belle et contente. Je vis Mlle d'Épernon, qui ne me trouva pas défigurée; il y avait plus de trente ans que nous ne nous étions vues. La petite du Janet ne me quitta point; elle a le voile blanc depuis trois jours. Mais quel ange (Mme de La Vallière) m'apparut à la fin, car M. le prince de Conti la tenait au parloir. Ce fut à mes yeux tous les charmes que nous avons vus autrefois. Je ne la trouvai ni bouffie ni jaune; elle est moins maigre et *plus contente.* Elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards; l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les lui ont ni creusés ni battus; cet habit si étrange n'ôte rien à la bonne grâce ni au bon air. Pour la modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti; mais c'est assez pour une Carmélite. Elle me dit mille honnêtetés, et me parla de vous si bien, si à propos, tout ce qu'elle dit était si bien assorti à sa personne, que je ne crois pas qu'il y ait rien de mieux, M. de Conti l'aime et l'honore tendrement; elle est son directeur; ce prince est dévot, et le sera comme son père. En vérité, cet habit et cette retraite sont une grande dignité pour elle [3]. »

[1] Lettre du 29 décembre 1679.
[2] Elle s'était enfermée dans ce couvent depuis la mort du chevalier de Fiesque.
[3] Lettre du 5 janvier 1680.

Mais Mme de Sévigné nous apprend que Mme de Montespan allait aussi voir sa rivale avec la reine, et elle rapporte une conversation, qu'on peut regarder comme le gage du nouvel état d'âme de Mme de La Vallière, et de la fin de ses agitations. « La reine, écrit-elle à sa fille, a été deux fois aux Carmélites avec *Quanto* (Mme de Montespan). Cette dernière se mit à la tête de faire une loterie ; elle se fit apporter tout ce qui peut convenir à des religieuses. Cela fit un grand jeu pour la communauté. Elle causa fort avec sœur Louise de la Miséricorde (Mme de La Vallière) ; elle lui demanda si tout de bon elle était aussi aise qu'on le disait. *Non*, répondit-elle, *je ne suis point aise, mais je suis contente*[1]. *Quanto* lui parla fort du frère de Monsieur, et si elle voulait lui mander quelque chose, et ce qu'elle dirait pour elle. L'autre, d'un ton et d'un air tout aimable, et peut-être piquée de ce style : *Tout ce que vous voudrez*, *madame* (lui répondit-elle), *tout ce que vous voudrez*. Mettez dans cela toute la grâce, tout l'esprit et toute la modestie que vous pourrez imaginer[2]. »

La reine Marie-Thérèse fut emportée en 1683, par une mort prématurée et inattendue, et, après elle, Mme de la Vallière était destinée à passer encore sur la terre deux fois l'espace de temps que Tacite appelle un long espace de la vie humaine, *quindecim annos*, *grande mortalis ævi spatium ;* et ces trente années que Mme de La Vallière vécut sur la terre après la mort de Marie-Thérèse, seraient presque inintelligibles, si on oubliait de compter les phases de ce duel féminin, où la demoiselle d'honneur de Henriette d'Angleterre avait jeté le gant en 1662 à Marie-Thérèse d'Autriche. Sans doute, en 1683, après avoir été souvent

[1] M. Sainte-Beuve fait justement remarquer que Mlle de La Vallière répondit avec un tact que l'esprit emprunte au cœur : « Je ne suis point aise, je suis *contente*. » *Content* est bien, en effet, le mot chrétien, celui qui exprime la tranquillité, la paix, la soumission, une joie sans dissipation, quelque chose de contenu.

[2] Lettre du 29 avril 1676.

meurtrie dans ce combat singulier, la reine de France succombait à une de ces blessures qui sont le résumé ou la condensation de toutes celles qu'on a reçues antérieurement. Lorsqu'on n'a aucune solidarité dans une lutte dont l'issue a été désastreuse, on prend vite son parti des coups donnés ou reçus, on oublie vite le combat et les combattants. Il était peut-être permis aux contemporains de Mme de La Vallière, de ne plus se souvenir, après la mort de la reine, des tortures morales et imméritées qui avaient précédé cette mort. Mme de La Vallière avait des raisons personnelles pour ne pas l'oublier.

C'est un instinct universel, aussi bien qu'une donnée de l'idée religieuse que, lorsque nous sommes sortis de l'ordre, de la règle, qui constitue la moralité et le bien vivre, nous ne pouvons y rentrer que par une souffrance consentie, méritoire. Lorsqu'un cœur naturellement droit, lorsqu'une âme délicate est sortie de sa voie, ne serait-ce qu'un jour, on la verra, à ses heures de rentrée en elle-même, se remettre dans le bon chemin pour ne plus le quitter. Elle ne s'épargnera plus, faudrait-il s'exterminer et mourir à la peine; mais elle aura à subir, ce qui ne sera pas le moindre supplice, les conséquences qui naissent d'un faux pas; il y aura des circonstances dans lesquelles elle sentira amèrement, qu'en déviant elle s'est mise dans le faux. Telles furent les trente années que vécut Mme de La Vallière après la mort de Marie-Thérèse d'Autriche.

Quand Mme de La Vallière n'était encore qu'à la sixième année de ses austérités et de sa pénitence derrière les grilles du monastère de la rue Saint-Jacques, le roi donnait la main à un mariage qui ne pouvait rester indifférent à la sœur Louise de la Miséricorde. On unissait Mlle de Blois à M. le prince de Conti, et rien de plus naturel que de venir complimenter la mère de la jeune femme, chez les Carmélites; mais la situation n'en était pas moins fausse et bizarre. On félicitait la sœur Louise de la Miséricorde sur la prospérité de ce qu'elle

expiait dans la pénitence. Que l'on se précipitât au parloir du couvent, que Mme de Sévigné écrivît à sa façon spirituelle et originale sur l'invasion de la maison de la retraite et du silence par les personnes de la cour, l'événement le motivait. On mariait celle dont, deux ans auparavant, Louis XIV avait fait offrir la main, par forme d'insinuation, au prince d'Orange [1], et qui était, par conséquent, la concurrente de l'héritière présomptive du trône d'Angleterre, c'est-à-dire de la princesse Marie, fille du duc d'York, nièce de Charles II, pour laquelle se décida le prince d'Orange. Il n'en était pas moins embarrassant pour la sainte Carmélite de recevoir des compliments. N'était-ce pas être ramené à un passé qu'on aurait voulu détruire jusqu'à la dernière trace? Quelle difficulté pour accommoder et concilier ce qu'au témoignage de Mme de Sévigné la sœur Louise sut accommoder fort bien, « son style et son voile noir, » « sa tendresse de mère et celle d'épouse de Jésus-Christ [2]! » La pauvre recluse n'avait entendu que des éloges sur la beauté de sa fille que Mme de Sévigné [3] et La Fontaine [4] avaient célébrée, et dont Mme de Caylus s'est exprimée plus tard avec enthousiasme [5]. Mais ces qualités brillantes et par cela même dangereuses, ces préliminaires et cette splendide noce qui se préparait à Ver-

[1] Guillaume d'Orange refusa avec une juste fierté cette proposition; il répondit qu'une fille légitime de Louis XIV ne serait pas trop pour lui. Guillaume se retourna vers une union qui fut fatale aux Bourbons et aux Stuarts.

[2] Lettre du 29 décembre 1679.

[3] On avait été dans le principe ébloui de la beauté de Mlle de Blois : « Mlle de Blois est un chef-d'œuvre, écrivait en 1674 Mme de Sévigné; le roi et tout monde en est ravi; c'est un prodige d'agrément et de bonne grâce. »

[4] La Fontaine avait chanté Mlle de Blois dans ses vers :

Conti me parut lors mille fois plus légère
Que ne dansent au bois la nymphe et la bergère;
L'herbe l'aurait portée; une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de ses pas.

(Œuvres diverses : *le Songe.*)

[5] Cette amie de Monseigneur (le dauphin), dit Mme de Caylus, était belle comme Mme de Fontanges, agréable comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père, et auprès d'elle les plus belles et les mieux faites n'étaient pas regardées (Souvenirs de Mme de Caylus.)

sailles, pouvaient-ils complétement rassurer la tendre mère qui continuait d'expier dans l'ombre du cloître la naissance de la fiancée? Une naufragée pouvait-elle sourire de bon cœur à l'entreprise des nouveaux passagers qui allaient tenter la mer avec l'ignorance du péril? D'ailleurs en recevant des compliments sur le mariage de sa fille avec un prince de Conti, elle soutenait « un dernier hommage du monde, qui lui était bien plutôt une « humiliation. »

Il est d'ailleurs impossible d'échapper un jour ou l'autre à des interrogations personnelles de la conscience, sur certaines élévations étranges. Être appelée au parloir du couvent, par son propre gendre, entendre désigner ce gendre du nom de Louis Armand, prince de Conti, fils aîné d'Armand de Bourbon, frère du grand Condé, provoquait des demandes d'explication sur une si haute alliance; et ces explications devenaient fort pénibles quand on avait été attachée à Blois comme humble fille d'honneur de la duchesse, épouse de Gaston d'Orléans. Sœur Louise de la Miséricorde rencontrait, au désert, des noms illustres; mais la plupart n'avaient point porté au cloître des illustrations extorquées par des voies irrégulières. La liste des Carmélites de la rue Saint-Jacques offrait, au XVIIe siècle, des noms assez sonores : Mlle de Fontaines dont le père avait été ambassadeur en Flandre, et dont la mère était sœur du chancelier de Sillery; la marquise de Bréauté, fille de Nicolas Harlay sieur de Sancy, ambassadeur, surintendant des finances, colonel des Suisses, et elle-même, un des ornements de la cour de Henri IV; Mlle de Lancri, fille d'honneur de Marie de Médicis; Mlle de Bellefonds, nièce du maréchal de Saint-Géran et sœur de la marquise de Villars; Mlle de Brissac, fille du duc; Mme veuve de Bérulle, fille du président Séguier et mère du cardinal de Bérulle; Marie de Larochefoucauld, sœur du cardinal, veuve du marquis de Chaudenier, capitaine des gardes; Mlle de Gontaut-Biron; Mlle de Marillac, petite-fille du garde des sceaux; Mlle de

Bouillon, fille du duc, sœur du cardinal et nièce de Turenne; Mlle d'Arpajon, fille du duc de ce nom; Mlle d'Uzès; Mlle de Béthune, fille du duc de Charost et de Marie Fouquet, fille du surintendant; Catherine de Bouflers; Mme de Séguier d'Autry, mère du chancelier Séguier; Mme de Brienne; la comtesse de Bury, restée veuve à dix-neuf ans; Mlle d'Épernon, sœur du duc de Candale et destinée un instant au trône de Pologne; Mlle de Gourgues; Mlle de Chabot Jarnac, et tant d'autres; enfin « la belle, modeste et tendre Mlle du Vigean, dit M. Cousin, passionnément aimée du grand Condé dans sa jeunesse, et digne pendant de sœur Louise de la Miséricorde, qu'elle précéda aux Carmélites, victime comme elle d'un amour auquel elle résista et qu'elle y vint expier sans avoir failli [1]. » Comment Mme de La Vallière en était-elle venue à avoir des intérêts communs avec les princes et princesses du sang? Qu'avait-elle à démêler avec la famille régnante de France? L'origine de certaines élévations est un supplice: mieux vaut l'honnête médiocrité qui, portée avec droiture, n'amène pas des plis de honte au front et des remords dans l'âme.

La plupart des historiens qui se sont occupés, au XIXe siècle, de Mme de La Vallière, ont insinué qu'une de ses peines intimes au fond du cloître, devait résulter de l'indifférence ou de l'oubli que lui témoigna Louis XIV, depuis sa disparition de la cour. Sans discuter ce qu'il en fut de ce mystère du cœur, il est certain, d'autre part, qu'un des chagrins continus de cette douce femme, devenue sœur Louise de la Miséricorde, fut d'apprendre la liste des incessantes infidélités que Louis XIV fit à la malheureuse reine. Et, qui avait ouvert cette liste, qui avait donné l'exemple, quelle femme avait été l'occasion première des habitudes du roi? Ce souvenir était accablant pour Mme de La Vallière; aussi elle ne

[1] V. *Jeunesse de Mme de Longueville*, par M. Cousin, qui a reproduit, p. 344-378, les listes dont les Carmélites lui avaient donné communication. — V. aussi M. de Noailles, *Mme de Maintenon*, t. III, p. 324.

se pardonnait pas elle-même, toutes les fois qu'elle apprenait quelque nouvel échec de Marie-Thérèse ; elle redoublait ses austérités et ses pénitences. Elle gémissait dans le secret de son âme en voyant ce vaste système de tromperie et d'exploitation organisé par les dames de la cour contre la reine, et qui dura depuis 1673 jusqu'en 1680.

Libre à la société française, de juger comme elle l'entendait, les intrigues qui remplirent la cour depuis la retraite de Mme de La Vallière jusqu'au mariage de Mgr le dauphin et à la naissance du duc de Bourgogne. Mme de La Vallière ne pouvait pas se désintéresser de ces tristes démêlés. Elle voyait se perpétuer un courant dont elle se reprochait d'avoir été, pour une bonne part, l'impulsion première.

Mme de La Vallière n'avait eu qu'à tenir note, jour par jour, et d'une manière sommaire, des avanies qu'on faisait subir à la reine, dans ses droits d'épouse : cette seule vision l'empêchait de se relâcher de sa rigoureuse pénitence. L'histoire ne peut se dispenser de consigner ici la froide et attristante statistique des déceptions de Marie-Thérèse d'Autriche dans la période de 1668 à 1680. C'est ce qui va être retracé dans le chapitre suivant.

CHAPITRE NEUVIÈME

1683. — Mort de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. — Retentissement et préoccupations chez les Carmélites. — Statistique des déceptions conjugales, dont Mme de La Vallière avait ouvert la série pour la reine, pendant la période de 1668 à 1680. — Avénement de Mme de Maintenon, après Mme de Montespan et Mlle de Fontanges. — Marie-Thérèse meurt quand Louis XIV commençait à redevenir bon mari. — Attitude respective de Marie-Thérèse et de Mme de Maintenon. — Parallèle de ces deux personnes. — Bossuet et Bourdaloue dans les affaires de la reine et de Mme de La Vallière. — Individualité historique de Marie-Thérèse. — Théorie de la bonté. — Regrets aux Carmélites. — Sur quoi ils portaient. — Ce que Marie-Thérèse apprit dans les hôpitaux.

C'est d'abord Mme de Montespan [1] qui avait succédé à Mme de La Vallière.

On savait, aux Carmélites, par quels manéges de dévotion sincère ou simulée, Mme de Montespan s'était, dès 1666 ou 1667, insinuée dans les bonnes grâces de la naïve Marie-Thérèse. Mais depuis 1668 jusqu'en 1680, que de spectacles navrants la reine n'avait-elle pas eu à dévorer, en voyant s'étaler à ses côtés le scandale d'un double adultère, injurieux à sa dignité d'épouse et de reine, offensant pour la France? Le marquis de Montespan avait fait un

[1] Athenaïs de Rochechouart, fille du duc de Mortemart, marquise de Montespan, d'une humeur enjouée, piquante, pleine de saillies, et par là « d'un charme irrésistible. » C'en était déjà trop avec un homme comme Louis XIV. Née au château de Tonnay-Charente, élevée dans un couvent de la ville de Saintes, emmenée à Paris vers 1660, et attachée bientôt, comme fille d'honneur, à la nouvelle reine, dont on formait la maison, Athénaïs de Rochechouart avait été mariée en 1663, le 28 janvier, à Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan.

grand éclat, dans l'été de 1668; il était entré furieux chez la marquise de Montespan, dame d'honneur de la reine, en lui faisant les plus outrageants reproches; mais il avait déjà écrit à la reine une lettre anonyme, où il lui dénonçait l'intrigue de sa femme, et le rôle qu'il attribuait à la dame d'honneur [1]. Et tout le bruit que fit ensuite le marquis de Montespan, fou, selon les uns, du moins fort excentrique; intéressé et malhonnête homme, selon les autres, prenant le deuil, quand il se retira dans ses terres, faisant faire de magnifiques funérailles à sa femme, qu'il regardait comme morte, étaient-ce là des faits de nature à donner de la tranquillité à la reine? En 1670, le roi avait envoyé au Châtelet un acte pour séparer de corps et de biens M. et Mme de Montespan [2]; et enfin, le 16 juillet 1674, après des délais, des ajournements, des enquêtes et des formalités sans nombre, l'arrêt de séparation avait été prononcé par le procureur général, Achille de Harlay. Il est vrai qu'à cette date, Mme de La Vallière était déjà aux Carmélites; mais quel ordre d'idées pouvait éveiller dans l'esprit de la reine la portée d'un fait judiciaire, comme celui qui regardait la situation conjugale de l'une de ses dames d'honneur, à laquelle on rendait sa liberté? Pourquoi et contre qui allait-elle employer cette liberté? « Ladite dame de Montespan, portait l'arrêt, est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec son mari, auquel nous avons fait défense de la plus hanter ni fréquenter. » Hélas! la reine ne le vit que trop : « les grossesses et les couches (de Mme de Montespan) furent publiques, dit Saint-Simon. Le

[1] La reine me dit : « J'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses, mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de Mme de Montespan, et qu'il n'aime plus La Vallière, et que c'est Mme de Montausier qui mène cette affaire; qu'elle me trompe; que le roi ne bouge pas de chez elle à Compiègne; enfin tout ce que l'on peut dire pour me le persuader et pour me la faire haïr. Je ne crois point cela, et j'ai envoyé la lettre au roi. » — Je lui répondis: « Votre Majesté a bien fait. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 65.)

[2] Lettre de Guy-Patin, du 11 juillet 1670.

salon de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la France [1]. » C'était le temps où Mme de Montespan passait devant la reine, impétueuse et insolente, rapide comme une charge de cavalerie. C'était le temps (1667-1680) où on l'appelait l'*incomparable*, *la belle Madame*, *la merveille*, *Quanto*, *Quantova* [2]; où on comblait cette usurpatrice de toutes les faveurs, de toutes les idolâtries publiques et éclatantes; où, à un semblant de désir de sa part, il fallait que Louis XIV lui accordât de grands palais, les équipages à six chevaux, les diamants, les pierreries et toutes les splendeurs ruineuses de Versailles [3].

Ce qu'il faut remarquer dans Marie-Thérèse, c'est qu'elle ne voulait tenir que d'elle-même et de la persuasion du devoir, ce qui lui revenait par les promesses et les serments de 1660. Elle se montrait simple et fidèle; mais bah! que signifient la simplicité, la fidélité et la conscience dans un monde, où il s'agit, non de mériter un poste, mais de s'en emparer [4], et dans lequel on répond, lorsqu'on réclame la dignité des affections, que « l'on ne peut parler de se défaire d'une passion comme de quitter une chemise [5]! » Marie-Thérèse faisait de la légalité, alors que Mme de Montespan régnait en souveraine absolue sur le cœur de Louis XIV. Il fallait que la reine vît près d'elle une femme qui affectait de tout dominer, de tout écraser de son audacieux despotisme.

[1] Notes du *Journal de Dangeau*.

[2] C'est ainsi que Mme de Sévigné désignait Mme de Montespan.

[3] *Mme de Montespan*, par M. P. Clément, de l'Institut. (Revue des questions historiques, avril 1868, p. 451.)

[4] Mme de Montespan disait à Mlle de Montpensier se désolant, en 1681, de ce que la faveur ne revenait pas assez vite à M. de Lauzun: « A la cour il faut toujours prendre: tout vient après l'autre. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 456.) Sage maxime, et de tous les temps! ajoute avec une spirituelle malice M. P. Clément, de l'Institut.

[5] Expression de Mlle de Fontanges.

Que l'on se représente la situation de la reine, à partir de 1673, 1674, et les années suivantes. Il y avait près de quinze ans que Louis XIV l'abreuvait d'affronts, au point de vue de la vie conjugale. Quand il revient d'une campagne de Flandre, un écrivain nous fait cette réflexion : « Le roi était revenu à la fin de juillet. Il avait rendu à Mme de Montespan son appartement à la cour. Chaque jour il allait chercher auprès d'elle des distractions que *la nullité de la reine* ne pouvait lui offrir [1]. » Il est à croire que l'écrivain moderne, d'ailleurs judicieux et impartial, n'a pas cherché à se rendre compte des choses en cette circonstance. Qui n'a rencontré quelquefois des êtres d'un mérite réel, mais méconnu ? Qui ne les a vus tirer je ne sais quelle bizarre vengeance de l'injustice des autres, en affectant avec ténacité de *paraître nuls?* Pouvait-on avoir un grand entrain pour amuser et distraire un Louis XIV, quand il ne revenait à Marie-Thérèse d'Autriche qu'après avoir erré vingt ans de Mme de La Vallière à Mme de Montespan, et de celle-ci à Mmes de Monaco, de Ludres, de Soubise, de Fontanges? Tel est le cœur humain longtemps froissé : il se laissera traiter de nul et d'idiot, plutôt que de se ployer à amuser quelqu'un qui a méprisé, durant de longues années, l'affection et les serments qu'il avait donnés. Du reste, l'écrivain en question s'est chargé de fournir, quelques pages plus bas, les raisons qui servent à le réfuter ; il reconnaît cette mobilité de Louis XIV, et cette prétention de roi, qui lui faisait répéter : « Je vous l'ai déjà dit, madame, je ne veux être gêné en rien. » Parlant de Mme de Montespan, quand elle approchait de ses quarante ans, le même auteur fait les remarques suivantes : « Sa beauté, quoique merveilleuse encore, si l'on en croit les contemporains, n'avait plus pour Louis XIV le charme des premières années, ni l'attrait de l'inconnu. Il fallait à ce sultan blasé des distractions,

[1] Histoire de Mme de Maintenon, par G. Hequet, p. 133.

et les distractions venaient s'offrir à lui d'elles-mêmes. Ce fut d'abord Mme de Soubise[1]. » On a parlé, au XIXe siècle, du dédain transcendant ; n'est-ce pas la ressource suprême dans les déboires et les mécomptes de la vie du cœur? S'il y a de ces mots déterminants, comme parle Pascal, qui font juger de l'esprit d'un homme; s'il y a de certains mots lâchés par mégarde, qui donnent à penser [2], il y a aussi des attitudes, des passivités obstinées, qui font juger de l'âme et de la nature morale d'une femme. Qui contestera que la vie soit certainement le plus beau don que la Providence pût faire à l'homme, et que les mortels doivent bénir à toute heure la main qui la leur a donnée? Mais quand on souffre, la question change d'aspect; et si l'on n'est spiritualiste et chrétien; si la mort n'aide pas à entendre la vie et ses promesses ; si l'on ne comprend pas mieux le caractère de l'existence présente que ne la comprennent de grandes races asiatiques, comme les boudhistes, avec leur doctrine de l'évanouissement de la personnalité et de l'anéantissement, les actions de grâces à offrir pour une vie bouleversée, trompée, ne laissent pas que de présenter de grandes difficultés. Or, si l'on raisonne par analogie, non pour le problème général de l'ensemble de la destinée humaine, mais pour la seule question du foyer et du toit conjugal, comment voudrait-on que Marie-Thérèse n'eût fait que sourire et bénir, et que toujours contristée, délaissée, outragée, elle fût tout cœur et joie, saillies d'hilarité et d'esprit devant son capricieux et volage mari ! Était-ce possible et exigible? Devait-elle, parvenue à ces phases de son mariage, autre chose que de la nullité ou de la sévérité à celui qu'on appelait son royal époux [3] ?

[1] Histoire de Mme de Maintenon, par G. Hèquet, p. 138.
[2] Sainte-Beuve.
[3] On sera toujours complice du mode de répartition suivante :

« Aux reines la pudeur morose,
La sainte vertu, l'air grognon !
Aux autres l'air gentil, mignon,
Le sourire éclatant et rose. »

(*Versailles*, légende.)

On lit, à la date de 1674 : « Après la prise de Maëstricht, le roi manda à la reine de s'en aller à Amiens, où elle recevroit de ses nouvelles. Le jour que nous partîmes de Tournay, dit Mlle de Montpensier, à la dinée entre cette place et Douay, à peine la reine étoit-elle à table, que l'on vit passer Mme de Montespan dans une des calèches du roi, avec quatre gardes du corps qu'on lui avoit envoyés de l'armée pour la suivre. Nous allâmes à Amiens, sans séjourner en chemin. La reine, qui paraissoit fort chagrine, y eut des vapeurs si violentes qu'on envoya chercher des médecins à Paris, pour faire une consultation avec ceux de la cour[1]. » Est-ce dans ces conditions, qu'on s'attendra à voir Marie-Thérèse s'épanouir avec la placidité d'une existence où tout serait serein et uni, où pas une épine ne se mêlerait aux roses? Quelle femme, placée dans des circonstances identiques, aurait pu conserver les airs charmants?

Mais pour retourner aux débats de Marie-Thérèse avec la triomphante marquise, dont, pendant cinq années, l'éclat fut si vif qu'elle éclipsait le roi lui-même, le martyre de cœur de l'épouse devait se prolonger indéfiniment. Les choses ne vinrent-elles pas au point que, pour obtenir quelques légères concessions du monarque, celle qui « n'osait être reine, » a-t-on dit, se vit obligée de mendier l'intervention d'une sujette, qui « osait, celle-là, être reine, » et régner impérieusement, puisque le conseil des ministres était présidé par elle et chez elle[2]? La divine gazetière de ce temps confiait à sa fille le récit de ces souffrances. « La reine, écrivait Mme de Sévigné, a prié *Quantora* (Mme de Montespan) qu'on lui fît revenir auprès d'elle une Espagnole qui n'était pas partie. La chose a été faite. La reine est ravie, et dit qu'elle n'oubliera jamais cette obligation[3]. » « Pour la

[1] *Mémoires*-Montpensier, 1re partie, p. 478.

[2] Le roi, allant la (Mme de Montespan) voir à Clagny, compta des milliers de maçons, de jardiniers, d'artistes : « C'est mon Versailles, » lui dit-elle. (*Mlle de La Vallière et Mme de Montespan*, par Arsène Houssaye, p. 273.)

[3] *Lettres de Mme de Sévigné*, nouvelle édition Montmerqué, t. III, p. 268.

souveraineté, dit encore Mme de Sévigné, le 21 août 1675, elle est rétablie comme depuis Pharamond. » Et, en quelques traits, elle nous montre Mme de Montespan jouant en robe de chambre avec la reine, « trop heureuse d'être reçue, » et qu'on chasse, quand on veut rester seul, par un coup d'œil à « sa complaisante dame d'honneur [1]. »

On vit cependant Bossuet apparaître sur la brèche ; après avoir jeté à l'éternité la première rivale de Marie-Thérèse, par les mains de la seconde, il lui restait à achever son œuvre, en purifiant la cour ; il lui fallait arracher Mme de Montespan au roi [2]. On a discuté, de nos jours, ce rôle du grand évêque ; ce rôle demeure certain, courageux, dévoué ; il eut l'efficacité que comportèrent des passions hautaines et enracinées [3]. Au premier abord, cette délicate mission ne

[1] M. P. Clément pense qu'un peintre de genre ferait de cette scène un piquant tableau. Nommons cette scène « affligeante. »

[2] Quel plus grand coup pouvait frapper Bossuet, que, lorsqu'il dit à Louis XIV : « Méditez, sire, cette parole du Fils de Dieu ; elle semble être prononcée pour les grands rois et pour les grands conquérants : « Que sert à l'homme de gagner le monde, si cependant il perd son âme? et quel gain pourra le récompenser d'une perte si considérable! » Que vous servirait, sire, d'être redouté et victorieux au dehors, si vous êtes au dedans vaincu et captif! Priez donc Dieu qu'il vous affranchisse ; je l'en prie sans cesse de tout mon cœur. Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour, parce que je vois tous les jours, de plus en plus, quels sont vos périls. »

[3] Quelques esprits exagérés purent s'imaginer que Bossuet pactisait avec le désordre ; on a même essayé de dire que Bossuet se voulait bien prêter à des *moyens termes*, à des *accommodements*, qu'il aurait consenti à des relations qui se seraient renouées, continuées. On a été même jusqu'à prétendre que Bossuet *parlementa avec l'adultère, et se chargea de réconcilier Louis XIV avec la marquise de Montespan*. — Ces énormités sont réfutées par les faits les plus avérés et par les preuves les plus positives. Les lettres de Bossuet, ses sermons, ses démarches, ses luttes contre la Montespan, sont des pièces qui existent toujours (lisez *l'Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Beausset, livre v ; les notes de l'abbé Ledieu. — Le livre de M. Floquet, sur *Bossuet précepteur*, page 492 à 513. — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, d'après lequel Bossuet porta, dans cette périlleuse occurrence, tous les coups, agit en pontife des premiers temps, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Eglise (*Mémoires*, édition de M. Cheruel, t. XIII, p. 30) — Le mot de Mme de Maintenon, à savoir que Bossuet, dans la négociation de 1675, fut *dupe de la cour*, se comprend et n'implique aucunement que Bossuet n'ait pas vaillamment travaillé à séparer Louis XIV de Mme de Montespan.

répondit pas, comme succès, aux espérances et aux efforts du prélat. On n'a pas à raconter ici les emportements et les apaisements de Mme de Montespan, une première séparation d'avec Louis XIV, obtenue, mais éphémère. Toutefois, la tentative de Bossuet portera plus tard ses fruits. Il avait ravivé, dans Louis XIV, les scrupules de la conscience; il avait bien mérité de la reine, en essayant de briser le joug que portait le monarque. Du reste, un puissant auxiliaire arrivait à Bossuet et à la reine; un autre homme devait entrer en lice, dans les intérêts de la reine; un homme qui était la théologie incarnée et qui en avait l'inflexibilité : c'est Bourdaloue, qui avait prêché à la cour en 1670, et qui fut redemandé pour le carême des années 1672, 1674, 1675, 1680 et 1682. Cet homme, dont nulle considération ne fut capable d'altérer la franchise et la sincérité, ne pouvait s'abstenir de proclamer vers quel abîme il voyait s'en aller le mariage chrétien, avec les exemples partis de Versailles et de Saint-Germain.

Une satisfaction éclatante avait été accordée momentanément à la morale et à la religion, lorsque Mme de La Vallière alla ensevelir dans le cloître ses déceptions et son repentir. Toutefois, la position de la reine de France ne s'était pas améliorée, le scandale n'avait pas cessé, il n'y avait qu'un changement de figures; Mme de Montespan, soustraite à l'autorité de son mari par un abus de la puissance souveraine, n'en régnait pas moins sur le cœur du monarque, n'en savourait pas moins chaque jour les hommages et l'encens des courtisans. Il est vrai, néanmoins, que des hommes à la vertu rigide commençaient à se fatiguer de cet empire et prenaient en pitié l'abandonnement de la reine; des protestations sourdes s'élevaient dans le clergé; on parlait de refuser l'absolution à l'altière Mme de Montespan. Enfin, celui qu'on appelait le *roi des prédicateurs et le prédicateur des rois*, crut devoir prendre la parole, et se joindre à Bossuet, pour ébranler l'ascendant de Mme de Mon-

tespan. Le père Bourdaloue, prêchant le carême à Versailles, en 1675, ne craignit pas de proclamer, du haut de la chaire, en présence de Mme de Montespan et du roi, les lois outragées de la morale et de la religion. C'est que l'exemple donné de haut était déplorable, au point de vue national, et ne tendait à rien moins qu'à la dissolution de la famille. De nos jours, de l'autre côté de l'océan Atlantique, des fanatiques du mariage ont poussé jusqu'à l'exagération la plus criante l'accomplissement de cette loi naturelle qui appelle et veut l'association légitime de l'homme et de la femme. Il n'est personne qui, parvenu à la complète possession de ses facultés physiques et morales, et prenant sa place dans la société générale, ne sente le besoin de donner un sens à sa vie, et d'attacher à ses actes un intérêt que la paternité centuple. Quelque chose parle impérieusement et commande de continuer les traditions de famille que nous a transmises le foyer paternel. Le Mormonisme n'a pas voulu comprendre qu'il y eût un ordre à observer dans la satisfaction de cette aspiration. Mettant le pur sophisme au service de la passion, on l'a entendu exposer, sous prétexte de morale, des raisonnements singulièrement immoraux. Partant de l'idée que le mariage est une chose souverainement morale, les Mormons ont conclu que plus on se mariait, mieux on faisait. Enfin, appliquant à leur idéal de mariage la notion d'intensité et de quantité, ils ont eu l'impudeur de demander pourquoi les seconds et les troisièmes mariages successifs étant autorisés chez les civilisés, il n'était pas aussi légitime de *faire simultanément* ce qu'on peut faire successivement, et de contracter plusieurs mariages à la fois [1]. N'en était-on pas là presque à Versailles? Bourdaloue se crut, en conscience, obligé de plaider pour la grande cause du mariage; et une dame célèbre du XVIIe siècle atteste à la postérité les efforts de Bourdaloue dans cette rencontre; c'est

[1] *Lectures de la rue de la Paix*, M. Simonin, — cité par M. Évariste Thévenin.

Mme de Sévigné, qui était une des ferventes admiratrices de ce solide talent. « Son sermon du jour de la Purification, écrivait cette femme célèbre, en 1674, transporta tout le monde ; il était d'une force à faire trembler les courtisans. »

Toutes les fois qu'il reparaissait à la chapelle royale, de nouveaux applaudissements couronnaient de nouveaux succès ; mais l'apôtre de la moralité française ne se départissait pas de sa thèse ; il frappait toujours, disait Mme de Sévigné, « comme un sourd, disant des vérités à brideabattue, parlant à tort et à travers contre l'adultère : *Sauve qui peut*, il allait toujours son chemin [1]. » Le remords renaissait à chaque fois dans la conscience agitée du roi ; comment aurait-il résisté à cette logique formidable de l'orateur? Un jour, le dimanche de la troisième semaine de carême, Bourdaloue exposait devant le monarque, que le péché d'immoralité ou d'impureté est la cause la plus efficace de la rupture éternelle de l'homme avec Dieu ; il établissait cette vérité de fait par les raisons les plus fortes ; parce qu'il n'y a point de faute qui rende l'homme délinquant plus sujet à la rechute ; il démontrait ensuite que les manquements contre les mœurs sont de ces actes qui exposent le plus à la tentation du désespoir ; enfin il montrait avec une terrassante raison qu'il n'est point de péché qui lie plus étroitement par la tyrannie de l'habitude et qui enchaîne l'homme sous le joug d'une servitude plus indestructible [2].

On travaillait donc ardemment aux affaires de la reine, tout en travaillant à l'édification morale de la France, et en démêlant, avec Pic de la Mirandole, la part considérable qui, dans un certain athéisme, revient aux passions charnelles ; puisque, d'après la remarque de ce savant, que Bourdaloue répétait devant Louis XIV, « ce n'est pas toujours tout athéisme qui produit l'impudicité ; mais c'est l'impudicité qui produit certaines sortes d'athéisme. » On

[1] Lettres de Mme de Sévigné, du 29 mars 1680.
[2] Sermon pour la troisième semaine de carême.

ne rend pas, en France, assez justice au caractère comme au talent de Bourdaloue [1]; et il est équitable de lui payer ici un tribut d'éloge pour la manière chaleureuse dont il plaida, devant Louis XIV, la cause de la reine et des mœurs. Le monarque éprouvait un plaisir spécial à écouter parler Bourdaloue, il voulait l'entendre tous les ans, ou tous les deux ans ; et de son côté, le docte orateur serrait de plus en plus le cercle de son irrésistible argumentation autour du monarque. Tantôt il faisait devant lui, avec une fière indépendance, des jeux de mots, pleins de sens ; que, par exemple, « après des mariages contractés sans attachement, on faisait ailleurs des attachements sans mariage [2]. » Tantôt, il abordait brutalement la question *du scandale*, et il ne craignait pas de s'écrier devant le roi : « Si, au préjudice de ces devoirs, le scandale vient de la même source d'où l'édification et le bon exemple auraient dû venir; si celui qui dans l'ordre de Dieu a une obligation spéciale d'édifier les autres, est le premier à scandaliser, c'est ce qui met le comble à la malédiction du Fils de Dieu, et c'est alors qu'il faut doublement s'écrier avec lui : Malheur à cet homme [3]! » Quelquefois, Bourdaloue envoyait la vérité à Louis XIV, sous une forme indirecte, mais fort explicite; en semblant s'adresser aux sujets, il atteignait le monarque : « Il y en a parmi vous, s'écriait-il devant Louis XIV, et Dieu veuille que ce ne soit pas le plus grand nombre, qui se trouvent, au moment où je parle, dans des engagements de péché si étroits, à les en croire, et si forts, qu'ils désespèrent de pouvoir jamais briser leurs liens. Leur demander que pour le salut de leur âme, ils s'éloignent de telle personne, c'est, disent-ils, leur demander l'impossible [4]; » et là-dessus, l'impitoyable argumen-

[1] On est surpris, dit justement M. P. Clément (de l'Institut), que la vie de Bourdaloue, son caractère, son talent, n'aient pas été l'objet d'une étude développée.

[2] Sermon pour le deuxième dimanche après l'Épiphanie.

[3] Sermon pour le deuxième dimanche de l'Avent.

[4] Sermon pour le premier dimanche de carême, sur les tentations.

tateur de renverser cette objection de l'impossibilité prétendue de la séparation. Lorsque, pour la défense de la patrie menacée, il faut prendre les armes et marcher aux frontières, point de liaison alors, dit-il, qui retienne, point d'absence qui coûte. Or, est-il besoin de dire, que s'il faut suivre ce qu'exige la loi du monde, il convient aussi d'obéir à la loi de Dieu qui commande? Le plus souvent, Bourdaloue allait droit au but et retournait le fer dans la plaie : « N'avez-vous plus revu cette personne écueil de votre fermeté et de votre constance? N'avez-vous plus recherché des occasions si dangereuses pour vous? » Un autre jour, il s'écriait à brûle-pourpoint : « Ah! chrétiens, combien de conversions votre seul exemple ne produirait-il pas? Quel attrait ne serait-ce pas pour certains pécheurs découragés et tombés dans le désespoir, lorsqu'ils se diraient à eux-mêmes : Voilà cet homme que nous avons vu dans les mêmes débauches que nous, le voilà converti et soumis à Dieu. » — « Ce qui sauve les rois, disait-il, dans le même sermon, c'est la vérité; et Votre Majesté la cherche, et elle aime mieux ceux qui la lui font connaître, et elle n'aura que du mépris pour quiconque la lui déguiserait; et bien loin de lui résister, elle se fait gloire d'en être vaincue [1]... »

N'est-ce pas à la suite d'une de ces stations de carême que Louis XIV, tourmenté par ses remords, honteux de vivre dans un double adultère, et touché des discours de l'éloquent et franc religieux, aurait eu de nouvelles velléités de rompre son coupable commerce avec la marquise de Montespan et de l'éloigner du château? On assure qu'il la fit partir pour Clagny, château dont il lui avait abandonné la jouissance [2]. On raconte aussi que le père Bourdaloue étant allé, suivant l'usage, prendre congé du roi à la fin du ca-

[1] Sermon sur la persévérance chrétienne et sur la résurrection de Jésus-Christ (ce dernier prêché au jour de Pâques). — Voir aussi, lettres de Mme de Sévigné, du 25 novembre 1671, 9 mars 1680, 28 mars 1689.

[2] Château qui est compris aujourd'hui dans l'enceinte de la ville de Versailles, non loin de l'avenue de Saint-Cloud.

rême, Louis XIV lui aurait dit : « Mon père, vous serez content de moi; j'ai renvoyé Mme de Montespan à Clagny. »

« Sire, répondit Bourdaloue, Dieu serait bien plus content, si Clagny était à quarante lieues de Versailles [1]. »

On a dit : Nulle part le christianisme n'est plus grand aux yeux de la raison que dans Bourdaloue [2] :—Ne pourrait-on pas ajouter que nulle part, Bourdaloue ne s'est montré aussi grand, que lorsqu'il a pris en main la cause de Marie-Thérèse d'Autriche, pour lutter contre les influences féminines qui s'agitèrent autour de Louis XIV? S'il est vrai que le mariage met chacun dans son ordre, selon la pensée d'un contemporain et ami de Bourdaloue [3], Bourdaloue disait avec non moins de raison que chacun doit mettre l'ordre dans son mariage, et maintenir une étroite unité entre deux individualités.

Comment le zèle indigné de Bourdaloue et celui de tous les honnêtes gens ne se serait-il pas prononcé [4]? Que n'accordait-on pas au triomphe insolent de Mme de Montespan, sous les yeux de la reine? Revues données en divertissement à la hautaine marquise [5], promenades en calèche, le roi,

[1] *Mémoires sur Mme de Maintenon*, par Languet de Gergy. Mémoires, etc., dans la famille d'Aubigné, par M. Lavallée, p. 165. — Mme de Montespan, par M. P. Clément, dans la *Revue des questions historiques*, livraison d'avril 1868. — J. Labouderie, notice sur Bourdaloue.

[2] Laharpe.

[3] La Bruyère.

[4] Bourdaloue ne put se taire devant le scandale des promenades royales à Versailles, à Paris, à la tête des armées avec la reine, avec Mme de Montespan. Surtout la légitimation éclatante des enfants naturels ne produisait-elle pas des effets pernicieux, en pervertissant les mœurs? Si Louis XIV crut de bonne foi que l'assimilation de ses enfants naturels à ses enfants légitimes serait sans inconvénients politiques, l'histoire prouve combien il se trompa. A peine eut-il disparu, que plusieurs coups d'Etat restés célèbres vinrent redresser des situations arbitrairement faussées, et non-seulement le parlement mais la nation entière, se prononcèrent pour le régent contre les enfants de Mme de Montespan (P. Clement, Mme de Montespan, *Revue des questions historiques*, avril 1868, p. 438). Le duc du Maine, le comte de Vexin et Mlle de Nantes, furent d'abord légitimés (anciennes lois françaises, par Isambert et de Crusy, t. XIX, p. 124.) — Mlles de Blois, de Tours, et le comte de Toulouse furent légitimés par des lettres-patentes postérieures.

[5] La Palatine, *Corresp. complète*, p. 249.

Mme de Montespan, Monsieur, etc., dans une voiture, la reine dans une autre voiture avec les princesses [1]; ordre donné aux architectes, pendant qu'on habitait le château de Saint-Germain, d'obéir à tous les caprices de Mme de Montespan, d'élever comme elle l'entendrait au milieu des jardins, des jets d'eau qu'elle pût voir des balcons de sa chambre [2]; bien plus, quand Versailles était terminé (en 1676), la prééminence accordée à Mme de Montespan sur la reine elle-même, pour la distribution des appartements, puisqu'on affectait vingt pièces au premier étage à Mme de Montespan, tandis que la reine n'avait que onze pièces au deuxième [3]; surtout les sommes fabuleuses englouties pour élever les splendeurs de Clagny, palais à l'usage de Mme de Montespan [4]; toute la cour se tournant vers cette planète ardente, jusqu'à la reine elle-même, allant voir (bonté en effet nullement indispensable) dans le château de Mme de Montespan le jeune comte du Vexin, un peu malade [5] : enfin l'objet éternel des conversations, étant de savoir si le roi quitterait définitivement Mme de Montespan, ou s'il ne la verrait que chez la reine...., telle était la profondeur de l'abîme creusé par la situation. Ne fallait-il pas des accents énergiques et forts pour en retirer ceux qui y étaient descendus [6]?

Le règne de Mme de Montespan eut une fin [7]; mais, la

[1] Lettre de Mme de Sévigné, du 27 juillet 1676.

[2] Biblioth. impér. Mss. Mélanges Colbert, fol. 166 *bis*, fol. 520.

[3] V. un plan du palais, dressé par Le Nôtre, Bibliothèque imp., cabinet des estampes. — P. Clément, Mme de Montespan, p. 463.

[4] La terre et la seigneurie de Clagny, aux portes de Versailles, appartenaient précédemment à l'hospice des Incurables de Paris. Colbert envoyait au roi, le 22 mai 1674, le plan du palais de Clagny, qui avait été commandé à Mansart. Mme de Sévigné parle des magnificences de cette habitation; et M. le Roi mentionne les prix des constructions qui s'élevèrent à 2,861,728 livres, 7 sous, 8 deniers (*Les Rues de Versailles*, p. 6).

[5] Lettre de Mme de Sévigné.

[6] « Mme de Montespan (durant le fort de la faveur) assistait au conseil des ministres, suivait le roi à la chasse, ou plutôt était suivie du roi, qui ne lui parlait jamais que chapeau bas à la portière, la glace à demi soulevée. » *Léon Gozlan*

[7] L'élévation quasi officielle de la marquise de Maintenon n'eut lieu qu'a-

responsabilité de Mme de La Vallière n'était point dégagée pour cela. Sa poitrine fut bien oppressée en apprenant l'intervention de la duchesse de Richelieu [1], dame d'honneur de la reine, une de ces aristocratiques rouées, qui, avec ses grands airs et ses détestables perfidies, empêcha peut-être une ère nouvelle de se lever pour la reine Marie-Thérèse. Après qu'un prêtre eut refusé l'absolution à Mme de Montespan en 1675, il sembla un moment que la marquise allait débarrasser la famille royale de sa scandaleuse présence. Du moins, un rapprochement bien inattendu s'était opéré entre Marie-Thérèse et cette femme, déplorable cause, pour sa souveraine, des plus douloureuses humiliations. L'amitié rendue par la reine à Mme de Montespan n'indiquait-elle pas une révolution radicale dans les dispositions de cette dernière? Ne devait-on pas en conclure que Louis XIV, débarrassé d'Athénaïs de Rochechouart, allait rentrer dans une voie meilleure, et se souvenir qu'il y avait à son foyer une femme légitime, des princes légitimes, une reine, fille de Philippe IV, d'Espagne? La correspondance de Mme de Sévigné donne des lumières à cet égard; elle écrivait à sa fille, le 29 mai 1675 : « La reine et Mme de Montespan furent lundi aux Carmélites de la [2] rue du Bouloi plus *de deux*

près la mort de Marie-Thérèse. Mais il paraîtrait que déjà, vers 1678, elle avait supplanté la marquise de Montespan; toutefois, tant que vécut la reine, elle ne s'empressa point de paraître à la cour. L'amour du roi pour Mme de Montespan s'usait de jour en jour, et le comte de Toulouse, qui en fut le dernier fruit, vint au monde le 6 juin 1678. La marquise de Montespan, dont les emportements devant le roi, au sujet de Mlle de Fontanges, ne purent être tolérés, fut éloignée de la cour vers 1683, bien que le *Mercure historique et politique* dise qu'elle ne s'en retira tout à fait qu'en 1691. Il était temps que finît le double adultère dans lequel elle avait engagé Louis XIV.

[1] Anne Poussart, fille puinée de François Poussart, marquis de Pons, baron du Vigan, et d'Anne de Neubourg, fut mariée d'abord à François Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa ensuite Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal de Richelieu. Elle était sœur de cette belle Mlle du Vigan, qui avait été courtisée par le prince de Condé. C'est le prince de Condé qui poussa le duc de Richelieu à épouser Mme de Pons, qui jeune était toute à Mme de Longueville.

[2] C'est là que, douze ans auparavant, la comtesse de Soissons avait eu aussi avec Marie-Thérèse, une conférence, où fut révélée à la reine l'intrigue commençante de Mlle de La Vallière.

heures en conférence; elles en parurent également contentes; elles étaient venues chacune de leur côté, et s'en retournèrent le soir à leurs châteaux. » « Le roi, écrivait-elle le 7 juin suivant, a fait ses dévotions à la Pentecôte (en Flandre); Mme de Montespan les a faites de son côté. » Mme de Sévigné n'en resta pas là; elle insistait, dans ses lettres du 12 et du 14 juin 1675, sur l'amitié de Mme de Montespan et de la reine qui venait de se déclarer au grand étonnement de tout le monde, et elle laisse percer quelque défiance. « La reine fut voir Mme de Montespan à Clagny, le jour que je vous avais dit qu'elle l'avait prise en passant; elle monta dans sa chambre où elle fut *une demi-heure;* elle alla dans celle de M. du Vexin qui était un peu malade, et puis amena Mme de Montespan à Trianon... La reine a dîné aujourd'hui aux Carmélites du Bouloy avec Mme de Montespan et Mme de Fontevrauld : vous verrez de quelle manière se tournera cette amitié. » Quoi qu'il en soit des soupçons de Mme de Sévigné, il est sûr que ces fréquentes visites que se firent la reine et la marquise, leurs longues promenades, leurs intimes repas, tête à tête, touchaient au cœur les personnes vertueuses affectionnées à la famille royale, et qu'avait contristées un scandale public et si ancien déjà[1]. « Les habiles, écrivait de la cour Antoine de Feuquières, les habiles prétendent que la chose (la séparation de Louis XIV et de Mme de Montespan) est *faite sans retour*[2]. » Bayle, lui-même, d'ordinaire peu enclin à la crédulité, mais qui se méprenait ici, demanda que, « en réjouissance d'un événement si heureux, une fête allégorique fût instituée » « pour *célébrer avec solennité*, le *retour du soleil*, éclipsé *si longtemps*[3]. »

Mme de Sévigné désigne une duchesse, que Mme de Mon-

[1] M. Floquet, Bossuet, précepteur du dauphin, p. 504.
[2] Lettre d'Antoine de Feuquières, 19 août 1675 (lettres inédites des Feuquières, publ. par M. E. Gallois, t. III, p. 294).
[3] Bayle, *lettre à Minutoli*, 1er mai 1675.

tespan avait réussi à faire placer auprès de la reine, en qualité de dame d'honneur, au commencement de 1672 ; c'était la duchesse de Richelieu. Elle ajoute que cette duchesse « témoignait tous les jours sa reconnaissance par *les pas qu'elle faisait faire*[1]. » Le prétendu rapprochement de la reine et de Mme de Montespan était l'équivoque combinaison de Mme de Richelieu.

Quelles conditions furent débattues rue du Bouloi ? Que promit Mme de Montespan ? Il importe peu de le savoir. Elle promit tout, pour ne rien tenir. Elle trompait. Elle jouait la comédie avec Mme de Richelieu. Il s'agissait de ne pas laisser Louis XIV à celle qui ne vivait que pour lui. L'officieuse duchesse de Richelieu, devenue dame d'*honneur de la reine* en 1672, par la protection de Mme de Montespan, s'était employée, aussitôt que cette dernière eut quitté Versailles, en 1675, à lui ménager un prochain et triomphant retour. C'est à elle surtout, à Mme de Richelieu, qu'était dû le rapprochement si subit, si inattendu, et en même temps si trompeur entre la marquise de Montespan et la reine abusée. Aussi était-il bientôt venu, de Flandre, à cette conciliante duchesse, « des lettres du roi, si excessivement tendres, qu'elle se trouva plus que payée de tout ce qu'elle avait fait [2], » au dire de Mme de Sévigné. On exploita donc la faiblesse de Louis XIV, toujours subsistante envers Mme de Montespan ; et les promesses faites récemment à la reine, rue du Bouloi, s'en allèrent en fumée. On dira : Pourquoi la reine ne se défia-t-elle point de Mme de Montespan? La stratégie du cœur n'aurait-elle pas dû lui révéler le piége que lui tendait la diplomatie féminine, dont Mme de Richelieu était l'âme?

Hélas! quand on a une nature délicate et droite, on ne soupçonne pas facilement la noirceur dans les autres ; et l'on a de la peine à imaginer que la personne qui vous

[1] Lettre du 3 juillet 1675.
[2] Lettre de Mme de Sévigné, 5 juillet 1675.

parle n'emploie la parole humaine que pour induire traîtreusement en erreur. Et comment ensuite, n'être pas pris au filet, quand Mme de Montespan avait, dans la duchesse de Richelieu, une comparse qui jouait la comédie de l'attachement à la reine, et affectait les allures de la fausse bonne femme et de la fausse franchise? Mme de Richelieu n'était-elle pas mêlée tous les jours, avec la plus grande notoriété, aux œuvres de religion et de charité, de conversions, d'abjurations, de démarches, de correspondances, de conférences pour la réunion des *réformés* [1]? Il y a des gens qui se font arme de tout, frappent à plusieurs portes à la fois, et cultivent plusieurs intérêts simultanés. Il fallait se concilier à jamais la faveur du monarque; et voilà pourquoi la duchesse n'avait si adroitement ménagé entre Marie-Thérèse et Athénaïs de Rochechouard cet équivoque rapprochement, ces rencontres, ces publiques et précaires démonstrations d'amitié et de familiarité, que pour mieux colorer, par l'assentiment surpris de la reine abusée, la prochaine rentrée de la marquise dans les résidences royales où elle eût dû ne plus reparaître. Il fallait d'autre part se faire valoir auprès de la reine en la berçant d'espérance; et pour cela, la remuante duchesse de Richelieu s'en allait déclarant en tous lieux que c'en était fait sans retour des anciens désordres; qu'il ne se passerait plus rien désormais que d'irréprochable entre Louis XIV et Athénaïs de Rochechouart, le roi à l'avenir ne la devant plus voir qu'en public. *Ne serai-je pas là*, s'écriait-elle fièrement.

Du reste, la reine, avec la pénétration que donne la droiture, avait fini par percer le masque de la duchesse de Richelieu, et sut bientôt à quoi s'en tenir. Mme de Créqui devint dame d'honneur de la reine, à la place de Mme de Richelieu. « La reine ne perdit pas au change; Mme de Créqui étoit la

[1] Œuvres de Louis XIV, t. V, p. 494. — Gazette de France, 3 septembre 1672. — *Mercure galant*. — Orais. funèbre de la duchesse de Richelieu 1684.

plus aimable et la plus sage femme du monde, sans intrigue; Mme de Richelieu avoit l'air bourgeois et tracassière qui ne savoit pas vivre. Depuis sa mort, la reine (s'expliquant à son sujet), disoit qu'elle n'étoit pas bonne; qu'elle rendoit de mauvais offices à tout le monde [1]. »

Telle était la navrante série des faits, devant lesquels, la reine, *seule contre tous*, avait dû se résigner à abdiquer sa vie d'épouse et à se consoler du trône au pied de l'autel. Quand on lui venait apprendre que le roi était en galanterie avec quelque dame de la cour, dit un historien-poëte, elle répondait d'un air détaché pour cacher les épines de son cœur : « Cela regarde Mme de Montespan [2]. » Ne devait-elle pas dire bientôt : « Cela regarde Mme de Maintenon? » Mais le calice n'est pas épuisé; et l'on doit enregistrer d'autres tromperies, pratiquées par d'autres femmes à l'endroit de Marie-Thérèse d'Autriche, et qui s'intercalèrent entre Mme de Montespan et Mme de Maintenon. Il faut citer Mme de Soubise [3] qui voulut aussi se faire servir à manger dans cette grande auberge de la monarchie; Mme de Soubise, nature peu chevaleresque, et dont il s'en faut que la mémoire soit arrivée honorée et pure à la postérité; son ambition, et les moyens mis en œuvre pour servir cette ambition, inspirèrent aux contemporains peu de sympathie.

Mme de Soubise osa venir après Mme de La Vallière; Mme de Soubise, une de ces dames qui exploitèrent systématiquement les apparences d'une fausse amitié pour la reine, afin de se frayer un chemin au cœur de Louis XIV. « On a donné à Mme de Soubise, écrivait Mme de Sévigné, les mêmes appointements et les mêmes entrées qu'à la dame d'honneur, sans en avoir le titre [4] : cela s'appelle de l'argent. C'est avec les deux

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, 4e partie, édit. Michaud, p. 491.

[2] Arsène Houssaye, Mlle de La Vallière, p. 269.

[3] Anne de Rohan Chabot, princesse de Soubise, fille aînée d'Henri Chabot, duc de Rohan, pair de France, née en 1618, et mariée en 1663 à François de Rohan, prince de Soubise, seigneur de Fontenay et de Pouches, lieutenant général des armées du roi.

[4] « On allait faire des compliments à Mme de Rohan sur ce que sa fille avoit

mille écus de la dame de la reine, qu'on lui conserve toujours vingt et un mille livres de rente qu'elle aura tous les ans [1]. Quand on a voulu faire des compliments à M. de Soubise : *Hélas! cela vient par ma femme, je n'en dois point recevoir les compliments.* Et Mme de Rochefort : *Voilà ce que c'est que de s'être bien attachée à la reine.* Le monde est toujours bon à son ordinaire [2]. » Mme de Soubise pratiquait le rôle d'une hypocrite détestable auprès de Marie-Thérèse avec une telle ténacité [3], elle protestait de son dévouement aux intérêts de la reine, avec un ton si pénétré, que celle-ci avait été comme touchée de pouvoir recueillir cette épave de fidélité au milieu de son grand naufrage; ce qui explique ce passage d'un personnage du temps : « Je vous mandai avant-hier, par un petit guenillon de billet à la suite d'une grosse lettre, que Mme de Soubise était exilée. Cela devient faux. Il nous paraît qu'elle a parlé [4], qu'elle a un peu murmuré de n'avoir pas été dame d'honneur, comme la reine le voulait, peut-être méprisé la pension auprès de cette belle place; et sur cela, la reine lui aurait conseillé de venir passer son chagrin à Paris. Elle y est, et même on dit qu'elle a la rougeole. On ne la voit point, mais on est persuadé qu'elle retournera comme si de rien n'était [5]. »

des entrées et des prérogatives pareilles à celles de la dame d'honneur. » (Mlle de Montpensier, *Mémoires*, 4e partie, p. 491.)

[1] Le roi lui accorda en 1679, vingt mille livres de pension pour soutenir la dépense qu'elle était obligée de faire à la suite de la reine en qualité de dame du palais.

[2] Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 25 décembre 1679.

[3] Mme de Sévigné disait en 1671, le 1er janvier : « On a fait cinq dames (du palais) : Mmes de Soubise, de Chevreuse, la princesse d'Harcourt, Mme d'Albret et Mme de Rochefort. » Et le 22 juillet 1676, elle écrivait : « On joue tous les jours dans l'appartement du roi; c'est au reversi. Le roi et Mme de Montespan tiennent un jeu; la reine et Mme de Soubise, qui joue quand Sa Majesté prie Dieu. »

[4] Mlle de Montpensier rapporte que Mme de Soubise mettait du trouble dans une question de logement à distribuer entre la princesse de Conti, Mme de Montpensier et Mme de Jarnac. Le roi s'emporta des bavardages de Mme de Soubise.

[5] Lettre de Mme de Sévigné du 29 décembre 1679.

Enfin, le drame de trahison envers la reine devait avoir son dénoûment. Les *Mémoires de Mlle Montpensier* rapportent que Mme de Soubise prétendait que le roi lui avait promis la place de dame d'honneur, et qu'elle s'*emporta* même à ce sujet; ce qui donna de l'humeur au roi malgré son goût secret pour elle [1]. Dans son dépit, Louis XIV découvrit à la reine, dont Mme de Soubise avait surpris l'amitié, combien elle en était dupe [2]. Cette tracasserie causa son absence, dont la cour alors ne connaissait qu'à demi les causes. Mais la lumière était faite pour Marie-Thérèse. Toutefois, le public voulait approfondir ces demi-obscurités, et l'on peut remarquer que Mme de Sévigné insistant sur l'affaire de Mme de Soubise, y revient dans une lettre du 3 janvier 1680 : « Mme de Soubise est toujours enfermée chez elle, disant qu'elle a la rougeole; on croit que cette maladie durera quelque temps (la rougeole étant le prétexte pour voiler sa disgrâce). Elle a prétendu avoir les entrées de dame d'honneur; les Majestés ne l'entendaient pas ainsi. Elle dit que la pension n'était pas une chose qui pût l'apaiser; il faut qu'elle ait dit plusieurs autres choses encore. »

Le jour complet se fit, comme le rapporte la duchesse d'Orléans; il s'agissait d'une nouvelle et perfide trahison infligée à Marie-Thérèse : « Mme de Soubise, dit la Palatine, était rusée, dissimulée et très-méchante; elle a cruellement trompé la bonne reine; mais celle-ci l'a payée de retour en mettant au jour toute sa fausseté et en la démasquant pour ainsi dire devant tout le monde. Aussitôt que le roi eut désabusé la reine sur cette femme, son histoire est devenue

[1] Cela peut-être fit dire à un pamphlet du temps : « Mme la duchesse de Soubise, dont les yeux vont tous les jours à la petite guerre, n'y réussit pas mieux que la princesse Palatine et Mme de Soissons, Olympe Mancini, laquelle avait épousé Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons. »

[2] Un soir, on ne sut ce que le roi était devenu. La reine avait envoyé vainement savoir où il était, enfin on le sut. « On dit que le roi, dans un chagrin qu'il avoit eu contre elle (Mme de Soubise) le dit à la reine » (qu'il était chez Mme de Soubise le soir qu'on le cherchait.) Mlle de Montpensier, *Mémoires*, 4e partie, p. 492.

notoire; la reine s'en est divertie en contant son triomphe, comme elle disait à toutes les personnes [1]. » Mais il fallait bien qu'à la longue, une bonne âme comme la reine fît taire ses plus légitimes ressentiments. « Mme de Soubise, écrivait Mme de Sévigné le 29 mars 1680, rentrait à la cour au bout de ses trois mois, jour pour jour. Elle venait de la campagne; elle a été dans une parfaite retraite pendant son exil; elle n'a vécu que du jour qu'elle est revenue. La reine et tout le monde la reçut fort bien. Le roi lui fit une très-grande révérence [2]. »

Il faut clore cette sinistre statistique des tristesses infligées à la reine par l'inconstance incurable du royal mari. L'avénement de Mme de Maintenon vint y mettre un terme, tandis que Mlle de Fontanges, fugitif météore, ne fit que se jeter un instant à la traverse.

« La faveur de Mme de Maintenon augmente tous les jours, disait-on en 1680. Ce sont des conversations infinies avec Sa Majesté, qui donne à Mme la dauphine le temps qu'il donnait à Mme de Montespan; jugez de l'effet que peut faire un tel retranchement [3]. Le char gris (Mlle de Fontanges) est

[1] Mémoires sur la cour de Louis XIV, par Eliz. Charl., duchesse d'Orléans, p. 47, in-8, Paris, 1823.

[2] Lettre du 29 mars 1680. — Toutefois, Mlle de Montpensier attribuait la rentrée en faveur de Mme de Soubise à l'influence d'un personnage modeste, faisant partie des officiers de la maison de la reine, à Mme de Visé, espagnole qu'elle avait mariée à son porte-manteau : « Comme nous revenions le soir de quelque dévotion avec la reine, la reine entra dans son cabinet et fut longtemps enfermée avec Mme de Soubise, que la reine avoit toujours fort aimée et qu'elle préféroit à tout le monde. On dit qu'après cette conversation elle en parla au roi, et que le roi lui dit : « Elle vous trompe. » Et il y ajouta beaucoup de discours desobligeants. C'etoit pour lui dire adieu. Elle alla à Paris où elle fit semblant d'avoir la rougeole pour ne voir personne; puis elle s'en alla à la Chapelle, maison de M. de Luynes, où elle passa tout son exil. Quand elle revint, la reine la reçut fort bien, elle l'avoit fort aimée de Mme de Visé. » *Mémoires*, 4e partie, édit. Michaud, p. 491.

[3] De bonne heure il s'éleva des nuages, après le mariage du dauphin Après avoir dit que la faveur de Mme de Maintenon continuait toujours, Mme de Sévigné ajoute : « La reine l'accuse de toute la séparation qui est entre elle et Mme la dauphine; le roi la console de cette disgrâce. » (Lettre du 5 juin 1680.)

d'une beauté étonnante; elle vint l'autre jour au travers d'un bal, par le beau milieu de la salle, droit au roi, et sans regarder ni à droite ni à gauche. On lui dit qu'elle ne *voyait pas la reine*. Il était vrai. On lui donna une place; et, quoique cela fît un peu d'embarras, on dit que cette action d'une *imbenecida* fut extrêmement agréable. Il y aurait mille bagatelles à conter sur tout cela [1]. » Ces incidents n'empêchaient pas Mme de Sévigné de signaler, au mois d'août 1680, la modification que tout le monde remarquait. « On me mande que la reine est fort bien à la cour, et qu'elle a eu tant de complaisance et tant d'élégance dans ce voyage, allant voir toutes les fortifications, sans se plaindre du chaud ni de la fatigue, que cette conduite lui a attiré mille petites douceurs [2]. » Mais il y a plus; on ne doit pas oublier, ce que d'ailleurs les contemporains affirmèrent, que ce rapprochement entre Louis XIV et la reine était en partie l'ouvrage de Mme de Maintenon. La belle Fontanges se mourait. Le roi était libre, et il fallait empêcher que l'habitude ne le replaçât sous le joug de Mme de Montespan. C'est ainsi que Marie-Thérèse aurait profité d'une diplomatie, par laquelle, dit-on, Mme de Maintenon se préparait un empire [3], sinon sciemment et avec préméditation, du moins par la force des choses.

Ce serait une question de savoir si la reine, tout en attribuant une partie de la nouveauté de sa situation à Mme de Maintenon, sentait ou ne sentait pas ce qu'il y avait de sin-

[1] Lettre de Mme de Sévigné du 20 mars 1680. — On voit par une autre lettre du 26 avril 1680, que la reine crut que Mlle de l'Estanges favorisait le goût du roi pour Mlle de Fontanges. Quel feu croisé de soucis! Mme de Sévigné assure que la reine se trompait dans ses appréhensions et que Mlle d'Estanges tâchait plutôt de détourner Mlle de Fontanges par des conseils qui contrariaient Louis XIV.

[2] Lettre du 28 août 1680.

[3] Mme de Sévigné, après avoir parlé à sa fille d'un prédicateur qui était demeuré court en prêchant en 1679, aux Carmélites, devant la reine, écrivait (11 septembre 1680) : « La faveur de Mme de Maintenon est toujours au suprême. Le roi n'est que des moments chez Mme de Montespan, et chez Mme de Fontanges, qui est fort languissante. »

gulier pour une reine de devoir le retour d'une partie de son bonheur conjugal à celle qui avait élevé les enfants de Mme de Montespan [1]. On s'est trompé en assurant que Marie-Thérèse se faisait illusion, ou qu'elle n'apercevait pas le côté incomplet du nouvel état des choses. La candeur, l'honnêteté et la clairvoyance ne sont pas incompatibles. Qu'on n'oublie pas ce mot de la reine : « Je sais, je vois plus de choses qu'on ne croit, que je n'en dis [2]. » Ce qui paraît se déduire des probabilités de la situation, c'est que la reine fit l'application de cette maxime : — entre deux maux, il faut choisir le moindre. — Il est vrai que, tandis que les attentions, les égards, les démonstrations publiques étaient désormais pour la reine, l'influence réelle était pour Mme de Maintenon. Le moindre mal, en 1680, 1681, était de régner et de laisser régner à côté de soi Mme de Maintenon, qui, introduite dans l'intérieur de la royale famille, savait tout ménager et ne faisait point de fracas. Un moderne a dit : « Que de femmes, à la place de Marie-Thérèse, auraient été jalouses de ce partage, auraient senti amèrement l'infério-

[1] On dit des premiers temps de Mme de Maintenon : « Le roi avait alors pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres auxquelles elle n'était pas accoutumée, et qui la rendaient plus heureuse qu'elle n'avait jamais été. Elle en fut touchée jusqu'aux larmes, et elle disait avec une espèce de transport : Dieu a suscité Mme de Maintenon pour me rendre le cœur du roi. Elle lui en témoigna sa reconnaissance, et marqua ouvertement à toute la cour l'estime qu'elle faisait d'elle. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 10. — Note tirée des mémoires de Mlle d'Aumale et des manuscrits de Languet de Gergy. — Lavallée. — Le duc de Noailles, *Hist. de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 47.)

« J'arrivai à la cour au mois de janvier 1681, dit Mme de Caylus. La reine vivait, et Mme de Maintenon dans une faveur déclarée, paraissait aussi bien avec la reine qu'avec le roi. Cette princesse attribuait à la nouvelle favorite les bons procédés que le roi avait pour elle depuis quelque temps et elle la regardait avec raison sur un pied bien différent des autres. » (*Souvenirs* de Mme de Caylus.)

Il est sûr que Mme de Maintenon travailla à convertir Louis XIV à la morale et aux affections de famille.

[2] « Sa bonté, dit une feuille du temps, l'empeschoit de laisser paroistre tout son esprit, et elle ne vouloit pas faire voir qu'elle connoissoit à fonds beaucoup de gens qui en auroient été fachez. Il est certain qu'elle n'a jamais cherché à nuire à personne. » (*Mercure galant*, août 1683, p. 71.)

rité de cette position [1] ! » Mais quel document historique autoriserait à affirmer que, dans des circonstances autres, la reine n'aurait pas désiré davantage? Là n'était pas la question en France, en 1680. Il s'agissait uniquement de recueillir d'une situation à jamais bouleversée quelques débris. Il était impossible que Marie-Thérèse pût recouvrer entièrement, comme il eût été à désirer, les droits de son cœur d'épouse. Il est des blessures de la vie conjugale qui peuvent s'adoucir avec le temps, mais que des siècles ne parviendraient jamais à cicatriser complétement. Toute l'exigence, en 1680, était donc simplement que Marie-Thérèse pût continuer *passablement* sa vie d'épouse. Elle avait, n'en déplaise à ceux qui ne connaissent pas encore cette femme, fort incomprise [2], *assez d'esprit* pour vouloir cela, et elle l'obtenait par Mme de Maintenon, qui, tout en lui prenant une part des sentiments de Louis XIV, n'en faisait pas cependant un total monopole, observant assez les proportions, pour que sa vie d'épouse, de mère et de reine fût possible. La marquise avait, comme nous l'apprend Saint-Simon, « un air de retenue et de respect, un langage doux, juste, en bons termes ; » c'est tout ce qu'il fallait à la reine, avec les antécédents et l'organisation d'un Louis XIV.

Un moderne ressuscite des doutes sur les rôles respectifs, doutes qu'on eut au XVIIe siècle, et que nous avons encore aujourd'hui. Après le jubilé, pendant lequel Bossuet avait réussi à obtenir la séparation du roi et de Mme de Montespan, et lorsque cette tentative eut de nouveau échoué, il est certain que Mme de Maintenon, désappointée, mais non découragée, ne s'en proposa pas moins de prendre sa revanche de cette partie perdue ; et il est manifeste, par les lettres de Mme de Maintenon, comme par d'autres docu-

[1] Gustave Héquet, dans *Madame de Maintenon*, p. 162.

[2] Nous regrettons de rencontrer MM. de Noailles, Gustave Héquet, parmi ceux qui ne se rendent pas compte de toute la finesse de cette reine inoffensive, qui sentait plus que personne l'étrangeté de sa position.

ments, que, dès ce moment, la séparation du roi et de la marquise devint la grande affaire de la veuve Scarron et son désir le plus vif [1]. Mais ce zèle était-il pur de tout alliage? La veuve Scarron n'avait-elle en vue que les intérêts du ciel, l'honneur du mariage, la dignité de Marie-Thérèse, la gloire de Louis XIV, sans aucun retour sur son intérêt propre? On en a douté, et il est permis d'en douter encore [2]. Pouvait-elle ne pas voir que, Mme de Montespan écartée, la domination de la reine serait fort bénigne, et que son influence, à elle, Mme de Maintenon, grandirait et resterait sans rivale à la cour [3]?

Toutefois, on aime mieux faire observer ici que, depuis 1680, deux politiques de femme, ainsi que deux sincérités, avaient été amenées par la force des choses à conclure tacitement une transaction.

Tandis que Marie-Thérèse avait intérêt à ne pas aliéner

[1] Mme de Maintenon écrit à Mme de Saint-Géran : « Avec tout son zèle (l'évêque de Condom, il voulait les convertir et il les a raccommodés. C'est une chose inutile, madame, que tous ces projets. Il n'y a que le Père de La Chaise qui puisse les faire réussir. Il a déploré vingt fois avec moi les égarements du roi; mais pourquoi ne lui interdit-il pas absolument l'usage des sacrements? il se contente d'une demi-conversion. »

[2] *Madame de Maintenon*, par Gustave Hequet, Paris, 1853, p. 138.

[3] Nous ne saurions aimer les réticences que gardait Mme de Maintenon, et cet air de protection qu'elle affecta quelquefois. Tandis que d'un côté elle se réjouit des attentions de Louis XIV pour la reine, aux pieds de celle-ci n'était pas accoutumée, s'applaudissant que le roi voyait plus souvent Marie-Thérèse, commençait à passer les soirées avec elle et mettait son application à l'amuser, on peut remarquer que d'un autre côté Mme de Maintenon se réservait des correctifs et des restrictions dans ses lettres : « Si la reine avait un directeur comme l'abbé Gobelin, écrit-elle, il n'y a point de bien qu'on ne dût espérer de la famille royale. » (Lettre de Mme de Maintenon, du 2 juin 1682.) La reine n'ayant pas ce directeur, on devine la conclusion qu'en tire Mme de Maintenon, — donc les choses ne vont qu'à moitié — c'est la faute de la reine — elle marche plutôt en Carmélite qu'en reine... Tout cela ne faisait-il pas humblement entendre que si elle, Mme de Maintenon, était à la place de Marie-Thérèse, elle remplirait mieux le rôle de reine? Mme de Maintenon n'aurait pas dû oublier que, dès les premières années, Marie-Thérèse avait fait spontanément le sacrifice de ses dévotions, pour assister au *médianoche* du samedi. Ce ne fut qu'à la longue que la reine crut pouvoir se soustraire aux exigences du *médianoche*, lorsque l'expérience lui prouva que ce sacrifice était parfaitement inutile et ne remédiait à rien. (Voir la *relation des Carmélites* de la rue du Bouloi, aujourd'hui avenue de Saxe.)

Mme de Maintenon qui aidait à fixer et à retenir le roi dans sa voie nouvelle, en ajoutant son charme personnel aux éléments d'agrément qu'offrait déjà l'ensemble de la famille royale, Mme de Maintenon avait intérêt aussi à ce que le roi, en recommençant à aimer la reine, ne portât point les choses à ce degré exigeant et exclusif qui aurait fait éloigner toute femme et tout ami des abords du domicile conjugal. C'était donc la nécessité de la situation qui créait ici une double diplomatie féminine; et chacune de ces deux femmes devait trouver alternativement que l'une était justement dans les conditions qu'il fallait à l'autre. Marie-Thérèse, quoique plus jeune que Mme de Maintenon, ne faisait que reprendre un sceptre branlant, toujours mal assuré et qui n'empêcherait pas l'ex-gouvernante de faire son chemin; elle ne lui était donc pas un épouvantail. Mme de Maintenon, à son tour, n'alarmait pas la reine, parce qu'elle laissait entrevoir qu'elle se trouvait fort heureuse, comme sujette, que la reine daignât lui faire l'honneur de lui demander de la seconder.

Mme de Maintenon, observe un pénétrant critique, se servit de son ascendant sur le roi pour le ramener vers la reine. Une femme qui n'aurait eu que de l'habileté et de l'ambition aurait trouvé plus sûr de posséder seule l'esprit et le cœur du roi. Mme de Maintenon n'hésita pas à le partager avec la reine; elle ne voulait qu'un pouvoir honnête, et c'est le mérite des pouvoirs honnêtes de pouvoir être partagés sans souffrir de diminution. Mme de Maintenon sentait que le penchant qui attirait Louis XIV vers elle, étant pur et devant le rester, le roi pouvait, sans danger pour elle, recommencer à aimer la reine. » Voilà justement le pivot du traité politique tacitement conclu entre la reine et Mme de Maintenon, et qu'un moderne penseur, à la fois sagace et spirituel, a mis en lumière sans le vouloir [1]. Tout le pro-

[1] M. Saint-Marc Girardin, de l'Académie française, dans le *Journal des Débats*, octobre 1856.

blème, entre ces deux femmes, était que Louis XIV recommençât à aimer la reine, assez pour être sincère envers celle-ci, pas trop, afin que ce fût sans danger pour celle-là.

Du moment qu'on accorde à Mme de Maintenon une grande supériorité de raison, de jugement, du tact, d'autres disent une habileté consommée, elle eut probablement cet éclair de génie, de vouloir procéder par la concentration, là où ses devancières avaient pratiqué l'isolement et la séparation. Si Mlle de La Vallière et Mme de Montespan avaient régné, n'était-ce pas en établissant une barrière entre le roi et la reine? Mais n'était-ce pas, dans le nouveau système, la suprême habileté de régner en inaugurant la réconciliation, et de consolider sa propre influence par le rapprochement de Louis XIV et de Marie Thérèse? Que de chances Mme de Maintenon ne se ménageait-elle pas de la sorte, dans la nation et dans l'opinion? C'était beau de le tenter, habile de l'avoir imaginé, politique d'y travailler. Visait-elle, ne visait-elle pas à la souveraineté? Du moins, ne voyait-elle pas que Louis XIV, lui-même, l'y portait? Mais, au fond, son meilleur triomphe, à ses propres yeux, ne devait-il pas être de se voir porter à la souveraineté d'influence, par la reine elle-même, et de régner avec elle et par elle?

Ainsi se firent sans doute les conventions muettes, entre ces deux femmes, dont l'une était Mme de Maintenon, et l'autre Marie-Thérèse, ayant acheté par vingt années de douleur, l'expérience du cœur du roi. La situation était délicate pour Mme de Maintenon. La fierté de la reine se serait refusée, à accepter d'une inférieure, l'aumône d'une amélioration dans sa destinée d'épouse [1]. Mais, quoi

[1] Un historien fait remarquer que Marie-Thérèse, soit que Louis XIV l'exigeât, soit qu'elle crût devoir se sacrifier pour lui plaire, se résigna à vivre avec mesdames de La Vallière, de Montespan ; elle poussa la complaisance jusqu'à caresser des enfants qui n'étaient pas les siens; mais elle ne s'abaissa jamais jusqu'à montrer de la considération pour leurs mères tant que dura leur désordre. La Beaumelle, qui n'indique pas ses sources, prétend

qu'il en soit, politique de prévision, ou sentiment du devoir, Mme de Maintenon sut prouver par des actes patents et réitérés, qu'elle était loin de vouloir empiéter sur un terrain qui n'était pas le sien. Elle sut le prouver en s'effaçant devant la reine, dans la mesure où l'effacement était praticable : et la plupart des historiens du XVIIIe siècle ou hostiles ou sympathiques, mais indépendants, qui ont relaté cet épisode du grand règne, laissent bien entendre que telle fut, en effet, l'attitude de Mme de Maintenon.

Mme de Maintenon avait un ensemble de facultés, d'ailleurs nécessaires, pour éclaircir une situation comme celle qu'elle débrouilla. Elle n'avait cessé, depuis qu'elle avait paru à la cour vers 1674, de croître en faveur et en crédit. Celle qui avait su tenir son rôle, si étrange et si difficile, pendant quatre années, entre le roi et Mme de Montespan, celle qui était parvenue à prendre une position excellente entre les transports de celle-ci et l'irritation de celui-là, dut suivre les conseils de la plus élémentaire sagesse. Il y avait une reine, dont on devait sauvegarder les droits, lorsqu'on avait une conscience. La première politique n'était-elle pas d'étudier de quoi se plaignait Marie-Thérèse, et de lui ôter le sujet de ses légitimes plaintes [1].

que Marie-Thérèse, ayant à cet égard distingué Mme de Maintenon, voulut en mourant, lui montrer son estime, en tirant sa bague de son doigt et en la lui donnant. Peut-être avait-elle un secret pressentiment de ce qui devait arriver.

[1] M. de Lamartine, ne s'arrêtant qu'aux grandes lignes de cette destinée extraordinaire, part de cette belle organisation féminine, pour expliquer comment Mme de Maintenon était prédestinée à tout éclipser et à dominer Louis XIV : « Une femme, dit-il, une femme dont le caractère est resté une énigme, tant il y a d'intérêt visible dans sa vertu et de piété réelle dans son ambition, Mme de Maintenon s'insinuait par les artifices les plus féminins, dans les yeux, dans l'esprit, dans les habitudes du roi. Cette femme d'esprit portait encore dans son nom de veuve Scarron et d'amie de la courtisane Ninon, les stigmates de son obscurité et de sa mauvaise fortune récentes. Mme de Montespan, sans soupçon de l'ambition de cette protégée, mais charmée de son esprit et touchée de sa misère, l'avait rapprochée d'elle et du roi en lui confiant ses enfants. De confidente, Mme Scarron était devenue rivale. Sa beauté mûre, sa raison calme, ses grâces voilées, ses séductions en apparence involontaires, sa piété affichée, quoique indulgente aux faiblesses de

A peine l'épisode de Mlle de Fontanges était-il terminé, à peine l'astre sérieux de Mme de Maintenon se montrait-il à la cour, à peine enfin l'arrière-saison d'un bonheur conjugal un peu tardif commençait-elle à briller pour la reine, que cette épouse, si longtemps abreuvée de chagrins, quittait brusquement la vie au moment où Louis XIV redevenait ce qu'il eût dû toujours être. Grand sujet d'amères réflexions à la rue Saint-Jacques. Une femme vertueuse, distinguée de naissance, une reine qui ne vécut que pour le devoir, n'avait traversé la vie que, pour endurer pendant vingt ans, les plus intolérables souffrances qui pussent atteindre un cœur d'épouse! Et Mme de La Vallière était forcée de se souvenir, dans sa solitude du Carmel, que c'était elle qui la première, avait coupablement entamé cette existence, et

son maître et de sa protectrice, enfin on ne sait quel caprice des sens qui surprend les hommes dans la satiété de l'amour heureux, et qui leur fait trouver des charmes inattendus dans les découvertes et dans les étonnements d'une beauté jusque-là invisible aux autres et à eux-mêmes, tout cela commença à remuer dans le cœur du roi des inclinations vagues pour cette femme si éloignée du trône. Mme de Maintenon lui apparaissait comme un délicieux repos du cœur après le tumulte de ses passions passées; sa sévérité même lui plaisait. Il aimait à être respectueusement reprimandé par elle sur le désordre de son cœur. Elle s'appuyait sur sa piété pour lui conseiller, à l'insu de Mme de Montespan, de rompre à jamais un lien criminel devant Dieu, usé devant les hommes; elle empiétait sur son cœur par sa conscience; retenue à la cour par le soin des enfants du roi, pendant les éloignements forcés de la mère, la gouvernante avait l'oreille du prince à toute heure; elle connaissait les dégoûts et les amertumes de ce commerce orageux de Mme de Montespan et du roi; elle s'unissait au clergé pour encourager ce prince à se jeter dans la dévotion. La dévotion devait lui livrer un roi sans rivale.....

« Cependant la nature, le temps, la satiété, les orages dans la passion, et, par-dessus tout, le travail lent, assidu, souterrain de Mme de Maintenon, épiant à toute heure le cœur et les retours du roi, faisaient ce que la piété seule n'avait pu faire. Mme de Montespan fut vaincue et éloignée par celle qui lui devait tout, même l'occasion de la vaincre. Elle eut l'apparence de n'être remplacée que par Dieu dans l'âme du roi; mais elle ne s'y trompait pas; elle était remplacée par la nouvelle favorite. Mme de Montespan mourut d'humiliation et de tristesse. Mme de Maintenon alluma de plus en plus la passion muette du roi pour elle. En lui opposant une inflexible vertu, elle exalta cette passion jusqu'au délire. La veuve de Scarron devint l'épouse de Louis XIV. L'adresse et la piété la placèrent de leurs mains unies, sur le trône; son esprit supérieur l'y maintint. (Lamartine, le *Civilisateur*, 1834, p. 216.)

brisé cette carrière dès son début. Voilà de quel côté surtout se tournèrent les gémissements et les regards attristés de sœur Louise de la Miséricorde.

Rien de plus cruel en effet, de plus déconcertant pour la pensée humaine, que certains événements inattendus qui viennent brusquement, donner à des carrières agitées des dénoûments inintelligibles!

Tout ne semblait-il pas être rentré dans l'ordre, dans la régularité; et la famille royale de France ne recommençait-elle pas la vie sur un plan complétement neuf? Marie-Thérèse n'était-elle pas récompensée de sa longanimité héroïque, de sa victorieuse patience? Un jour, devant elle, un chant redisait les impertinentes prétentions d'une épouse délaissée; Mme de Montausier semblait demander à la reine, si elle pensait comme l'héroïne de la romance, et Sa Majesté faisait une réponse digne de sa magnanimité; « elle ne ferait toujours que la volonté du roi; loin de proclamer l'insurrection de son cœur d'épouse trahie, elle enchaînerait toujours la passion de son cœur aimant au char de Louis XIV [1]. » Mais en 1683, ne recueillait-elle pas le bénéfice de tant de fidélité?

L'année 1683 s'était annoncée, pour Marie-Thérèse, comme une année heureuse à tous les points de vue: les puissances étrangères continuaient de la complimenter, par leurs ambassadeurs, sur la naissance de son petit-fils, le duc de Bourgogne. Si Louis XIV voyait avec un indicible plaisir la perpétuité de sa famille, si le royaume en conçut aussi de grandes espérances, la reine ne se réjouissait pas moins d'être grand'mère, et de pouvoir reporter sur un jeune enfant une portion de son affection.

[1] ... Gia una simil canzone havea fatto cantare alla regina dalla stessa Montausier, la quale hebbe in riposta nel far tali proposte, *faro quanto vuole l'auttorità del re mio signore e marito, e prometto d'incatenare la passione del mio cuore, a suo voleri.* Riposta degna d'una regina di gran bontà. *Teatro Gallico,* di Gregorio Leti, t. I, p. 553. Amsterdamo, 1691.

Il est dans le domaine de la politique, deux questions distinctes, celle des personnes et celle des principes; il y a les dynasties et il y a les institutions. On conçoit la séparation de ces deux choses, mais il est évident aussi que l'état le plus normal d'un peuple est de s'appuyer à la fois sur l'institution et sur la dynastie. La France à la fin du XVIIe siècle se reposait sur l'institution monarchique, et Louis XIV la représentait singulièrement dans l'absolutisme le plus crû. Cette constitution monarchique avait-elle besoin d'être libéralisée? La France voyait-elle la nécessité d'une réforme politique et administrative? C'étaient de ces problèmes que les esprits n'avaient pas le temps d'examiner. On était tout entier aux questions de guerre et de gloire. D'ailleurs, la dynastie française était florissante, et pour le moment, on ne regardait pas plus loin [1]. On avait mis, sous un tableau représentant la famille royale, les vers suivants :

Hic agnosce tuos ventura in sæcula reges
Gallia: quondam orbis sentiet esse tuos.

Traduits ainsi :

« Dans ces jeunes héros dont l'auguste naissance
» Promet cent miracles divers
» Tu vois tes rois, heureuse France!
« Et, peut-être y vois-tu ceux de tout l'univers. »

Depuis cette prophétie, les historiens qui rédigeaient les annales de la France, vers le milieu du XVIIIe siècle, ne manquaient point de signaler une notable réalisation de ce qui avait été annoncé sous Louis XIV; les royaumes d'Espagne, de Naples et de Sicile étaient entrés dans la maison de Bourbon. Mais il ne faut pas devancer le temps qui fait et défait tant de choses, ni intervertir les époques.

[1] La grande ambition, celle de faire triompher ses idées et de les faire arriver au pouvoir, nous ne l'avons plus, dit M. Saint-Marc Girardin; elle nous semble trop pénible et trop fatigante. Nous sommes ravis que nos idées aient la prépondérance, mais nous ne voulons pas nous donner la peine de leur victoire. Or, c'est ici que se découvre l'heureuse utilité des dynasties. Les dynasties sont des familles qui se chargent de représenter nos sentiments politiques et de les faire arriver au pouvoir.

Tout semblait à la paix en Europe, en 1683 comme en 1682. Les plénipotentiaires assemblés dans la ville de Ratisbonne, étaient occupés des négociations de la paix et de l'accommodement des différends de la France avec l'Espagne et avec l'empire. Le roi continuait à faire paraître sa grandeur, dans la paix comme dans la guerre; s'il portait un air martial dans le camp, il se montrait gracieux et magnifique dans ce qu'on appelait *ses appartements*, c'est-à-dire les divertissements du jeu et de la musique qu'il donnait dans son palais. On avait remarqué cette politesse et cette magnificence de Louis XIV dans les appartements qui se tinrent au mois de décembre 1682. Quant à Marie-Thérèse, rien n'était changé dans sa vie, ses habitudes, sa piété; son cœur d'épouse se ressentait seul d'une innovation et respirait plus à l'aise, depuis qu'elle se voyait plus aimée de son royal mari. Le 25 février 1683, elle assistait avec le roi, placée sous des tentes, à une course de chevaux, dans la plaine d'Achères, près Saint-Germain en Laye. Un des sept chevaux qui disputèrent le prix de 1,000 pistoles donné par le roi, était au duc de Monmouth.

Toujours le même enchaînement des semaines, des mois, des résidences, des devoirs qui incombaient à une reine et à la première chrétienne du royaume. Le 3 mars, Marie-Thérèse sanctifiait le premier jour de carême, en recevant les cendres dans la chapelle du château de Versailles. Le 4 mars, départ de Leurs Majestés pour Compiègne, avec le dauphin et la dauphine qui laissèrent le duc de Bourgogne à Versailles. A Compiègne, vie tranquille de la campagne, avec quelques excursions aux environs. Le roi et le dauphin chassèrent le cerf, le loup et l'oiseau. Le 13 mars, la cour va dîner à Mouchy, château appartenant au maréchal d'Humières « qui traita magnifiquement tous les seigneurs. »

Ce n'était pas la première fois que Marie-Thérèse fréquentait la charmante résidence de Compiègne, et sa belle forêt. Mais comme elle était plus heureuse, la nature,

les bois, tout lui semblait plus beau en 1683. Il faut noter ici une particularité du 14 mars, qui montre les constantes sollicitudes de cette bonne reine pour l'ordre, les mœurs nobles et pures, et la moralité de la France. Écoutons le récit des excursions, moitié royales, moitié pieuses, toujours remplies de simplicité, que cette grande femme se plaisait à faire. « Elle assista, dit un docte écrivain, aux vêpres dans l'église de Saint-Corneille, le 14 mars; ayant aperçu que la musique du roi se disposoit à les chanter, sa majesté témoigna qu'elle aimoit mieux entendre le plain-chant des religieux. Lorsque la communauté la reconduisit à son carrosse, la reine fit l'honneur au prieur de lui parler en particulier, et de lui dire qu'elle avoit remarqué un abus à l'Hotel-Dieu : c'est que les lits des femmes ne fussent pas séparés de ceux des hommes. Comme supérieur, elle lui ordonnoit d'y mettre ordre. Le lendemain le père prieur fit presenter à Sa Majesté un panier de poires de bon-chretien, qu'elle voulut bien agréer. La reine les trouva si belles, qu'elle ordonna que ces fruits fussent servis sur la table du roi [1]. »

Le 17 mars, Leurs Majestés allèrent dîner à Villers-Cotterets, résidence de *Monsieur* et de *Madame*, où elles restèrent jusqu'au 23. On était de retour à Versailles le 24, pour suivre la fin des exercices du carême. La reine entendit, le jeudi saint (15 avril) le sermon de l'abbé Briderey, son chapelain et prédicateur ordinaire, et lava ensuite et baisa les pieds à treize pauvres filles qu'elle servit à table. Le 16 avril, elle pleurait dans son beau livre de la *Semaine Sainte*, relié et marqué aux armes de France et d'Espagne [2];

[1] Dom Grenier.

[2] On voit au musée du Louvre la *Semaine sainte* de Marie-Thérèse d'Autriche, volume in-8, convenablement relié, simple, mais prouvant, sans être endommagé, qu'il avait été lu. Sa hauteur est 0,196; et sa largeur, 0,125. Le titre du livre est : « L'office de la semaine sainte selon le messel et bréviaire romain; avec la concordance du messel et bréviaire de Paris. De la traduction de M. de Marolles, abbé de Villeloin. Ensemble l'explication

elle gémissait avec Jérémie et Isaïe sur les inexprimables douleurs du Sauveur des hommes. Le 18, jour de Pâques, on la vit communier à la paroisse de Versailles, et l'après-dînée entendre, dans la chapelle du château, le sermon du P. Hubert, de l'Oratoire. Le 26 et le 27 avril, le sieur Heinsius, envoyé extraordinaire des États-Généraux des Provinces-Unies, et le sieur Haxthausen, envoyé du duc de Holstein, étaient reçus en audience par le roi et par la reine.

Cependant le printemps reparaissait avec ses merveilles, avec ses parfums et ses fleurs, dont Versailles était embaumé. La reine, qui jouissait du bonheur de la vie de famille, se prêtait aux joies des autres. Elle assistait, le 17 mai, dans le cabinet du roi, à Versailles, aux fiançailles de Don Joseph Rodrigo de Camara, fiancé à Constance-Émilie de Rohan, fille du prince de Soubise.

Cependant les plénipotentiaires réunis à Ratisbonne passèrent plus de quatre mois, sans rien avancer; ils travaillaient avec la même lenteur et la même tranquillité que si la France eût été obligée d'attendre leur commodité, et qu'elle n'eût pas fixé un terme, au delà duquel il n'y avait plus d'accommodement à espérer. Toutefois, Louis XIV fit proposer une trêve de *trente ans*, pendant laquelle on pourrait à l'amiable terminer les difficultés, ce qui ne fut point

des sacrez mystères représentez par les cérémonies de cet ordre. Par Fr. Daniel de Cicongne, de l'ordre de Saint-François.

« A Paris, par la compagnie des libraires associez au livre de la semaine sainte. M.DC.LXXIII.

« Avec une épître à monseigneur Molé, garde des sceaux de France. »

Le livre renferme quatre gravures en taille douce: 1° pour la messe du jour des Rameaux; 2° pour l'office du soir du Mercredi-Saint; 3° pour l'office du soir du jeudi-saint; 4° pour le dimanche de la Résurrection.

La couverture, de maroquin rouge, est ornée de fers dorés. Sur les plats, qui sont semés de fleurs de lys alternant avec le chiffre de la reine, que surmonte la couronne royale, sont frappées les armes de France et d'Autriche. Le chiffre de la reine, composé des lettres M, T, A, se retrouve, avec la couronne, répété six fois sur le dos du livre.

La Semaine sainte de Marie-Thérèse d'Autriche a été donnée au musée des souverains du Louvre, en 1861, par M. Révillion. Voyez Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la renaissance, etc., composant le musée des souverains, par M. Barbet de Jouy, p. 175.

accepté. C'est alors que Marie-Thérèse fut prévenue de s'apprêter pour un voyage que la cour de France allait entreprendre en Bourgogne et en Alsace. Ce voyage était tout politique; mais le bonheur de la reine était d'aller, malgré la fatigue, où allait Louis XIV [1]. Le roi, la reine, le duc d'Orléans, Madame, partirent de Versailles le 26 mai.

On meurt, même quand on est prince; on allait le voir, dans cette brillante année 1683, si triomphalement pacifique. Qu'il y a peu de certitude dans les choses humaines, et peu de distance de la joie et des plaisirs au deuil et à la tristesse! A peine Leurs Majestés sont-elles de retour d'un voyage de divertissement, que la reine tombe malade, d'une maladie qui doit la coucher au tombeau, quatre jours après. Se peut-il une plus grande ironie de la fortune? Toutefois, un historien, qui ne manque pas d'observer la cruauté des coïncidences, fait une remarque digne d'attention. Il est

[1] Louis XIV était d'une exigence terrible pour les voyages, à l'égard des dames. Rien n'y faisait, ni les rudes hivers, ni les chemins impraticables, comme le raconte Saint-Simon, qui parle avec sévérité de ces fantaisies royales. On voit par une lettre de Colbert de Saint-Pouange, agent de Louvois, les détails du voyage de février 1678, quand le roi quitta Versailles avec la reine et une partie de la cour, pour se diriger sur la Lorraine, mais au fond en se proposant pour but de la campagne le siége de Courtrai. Les équipages de la cour avaient beaucoup de peine à arriver, les carrosses des dames du palais s'embourbaient à chaque instant. La reine avait, certains jours, dans son carrosse, Mme de Montespan, enceinte de cinq mois, et qui devait suivre bon gré mal gré. A Vitry-le-Français, où l'on était le 18 février, les échevins de la ville offrirent au roi quatre bouteilles de vin de Reims, à la reine vingt-six livres de confitures sèches et huit cents poires tapées, et à Mme de Montespan une corbeille de poires tapées, ornée d'une guirlande de rubans. (*Passage de Louis XIV à Vitry-le-Français* en 1678, 1680-1681, par le docteur Valentin. Vitry, 1867.) Cependant, la diversion que Louis XIV avait voulu produire ayant eu son effet, il volait vers la Flandre, et arrivait le 2 mars à Valenciennes. Cette pointe sur la Lorraine avait trompé les alliés et procuré la prise de Gand. Pendant ce temps, la reine, Mme de Montespan et les dames gagnaient Lille à petites journées. Le premier maître d'hôtel de la reine, Colbert de Villacerf, écrit de Cambrai à Louvois, sous la date du 10 mars, que la reine a logé à l'archevêché avec Mme de Montespan, et qu'il les a éveillées pour leur annoncer la prise de Gand. (*Histoire de Louvois*, par M. Rousset. — *Mme de Montespan*, par M. P. Clément, in-12, p. 98.)

Les voyages de la cour aux armées étaient loin d'être finis; nous retrouvons la reine, par les chemins, en 1680, au mois de novembre. Il y avait le

vrai que tout nuage avait disparu du toit conjugal redevenu serein, et que Marie-Thérèse semblait pouvoir compter désormais sur l'affection de Louis XIV. Il est vrai aussi que, sous le rapport de la santé, la reine était douée d'un excellent tempérament; mais, néanmoins, elle sentait elle-même, depuis quelque temps déjà, que cette santé foncièrement solide était un peu ébranlée [1]; et, si elle succombe, la plupart des biographes sont d'accord sur la cause véritable de cette mort précipitée, qu'ils trouvent « dans le poids de ses chagrins antérieurs et dans l'effort qu'elle fit, toute sa vie, pour les dissimuler [2]. » Aujourd'hui elle se réjouissait, dans la certitude que le roi, son époux, était complétement à elle. Mais en avait-il été ainsi toujours?

roi, Marie-Thérèse, le dauphin, la dauphine, Mme de Montespan, les dames de service et l'abbé Fléchier qui a raconté les détails de cette expédition. Partis de Versailles au mois d'août, on y revenait par l'Alsace et la Lorraine, après une excursion sur les frontières de la Hollande. Un jour de novembre, sur la route de Longwy à Longuyon, Louis XIV, qui s'était détourné de la route pour visiter des fortifications, fut égaré par ses guides. La nuit était venue. Percé par la pluie, crotté par un postillon, dit Fléchier, il errait au milieu d'un bois, à quelques lieues de Luxembourg, où les Espagnols avaient une forte garnison. Faudrait-il donc coucher dans la forêt sur un sol détrempé? continue un moderne historien. On le craignit un instant. Quelques gardes trouvèrent enfin le chemin de son logement, où il arriva à neuf heures du soir. Pour comble de malheur, la reine était restée en route avec les princesses et les dames. Le roi remonta à cheval pour la chercher, et, grâce aux paysans, qui éclairaient les chemins avec de la paille, il la trouva embourbée, à deux lieues de là. Ses officiers eux-mêmes n'avaient pu la suivre. Fléchier racontant le lendemain à Mlle Deshoulières cette singulière campagne, ajoutait: « La reine pleuroit, et pleure encore aujourd'hui. Vous jugez bien qu'on fut mal couché. Les seigneurs et les dames dormirent sur de la paille et Mme de Montespan eut bien de la peine à trouver un méchant matelas pour Mlle de Nantes qu'elle avait amenée avec elle. » (*Mme de Montespan*, par M. P. Clément, ch. v, p. 100.)

Vint ensuite ce dernier voyage de 1683.

[1] Gia era qualche tempo che la regina, d'ottima amplessione per altro, si sentiva mal diposta..... Poiche non haveva mai havuto più giusto sogetto di rallegrarsi che in questa volta, potendo gloriarsi d'havere il rè suo marito *intieramente a lei*, e sicura che non godra altri abbracciamenti che li suoi; in fatti sua maestà le dava segni di tenero amore. *Teatro Gallico* di Gregorio Leti, t. II, p. 299.

[2] Dreux du Radier, *Mémoires historiq. et critiq. des reines et régentes*, t. VI, p. 330.

Si quelque chose devait retentir douloureusement dans le cœur de sœur Louise de la Miséricorde, c'était de découvrir, dans le brusque trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, trois ironies dans une seule : 1° mourir jeune ; 2° perdre la vie, quand la monarchie de Louis XIV atteignait à une prospérité et à une puissance qu'on n'avait pas vue depuis Charlemagne ; 3° enfin, se retirer de la royale famille, alors que Louis XIV, longtemps transfuge, y rentrait en mari amendé, convaincu et soumis. Tout, à cette époque, ainsi que l'avoue un historien étranger, favorisait les projets de Louis XIV, et ils étaient gigantesques ; ils devaient tenir l'Europe en fermentation constante pendant quarante ans. Le monarque était en train d'humilier les Provinces-Unies, de s'agrandir vers le Rhin et l'Allemagne, en s'annexant la Belgique, la Lorraine et la Franche-Comté. Bien plus, il était évident que le roi d'Espagne, dont Marie-Thérèse était la sœur aînée, mourrait sans postérité. Un jour pouvait venir bientôt où la maison de Bourbon aurait à faire valoir des droits sur ce vaste empire où le soleil ne se couchait jamais [1]. Une coalition continentale s'opposerait, sans doute, à l'union de ces deux grandes monarchies sous un même sceptre. Mais la France pouvait, à elle seule, tenir tête à toute coalition continentale, si l'Angleterre ne faisait point pencher la balance. Et, pour le moment, en 1683, Louis XIV n'avait rien à craindre, pour ses projets, de l'Empire germanique, qui luttait alors sur le Danube contre les Turcs. La Hollande ne pouvait se hasarder, sans alliés, à lui résister. Il pouvait donc, en toute liberté, donner carrière à ce que l'historien anglais appelle « son ambition et son insolence. » « La puissance de la France, ajoute-t-il, atteignait, à cette époque, le point le plus élevé qu'elle ait jamais atteint avant ou depuis, pendant les dix siècles qui séparent le règne de

[1] Dans les notes qu'on a trouvées de Louis XIV, il y avait ce petit paragraphe, jeté d'une main négligente : « partage de l'Espagne. »

Charlemagne du règne de Napoléon [1]. » C'était alors pourtant que la reine allait se séparer à jamais de son royal et glorieux époux ; et, devant cette effrayante rapidité de vicissitudes, on ne trouve que ce mot du poëte moderne :

> Que peu de temps suffit pour changer toutes choses!
> Nature au front serein, comme vous oubliez!
> Et comme vous brisez dans vos métamorphoses
> Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés!

Quelle heure! quelle interruption brusque des pensées ordinaires! Comme il fallait, en quelques instants, changer de fond en comble un ordre d'idées suivi depuis vingt-trois ans!

Louis XIV n'avait que quarante-cinq ans; il était dans la plénitude de ses facultés, et son règne brillant toujours dans la période ascendante. Voilà où pouvaient être, pour une épouse, les cruels désappointements de la destinée terrestre. On n'était encore qu'à moitié chemin de la course, d'après le terme moyen de la vie humaine. Après vingt ans d'infidélités, le roi se rangeait et revenait aux habitudes normales d'un époux qui place son bonheur dans la vie privée. Et en de telles conditions, avoir la conscience qu'on est irrémédiablement atteint dans le principe de sa propre vie, sentir que la fièvre dévorante a pris sur vous un définitif empire, avoir la possession de toutes ses facultés perceptives, de l'entendement et de la sensibilité, et s'apercevoir qu'on est forcé de quitter la terre, de laisser tout ce qu'on aime, et au moment où ce que l'on aime vous revient après d'affligeants égarements, quelle pensée, quelle accablante perspective à l'heure d'une maladie dernière! Mais c'est, paraît-il, ce qui fut épargné à Marie-Thérèse, qui ne comprit, qu'à de rares et courts intervalles, la séparation à laquelle elle touchait.

« Qui eût dit, c'est un journal de l'époque qui parle, qu'un

[1] *Histoire d'Angleterre*, par M. Macaulay, traduit de l'anglais, t. I, ch. 2, p, 228, 302, édition Charpentier.

voyage qu'aucun accident n'avait troublé dust estre suivy d'un malheur qui coûtera long-temps des pleurs à la France? Leurs Majestez estant arrivées à Versailles dans une santé parfaite le mardy 20 du dernier mois, la reyne qui ne se sentoit aucune incommodité, y prit le plaisir de la promenade dans les jardins, tout le reste de la semaine, et se divertit à en voir joüer les eaux. Si cette princesse eût donné, en arrivant, le moindre indice d'une indisposition à prévenir, ceux que regardaient ces sortes de soins, n'auroient pas manqué à l'obliger de se servir des précautions qu'ils eussent crû nécessaires, mais son visage ne parut jamais meilleur; son teint estoit frais et vif, et tous ceux qui la voyoient, estoient etonnez de son enbonpoint [1]. »

Désolant pour tout le monde [2], cet événement de la mort de la reine réveillait des sentiments particuliers confinant à l'âpre remords, dans deux cœurs surpris et consternés, dans le cœur de Louis XIV et dans l'âme repentante de l'illustre carmélite. Il reste à raconter les dernières années de Mme de La Vallière. Toutefois, après avoir rappelé ce qui faisait matière, chez les Carmélites, à d'ardents regrets, à l'égard de la reine, il convient de relever le mérite personnel de Marie-Thérèse d'Autriche, mérite assez saillant pour constituer un des éléments de son originalité individuelle dans l'histoire. Mme de La Vallière venait de conquérir sa propre réhabilitation sociale par le cloître. Ne rendra-t-on pas également justice à l'épouse de Louis XIV?

C'est un accord qui frappe, quand on daigne s'en inquiéter auprès des contemporains de Marie-Thérèse, que cette qualification de « *bonne reine*, » qui lui était invariablement

[1] *Mercure galant*, août 1683, p. 16-17.

[2] Michelon de S. Sorlin, prieur de Rochefort, mentionne « les regrets de toute l'Europe à la mort de Marie-Thérèse, ces pompes funèbres qu'on voit partout, ce deuil qui s'explique en tant de manières différentes, la voix de tant de prédicateurs qui parlent sur le même sujet et dans les mêmes sentiments. » Il déclare que le roi, l'État et la religion ont fait une perte irréparable dans cette mort. (*Orais. funèb.*, p. 6.)

adressée [1] ; ce qui signifiait, en considérant la princesse du côté de sa vie conjugale, une femme résignée et douce dans sa tristesse, héroïquement indulgente envers son royal et ingrat mari. Nous faisons de cette femme une personne pétrifiée dans son abandon monotone, « une de ces reines gothiques, sculptées sur les monuments de nos anciennes abbayes. » Nous la voyons une mantille noire jetée sur sa tête; elle tient d'une main cette mantille croisée et fermée comme une guimpe au-dessous de son menton, une duègne accompagne ses pas, un page porte devant elle son livre d'église. Laissons ces descriptions fictives. La réalité, c'est que Marie-Thérèse fut patiente jusqu'au bout, parce qu'elle avait cette énergie éminente, angélique de l'âme, la bonté. C'est que la patience nous paraît la force morale par excellence; et, si la force physique se manifeste ordinairement par l'impétuosité, la soudaineté des mouvements, les manifestations de la force morale ne sont-elles pas dans cette indulgente souplesse de l'âme, qui plie sans rompre, qui pardonne, oublie et attend? N'y a-t-il point là une imitation du divin, puisque Dieu lui-même, d'après un mot célèbre, n'est pas brutal, et qu'il ne brise pas d'un coup la frêle créature qui peut avoir des torts. Avoir vu ce qu'avait vu Marie-Thérèse, avoir assisté aux honneurs successivement accordés à Mme de La Vallière et à Mme de Montespan, et, cependant, demeurer douce, aimante, attentive à Versailles et au Louvre, savoir toujours aimer son époux, quand la nature égoïste de Louis XIV ne savait plus aimer; garder toujours, quoique avec un cœur brisé, son regard de feu; et, quand cet insolent violateur des droits de l'épouse venait à elle, savoir toujours l'accueillir avec ce sourire qui est la franchise du visage...

[1] Voyez Bossuet dans l'*Oraison funèbre* de cette reine, édition Ruzand, in-12, Paris, 1825, t. X, p. 104 : Parlerai-je des bontés de la reine tant de fois éprouvées... » — Fléchier, *Orais. funèb.*, in-4°, Paris, 1684, p. 37. — David, le P. Ceuillens, dans ses *Orais. funèb.*, etc.

comment l'histoire, en enregistrant ces faits, peut-elle ne pas prononcer ces noms glorieux qui relèvent et agrandissent un mortel : *bonté*, *sacrifice*, *dévouement*, *patience*, *héroïsme*, *énergie surhumaine?* Paris éleva, à la porte Saint-Martin et à la porte Saint-Denis, des arcs de triomphe à Louis XIV ; la postérité doit tenir compte à la reine de cette faculté morale et vertueuse de la bonté patiente qu'elle eut à un degré éminent. Sans doute, après 1670, elle prenait cette teinte plus sombre que les révolutions accomplies versent sur les esprits, comme le temps sur les toiles des maîtres. Toutefois, elle demeurait relativement aimante et sereine.

Si « c'est un signe très-mauvais pour un temps quand les hommes ne sentent plus la *beauté de la bonté* : temps odieux, » a-t-on dit [1], ce n'est pas un signe moins pénible que de voir les rapprochements les plus naturels et les plus nécessaires échapper aux yeux distraits des moralistes et des critiques. On a parfaitement dépeint, dans trois poëmes ou dans trois écrits poétiques, les différents types des femmes délaissées, les différentes manières dont une femme peut souffrir l'abandon de son époux [2] ; mais la déplorable distraction, c'est qu'on n'a point daigné s'apercevoir comment, au XVIIe siècle, Marie-Thérèse était la haute réalisation d'un de ces types. Virgile nous a montré, dans son Énéide, Didon, qui, à la douleur de son abandonnement, ne sait opposer que son désespoir ; elle ne se venge pas, mais elle maudit l'époux qui l'a trahie. Marie-Thérèse sut trouver en son âme assez d'énergie pour ne pas maudire ; elle connut le supplice d'aimer Louis XIV, et de ne pas trouver au foyer la réciprocité, ce droit sacré et imprescriptible ; elle ne reprocha pas ses mé-

[1] Michelet.

[2] Il y a trois manières de souffrir l'abandon d'un époux : 1° s'en plaindre 2° s'en venger ; 3° le supporter avec fermeté et dignité. M. Saint-Marc Girardin fait remarquer que la *Didon* de Virgile personnifie la première manière, *Médée* dans Euripide et Corneille la deuxième. Enfin *Griselidis*, dans les auteurs du moyen âge et dans un Allemand, M. Munck Bellenghausen, *Palombe*, dans Camus, personnifient la troisième.

comptes à son mari ; elle resta discrète, quoique offensée ; elle ne troubla pas les détestables plaisirs de son royal époux par l'ostentation de ses souffrances et par d'âpres reproches. Mais l'antiquité, comme les temps modernes, a conçu un autre type de femme délaissée ; celle-ci, furieuse et implacable ; c'est *Médée*. Elle est affreuse et sublime dans Euripide ; on frémit d'horreur en la voyant égorger elle-même ses propres enfants, mais on se dit qu'on est dans la logique de la haine.

Médée se venge. Marie-Thérèse ne se vengera pas ; elle n'adoptera pas ces méthodes sommaires du poignard. Elle ne cherche pas à désespérer l'infidèle Louis XIV, ainsi que la femme antique rêvait, pour suprême jouissance, de désespérer Jason. Tout au plus, la douce reine de France, outragée dans son amour, répéterait-elle avec Médée :

« Je t'aime encore, Jason, malgré ta lâcheté. » Mais Marie-Thérèse ne se plaignit qu'à Dieu ; et son crucifix seul pouvait raconter de combien de ruisseaux de larmes elle avait baigné ses pieds sacrés.

Il est probable qu'après 1670, on ne lisait plus les romans parus plus de trente ans auparavant, et dont Jean-Pierre Camus, évêque de Belley et voisin de saint François de Sales, était l'auteur [1]. Mais si *Palombe* ou la *femme honorable*, eût été en vogue, il eût été impossible aux lecteurs français de ne pas admirer en action, en pratique, en héroïsme vivant, dans la personne de la femme de Louis XIV, ce que l'auteur de *Palombe* présentait comme un idéal. *Palombe* n'était que le pendant de la *Griselidis* du moyen âge [2]. Chaucer, Boccace, Perrault, ont travaillé sur

[1] Jean-Pierre Camus, né à Paris, en 1582, eut des appuis à la cour sous Henri IV et Louis XIII ; il fut protégé par Richelieu. Il devint évêque de Belley étant fort jeune. Il écrivit des livres de polémique religieuse et des romans pieux. Il vécut dans une douce intimité de voisinage avec son ami, saint François de Sales. Il mourut à Paris, en 1652, et fut enterré à l'église des Incurables.

[2] MM. Saint-Marc Girardin, H. Rigault et Sainte-Beuve, ont vanté cette

ce thème, devenu la légende populaire du dévouement et de l'abnégation conjugale. Palombe et Griselidis sont deux femmes créées par l'imagination; délaissées par leurs maris, elles ne se vengent pas comme Médée, elles ne se tuent pas comme Didon; elles montrent en elles un type nouveau, celui de la douceur et de la patience conjugale; elles supportent avec fermeté, avec dignité, l'abandon de leur époux.

Il n'est pas à croire que Marie-Thérèse fût de force à écrire à Louis XIV, les lettres que le romancier chrétien fait écrire par Palombe au comte Fulgent, son mari. Cette bonhomie niaise retomberait trop dans l'invraisemblance qu'on a reprochée à un drame moderne qui embellit le rôle de la femme d'aventure aux dépens de la femme légitime. Palombe ne mande-t-elle pas à Fulgent qu'elle va se faire religieuse pour lui laisser la faculté d'aimer celle qui a pris son cœur? « Tant s'en faut que je la haïsse comme rivale, qu'au contraire je la chérirais comme aimée de celui que j'aime plus que moi-même. » Marie-Thérèse n'aurait jamais écrit d'aussi gauches fadaises pour complaire à Mme de La Vallière ou à Mme de Montespan. Elle était reine, et ne pouvait abdiquer sa dignité royale.

Nulle nuance ne doit être omise pour apprécier la bonté déployée par Marie-Thérèse dans ses rapports avec Louis XIV. Qu'on se rappelle dans la question du mariage et du divorce l'inflexibilité des catholiques, et surtout d'une princesse espagnole, élevée comme la reine. Tout ce qu'on a dit de lamentable sur le malheureux sort des époux antipathiques, rivés l'un à l'autre, pesait ici comme une masse de plomb. Ceux qui, de nos jours, ne

production. « Camus, dit M. Rigault, met dans la bouche d'un de ses personnages, tous les arguments des mauvais maris de l'école moderne. Qui croirait que Camus avait prévu la théorie des âmes dépareillées, qui se cherchent dans le monde et qui meurent de langueur tant qu'elles ne se sont pas rencontrées, si bien que le jour où elles se rencontrent, il n'y a pas de barrière possible entre elles, pas même le sacrement. »

veulent pas entendre parler de divorce, sans toutefois croire aux sacrements, possèdent probablement des moyens pratiques ou diplomatiques pour tourner la difficulté et pour endormir la douleur des deux conjoints qu'on a appelés « ces forçats accouplés du bagne de la vie [1]. » Rien n'allégeait, pour Marie-Thérèse, la fatalité du désastre qui engloutissait sa vie entière d'épouse. Elle ne voulait point, dans ses scrupules religieux, porter ses espérances vers une séparation de corps ; quant aux expédients des gens immoraux, jamais sa pensée n'eût pu s'y arrêter un seul instant. Elle n'était pas de ceux qui se fient « aux mœurs pour corriger les lois, » comme on dit; c'est-à-dire, elle ne comptait pas sur l'adultère pour se dérober aux maux de sa situation, ni sur aucun de ces stratagèmes des civilisés, en vertu desquels on dénoue aisément, devers soi, des liens qui ne gênent « que les gens qui veulent bien se croire attachés. »

Ces conditions rappelées, on aperçoit mieux dans son véritable jour cette victime du mariage royal au XVIIe siècle, cette *Griselidis* du moyen âge, cette *Palombe* des temps modernes. Les passions illégales de Louis XIV, loin d'être cachées dans l'ombre, étaient étalées comme une insolence devant la France et devant la reine. Et cependant la reine ne désespéra pas de ce mari ; elle ne s'emporta pas en violents transports ; elle n'opposa à l'indifférence et aux outrages que la patience, la résignation, la dignité, la douceur et l'espérance. Où est donc la force, l'énergie, la grandeur du caractère, si on ne la trouve pas dans l'infatigable patience que Marie-Thérèse montra comme épouse? La critique moderne déclare, par des organes fort accrédités, que Camus, dans quelques parties de son roman, avait devancé Corneille, et rassemblé dans *Palombe* quelques traits

[1] On cite du poëte Gaspard de Pons, qui était malheureux, mais garçon, ces vers :

« Et je songe, en souffrant ma malheureuse vie,
Qu'au bagne même il est un triste objet d'envie :
Le bonheur du forçat qui n'est point accouplé. »

de l'héroïsme idéal de Pauline et de Polyeucte [1]. A cela près, que Marie-Thérèse n'eut à aucun moment la velléité de mourir, dans le but de léguer à son mari la femme qu'il aimait, elle réalisa, dans sa propre personne, avec un accent qui attendrit, tout ce qu'on admire dans *Palombe*, le caractère d'une honnête épouse, invinciblement attachée à son devoir, fidèle à son affection pour son mari malgré toutes ses fautes. Elle ne parla, elle innocente, ni de s'oublier, en se séparant, ni même d'interposer un éloignement conventionnel. Pendant que Louis XIV émiettait, éparpillait depuis quinze ans l'idéal de la vie de famille, la reine ne se déroba jamais au devoir de vivre dans la proximité l'un de l'autre, comme s'ils ne faisaient qu'un.

On s'est trop habitué à traiter la reine Marie-Thérèse, de « personnage effacé en histoire, » pour qu'il n'y ait pas lieu de mettre en pleine lumière cette *grandeur d'épouse* que, dans sa passivité puissante, fière et réfléchie, sut déployer cette humble reine. La bonté fut son génie ; et c'est un des génies qu'il faut le moins dédaigner. Quand l'homme est trahi par la fortune, l'irritation le pousse habituellement à écarter, à briser, ou du moins à maudire les obstacles. On vit, au XVIIe siècle, une femme, placée dans la première situation du royaume, assister au naufrage général des vertus et des consciences, être témoin surtout des infidélités publiques de son royal époux, tout en conservant elle-même la dignité de l'épouse chrétienne, la fidélité, l'honneur. Elle fut sans fiel, et ne garda rien d'âpre ; nature flexible et haute, faible et forte, sans morgue comme sans préoccupation altière de sa naissance, supérieure à ses actions et à sa destinée, qui ne se livra au monde qu'à demi et qui mit sa force dans sa candeur, sa vengeance dans l'attente du droit. Rappelons toutefois les réflexions si sages d'un critique des plus spirituels et des plus judicieux, et qui semble avoir

[1] M. H. Rigault, ce regretté et éminent critique, n'en disconvient pas dans son étude littéraire sur *Palombe* de Camus.

voulu peindre l'épouse de Louis XIV : « Ne point se consoler, dit-il, et ne point se venger, supporter l'injure et le malheur avec une plainte modeste et soumise, s'humilier sous une main qui reste chère toute injuste qu'elle est, et s'anéantir devant la volonté d'un époux comme devant la volonté de Dieu, quel est ce genre de vertu où se mêlent ensemble l'amour conjugal et l'humilité chrétienne ? L'antiquité ne semble pas avoir connu ce genre de dévouement, le cœur humain s'est élevé depuis le christianisme. Le cœur de la femme s'est élevé en voyant quel rang lui faisait le mariage chrétien. Cette élévation pouvait ne profiter qu'à l'orgueil ; un sentiment plus chrétien a fait que le cœur, sûr de son droit, a été en même temps disposé à l'abdiquer, tempérant ainsi la dignité civile par l'humilité [1]. » Telle est l'héroïne de la cour de Louis XIV.

Marie-Thérèse donnait jusqu'à la dernière heure des preuves éclatantes de cette bonté. N'était-elle pas généreuse envers Louis XIV jusqu'à lui rendre le bien pour le mal, et souffrit-elle jamais une conversation qui eût porté la plus légère atteinte à la réputation du roi ? C'était, dans ces années 1682, 1683, quand l'approche des Turcs créait un grand danger pour l'Allemagne, et que les princes chrétiens avaient à se prémunir contre les suites d'une invasion. Un homme grave disait à cette époque : « Nous avons appris qu'un ambassadeur comprenant bien ce que pouvoit le roy dans une conjoncture si dangereuse, et ce que pouvoit le reyne auprès du roy, pour lui faire embrasser les intérests de la religion, il avait pris la liberté de luy recommander la cause commune quelques jours avant sa mort. Mais comme les gens de ce caractère ne manquent jamais de prétextes specieux pour couvrir la faiblesse ou la mauvaise conduite de leurs maîtres, celuy-là s'échappa jusqu'à marquer que la terreur du roy rendoit l'empire trop faible, pour se défendre

[1] M. Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique*.

de l'ennemi ; et qu'après tout ce seroit moins les armes du Grand Seigneur que le bruit du nom de Louis le Grand, qui causeroit la désolation de l'Allemagne. Cette princesse en fut tellement indignée, qu'elle ne put souffrir plus longtemps ce discours. Elle ramassa ses forces, et haussa sa voix, que les approches de la mort avoient beaucoup affaiblie, et elle protesta, en luy commandant de se retirer, qu'elle étoit très-sure des sages et des généreuses intentions de Sa Majesté pour la religion ; qu'elle voudroit donner sa vie pour rendre ce témoignage public de la vérité à toute la terre, et que quand elle n'auroit pas l'honneur d'être sa femme, elle ne scauroit endurer qu'on parlât peu avantageusement en sa présence, non-seulement du plus zélé, du plus grand et du plus chretien roy de l'Europe, mais encore du plus honnête homme du monde [1]. »

Nous pensons avoir indiqué ce qui grandit réellement la figure de Marie-Thérèse d'Autriche, comme personnage historique, c'est sa bonté vivifiée, fortifiée par sa foi religieuse [2]. Les grandes dames du XVIIe siècle sont beaucoup vantées. Mais telle, qui est encore très-populaire pour son sémillant esprit, admirait des scélérats ! C'est une femme qui a dit : « Il faut beaucoup d'esprit pour être parfaitement bon [3]. » Que Marie-Thérèse se contente d'un semblable piédestal. Nul n'avait plus qu'elle « la grâce de la bonté, une

[1] Michelon de Saint-Sorlin, *Orais. funèb.* pron. à Saint-Louis de Rochefort, 1er septembre 1683, p. 31.

[2] On a reproché au théâtre de Victor Hugo d'avoir systématiquement cherché à avilir le type de *la reine*, ce type intéressant, qui, dans les monarchies, représentait la douceur auprès de la force et la grâce tempérant la majesté. M. Alfred Nettement fut un des critiques qui signalèrent avec le plus d'indignation et de véhémence, sous Louis-Philippe, cette tendance du théâtre de Victor Hugo, visible dans *Marie Tudor* et *Ruy Blas*. « Vous voyez bien, là-bas, au-dessus de vos têtes, criait Victor Hugo aux jalousies qui fermentaient dans les derniers rangs de la société, vous voyez bien cette femme assise sur la pourpre, qui, le sceptre en main et la couronne en tête, a jusqu'ici obtenu vos hommages, en un mot, la reine. Eh bien, je vais la prendre par la main, et la faire descendre jusqu'à ce qu'elle soit sous vos pieds. » — Mais Victor Hugo aurait-il jamais osé s'en prendre à Marie-Thérèse d'Autriche?

[3] Mot de Mme Swetchine.

indulgence foncière alliée à une tendre compassion. » Son fond de vraie et noble humanité sanctifiait sa foi, comme sa foi sanctifiait sa bonté et son humanité; puisque tout à la fois, la religion d'un homme prend la forme de son âme, tout autant que cette âme prend la forme de sa religion [1]. » Aussi, les contemporains qui virent de près et souvent cette charmante et bonne reine, constatèrent le reflet gracieux et touchant de la bonté délicate et intérieure de cette personne sur son visage lui-même : « Pour la bonté de son cœur, a écrit un homme grave du XVIIe siècle, elle estoit si sensible qu'elle se repandoit sur toute sa personne, mais d'une maniere si douce et si engageante, que tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher ne pouvoient en retirer leurs regards; ce n'estoit pas la beauté exterieure qui faisoit cet attachement, car il n'est pas rare de voir de belles personnes sur le trône; mais c'*estoit la bonté* de *ce riche naturel* qui rejaillissant sur son visage luy acquerroit tous les cœurs [2]. » L'histoire ne se rabaisse pas, elle s'honore en relevant cette glorieuse qualité de l'épouse de Louis XIV, son exquise bonté sans aucun levain, sans aucune bigoterie. On parle des grands caractères, et des personnes qui ont joué un grand rôle, fait de belles actions dans une monarchie; mais tenons pour certain que, sans la prédominance de la bonté, la société humaine n'offrirait que des caractères fort mélangés où l'on trouverait tantôt le pédantisme solennel, l'amour de la pose, tantôt l'affectation de l'austérité, tantôt la dureté de la supériorité sèche et nullement attendrie. La force n'est pas toujours dans les grands airs. Il est de ferventes fidélités à d'humbles devoirs, qui supposent une somme d'énergie, une ténacité et une intensité de volonté, dont peu d'âmes, parmi les âmes frivoles ou philosophiques, seraient capables. Oh! je donnerais volontiers tous les génies de la

[1] M. Ed. Schœrer, réflexions sur Mme Swetchine.

[2] Le P. David, premier définiteur de la grande province des Cordeliers de France.

terre entière, s'écrie quelqu'un, pour une *bonne âme!* Que nous fait l'esprit? C'est la bonté qu'il nous faut [1]!

On connaît ce qu'on appelle, au palais de Versailles, la *chambre à coucher de la reine* qui a vue sur l'Orangerie, sur la *pièce d'eau des Suisses*, et qu'éclaire le soleil couchant; cet appartement de la reine avait la magnificence convenable à son rang [2]. Une balustrade d'argent, semblable à celle de la chambre du roi [3], fermait alors l'alcôve [4]. Le plafond, décoré par Gilbert de Sève, représentait le Soleil, accompagné des Heures du jour et éclairant les quatre parties du monde; les quatre voussures, peintes par le même artiste, avaient pour sujet : le festin d'Antoine et de Cléopâtre, — Didon faisant bâtir la ville de Carthage,—Rhodope, reine d'Égypte, élevant une des pyramides, — Nitocris, reine d'Assyrie, faisant construire un pont sur l'Euphrate [5]. Les angles étaient ornés de bas-reliefs dorés, représentant les armes de France et de Navarre, et l'aigle à deux têtes de la maison d'Autriche, entourés de figures d'enfants, de lions, de sphinx et de trépieds [6]. La chambre de la reine avait vue sur la pièce d'eau des Suisses et le coteau de Satory. C'était sa chambre à coucher; elle servit, après Marie-Thérèse, à deux autres reines aussi et plus malheureuses qu'elle [7]. C'est dans cet

[1] Il ne faudrait donc pas reprocher à Marie-Thérèse sa piété, ses passages fréquents du salon à la chapelle, de la chapelle au salon, ces visites au bon Dieu faites entre les conversations humaines. Ce n'est pas là ce que M. Ed. Schœrer a appelé « la discordance de la vie dévote; » c'eu est l'*unité;* c'était le foyer conservateur de la *bonté* dans l'âme de la reine.

[2] Cette pièce porte le numéro 115 dans la *Notice* de M. Soulié, sur le *Musée de Versailles*.

[3] Voy. *Salle de Mercure*, n° 109.

[4] Cette balustrade fut fondue dans l'hiver de 1689-90.

[5] Les peintures, qui n'existent plus, sont reproduites en partie dans *Versailles immortalisé*, par J.-B. de Monicart, t. II fig. 1, 2, 3.

[6] Ces bas-reliefs, qui remontent à l'époque de Marie-Thérèse, existent encore. L'aigle à deux têtes qui s'y trouve a fait croire, à tort, que ces trophées avaient été ajoutés lors de l'installation de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI.

[7] Marie Leckinska et Marie-Antoinette. C'est dans cette pièce que Marie-Antoinette fut réveillée, dans la nuit du 6 octobre 1792, par le peuple insurgé qui accourait de Paris.

appartement que Marie-Thérèse s'éteignit vers les trois heures de l'après-midi, le vendredi 30 juillet 1683, à l'âge de quarante-cinq ans.

Marie-Thérèse mourut en catholique. A côté des siens, à côté de ceux qui lui étaient les plus chers, on distinguait son directeur spirituel, Bonaventure de Soria [1], entre les mains duquel Marie-Thérèse rendit son âme innocente et loyale, éprouvée et pure. Cet homme de Dieu était là présent, attristé et confiant, au moment où la reine passa des réalités éphémères de ce monde au monde qui nous est promis.

Le catholique ne veut pas rester isolé dans les grands moments de la vie. Mourir seul, sans aucune assistance morale, sans aucun visage sympathique et compatissant, mourir sans aucune affection à côté de soi, et le sentir, ce doit être triste au delà de toute expression. Ce n'est pas la mort qui est douloureuse, disait autrefois Montaigne, c'est *le mourir*. Mourir, quand on pourrait vivre encore, quand on est jeune, quand on voudrait vivre, ce serait affreux, si ce mourir ne s'effectuait dans des conditions qui l'adoucissent; autrement, on répéterait le cri de Michel-Ange : « Celui qui, pour son bonheur a le meilleur sort, est celui dont la mort suit de près la naissance. » Marie-Thérèse fut accompagnée et soutenue de la force religieuse. Son esprit de soumission, cette soumission qui avait été son éducation première, ne l'abandonna pas dans cette crise suprême.

[1] Marie-Thérèse eut d'abord pour directeur, en Espagne, le Père Jean de Palme, qui avait été confesseur de sa mère, la reine Isabelle de Bourbon. Elle eut ensuite le P. André de Guadaloupe, commissaire général des Indes, homme capable et distingué, qui enseignait à la princesse à vivre au milieu du grand monde, sans y vivre selon l'esprit du monde. Après la mort de Guadaloupe, cette fonction de confesseur était échue au Père Alphonse Vasquez ou Velasquez, qui accompagna la princesse en France. Mais on rendit bientôt à l'Espagne cet homme d'une haute capacité, que Philippe IV fit élever à l'évêché de Cadix. Marie-Thérèse le remplaça, par un homme connu à la cour de France, aussi bien qu'en Espagne, par Michel de Soria. Celui-ci étant venu à mourir après quatre ans de service, la reine prit, pour le même emploi, un frère du précédent, le Père Bonaventure de Soria, lequel la dirigea jusqu'à sa mort, puisque c'est entre ses mains qu'elle rendit le dernier soupir.

Quoi qu'il en soit, Marie-Thérèse mourut, avec ses anciennes et bonnes idées espagnoles. Elle avait été initiée autrefois à cette doctrine à la fois obscure et lumineuse qui, seule, donne un sens et une signification acceptable à la douleur humaine. Elle était minée par la fatigue et par la fièvre, mais elle ne pleura ni ne murmura devant la douleur, malgré son intensité. Un témoin oculaire l'atteste. Il rappelle que l'hôpital de Saint-Germain en Laye, qu'elle fréquentait souvent, lui devint une école. Non-seulement la reine apprenait dans ce théâtre de la faiblesse si misérable de la nature humaine, le mépris qu'elle faisait de nos prétendus biens, plaisirs ou grandeurs; elle y apprit aussi la *patience* pour son propre compte, dans celle qu'elle remarqua en quelques pauvres malades, agités par la violence de leurs maladies; « elle y apprit la constance qu'elle devait avoir, quand il plairait à la Providence de la visiter de la même manière. » Lisons, en effet, le récit du témoin oculaire de l'agonie de Marie-Thérèse : « Il a bien paru, dit-il, que cette divine leçon (de l'hopital) etoit vivement imprimée dans son cœur, puisqu'elle l'a si merveilleusement pratiquée dans sa derniere maladie. Quoique sa douleur fust extremement aigüe, et qu'elle ne luy donnast aucun repos ni la nuit ni le jour, elle la supportoit avec *une patience si admirable*, que les medecins qui en connaissoient la violence, en etoient *surpris*. On ne luy a jamais ouï faire la moindre plainte de son mal, ni temoigner le desir du recouvrement de sa santé, et de la continuation de sa vie, qu'autant qu'il plairoit a Dieu [1]. » Son cœur était tourné vers cet amour divin qui, comme s'exprime le premier des sculpteurs et des peintres, ouvrit ses bras sur la croix pour nous recevoir [2].

Enfin, Marie-Thérèse mourut.—Et, quand on porta cette

[1] *Vie abrégée de très-haute princesse Marie-Thérèse*, etc., par Bonaventure de Soria. In-12, Paris, 1683.

[2] Sonnets de Michel-Ange, qu'il composa dans ses derniers jours.

nouvelle rue Saint-Jacques, au grand couvent des Carmélites, il y eut là, derrière les grilles, quelqu'un qui gémit profondément, qui pria, qui évoqua cette âme-sœur, qui la suivit avec amour, avec larmes, dans son essor vers le monde meilleur, après l'avoir contristée autrefois par des égarements personnels.

Si l'on se borne au côté du deuil ressenti, on ne peut nier que Louis XIV n'ait donné à la mort de Marie-Thérèse des regrets sincères. A cette heure, il reconnaissait en elle un mérite et des vertus qu'il n'avait pas assez appréciés; et il dit, les larmes aux yeux, quand elle expira : « Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait causé [1] : » paroles dont, tour à tour, on a fait à Louis XIV des éloges sans réserve, et des compliments mêlés d'allusions mordantes. La douleur ne fut pas assez profonde, dit l'un [2], pour empêcher le roi d'avoir de l'esprit à une heure où l'on n'a que du cœur; — Mot un peu froid, ajoute un autre, mais cependant éloge qui avait son prix [3]; — Il fut très-touché, dit un troisième [4], en la voyant mourir (la reine), mais la vieille Maintenon fit tant par son babil qu'en quatre jours il fut consolé. — Toutefois, il est constant, par les feuilles publiques de l'époque, que Louis XIV éprouva une douleur véritable. « A la première atteinte du coup, dit une de ces feuilles, le roi a donné toutes les marques possibles de l'affliction la plus violente, et rappelant sa

[1] Maynard avait dit :

La morte que tu plains fut exempte de blâme;
Et le triste accident qui termina ses jours
Est le seul déplaisir qu'elle ait mis dans ton âme.

Mais, selon un historien, Louis XIV parlait du cœur, et le sentiment lui inspirait ce que l'esprit avait dicté à Maynard.

[2] Gustave Hequet, dans le livre : *Madame de Maintenon*.

[3] Les *Annales du monastère de Grenelle*.

[4] La duchesse d'Orléans, dite la Palatine. — Faut-il rattacher à ce propos de la duchesse, ce mot de Mme de Caylus : « Mme de Maintenon la suivait (la dauphine que sa grossesse avait retenue à Versailles) et parut aux yeux du roi dans un si grand deuil, avec un air si affligé, que lui, dont *la douleur était passée*, ne put s'empêcher de lui en *faire quelques plaisanteries*. »

raison, sans cesser d'estre toujours egalement affligé, il a fait paroitre une douleur sage. Il resolut aussitot de quitter Versailles, et il en partit a l'heure mesme pour se rendre a Saint-Cloud. Son visage tout couvert de larmes estoit caché d'un mouchoir, et l'etat où il estoit ne luy laissant pas la force de marcher, on le soutint jusqu'a son carrosse. Ce monarque, estant arrivé a Saint-Cloud, ne voulut y voir personne. La perte qu'il venoit de faire l'accabloit si fort, qu'il fut obligé de se mettre au lit... Son excessive douleur, dont il ne put d'abord se rendre le maistre, est une preuve convaincante combien il est tendre epoux. *Quoy! il n'y a plus de reine en France!* s'ecria-t-il après la mort de cette princesse. — *Quoy! je suis veuf! je ne le sçaurais croire, et cependant il est vray que je le suis, et de la princesse du plus grand merite.* Il répéta plusieurs fois ces paroles en les adressant a Monsieur [1]. »

Une gazette de l'époque atteste combien la consternation publique fut spontanée, générale [2]; elle redit celle de Monsieur, de *Madame* qui fut violemment touchée, des officiers de l'auguste défunte, des soldats eux-mêmes qui étaient de garde. A Paris, le bruit de cette terrible nouvelle arriva au théâtre de l'Opéra, où l'on était près de commencer *Phaéton;* on jouait déjà l'ouverture; on ne continua pas; M. de Lulli fit rendre l'argent. A la Comédie, les comédiens avaient déjà commencé, devant un nombreux public, *la Toison d'or;* une dame, ayant appris, dans sa loge, le grand malheur, poussa un cri affreux; tous les assistants apprirent bientôt la fatale nouvelle [3]; une des devises que M. de l'Étang de Reims avait composées à l'occasion de Marie-Thérèse, portait ces mots : « C'est au milieu des pleurs que

[1] *Mercure galant*, août 1683, p. 42, 43.

[2] On ne s'explique pas l'historien Bruzen de la Martinière qui, plein de sympathie pour la reine, a la distraction d'écrire qu'elle fut « peu regrettée. » *Hist. de Louis XIV*, t. IV, p. 260. — Veut-il dire que le roi se consola bientôt? D'accord : l'égoïsme se console vite.

[3] *Mercure galant*, p. 57, 58.

je quitte la terre [1]. » C'est pourquoi un historien du XVIIIe siècle a pu dire : « Tout le royaume regretta cette mort, et se plaignit d'avoir perdu la meilleure reine du monde. Le roi en fut plus affligé que personne [2]. » Un historien antérieur avait écrit, dans les dernières années du XVIIe siècle, sur la mort de Marie-Thérèse : « C'était une princesse d'une grande vertu ; le roi parut fort touché de cette mort ; et tout le monde la regretta [3]. » Gregorio Leti écrivait, un peu auparavant, que « depuis longtemps la France n'avait pas eu une reine aussi regrettée de toute la nation, pour sa grande piété, son infatigable charité envers les pauvres, pour la force du penchant qui la portait au bien, son affabilité dans l'accueil qu'elle faisait à tout le monde, enfin pour son amour et sa respectueuse déférence envers le roi [4]. » Leti ajoute que Marie-Thérèse ne se laissa aller jamais à manifester, par la colère, la peine que lui faisaient ressentir les scandaleux adultères du roi, son époux ; toutes choses qui avaient rendu cette reine, si douce et si clémente, bien chère à la France.

L'impression que fit la mort de la reine sur le cœur de la nation, est fort intéressante à constater : notre époque démocratique verra volontiers les nombreuses racines que cette humble et douce reine avait dans l'affection des petits ; l'on aime à s'arrêter à la sympathique tristesse des dames de la rue du Bouloi, celles peut-être qui connurent le mieux ce qu'il y eut d'héroïque dans cette femme si simple et si

[1] La mort de la princesse inspira trois sonnets à M. Magnin, conseiller au Présidial de Mâcon, et cinq devises à M. de la Salle de l'Etang, de Reims. — On peut les lire dans le *Mercure galant*, août 1683, p. 157 et 163.

[2] De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, t. V, p. 120.

[3] Le comte de Bussy-Rabutin, *Histoire abrégée de Louis le Grand*, p. 260. Paris, 1689.

[4] Da longo tempo non hebbe la Francia Regina più di questa *lagrimata da tutti* per la sua gran pieta, per la sua instancabile carita verso li poveri, per la sua grande inclinatione portata al bene, per la sua humanita nel conversare con tutti, per il suo amore e per il suo ossequioso rispetto verso il Rè, senza mai mostrargli minimo sdegno d'un suo cosi scandaloso adulterio. *Teatro gallico*, di Gregorio Leti, t. II, p. 299.

ignorée [1]. Il faut remarquer l'expression des regrets que provoqua la mort si imprévue et si rapide de la reine, dans cette humble maison, parce que là, du moins, ce ne furent pas des honneurs purement officiels qu'on lui rendit, de ces honneurs où manquent, non-seulement « celui à qui on les rend, » mais même ceux qui les rendent, puisque s'ils sont présents de corps, leur cœur et leur attention sont souvent ailleurs. « Aussitôt que la triste nouvelle eut été répandue dans Paris, les Carmélites (de la rue du Bouloi) firent tendre leur église en velours armorié. Un service solennel fut offert par monseigneur l'archevêque d'Auxerre. A l'offertoire, se présentèrent, un cierge à la main, vingt-quatre pauvres que la maison avait habillés, et l'oraison funèbre de la reine fut prononcée dans la chapelle par l'abbé des Alleurs, aumônier de la dauphine. L'église resta tendue de noir toute l'année, et chaque jour, à l'issue des vêpres, la cloche renouvelant le souvenir de cette perte irréparable, annonçait les prières publiques qui se faisaient pour cette illustre défunte [2]. »

On pouvait, à la mort de la reine, rappeler des vers qu'on avait composés sur la cruauté et la jalousie du sort, à l'endroit de nos bonheurs terrestres. La joie est toujours près des

[1] Marie-Thérèse, non contente des bienfaits dont elle avait comblé le Carmel, pendant qu'elle vivait, voulut encore y ajouter, après elle, le don de son cœur; et, pour assurer autant que possible l'accomplissement de ce dernier désir, elle avait écrit de sa main en espagnol : *Quand il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, je veux que mon cœur soit apporté ici à raison de la dévotion que je porte à sainte Thérèse.*

Signé : MARIE-THÉRÈSE.

(*Notice sur le monastère de Grenelle*, p. LVIII.)

Les Carmélites ont été frustrées de ce dépôt si cher à leur reconnaissance, puisque le cœur de la reine fut porté au Val-de-Grâce; mais la mémoire de cette reine, dit un moderne, s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le monastère qui lui doit sa fondation, et qu'a relevé Mme de Soyecourt. Ce monastère, transféré, au XVIIe siècle, rue de Grenelle, au XIXe, au sortir de la Révolution, rue de Vaugirard, se trouve aujourd'hui avenue de Saxe, près l'*École Militaire*, à Paris.

[2] Les Carmélites de la rue du Bouloi firent à Marie-Thérèse une longue épitaphe où se trouvaient résumées les illustrations, les vertus et les bienfaisances de la reine. Voy. le *Mercure galant*, août 1683, p. 77.

larmes, et comme un précurseur de la tristesse. Lorsque Marie-Thérèse semblait atteindre au repos, elle arriva au trépas. On avait fait, à l'occasion de la mort d'une de ses filles, la princesse Anne-Elisabeth de France, ou Marie-Anne de France, le distique suivant :

Pone modum, vates, tot laudibus. Audiet æther.
Audiit, invidit; rapta puella fuit.

C'est-à-dire :

Ne celebre point ses ayeux
Ni son destin, ni ses beaux yeux.
Si le ciel entend tes louanges,
Tu nous feras un envieux,
Qui la voudra parmi ses anges.
Mais tu la vantes, il l'entend,
Il devient jaloux et la prend.

Le sort fut jaloux en 1683, d'un retour de fortune qui semblait raviver les jours de la reine.

Un point qui ne laisse aucun doute sur l'opinion qu'on avait de la reine en France, c'est l'élan des regrets, c'est l'unanimité des sympathies douloureuses, qui se traduisit par une étonnante multiplicité de discours, d'oraisons funèbres, de panégyriques prononcés sur tous les points du territoire français. On n'a jamais vu une semblable manifestation aux funérailles d'aucune reine en France [1]. Nous avons pu retrouver plus de vingt de ces oraisons funèbres que chacun des orateurs fit imprimer dans l'année même 1683, ou l'année suivante [2]. — « Y avait-il une santé et une vie sur laquelle

[1] A la mort de Marie Leczinska, les grandes dames de France se partagèrent tous les objets venant de la reine, comme de précieuses reliques. Mais il n'y eut rien, en 1768, de comparable avec le deuil de 1683. Pour Marie-Antoinette, on sait que sa dernière heure fut abreuvée des cruautés détestables, odieuses, d'une multitude égarée. Que si on remonte par dela Marie-Thérèse d'Autriche, on retrouve Anne d'Autriche, Marie de Médicis, Catherine de Médicis, etc.; leurs funérailles, après leur vie si discutée, ne pouvaient être qu'officielles. On peut trouver d'autres des reines qui furent chrétiennes; mais elles excédèrent dans un sens ou dans un autre. Quand vit-on une austère chrétienne, comme Marie-Thérèse d'Autriche, ayant en même temps les modestes et délicates élégances de son rang ?

[2] Nous énumérerons ici quelques-unes de ces oraisons funèbres :

1. *Oraison funèbre* de Marie-Thérèse d'Autriche, reyne de France, prononcée dans l'église de Tours, le 27 août 1683, par M. Bouvier de la Mothe, doc-

on dût raisonnablement faire plus de fond, dit une de ces oraisons funèbres? Cependant cette solidité, cette plénitude et cette durée ont été renversées en quatre jours. » (Le docteur Bobé, chanoine de Meaux, prêchait devant Bossuet, le 5 octobre 1683.) Ce même orateur, toujours en présence de Bossuet, par qui il avait appris des particularités sur la reine, vantait cette prudence judicieuse de Marie-Thérèse, cette souplesse de caractère qui lui enseignait à vivre avec les gens les plus difficiles. Il vante la conduite qu'elle tint à Madrid, pendant qu'elle n'était encore qu'infante, à l'égard de sa belle-mère, alors reine-mère d'Espagne. « Qu'il est difficile, dit Bobé, à une belle-fille qui se voit destinée au trône, de bien vivre, et de bien vivre longtemps avec une belle-mère qui vient dans l'esprit et le dessein de le lui enlever? Cependant il n'est pas imaginable avec quelle intelligence et quelle amitié elles ont vécu ensemble. La reine avait coutume de dire qu'elle n'avait pas de meilleure amie au monde que l'infante; elle la consultait en toutes choses, elles étaient toujours ensemble; combien leur séparation fut

teur en théologie, conseiller aumônier du roy et curé de l'église de *Saint-Saturnin*, de la même ville (où Mme de La Vallière fut baptisée). — Tours, chez J. Floscheau, imprimeur-libraire, M.DC.LXXXIII; in-4° de 24 pages.

2. *Oraison funèbre...*, par messire J.-B. Bossuet, evesque de Meaux, cy-devant precepteur du dauphin, premier aumonier de Mme la dauphine, prononcée à Saint-Denis, 1er septembre 1683. — In-4° de 61 pages; Paris, chez Cramoisy, rue Saint-Jacques. Paris, 1863.

3. *Oraison funèbre de...*, prononcée dans l'église paroissiale de Saint-Louis, de Rochefort, le 1er septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, prieur de Rochefort. — In-4° de 37 pages; Paris, chez de Laizé-de-Bresche.

4. *Discours panégyrique* à la mort de la reyne M.-T., prononcé par V.-M.-M. Hierome Lopes, chanoine théologal de l'Eglise de Bordeaux, le 2 septembre 1683. — In-4° de 26 pages; Bordeaux, 1863.

5. *Oraison funèbre* prononcée dans l'église métropolitaine de Toulouse, par messire Cosme Roger, évêque et seigneur de Lombez. — In-4° de 27 p. Toulouse, 1683.

6. *Oraison funèbre*, par le P. David, procureur général de la province de France, Cordeliers. — In-4° de 31 pages; Paris, 1684.

7. *Oraison funèbre* prononcée à Langres, par messire Jules de Bollogne, de Sorbonne, abbé de Saint-Clément, de Metz. — In-4° de 33 pages; Paris, 1683.

8. *Oraison funèbre* prononcée dans l'église cathédrale du Puy, par mes-

tendre et douloureuse, quand l'infante fut obligée, pour son mariage, de quitter l'Espagne. » (*Oraison funèbre*, p. 21.) — Un autre ajoute : « Avec un mérite universellement approuvé, la reyne n'en fit jamais paraître ni plus de vanité, ni plus d'amour-propre; la beauté fut son ornement et ne fut point son étude; son esprit eut beaucoup de solidité et point du tout de présomption. » (*Oraison funèbre*, par M. des Alleurs.)

L'un fait remarquer « la pénétration d'esprit, l'habileté, la sagacité » que Marie-Thérèse montra pendant sa courte régence, « et dont furent *étonnés* ceux qui firent partie du

sire Armand de Béthune, évêque et seigneur du Puy. — In-4° de 32 pages; au Puy, 1863.

9. *Oraison funèbre* prononcée à Saint-Roch, par l'abbé Baüyn. — In-4° de 45 pages.

10. *Oraison funèbre* prononcée à Meaux, par M. Bobé, chanoine de cette église. — In-4° de 31 pages; Paris, 1864.

11. *Oraison funèbre* prononcée à Saint-Eustache, par M. Denise. — In-4° de 35 pages; Paris, 1684.

12. *Oraison funèbre* prononcée en l'église des Filles-Nouvelles-Catholiques, par M. Héron, aumônier de la reine. — In-4° de 57 pages; Paris, 1684.

13. *Oraison funebre* prononcée au Val-de-Grâce, le 25 novembre 1683, par Fléchier, aumônier de la dauphine. — Paris, 1684. — In-4° de 46 pages.

14. *Oraison funèbre* prononcée aux Carmélites de la rue du Bouloi, par M. des Alleurs, aumônier de la dauphine, le 20 décembre 1683. — In-4° de 61 pages.

15. *Oraison funèbre* prononcée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, par le R. P. Antoine Gallois, bénédictin de Saint-Maur. — In-4° de 41 pages.

16. *Oraison funèbre* prononcée dans la chapelle du Louvre, le 24 janvier 1684, par l'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemi. — In-4° de 51 pages.

17. *Oraison funèbre* prononcée au monastère royal de Saint-Louis, de Poissy, le 4 septembre 1683, par M. Masson, curé de Fourqueux, en présence de mc Charlotte d'Albert de Chaulnes, prieure perpétuelle dudit monastère. — In-4° de 19 pages; Rouen, 1684.

18. *Oraison funèbre* prononcée au couvent de Saint-François, à Toulouse, le 15 septembre 1683, par le P. Felix Cueillens. — In-4° de 36 pages; Toulouse.

19. *Oraison funèbre*, par M. de ***. — In-4° de 28 pages, commençant par ces mots : « Une reine dans le comble des prospérités, dans la force et la vigueur de son âge..., » une si grande reine, mourir ainsi d'une manière si fatale et si précipitée... Paris, chez Dezallier, 1683.

20. *Oraison funèbre* de Marie-Thérèse, par Jean-Etienne Grosez. — Lyon, 1683; in-12.

21. *Oraison funèbre* de Marie-Thérèse, par Etienne R. Patouillet. — Besançon, 1684; in-8°.

conseil de régence. » Il rappelle, à cet égard, que si la reine qui entendait les affaires d'Etat, s'était tenue cependant à l'écart, il n'y avait d'autre raison qu'une raison de délicatesse envers Louis XIV, que Marie-Thérèse voulut laisser gouverner seul. (*Oraison funèbre*, de M. X. X., Paris, Dezallier.) L'autre s'attache à caractériser la physionomie générale de sa vie. « Elle a mené, disait l'abbé de la Chambre, une vie *fort extraordinaire* dans une vie commune et ordinaire. Il y a quelque chose de simple et de commun en apparence dans sa conduite, mais qui cache dans le fond quelque chose *de bien grand et d'héroïque*. Nulle affectation, toujours la même pendant quarante ans ; autant d'ardeur à la fin qu'au commencement ; distinguée, singulière, inouïe. » (*Oraison funèbre*, p. 8.)

Mais les orateurs se complurent à sortir des généralités ; et en multipliant les détails, ils multiplièrent les panégyriques de la reine.

« Je l'ay veu, messieurs, s'écriait Jules de Bollogne, à Langres, je l'ay vue et plusieurs fois, visiter et servir les malades, je l'ay vue consoler les affligés, entrer dans toutes leurs peines, je l'ay veue laver les pieds des pauvres avec ses royales mains. » — « Dieu, disait Mgr Armand de Béthune, évêque du Puy, Dieu fit naître Thérèse pour être l'ornement du monde politique. Si l'Espagne s'honore d'avoir donné une reyne si parfaite à la France, la France se peut vanter d'avoir rendu une sainte à l'Espagne. (*Discours* à Notre-Dame du Puy, le 23 septembre 1683.) Le même prélat ajoute : « Comme tous les hommes ont leurs défauts, Marie-Thérèse avait le sien, *elle était vive*, et cette vivacité, soutenue de l'éclat de sa naissance et de l'autorité de son rang, ne pouvait qu'allumer en elle le feu de son tempérament et fortifier l'impression de la nature. Mais elle sut sacrifier, refouler ces émotions et ces orages secrets que son tempérament élevait en elle contre sa volonté. Elle lutta et se surmonta. (*Discours* à Notre-Dame du Puy, p. 25.)

Même, la question de sa toilette ne fut point omise. « Si elle estoit d'ordinaire magnifiquement parée, ce n'estoit pas en elle un défaut d'humilité mais une nécessité de sa condition. (*Discours* de messire Anselme, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 25 novembre 1683, p. 32).

L'évêque de Lombez, messire Cosme Roger, ne voulut parler de la reine qu'il avait beaucoup vue, qu'avec une liberté toute apostolique; il appela cette sage et pieuse reine, « l'honneur de la cour, le bonheur des peuples, et l'appuy de la couronne. » Nous apprenons du même évêque de Lombez, ce détail, qu'étant fort jeune, Marie-Thérèse aurait eu des velléités de renoncer au mariage, et de consacrer à Dieu sa virginité. Et ce personnage ajoute que cette reine était la condamnation vivante de la conduite déréglée des personnes de son sexe. (*Discours prononcé à Toulouse*, le 3 septembre 1683, à Saint-Étienne, p. 14.) Messire Cosme Roger fait remarquer également que Marie-Thérèse ne se lança pas dans les sermons et les remontrances pour blâmer la libre allure de la cour. Elle condamna uniquement par ses bons exemples ce qu'il n'est pas permis de condamner par la liberté de nos paroles. « Quiconque, dit ce vénérable témoin de Saint-Germain et de Versailles, aura été assez heureux pour ouïr les entretiens ordinaires de cette sage et vertueuse reine, aura remarqué ses craintes si prudentes sur la conduite des jeunes filles de qualité qui avaient l'honneur d'être nourries auprès d'elle. Ses paroles, ses regards, ses exemples étaient des leçons continuelles de modestie, de sagesse, de vertu. » (*Discours* de messire Cosme Roger, p. 19.)

Que manquait-il a tant d'éloges? Ne fallait-il pas relater la haute estime que Louis XIV faisait du jugement et de la délicatesse de la reine? Un orateur évoqua les appréciations du roi sur son épouse.

« Devenue française, occupée de la gloire du vainqueur après la guerre, elle oubliait le nom des vaincus. Aussi,

après la déclaration de la guerre que nous eûmes avec l'Espagne depuis son mariage, la reyne ne laissant pas d'y écrire des lettres et d'en recevoir, comme on avertit le roy que ce commerce dans une conjoncture pareille estoit contraire à l'ancien usage, le roi répond avec cette équité et ce bon sens qui accompagnait ses réponses, *qu'il connoist la reyne, qu'il n'est pas juste de prendre des précautions contre elle, qu'une vertu et une prudence comme la sienne, méritent bien qu'on les mette au-dessus des règles.* » (M. des Alleurs, *Discours* du 20 décembre 1683, p. 47.)

Enfin, il était nécessaire, que devant la tombe récente de Marie-Thérèse, un solennel témoignagne fût rendu, par l'éloquence religieuse, à sa valeur intellectuelle et à son caractère moral. Un érudit, un bénédictin de Saint-Maur, s'écria à Saint-Germain-des-Prés. « Fasse le ciel que nous ayons toujours des reines aussi capables qu'elle du gouvernement de l'État ! » (*Discours à Saint-Germain-des-Prés*, par dom Antoine Gallois, p. 27.) A Bordeaux, un dignitaire du clergé faisait écho au discours du bénédictin de Paris, en proclamant ce qu'il y eut de distinctif dans la valeur morale de la reine : « Il semble, dit-il, qu'entre les différentes vertus de Marie-Thérèse, *sa bonté* a fait plus d'impression sur les esprits que toutes les autres, *une bonté* si généralement reconnue, et qui l'a mise partout dans une si bonne odeur, qu'il ne se trouve personne, qui pendant sa vie, ou après sa mort, ait avancé quelque parole au désavantage de cette bonne princesse. Nous appliquons à la louange de notre reyne, ce mot des livres saints sur Judith, qu'il n'y avait personne qui parlât mal d'elle, *nec erat qui loqueretur de illâ verbum malum.* Vivant dans une réputation si entière, partout on ne s'entretient que de sa bonté. C'est de quoy sont remplies toutes les bouches du royaume depuis le jour de sa mort.... Nous avons perdu une reine toute bonne, une bonne épouse, une bonne mère, une princesse bonne aux officiers de sa maison, bonne aux étrangers, bonne en

public, bonne en particulier. (*Discours* de Hierome Lopés, prononcé à Bordeaux en 1683, p. 16.)

Les gens sensés du cercle de la reine firent leurs réflexions sur le caractère de cette mort et s'employèrent à discuter après coup le sens de cet événement, comme il est permis à des êtres éphémères de deviser sur des faits qui s'accomplissent tous les jours sous leurs regards, sans être de leur portée. Cette mort de Marie-Thérèse n'était-elle pas imprévue et précipitée? Quel pouvait être le plan de la Providence, en décrétant un semblable genre de mort pour la princesse? Fallait-il s'en attrister, ou s'en applaudir pour elle? Telles étaient les questions que beaucoup d'esprits amis agitèrent à propos de la souveraine, enlevée par la catastrophe du 30 juillet 1683. Mais tous concluaient, en ce qui était personnel à Marie-Thérèse, par cette maxime toute chrétienne du païen Sénèque : *non enim subitò moriuntur, qui semper se cogitaverunt morituros.* La mort ne fut point une surprise pour Marie-Thérèse, puisque les préoccupations de la vie future entraient dans son programme de chaque jour, et formaient un ordre d'idées qui lui était familier.

D'autre part, on sut découvrir en quoi la Providence montra ses faveurs et ses prédilections envers Marie-Thérèse, jusque dans ce genre de mort qui n'eut, hélas! qu'une précipitation trop réelle. C'est que la reine, quelques instants avant d'expirer, recouvra sa connaissance assez de temps, pour comprendre qu'elle passait de cette vie à une vie meilleure, et pour avoir le mérite de son sacrifice final par sa résignation parfaite [1]. C'est ainsi qu'on pouvait, à la

[1] Éloge anonyme de Marie-Thérèse, publié en 1683, chez Dezallier, Paris. — C'est à un de ces moments que Louis XIV dit à la reine mourante, qu'il lui laissait la liberté de marquer ses dernières volontés. Marie-Thérèse lui répondit avec un profond respect : « Monsieur, je n'ai jamais eu d'autre volonté que la vôtre, et j'entre au tombeau avec ces mêmes sentiments dans lesquels j'ay vécu. » (Bouvier de la Mothe, *Oraison funèbre*, p. 33, imprimée à Tours; in-4°, 1683.)

façon, et avec la haute philosophie des Pères de l'Église, trouver de l'opportunité dans cette mort, *opportuna mors veræ vitæ conciliatrix* [1] : l'une de ces opportunités, à un point de vue purement matériel, était que la mort précipitée épargnait à Marie-Thérèse d'être conduite au trépas, par ces longues maladies, qu'on a justement appelées « des portions de la mort [2].

On frappa une médaille à l'occasion de la mort de Marie-Thérèse, afin d'attester aux générations suivantes le deuil public que causa ce trépas. On voit dans cette médaille la représentation d'un beau mausolée, avec ces mots à l'entour : Mariæ Theresiæ Austriacæ, uxori carissimæ; c'est-à-dire, *le roi a fait frapper cette médaille à l'immortelle mémoire de Marie-Thérèse d'Autriche, son épouse, qu'il a tendrement aimée.* Mais la remarque, déjà faite par un historien et qui sera faite par tous, c'est que l'Académie, pour ne pas choquer si ouvertement la vérité, aurait dû mettre *amantissimæ* au lieu de *carissimæ* [3].

[1] Expression de Grégoire de Nazianze.

[2] Ainsi parle Tertullien.

[3] « Dont il était tendrement aimé, » au lieu de « qu'il a tendrement aimée. » V. Limiers, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. II, p. 417. — Le *Mercure hollandais*, sous l'an 1683, p. 391. — De La Martinière, *Histoire de Louis le Grand*, t. IV, p. 260.

Il y a un mépris des convenances qu'il est difficile de pardonner à Louis XIV; c'est la promptitude, avec laquelle Mme de Maintenon est mise ostensiblement à la place de Marie-Thérèse, oubliée au bout de cinq jours. Cependant Louis XIV pleura. Sans traiter ces pleurs d'hypocrisie, disons que ce géant d'égoïsme allait avec une extrême facilité d'une impression à l'autre. Nous savons gré à M. Michelet d'avoir flétri ce moment de la vie du roi : « Le roi tua la reine, comme Colbert, sans s'en apercevoir. N'ayant plus de femme qu'elle, il l'emmena par une grande chaleur, dans un long et fatigant voyage. Elle était replète, toute ronde, fort molle. Au retour, elle mourut. D'abord, Mme de Maintenon ne sachant pas la vraie mesure du chagrin du roi, pleurait ou faisait semblant. Mais il l'en dispensa. Après deux ou trois jours, il l'emmena à Fontainebleau, la plaisantant sur cet excès de douleur. La dauphine s'y traîna. Trop tard; la place était prise. Le grand appartement de la reine, qui lui revenait, était déjà occupé. Une autre, au bout de cinq jours, couchait dans le lit de Marie-Thérèse oubliée.

« Pas un mot là-dessus dans aucun historien. Les nôtres baissent les yeux devant ce mépris des convenances. Les ennemis eux-mêmes, les satiriques de Hollande, ne relèvent pas le scandale. Jamais le roi ne sut se contenir. » (*Histoire de France*, au XVIIe siècle, p. 270-271.)

Du reste, plus d'une fois, même dans les sociétés humaines, on recueille ce que l'on a semé. N'eût été que Louis XIV disposait des faveurs et tenait la bourse, et que l'on est porté à caresser ceux dont on a besoin ou dont on espère l'appui, le monde au fond ne se trompait pas sur la valeur respective du roi et de la reine; on parle ici de ce qui fait la vraie valeur personnelle. Mme de Montespan aurait dit, peu après la mort de la reine, en parlant de Louis XIV : « Il faut songer à le remarier au plus tôt; sans cela, tel que je le connais, il fera un mauvais mariage, plutôt que de n'en pas faire [1]. » La princesse Palatine qui osait aussi juger le roi comme homme, partageait l'opinion de Mme de Montespan à cet égard, comme il paraît par des fragments retrouvés de sa correspondance allemande ; « Quant » à notre roi, écrit-elle de Fontainebleau, le 29 août 1683, » je ne sais pas au juste s'il se remariera ; cependant, à dire » vrai, je le crois [2]. »

On jugeait donc le roi ce qu'il était en réalité ; et pour la vertueuse reine, le public, avec sa perspicacité malicieuse, savait à quoi s'en tenir pour la neutralité obligatoire qu'elle observa par rapport aux affaires de l'État. La Palatine, rapportant les impressions produites par la mort de Colbert dans le peuple et l'ingratitude dont on paya momentanément ce grand ministre par suite d'un malentendu, fait entrevoir en même temps, qu'aux yeux du pays on comprenait fort bien que la reine n'avait d'autre ligne à suivre qu'à s'effacer politiquement devant un homme comme Louis XIV. Laissons parler la Palatine, dans sa correspondance que l'Allemagne nous a restituée intégralement : « Depuis quinze jours, disait-elle le 29 septembre 1683, je n'ai entendu que des dictons

[1] Mémoires du duc de Luynes, publiés par MM. Dussieux et Soulié, t. IX, p. 252. — Duclos, dans ses *Mémoires*, cite d'une maréchale, un mot analogue.

[2] Lettres nouvelles de la mère du régent, publiées par M. Léopold Ranke, dans son *Histoire de France du* XVIe *et* XVIIe *siècle*, et traduites de l'allemand, par M. Rolland; in-12, p. 67. Paris, F. Didot.

qu'on a faits sur la mort de M. Colbert. Je vais vous dire ceux dont je me souviens. Vous aurez vu, je pense, un livre imprimé cette année sous ce titre : *le Dialogue des morts*, et dans lequel on fait discourir ensemble toute sorte de morts tant anciens que modernes. Ce livre a suggéré l'invention que voici : le diable ayant fait arretter la reine en chemin pour lui demander des nouvelles de France, la reine lui répond : — « Hélas ! je ne say point des nouvelles de l'Estat, et je n'en ay jamais sceu [1]. » Sur ces entrefaites, un autre diable accourt tout essoufflé et crie : Vous pouvez laisser aller la reine, car j'amène quelqu'un qui saura nous rendre compte de tout ; et en même temps il introduit M. Colbert en enfer. J'ai voulu savoir quelles étaient les belles nouvelles qu'on met dans la bouche de M. Colbert, mais personne n'a pu me le dire. Toute la populace était tellement déchaînée contre lui, qu'elle voulait déchirer ce pauvre corps mort [2]. »

Mais retournons à Mme de La Vallière qui devait, après Marie-Thérèse, demeurer longtemps encore dans la vie.

[1] La Palatine, dans l'original, rapporte ces mots tels quels, en français.

[2] Lettres inédites publiées en Allemagne par Léopold Ranke, traduites par M. Rolland, p. 68-69.

CHAPITRE DIXIÈME

Le cercle de l'année aux Carmélites. — L'année 1683. — Maladie et mort du comte de Vermandois. — Parole célèbre de Mme de La Vallière à ce sujet. — Mort de la baronne de Saint-Remi. — Lettres diverses de Mme de La Vallière à des personnes du dehors. — Elle voudrait cependant être oubliée. — Fondation de l'hôpital de Lublé, dans le duché de Vaujour. — Métamorphose de la Carmélite, mal appréciée. — M. Cousin. — Théorie du repentir et de la conversion de Mme de La Vallière. — Comment elle rudoyait son corps. — Admiration de Voltaire. — Mme de La Vallière prie pour l'État et pour l'Église. — Son inquiétude pour la princesse de Conti. — Anciens compagnons d'existence tous disparus. — Année 1710. — Explication d'une théorie historique de Bossuet. — Maladie et mort de Mme de La Vallière. — Beauté intime de cette mort. — Grand concours aux obsèques de sœur Louise. — Circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit, prieure de la rue Saint-Jacques. — Commencement de la légende sur la tombe de Mme de La Vallière. — Le XVIIIe siècle. — Mme de Genlis. — Le premier Empire. — Les érudits et les poëtes du XIXe siècle.

La vie de Mme de La Vallière au cloître ne pouvait être marquée par des événements. Nulle part, le temps ne s'efface et ne disparaît autant que dans ces sanctuaires retirés, où chaque lendemain ramène l'immanquable répétition des exercices de la veille. Les nuits ne sont pas longues chez les Carmélites; on s'y couche à onze heures, pour se lever à quatre heures et demie en été; les journées, malgré la vie austère, malgré les longues prières et la mauvaise nourriture, y passent bien vite. On n'y a pas la sensation du temps; et d'autre part presque toutes les Carmélites vivent jusqu'à un âge très-avancé, sans doute par suite de la régularité de leur vie. Toutefois, les bruits du dehors vinrent accidenter d'une singulière façon le cours monotone des journées de sœur Louise de la Miséricorde; car de règle, aux Carmélites, on

reçoit les lettres de sa famille, et une fois par mois on peut être appelée au parloir. Il va sans dire que, quoique étrangères au monde, on s'y intéresse cependant aux grandes affaires de l'Église et de l'État pour les recommander à Dieu.

Après l'insuccès des conférences de Ratisbonne, entreprises avant la mort de Marie-Thérèse, et qui concluaient à l'impossibilité de s'entendre, après le manifeste du marquis de Grana, gouverneur espagnol à Bruxelles, qui contenait une ordonnance de courir sus aux Français, le roi lâcha la bride à l'armée que commandait le maréchal d'Humières, et lui ordonna de faire le siége de Courtrai. Ce maréchal arriva le 2 novembre devant la place, accompagné du jeune prince de Conti et du prince de la Roche-sur-Yon, du comte de Vermandois, grand amiral de France [1], et fils naturel du roi et de Mme de La Vallière. Courtrai fut pris, mais il arriva un malheur au comte de Vermandois, qui tomba gravement malade, dans ce siége. Et, ce n'était là qu'un anneau, s'ajoutant à la chaîne des chagrins qui venaient de ce côté, à la sœur Louise de la Miséricorde. C'est une triste remarque que l'impossibilité ici-bas de parer aux secousses du sort, malgré les précautions infinies dont on a beau s'entourer. Où se trouve-t-il plus de garanties que dans le cloître, contre le tumulte et ces peines incessantes qui, s'échelonnant sur tout le parcours de notre vie, nous font sentir leurs morsures, en insultant à notre prudence? Mme de La Vallière était entrée au port; mais ici-bas, les flots de la mer ne laissent pas que de venir troubler encore un peu les âmes mêmes qui ont pris terre.

Les gentillesses du comte de Vermandois avaient d'abord réjoui le cœur de sa mère; mais quel chagrin quand on lui conta ses allures, et ses dispositions déplorables dès le plus plus jeune âge! Mme de Caylus dit que le comte de Ver-

[1] Depuis la mort du duc de Beaufort, au siége de Candie en 1669.

mandois était « bien fait et de grande apparence [1]. » On le reconnaissait pour brave, plein de feu et de courage; il était aussi très-libéral et trouvait cent manières délicates d'obliger. Malheureusement, les mauvais penchants obscurcirent bientôt en lui ces qualités, et il eut une adolescence vraiment dissolue. « Il était agréable, dit la princesse Palatine, bien élevé, mais il louchait un peu. Je sais bien que le bruit a couru que M. le dauphin l'avait débauché, mais je parierais bien ma tête que ce n'est pas vrai. Ceux qui ont débauché le pauvre M. de Vermandois sont le chevalier de Lorraine, et son frère le comte de Marsan [2]. » Irrité à juste titre des débauches honteuses qui étaient imputées au comte de Vermandois, Louis XIV refusa, pendant quelque temps, de l'admettre en sa présence. « Il était à Versailles, dit Mlle de Montpensier, sans voir personne, n'allant qu'à l'Académie, et le matin à la messe; ceux qui avaient été dans ses débauches n'étaient pas agréables au roi. Ce sont de ces choses que l'on ne sait point et que l'on ne voudrait pas savoir. Cela donna beaucoup de chagrin à Mme de La Vallière. On le fit prêcher, il fit une confession générale, et on croyait qu'il se fût fait un fort honnête homme [3]. » La princesse Palatine, qui aimait beaucoup la duchesse de La Vallière, fut priée sans doute aux Carmélites d'intervenir auprès de Louis XIV; ce qu'elle fit. Le roi pardonna, et consentit à voir le jeune prince [4]. Mais sa mère n'était pas au bout de ses peines. Le siége de Courtrai eut lieu peu de temps après, au mois de novembre 1683. Le jeune prince y fit sa première campagne, s'y distingua et y mourut le 18 novembre; c'est Bossuet qui fut chargé de porter cette nouvelle rue Saint-Jacques. Toutefois, il existe des versions différentes sur la manière dont ce malheur fut communiqué

[1] Souvenirs, p. 168.
[2] Correspondance complète, t. I, p. 302.
[3] Mémoires, t. IV, p. 504.
[4] Correspondance complète (la Palatine), t. II, p. 17.

à la célèbre pénitente. Lequeux le raconte ainsi : Quelques années après sa profession, elle perdit son frère qu'elle aimait tendrement. Mais apprenant cette triste nouvelle, elle se soumit aux ordres de Dieu avec une si paisible résignation, qu'elle ne donna même aucune marque de sa douleur. Elle fit dans la suite une autre perte, dont les personnes même les plus assurées de la solidité de sa vertu, craignirent qu'elle ne fût accablée. On lui écrivit, en 1683, que le comte de Vermandois était malade ; mais on lui donnait en même temps l'espérance d'une prompte guérison. Dieu en disposa autrement, et les premières nouvelles qui suivirent furent celles de sa mort [1]. La mère de Bellefonds, supérieure, qui se demandait avec inquiétude comment elle l'annoncerait à cette tendre mère, la rencontra au moment où elle sortait du chœur, et lui dit d'un air fort triste qu'elle avait des nouvelles, sans rien ajouter. *J'entends bien*, reprit sur-le-champ la sœur Louise de la Miséricorde. Elle rentra aussitôt dans le chœur ; et après avoir demeuré assez longtemps prosternée devant le Saint-Sacrement, elle reparut avec la même sérénité de visage, que si son cœur n'eût pas été dans l'affliction. Elle ne parla pas même de ce qu'elle venait d'apprendre, et on ne lui vit pas verser une seule larme. Voilà comment Mme de La Vallière, d'après un récit, aurait fait accueil à la nouvelle de la mort de son fils, le comte de Vermandois [2]. Mais, malgré le stoïcisme chrétien dont ce cœur déchiré de mère aurait donné le spectacle en cette circonstance, où la grâce aurait soulevé la nature, on est bien plus dans la probabilité en s'en rapportant à d'autres mémoires, d'après lesquels ce fut Bossuet qui eut la mission d'informer la malheureuse mère. Selon cette narration,

[1] Il mourut d'une fièvre maligne à Courtrai, le 18 novembre 1683, et fut enterré le 25 du même mois dans le chœur de l'église cathédrale d'Arras, où son corps avait été transporté. (Histoire généalog. de la maison de France, par le P. Anselme, t. I.)

[2] L'abbé Lequeux rapporte cette version dans son *Histoire de Mme de La Vallière*, p. 68-69.

les larmes coulèrent, et il y a des larmes et une sensibilité, que la religion approuve, consacre et bénit.

Des mémoires [1] disent qu'une personne amie, touchée de l'effort que faisait sœur Louise de la Miséricorde pour contenir sa douleur, lui fit comprendre que quelques larmes soulageraient son pauvre cœur, et que Dieu ne les défendait pas, pourvu qu'elles fussent sanctifiées par la soumission que nous lui devons et dont rien ne peut nous dispenser. C'est alors qu'elle aurait répondu avec courage : « Il faut tout sacrifier, c'est sur moi seule que je dois pleurer, » ou encore « *qu'elle n'avait pas trop de larmes pour elle-même, et que c'était sur elle qu'elle devait pleurer* [2]. » Si c'est Bossuet qui alla porter cette triste nouvelle, sa discrétion épargna effectivement les détails donnés par Mlle de Montpensier, et par Bussy-Rabutin ; savoir que le jeune prince « était tombé malade *d'avoir bu trop d'eau-de-vie* [3], » et « qu'il avait caché trois jours de fièvre pour assister au siége [4]. » D'après Mme de Caylus, sœur Louise, après avoir répandu beaucoup de larmes, aurait dit une parole qui a été recueillie et répétée par plusieurs écrivains, et dans laquelle, si la pénitente reprend le dessus sur la mère quant au fond, l'expression et la nuance sont toutefois beaucoup moins d'une sainte religieuse : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance [5] ; » ou encore : « Il faut que je pleure la naissance de ce fils encore plus que sa mort [6]. »

[1] *Lettre circulaire* de sœur Madeleine du Saint-Esprit, et l'abbé Lequeulx, *Hist. de Mme de La Vallière*, p. 70.

[2] L'abbé Lequeulx, p. 70. — *Lettre circulaire.*

[3] Mémoires, t. IV, p. 504.

[4] Correspondance, t. V, p. 191.

[5] Souvenirs.

[6] L'abbé Lequeulx, p. 70. — Pendant tout le temps que Bossuet lui parla, elle ne poussa pas un soupir, elle ne répandit pas une larme, mais elle devint pâle et tremblante. M. Bossuet alarmé, appela du secours, et la supérieure (Mme de Bellefonds, qui avait succédé à Mme de Jarnac) arriva accompagnée de quelques religieuses. Mme de La Vallière dit d'une voix faible et presque éteinte : *Faut-il que déjà je pleure sa mort avant d'avoir achevé de pleurer sa*

Un critique de ce temps repousse l'authenticité de cette réponse de Mme de La Vallière ; il la déclare contraire à toutes les vraisemblances, opposée aux sentiments inhérents au cœur de toute mère. Voltaire a dit, et l'on a souvent répété après lui, qu'elle se serait écriée en apprenant la funeste nouvelle : « Ce n'est pas sa mort que je dois pleurer, mais sa naissance. » « Ce mot n'est pas vrai ; il n'est pas d'une mère. Que la pieuse Carmélite ait offert en sacrifice ce nouveau coup qui la frappait, qu'elle l'ait accepté comme une expiation de plus pour ses fautes, on peut l'admettre. Mais que ses pleurs aient seulement coulé parce qu'elle avait mis Vermandois au monde, qu'à l'annonce de la plus poignante des douleurs, elle en ait été assez peu accablée pour prononcer une telle parole, c'est ce qu'aucune mère ne croira. Combien plus véritable est ce témoignage que lui rend Mme de Sévigné, disant « qu'elle assaisonnait parfaitement sa tendresse maternelle avec celle d'épouse de Jésus-Christ. » — « Mlle de La Vallière est tout le jour aux pieds du crucifix, » dit d'elle, le 22 décembre, la présidente d'Osembrai [1]. Voilà le vrai langage de deux mères, parlant d'une autre mère qui vient de perdre son fils [2]. »

Le lecteur adoptera l'une ou l'autre des deux interprétations. Dans le premier cas, Mme de La Vallière se plaçait au-

naissance. Rassemblant toutes ses forces, elle demanda d'aller au chœur ; là, se prosternant devant le Saint-Sacrement, elle adressa à Dieu des prières pour le repos de son âme. On la reconduisit à sa chambre. M. Bossuet lui parla encore, et chercha à la consoler et à fortifier son esprit « Je suis, disait-elle, la pécheresse qui l'a produit dans le monde ; c'est moi seule qui devrais souffrir : mais sa sœur !... » et, en articulant le nom de sa fille, elle fondit en larmes.

[1] Mme la présidente d'Osembrai dit dans une lettre à M. de Bussy-Rabutin : « On vient de perdre M. de Vermandois. Il laisse de lui des regrets infinis... Vous n'aurez pas de peine à croire que le roi a été très-touché de sa mort, Mme la princesse de Conti, sa sœur, en est inconsolable. Mme de La Vallière est tout le jour au pied de son crucifix. On partage cette douleur à l'hôtel de Condé, car le mariage de ce prince avec Mlle de Bourbon était presque assuré. » *Notice,* par M. Crawfurd, Paris, 1818, p. 39.

[2] M. Marius Topin, article sur l'*Homme au masque de fer,* dans le *Correspondant* du 10 avril 1869, p. 15.

dessus de la nature, quoique avec un cœur plein de tendresse. Dans le second, si elle était chrétienne, elle n'en était pas moins femme, l'un n'est pas incompatible avec l'autre, la soumission du cœur à Dieu n'empêchant pas nos larmes de couler.

Ce qui est admirable, c'est le rude courage de cette femme, pour malmener son corps, elle qui avait été habituée aux molles délices des cours, et à tous ces raffinements sensuels auxquels il est si facile de s'abandonner dans un monde opulent. Ce qu'on ne remarque pas avec une moindre admiration dans la duchesse de La Vallière, c'est sa *solidité* dans son nouvel état. Nul retour, nul ennui dans sa nouvelle carrière d'austérité ; nul dégoût, nul repentir de son sacrifice volontaire [1] ; toujours la même aspiration, calme, uniforme, sereine, vers la perfection de la vie chrétienne. C'était, dit un historien parlant de cette qualité de la conversion et de la retraite de Mme de La Vallière, « l'admiration des personnes qui ont eu le bonheur d'être témoins de sa pénitence (qualité qui est représentée si naïvement dans les lettres au maréchal de Bellefonds), que de voir la sœur Louise de la Miséricorde entrer et marcher toujours d'un pas égal dans les voies de la justice, sans le moindre regret ou le plus léger retour vers le monde enchanteur qu'elle avait quitté, sans aucun ennui, sans aucun dégoût de la vie qu'elle avait embrassée, si différente néanmoins de celle où elle avait passé une partie de sa jeunesse.

« Toujours animée, dirigée et soutenue par un amour reconnaissant pour son Dieu qui l'avait tirée du milieu de

[1] La nostalgie de Versailles et de Paris n'alla pas la reprendre au milieu de sa solitude et dans son paisible cloître. Elle ne regretta pas « le bruit, la vie hâtive, le tourbillon fiévreux, fangeux, l'*humus* social nécessaire peut-être aux floraisons précipitées. » Elle ne regretta pas les exhalaisons morbides de ce que Balzac, dans son énergique langage, appelle « ce grand chancre fumeux, étalé sur les deux rives de la Seine. » Mme de La Vallière ne se rassasia pas des privations, elle ne se dégoûta pas de son obscure, lente et continuelle immolation.

Babylone, elle ne fut plus occupée qu'à réparer ses infidélités, qu'à purifier son esprit et son cœur de toutes les images qui auraient pu lui rester, qu'à remplir l'horrible vide et la faim cruelle qu'elle avait éprouvés dans la société de l'enfant prodigue ; et à réunir en Dieu toute la puissance et les affections de son âme. On n'aperçut pas en elle ces combats, ces efforts, ces inégalités même, qui sont ordinaires aux personnes qui sortent du grand monde, après avoir été tyrannisées par de violentes passions. »

Le même historien ajoute : « Rien ne troublait ou altérait la paix intérieure dont elle jouissait dans la solitude, où Dieu parla à son cœur. Les plus sensibles événements ne furent pour elle que la matière qui devait nourrir sans cesse le sacrifice qu'elle avait fait à Dieu sans retour et sans réserve de tout ce qui n'était pas lui [1]. » C'est ce qui explique l'attitude de Mme de La Vallière, quand on lui annonça les malheurs de famille qu'elle éprouva comme tous les mortels [2].

Si l'on veut bien comprendre cette Madeleine du XVIIe siècle, on doit se rendre compte de sa vie nouvelle. Point de rapports avec la société de son temps, une absolue régularité, un dialogue sans fin entre son âme et Dieu; voilà la sœur Louise de la Miséricorde. « Quelque chagrin, quelque peine que nous éprouvions, nous avons une ressource toujours prête qui ne peut nous manquer, parce qu'il nous est permis d'invoquer le nom du Seigneur ; » c'est ce qu'elle écrivit, à la date probablement de 1683, certainement l'une des journées entre Noël et le 1er janvier 1684 [3]. On y voit l'allusion directe aux pertes de famille qu'elle avait faites personnellement. En ce qui la regardait elle-même, dans son être propre, les affaires du temps avaient beau l'arracher de la méditation des choses éternelles, rien cependant ne la faisait

[1] *Hist. de Mme de La Vallière*, par Lequeux, p. 94, 95, 97.
[2] Sa mère, la baronne de Saint-Remi, mourut vers 1685.
[3] V. ses lettres au maréchal de Bellefonds, lettre XLII.

se relâcher de son grand objet aux Carmélites. « Pour moi, écrivait-elle le 11 juillet 1684, pour moi qui me sens encore toute vivante dans le cercueil de la pénitence, je ne dois plus penser au monde que pour me plaindre amèrement d'y avoir été, et ne songer à la vie que pour déplorer le mauvais usage que j'en ai fait [1]. » Et que l'on daigne comprendre que cet art délicat de se punir de ses écarts, de se supplicier soi-même, de monter à la réhabilitation par ses propres douleurs, ce n'est pas s'abrutir et s'annuler ; ce n'est pas entrer « dans *le peuple paisible des êtres qui ne pensent pas* ni dans l'assemblée silencieuse des grandes formes [2]. » Mme de La Vallière pensait excellemment ; sa vie n'était qu'une contemplation continue, dont l'objet était tour à tour de chanter Dieu, et de regretter les désordres de son passé.

Jamais toutefois en ce monde on ne fait complétement ce que l'on veut, et l'on ne peut mener la vie d'une manière absolument conforme à ce que l'on a rêvé. Mme de La Vallière, qui s'était retirée aux Carmélites, et avait placé, entre le monde et elle une barrière éternelle pour rompre absolument avec lui, était sans cesse appelée à intervenir dans quelque affaire qui la forçait momentanément à reprendre relation avec les personnes du dehors [3]. Elle fut

[1] Lettre XLIV au maréchal de Bellefonds.

[2] On reconnaît le parler vague de quelques panthéistes de notre temps.

[3] On a, outre les lettres au maréchal de Bellefonds, que publia d'abord l'abbé Lequeux, trois lettres de Mme de La Vallière, à monseigneur Huet, évêque de Soissons, puis d'Avranches, entre 1685 et 1686. Il s'agit soit d'affaires concernant des personnes religieuses, soit d'une mission relative à de saintes reliques (Bibl. impér. Mss. suppl. français., n° 5273. Correspondance de Huet, t. 1, — cité par M. P. Clément.) L'original de cette lettre appartient à M. Solar.

Il y a une lettre de Mme de La Vallière à Mme Anne de Choiseul-Praslin, abbesse de Notre-Dame aux Nonnains, de Troyes, écrite en 1688. Voir l'*Annuaire de l'Aube*, IIe partie, p. 33.

La bibliothèque de l'Arsenal possède une lettre de Mme de La Vallière à la marquise d'Uxelles. (Voir Mss. belles-lettres; 369, in-4°, copie de lettres adressées à la marquise d'Uxelles.

La bibliothèque du Louvre (correspondance de Noailles, lettres autographes

chargée plusieurs fois d'écrire au ministre Colbert pour des affaires temporelles relatives au monastère [1]; c'est lui qu'elle avait dû importuner pour régler des questions d'intérêt, avant son entrée aux Carmélites. On trouve aussi, en 1684, une lettre qu'elle adressait à un avocat de Tours, concernant un hôpital fondé dans le duché de Vaujour; mais on entrevoit, par là même, pour quelle raison la sainte recluse consentait à conserver un reste de relations avec le monde. Elle ne trouvait pas sans doute que les inconvénients [2], dont ses goûts personnels avaient à souffrir, pussent être mis en balance avec les avantages qu'elle retirait de ses communications extérieures, pour servir plus efficacement la cause de Dieu et des pauvres. Les contemporains ne manquèrent pas de porter leurs réflexions sur les conséquences des visites qu'on faisait à sœur Louise de la Miséricorde, et un historien voisin de l'époque de l'illustre pénitente confirme le point de vue émis ici.

Il est vrai que la duchesse de La Vallière était devenue une personne d'un mérite réel, d'une vertu sérieuse, profonde, et que, sans le vouloir, son austère vie avait de l'éclat, et excitait les personnes les plus distinguées à l'aller

de Louis XIV, F. 325. t. VI, fol. 348) a une lettre écrite par Mme de La Vallière au maréchal de Noailles, pour le féliciter de la nomination de son frère à l'archevêché de Paris, en 1695. Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la société de l'Histoire de France*, année 1852, p. 321.

On voit aussi une lettre de la même dame à M. d'Apremont (bibliothèque de Troyes), une autre à dom Mabillon (bibliothèque de M. le comte de l'Escalopier). — M. Arsène Houssaye cite une lettre de notre Carmélite à Mme Bouvin de la Haye, à Orléans : la religieuse ne peut se mêler, dit-elle, de ce qu'on lui demande. — M. A. Houssaye cite encore une lettre de Mme de La Vallière à M. de Verneuil, pour recommander Souvant, écrivain du roi, placé déjà par M. de Seigneulay, et une autre adressée à M. Desmarets, pour des affaires d'intérêt concernant Mme la princesse de Conti.

[1] Cette lettre, signée *sœur Louise de la Miséricorde, religieuse carmélite indigne*, est dans le *Voyage aux environs de Paris*, par Delort, t. II, p. 211; elle est citée aussi par M. P. Clément, de l'Institut.

[2] Mme de La Vallière avait eu la visite de la marquise de Sepeville, dame de soixante ans, qui était une Gigault de Bellefonds; elle en écrit au maréchal, son parent, le 5 février 1678, et lui dit, dans sa lettre : « Les entretiens des hommes sont vains; la parole du Seigneur est seule digne d'être écoutée. » (Lettre XL au maréchal.)

voir. Il y avait toutefois pour la sainte pénitente, un danger à entendre les applaudissements qu'on donnait à sa nouvelle vie; et l'on se demandait où elle trouverait le secret de tourner la difficulté : elle le puisa dans le sein de son humilité même. Comme il lui fallait parler d'elle-même, dans les conversations qu'on recherchait avec l'ancienne duchesse devenue carmélite, elle consentait en effet à s'entretenir d'elle-même avec les autres, mais elle ramenait tout entretien à « relever la magnificence des miséricordes de Dieu à son égard [1]; » elle se plaisait à dire de quel *profond abîme d'abaissement* elle avait été retirée [2]; elle anéantissait sa propre personnalité qui n'était, disait-elle sans afféterie, que *bassesse* et *indignité*, et quand elle avait creusé son néant, elle faisait resplendir la plénitude de la grâce toute-puissante de Dieu qui opérait le bien en elle. Touchant artifice de l'humble La Vallière, auquel un historien rend justice, et dont il faut reproduire le témoignage! « Toujours anéantie à ses propres yeux, la sœur Louise de la Miséricorde auroit voulu être entièrement morte à la terre, toute cachée en Dieu avec Jésus-Christ, tout à fait ensevelie dans l'oubli et le mépris de toutes les créatures. Aussi le parloir lui devenoit de jour en jour plus insupportable. On ne lui voyoit l'air peiné, que quand il s'agissoit d'y aller; et l'obéissance seule pouvoit l'y déterminer. Cependant elle se faisoit un devoir de ne pas trop s'y refuser ; parce que, comme elle le marque dans une lettre au maréchal, *elle se croyoit obligée de publier à toute la terre les miséricordes infinies du Seigneur qu'elle éprouvoit*, dit-elle, *sensiblement ;* et quoiqu'elle craignît aussi de négliger le dedans, en se ré-

[1] *Hist. abrégée de la duchesse*, par Lequeux, Liége et Paris, 1767, p. 83.

[2] Mme de La Vallière se comparait à Madeleine. A une des visites de Mme de Montespan, comme la gaie et bruyante marquise trouvait la religieuse trop pensive, elle lui demanda ce qui la préoccupait si profondément : « Je songeais à Madeleine pécheresse et à Madeleine pénitente. » Quelqu'un ajoute que Mme de Montespan dit à sa sœur : « Et moi je songerai à la Samaritaine quand j'aurai soif. » Elle eut soif un jour, et ne trouva pas, comme la Samaritaine, l'eau vive de l'amour divin.

pandant si aisément au dehors, *je ne laisse pas*, dit-elle, *de m'abandonner au plaisir d'exalter la bonté infinie du souverain maître que je sers.*

» La sœur Louise de La Miséricorde sçavoit bien d'ailleurs se dedommager de ce que son recueillement et sa penitence pouvoient souffrir de ces communications extérieures, par le profit que sa charité pour les pauvres sçavoit en tirer. Comme c'étoit en elle un caractère naturel d'être sensible et compatissante, la pauvreté volontaire qu'elle avoit choisie pour son partage, ne lui avoit pas fait perdre la tendre affection qu'elle avoit pour les miserables et les indigens. Ainsi, le désir de les soulager en la seule manière qu'elle le pouvoit, l'emportoit sans peine sur la répugnance qu'elle avoit a se produire. Elle ne craignoit pas même de se rendre pressante et importune à ses amis, pour procurer du secours aux membres souffrans de Jésus-Christ; et s'etant mise par les vœux de religion hors d'etat de les servir par ses propres libéralités, elle a quelquefois obtenu des aumônes tres-considérables des princes et princesses, et autres personnes de consideration qui venoient la visiter, et avec qui elle entretenoit quelque liaison. Elle étoit encore plus libre avec Mme la princesse de Conti, sa fille ; aussi employoit-elle avec plaisir le crédit qu'elle pouvoit avoir sur son esprit et sur son cœur [1], » pour l'engager à concourir à des œuvres ayant pour objet de secourir les misères des autres.

Peut être la sainte carmélite, en mêlant sa fille, la princesse de Conti, aux bonnes œuvres, poursuivait-elle à la fois l'intérêt des malheureux en général et l'intérêt de la jeune princesse elle-même; on va dire pourquoi. Le commencement du mariage avait semblé promettre des merveilles. Le prince de Conti, et tout le monde, dans sa famille, avait été ravi de cette alliance. Mme de Sévigné y avait applaudi ; « ils s'aiment comme dans un roman, écrivait-elle à sa fille,

[1] L'abbé Lequeux, Hist. de la duchesse, p. 85.

et le roi s'est fait un grand jeu de leur inclination. » Du reste, Louis XIV donna à sa fille un million de dot, cent mille livres de pension, quarante mille écus de bijoux. De son côté, Mlle de Blois faisait présent à son mari de cent cinquante mille livres, argent comptant, et de soixante-quinze mille livres de pension, outre ses charges [1]. Et, quand mourut le comte de Vermandois, c'est aussi à la princesse de Conti que le roi donna le bien du frère.

Mais l'attente des débuts avait été bientôt trompée. Qu'il y eût faute des deux côtés, il n'en était pas moins triste pour la mère de voir le bonheur conjugal de sa fille sitôt éclipsé. On a dit le prince de Conti, malgré son esprit et son instruction, fort gauche dans toutes ses actions, et ne plaisant à personne pour vouloir paraître ce qu'il n'était pas [2]. Il avait beaucoup d'esprit, suivant Mlle de Montpensier, mais un esprit savant, contraint, distrait, qui convenait mieux à la dévotion qu'à la galanterie [3]. Quoi qu'il en soit, il paraît que, trois mois après son mariage, la jeune princesse était déjà dégoûtée de son mari et inconsolable. « Vous avez ouï dire, écrivait Bussy Rabutin le 25 mars 1680, la passion de Mlle de Blois pour M. le prince de Conti, quand elle l'épousa. Cela est, dit-on, fort changé; la petite personne (mariée à quinze ans) ne le peut plus souffrir [4]. » Trois ans plus tard, quand le prince de Conti revint de la campagne contre les Turcs, à laquelle il avait pris une noble part, il en rapporta un peu de prestige; mais l'inconstante et difficile [5] princesse n'avait pas retrouvé, dit-on, sa première tendresse envers son époux.

[1] Gregorio Leti, *Teatro Gallico*, t. II, p. 225.
[2] Souvenirs de Mme de Caylus, p. 124.
[3] Mémoires, t. IV, p. 493.
[4] Correspondance, t. V, p. 94.
[5] Quand le prince de Conti se battait en Hongrie contre les Turcs, sa jeune épouse lui écrivit des noirceurs contre le roi et contre Mme de Maintenon. Ces lettres tombèrent entre les mains de Louis XIV. Qu'on juge de l'éclat que fit cette affaire, et combien le cœur du roi fut profondément blessé.

Mme de La Vallière, ayant eu le duché de Vaujour (inclus aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire, et sur la frontière de l'Anjou), désira qu'il se fît du bien dans la contrée [1], et comprit qu'il fallait intéresser sa fille au projet de la fondation d'un hospice à Lublé, localité dépendante du duché de Vaujour-La-Vallière. Ne serait-ce pas, en assurant le succès d'une bonne œuvre, calmer le cœur aigri de la jeune princesse, et lui mériter le sourire céleste en considération du bien qu'elle ferait aux malheureux? L'acte d'établissement de cet hôpital qui existe encore [2], porte la date du 6 octobre 1683. L'objet de cette fondation était, suivant l'intention de Mme de La Vallière, 1° de soigner les malades pauvres de sept communes relevant du duché; 2° d'élever les enfants pauvres de ces mêmes sept communes. Mme de La Vallière voulut qu'on laissât des fermes, jusqu'à concurrence de 6,000 livres de rente, pour l'entretien de l'hôpital, et décida la famille de Conti, à faire pour cet effet, des échanges.

[1] La sœur Madeleine, disait, dans sa *Lettre circulaire*, de Mme de La Vallière, que, « touchee jusqu'au fond du cœur de la misère des pauvres qu'elle ne pouvait plus secourir, elle demandait à Dieu de les secourir par d'autres mains que les siennes, et de leur donner la patience. »

[2] L'hôpital fondé à Lublé par Mme de La Vallière, fut transféré, à la fin du XVIIIe siècle, à *Château La Vallière* (Indre-et-Loire), où il est encore aujourd'hui. Voici l'acte donné en septembre 1783, pour la translation de l'hôpital, de Lublé à Château La Vallière :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre..... Notre très-chère et bien-aimée cousine, la duchesse de Châtillon, nous a fait représenter qu'il existe dans le duché de La Vallière, un hôpital, dont l'établissement est dû à la piété de feue notre très-chère et bien aimée cousine, la duchesse de La Vallière, depuis Carmélite, qui l'avait fondé, pour être fixé à Château La Vallière, chef-lieu et centre des paroisses auxquelles il était destiné..... La paroisse de Lublé étant à l'une des extrémités du duché, et les chemins en hiver étant impraticables, les curés des paroisses du duché délibérèrent dès le XVIIe siècle, en 1692, pour faire transférer l'hôpital à Château La Vallière..... »

Suivent les dispositions arrêtées par le roi. — (Voir le traité et l'acte aux registres de l'hôpital lui-même, à Château-La-Vallière.)

Le préfet d'Indre-et-Loire fit réclamer pour le musée de Tours le portrait de Mme de La Vallière, que possédait l'hôpital de Lublé. L'hôpital transféré depuis le XVIIIe siècle, à Château-la-Vallière, possède : 1° un portrait de la princesse de Conti, qui venait souvent à Vaujour; 2° un petit portrait de Mme de La Vallière, en carmélite, qui n'est qu'une médiocre copie.

S'élevait-il des difficultés d'affaires, surtout avec les complications de l'ancien droit français? On peut le croire d'après la lettre écrite par sœur Louise de La Miséricorde, le 3 avril 1684, à un homme de lois à Tours. « Il nous paraît, écrit-elle, tant de sagesse et de circonspection dans votre procédé, monsieur, que nous ne doutons pas que, par les soins que nous espérons que vous voudrez bien encore prendre, nous nous verrons enfin en repos par la paix que vous mettrez en un lieu où je me crois obligé de la procurer..... Quand il faudra quelque ordre de M. le prince de Conti, on l'aura promptement... rien ne me pouvant donner plus de consolation que de voir la paix établie où le désordre règne il y a longtemps. Pour notre hôpital, voyez et entrez en matière et confiance avec les bonnes Sœurs [1]. Si mon nom peut vous être utile à quelque chose, servez-vous-en avec liberté; quelque effacé que je désire qu'il soit du monde, s'il peut faire quelque bien, encore une fois, servez-vous-en; c'est l'intention de M. le prince de Conti...

Sœur Louise de la Miséricorde
R. Car^te^ ind^e^ [2]. »

Vers 1694, les choses étaient bien modifiées; on a dit que Louis XIV avait bien vite oublié Mme de La Vallière, même du vivant de la reine [3]. Mais à cette époque, tout souvenir

[1] D'abord dirigé par des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve (maison de Paris) l'hôpital de Mme de La Vallière a été confié aux Sœurs de la Présentation (maison de Tours), depuis 1802.

[2] Bibl. imp. du Louvre, *Lettres autographes de Louis XIV*, etc. F. 325; F° 127, R°. — Citée par M. P. Clément, dans *Réflexions sur la miséricorde*, t. II, p. 4, 5. *Lettres à diverses personnes.*

[3] Le roi n'alla jamais aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. « Le roi, dit le duc de Saint-Simon, avait conservé pour Mme de La Vallière une estime et une considération dont il s'expliquait même rarement et courtement. Elle est morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites. » (*Mémoires*, édit. Delloye, t. XVI, p. 4). Un moderne historien adopte cette opinion de Saint-Simon, et semble croire à l'oubli de Louis XIV: « Hélas! la sœur Louise de la Miséricorde le savait trop (que le roi l'avait oubliée), et sa peine plus amère dut être, au moins pendant les premières années de sa retraite, que le roi jadis tant aimé, le père de Mlle de Blois et du comte de Verman-

du roi était bien mort aussi dans la mémoire de la duchesse. Le temps, après un espace de vingt ans, efface les sentiments les plus vifs, ceux surtout qu'on se figurait éternels sur la terre. Comment expliquer physiologiquement et psychologiquement la dégénérescence de la mémoire, et la défaillance progressive du sentiment sous l'action du temps? Il est inutile de le rechercher ici. Mais il est sûr que, en 1694, le nom de Louis XIV, quand une occasion imprévue le faisait passer devant le souvenir de Mme de La Vallière, était un mot vide et creux qui ne soulevait plus rien dans l'âme de la Carmélite.

La duchesse de La Vallière se rattachait pourtant encore à Louis XIV par le lien de la prière. Les annales des Carmélites rapportent que la sœur Louise de la Miséricorde était sans cesse en prière « pour les besoins de l'Église et de l'État [1]. » Jamais la monarchie de Louis XIV eut-elle plus besoin qu'on priât le ciel, si ce n'est à partir de 1704?

dois, n'eut pas une seule fois la bonne pensée de venir la voir. Qui peut dire si ces déceptions intimes, si ces vagues espérances trompées, n'éveillaient pas dans les profondeurs de son âme, des plaintes intérieures dont elle se punissait par de nouvelles macérations? » (M. P. Clément, *Notice sur Mme de La Vallière.*) Le baron Walckenaër est d'une opinion contraire; il pense que Mme de La Vallière occupe plus de place, dans la vie de Louis XIV, par son repentir que par son amour. « Cette belle victime, dit-il, offerte à Dieu en expiation des désordres de ce roi, fit sur lui une impression profonde, que ni les autres maîtresses, ni les distractions de la guerre ou de la politique ne purent effacer. La Vallière ne fut jamais plus présente à la pensée de Louis XIV que depuis qu'elle eut abandonné sa cour; jamais elle ne lui apparut sous des traits plus divins que lorsqu'il se fut interdit sa vue. Il saisissait avec joie les occasions de lui continuer ses bienfaits dans ses parents, dans ses enfants. Aux occasions solennelles de mort ou de mariage, il était satisfait d'apprendre que la reine et toute la cour donnaient à La Vallière des témoignages d'intérêt et de vénération. (Caylus, *Souvenirs*, édition Renouard, 1806, in-12, p. 89. — *Ibid.*, collection Petitot, t. LXVI, p. 384.) C'est dans son cloître, au pied des autels, que La Vallière a préparé, à son insu, la chute de Montespan et le long règne de Maintenon.

« Si Louis XIV, par sa conduite réservée envers Louise de la Miséricorde, a été taxé d'ingratitude et d'oubli, c'est que le monde ne connaît d'autre passion que celle qu'inspirent les enchantements de la volupté, de l'esprit ou des talents, et qu'il ignore la force d'un attachement où l'âme et le cœur ont la principale part. Louis XIV y était sensible. » (*Mémoires sur Mme de Sévigné*, 5e partie, p. 110.)

[1] Ce qu'atteste la sœur Madeleine, dans la *lettre circulaire* de 1710.

L'installation de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, sur le trône d'Espagne, avait irrité et effrayé les grandes puissances, en altérant effectivement en Occident l'équilibre européen ; on ne sortait pas depuis 1701, de ce qu'on appelle la guerre de la succession d'Espagne, que commença l'Autriche, et où entrèrent l'Angleterre et la Hollande. L'année 1709 avait été néfaste par le froid, la famine et les désastres de nos armées. Marlboroug, chef des forces anglaises, et le prince Eugène avaient fait essuyer aux Français des échecs désastreux. Le maréchal de Villars, qui leur fut opposé, ne put sauver ni Tournai, ni Mons en Belgique ; et il avait vainement livré la bataille de Malplaquet, cette bataille si longue, si meurtrière et si funeste. Enfin, au commencement de 1710, on ouvrit les fameuses conférences de Gertruydemberg, près de Breda, dans le Brabant hollandais. Le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac sollicitèrent la paix à des conditions fort onéreuses pour Louis XIV, et toutefois avec un ton de dignité peu commune ; mais les opérations militaires continuaient à s'aggraver, et les prétentions des plénipotentiaires ennemis à Gertruydemberg devenaient de plus en plus exorbitantes. Il n'y avait, ce semble, d'autre remède que celui indiqué par Georges III d'Angleterre, à quelques années de là, au roi de Pologne Stanislas Auguste : « Je crains que ces malheurs ne soient arrivés au point de ne pouvoir être redressés que par le Tout-Puissant, et je ne vois pas d'autre intervention qui puisse y remédier [1]. » Mais les conférences se rompaient en juillet ; et les alliés ne demandaient-ils pas bientôt audacieusement que Louis XIV combattît lui-même Philippe V et s'engageât à le chasser d'Espagne en deux mois ? Françoise-Louise de La Beaume Le Blanc, duchesse de La Vallière, ne devait pas voir de telles extrémités. Elle pria. Malgré les prières individuelles, certains décrets sur les

[1] Lettre de Georges III, datée de Saint-James, le 17 novembre 1772.

destinées des empires s'accomplissent. Il y avait trente-six ans que sœur Louise de la Miséricorde était entrée aux Carmélites; elle ne vivra plus, au mois de juillet 1710, qui devait encore être si triste pour la France.

Un écrivain, constatant d'après les monuments du temps, que Mme de La Vallière, de plus en plus désireuse de se faire oublier et d'oublier elle-même tout ce qui ne la ramenait pas à l'amour divin, s'isola de jour en jour davantage du monde extérieur, et cessa peu à peu d'écrire, remarque en même temps que les lettres qui restent d'elles, vers les derniers temps de sa vie, ne donnent plus aucune idée du charme et de la grâce passionnée qu'elle mettait dans les choses de l'esprit. Ensuite rappelant, ainsi qu'il en fut fait mention par la supérieure des Carmélites en 1710, que la duchesse était sans cesse prosternée au pied des autels où elle priait pour *les besoins de l'Église et de l'État*, le même écrivain tire de cette circonstance l'induction que, « l'angélique créature enveloppait ainsi dans ses oraisons, à son insu peut-être, celui par qui elle avait tant souffert [1]. » On n'a aucune raison en effet de contredire cette conjecture. Mme de La Vallière avait trop de patriotisme pour ne pas prier pour la France, dans un moment où la nation éprouvait des revers; elle était assez généreuse, au cas qu'elle eût mêlé le roi à ses prières, pour ne pas se souvenir de l'oubli et des sécheresses dernières de Louis XIV.

Son gendre, le prince de Conti, était mort en 1685 [2] par un triste accident; la baronne de Saint-Remi sa mère, n'était plus depuis 1686. Son oncle, évêque démissionnaire de Nantes, mourut à Tulle en 1709. Il ne restait que sa fille, la princesse de Conti, qui n'avait pas voulu se remarier, et

[1] M. P. Clément, de l'Institut, *Revue européenne*, 1860, et *Notice*, dans les *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu*, édit. Techener, p. CXXX.

[2] Le prince de Conti mourut le 9 novembre 1685, à Fontainebleau, de la petite vérole qu'il avait gagnée en soignant sa femme, et dont celle-ci guérit. Il ne laissa point d'enfants; il fut transporté et enterré à Valery, avec les princes de sa maison.

que, sur la vue seule de son portrait, l'empereur du Maroc avait fait demander en mariage [1]; mais nulle consolation ne venait de ce côté, Mme de Conti ayant adopté des habitudes étranges [2]. Tous les fils étaient rompus par conséquent; elle n'aspirait plus qu'à un entier isolement, à une rupture totale avec les personnages de Paris et de la cour, afin de ne s'occuper que de Dieu seul, et de n'être connue que de lui. C'est pourquoi elle demanda à être envoyée dans un des couvents de l'Ordre les plus pauvres et les plus éloignés, où elle put s'enfermer tout à fait dans le tombeau de Jésus-Christ jusqu'à ce qu'il lui plût de l'appeler à la gloire céleste. Mais la communauté dont elle était l'édification, et pour qui sa conduite journalière était une leçon vivante des vertus chrétiennes, ne voulut point consentir à l'éloignement d'une personne qui lui était si chère et si utile. Sœur Louise

[1] La politique avait mis Louis XIV en rapport avec le Maroc. Abdala-Ben-Aïssa, amiral de l'empereur Muley-Ismaël, vint en France le 11 novembre 1698, portant de riches présents; il écrivit à Fez toutes les merveilles de Paris et de Versailles. Muley-Ismaël, frappé par tous les récits d'Abdala-Ben-Aïssa, sur la cour et le pays de France, conçut un dessein plus ambitieux encore que le siége de Ceuta (contre les Espagnols) avec l'aide des fleurs de lys; il demanda à Louis XIV la main de la princesse de Conti, *assurant qu'elle resterait dans sa religion, intention et manière de vivre ordinaire.* Louis XIV répondit sans sourire que le Dieu qu'adorait la princesse de Conti, ne lui permettait pas de satisfaire aux désirs de Muley Ismaël (Voir le *Maroc et ses caravanes, ou relations de la France avec cet empire*, par M. Thomassy, 3e édition, Paris, 1859.) Il est bien vrai, dit la Palatine, que sur la vue de son portrait, un prince du Maroc l'avait demandée en mariage. On se figure les éclats de rire, ajoute M. P. Clément, par lesquels cette demande dut être accueillie à Versailles. — Il existe, du reste, plusieurs livres sur cette étrange proposition faite à une fille du roi très-chrétien d'épouser l'empereur du Maroc : 1° *Le Triomphe de la déesse Monas*, ou *histoire du portrait de Mme la princesse de Conti*, Amsterdam, 1698, in-12; 2° *Relation historique de l'amour de l'empereur du Maroc pour Mme la princesse de Conti*, Cologne, 1700 ou 1707, in-12. (Voyez à l'Appendice.)

[2] Mme de Conti ne se remaria point, elle voulut rester libre. Le dauphin était constamment chez elle. Il y avait là une société jeune. Le dauphin y rencontra Mlle Choin, nièce de la comtesse de Bury; cette demoiselle Choin devint une célébrité. La Fontaine était de la société de la princesse de Conti. En 1694, eurent lieu des intrigues. Louis XIV montra à sa fille des lettres de Mlle Choin; M. de Clermont, officier des gardes, s'était introduit chez la princesse de Conti, et on était convenu de se jouer de la princesse. Le roi renvoya Mlle Choin.

de la Miséricorde fut obligée d'offrir à Dieu ce nouveau sacrifice. Cependant, le monde, pour qui elle était un signe et un prodige dont il n'était pas digne, respecta dans la suite le goût de la sœur Louise de la Miséricorde pour la solitude; on la négligea davantage; et quelques années avant sa mort, elle fut beaucoup moins visitée [1].

Mme de La Vallière n'avait pas épargné son corps; ce n'étaient plus les sensualités de Saint-Germain et de Versailles; elle pratiquait des austérités comme celles d'un saint Jérôme. Le citoyen de la Rome païenne, Varron, vieillissant entouré de tout ce qu'il aimait, de sa femme Fundania, de ses livres précieux, de ses belles statues, sans oublier cette belle volière qu'il a complaisamment décrite, parlait sans amertume, à quatre-vingts ans, de sa fin prochaine, comme il paraît par le début de son *De Re Rusticâ :* « L'homme n'est qu'une bulle d'air, dit-il; encore plus le vieillard; aussi faut-il que je me presse et que je songe à faire mon paquet (*sarcinas colligans*) avant de quitter la vie. » Mme de La Vallière ne se préoccupa pas, en 1710, de garennes, de volières et de viviers. Rien de cet attirail pour satisfaire une sensualité exigeante et fatiguée. Son corps était exténué par des privations et des macérations volontaires; mais elle ne définissait la vie humaine, ni l'homme « une bulle d'air; » elle aurait dit plutôt avec le poëte, que l'homme est un dieu tombé qui se souvient du ciel. Mais à coup sûr, elle n'avait point, chez les Carmélites, une salle à manger, comme celle du citoyen Varron, « située au sein même d'une volière, entre deux rangs de colonnes, où la table et les lits des convives étaient entourés d'une eau courante, en sorte qu'en mangeant les mets les plus délicats, les Hortensius et les Lucullus de l'endroit pouvaient voir à leurs pieds les poissons les plus rares et entendre autour de soi chanter les rossignols. »

[1] *Lettre circulaire. — Histoire de Mme de La Vallière*, par Lequeux, p. 87.

Les forces physiques s'affaiblissaient tout à fait. C'est que sœur Louise s'était rudement châtiée, en sincère pénitente qu'elle était. On peut bien juger qu'une pénitente si sévère pour son cœur, n'était pas plus indulgente pour son corps, celui-ci ne lui paraissant plus propre à aucun usage qu'à être mortifié et crucifié en toute manière. La vie dure des Carmélites, comme il a été dit au chapitre précédent, ne suffisait pas à son zèle pour la pénitence. Sitôt qu'elle avait été reçue professe, elle s'était mise à livrer une guerre plus décidée à tous ses sens ; elle demandait sans cesse à jeûner au pain et à l'eau, et à user de toutes les macérations capables de faire souffrir une chair criminelle [1]. Elle se levait tous les jours deux heures avant la communauté, dit la prieure des Carmélites, et passait ce temps à prier devant le Saint-Sacrement, sans que les plus rudes hivers lui fissent rien relâcher d'une pratique si pénible. Elle endurait le froid, à tel point qu'on la trouvait souvent saisie et évanouie, soit dans l'église, soit dans les greniers où elle étendait le linge. Plus soigneuse de souffrir, que d'autres à éviter tout ennui, et à se procurer toutes sortes de commodités, la sœur Louise de la Miséricorde accueillait, pour ainsi dire, les maladies et les douleurs avec un calme, une tranquillité et une satisfaction qui tenaient du prodige [2]. Un grand érésipèle qui s'était jeté sur sa jambe l'incommodait beaucoup, sans qu'elle en voulût rien dire ; mais le mal était devenu si considérable qu'on s'en aperçut enfin, et qu'on l'obligea d'aller à l'infirmerie. Elle n'eut pas d'autre réponse aux reproches que la Mère crut devoir lui faire de cette espèce d'excès, sinon celle-ci : *Je ne savais ce que c'était, je n'y avais*

[1] « Sa délicatesse naturelle, dit le duc de Saint-Simon, avait infiniment souffert de la sincère âpreté de sa pénitence de corps et d'esprit, et d'un cœur fort sensible, dont elle cachait tout ce qu'elle pouvait. Mais on découvrit qu'elle l'avait portée jusqu'à s'être entièrement abstenue de boire pendant toute une année, dont elle tomba malade à la dernière extrémité. » (*Mémoires.*)

[2] *Histoire de la duchesse de La Vallière*, par Lequeux.

pas regardé. Entendons un témoin des dernières années de la duchesse, puisqu'elle vivait avec elle sous le même toit : « Ma sœur Louise de la Miséricorde, disait en 1710, la mère prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques, ayant épuisé ses forces par ses grandes austérités, était devenue fort infirme ; un mal de tête habituel, une sciatique douloureuse, un rhumatisme universel, et un grand nombre d'autres maux exercèrent longtemps sa patience ; elle n'en laissa voir que ce qu'elle ne put cacher. Jamais aucune plainte ne sortoit de sa bouche, et quand on l'exhortoit à prendre quelque repos : *il n'y en peut avoir pour moi sur la terre*, nous repondoit-elle. Son désir de posséder Dieu, sa crainte de le perdre, lui faisoient désirer la mort avec ardeur. *Que mon exil est long!* disait-elle souvent avec le prophète [1]. Ses maux, redoublant tous les jours nous firent craindre qu'elle ne fût bientôt exaucée. Nous la suppliâmes avec instance de prendre quelque soulagement et de faire quelques remèdes ; elle y consentit, mais elle ne s'en trouva pas mieux. Ses souffrances augmentèrent toujours, et ses souffrances faisoient sa joie : Que celui qui a commencé achève de me réduire en poudre, disait-elle avec Job [2].

C'est ici que l'histoire doit faire une halte, afin de laisser la place à la réflexion. Il y avait près de trente ans que Mme de La Vallière menait une vie singulièrement rude, sans avoir jamais manifesté un regret ou une fatigue de sa pénitence. Avant que Mme de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche se rejoignent dans la mort et dans la vie future, il est à propos de mesurer une dernière fois le temps parcouru, de regarder à quel moment et à quel signe se fit le rapprochement de ces deux femmes sur la terre ; il est nécessaire surtout d'apprécier le degré de conversion de Mme de La Vallière, et jusqu'à quel point cette conversion était réelle, sérieuse et surnaturelle. C'est que dans les

[1] Psaume CXIX, 5.
[2] Job, VI, 9.

grandes métamorphoses historiques, où l'on voit un personnage changer fondamentalement sa ligne de conduite, on doit tenir compte de ce que l'on appelle les *causes occasionnelles*. Ainsi, dans l'histoire de la conversion de Mme de La Vallière, on doit faire et l'on a fait, dans les chapitres précédents, la part qu'eut Marie-Thérèse d'Autriche à cette conversion célèbre, part qui fut considérable. Faute de bien analyser le phénomène du repentir chrétien, avec ses éléments constituants, avec ses moments chronologiques, avec les circonstances qui y jouent soit le rôle d'agent formateur, soit celui de simple occasion déterminante, on risquerait de qualifier à faux l'évolution de l'ancienne fille d'honneur de Henriette d'Angleterre.

On a déjà dit que les cinq années qui s'écoulèrent de 1668 à 1673, furent un temps de transition pour la duchesse; mais il n'y avait pas encore conversion proprement dite. Nous ne voyons apparaître le phénomène du repentir chrétien qu'après la maladie grave dont les *Réflexions* font mention ; c'est pourquoi on ne doit dater l'ère nouvelle de Mme de La Vallière que de l'année 1673. Mais il faut analyser ce phénomène du repentir chrétien, afin de mieux suivre la marche ascensionnelle de cette femme célèbre, dans le nouveau genre de vie qu'elle adopta.

Il y avait 1° dans ce repentir, la vue calme et sentie de Dieu, de sa justice, et par voie de projection ou d'application, il y avait une claire et nette perception de la personne de *Marie-Thérèse d'Autriche*, en tant *qu'offensée ;* perception qui avait jusque-là manqué de fixité et de lumière. L'amour de Dieu, source de toute justice, amenait nécessairement l'intelligence de l'énorme injustice commise envers la reine malheureuse et outragée.

2° A la suite de cette vue, vint la nécessité profondément sentie de faire cesser cet état de choses et de le réparer autant qu'il dépendait des forces individuelles. Mme de Sablé, Mme de Sévigné, Mme de Lafayette, Mme de Longue-

ville, s'étaient rapprochées de Port-Royal, par désir de réforme ou peur de la mort; une illumination soudaine, produisit dans Mme de La Vallière des besoins solennels qu'elle n'avait pas jusqu'alors éprouvés. Elle avait eu beau gémir de marcher dans des voies maudites, et dévorer sans issue ses angoisses secrètes. Ces phénomènes n'étaient pas le repentir chrétien. La duchesse fuyait le monde, parce qu'elle était possédée du besoin de pleurer; mais elle n'avait plus de larmes, parce qu'elle n'avait plus d'amour; de même qu'elle n'avait plus d'amour, parce qu'elle n'avait plus de Dieu. Il lui survenait des crises affreuses, dont le dénoûment se bornait à des agitations fébriles ou à des mélancolies immenses et inutiles. Enfin en 1673, avait eu lieu le repentir proprement dit, qui, dans la pensée des chrétiens, est une œuvre collective de l'être supérieur et de l'être humain, les initiatives mystérieuses étant en haut, les coopérations généreuses, obéissantes, étant dans la créature.

On s'explique alors l'état stationnaire de la duchesse pendant les trop longues années de 1662 à 1673; il n'y avait ni répulsion sincère pour le passé, ni amour surnaturel et nouveau. Ni l'offense envers Dieu n'était sentie, ni l'outrage envers la reine n'était apprécié; il fallait une augmentation providentielle de lumières et de forces. Enfin, l'heure du réveil sonna. Les souffrances perpétuelles de l'âme, la fierté toujours blessée, le cœur cent fois brisé, la coupe de l'humiliation qui ne cessait d'être pleine, des nuits qui n'étaient que de longs cauchemars, les promesses de 1662 évanouies en fumée, le mensonge et la moquerie, les sensations déchirantes obligeant de descendre chaque jour dans le gouffre sans fond d'une situation impossible, la nécessité de dévorer les idées les plus accablantes, comme celle de passer pour une vile courtisane, quand au fond elle avait conservé une âme candide, toutes ces conspirations de la réalité portèrent atteinte à la santé de Mme de La Vallière. Une maladie était inévitable; son corps ne

pouvait toujours se tordre, sans se briser sous ces affreuses émotions. Elle y succomba. Et quand la maladie, après ses étreintes, après qu'elle l'eut suspendue sur le gouffre béant, la rendit à elle-même, à la libre et calme réflexion, la jeune duchesse éprouva ce qu'elle n'avait jamais senti depuis les orages de 1662, la sensation personnelle et souveraine de dépendance absolue vis-à-vis de Dieu. Elle se demanda ce qui la séparait du tribunal de la justice suprême, elle ne vit, entre elle et les jugements divins, qu'une imperceptible distance, l'épaisseur d'un cheveu, le mince fil qui s'appelle la *santé*, la fraîcheur veloutée et passagère des lèvres qui sourient, l'humide éclat des yeux qui réfléchissent le ciel, la vulnérable sérénité de la physionomie que le moindre nuage vient troubler. Sans doute le coup d'en haut, le coup transformateur passa à travers ces sensations. Ce qui était vulgaire, devint et s'appela le repentir.

3° A dater de cette année, il y a rupture dans l'existence de Mme de La Vallière ; un abîme de distance sépare le présent du passé. Les idées, le langage, les préoccupations, rien ne se ressemble, c'est une vie qui recommence sur des éléments complétement nouveaux ; jusque-là elle n'était qu'une *jolie païenne* [1]. Prenez Mme de La Vallière à partir de ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, précieux manuscrit où elle épanchait son cœur, sans soupçonner qu'elle traçait pour la postérité les mémoires de sa régénération, lisez ces pages, pleines de mélange et de trouble, sous le rapport littéraire, vous y verrez dans l'ordre des mœurs et des actes, reparaître la chrétienne, celle qui se repent, qui désavoue son passé, qui veut confier à de nouveaux astres la direction de sa vie, et égaler ses réparations à sa splendeur perdue.

« Que vous rendrai-je, mon Dieu, pour m'avoir rendu la santé et la vie, pour m'avoir retirée des portes de l'enfer,

[1] C'est ainsi qu'Arnaud d'Andilly appelait Mme de Sévigné.

pour avoir conservé mon âme, enfin pour tant de grâces et de miséricordes dont vous avez usé envers votre pauvre servante.

» Est-ce trop, mon Dieu, pour reconnaître tant de bienfaits? est-ce trop que de vous les rendre? est-ce trop, pour réparer les scandales d'une vie où je n'ai fait que vous offenser, que de l'employer tout entière à vous servir et à vous honorer? Est-ce trop pour satisfaire à votre justice et vous faire oublier tant de plaisirs profanes auxquels je me suis abandonnée? Est-ce trop que de m'en priver?...

» Que l'image de cette fin dernière, de ce moment affreux où vous jugerez nos justices, et où mon âme toute couverte de crimes et sans confusion, s'est vue toute prête de recevoir le dernier coup de mort, ne s'efface jamais de ma mémoire, non plus de mon cœur, ces infinies miséricordes qui ont arrêté vos foudres et vos vengeances. » Ces lignes laissent assez entrevoir, combien la maladie de Mme de La Vallière secoua son âme jusqu'en ses dernières profondeurs. Il s'agit enfin pour elle de préoccupations spirituelles et religieuses : le commencement du deuxième chapitre l'atteste. Ce corps, dont elle sent refleurir, avec la santé, les séductions et les charmes, l'effraye. Mme de La Vallière se hâte de demander comme préservatif, la santé de l'âme.

« Rendez-moi, ô mon Dieu, la santé de mon âme, et faites que je vous demande, par-dessus toutes choses, cette joie sainte que la vicissitude de tout ce qui passe ici-bas ne saurait ébranler; je veux dire la joie de me voir délivrée de l'esclavage du péché et de me voir dans l'ordre de votre divine providence et dans le chemin de mon salut..... »

Une lettre de Mme de La Vallière au maréchal de Bellefonds, la première en date, de celles que nous possédons de cette femme, confirme les dispositions personnelles dont le deuxième chapitre des *Réflexions* nous donne l'idée; cette lettre est datée de Tournay, où Mme de La Vallière avait suivi la reine, pendant le siége de Maëstricht.

« Je veux vous remercier *moi-même* de votre souvenir, et me réjouir avec vous de l'état tranquille où vous êtes. Vous avez la paix du cœur, et vous en goûtez les délices sans aucun obstacle. J'envie fort le même bonheur ; mais je n'y suis pas encore parvenue, et j'ai besoin des conseils de mes amis, pour ne me pas laisser aller souvent à ces troubles que vous connaissez. Cependant, je vous assure que je me souviens fort bien de mes dernières conversations ; et j'ai la vanité de vous dire que j'en ai profité, et que je fais, ce me semble, des merveilles. Je voudrais que vous en puissiez juger ; car souvent on se flatte sans s'en apercevoir..... Ne m'oubliez pas, je vous prie, et soyez persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je le suis,

Votre humble servante,

La duchesse de La Vallière. »

Cette lettre est datée du 9 juin 1673. On y voit que la duchesse est convalescente, elle veut enfin, *elle-même*, de sa propre main, écrire et remercier le maréchal, elle est en état de tenir la plume. Elle a profité de ses dernières conversations avec lui ; elle ambitionne la paix du cœur, la sérénité de l'âme ; elle y tend, elle y aspire. C'est assez dire qu'au dedans d'elle-même, un monde s'est écroulé, un monde ancien ; un monde nouveau est en train d'éclore ; il y a révolution complète dans son être moral.

4° Les transformations dont le repentir chrétien est le point de départ, ne se laissent pas mesurer au compas de l'esprit humain, mystérieuses dans leur marche de lenteur ou de soudaineté, incompréhensibles dans leur combinaison d'éléments naturels et de conséquences surhumaines. C'est ainsi que la conversion de Mme de La Vallière a besoin de s'éclairer des données fournies par les grands psychologues chrétiens du moyen âge, sur les évolutions de l'âme en général ; et, quelques critiques du XVIIIe et du XIXe siècle,

auraient mieux compris la transformation de Mme de La Vallière, s'ils se fussent inspirés de cette psychologie.

Le *premier principe* que nous croyons reconnaître, et qui appartient à cette psychologie théologique, c'est que l'ordre naturel et purement humain est l'image de l'ordre surnaturel. De même qu'il faut du temps à la guérison des plaies et des blessures du corps, ainsi les blessures de l'âme ne guérissent pas en un jour, il faut du temps pour que l'âme se convertisse pleinement et purement à Dieu. De là des oscillations entre la passion dominante jusque-là et le nouvel amour qu'il faut contracter. Et les psychologues chrétiens ont une philosophie assez motivée pour expliquer ces lenteurs de l'âme qui fait effort pour remonter à la dignité d'autrefois.

Si une pécheresse n'avait aucune difficulté à se convertir, si Mlle de La Vallière avait su prendre son parti et renoncer en un instant à sa coupable passion pour Louis XIV, si elle eût pu, aussitôt qu'elle l'eût voulu, briser avec son passé, sans ressentir la résistance de ses passions, il y aurait eu pour elle un danger évident, celui d'attribuer uniquement à ses propres forces personnelles l'initiative et l'accomplissement de sa rénovation. Quand on croit avoir puissance en soi-même, il n'y a aucune raison de confesser les miséricordes de Dieu.

Les lenteurs transformatrices s'expliquent aussi par une autre raison ; si la Providence veut qu'on recouvre, peu à peu, ce que l'on a perdu tout d'un coup, c'est que si l'âme égarée revenait en peu de temps, à sa béatitude primitive, ce lui deviendrait un jeu de se précipiter dans les hasards de la vie et dans le labyrinthe des passions mondaines. Notre nature est telle qu'elle n'a pas soin d'éviter les maux qui se guérissent très-facilement ; mais la difficulté des guérisons morales fait qu'une fois converti, on conserve avec plus de soin la santé après l'avoir recouvrée.

Deuxième principe : loin de s'étonner de retrouver dans la personne convertie le même fond qu'autrefois, on doit se sou-

venir que la grâce ne détruit pas la nature, mais la perfectionne ; ainsi, il devait se rencontrer en Mme de La Vallière, persistance du même caractère, du même tempérament, des mêmes passions en tant que tendances. Les conversions les plus éclatantes et les plus hautes justifieraient cette persistance. Saint Paul, après l'accident du chemin de Damas, était resté, comme auparavant, l'homme de l'affirmation, ayant la passion du dogmatisme. Augustin, après le fameux *Tolle, lege*, demeura tendre et affectueux. François Xaxier, l'universitaire, après l'évangélique : *Quid prodest !* fut ce qu'il avait été, un ambitieux. Seulement les passions de ces hommes avaient changé d'objet : des appétits immortels avaient été substitués à une faim mortelle et profane ; ainsi le gentilhomme de Navarre devint l'apôtre des Indes, et l'Alexandre des temps chrétiens.

Faute de bien rappeler les principes de la psychologie chrétienne, les moralistes des trois derniers siècles ont mis en suspicion plusieurs conversions de femmes, et en particulier celle de Mme de La Vallière, si nous en croyons Claude le Queux. « La conversion de cette dame, dit ce biographe, et sa longue pénitence a été une merveille si éclatante dans tout l'univers, qu'il est juste et nécessaire de n'en pas laisser perdre le souvenir, mais d'en faire revivre le spectacle, autant qu'il est possible, aux yeux des chrétiens, surtout dans un siècle tel que celui où nous vivons..... Nous nous proposons singulièrement ici de peindre ce que la grâce de Dieu a fait en elle pour y retracer son image, que le démon avait si étrangement défigurée.

« Heureux si cet échantillon des sentiments de notre illustre pénitente peut servir à confondre les téméraires écrivains, qui, ennemis de Dieu et de la vertu, ont voulu comme travestir un si grand événement, en donnant de fausses couleurs à cette œuvre de la grâce, et faire passer pour des mouvements tout humains, et même criminels, de dépit et de jalousie, des résolutions si généreuses et si bien soutenues. »

Ceux qui ont professé le scepticisme touchant la conversion de Mme de La Vallière, auraient voulu sans doute qu'en foulant aux pieds ce qu'elle avait primitivement aimé, elle abdiquât sa nature et sa sensibilité; ils ont dit qu'elle avait l'air de se convertir, tandis qu'elle ne faisait que se retourner; et, qu'à la bien suivre, la même nature, aux divers âges, et dans les divers emplois, se retrouvait au fond jusque sous le déguisement.

Mais d'autres moins négatifs ont fait des restrictions seulement sur les commencements de la conversion de Mme de La Vallière; ces restrictions tiennent à une confusion d'idées, qui, pour être dissipée, exige l'énonciation d'un principe complémentaire.

Troisième principe : il importe peu que la Providence, dans la réforme progressive des âmes, se serve d'éléments naturels, et mette à profit des circonstances qui, pour un œil d'homme, n'ont aucune proportion avec la grandeur des résultats! Le caractère humain des premières origines d'un changement, n'empêche pas que le mystérieux artisan des métamorphoses intellectuelles et morales ne vienne mettre son empreinte au renouvellement individuel. Ces changements arrivent-ils par la voie de la sensibilité, par le libre travail de l'esprit, par une émotion naturelle, par une voie surnaturelle, par la grâce divine? C'est ce qu'il ne s'agit pas de décider. Mais il est sûr, par le résultat, qu'il y a dans ces bienheureuses transformations un élément divin. Pour s'inscrire en faux, il faudrait savoir « quelle puissance préside à la vie de l'âme, comment la vérité se révèle à l'homme, qui ne peut la saisir ni la repousser selon sa volonté; » il faudrait pouvoir dire d'où nous vient, si ce n'est du grand foyer, cette lumière de désillusionnement dont le foyer est hors de nous; ou bien il faudrait nier cette action du dehors, cette influence d'en haut que « l'orgueil ou la légèreté de l'esprit humain essaye vainement de méconnaître. »

Pour Mme de La Vallière, la lecture rapide des quinze premiers chapitres de ses *Réflexions* ne laisse pas subsister l'ombre d'un doute sur le caractère profond, radical et religieux de sa conversion ; il y a des phases encore sans doute. Elle est cependant arrivée à la réalité de la conversion, malgré quelques hésitations de surface. Il y a eu du naturel et de l'humain dans ce drame; mais en allant d'acte en acte, de péripétie en péripétie, la Providence faisait son œuvre, et la pièce nous mène au surnaturel par le naturel.

Mme de La Vallière dit, dans le Ier chapitre des *Réflexions*, que « la lumière maintenant éclaire sa raison, et que la grâce pénètre son cœur : elle est troublée du souvenir de l'*état pitoyable* dont Dieu l'a tirée. » Le chapitre IIe rappelle la date de ce grand moment où la duchesse enfin a détaché son cœur des idoles et compris sa détestable situation au point de vue de la conscience; elle dit à Dieu : « Que deviendront les promesses que je vous ai faites dans la *peur et le danger*, si votre miséricorde ne les fixe et ne les soutient dans mon âme ; » la maladie a donc décidé sa conversion jusque-là flottante. Au chapitre IIIe, elle se complaît à revendiquer pour elle les noms et les sentiments des humbles femmes de l'Évangile, des pécheresses, de la *Cananée*, de *Madeleine*. Une phrase du chapitre IVe, coupe court aux prétentions de ceux qui ne voudraient voir dans la conversion de Mme de La Vallière que des mouvements humains de dépit et de jalousie ; elle dit à Dieu : « Faites que je ne me contente pas d'être dégoûtée de ce monde et de m'en voir éloignée, peut-être plus par un esprit d'orgueil et un effet de ma raison, que par un pur motif de votre grâce. »

Assurément la philosophie du XVIIIe siècle avait tort de disputer à la religion ce retour d'une sincérité si parfaite, et nous pensons avec un judicieux critique, qu'il y a ici un malentendu. Que la conversion de Mme de La Vallière n'ait point eu, au point de départ, le mérite de l'initiative spontanée ; que le dépit et la jalousie, joints à toutes sortes d'hu-

miliations et de souffrances, aient été chez elle l'impression dominante pendant longtemps; c'est ce qu'il est impossible de contester, après tout ce qui a été raconté dans cette histoire; il suffit de rappeler les cinq ou six années qu'elle passa à la cour, depuis 1668, luttant tristement contre sa rivale triomphante, oubliant ce qu'elle se devait même aux yeux du monde. Mais il n'en est pas moins certain qu'à ces *mouvements purement humains* succédèrent des pensées meilleures et les motifs du plus pur christianisme. Ne vit-on pas ensuite Mme de La Vallière prendre une assiette d'âme fixe et invincible, une attitude héroïque, d'où elle s'élança pendant de longues années pour exécuter de nouvelles et de méritoires choses? Il faut donc comprendre que les cinq ou six dernières années de la cour furent cette combinaison providentielle d'éléments naturels. dont Dieu s'est servi pour convertir à la fin la duchesse d'une manière sérieuse. Du reste, le duc de Saint-Simon et Voltaire, si portés à médire en pareil cas, ont parlé l'un et l'autre, dans les meilleurs termes, de la conversion de Mme de La Vallière.

Le chapitre v^e^ est curieux. Un mot trahit la duchesse; on sent qu'elle traverse cette première période des conversions lentes et disputées, dans lesquelles on veut se persuader à soi-même qu'on ne cherche plus que « des plaisirs innocents, » où l'on renonce à ce qu'elle appelle « la grossièreté du péché » pour en garder « toutes les délicatesses; » où l'on échange, comme elle dit quelques lignes après, les péchés des sens, contre ceux de l'esprit; » où le nom « d'amitié, » après avoir dissimulé les premiers désirs de l'amour, vient abuser encore ses dernières espérances. Mme de La Vallière prend plaisir à dire ce mot : « mon amitié, — son amitié; » mais elle se trahit tout à coup, en déclarant qu'elle « sent revivre sa passion plus fortement que jamais dans ce qu'elle aime plus qu'elle-même. » Il faut se souvenir ici, et avoir présent à l'esprit que le livre de Mme de La Vallière était écrit, jour par jour, dans l'espace de cette dernière an-

née 1673, qu'elle passa à la cour. « Sensible, comme elle l'écrit elle-même au maréchal de Bellefonds, aux traitements différents qu'elle y éprouvait, » elle laisse tomber à son insu sur le papier son impression du moment, et l'on peut suivre de l'œil les successions rapides d'ombre et de soleil qui se font dans son âme. Louis XIV y rayonnait à l'heure où elle écrivait les lignes que nous analysons.

Le chapitre VIe et le XIIe donnent aussi de la lumière sur l'état d'âme de Mme de La Vallière. Elle rappelle « les humiliations et les dégoûts que Dieu répand dans toutes ses voies, » elle dit que Dieu lui a fait sentir dans le cœur « des *dégoûts tout particuliers.* » L'objet de ces dégoûts était évidemment Louis XIV, avec la promiscuité de ses attachements et ce fond d'égoïsme qui desséchait promptement ses plus vives affections.

Une explication nous est donnée du singulier personnage qu'elle faisait à la cour, et dont on était étonné et affligé. La duchesse d'Orléans achève de dire le mot de l'énigme ; après avoir causé avec Mme de La Vallière des traitements qu'elle subissait de la part du roi et de Mme de Montespan, la Palatine dit : « La pauvre créature s'imaginait qu'elle ne pouvait faire un plus grand sacrifice à Dieu qu'en lui sacrifiant la cause même de ses torts, et croyait faire d'autant mieux, que la pénitence viendrait de l'endroit où elle avait péché. *Aussi restait-elle par pénitence chez la Montespan.* »

Du reste, dans le chapitre VIe, Mme de La Vallière continue à s'alarmer de l'état de pénitence douteuse où elle vit, partagée entre le monde et Dieu. Cette alarme même est une preuve qu'un christianisme mou et selon la prudence de la chair ne suffit plus à sa foi, de jour en jour plus ardente ; qu'avec la réforme de sa vie extérieure, elle veut convertir en même temps ses inclinations et son cœur.

Les autres chapitres renchérissent sur ce même point ; on voit, au VIIe, les scrupules de Mme de La Vallière sur ce qu'elle appelle sa fausse conversion. On sent ses terreurs

augmenter de chapitre en chapitre, et le désir de frapper un grand coup devenir de plus en plus ardent. Il faut qu'elle prenne un parti grand, radical. Au chapitre VIIIe, elle craint que son confesseur ne soit de ceux qui ajustent l'Évangile à sa mode. Au chapitre X^e, elle dit que l'amour de Dieu a plus de part que la crainte dans son sacrifice. Enfin, au chapitre XIIIe, elle pousse son *paratum cor meum*, mon cœur est prêt.

Le 4 novembre et le 21 novembre de cette même année 1673, Mme de La Vallière écrivit au maréchal de Bellefonds deux lettres où elle annonce, pour la première fois, le dessein d'aller aux Carmélites. Et de la sorte, il est positif qu'il y eut conversion réelle en 1673. C'était pendant l'été et l'automne de cette année que cette femme débattait la question de rupture avec la cour et Louis XIV, et en même temps le moyen d'adopter une vie nouvelle. Mais on doit bien distinguer et bien séparer, pour ne pas les confondre, trois éléments dans cette conversion : 1° la grâce de Dieu ou la cause surnaturelle qui amène des résultats imprévus, au moyen de mystérieuses initiatives et d'efficacités puissantes dont nous n'avons pas le secret ; 2° l'une des causes occasionnelles de la conversion qui fut la reine Marie-Thérèse d'Autriche ; et 3° les incidents préparateurs et déterminants, c'est-à-dire les deux maladies de 1673.

Voltaire raconte, avec ses idées profanes, le sacrifice de Mme de La Vallière. « Enfin, en 1675, dit-il, La Vallière embrassa la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit, au chœur, dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs. Elle vécut

dans ces austérités depuis 1675 jusques en 1710, sous le nom seul de sœur Louise de la Miséricorde. Un roi qui punirait ainsi une femme coupable serait un tyran; et c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiation que les faiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les âmes n'ont guère d'empire que sur les faibles. »

L'on sent trop percer dans ce langage, la théorie de Voltaire sur la vocation religieuse des femmes. On peut soupçonner qu'il partageait les idées de Saint-Evremond sur cette matière, et un écrivain considérable de notre temps nous semble y avoir incliné un peu en les mitigeant [1].

[1] On veut toujours expliquer les vocations religieuses des femmes par des causes romanesques, et par des dépits d'un établissement manqué, d'une affection incomprise et d'un sentiment trahi. Des exceptions ne peuvent être une règle générale. M. *Cousin* parle de « cœurs qui, aux premières impressions de la passion ou du malheur, coururent chercher un asile dans la sainte solitude. » (*Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 101, 102.) C'est trop vouloir introduire le naturalisme dans la psychologie surnaturelle de l'âme. Comment se prépare de loin le phénomène des transformations de l'âme, par quel itinéraire passe-t-elle? Il est reçu que l'on ne se décide enfin à embrasser un état exceptionnel, austère d'existence, qu'après une longue étude et des preuves moralement certaines de vocation. Pourquoi M. Cousin tient-il à chicaner l'abbé Montis sur la vocation de Mlle d'Epernon! « l'abbé Montis se trompe, dit-il, quand il s'imagine que l'instinct seul de la perfection chrétienne la (Mlle d'Epernon) conduisit aux Carmélites. Cet instinct eut pour aliment et pour soutien l'expérience de la vanité des affections humaines, et il éclata, et il jeta subitement Mlle d'Epernon aux Carmélites à la suite d'une perte cruelle, la mort d'une personne à laquelle elle avait donné son cœur. Cette mort, avec un grand mécompte qui avait précédé, la décida à quitter le monde. » Je pense que M. Cousin se trompe plutôt que l'abbé Montis; ces événements intimes qu'il mentionne apportèrent leur contingent dans l'itinéraire de cette âme vers le couvent; mais ce n'est pas ce qui, directement et précisément, *la décida*; ce n'est pas ce qui lui fit préférer une couronne d'épines à la couronne de Pologne; pas plus que l'accident de ce danseur qui fut tué par la foudre, à un bal à Spa, ne décida la marquise de Bréauté, témoin de cet événement, et veuve à 21 ans, à se faire également carmélite. Il y en a qui, après des fautes, veulent une vie de pénitence et d'expiation. D'autres femmes cherchent une retraite assurée contre les orages de leur propre cœur. Il en est qui détestent le monde, qui ont besoin de fuir une société, si habile à tourmenter les âmes, et où règnent l'intrigue, l'hypocrisie, l'injustice et la bassesse. Ces âmes pures, jeunes et droites,

Saint-Evremond, en effet, disait que les femmes galantes qui se donnent à Dieu, lui apportent ordinairement une âme inutile qui cherche de l'occupation; et il aurait volontiers nommé leur dévotion une *passion nouvelle*, dans laquelle un cœur tendre qui croit être repentant, ne fait que changer d'objet. Mais Voltaire, comme Saint-Evremond, confondait les éléments humains avec l'action providentielle, sans vouloir reconnaître la trace de l'une au milieu des autres. Il est arrivé à bien des femmes du XVIIe siècle de commencer leur mouvement de retraite, parce que les tendres besoins de leur cœur n'étaient pas humainement satisfaits, et de le finir parce que des aspirations positives et directes vers Dieu venaient s'emparer de leur âme

ont besoin de fuir un milieu où l'on se fait un jeu de les tromper. Pourquoi M. Cousin ne rappelle-t-il pas ces éléments d'incitation? Toutes enfin, quand elles ont décidément tourné le regard vers le cloître, veulent travailler à une vie de perfection, par un progrès continu, sous le triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, Dieu les excitant par sa grâce. Nous nous rappelons un entretien avec la supérieure des Carmélites, qui, je crois, a fourni à M. Cousin les documents sur le couvent de la rue Saint-Jacques. Elle protestait, avec une véhémence pieuse, contre les interprétations naturalistes données par M. Cousin à des vocations du XVIIe siècle. « Vivre 30 ans, 40 ans, d'une manière convenable, selon les règles austères du Carmel, cela est impossible, nous disait-elle, avec une vocation née d'un roman. »

Qu'en 1695, on ne fût pas arrivé encore à une appréciation impartiale et calme du changement de Mme de La Vallière, cela se conçoit jusqu'à un certain point. Ainsi un écrivain racontant la retraite de la duchesse aux Carmélites, ajoutait, à la date de cette année 1695, les réflexions suivantes : « Il est certain que l'amour et le dépit eurent beaucoup de part à cette retraite. Cependant elle voulut bien qu'on crût dans le monde qu'il en fallait attribuer la cause à de meilleurs motifs. En effet, on vit paraître des vers qui ne furent faits que dans cette vue :

Deux grands rois pour m'avoir se sont fait une guerre,
L'un est le roi du ciel, et l'autre de la terre.
Le roi du ciel vainqueur, me conduit en ce lieu ;
Quel bonheur est plus grand sur la terre et sur l'onde !
Je me vois aujourd'hui l'épouse du grand Dieu,
D'amante que j'étais du plus grand roi du monde. »

(V. les *Intrigues de la cour de France*, t. II, p. 60; Cologne, chez P. Marteau, M.DC XCV.)

Ce langage se tolère en 1695 Mais qu'aujourd'hui, après que les années ont apaisé les passions, M. Cousin laisse dominer sa raison et son jugement par des passions et des préjugés d'un autre âge, c'est ce que l'on comprend plus difficilement.

régénérée. Si Voltaire avait eu plus de lyrisme, et un instinct plus vif de certaines beautés de la vie morale, il aurait apprécié d'une manière plus orthodoxe le sentiment qui nous a donné l'admirable sœur Louise de la Miséricorde, il en aurait fait hommage à la pieuse influence de Marie-Thérèse. Au milieu de nos sociétés si avancées dans la civilisation matérielle, il aurait aimé, ne fût-ce qu'à titre de contre-poids, cette carmélite de vingt-neuf ans, autrefois duchesse adulée, devenue une protestation héroïque contre l'absorption de la matière, il aurait béni cette jeune femme courageuse, qui se leva, pendant trente-cinq ans, à trois heures du matin, malgré les rigueurs des hivers, pour prier, et qui ne vécut plus désormais pour son corps ; profession éloquente de spiritualisme et de foi à l'immortalité !

Mais une maladie grave, sérieuse, fut l'instrument déterminant de la conversion, et termina la phase de transition, commencée en 1668. Un historien, assez voisin des événements, nous fait connaître le degré du mal, et les conséquences rénovatrices que le mal physique eut sur le moral de Mme de la Vallière. « Une violente et dangereuse maladie qui la conduisit *aux portes de la mort* quelque temps avant de s'arracher tout à fait de la cour, dit l'abbé Claude Lequeux, acheva par la grâce de Dieu de l'affermir dans le dessein qu'il *lui avait déjà inspiré* de réparer sa vie passée par les travaux d'une sérieuse pénitence, et de faire servir comme d'instrument à la justice tout ce qui en elle avait été employé à l'iniquité. » Jusque-là, les amis de Mme de La Vallière avaient été, la plupart, les amis des beaux jours du succès, ils étaient de cette société mitoyenne où, en évitant toutes les exagérations, on tombe dans la neutralité, n'ayant aucune doctrine religieuse bien arrêtée, mais chez qui le respect des convenances sociales devient une religion. Que pouvaient de tels amis, auprès de la duchesse en proie au mal violent, à la fièvre perfide ? D'ailleurs, toute ami-

tié, même la meilleure, est impuissante devant la maladie fatale, inexorable. On ne combat pas avec les vents de la mer, avec les vagues courroucées, on les subit. La maladie est un messager irrésistible ; elle représente dans le monde une force qui n'est pas du monde; elle est la délivrance du passé; elle coupe en deux les drames de la vie; elle est le ministre divin des changements et des métamorphoses individuelles.

L'espérance, la dernière espérance qui a tant de peine à finir, étant morte enfin, dans ce cœur lentement broyé pendant tant d'années, la victime abattue sembla n'avoir pas la force de survivre à l'illusion détruite. Ce fut pour elle comme une éclipse de la vie; elle sembla vouloir mourir, comme pour aller poursuivre ailleurs son rêve perdu. Ce corps si tendre, dont parle Bossuet, fléchit et se fana comme une fleur que le suc abandonne, mais un esprit nouveau souffla alors pour ranimer la nature défaillante, et du lit de mort, la pécheresse, comme parle un élégant écrivain [1], se releva marquée au front de ce rayon doux et triste qui se nomme le repentir. Cette âme, longtemps chargée des vapeurs lourdes et desséchantes de la jalousie, se fondit tout à coup en une douce pluie de larmes et de prières. Une fraîcheur vivifiante la pénétra. Ses regards se levèrent doucement vers le ciel, d'où elle sentait la vie lui revenir avec un nouvel amour ; et ses lèvres en s'ouvrant entonnèrent d'elle-même le cantique de la délivrance et de la reconnaissance : « Que vous rendrai-je, mon Dieu, pour m'avoir rendu la santé et la vie, pour m'avoir retiré des portes de l'enfer ? etc. »

Cette violente et dangereuse maladie, qui conduisit Mme de La Vallière aux portes de la mort, et qui détermina sa conversion, jusque-là flottante, est du commencement de 1673. La « demi-pénitente, » comme l'appelait le cardinal

[1] M. Romain-Cornut.

Le Camus, passa encore une année à la cour, pour divers motifs qui ont été indiqués, et en partie à cause de sa timidité naturelle. C'est pendant sa convalescence, et dans le cours de cette année, qu'elle écrivit ses réflexions sur les effets de sa maladie, réflexions qui nous sont parvenues sous le nom de *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. Ce livre écrit jour par jour pendant les cinq ou six mois qui suivirent immédiatement la maladie, fixe d'une manière certaine la date de la conversion de Mme de La Vallière, à l'année 1673; il révèle en même temps qu'avant cette maladie, il n'y avait que de faibles essais de changement, toujours neutralisés par les accès d'une jalousie renaissante.

Mais, plus de vingt années étaient passées sur ces commencements ; et comment oser, après tout ce qu'on avait vu, élever un doute sur la réalité de la conversion, sur la transformation si admirable de cette femme célèbre ? On l'entendait elle-même s'écrier, dans une journée de 1677 : « Je vous avouerai qu'il est des moments où la grâce agit si puissamment en moi, que je suis comme transportée hors de moi-même, que je ne me connais plus. Faut-il que mon esprit soit enfermé dans un corps si fragile et si plein d'imperfections [1] ? » Elle disait encore : « Je renonce à toutes les consolations du monde, et je ne connais plus dans cette vie d'autre peine que la crainte d'offenser Dieu [2]. » Mais elle s'en exprimait plus nettement en 1686 : « Revenue de mon égarement et plongée dans l'amertume, j'ai élevé mes yeux au ciel, et celui qui a fait le ciel et la terre est venu à mon secours ; mais je ne dois que m'en humilier davantage. L'abus que j'ai fait de ses dons ne me permet plus de regarder la terre que comme l'image de mon tombeau [3]. » Aussi, un homme impartial, dans la présente circons-

[1] Lettre au maréchal de Bellefonds, du 4 mars 1677.

[2] Au même, lettre du 12 février même année.

[3] Au même, lettre du 6 septembre 1686. — « Je l'ai vue dans les dernières années de sa vie et je l'ai entendue, avec un son de voix qui allait jusqu'au cœur, dire des choses admirables de son état. » Paroles de la mère Agnès.

tance, le duc de Saint-Simon, qui se sentait révolté du scandale que le roi avait donné en étalant. jusque sous les yeux de la reine, ses amours doublement adultères, et qui, dans le sentiment de sa pudeur blessée, ne pouvait contenir son indignation devant la déclaration qui assimilait les bâtards au sang royal, même pour la succession éventuelle à la couronne, ce même duc de Saint-Simon change aussi de ton quand il s'agit de la duchesse de La Vallière. Il n'avait pas été le témoin des singularités retentissantes qui avaient marqué les débuts de Mlle de La Vallière à Saint-Germain, puisqu'il ne commença à écrire ses Mémoires qu'en 1694, étant alors à peine âgé de dix-neuf ans; toutefois, il devient respectueux et grave, quand il raconte « cet adieu si touchant de Mme La Vallière à la reine qu'elle avait toujours *respectée et ménagée*, et ce pardon si humble qu'elle lui demanda prosternée à ses pieds devant toute la cour, en partant pour les Carmélites, la pénitence si soutenue tous les jours de sa vie, fort au-dessus des austérités de sa règle, cette fuite exacte des emplois de la maison, ce souvenir si continuel de son péché, cet éloignement constant de tout commerce et de se mêler de quoi que ce fût [1]. »

Mais le moment était venu, où Mme de La Vallière allait quitter la terre. Ce que fut cette douce et sainte femme, aux derniers jours de sa vie, et dans ses dernières heures, attendrit jusqu'aux larmes, en manifestant dans sa personne, la plus étonnante des nouveautés, et la plus divine énergie dans une enveloppe de chair.

La princesse de Conti, qui devait naturellement rester sur la terre, après sa mère, était depuis longtemps le seul lien qui gênât les aspirations de Mme de La Vallière vers la vie future. « Tant que l'âme est unie au corps, disait-elle, nous tenons toujours par quelque endroit à la terre; nous

[1] *Mémoires.*

trouvons qu'il y a des choses qui nous font plus de peine ou plus de plaisir [1]. » Mourir, n'était qu'une délivrance, et une perspective sincèrement agréable pour cette courageuse femme; mais Mme de Conti restait sur la terre, il y avait sa vie, hélas! trop *accidentée*, et ce qu'on a appelé « le cauchemar de l'incertitude. » Aussi la Carmélite remerciait-elle ceux qui pouvaient jeter quelque lumière sur la route de sa fille, ou s'y intéresser par la sympathie. « Je vous remercie, écrivait sœur Louise à son vieil ami, de la manière dont vous tenez toujours pour Mme la princesse de Conti; prions pour elle, et désirons-lui le royaume de Dieu [2]. » L'on s'explique très-bien du reste la sollicitude tendre et inquiète de la sœur Louise de la Miséricorde, à l'endroit de la princesse sa fille. Elle n'avait pas été heureuse, dans son mariage avec le prince de Conti; elle ne l'était pas davantage depuis qu'elle était veuve. Mme de Caylus dit que, veuve à dix-huit ans, princesse du sang, aussi riche que belle, la princesse de Conti eut de quoi se consoler; qu'elle avaît beaucoup plu à M. le duc, son beau-père, et que, comme il était fort aimable, il est vraisemblable qu'il lui avait plu aussi. Elle aurait pu épouser le fils de Monsieur, qui devint plus tard le régent. Elle répondit à Monsieur qu'elle préférait la liberté à tout. Ce n'était pas, on le voit, pour en faire un excellent usage. Bonne amie pourtant et généreuse, d'une coquetterie extrême, d'un esprit médiocre (c'est toujours Mme de Caylus qui la juge); elle avait une humeur capable de gâter les meilleures qualités et rendait la reconnaissance impossible. Aussi, Mme de La Vallière exhalait-elle les inquiétudes de sa sollicitude maternelle, dans une lettre qui a été conservée, qui est sans doute de 1693 ou de 1694. Elle écrivait au docteur Dodart, probablement son médecin et celui de sa fille : « J'ai une véritable joie que Mme la princesse de Conti entre

[1] Lettre au maréchal de Bellefonds, du 6 septembre 1686.
[2] Au même, mêmes mois et année.

dans la vérité sur tout ceci. Plaise à la bonté du Tout-Puissant de lui en donner toute l'intelligence! *J'espère beaucoup, par votre attention, pour l'âme aussi bien que pour le corps de cette pauvre femme* [1]. »

Un historien moderne reconnaît la légitimité des préoccupations de la mère, à cause du bizarre assemblage d'heureux dons et de défauts dans la fille. « On comprend, dit-il, les regrets et les souhaits de la sœur Louise de la Miséricorde. Souhaits inutiles! Il y a de certaines humeurs que la mort seule est capable de soumettre. La princesse de Conti fut jusqu'à la fin [2] ce que ses contemporains des jeunes années nous l'ont montrée [3]. »

A part la princesse de Conti, d'ailleurs, la mort qui avait fait de sa famille un vrai désert, multipliait aussi les vides tout près d'elle et autour d'elle. La mère Agnès de Jésus-Marie (Mlle Judith de Bellefonds), n'existait plus depuis 1691; on avait perdu en elle une âme pleine d'élévation et de modestie. Bossuet n'était pas le dernier à sentir cette perte, comme une de ses lettres, fort touchantes, l'atteste encore; mais qu'était-ce de la duchesse de La Vallière? Mlle Judith de Bellefonds avait joué un si grand rôle dans sa vie! Tant d'autres religieuses avaient disparu, depuis que Mme de La Vallière s'était enfermée rue Saint-Jacques, telles que la mère Marie-Madeleine de Jésus (Mlle Lancry de Bains) [4], Mlle de Thou [5], Mlle de La Varrie [6], Mlle de Gourgues [7], Mlle d'Anglure, fille du baron d'Anglure, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine [8], Mlle de

[1] L'original de cette lettre appartient à la bibliothèque de Troyes. Elle a été publiée dans l'*Annuaire de l'Aube* pour 1849, 2e partie, p. 34 et suivantes. M. Denis Dodart, docteur en médecine, conseiller médecin de Louis XIV, était un homme dévoué aux pauvres et plein de zèle pour toutes les œuvres charitables. La lettre citée ci-dessus n'a pas de suscription; mais comme il y en a une autre, à Troyes, de Mme de La Vallière à M. Dodart, tout indique que c'est à lui qu'elle était adressée. Voir M. P. Clément, *Réflexions sur la miséricorde*, t. II, p. 14.

[2] Elle mourut en 1739, âgée de 72 ans.

[3] M. P. Clément, *Réflexions sur la miséricorde*, t. II, p. 235.

[4] Morte en 1679. — [5] En 1685. — [6] En 1690. — [7] En 1677. — [8] En 1679.

Chabert [1], Mlle de Stainville [2], Mlle d'Épernon, sœur du duc de Candale, qui avait préféré la couronne d'épines à celle de Pologne [3], Mlle de La Thuillerie [4], Mlle de La Tour d'Auvergne de Bouillon [5], Mlle d'Égremont [6], Mlle d'Arpajon [7], Mlle Charost de Béthune [8], etc., toutes carmélites, ayant vécu dans le même monastère rue Saint-Jacques. Il arrivait à Mme de La Vallière ce qui arrive à tous. Quand on a passé l'âge de quarante-cinq ans, on voit chaque jour la vie se dépeupler par la disparition effroyablement rapide des parents, des amis, et de tous ceux qui furent les compagnons de notre existence. Pas une année ne s'écoule sans qu'on apprenne une perte. Bossuet, qui avait contribué à frayer le chemin du Carmel, ainsi que M. Le Camus, s'était éteint aussi en 1704; Bourdaloue était mort la même année que Bossuet; Colbert n'était plus depuis longtemps [9]; Racine [10], La Fontaine [11], Mignard [12], Benserade [13], ces chantres immortels des premiers jours, l'avaient précédé ou suivi; la spirituelle marquise qui avait tour à tour raillé ou célébré Mme de La Vallière, Mme de Sévigné n'était plus de ce monde [14]. Avaient également disparu Mme de Montespan [15], Henriette d'Angleterre [16], Pélisson [17], Mlle de Montpensier [18], Mme de La Fayette [19], le comte de Guiche [20], le marquis de Vardes [21], la comtesse de Soissons [22], le duc de Roquelaure [23], le duc de Saint-Aignan [24], ces derniers si mêlés aux intrigues de la cour à l'aube du règne. Condé [25], Turenne [26], Louvois [27], et l'ami de la dernière heure, le maréchal de Bellefonds [28], étaient couchés dans le tombeau. A peine Louis XIV survivait-il comme la grande ombre du XVIIe siècle. Quand le désert s'est établi de la sorte autour de vous, quand il ne subsiste plus aucun témoin de ce que vous

[1] Morte en 1695. — [2] En 1695. — [3] En 1701. — [4] En 1705. — [5] En 1696. — [6] En 1683. — [7] En 1695. — [8] En 1709.

[9] Mort en 1683. — [10] En 1699. — [11] En 1695. — [12] En 1695. — [13] En 1691. — [14] En 1696. — [15] En 1707. — [16] En 1670. — [17] En 1693. — [18] En 1693. — [19] En 1693. — [20] En 1673. — [21] En 1688. — [22] En 1708. — [23] En 1683. — [24] En 1687. — [25] En 1686. — [26] En 1675. — [27] En 1691. — [28] En 1694.

fûtes et de ce que vous fîtes autrefois, on comprend qu'on est presque un étranger dans son propre pays, dans sa terre natale, et qu'il est temps de se retirer. Le moment semble venu pour l'inévitable migration dans une autre existence.

Il ne reste plus qu'à raconter les derniers moments de la duchesse de La Vallière qui touchait à sa fin. Déjà, dès 1699, sœur Louise de la Miséricorde n'écrivait plus. Une sœur du couvent écrivait ses lettres et ne les signait pas, ainsi que le témoigne un précieux autographe, daté « des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, ce jeudy 21e de may 1699. » On y voit tout à la fois, et que la sainte carmélite se retirait autant qu'elle pouvait des communications avec le dehors, et que néanmoins, le bruit du temps venait toujours gronder autour de la silencieuse demeure des filles de Sainte-Thérèse, et en troubler, s'il était possible, l'imperturbable solitude [1].

Le 4 juin 1710, il devenait tristement évident que Mme de La Vallière n'avait pas de longues journées à passer avec ses compagnes de solitude; ensevelie depuis trente-six ans dans la retraite, elle achevait d'épuiser le calice des souffrances humaines. Une sœur qui la trouva extrêmement abattue, ne put s'empêcher de lui témoigner sa peine de la voir en cet état. L'illustre pénitente, levant alors les yeux et les mains au ciel, ne répondit que par ces paroles du psaume 22e: « Votre verge, Seigneur, et votre bâton m'ont remplie de

[1] « Ma sœur Louise de la Miséricorde est si persuadée, monsieur, que vous ete acoutumé a ces importunitée quelle croi mesme qu'il seroit inutile de vous en faire de compliments n'étant point dans la volonté de sens corrigé dans les occasions imprévues qui arriverons ou elle a besoin de vostre secours. Monsieur si elle avoit pu prevoir, hier, quand elle a eu l'honneur de vous voir ce qui est survenus de ce matin, elle auroit profité du temps que vous lui donnate pour vous en parler, mais elle ne pouvoit pas devine qu'elle auroit besoin que vous ayez la bonte de luy donner une petite visite tout le plus tost que vous pourray Monsieur, car ceci presse beaucoup ». (Lettre communiquée avec l'orthographe du temps, à M. Arsène Houssaye, par M. Charavay.)

consolation. — Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt[1]. » L'on sentait bien qu'elle était tout occupée dans le fond de son cœur des sentiments de reconnaissance et d'amour que ce psaume exprime, et qu'elle n'attendait plus d'autre joie que celle de quitter ce monde et de se réunir à son éternel principe. Le lendemain elle ne laissa pas de se lever à trois heures du matin pour continuer ses exercices ordinaires de piété; mais les forces lui manquant, elle ne put aller jusqu'au chœur. Une sœur converse la rencontra ne pouvant se soutenir ni presque parler. On alla sur-le-champ avertir l'infirmière; et le mal avait déjà fait de si grands progrès, qu'on fut obligé de la porter à l'infirmerie. Quelque ardent que fût le désir qu'elle avait d'être réunie à jamais à celui qu'elle appelait l'époux de son âme et de voir le péché cesser tout à fait en elle, son respect pour les desseins et la volonté de Dieu, qui compte et mesure nos heures sur cette terre mortelle, la fit user des remèdes sans inquiétude comme sans empressement. Mais en cet état même, son zèle pour la pénitence et son amour pour l'austère profession qu'elle avait embrassée, ne l'abandonnèrent pas; on eut de la peine à obtenir d'elle de quitter la serge et d'user de linge. Les médecins appelés la firent d'abord saigner; mais ils s'aperçurent bientôt que les remèdes étaient inutiles, et, comme on disait alors, que l'impitoyable inflammation était toute formée.

La sœur Louise de la Miséricorde, qui sentait mieux que personne que sa dernière heure était proche, accepta de tout son cœur, avec soumission et joie, la mort et toutes les cir-

[1] Mme de La Vallière n'eut pas de peine à chanter les louanges de Dieu, dans la langue *latine*, puisque les Mémoires rapportent que, relevée de la seconde maladie qu'elle eut vers le 25 décembre 1673, et plus décidée que jamais à se faire religieuse, elle consacra tous ses moments de loisir à l'étude du latin. Cette étude était motivée, puisque Mme de La Vallière devait chanter les louanges de Dieu chaque jour dans cette langue. On ajoute qu'elle y fit en peu de temps des progrès surprenants. Quand on aime, on peut tout ce que l'on entreprend.

constances qui pouvaient la rendre plus pénible. Elle répéta plusieurs fois ces paroles : *Expirer dans les plus vives douleurs, voilà ce qui convient à une pécheresse.*

Trente-sept ans auparavant, Mme de La Vallière était dans les anxiétés d'un autre genre de mort ; elle allait mourir au monde, à la société mondaine ; il y avait dans sa personne un ton mixte, composé de ce qu'elle quittait et de ce qu'elle allait rejoindre. Plus de ces ostentations et de ces prétentions à la frivole élégance, plus de cet orgueil féminin. Le vêtement était austère ; elle adoptait, même avant la séparation officielle d'avec la cour, les costumes graves. La Vallière était encore, cette année de 1673, belle d'une beauté profane. Mais le spectacle était autre en juin 1710 ; la mort était autre. La duchesse excitait plus qu'une tendre commisération ; elle causait l'attendrissement et l'admiration ; cette seconde mort la posait sur un piédestal tout autrement grand, dans tout le rayonnement de la beauté physique et morale. Autrefois, en 1673, sur le seuil encore, mais en deçà du cloître, la jeune duchesse se demandait mélancoliquement ce que deviendraient toutes ces têtes passionnées qu'on voyait briller à la cour ; tous ces cœurs un instant jeunes et vivaces qui palpitaient sous ces pourpoints de soie, sous ces corsages d'or et de perles ; tout cela, se disait-elle, était destiné à se refroidir, à se glacer bientôt. Qu'étaient devenues Mlles de Pons, de Chemerault, de Fouilloux, Mme Henriette d'Angleterre, et tant d'autres femmes orgueilleuses et belles, étoiles éclipsées des carrousels ? En 1710, Mme de La Vallière n'en était plus à ces sentiments tristes et agités d'une transition orageuse. C'était son introduction à une vie radieuse ; sa figure calme retrouvait la fraîcheur rose de la jeunesse, et, comme on l'a dit, la transparente blancheur et le regard clair et pur de l'immortalité. Elle passa la journée entière du 5 juin dans des souffrances continues, sans que, au grand étonnement de tous les spectateurs, il lui échappât aucune

plainte. La nuit fut très-pénible; le mal fit des progrès considérables, ravageant de plus en plus la patiente victime. Qu'elle fut sublime alors! Sans doute nous fléchissons le genou devant la femme qui n'a jamais failli; mais Mme de La Vallière, par ses trente-six années de pénitence, ne s'était-elle pas réhabilitée, ne s'était-elle pas transfigurée? Elle demanda elle-même, dès le matin, les derniers sacrements, et se mit à dire : « *Dieu a tout fait pour moi; il a reçu autrefois dans ce même temps le sacrifice de ma profession; j'espère qu'il va recevoir encore le sacrifice de justice que je suis prête à lui offrir.* »

D'autres femmes ont été belles à l'heure de leur mort. Jeanne d'Arc est héroïque et pure devant son bûcher. D'autres asservies par des passions qui les tenaient demi mortes, l'œil tourné vers la terre par le souvenir d'un amour brisé, n'ont pas su l'élever vers le ciel à l'heure dernière. Mme de La Vallière meurt dans une agonie calme, après avoir lutté énergiquement pendant trente-cinq ans contre son propre cœur; ceux qui assistèrent à cette mort, grandiose et tranquille, en gardèrent « l'impression d'un soleil couchant. » « Elle s'est confessée, disent-ils, et elle reçut le saint viatique avec la plus grande présence d'esprit et avec les marques les plus touchantes de religion [1]. »

Tout espoir était enfin perdu. Une grande faiblesse qui survint, alarma tous les assistants. L'abbé Pirot, chapelain des Carmélites, donna l'extrême-onction à la malade. Mme de Conti, prévenue à temps, arriva assez tôt, pour voir avec quelle surnaturelle tranquillité son admirable mère mourante offrait à Dieu le sacrifice de sa vie. Mais la princesse ne put avoir la consolation d'entendre aucune parole d'une personne qui lui était si chère; sœur Louise de la Miséri-

[1] Elle avait encore communié le dimanche avec la communauté, ainsi que le lundi et le mardi pour célébrer l'anniversaire de sa prise d'habit et de sa profession.

corde l'exhorta seulement des yeux [1]. L'abbé Pirot lui inspirant de faire à Dieu cette prière : « Seigneur, si vous augmentez la souffrance, augmentez aussi la patience, » la sœur Louise de la Miséricorde témoigna par signe qu'elle faisait intérieurement la même demande. Enfin l'heure de la délivrance sonna. Mme de la Vallière expirait, à midi, le 6 juin 1710, à l'âge de soixante-cinq ans, « avec toutes les marques d'une grande sainteté, dit Saint-Simon, au milieu des religieuses dont sa douleur et ses vertus l'avaient rendue les délices [2]. » On aurait voulu là, de l'autre côté de la grille des Carmélites, un peintre immortalisant les traits de la mourante, comme cet artiste italien du xve siècle, qui s'étant voué à sculpter des crucifix, étudia toute sa vie, près du lit des malades, les beautés dont le visage des libres enfants de Dieu s'illumine à la dernière heure [3]. Mais il y eut quelqu'un qui ne laissa pas s'achever la jour-

[1] Mme la princesse de Conti, dit Saint-Simon, lui (à sa mère) rendit toujours de grands devoirs et de grands soins, qu'elle éloignait (la carmélite) et qu'elle abrégeait autant qu'il lui était possible. Mme de Conti ne fut avertie de sa maladie, qui fut fort prompte, qu'à l'extrémité. Elle y courut et n'arriva que pour la voir mourir. Elle parut d'abord fort affligée, mais (hélas) elle se consola bientôt. Elle reçut, sur cette perte, les visites de toute la cour. Elle s'attendait à celle du roi, et il fut fort remarqué qu'il n'alla pas chez elle. Les enfants de Mme de Montespan furent très-mortifiés de ces visites publiques reçues à cette occasion, eux qui, en pareil cas, n'en avaient osé recevoir de marquées Ils le furent bien autrement quand ils virent Mme la princesse de Conti se draper, contre tout usage, pour une simple religieuse, quoique sa mère, eux qui n'en avaient point, et pour cette raison n'avaient osé jusque sur eux-mêmes porter la plus petite marque de deuil à la mort de Mme de Montespan. Le roi ne put refuser cette grâce à Mme la princesse de Conti, qui la lui demanda intimement. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

[2] « Ses infirmités s'augmentèrent, dit aussi Saint-Simon ; elle mourut enfin dans de grandes douleurs, au milieu des religieuses dont elle se croyait et se disait sans cesse être la dernière, indigne de vivre parmi des vierges. » (*Mémoires de Saint Simon.*)

[3] Il existe quelques rares estampes vendues dans Paris, qui représentent sœur Louise de la Miséricorde a son lit de mort, étendue sur la cendre, revêtue de l'habit religieux entre quatre cierges allumés (V. gravures à la Bibliothèque impér.). On ne pourrait évidemment pas s'appuyer de ces imparfaites gravures, pour en conclure, que les traits de Mme de La Vallière, fort beaux jusque-là, s'étaient altérés ; que la maladie et les souffrances étaient venus défigurer la distinction de son visage. Et, pourquoi, devant ce cercueil, un historien actuel a-t-il la distraction de parler des cierges allumés autour

née du 6 juin 1710 sans écrire quelques lignes sur Mme de La Vallière, au pied même de son lit d'agonie, à côté du corps à peine refroidi de la duchesse. C'était sœur Magdelaine du Saint-Esprit, prieure des Carmélites de Paris, qui rédigea, devant la couche funèbre, une lettre de faire part de cette mort pour toutes les maisons de Paris et des provinces [1]. « C'est avec une douleur bien juste et bien amère, dit-elle, que nous vous demandons les prières de l'Ordre, pour notre très-honorée sœur Louise de la Miséricorde, professe de ce monastère, qu'une maladie de trente heures vient de nous enlever. Elle a été un des plus parfaits modèles de pénitence que Dieu ait fait voir de nos jours. . . . . Elle a expiré aujourd'hui, à midi, âgée de soixante-cinq ans et dix mois, et trente-six de religion, laissant la communauté aussi affligée de sa perte qu'édifiée de sa pénitence. Nous vous demandons pour elle les suffrages ordinaires de l'Ordre avec une communion de votre sainte communauté que nous saluons très-humblement.

» Nous sommes, en Notre-Seigneur, avec bien du respect,

Ma révérende et très-chère Mère,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

SŒUR MAGDELAINE DU SAINT-ESPRIT,

Religieuse Carmélite indigne [2]. »

C'est dans le corps de cette *lettre circulaire* que la sœur

de la dépouille mortelle de Mme de La Vallière, en les appelant « le dernier et pâle reflet des illuminations de Versailles, alors que jeune fille on représentait en son honneur les carrousels et les palais d'Armide ! » Y a-t-il bon goût à de tels rapprochements, quand il s'agit d'une sainte et d'une martyre ?

[1] Le sieur Pastel, docteur et professeur de Sorbonne, approuvait, le 12 juillet 1710, cette lettre, dans laquelle, disait-il, on décrit en peu de mots et d'une manière touchante, toutes les circonstances de la vie pénitente et de la sainte mort de l'illustre sœur Louise de la Miséricorde; et M. Voyer d'Argenson en autorisait l'impression, le lendemain, 13 juillet.

[2] Il serait inutile de reproduire le texte de cette *lettre circulaire*, parce que le fond en est passé dans la trame de notre récit et qu'il est inopportun d'allonger ces pages par des répétitions. C'est l'usage des Carmélites, quand une religieuse meurt, d'envoyer une petite notice biographique sur sa vie à toutes les maisons de l'Ordre.

Magdelaine résumait en quatre admirables pages, la vie et les vertus de sœur Louise de la Miséricorde, ainsi que sa belle mort [1] ; et ce n'est pas une opinion personnelle, ni une appréciation de complaisance, que de vanter la beauté, la simplicité et la grandeur littéraire de cette circulaire. D'autres l'ont dit : « Rien de plus touchant que cette relation, rien de plus grand que ce style qui, bien qu'appartenant à une simple religieuse, semble être le langage même des grands écrivains de ce XVIIe siècle qui venait de disparaître [2]. »

Si la jalouse mort nous sépare les uns d'avec les autres, pour un temps, elle fait aussi se rassembler, rejoindre, et concentrer ce qui était éparpillé et dispersé. La reine Marie-Thérèse d'Autriche et Mme de La Vallière, se retrouvèrent en 1710, dans l'éternité. Lorsque deux existences, quoique contemporaines, ont été seulement parallèles, il peut ariver, et c'est le plus grand nombre de cas, que ces deux existences soient fort étrangères, ou fort indifférentes l'une à l'autre. Il n'était pas ainsi, quand Mme de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche étaient de ce monde. Leur marche ne fut pas toujours parallèle ; l'une avait pris plus d'une fois une direction qui devenait oblique ou perpendiculaire, c'est-à-dire agressive pour l'autre. Elles se firent obstacle l'une l'autre, devinrent l'une pour l'autre, pierre d'achoppement et cause de souffrances indicibles. Enfin, elles quittèrent le théâtre de l'existence, l'une vingt-sept ans avant l'autre ; mais qu'est-ce qu'une antériorité de vingt-sept ans dans l'océan de l'éternité ? Quand la vie est passée, il n'y a plus d'intervalle, plus de temps, tout semble se confondre.

[1] On retrouva à la bibliothèque de Versailles l'exemplaire de cette lettre circulaire, qui est aujourd'hui aux Carmélites de la rue d'Enfer.

[2] M. de Fontaine de Resbecq s'exprime ainsi dans son *Voyage littéraire sur les quais de Paris*, Paris, 1857, p. 54, en mentionnant un exemplaire imprimé de cette *lettre circulaire*, trouvé chez un bouquiniste, et formant une plaquette de sept pages, relié. La reliure qui est du temps, est en maroquin rouge et porte des armoiries sur lesquelles M. de Resbecq n'a pu encore mettre aucun nom.

Mme de La Vallière et la reine étaient descendues au tombeau, en passant par des phases différentes ; et, en définitive, la corde de la douleur avait résonné également dans leurs deux vies. Lorsqu'on voit Louis XIV les yeux en pleurs, aux côtés de Marie-Thérèse mourante, on n'ose, à peine, par respect, lui faire une application des paroles sacrées qui furent dites aux femmes d'Israël pleurant sur les dernières souffrances de la grande victime du genre humain [1]. Mais on pense involontairement à ce chevalier qui eut un rôle brillant dans les guerres de son siècle, et qui, blessé mortellement, resta brave jusqu'au bout et fut magnifique dans la mort. Assis au pied d'un arbre, Bayard attendait tranquillement la dernière heure ; il eut toutefois le temps de donner une leçon d'honneur au connétable de Bourbon qui s'était mis du côté des ennemis. « Monseigneur, ne faut avoir pitié de moi, mais de vous qui êtes armé contre votre roi, votre pays et votre foi. » Marie-Thérèse n'avait-elle pas le droit de dire au monarque, en vertu de vingt années d'infidélité : « Ne faut avoir pitié de moi, mais de vous? » Il est néanmoins équitable de reconnaître que Louis XIV retrouva pour Marie-Thérèse une sensibilité tardive ; on raconte que sitôt qu'on avait vu la reine en danger, et qu'on en eut averti le roi, il s'était rendu dans sa chambre, s'était jeté sur son lit, les larmes aux yeux, et par tendresse, lui avait parlé espagnol, pour emprunter à la langue natale de la reine plus d'accent et plus d'accès auprès d'elle [2]. L'on sait aussi, par l'un des médecins du roi, que « cette perte affligea sensiblement Sa Majesté, et lui causa par sa surprise cette petite décharge

[1] « Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous et sur vos péchés. »

[2] *Histoire de Louis XIV*, par de Larrey, in-12, t. V, p. 119-120. — S'il faut en croire un autre historien, ces quelques marques d'amitié que « le roi lui donna en lui parlant espagnol dans ses derniers moments, parurent la rappeler à la vie; mais elles ne firent que lui donner une joie assez vive pour marquer qu'elle mourait contente, puisqu'elle avait en mourant des assurances de sa tendresse. » Dreux du Radier, *Mémoires hist. et critiq.*, t. VI, p. 331.

qui lui fut par la suite plus salutaire [1]. » On a souvent répété ce mot de Louis XIV à la mort de la reine : « C'est le seul chagrin qu'elle m'ait causé. »

Chacun a ses préoccupations, au moment si grave des dernières heures. Celui-ci trouve son idéal de la belle et forte mort, dans le bonheur de s'éteindre, au milieu des siens, en prenant le café en famille [2]. Rien n'est égal à ce genre de trépas ; cette tranquillité gastronomique d'un vieux père, buvant, à sa dernière heure, à la santé de ses enfants, a paru, faut-il le dire ? supérieure aux derniers instants de Bossuet et de Fénelon, parce que ces deux grands hommes voulurent penser, avant de quitter la vie, à la justice et aux jugements de Dieu. L'idéal de cet autre a une nuance toute champêtre ; il veut avoir un ami auprès de lui pour recevoir ses adieux à la terre ; il demande qu'on place sa chaise sur l'herbe courte, et que de tranquilles marguerites soient là devant lui, sous le soleil, sous le ciel immense, afin qu'en laissant la vie qui passe, il retrouve quelque chose de l'illusion infinie [3]. Un autre désire s'éteindre, assis dans son fauteuil, placé en face du soleil [4]. Telle ne fut pas la manière de mourir de Mme de La Vallière ; elle ne demanda ni tasse de café, ni exhibition de tranquilles marguerites, ni fauteuil au grand air ; les grandeurs de sa mort chrétienne autrement digne et sérieuse, sur la cendre et sous son cilice, alors que, après les expiations de cette vie, elle marchait avec sérénité vers les dédommagements de l'autre vie, rappelleraient plutôt cette intrépide guerrière qui, ouvrant les yeux à la lumière de la vérité,

[1] *Journal de la santé du roi*, écrit par d'Aquin et Fagon, publié par M. Le Roy, p. 157.

[2] Proudhon, *de la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. II, p. 116, 117, 134, 135.

[3] *Oberman*, de Senancour.

[4] Ainsi mourut Gœthe, dit-on. — Si nous ne nous trompons, Voltaire se préoccupa fort que Mlle Aissé mourante ne manquât pas d'une provision de ratafia.

quand elle les fermait à la lumière du jour, prononça ces paroles de paix au sein même de la guerre :

> E in atto di morir lieto e vivace,
> Dir parea : « S'apre il cielo, io vado in pace [1]. »

La foule fut immense aux funérailles de Mme de la Vallière, et la curiosité publique grandement excitée [2]. Son nom était trop célèbre, pour que le bruit de sa mort ne se répandît pas de tout côté. Dès que sa dépouille mortelle fut exposée auprès de la grande grille du chœur, selon l'usage, il se fit un si prodigieux concours de personnes qui voulaient s'édifier de ce spectacle, que, pour empêcher les cris et le tumulte, on fut obligé de laisser la grille ouverte depuis le matin que le corps fut exposé, jusqu'à cinq heures et demie du soir [3].

Enfin, quand le clergé entra pour faire la levée, il s'éleva de toutes parts dans l'église une multitude de voix confuses, qui canonisaient d'avance Mme de La Vallière. On publiait hautement les louanges de cette femme forte, qui avait prouvé tout ce qui tenait dans son cœur d'amour, de repentir, de fidélité, d'énergie [4].

[1] « Et, souriante, heureuse en mourant, elle semblait dire — le ciel s'ouvre : Je vais dans le repos. » (*Mort de Clorinde*, dans le Tasse.)

[2] Louis XIV ne paraît pas avoir été bien ému à la mort de Mme de La Vallière; entendons Saint-Simon : « Le roi avait conservé pour Mme de La Vallière une estime et une considération sèche dont il s'expliquait même rarement et courtement. Il parut peu touché de sa mort, il en dit même la raison : « C'est qu'elle était morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites » (*Mémoires*, t. XVI, p. 4.) Il est vrai qu'il n'avait plus vu Mme de La Vallière depuis trente-six ans; tant d'événements avaient depuis cette séparation, rempli la vie du roi. Toutefois, on voit avec tristesse qu'il n'ait pas eu un seul regret, une seule larme à donner à celle qui avait été l'âme de sa jeunesse.

[3] *Histoire abrégée de Mme de La Vallière*, par Cl. Lequeux, p. 109. — Quatre religieuses ne pouvaient suffire pendant la journée à recevoir et à rendre les reliquaires, médailles, livres, images, etc., qu'on leur faisait passer, pour toucher à cette dépouille mortelle, à ce corps qu'on regardait comme celui d'une victime qui s'était volontairement immolée pendant trente-cinq ans à la justice divine.

[4] D'après l'abbé Lequeux, « l'ambassadeur de Venise à Paris ne souhaitait, disait-il, de survivre à la sœur Louise de la Miséricorde, que pour aller à

On se pose, devant la tombe de Mme de La Vallière, une question : Marie-Thérèse était-elle destinée à offrir dans sa personne, l'exemple des êtres malheureux au sein de tous les éléments du bonheur? Était-elle réservée à montrer la supériorité d'une épouse abandonnée sur ses rivales, successivement triomphantes et rejetées dans l'oubli? La Providence tirait-elle ainsi le bien du mal? Mme de La Vallière n'avait-elle été, avec Mme de Montespan, qu'un simple instrument pour procurer la gloire et faire germer le mérite de l'épouse de Louis XIV? Cette interprétation pourrait conduire au faux commentaire qu'on a donné de la doctrine historique de Bossuet, et qu'on ne saurait accepter ici [1], bien qu'il semble que, dans le plan providentiel,

Rome solliciter en personne la canonisation d'une si excellente religieuse. » *Vie abrégée*, p. 80.

Mme de La Vallière fut ensevelie aux Carmélites.

En 1793, tandis que les commissaires au plomb, surnommés les commissaires aux accaparements, procédaient à Saint-Denis à l'*extraction*, c'est le mot du procès-verbal, du cercueil de Louis XIV (ainsi qu'à celui de Marie-Thérèse), un tourbillon de sans-culottes se ruaient au cloître des Carmélites, pour exhumer le cercueil de Mlle de La Vallière. On ne retrouva que des lambeaux de sa robe de bure et quelques ossements; des mains sacriléges remuèrent ces restes sanctifiés, croyant y découvrir les bijoux de Louis XIV. Elles n'y trouvèrent même pas un anneau d'or. Le dernier bijou de sœur Louise de la Miséricorde avait été le crucifix d'ébène qu'elle tenait dans ses mains en rendant son âme à Dieu. (*Arsène Houssaye.*)

[1] Il est entendu que dans l'univers en général, la loi des causes finales signifie que dans les œuvres et les choses il y a une intention de Dieu. On dit que *Dieu fait la robe selon le froid*; ce qui, appliqué aux sciences naturelles, signifie que les animaux et végétaux qui sont faits pour vivre dans les pays chauds, sont, de leur nature même, revêtus d'une enveloppe extérieure moins fourrée ou meilleure conductrice de la température que ceux qui sont destinés à vivre dans les régions froides du globe; c'est-à-dire que chaque chose est faite pour le milieu qui lui est destiné. Mais la loi des finalités conduit-elle à croire que tout soit bon, tel qu'il est?... Nullement. Aussi, c'est l'imparfait de ce monde qui paraît la fin assignée à l'intervention active de l'homme, auquel la doctrine des causes finales devait laisser la place d'exercer ses facultés et de faire l'œuvre méritoire qui est le propre de l'être libre. Ainsi la loi des raisons finales comprend l'œuvre libre de l'homme au nombre des finalités. Et l'on dirait que Dieu n'a pas voulu tout faire pour laisser à l'homme les perfectionnements de son œuvre. Là finissent les causes finales où les pouvoirs libres de l'homme commencent, et la liberté humaine en exercice est la suprême et dernière des finalités de ce monde. La Providence a compté sur l'homme. Reste un point qui touche plus immédiatement

la vie de la reine ne dût être qu'une série de mécomptes féminins.

Il est indubitable que nul, fût-il l'aigle de Meaux, n'a le droit de nous donner une théorie historique qui conclurait au fatalisme et au découragement; mais tout dépend du sens large ou restreint qu'on prête à une doctrine. La suite des événements à montré que Marie-Thérèse ne déroulait, avec chaque année nouvelle, qu'une nouvelle page d'échecs. Mais pourquoi craindrions-nous de reconnaître cette école « qui pense que l'homme est toujours dirigé par une puissance mystérieuse et souveraine dont on ne pénètre pas toujours les desseins, qui conduit la faible créature, nonobstant ses efforts et sa prudence, à des résultats presque toujours imprévus et qui souvent font sortir le bien de ce qu'on avait redouté comme un mal. » Cette doctrine sur le plan divin qui contient nos divers développements indi-

la science médicale. Quelle est la fin des poisons, des virus, des venins, des miasmes? lui a-t-on demandé. — Et elle a dit: répondez bravement: la fin de ces causes de mort prématurée et de maladie, c'est la médecine, l'une des plus belles parties de l'œuvre de l'homme libre. Grâce à la médecine, ces poisons, venins et virus se changent en médicaments même des maladies qu'ils produisaient.

Rejeter la doctrine des causes finales (comme obstacle aux progrès de la physiologie, a-t-on dit récemment), serait nier que dans la série des choses de la nature, il y ait un ordre, une intention, un but, une fin. — L'athéisme matérialiste ne peut se concilier avec les causes finales, et c'est lui qui soutient que les choses sont ce qu'elles sont et qu'elles ne sont nullement coordonnées les unes pour les autres. Elles se suivent ou elles existent en même temps, mais elles n'ont point de relation; chaque chose est pour elle-même et n'a aucun lien d'ordre pour les autres. — Admette qui pourra cette doctrine glaciale et pétrifiante, le gros de l'humanité croira toujours que les oiseaux du Nord ont reçu un plumage plus chaud, *parce qu'ils sont faits pour le Nord*, parce que la prévoyance ou la Providence fait la robe selon le froid; l'humanité croira toujours que le nid est fait pour la couvée, que l'oiseau est la cause finale du nid; que l'homme, élevé hiérarchiquement au-dessus des animaux, des végétaux et des minéraux, est la cause finale de sa planète. (V. article de M. Saler-Girons, *Revue médicale* du 15 juillet 1868.)

Il n'y a qu'à transporter la doctrine des causes finales dans le monde historique; c'est ce qu'a fait Bossuet; il y a un plan de Dieu sur le monde; et cependant, il y a conciliation des idées et des intentions de Dieu sur les différents groupes historiques avec le libre arbitre de chaque individualité. On ne peut pas plus faire un monde de l'histoire sans Dieu, qu'un monde de la nature sans Dieu.

viduels, ne veut pas dire : « Croisez vos bras ; laissez vos mains pendantes; ne faites rien ; donnez libre carrière à toutes les attaques du dehors. » Nullement. Ce qui est positif, dans la doctrine historique des lois providentielles, c'est que souvent ce qui nous semble un mal dans les détails de notre destinée personnelle prend un autre nom dans le plan mystérieux ; et, en toute hypothèse, rien n'autorise ici-bas la plus minime des créatures à s'endormir dans l'inertie. Tout être qui a l'honneur d'être admis dans l'empire des existences, doit réagir selon sa mesure, contre le mal. Dire : — à quoi bon lutter contre le mal, s'il doit produire le bien, — serait un blasphème ! Mais irons-nous jusqu'à soutenir que cette succession de tant de femmes intrigantes ou audacieuses que vit naître le règne de Louis XIV, et qui eurent l'insolence de porter leur regard sur les marches du trône, avait été suscitée par la volonté expresse de Dieu, pour mûrir et sauver l'âme de Marie-Thérèse d'Autriche [1] ? Non ; l'historien n'a pas à s'engager dans ces problèmes ardus. Une

[1] Nous pensons qu'on s'est mépris sur une phrase de Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre*. Bossuet a pu dire parfaitement, que tout en poursuivant des plans d'ensemble, Dieu tire, pour les individus, le bien du mal. Mais le prélat soutient-il que, pour enrichir un homme, la Providence doive ruiner toute la masse d'une nation ? Nullement. Nul besoin d'entrer dans les classifications et les comparaisons que la théologie établit pour démontrer que le bien spirituel, immortel d'une âme libre, vaut plus que l'existence matérielle, inconsciente et brute d'une montagne, d'un globe, d'un univers. Néanmoins, un journal (les *Débats*) n'a-t-il pas donné une portée sophistique à un développement purement oratoire de Bossuet dans l'oraison funèbre en question ? Citons : « Notre grand Bossuet (que M. Thackeray eût appelé ce jour-là un *Snob*, et non sans quelque raison), n'a pas craint de dire que la Révolution d'Angleterre avait été accomplie par la volonté expresse de Dieu pour sauver l'âme de Madame. Henriette d'Angleterre eût en effet été protestante sans la chute des Stuarts, qui la précipita en même temps dans le catholicisme et dans l'exil. « Pour la donner à l'Église, dit l'imperturbable et éloquent évêque, il a fallu renverser tout un grand royaume; si les lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois. » Si cette façon de juger les événements humains n'était point sujette à de nombreuses objections et si, de plus, elle n'était pas tout à fait passée de mode, nous serions tenté de nous demander si ce n'est point pour convertir M. Esquiros à des idées vraiment libérales, pour l'arracher à la superstition révolutionnaire, pour lui inspirer enfin les excellents écrits qu'il nous donne depuis une dizaine d'années, que

sage philosophie de l'histoire évitera de trancher des questions qui ne nous regardent pas ; elle n'aura garde de présenter la Providence comme une sorte de bizarre collecteur de bourreaux. Quelle étrange conclusion, s'il fallait persuader aux victimes qu'elles ne doivent pas trop regretter leurs supplices, puisque de leur sang a germé leur récompense. Et quelle intolérable ironie, si l'on avait demandé à la reine Marie-Thérèse de remercier Mme de La Vallière et Mme de Montespan, du mal qu'elles lui faisaient ?

Toutefois, il existe une doctrine morale, fondée sur les données évangéliques, et qu'il est opportun de présenter aux vaincus de la terre d'exil. Elle ne dit pas : laissez-vous tuer, multipliez autour de vous les femmes spirituelles, aimables et légères dans le but et avec l'intention qu'elles portent le trouble dans votre ménage. Elle dit : étant donnée la situation qui vous est faite, les trahisons que vous avez à subir, les rudes chemins où vos genoux se traînent, saignants et meurtris, ayez l'énergie et le soin de vous souvenir que, par la croix, on arrive plus heureusement à l'autre vie. Croyez-vous que celui qui aura été comblé ici-bas de jouissances, et qui, en violant toute barrière, se sera procuré les voluptueuses satisfactions, sera aussi assuré devant le souverain rémunérateur des êtres libres, que pourra l'être celui qui aura marché dans les privations et dans les

le Ciel a permis la chute du gouvernement parlementaire en France et les événements imprévus qui ont jeté M. Esquiros dans la fortifiante épreuve et dans les salutaires méditations d'un long exil. »

Evidemment, Bossuet n'entend pas que tout un royaume a été bouleversé pour une seule personne. Mais il constate seulement, après coup, que dans beaucoup d'événements désastreux, dont nous ignorons le dernier mot, telle et telle individualité spéciale ont recueilli en fait tel ou tel profit. Le grand évêque ne va pas plus loin que la constatation d'un fait expérimental, savoir : que certains phénomènes historiques, qui semblent *tout mal*, deviennent pour beaucoup *tout bien*. Ce vaillant esprit n'a pas voulu dire autre chose, et quand il emploie cette formule : « pour la donner à l'Eglise (Henriette d'Angleterre), il a fallu renverser tout un grand royaume ; » il entend simplement que du fait d'une révolution politique, Henriette recueillit pour sa part un bienfait de l'ordre spirituel. Hors de là, le reste n'est que forme oratoire.

mécomptes de la vie morale [1] ? Telle était la doctrine qui brillait aux yeux de la reine de France, et l'éclairait comme une lampe devant ses pas, à travers ses durs sentiers. Ce ne lui fut pas un découragement, mais une consolation.

Pour Mme de La Vallière, on pouvait dire, quand elle eut rendu le dernier soupir, que c'était une sainte et une martyre. Sa vie et sa mort ne produisent pas seulement « l'émotion poétique qui tient à ses aventures, mais encore une impression d'ordre moral » qui est un très-grand enseignement. Elle prouve qu'après ses fautes, il reste, à l'homme, un des plus nobles ressorts de la vie, le repentir; elle prouve que quiconque continue, après avoir sombré, de croire à la justice et à la miséricorde de Dieu, il peut encore, dans son naufrage, racheter son passé et remonter honnêtement au sommet escarpé de la réhabilitation. Lorsqu'on a vu Mme de La Vallière se punir elle-même pendant trente-cinq ans, pour avoir offensé Marie-Thérèse d'Autriche, on oublie la période de 1661 à 1673 pour ne voir que celle de 1673 à 1710.

La légende de Mme de La Vallière commença, pour ainsi parler, à se former aussitôt après que cette tombe se fut fermée, rue Saint-Jacques. Et lorsque, en 1767, Claude Lequeux, publia [2] pour la première fois, les *lettres* de Mme de La Vallière, à Liége et à Paris, cette publication témoigna, par son succès considérable, des sympathies immortelles que cette femme avait fait naître dans la postérité. Antérieurement à la circulation des *lettres* de Mme de La Vallière,

[1] Lorsque l'évêque de Chartres (Godet des Marais) écrivait à Mme de Maintenon : « Il est vrai que vous êtes conduite quelquefois par un chemin assez rude, et que ni du côté du monde, ni du côté de la santé, ni même du côté de ce que vous entreprenez pour Dieu, vous n'avez pas toute la consolation qu'on imagine, mais c'est un bonheur inestimable que les choses soient ainsi... » (lettre du 20 mars 1691), il ne faisait qu'exposer la doctrine relatée dans cette page.

[2] *Lettres de Mme la duchesse de La Vallière, morte religieuse carmélite*, avec un abrégé de sa vie pénitente; — à Liége et se trouve à Paris, chez Antoine Boudet, MDCCLXVII, vol. in-12, de 190 pages.

que le public se disputa avec une ardeur digne de remarque, et plus de soixante ans auparavant, on se plaisait à lire les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. On se souvient que Mme de La Vallière avait écrit ces réflexions à la veille d'entrer au cloître, et quand elle était encore à la cour. Le XVIIIe siècle goûta, comme le nôtre, les sentiments si touchants qui répandent sur cet ouvrage « un charme si doux. » Mme de La Vallière avait communiqué cet écrit à une amie qui en prit une copie, et qui, lorsque la duchesse fut aux Carmélites, fit imprimer ce précieux manuscrit sans désigner l'auteur. Mais on ne s'y trompa pas en France. Aussitôt après la mort de la duchesse, des éditions des *Réflexions* parurent sous son nom. Tel était l'amour populaire pour Mme de La Vallière, que la spéculation le prit, dès le commencement du XVIIIe siècle, comme un pavillon qui protégeait la marchandise. On avait publié, même avant l'année 1705, et pendant que Mme de La Vallière vivait encore, trois petits ouvrages de piété, ayant pour titre, le premier : *Sentiments d'une âme pénitente sur le* Miserere, le second : *Retour d'une âme à Dieu*, le troisième : *Réflexions chrétiennes*. On ne tarda pas, dans le public français, après la mort de la sainte carmélite, à lui attribuer ces trois petits ouvrages [1]. Mais les éditeurs du livre des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* s'empressèrent de réclamer et de donner avis que c'était Mme Du Noyer qui était l'auteur des *Sentiments d'une âme pénitente*, et que Mme de La Vallière n'avait jamais composé que les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* [2]. L'une des éditions de 1744 et de 1754, où est insé-

[1] L'édition, que nous possédons : *Sentiments d'une âme pénitente*, etc... par Mme D***, Paris, au Palais, en la boutique de Gosselin, MDCCXLVI, porte cette note ajoutée à la main : « Ce livre a pour auteur Mlle de La Vallière. »

[2] Voir dans *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, Paris, chez Savoye, libraire, rue Saint-Jacques, 1744, l'avis du libraire à la deuxième page.

rée la réclamation, renferme un portrait d'elle en carmélite avec cette inscription :

S'ennuyant d'être la victime
Du monde et de la vanité,
Cette incomparable beauté
Quitta par un effort sublime
Tous les biens que la terre estime
Pour acquérir l'éternité.

D'ailleurs, comment confondre des livres de piété n'ayant rien de caractéristique et de bien accusé, avec l'ouvrage de Mme de La Vallière, qu'on a comparé pour l'onction et la simplicité à l'*Imitation de Jésus-Christ* [1], où l'on retrouve « un précieux document d'histoire intime, écrite à l'heure même de l'émotion [2], » l'histoire d'une âme faible et généreuse qui se débat dans les suprêmes angoisses d'une conversion longtemps disputée, et accomplie enfin avec un mélancolique mais inébranlable courage [3]. Ne peut-on pas même découvrir dans le livre de Mme de La Vallière, à travers la transparence des allusions, et sous l'enveloppe des généralités, comme une traînée de feux lumineux qui jettent du jour sur le fond du théâtre, à demi éclairé pour le public, où se déroula ce drame douloureux, et sur les personnages qui s'y trouvèrent mêlés, à des titres divers, comme obstacles ou comme secours, amis ou ennemis [4] ?

Le XVIIIe siècle ne pouvait se méprendre à ce passage de la cinquième *Réflexion* : « Que je ne me flatte pas d'être morte à mes passions, pendant que je les sens plus fortement que jamais dans ce que j'aime plus que moi-même, et d'autant plus dangereusement, que mon amitié, qui semblait vouloir me les justifier, m'empêche de vous écouter et de suivre les saintes inspirations de votre grâce. » Le XVIIIe siècle se passionna pour cette tendre mémoire, pour cette ten-

[1] Ce que l'on disait au XVIIIe siècle. Voyez Mme de Genlis, *Abrégé de la vie pénitente de Mme de La Vallière*.
[2] M. Romain Cornut, dans *Confessions de Mlle de La Vallière*.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

dre nature, et pour son attachement. Combien ne s'attendrit-on pas alors, sur le sort de cette infortunée, lorsqu'on la vit, affranchie d'une passion criminelle, *aimer* encore *plus qu'elle-même* celui qui l'avait sacrifiée! Vers la fin du XVIIIe siècle, en 1789, et ensuite à l'époque du Consulat, l'attention publique fut de nouveau reportée sur la personne de Mme de La Vallière, soit par des écrits historiques [1], soit par des écrits romanesques [2]. Mme de Genlis fit paraître, en 1804, l'histoire de Mme de La Vallière sous la forme d'un roman ; elle se défendit d'avoir peint son héroïne d'une manière moins passionnée qu'on ne l'aurait voulu. Les femmes du XVIIe siècle, disait-elle, ne ressemblaient point du tout aux nôtres, quand elles s'égaraient ; c'était sans audace et sans impétuosité; elles étaient timides et souffrantes dans le vice, elles n'avaient de l'énergie que dans leur repentir ; enfin, au lieu de se tuer, elles se convertissaient.

Il n'était donc pas possible à Mme de Genlis de donner plus de *philosophie* à une femme qui, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, s'était arrachée de la cour pour se consacrer à Dieu. Ce n'est pas moi, ajoutait-elle, c'est l'histoire qui la représente au milieu même de son égarement et dans le temps de sa faveur, humble, pieuse, repentante. Mme de Genlis terminait par une autre justification indispensable au sortir de la crise irréligieuse de 1793. Pourquoi s'étonnerait-on, disait-elle, des sentiments religieux de la duchesse de La Vallière? Nos déistes elles-mêmes ne parlent-elles pas sans cesse de l'*Être Suprême*, ne lui adressent-elles pas continuellement de longs discours ? Je ne

[1] Deux vies abrégées de Mme de La Vallière (dont l'une par Lequeux), avaient paru au commencement du XVIIIe siècle, M. Anquetil publia en 1789 une compilation sur la cour de Louis XIV, où il est dit un mot de Mme de La Vallière.

[2] *La duchesse de La Vallière*, par Mme de Genlis, roman historique, qui eut de nombreuses éditions. Nous avons la septième édition de 1806. in-8, Paris, chez Maradan, 9, Grands-Augustins, M.DCCC.VI. 350 pages.

vois entre elles et les dévotes qu'une petite différence, c'est que, dans leurs prières, elles se vantent avec intrépidité, tandis que les autres, accablées de remords, s'accusent avec confusion.

Bonaparte lut ce livre, et en fut satisfait [1]. Ce fut seulement quelque temps après, qu'il se plaignit de l'effet que cette publication produisait dans Paris, surtout à cause des gravures qui retraçaient les scènes de la vie de Louis XIV, et que l'on regardait avec empressement dans les étalages [2].

On se passionna, au commencement du premier Empire, pour la figure historique de Mme de La Vallière; mais, l'engouement de la société française et de l'aristocratie de ce temps se reporta plutôt vers la première période de la vie de Mme de La Vallière. « Toutes les femmes, en 1804 et 1805, avaient le roman de Mme de Genlis près de leur lit, et rêvaient le rôle d'une La Vallière à la cour de Napoléon [3]. »

Un calendrier, celui de l'année 1811, était précédé d'un récit abrégé de la vie de Mme de La Vallière d'après la narration romanesque de Mme de Genlis. On y distingue plusieurs gravures. Dans l'une, Mme de La Vallière, longue et élancée, dans son costume du premier Empire, est représentée debout faisant, par charité, une lecture à une vieille femme malade, assise sur une pauvre chaise. Dans une autre gravure, tandis que Louis XIV se promène au bois de Vincennes avec Henriette d'Angleterre et Mme de La Vallière, on voit un berger qui vient offrir des fleurs aux dames,

[1] Mme de Genlis assure que Bonaparte pleura en lisant *Mlle de Clermont et Mme de La Vallière.*

[2] *Mémoires* de Bourrienne. L'apparition d'un livre contribua tout à coup à reporter les idées du public vers l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV : ce livre était *Mme de La Vallière,* roman historique que publia à l'époque du consulat Mme de Genlis, récemment revenue en France. (Bourrienne, *ibid.*)

[3] V. Joseph de Maistre, *Lettres et opuscules* inédits, édit. Charpentier, t. I, p. 72. — *Mémoires* de Mme d'Abrantès. — Arsène Houssaye, *Mme de La Vallière*, p. 427.

et on a peint Mme de La Vallière choisissant un lis. Un troisième dessin montrait Mme de La Vallière, seule dans son appartement, détachant de son cou la croix qu'elle portait, n'osant plus garder, dans son remords d'avoir commencé à faiblir, ce symbole vénéré qu'elle s'accusait d'avoir profané.

Une quatrième gravure terminait ce cycle, et cette évolution des sentiments de Mme de La Vallière. La duchesse était représentée, retirée dans une chambre modeste, à genoux, un chapelet à la main, déplorant ses égarements et voulant s'arracher à son esclavage. Louis XIV la surprenait ainsi agenouillée et en larmes sur son prie-Dieu[1].

Une sorte d'ivresse ou d'engouement s'attacha au nom de La Vallière; la poésie et la musique s'emparèrent de cette douce mémoire. On ne donnera qu'une seule des pièces qui parurent sous le premier Empire. Elle était intitulée : LES QUATRE AGES DE MADAME DE LA VALLIÈRE, *musique de M. Vachez, de la musique de l'Empereur*. Composée de quatre strophes, elle interprétait les gravures dont on vient de voir l'esquisse.

Voyez dans cette humble chaumière
L'innocence qui sans témoins
A la vertu dans la misère
Avec ferveur donne ses soins;
Quel est cet appui tutélaire,
Quel est donc cet enfant pieux,
Est-ce un ange envoyé des cieux ?
Non, c'est la jeune La Vallière.

Loin de l'éclat qui l'environne,
Se dérobant à tous les yeux,
Quelle femme discrète et bonne
Va consoler les malheureux ?
Toujours noble sans être fière,
On la voit préférer toujours
La retraite au fracas des cours :
C'est la modeste La Vallière.

[1] *Mme de La Vallière*. — *Calendrier* pour l'an 1811, chez Le Fuel, libraire, rue Saint-Jacques, 54.

Encore à la fleur de son âge
Brillante encor de mille attraits,
Quelle femme aura le courage
De s'ensevelir à jamais?
Et dans un cloître, sous la haire,
Pleurant de profanes amours
Ira s'enfermer pour toujours ?
C'est la sensible La Vallière.

Lorsqu'elle fuit un roi qu'elle aime,
Un roi le plus grand des mortels,
Qu'elle descend du rang suprême,
Pour gémir au pied des autels,
Ah! de la piété sincère,
De la vertu, de la beauté,
Le modèle le moins flatté
Ce sera toujours La Vallière[1] !

Mais il semblait réservé à notre temps, à la deuxième moitié du XIXe siècle, de vouer au nom de Mme de La Vallière, une sympathie plus sérieuse et un culte plus pur. L'esprit de curiosité historique, de recherche ardente, d'investigation minutieuse et d'interprétation plus savante du passé distingue notre époque. Ces facultés et ces aptitudes diverses ont été appliquées à l'étude de Mme de La Vallière; on s'est jeté à l'œuvre à outrance. Autographes, bustes, médailles, lettres inédites, portraits, archives, curiosités de toute espèce, miniatures, mémoires intimes, correspondances; tout a été exploré avec amour, interrogé avec une ardente curiosité en vue de porter de la lumière dans l'histoire. On a agrandi le dossier pour extraire, s'il était possible, d'un nouveau dépouillement un chapitre d'histoire neuve ou plus complète. Érudits[1], phi-

[1] *Calendrier de l'an* 1811, chez Le Fuel.

[2] Nommons Crawfurd, dans *Notices* sur Mme de La Vallière, Montespan, etc. Paris, 1818, in-8. — M. Walkenaër, dans ses *Mémoires* sur Mme de Sévigné, *passim*. — M. Pierre Clément, de l'Institut, dans la belle édition qu'il a donnée des *Réflexions sur la Miséricorde*, avec une notice historique savante, et des notes et appendices fort curieux. Paris, 1860, 2 vol. in-12. Techener. — M. Romain-Cornut, dans son livre *Confessions de Mme de La Vallière repentante*, 1 volume in-12, de 360 pages, Paris, 1855, chez Didier. — M. Arsène Houssaye, dans *Mlle de La Vallière et Mme de Montespan*, un beau vol. in-8, Paris, 1860, chez Henri Plon. — M. Taschereau, directeur de la Biblio-

losophes [1], peintres [2], poëtes [3], critiques [4], amateurs [5], tous ont porté leur pierre au monument à ériger en l'honneur de Mme de La Vallière. Et, de nos nouvelles investigations historiques, le type de Mme de La Vallière a pu se dégager

thèque impériale, dans la *Revue rétrospective*. — M. Capefigue, dans *Mlle de La Vallière et les favorites des trois âges de Louis XIV*, un vol. in-12, Paris, 1859, chez Amyot. — M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un curieux*, tome II, in-8, Paris, 1862, chez H. Plon.

[1] Notre philosophe historien, M. Cousin, malgré son enthousiasme pour Mme de Longueville, n'a pu méconnaître Mme de La Vallière. Il a été assez heureux pour être admis à voir et à lire la première lettre adressée à Mme de La Vallière par Louis XIV, dont le possesseur ne semble pas se décider encore à donner connaissance au public. Voyez à l'*Appendice*.

[2] On a cité dans le cours de cet ouvrage les peintres modernes qui ont reproduit la figure de Mme de La Vallière, M. Horace Vernet, M. Caro, etc.

[3] M. Arsène Houssaye n'a seulement pas raconté Mme de La Vallière, il l'a chantée. Nous savons les diverses critiques adressées à son œuvre, qui manque de gravité dans la manière et dans le ton. Nous croyons qu'on l'accuse à tort de n'avoir pas étudié son sujet et de n'avoir pas procédé en historien. Mais il a un peu forcé les couleurs; sa plume abonde de nuances éblouissantes; on aurait voulu, à bon droit, plus d'austérité.

M. Adolphe Mony est l'auteur d'une pièce de théâtre en vers, sur *sœur Louise de la Miséricorde*. On a déjà dit dans le cours du livre les mérites et le talent de cette tentative du jeune auteur. Un critique, plus compétent que nous, M. Louis Reybaud, a déjà reconnu « l'art éprouvé et l'inspiration vigoureuse » que révèle cette étude dramatique, et les belles perspectives qu'elle ouvre devant l'auteur.

[4] M. Damas-Hinard, le savant traducteur des grands dramatistes espagnols, Calderon, Lope de Vega, etc., du Romancero, de don Quichotte, faisait, il y a quelques années, une découverte qu'il annonçait ainsi: « Parmi les raretés que possède la Bibliothèque du Louvre, il existe un livre qui est, selon nous, le plus *précieux joyau de son trésor*. C'est un petit volume in-18, d'assez pauvre apparence, intitulé: *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente. — Cinquième édition augmentée*, 1688. Feuilletez ce petit volume; toutes les marges, sur le côté, en haut, en bas, sont couvertes de corrections tracées à la main, d'une écriture du XVIIe siècle, ferme, énergique, rapide. L'auteur de ce livre qui a voulu se cacher sous le voile d'une *dame pénitente*, c'est Mme de La Vallière; l'auteur des corrections marginales, c'est Bossuet. »

M. Damas-Hinard estimait sa découverte grande, à cause des deux noms de Bossuet et de Mlle de La Vallière. Une discussion s'engagea aussitôt pour décider si les corrections étaient vraiment de Bossuet; on entendit, pour ou contre, Sainte-Beuve, Romain-Cornut, M. de Sacy, Arsène Houssaye, M. Capefigue. On a tour à tour affirmé et nié que les corrections fussent vraiment de l'écriture connue de Bossuet. On a aussi prétendu, qu'entre l'expression première et l'expression corrigée, celle de Mme de La Vallière était la plus éloquente. Voyez à l'*Appendice*.

[5] Rien de rare comme les autographes de Mme de La Vallière. Ceux de Marie-Thérèse d'Autriche le sont autant. On peut voir, par le catalogue

avec plus de netteté, parce que notre époque abonde en chercheurs qui ont la passion de l'exactitude en toutes choses ; ce type est resté identique à lui-même, toujours éclatant et pur, toujours digne d'éveiller dans les générations successives l'écho sympathique des âmes sensibles.

Mais il est nécessaire, dans le chapitre suivant, qui va clore notre récit historique, de jeter encore un dernier regard sur les deux tombes qui se sont fermées, sur celle de Mme de La Vallière et sur celle de Marie-Thérèse d'Autriche. Il reste des préventions à dissiper et des leçons à dégager.

des ventes publiques, quel prix on attache en France à la moindre relique de Mme de La Vallière. Le 8 avril 1844, on vendait 150 francs une de ses lettres autographes, de deux pages in-8 (vente du cabinet de M. L..., catalogue Charon). — Le 8 décembre 1845, on vendait, au prix de 250 francs, une lettre signée *Louise de la Miséricorde*, à l'évêque d'Avranches (même catalogue). — Le 5 février 1844, on donna 300 francs d'une lettre de trois pages in-8, à l'évêque de Soissons (même catalogue). D'autres catalogues indiquent des sommes de 78 fr., 196 fr., 132 fr., 162 fr., pour d'autres lettres autographes. (Voir le livre de M. Arsène Houssaye, page 431.)

La question de l'authenticité des portraits de Mme de La Vallière est toujours sans solution. M. P. Clément donne la liste des gravures et portraits de Mme de La Vallière, indiqués par le père Lelong ; il énumère les portraits gravés de la duchesse, qui se trouvent aux estampes de la Bibliothèque impériale. M. Soulié, conservateur du musée de Versailles, n'a pu arriver à une solution de la question.

Cependant, nous avons assisté à des ventes publiques de portraits et d'émaux de la duchesse ; la plupart ont été emportés en Angleterre.

CHAPITRE ONZIÈME

Pourquoi la célébrité qui suivit la tombe de Mme de La Vallière, et l'obscurité où est restée Marie-Thérèse. — Différents types de grandeur humaine discutés. — Phénomène historique des personnages oubliés. — Comment Bossuet est cause de l'effacement de Marie-Thérèse, dans la mémoire de la postérité. — Mme de Maintenon, cause plus directe de l'oubli de la reine. — Figure politique de Mme de Maintenon. — Si Marie-Thérèse aurait signé la révocation de l'édit de Nantes. — Opposée par ses instincts au terrorisme exercé sur les consciences. — Mission respective de Marie-Thérèse et de Mme de La Vallière. — Grandeur de leur personnalité réelle. — Un souvenir de Mme de La Vallière, à Clichy-la-Garenne. — Refuge de Sainte-Anne. — Partialité de M. le duc de Noailles, historien, en faveur de Mme de Maintenon au détriment de Marie-Thérèse.—Quelles leçons se dégagent de la vie et de la mort de Mme de La Vallière et de celle de Marie-Thérèse d'Autriche.

On ne doit pas s'éloigner de la tombe de ces deux femmes, sans indiquer deux points qui ont une réelle importance : 1° pourquoi la mort consacra à jamais la célébrité de Mme de la Vallière, tandis que celle de Marie-Thérèse d'Autriche n'a été suivie que d'obscurité et d'oubli ; 2° quelle fut la mission respective de ces deux femmes, dont la double existence fut si souvent entremêlée par la force des événements ? Quelle est la grandeur réelle de leur personnalité ? enfin quelles leçons se dégagent de leur vie et de leur trépas ? C'est surtout du côté de Marie-Thérèse qu'on doit insister, parce que, de ce côté-là principalement, doit être renouée la chaîne interrompue des souvenirs.

Du fond du monastère des Carmélites de Saint-Jacques, comme de la chambre à coucher de la reine de France à

Versailles, on peut voir naître, comme on les verra ensuite grossir, dans le cours des âges, deux courants d'opinion, d'où nous verrons éclore, à son tour, celle de la postérité sur ces deux femmes. Examinons le jugement que porte d'elles l'histoire, et demandons-nous s'il y a rien à y réviser, si Marie-Thérèse et Mme de La Vallière sont appréciées avec justice et selon leur valeur réelle, si chacune est à sa légitime place, et s'il vaut la peine de leur conserver à toutes deux un souvenir impérissable.

Il est inutile de tenter des efforts en faveur de Mme de La Vallière, puisque depuis sa mort, les générations successives se sont attachées à sa mémoire, et l'ont déclarée intéressante. Il s'en faut qu'on ait traité de la même façon l'épouse de Louis XIV ; et c'est cette anomalie qui demande seule à être expliquée.

Mme de la Vallière a pu être quelquefois mal jugée ; on a pu ne pas faire en elle assez équitablement la part profane et la part chrétienne ; cependant en général on ne s'est pas trompé envers cette intéressante figure historique, et nous lui gardons la mémoire du cœur. « L'amour et la pénitence de la duchesse de La Vallière, dit un de nos écrivains actuels [1], tiennent une place considérable parmi les souvenirs du grand siècle, qui ont tant de vogue de nos jours. Cette belle et touchante figure s'imposait, en quelque sorte malgré elle, à l'attention de ses contemporains. La postérité a encore enchéri sur leurs sympathies, ou plutôt la duchesse de la Vallière demeure à jamais la contemporaine de tous les cœurs nobles et sensibles. Ses taches même sont celles d'un astre, et l'on pourrait presque dire heureuse la faute atténuée, d'abord par une affection si profonde, si désintéressée, puis expiée par une si radieuse transformation de l'amour profane en amour divin.

[1] Le baron Ernouf, réflexions critiques sur le livre de M. P. Clément (*Réflexions sur la miséricorde.*)

« Ce souvenir, à la fois austère et gracieux, semble emprunter un nouveau charme au contraste saisissant qu'il présente avec les mœurs du jour. Les égarements de l'amour ont rarement aujourd'hui l'excuse de la sincérité et du désintéressement. La passion germe difficilement, le repentir plus difficilement encore dans des cœurs desséchés par le scepticisme religieux et moral. »

Pourquoi en a-t-il été autrement pour la reine Marie-Thérèse d'Autriche, pourquoi la mémoire de la nation a-t-elle subi ici quelques défaillances ? Ce n'est pas la première fois, sans doute, qu'on trouve de ces lacunes dans le tissu de la tradition nationale, et de ces *desiderata*, dans la mémoire défectueuse des hommes. Si tant de personnages vraiment méritants sont, par des circonstances diverses, tombés au rang de personnages oubliés, effacés, inconnus, on doit, dans le cas actuel, signaler un des faibles du monde, qui, la plupart du temps ne se passionne guère pour les vaincus, et garde souvent, des siècles durant, des opinions bizarres, nées du hasard, et continuées par la routine.

L'on peut accuser Bossuet d'une part, et Mme Maintenon de l'autre, d'avoir contribué sans le savoir sans doute, mais comme cause efficace, à la répartition inégale de la célébrité que le temps a soustraite à la tombe de Marie-Thérèse d'Autriche, pour la reporter sur celle de Mme de La Vallière. C'est ce qui va être déduit des faits.

Tout a quelquefois dépendu de la maladresse ou de la distraction des contemporains. On comprend, lorsqu'on a semblé dédaigner la société de son temps, que cette société se venge à son tour par le dédain. Que fera-t-elle plus tard, si les contemporains ont adopté la conspiration du silence, s'ils ont effacé toute trace du héros ou de l'honnête homme, s'ils ont amoindri ou détruit les témoignages de son excellence morale ? Or, l'histoire peut accuser ici Bossuet d'une complicité, bien indirecte sans doute, même bien inconsciente. Elle peut reprocher à ce grand homme chargé de

redire officiellement devant la France attentive les qualités et la vie de la reine, de n'avoir pas assez mis en lumière l'éducation morale et les mérites personnels de Marie-Thérèse[1]. Quand on est un Bossuet, on peut contribuer, par les jugements restrictifs qu'on émet, à la distribution de la renommée et à l'opinion que la postérité s'est formée touchant certains personnages du XVIIe siècle.

Il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait entrevu, pas plus dans notre époque libérale qu'au temps de la Bruyère et de Fénelon, ce que le siècle de Louis XIV, vu du côté de la reine, pouvait offrir de réflexions instructives. Qui n'aime le genre solennel, puisque le solennel tient à la magnificence, et que la magnificence est l'ordinaire expression de la grandeur terrestre? Le solennel est la forme même de la majesté, et le majestueux équivaut au divin pour l'humanité. Cependant nous osons n'aimer que médiocrement le solennel, par la raison qu'il est trop voisin, chez l'homme, de l'*affectation*. Que d'individualités, pompeuses en apparence, sont quelquefois réellement mesquines, odieuses même! Quelle époque plus solennelle que celle de Louis XIV? mais la corruption n'en occupa moins une place immense dans les mœurs de cette société et de ce règne; en sorte qu'on eut le spectacle dégoûtant de la solennité dans l'ignominie. Que préférer, de la honte qui cache sa confusion dans les ténèbres ou de la laideur morale, qui chaussant le cothurne et s'affublant d'un pédantesque manteau, joue à la pompe et à l'austérité!

[1] Bossuet fut, au XVIIe siècle, le *Parini* de Marie-Thérèse. Au XVIIIe siècle, Guiseppe Parini, le poëte d'*Il Giorno*, la plus grande renommée de l'Italie autrichienne, s'était illustré dans une controverse littéraire; il défendit la cause des littératures municipales et de la poésie populaire contre les défenseurs exclusifs de la langue toscane. On songea à lui, à cause de son talent et de sa renommée, pour faire l'éloge de *Marie-Thérèse, impératrice de Hongrie*. Bossuet était aussi grand poëte que Parini. On le chargea officiellement de l'éloge de la reine de France, à cause de son talent exceptionnel, et parce qu'il était le roi de l'éloquence française. Bossuet eut un mois pour chercher son projet, le méditer, les assises; il prononça son discours le 1er septembre 1683, et la reine était morte le 30 juillet.

Qu'en observant la vie de la reine Marie-Thérèse, on dise que cette noble descendante des Habsbourg a pris rang dans ce groupe des glorieuses oubliées, dont la trace s'efface et disparaît à la la longue, nul ne verra la nécessité de contredire cette assertion. La femme de Louis XIV produisit une sensation relative comme en produisit six cents ans auparavant, Mathilde de Flandre, à une époque de conquête et de barbarie ; mais disparue de la scène, elle n'est pas plus l'objet des entretiens des générations, que la femme elle-même de Guillaume le Conquérant, couronnée cependant avec tant de pompe, reine d'Angleterre, à Londres en 1068. Ce n'est pas un phénomène rare en histoire, que ce voile d'oubli jeté sur des personnalités méritantes; Marie-Thérèse d'Autriche n'a fait que partager la fortune de mille autres existences éteintes, qui eussent dû occuper une autre place dans la mémoire et dans les traditions du genre humain.

Une femme, celle de Guillaume le Conquérant, avait été mêlée aux grands événements du XIe siècle, à tous ces grands faits qui se nomment l'invasion de l'Angleterre, la réunion de la couronne d'Angleterre à celle de Normandie, la victoire de Hastings sur le roi Harold, le couronnement à Londres, la compression et la révolte des Anglo-Saxons, la rébellion de son fils Richard, dont la mort dans la Forêt-Noire fut si tragique, les dévastations commises par son mari, depuis Rouen jusqu'à Nantes, pour venger un mot de Philippe Ier roi de France. L'histoire prononce à peine le nom de cette femme du célèbre duc de Normandie, qui disparaît effacée sous la grande figure de Guillaume. Pourquoi les récits de ces vieux temps ne nous ont-ils pas laissé de plus longs détails sur Mathilde de France, « si douce et si portée à la clémence, » disent les seuls récits qui parlent d'elle, plus grande que les conquérants par ses vertus et par son beau et noble rôle de femme, tantôt s'interposant entre les colères de son époux et les intérêts de son fils Richard coupable et révolté, tantôt obtenant par

ses prières et par ses larmes un peu d'indulgence pour les malheureux Saxons, adoucissant, si elle ne les désarma point, les terribles vengeances auxquelles Guillaume se porta autant par caractère que par politique?

Le frère puîné de Charles-Quint, Ferdinand Ier, est un autre exemple des jeux de la destinée. Ni les contemporains, ni la postérité n'ont été justes à son égard. « Et cependant, à côté du brillant et universel Charles-Quint, apparaissant de contrée en contrée pour y dérouler par la guerre ou par la diplomatie ses profondes conceptions de domination européenne, quel rôle que celui de ce frère confiné en Allemagne, simple lieutenant, bien qu'il fût souverain et spécialement chargé des besognes ingrates! Et pourtant, il y avait mieux qu'un comparse dans cet élève d'Erasme, lettré, délicat dans ses mœurs, qui se tacha de sang, comme les autres rois de son époque, mais non par plaisir ou indifférence ainsi qu'eux, et seulement quand l'exigeait la raison d'État, admise en ce temps odieux comme une suffisante excuse. L'homme qui, dans des circonstances pareilles, sut garder sa politique propre; dont l'habileté accrut de la Hongrie, de la Bohême, de l'Empire, ses États héréditaires; qui osa soutenir à Rome un système de réforme et de conciliation, eût mérité que les historiens attachassent sur l'œuvre de sa vie un regard moins dédaigneux [1]. » Sans discuter la grandeur du rôle attribué à Ferdinand Ier, par qui se reliait la chaîne dans la succession des Habsbourgs allemands, on doit remarquer que c'est le rayonnement de Charles-Quint, qui éteignit dans sa splendeur l'éclat de son frère Ferdinand, de même que ce fut le renom de Louis XIV qui absorba l'obscurité de sa modeste femme.

Mais on retrouverait surtout au XVe siècle, le plus complet exemple de l'ingratitude de l'histoire, dans une femme pleine

[1] H. Rolland, dans son *Histoire abrégée de l'Autriche*.

de mérites entre toutes, dans la personne de Jeanne de France, femme si supérieure à son sexe, et cependant demeurée pour ainsi dire inconnue. Un des derniers biographes de la fille de Louis XI [1], s'étonne que cette vie sublime de Jeanne de Valois soit si ignorée dans ses détails les plus intéressants. Il se plaint que l'histoire et la biographie n'aient connu ni le jour, ni le mois, ni même le lieu de sa naissance; il trouve étrange qu'on ait laissé dans l'oubli une femme qui, sur le trône, fut une expression parfaite de l'épouse chrétienne; il estime enfin, comme un devoir, l'obligation de faire revivre une existence que pas une souillure morale, pas un acte en opposition avec les dogmes religieux, pas une goutte de sang versée, n'ont jamais flétrie. C'est ainsi qu'apparaît, dans l'histoire, le phénomène de l'obscurité et de l'oubli imposés à quelques noms, pour lesquels ne s'obtient qu'à la longue une justice tardive. Ce n'est pas toutefois une raison d'absoudre l'aigle de Meaux. Sa robuste main ne sut pas écarter ce qui est l'écueil du souvenir; et Marie-Thérèse a passé comme un météore, en s'éclipsant dans le rayonnement du grand siècle.

Bossuet et Fléchier ne pouvaient sans doute aborder certains côtés de la question. Bossuet ne touche que fort discrètement et par allusion indirecte aux chagrins de la reine. Fléchier n'a que cette phrase : « Ne sondons pas ce qui se passait entre Dieu et elle. Les gémissements de la colombe doivent être laissés à la solitude et au silence à qui elle les a confiés. Il y *a des croix dont le sort est de demeurer cachées* [2]. » Assurément un grand évêque, à qui son caractère imposait la retenue, ne pouvait se livrer aux philippiques de la démocratie moderne, qui ne se fait pas faute de représenter la société de Louis XIV, comme une brillante orgie, où la consigne universelle était d'aimer, où on lisait ce mot

[1] M. Pierquin de Gembloux.

[2] Oraison funèbre prononcée au Val-de-Grâce, le 24 novembre 1683. Paris, Mabre-Cramoisy, in-4°, p. 29.

d'ordre écrit sur tous les murs de Versailles, sur toutes les portes du palais; où, fêtes, chasses, promenades, bals, galas, feux d'artifices, grands appartements, opéras, comédies, farces, arlequinades, ne faisaient résonner que ce mot — *aimez-vous.*

Toutefois, si l'on ne pouvait exiger du grand orateur des sorties indignes de son caractère, on aurait pu s'attendre à autre chose dans le cercle même de ses convenances.

Quand on ouvre le recueil des *Oraisons funèbres* prononcées par Bossuet, sur les personnages de son temps, on y trouve celle de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, et l'on doit se hâter de reconnaître que, malgré la hauteur qui n'abandonne jamais l'aigle de Meaux, son discours fut relativement pâle; il ne tira point de son sujet le parti qu'on aurait voulu[1]. Et, en parlant ainsi, il faut prendre garde de dire que Bossuet n'a pas été éloquent; ce serait méconnaître les touches pleines de finesse qu'avait ce grand homme, en dépeignant la *délicate conscience de la reine*, relativement aux fautes et aux manquements journaliers; ce serait ne pas comprendre la grande et originale manière avec laquelle l'orateur dit tour à tour les illustrations de la maison d'Autriche et de la maison de France, réunies dans la personne de Marie-Thérèse. Qu'on prenne garde aussi, en critiquant Bossuet dans son *Oraison funèbre de Marie-Thérèse* d'Autriche, d'insinuer qu'il manqua ce jour-là de grandes idées et de profonds aperçus. On se montrerait déplorablement étourdi. Le seul exposé de l'intervention de la Providence dans les choses humaines, qu'il ne borne pas à des vues générales et confuses, mais dont il retrouve les desseins dans les choses particulières, dans le choix des familles qui forment les nations, dans celui des individus qui jouent un rôle dans les familles et dans les nations, ce seul exposé nous montre ici comme partout,

[1] Le même reproche porte sur Fléchier, qui fit également un éloge funèbre le 24 novembre 1683, avec la différence qu'il n'avait pas le génie de Bossuet.

dans Bossuet, cette élévation du regard, cette haute portée d'esprit qui ne pouvait jamais l'abandonner. On a cependant dit que Bossuet « n'eut pas l'occasion (devant les restes mortels de Marie-Thérèse d'Autriche) d'être éloquent. » Nous citerons les pages d'une commisération un peu dédaigneuse, émanées, à cet égard, d'un écrivain de ce temps; elles sont assez réfutées, il nous semble, par tous les chapitres de la présente histoire qui ont tâché de faire connaître une femme, que l'on s'habitue trop à juger sans l'avoir étudiée.

« Il nous est impossible, dit cet écrivain élégant et d'ailleurs réfléchi, de nous séparer de Marie-Thérèse sans attendrissement. Pauvre reine inutile, et plus misérable dans son palais qu'une sujette! Nous l'avons prise sur les bords de la Bidassoa, si gracieuse dans sa timidité, puis si glorieuse de son bonheur! Anne d'Autriche s'empara de l'infante et ne lui laissa même pas les séductions de la jeunesse. Cette fille d'Espagne vieillit et s'aigrit avant l'âge, par la faute d'une tutrice déjà vieille et sombre. Elle n'a pas même, dans ses ennuis, le courage d'une noble résignation. Sa vertu naturelle et sans éclat n'avait point d'action à la cour; avec de plus grands dehors, une contenance plus ferme, elle eût été contagieuse dans de certaines limites, et les âmes honnêtes, éparses çà et là, auraient bientôt formé groupe autour du trône. Quand Marie-Thérèse abandonna la terre, on la vit au ciel; personne ne pleura [1]. Son panégyriste sacré, si terrible dans l'oraison funèbre de Madame, n'eut pas même dans celle-ci l'*occasion d'être éloquent*. La parole tonnante du prédicateur s'apaise et coule doucement, sans aucun de ces sursauts qui bouleversent. Ce sont des louanges sereines comme on en adresse aux élus; les textes les plus consolants de l'Ecriture sainte viennent s'enchaîner l'un à l'autre dans ce calme discours : *Sine macula ante thronum Dei... Ambu-*

[1] M. Babou se trompe ici du tout au tout, — voyez à l'*Appendice*, la note sur la mort de Marie-Thérèse.

labunt mecum in albis... Virgines enim sunt... Hi sequuntur Agnum... Elle était de ces âmes blanches, virginales, immaculées, qui brillent devant le trône de Dieu et suivent l'Agneau..» Puis le sublime orateur place ces humbles mots dans la bouche de Marie-Thérèse : *Neque ambulavi in magnis, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei.* « Je n'ai point marché parmi les grands, mon cœur ne s'est point élevé, et mes yeux sont restés baissés. » C'est là justement sa faute ou plutôt son malheur dans le rang suprême où Dieu l'avait mise. On a déploré souvent, avec des éclats de voix pathétiques et toutes les exagérations d'une sensibilité théâtrale, le sort des grandes âmes incomprises, retenues par la fatalité dans des conditions misérables. Il y a quelque chose de plus triste au monde; c'est la destinée d'un esprit modeste enclavé dans les gênes de la grandeur humaine [1]. »

Ce n'est pas l'historien de Mme de La Vallière qui reprochera à Bossuet de n'avoir pas été éloquent, ou de n'avoir pas eu l'occasion de l'être dans son discours sur Marie-Thérèse. Et ne l'est-on pas déjà, lorsqu'on apporte une âme profondément émue, lorsqu'on parle devant un roi qui perd la meilleure des épouses, devant un fils qui pleure une mère si parfaite? Écoutons Bossuet, le 1er septembre 1683, dans l'église de Saint-Denis, en présence même des restes de la

[1] M. Hippolyte Babou, dans les *Amoureux de Mme de Sévigné*, p. 162. — On voit que M. Babou s'est contenté d'un à-peu-près sur Marie-Thérèse d'Autriche; ce qui l'a conduit à se faire simplement l'écho de la routine et du préjugé, dans sa manière de juger la reine. Nous savons bien assez que la vie de Marie-Thérèse a été *très-effacée;* mais l'intérêt historique était de rechercher la nature de cet effacement, ses causes, ses origines, sa signification. M. Babou, qui nous représente Marie-Thérèse, sous la tutelle absorbante d'Anne d'Autriche, devrait d'abord se mettre d'accord avec un témoin de la cour de Louis XIV, avec Mme de Motteville. Cette dernière, racontant les bruits de son temps à la mort d'Anne d'Autriche, nous apprend que, d'après l'opinion publique, Marie-Thérèse ne fut pas excessivement désolée de la mort de sa tante. Et la raison qu'on en donne, c'est que la jeune reine était impatiente de saisir une influence que, par égard, elle avait consenti à partager avec sa royale belle-mère.

reine : « Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans le sein ! De combien près la menace a-t-elle été suivie du coup ! Et où en était cette grande reine, avec toute la majesté qui l'environnait, si elle eût été moins préparée ? Tout d'un coup on voit arriver le moment fatal où la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs. Que peuvent tant de fidèles domestiques, empressés autour de son lit ? Le roi même, que pouvait-il lui, Messieurs, lui qui succombait à la douleur avec toute sa puissance et tout son courage ? Tout ce qui environne ce prince l'accable. Monseigneur, Madame venaient partager ses déplaisirs, et les augmentaient par les leurs. Et vous, Monseigneur, que pouviez-vous que de lui percer le cœur par vos sanglots ? Il l'avait assez percé par le tendre ressouvenir d'un amour qu'il trouvait toujours également vif après vingt-trois ans écoulés. On en gémit, on en pleure ; voilà tout ce que peut la terre pour une reine si chérie ; voilà ce que nous avons à lui donner, des pleurs, des cris inutiles [1]. »

Tout en déclarant que Bossuet a pu contribuer au jugement que la postérité s'est plu à porter sur Marie-Thérèse, on doit reconnaître cependant, que pas plus que Fléchier, il n'était bien placé pour dire la vérité tout entière. Les contemporains de Louis XIV ne le pouvaient ; les modernes sont plus à l'aise, pour approfondir ce caractère et cette situation. La grandeur du rôle de Marie-Thérèse réside dans sa bonté, dans l'unité de sa vie, dans cette longue et affectueuse patience, qui, dans l'ordre de sa vie conjugale, semblait la réalisation pratique du type qu'exprimait un roman célèbre du XVIIe siècle [2]. Toutefois, pourquoi Bossuet ne prenait-il pas, pour sujet de son panégyrique, l'étude de l'influence du sentiment religieux sur le développement du caractère ? Il aurait pu s'appesantir davantage sur cette nature délicate et fière qui savait aimer jusqu'à s'abdiquer ;

[1] *Oraison funèbre* de Marie-Thérèse.
[2] La *Palombe* de Camus, mentionné dans un des précédents chapitres.

faire ressortir cette fleur de délicatesse exquise, qui se traduisit dans la vie de la reine de France par la douceur, la naïveté, la simplicité. On a droit de s'étonner que ni Bossuet ni Fléchier [1] n'aient eu l'idée de toucher la question de l'humilité sur le trône, de développer dans la chaire chrétienne ce qui constituait un mérite particulier dans une reine de France, savoir, les *humbles dehors*, dont très-haute, très-puissante, très-excellente princesse Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, aima tant à s'envelopper. Il y avait là de saisissants contrastes, dignes d'exciter le talent de ces deux célèbres orateurs, et qu'on aurait voulu voir mis en relief par leur éloquence. Un orateur du XVIIe siècle avait entrevu le parti qu'on pouvait tirer de cette échappée de vue, mais il ne fit que l'indiquer ; le souffle lui manquait pour traiter à fond cet éclatant sujet : « Qu'il est nouveau disait-il, qu'il est nouveau de voir l'humilité et l'oraison faire la matière des louanges d'une reyne ! » Ce n'était point sur cela qu'on avait loué les femmes de Louis XIII, de Henri IV, de Henri III et de Charles IX.

Et toutefois il est facile de voir l'influence du silence de Bossuet sur l'esprit de ceux qui, aux âges suivants, avaient à donner une opinion sur la personne de la femme de Louis XIV.

Bien que Bossuet et Fléchier n'eussent pas toute liberté dans l'*éloge funèbre* de Marie-Thérèse, et qu'ils n'aient fait qu'effleurer les grandes lignes de sa vie, ils auraient pu être plus utiles aux historiens futurs, en étudiant certains aspects de cette royale physionomie. Sans doute quand il s'agit d'une reine et de la femme de Louis XIV, le moment, on l'a déjà

[1] Bossuet touche bien un mot de l'humilité de Marie-Thérèse, mais ce n'est qu'un mot. Quelle occasion cependant de faire ressortir dans cette princesse l'alliance d'une « manière de piété et d'humilité » très-accentuée, avec les convenances et les pompes officielles, et ce mélange de la cordiale bonhomie d'une simple femme chrétienne et de la dignité silencieuse d'une reine méconnue et résignée.

reconnu, est peu commode pour dire la vérité historique et la vérité tout entière. Les historiens seuls peuvent discuter si ce sont seulement « les méchantes qualités qui sont périlleuses, » dans ceux que la Providence a placés au rang suprême, et si « les plus nobles vertus développées hors de propos ne jettent pas quelquefois dans des précipices profonds. » Nous ne dirons pas de Marie-Thérèse, comme Châteaubriand de Henriette-Marie de France, veuve de l'infortuné Charles Ier, qu'elle serait morte oubliée si Bossuet ne s'était emparé de ce grand débris de la fortune pour l'illustrer de tout son génie. Néanmoins si Bossuet avait rendu à chacun ce qui lui revenait, il aurait dû faire le procès à ces courtisans toujours les mêmes, si peu empressés autour de cette reine, dont ils sentaient les mains vides de toute l'influence que Louis XIV retirait à lui. Un vieux petit livre de politique, imprimé à Cologne en 1665, assure *qu'on estime peu ceux dont on n'a pas besoin* (*Histoire du Traité des Pyrénées*). Il eût convenu peut-être à la sainte indépendance de la chaire chrétienne, de dire cette vérité à la misérable humanité.

Le père Bonaventure de Soria, espagnol d'origine, publia en 1683, le lendemain de la mort de la princesse, une notice très-abrégée de sa vie, dans le genre des vies édifiantes qu'on aimait au XVIIe siècle. On en trouve quelques exemplaires dans les bibliothèques de Paris ; Madrid en possède aussi, en langue espagnole. Cette incomplète biographie, rédigée à un point de vue exclusif, ne nous fait pas connaître la femme de Louis XIV. Bonaventure de Soria était le dernier des directeurs spirituels de la reine de France et de Navarre. Au lieu de supputer uniquement combien de couvents la très-auguste et très-vertueuse princesse avait fondés en France, on aurait aimé que cette nature espagnole fût mieux étudiée et plus approfondie, et que son premier biographe, nourrissant son récit de documents et de faits, nous eût donné une de ces relations animées et vivantes, qui

aurait allié cette importante bienveillance et cette douce ironie, qui sont les conditions de la véritable histoire, d'après l'éminent historien des ducs de Bourgogne. Nous posséderions une biographie developpée et entière, qui eût fait revivre Marie-Thérèse à nos yeux; nous aurions vu cette reine digne et grande de majesté, sinon de taille, passant à travers la réunion de ce que l'esprit français eut jamais de plus étincelant, respectée à la cour, saintement résignée au milieu de ses incessantes peines, reconnaissante de l'affection nationale qui honora aux heures sérieuses ses mérites et ses vertus. Tel n'est pas le programme qu'a suivi Bonaventure de Soria. Ses cinquante pages ne nous donnent qu'une vie de recluse, écrite à la hâte au fond d'une cellule. On neconnaissait pas, de son temps, cet art nouveau de recomposer la vie quotidienne et les sentiments intimes des siècles qui ont disparu, et qui est « la psychologie importée dans l'histoire. »

Une vie d'Isabelle de Bourbon avait paru en langue espagnole, à Saragosse, en 1644[1]. On se serait attendu à y

[1] *Vita de Isabel de Borbon*, por Michelli ; en Saragoca, 1644, 22 pages.

Nous possédons une *Vie de Philippe IV*, imprimée en espagnol, à Barcelone. Mais, comme son auteur, Cespedes y Menesses, la publia en 1634, elle est non avenue pour la femme de Louis XIV, qui ne naquit que quatre ans après.

Il est curieux de voir combien Henrique Florez, écrivain espagnol du XVIIIe siècle, est pâle, incolore, stérile de renseignements sérieux dans un flot abondant de détails puérils. Ses *Memorias de las Reynas catholicas, historia genealogica de la casa real de Castilla, y de Leon*, imprimés à Madrid, en 1761, ressemblent singulièrement à des registres d'hôtel de ville, pour l'inscription des naissances et des décès. Cet auteur consacre plus de quarante grandes pages in-4°, à raconter la vie et les faits de *Dona Isabel de Borbon*, primera muger del Rey D. Phelipe IV et de *Dona Mariana de Austria*, segunda muger del Rey. Il s'étend sur les diverses naissances des princes et princesses que Philippe IV eut de ses deux femmes; il raconte en détail, à chaque baptême, la cérémonie qui toujours *se hizo solemnissimamente con un acompanamiento, galas, y joyas*, etc., etc.; il constate avec une ponctualité somptueuse que *la pompa de la corte fue quanto pudo ser*. Il tient note, avec une égale exactitude, de tous les décès des enfants d'Isabelle de Bourbon, et nous fait assister à une procession peu souriante de convois qui se dirigent aux sépultures royales de l'Escurial. Il ne manque jamais à sa formule : *Trageron su cuerpo al Escorial con indecible sentimiento del Rey*, etc. On se serait attendu,

rencontrer quelques révélations sur la première enfance de Marie-Thérèse. Son auteur se borne à nous apprendre qu'elle était, avec le prince Balthasar Carlos, son frère, aux côtés de sa mère mourante, et n'ajoute pas d'autres particularités sur la fille d'Isabelle de France : « Yasi murio (Isabel de Borbon), teniendo à su lado dos higos el principe D. Balthasar Carlos y Dª Maria Teresa, infanta de Espana. »

Mais en France, lorsque l'histoire commençait pour le XVIIe siècle presque tout entier disparu avec ses acteurs ; quand, au XVIIIe, Saint-Simon et Voltaire, prenant la plume, se mirent à peindre les figures du siècle qui les avaient précédés, une large étude physiologique et historique de Bossuet sur Marie-Thérèse d'Autriche, n'aurait-elle pas, en pesant dans la balance, fixé les principaux linéaments de cette figure, et appelé l'attention et l'investigation ? Sans être un idéal complet, il résulte des faits que Marie-Thérèse est une chaste figure, douce et intrépide aussi, que rehaussaient aux yeux des peuples la beauté physique et la sainteté de l'âme. Si son esprit, son organisation et son temps l'eussent portée aux entreprises héroïques, son cœur l'aurait ramenée aux douces et tendres préoccupations de son sexe. Tandis qu'en Espagne, Isabelle la Catholique, paraissant sur les remparts de Grenade, pendant les horreurs du siége, avait bravé les périls pour encourager les soldats et les exciter à la victoire, Marie-Thérèse adopta en France un rôle aussi intéressant et plus conforme à la nature de la femme. Nous la trouvons dans les hôpitaux, aidant les sœurs de

à voir ce bizarre chroniqueur si bien placé aux sources, en profiter largement dans l'intérêt de la biographie de notre princesse. Or, ce n'est ni à l'enfance, ni aux années de jeunesse de Marie-Thérèse que Henrique Florez songe à nous initier. Voici tout ce qu'il nous apprend : *Maria Teresa..... nacida en* 20 *de setiembre del* 1638. *Cuyo bautismo fue en el* 7 *de octubre. Esta Infanta casò en el* 1660 *con el Rey de Francia Luis XIV. De cuyo tronco saliò la flor de Lis, padre de nuestro catholico monarca D. Carlos, que Dios guarde.* C'est tout ce qu'un moine espagnol de l'ordre de Saint-Augustin a jugé à propos de nous révéler des années premières de l'infante, reine de France.

charité, soignant les malades, souriant aux affligés et aux petits, pleurant avec les mourants. Elle passait quelquefois à cheval ou en carrosse devant le front des troupes. Retirée dans son oratoire, ou bien assistant aux cérémonies saintes, elle fut un type éminent des natures dévouées à leur foi religieuse. Au foyer de la famille, nous devons la proclamer un des rares modèles de l'épouse et de la mère, sachant s'abdiquer, souffrir et se taire, se préservant au milieu des difficultés des cours, de la corruption qu'on y respire, comme de l'entraînement des passions politiques. Enfin, il est impossible de parcourir sans attendrissement le récit de sa vie qu'anima toujours une pensée de patriotisme, de patience et de piété.

L'objet de ses plus légitimes amours, de son unique affection, lui fut, hélas! vivement disputé par de redoutables rivales. Une s'était distinguée entre toutes les autres, femme triomphante et douce, celle-là même qui a occupé le premier plan de cette histoire, et qu'on ne peut plus séparer de Marie-Thérèse. L'une de ces deux femmes avait commencé par l'amour profane et fini par la religion ; l'autre n'eut pas à changer de chemin dans sa vie. Si elle a marché invariablement dans le devoir sans se laisser séduire par les frivolités pompeuses de la plus brillante cour du monde, si la monotonie de l'existence n'a été rompue, dans Marie-Thérèse, par aucun grand contraste, si sa vie commencée sur les marches d'un trône a fini sur un autre trône; elle n'en a pas moins connu, senti, sous le velours et sous l'éclat de la couronne, la loi d'égalité dans la douleur et les ironies de la destinée. Par conséquent, si Bossuet avait ainsi pris les choses, il est possible que Saint-Simon et Voltaire nous eussent donné à sa suite un portrait historique de la reine Marie-Thérèse, avec ces analyses pénétrantes dont ils avaient le secret. D'ordinaire, mondains et satiriques, ils se sont exprimés à l'égard de la reine sur le ton d'une vénération et d'une sympathie marquée, et on déplore qu'ils

n'aient regardé qu'en passant cette figure historique. Après avoir dit que « les historiens se sont fatigués à ne rien dire de cette princesse, » Voltaire a eu le tort de les imiter; et Marie-Thérèse a eu celui d'être grande et modeste, comme dans les beaux âges des vieilles républiques, surtout comme dans les siècles héroïques du christianisme. La beauté morale d'une conscience intacte ne sauve pas toujours une mémoire.

Après Bossuet, dont la responsabilité n'était engagée que fort indirectement dans cette question, on doit nommer surtout Mme de Maintenon, qui a pris, elle, une tout autre part dans l'effacement de Marie-Thérèse d'Autriche. Elle eut le tort de succéder à la jeune reine, comme épouse légitime de Louis XIV. Mme de Maintenon se présente dans l'histoire comme une femme politique. Elle avait de hautes facultés, une raison éminente, un caractère très-accentué; son voisinage a incontestablement nui à la première femme de Louis XIV. Il nous plaît, dans nos temps démocratiques, de voir une simple sujette s'élever au rang suprême par son mérite et son habileté. On peut, en admirant la raison de Mme de Maintenon, n'avoir de sympathie ni pour sa nature, ni pour son caractère, ni pour son rôle à la cour, ni pour ses diverses manières d'agir; il n'en est pas moins vrai que son éclat et sa destinée extraordinaire ont fait oublier Marie-Thérèse.

Il est un danger qu'on n'a pas su éviter, en cherchant selon quelle mesure il faut apprécier et comparer les supériorités historiques. Lorsqu'on est en présence de Marie-Thérèse d'Autriche, on se demande si c'est l'élément de la force qui doit l'emporter dans l'estime publique; ne serait-ce pas plutôt celui de la bonté intime qui devrait déterminer la plus grande popularité? Mme de Maintenon ayant brillé à côté de Marie-Thérèse et après elle, on a cherché le secret de l'élévation étonnante de cette femme, et on a voulu expliquer l'ascendant qu'elle prit sur le roi, par des raisons qui font

tort à la princesse espagnole. C'est là le danger auquel on n'a pas su échapper. Donner la palme à Mme de Maintenon, dire que c'est là la vraie reine, c'est sacrer par cela même l'habileté en toute chose, c'est élever au-dessus de tout l'art de se proportionner aux hommes et aux choses, c'est enfin prendre pour idéal ce qui brille, ce qui reluit, ce qui est apprêté, ce qui réussit, c'est adorer le succès, le fait. Si l'on sait au contraire, malgré les apparences, interroger la vie de Marie-Thérèse, se demander pourquoi l'empire ne revient pas à cette femme, et s'il est légitime de dédaigner la valeur et le mérite d'un personnage, par cela seul qu'il ne se jette pas à votre tête, pour mendier les suffrages, c'est faire un grand acte de discernement viril ; c'est écarter la fantasmagorie, et reconnaître que la supériorité, dans nos époques plus éclairées, doit revenir non à la force brute, mais à l'élément moral, dans l'humanité.

La seconde phase de la vie de Marie-Thérèse d'Autriche mettant en scène Mme de Maintenon, il était à craindre que dans les jugements qu'on porterait, l'une n'eût à subir, en perte, ce que l'autre gagnerait par cette vieille habitude de l'espèce humaine, de courtiser tout ce qui réussit, tout ce qui a pompe, éclat et vogue. C'est ce qui est arrivé. Mme de Maintenon était douée d'une raison judicieuse et d'un charme réel de conversation ; c'en a été assez pour faire croire la plupart des femmes qui entourèrent Louis XIV essentiellement dépourvues de ces dons estimables.

On fut surpris d'abord de voir Mme de Maintenon réussir à captiver le monarque, user de son influence dans un but respectable, ramener le prince à ses devoirs envers la reine, faire reporter vers la reine des désirs qui s'étaient éveillés pour elle-même [1], transformer enfin le roi, et arriver à lui faire goûter les plaisirs purs de la famille [2]. Lorsque ensuite

[1] *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie* en France, p. 461, Ier vol., 1835.

[2] *Histoire de Mme de Maintenon*, par M. de Noailles, t. II, p. 21.

Marie-Thérèse eut disparu, il ne fut pas moins extraordinaire de voir la veuve Scarron devenir l'épouse légitime du roi de France, et, par son influence sur Louis XIV, passer pour être l'âme en quelque sorte du gouvernement pendant trente-deux ans. Il en est résulté qu'à force de s'occuper du réconciliateur, on a perdu de vue la personne réconciliée.

Un docte historien de notre époque, par un zèle qu'on doit apprécier, et par intérêt pour son héroïne, s'est efforcé de rétablir dans un milieu impartial des faits qu'on n'a peut-être reprochés à Louis XIV que par suite d'un malheureux penchant au dénigrement. Le noble duc de Noailles a fait, dans sa belle et grande *Histoire de Mme de Maintenon*, une véritable campagne, en faveur du monarque, pour atténuer, s'ils peuvent l'être, ses torts de mari et de législateur. Ce qui est certain, c'est que M. de Noailles est très-convaincu ; « chose remarquable, dit-il, l'exemple donné par le souverain, n'exerçait pas sur la nation l'influence qu'on pourrait croire [1] » : « C'est le seul prince, dit Duclos, dont l'exemple n'ait pas fait autorité sur les mœurs publiques [2]. » « Il était trop grand pour qu'on osât s'autoriser de son exemple [3]. »

Mais qu'on se mette à la place de M. de Noailles, et qu'on entreprenne ensuite d'écrire l'histoire de cette femme dont la destinée fut si extraordinaire, et qui, de simple sujette, s'éleva à une position d'où elle gouverna la France pendant presque un demi-siècle. N'aurait-on pas, comme lui, indiqué tout ce qui peut, sinon justifier, du moins expliquer les torts du monarque envers Marie-Thérèse? N'aurait-on pas fait ressortir tout ce qu'il y eut dans le roi de véritable grandeur? Plus on le montre délicat en matière de sentiment, sensible à ce qui est généreux, sensé et beau, plus on le présente prompt à se détacher, et en même temps

[1] *Hist. de Mme de Maintenon*, t. I, p. 245.

[2] *Considérations sur les Mœurs*. Nous nous permettrons de contredire notre homonyme ; nous pensons que l'exemple de Louis XIV fut très-malsain pour la nation.

[3] *Hist. de Mme de Maintenon*, loco citato.

prompt à céder aux attraits de l'esprit et du cœur, plus, par cela même, on prépare des éléments de glorification pour Mme de Maintenon. Que de qualités, que de vertus, quelle force morale, quelle supériorité de raison, quelle savante conduite ne fallut-il pas à cette femme, pour conquérir l'ascendant qu'elle exerça sur Louis XIV?

Tel est le thème qui a effectivement inspiré « l'historien d'un sens éminent[1] » dont le talent et le savoir ont élevé de nos jours à la renommée de Mme de Maintenon un véritable monument. Il est indubitable que les contemporains de Louis XIV furent en quelque sorte les complices de ses coupables écarts par l'espèce d'approbation qu'ils y donnèrent. C'est pourquoi l'historien de Mme de Maintenon met ce point en parfaite lumière[2]. On ne peut nier aussi que, par caractère, Marie-Thérèse d'Autriche ne fût *timide;* mais comment les longues et hautaines infidélités de Louis XIV, et l'habitude qu'il avait prise d'imposer ses volontés et ses caprices, n'auraient-elles pas réagi sur la reine délaissée? Comment, toujours refoulée au dedans d'elle-même, n'aurait-elle pas contracté, dans son isolement, une sorte de timidité plus grande envers celui qu'elle n'avait pas la force de haïr, et qui la récompensait si mal de l'aimer? M. le duc de Noailles, ayant à écrire l'histoire de Mme de Maintenon, a laissé certains faits sur le second plan, ne devant éclairer que les faits relatifs à son héroïne. Voilà pourquoi il montre « la reine toujours silencieuse et retirée, nourrissant une tendresse timide pour son époux, occupant d'une manière presque inaperçue le premier trône du monde[3]. » Si Louis XIV observe « les devoirs de bienséance et d'affection sérieuse, qu'il garda toujours envers la reine[4], » marié par la politique à une princesse, « dont la beauté était sans char-

[1] C'est ainsi que M. Cuvillier-Fleury qualifie M. de Noailles, *Journal des Débats* du 20 janvier 1868.

[2] *Hist. de Mme de Maintenon*, 2e édit., t. I, p. 316.

[3] *Histoire de Mme de Maintenon*, 2e édition, t. I, p. 455.

[4] *Ibid*,. p. 316.

mes, et dont la bonté faisait le seul mérite [1], » à en croire le noble biographe de Mme de Maintenon, la logique de la plaidoirie conduit bientôt l'éminent avocat à insinuer que le cœur de son client qui, de bonne heure, avait cherché maître, « ne trouva pas auprès de la reine une défense suffisante contre les séductions [2]. »

Ces prémisses habilement posées, il va de soi que Mme de Maintenon, sachant, comme plusieurs femmes d'esprit et de beauté de son siècle, donner l'exemple d'une vie dirigée tout entière par la religion, avait, par cela même, à la cour de Louis XIV, son rôle tout fait. Son œuvre à elle fut « de tirer le roi du désordre, de le rapprocher de la reine, de faire triompher à la cour la réforme des mœurs [3]. » C'est par la dévotion qui domina dans sa vie, et qui en fut le secret, « qu'il faut expliquer sa conduite, bien plus que par les calculs de l'habileté dont on a voulu faire honneur à son esprit [4]. »

Ce n'était point assez d'exposer comment et pourquoi Mme de Maintenon persista à garder sa position à la cour, et à y conquérir une place de plus en plus intime dans le cœur du monarque ; il ne suffit pas de montrer dans ses mains le drapeau de la régularité qu'elle prétendit planter sur les scandales de Mmes de la Vallière, de Montespan, de Fontanges. Les historiens qui écrivaient l'apologie de Mme de Maintenon, ont été entraînés à accentuer l'effacement de la reine Marie-Thérèse, dans une proportion telle que, par la force des choses, cet effacement devint dans leur récit la preuve d'une sorte d'infériorité. Plus il manquait de dons

[1] *Ibid.*, p. 320.

[2] *Ibid.* M. de Noailles se plaint (p. 321) que les contemporains, acceptant à la légère certaines imputations, trompent la postérité par leurs interprétations téméraires ou par l'ignorance de ce qui se passe réellement dans le secret des affaires. — Mais les auteurs peuvent aussi, sous l'empire d'une préoccupation exclusive et de la meilleure foi du monde, déplacer les lumières et les ombres.

[3] *Hist. de Mme de Maintenon*, t. I, p. 466.

[4] *Ibid.* p. 467.

et de ressources à la princesse, comme épouse du plus grand monarque du monde, plus aussi Mme de Maintenon avait sa raison d'être. Or, on n'a pas manqué, et cela sans parti pris, à ce procédé, auquel les *souvenirs*, quelquefois confus de Mme de Caylus, ont prêté un opportun concours. « La reine, il faut le dire (c'est M. de Noailles qui parle), quoique bonne et douce, ne possédait rien de ce qui pouvait ramener et attacher Louis XIV [1], qui au contraire avait les qualités les plus propres à plaire, sans être capable, dit Mme de Caylus, d'aimer beaucoup. Presque toutes les femmes lui avaient plu, hors la sienne, qui souffrait en silence ses nombreuses amours, recevait de lui des égards et un respect qui l'auraient rendue heureuse, si quelque chose avait pu la consoler de son indifférence. Sa dévotion étroite et minutieuse contribuait encore à l'éloigner d'elle, car elle ne savait partager ni ses habitudes ni ses goûts [2]. C'est dans ces circonstances que Mme de Maintenon se trouva heureusement là pour remplir le vide d'un cœur et d'un esprit qui avaient besoin d'être occupés. Faisant même intervenir l'empire de la religion, elle se servit des sentiments qu'elle inspirait pour ramener ce monarque dans la voie édifiante du devoir conjugal, et obtenir qu'il reportât vers la reine des soins qui n'étaient dus qu'à elle. C'était sans doute fonder son crédit sur une base bien solide, mais c'était aussi en faire un noble usage, et le mettre à l'abri de tout reproche [3]. »

En histoire, on doit se borner à assigner les origines d'un fait d'une manière générale, lorsqu'il serait délicat et imprudent de vouloir tracer de ces origines une physionomie et

[1] Quel argument! — Dira-t-on que Mme de Montespan ne possédait rien pour attacher Louis XIV, elle qui l'enchaîna pendant quatorze ans? Le roi se détacha d'elle pourtant. Et pourquoi? parce que le cœur humain est mobile, parce que tout a une fin, parce que les sentiments vifs meurent comme toute chose. Donc, que le roi, d'abord attaché à la reine, s'en soit éloigné ensuite, cela ne prouve pas contre la reine ce qu'affirme M. de Noailles.

[2] Tous les chapitres de la présente histoire font justice de l'assertion de M. de Noailles.

[3] *Histoire de Mme de Maintenon*, t. II, p. 18, 19.

un tableau détaillé. Pour crayonner la figure de Mme de Maintenon, il n'est aucunement besoin d'affirmer que Marie-Thérèse mérita pendant vingt ans l'abandon de Louis XIV. Ce serait là une affirmation énorme, qu'on aurait bien de la peine à appuyer de preuves suffisamment démonstratives.

Toute personne qui lira les historiens du règne de Louis XIV regrettera leurs efforts, d'ailleurs consciencieux, pour amoindrir les torts du monarque, au point de vue de la vie conjugale. Construire un savant étalage d'érudition historique et de jurisprudence pour conclure que Louis XIV ne faisait, dans ses infidélités et dans ses adultères, que suivre les longs précédents de la tradition royale en France[1], et qu'en légitimant les enfants naturels, il suivait des coutumes établies avant lui, ce n'est pas autre chose que présenter l'isolement de la reine et son abandon comme une chose toute simple; c'est abonder dans l'absurde tendance qui voudrait diviniser jusqu'aux plus tristes sottises royales. D'autres sont loin de soutenir les assertions de M. de Noailles, et des historiens qui le suivent : « Louis, avec moins de penchant aux plaisirs, eût été le plus heureux des époux. Marie-Thérèse

[1] Quand M. de Noailles rappelle, dans son *Histoire de Mme de Maintenon*, que l'éclat donné par le roi à des femmes illégitimes et l'éducation royale octroyée à des enfants naturels ne datent pas de Louis XIV, il dit vrai. Nous pensons que les rois, plus que les autres, ont droit à l'indulgence de l'opinion, à cause des plus grandes séductions qui les entourent, et du pouvoir dont ils jouissent. Que ceux qui s'érigent en censeurs nous donnent la certitude qu'ils n'auraient pas failli là où les autres sont tombés. Toutefois, Louis XIV mit dans les irrégularités de sa vie privée un faste et un laisser-aller qui ressemblent trop à une insolence envers la nation et envers la reine. On peut regretter que M. de Noailles se soit donné la peine d'entasser dans huit grandes pages (t. I, pages 323 à 331) des exemples des licences des rois, des existences princières et du rang accordé à leurs enfants naturels, dans les différents siècles de la monarchie antérieurs à Louis XIV. L'époque de Louis XIV commandait plus de respect envers les mœurs publiques, et nous pensons avec M. P. Clément, de l'Institut, que toutes choses ne sont pas également tolérables dans tous les temps, et que la morale publique, quelles que fussent encore ses défaillances, s'était épurée au souffle de Descartes et de Pascal, de Bossuet et de Corneille. Il est vrai que M. de Noailles reconnaît que le scandale donné par les rois ne se justifie pas aux yeux de Dieu par l'exemple de leur race et par les adulations de leurs peuples.

réunissait tout pour fixer son cœur. Elle ressemblait beaucoup à sa tante, mère de Louis XIV. Son teint était d'une blancheur remarquable, ses yeux très-beaux ; sa taille, plus petite que grande, était pleine de grâce. En elle brillait cette fraîcheur, que donne une santé parfaite. Marie-Thérèse savait donner à toutes ses manières un charme inexprimable. D'une douceur angélique, la bonté était la base de son caractère. Son esprit juste et solide était orné; et la plus aimable modestie était la règle de sa conduite. Elle ne se mêla jamais du gouvernement. Ennemie de toute intrigue, servir Dieu, plaire au roi et l'aimer, là se bornaient ses vœux et ses plaisirs. La reine aimait, et si quelquefois elle espérait, quelles peines cuisantes déchiraient son cœur ! l'estime du roi, son amitié, ses égards (car il rendait justice à ses vertus), était-ce là des liens assez forts pour une compagne qui le chérissait? Marie-Thérèse dévorant ses larmes dans le silence, savait s'interdire une plainte légitime ; jamais le moindre reproche ne vint importuner son ingrat époux ; elle mettait de la discrétion jusque dans sa douleur même. [1] » En résumé, on ne peut méconnaître que l'éclat jeté par Mme de Maintenon n'ait contribué à rejeter dans l'ombre Marie-Thérèse d'Autriche.

On peut dire sans doute que Mme de Maintenon eut une influence politique; mais il faut justement se demander si Marie-Thérèse eût, comme Mme de Maintenon, signé la *révocation de l'édit de Nantes* ; il y a, par conséquent, à signaler, dans l'obscurité dont on a payé Marie-Thérèse, une sorte d'ingratitude nationale. Circonstance remarquable ! tous les échos de la renommée ont redit le nom de Mme de Maintenon, tandis qu'ils se sont tus sur cette reine de France, la seule femme vraiment libérale de cette cour qui, avec les Louvois et les Le Tellier, érigea l'inflexibilité en méthode de gouvernement.

[1] *Histoire classique des reines de France.* Paris, 1838, in-18, p. 252.

Il est indubitable que les ombrages et les rancunes réciproques entre catholiques et calvinistes en France dataient de plus haut que le XVIIe siècle. Tant de malheurs, de guerres, avaient suivi l'introduction de la Réforme, qu'on ne pouvait oublier les longues et sanglantes agitations du XVIe siècle. De là, une haine sourde et une rivalité ardente qui s'étaient perpétuées. La destruction de l'hérésie était demandée par l'opinion publique. Tous les ordres de l'État, depuis le clergé jusqu'aux classes populaires, « attribuaient aux protestants tous les malheurs qui arrivaient[1]. » Était-ce une raison, cependant, pour justifier les moyens de plus en plus violents qu'on employa contre les calvinistes ? Qui oserait le dire ? Néanmoins, la reine n'entrait pas dans cet entraînement de l'esprit public qui demandait une revanche décisive des concessions de Henri IV et le complément de l'œuvre de Richelieu. La tolérance des cultes divers, telle qu'on la comprend au XIXe siècle, était inconnue au XVIIe, dont l'horizon ne sortait pas des religions d'État, et de l'alliance étroite des deux puissances. Toutefois, Marie-Thérèse d'Autriche, sans professer l'indifférence ni la neutralité, ni l'incompétence de l'État en matière de religion, repoussait, d'instinct, les violences et la pression du rigorisme administratif sur les consciences[2].

Si les États voisins protestants donnaient à Louis XIV l'exemple des persécutions religieuses, si les protestants du XVIIe siècle précédaient le monarque français dans la voie de l'intolérance, et lui enseignaient de cruels raffinements, ce n'était pas, aux yeux de la reine, une raison de les copier ; son cœur, autant que sa conscience, y répugnait. Ce n'était pas Genève qui donnait l'exemple de la mansuétude ;

[1] Du Rosier.

[2] Assurément, elle n'aurait pas formulé, comme on le fait aujourd'hui, le droit et le devoir de respecter la foi religieuse ou philosophique de chaque citoyen, de laisser chacun libre de professer son culte selon sa conscience. Elle ne définissait rien. Mais l'emploi de la force, de la contrainte, dans le domaine de l'âme, l'étonnait, tout Espagnole qu'elle fût.

les catholiques n'y avaient même pas droit de cité. En Hollande, ils réclamaient en vain celui de pratiquer en secret leur religion. La Suède était encore inondée du sang des paysans de la Dalécarlie mis à mort pour la foi par le roi même à qui leur courage avait conquis le trône. Les lois sanglantes d'Élisabeth étaient en vigueur en Angleterre; l'Écosse était le foyer des massacres et des égorgements de toutes les sectes rivales qui, sur les ruines des églises, se livraient encore d'horribles combats. L'Irlande, faut-il le rappeler, était courbée sous la législation la plus atroce qui ait jamais été imposée à une race chrétienne [1].

On pouvait évoquer tout ce que Henri VIII et Elisabeth s'étaient permis envers les catholiques de l'autre côté du détroit, tout ce qu'avait fait l'Angleterre protestante et puritaine, même au temps de Louis XIV; la déportation pratiquée contre les pauvres catholiques d'Irlande, l'enlèvement, en une seule fois, de mille jeunes filles irlandaises arrachées des bras de leurs mères, en 1655, pour être conduites à la Jamaïque, où on les vendit comme esclaves; toutes les mesures prises pour exterminer le catholicisme et les catholiques, le bannissement des évêques, la suppression progressive des ministres du culte, l'interdiction de toute école catholique, afin de tarir la religion dans sa source, l'exclusion des carrières et des emplois par cela seul qu'on était catholique, la défense d'être propriétaire, la déclaration de la loi disant que les catholiques d'Irlande étaient incapables d'acquérir des propriétés immobilières; et en Angleterre, toutes ces lois

[1] Les histoires de l'Eglise au XVIe et au XVIIe siècle révèlent, à l'endroit des traitements employés par le protestantisme au pouvoir, de tels emportements, de telles duretés, de telles exclusions fanatiques, qu'en vérité on se demande comment, historiquement parlant, un protestant se prétend plus libéral qu'un catholique. On fait sonner bien haut le mot d'*inquisition*. Ah! l'inquisition, elle est de tous les peuples et chez tous.

Nous conseillons la lecture du tome II, *Histoire de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles. On y trouvera un grand nombre de faits qui éclairent la révocation de l'édit de Nantes, dont on parle beaucoup sans en connaître le premier mot.

pénales, ces vexations, cette suppression directe du culte catholique; quelle est l'iniquité ou l'attentat contre la liberté individuelle et la conscience que le protestantisme du XVIIe siècle n'ait pas commis contre les catholiques? Néanmoins, les natures douces, droites et bonnes ont de la peine à se résoudre aux représailles; et si le protestantisme a perdu le droit de reprocher à Louis XIV son intolérance, la reine, de son côté, n'était pas convaincue de la légitimité ou de l'efficacité d'un ensemble de mesures de plus en plus vexatoires, relatives aux assemblées interdites, à l'éducation des enfants, à la présence des ministres dans le royaume, à l'exclusion des fonctions, etc., qui opprimaient l'existence politique, civile et religieuse des réformés. Ce nouveau code pénal religieux, entraînant condamnation à mort, aux galères, à l'exil, à la prison, la mettait dans un état perplexe, et comme hors d'elle-même.

Marie-Thérèse d'Autriche, si profondément dévouée à l'unité religieuse, ne se laissa pas séduire par la théorie de l'unité imposée de religion. Louis XIV et le clergé de France pouvaient être dans la logique pure, mais la reine était dans la logique du cœur, qui plus d'une fois paraît inconséquente aux yeux de la froide dialectique. Toutefois, que d'individus et de peuples, qui ne se sauvent que par d'heureuses inconséquences! Incontestablement, et un écrivain peu suspect l'a reconnu, « c'est la France tout entière qui, après les brillants travaux de controverse et d'exégèse de son clergé, se laissait aller à l'idée de rétablir l'unité dans la religion comme on l'avait établie dans l'État, idée tout à fait de notre pays, et que l'on peut s'étonner de voir poursuivie de tant d'injures par la démocratie jacobinique [1]. » N'importe, fai-

[1] Ainsi s'exprimait Proudhon (*De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. III, p. 169) : « Je regarde, quant à moi, (ajoutait Proudhon à la même page,) la révocation de l'edit de Nantes comme un fait d'histoire aussi nécessaire, les circonstances données, que l'avait été cent soixante-huit ans auparavant la protestation de Luther. Le catholicisme était si grand, si beau dans les écrits des nouveaux Pères! Comme toujours, la royauté fut l'organe

blesse ou non, et bien qu'à cette époque la nation se fût levée pour la politique royale, il était impossible à la reine de se mettre sous la bannière de la sévérité. Elle aurait voulu venger Dieu de l'anarchie des cultes, mais elle ne pouvait adhérer à ce zèle qui, s'armant d'une logique cruelle, ne sert que la passion et la violence, et donne au pouvoir politique la fonction et le rôle du bourreau.

Ce n'est pas que Marie-Thérèse ne prît en grande considération les mobiles de Louis XIV. L'esprit de parti, la prévention, les haines des philosophes du XVIIe siècle ont dénaturé le caractère et le but de la révocation de l'édit de Nantes. Quand on a étudié l'histoire, non pour y chercher des chicanes d'avocat, et des arguments pour une cause qu'on veut défendre coûte que coûte, mais pour apprendre la vérité en s'entourant de l'ensemble et non d'une partie des preuves, on demeure persuadé que l'intérêt politique fut la cause principale et originaire de la révocation de l'édit de Nantes, qui fut avant tout une mesure de gouvernement. On s'aperçoit qu'à tort ou à raison on regardait les calvinistes comme essentiellement turbulents, amis des nouveautés politiques, assez disposés à faire bon marché de la monarchie[1].

de la nation; il est absurde de rapporter un pareil acte à des commérages de dévote. La révocation de l'édit de Nantes n'est pas plus l'œuvre de Mme de Maintenon que l'expulsion des Jésuites ne sera plus tard celle de Mme de Pompadour. Elle est le résultat de notre génie centralisateur, un instant fourvoyé par la ferveur religieuse. » — « Cette mesure, odieuse et impolitique (la révocation de l'édit de Nantes), qui l'a conçue? La passion religieuse du pays tout entier, la France catholique, répond M. Emile Chasles. Qui l'a exécutée? L'esprit de violence que Louvois personnifiait... Le préjugé qui attribue à Mme de Maintenon la révocation de l'édit de Nantes n'est qu'un souvenir confus, un ressentiment mal défini de la fin du règne de Louis XIV. » (*Revue contemporaine* du 15 janvier 1856.)

[1] On lit dans un mémoire du duc de Bourgogne : « Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins dans lesquels ils (les calvinistes) arrêtèrent de se mettre sous la protection de Cromwell, dans le temps où l'on pensait le moins à les inquiéter; et les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'Orange subsistent également. »

Voltaire dit aussi dans son *Siècle de Louis XIV* : « La politique de Louis persécutait les protestants en France parce qu'il croyait devoir les mettre hors d'état de lui nuire. » Chapitre XIV.

Enfin, on en conclut que Louis XIV avait bien le droit, au nom du principe de conservation, de réagir contre les mesures du XVIe siècle, qui devenaient au XVIIe une menace et un danger pour la stabilité et l'homogénéité de la France[1]. De ce côté, Marie-Thérèse approuvait, comme tout le monde, les vues de Louis XIV.

Mais il était permis à la reine, qui comprenait ce côté de la question, de prendre un autre point de vue, sans que, pour cela, elle contestât à Louis XIV de marcher, dans ses mesures de répression, d'accord avec l'opinion, sur laquelle agissaient deux motifs principaux : l'impression qui restait des événements accomplis sous Louis XIII, et les idées générales du temps qui n'admettait nullement notre tolérance universelle d'aujourd'hui. La princesse se préoccupait surtout de la question des voies et moyens ; elle envisageait le droit de la conscience individuelle, devançant, pour ainsi dire, son temps. La tendresse lui donnait une grande âme ; elle ne pouvait avoir de l'approbation pour « ces oppressions de l'âme et ce *terrorisme* suspendu sur l'hérésie ; » elle n'admettait, comme moyen de conversion, que celui employé par Bossuet pour convertir Turenne, c'est-à-dire l'exposition de la vérité et de la foi, à laquelle on doit joindre la prière. Les compressions, les intimidations administratives, les ruses qui convertissaient par l'argent et portaient les consciences à se vendre ou à feindre, tout ce qui pouvait, en un mot, être une atteinte à la dignité humaine et à la liberté de la conscience, était antipathique à une reine, née cependant dans le pays de l'inquisition. Malgré l'approbation générale,

[1] Il est déplorable qu'un historien français veuille voir ici des questions d'estomac et de digestion. Pourquoi abaisser l'histoire et étouffer la vérité? « Le roi n'ayant plus d'amusement de femmes, dit Michelet, devint plus âpre. Il mangea, but beaucoup (*Journal des Médecins*). Circonstance grave, qui explique en partie sa violence, sa politique à outrance, ses actes provoquants contre toute l'Europe, sa guerre au Pape, sa guerre aux protestants... Je vois chez ses médecins que, dans ces deux années, il était devenu encore plus grand mangeur, faisait trois repas de viande par jour et buvait son vin pur. (*Histoire de France* au XVIIe siècle, p. 261-272.)

quelque chose l'avertissait qu'on faisait une faute, soit en attentant à la liberté de conscience, soit en posant des précédents qui appelleraient plus tard une réaction aux dépens de l'État et des individus.

Est-ce à dire, pour cela, que l'épouse de Louis XIV, restreinte à ses devoirs d'intérieur, et renfermée dans le cercle étroit de ses dévotions, demeurât insouciante à la propagation de la vérité? La cause de la civilisation ne lui disait-elle rien? N'avait-elle pas le besoin de voir se répandre la lumière, s'éteindre les diversités et les divisions, se resserrer les ténèbres et l'erreur? On ne peut en douter, puisque l'esprit de la religion chrétienne est un esprit de lumière qui pousse à la diffusion de cette lumière elle-même [1]; puisque d'ailleurs on n'ignorait ni au Louvre ni à Versailles, que «celui qui dit être dans la lumière, et qui hait son frère, demeure jusque-là dans les ténèbres; mais que celui qui aime son frère, demeure dans la lumière [2]. Un biographe consacre un paragraphe spécial à raconter les marques d'intérêt et de zèle que la reine donna, à diverses époques, à la question des *lieux saints*, débattue depuis des siècles entre les Grecs et les Latins. Dans ces derniers temps, la France et la Russie veulent tour à tour y faire prévaloir leur influence; mais au temps de Louis XIV, la question était limitée entre les schismatiques grecs et les religieux de Saint-François employés dans la Palestine au service de la religion.

On s'explique les sympathies chaleureuses de Marie-Thérèse pour cette question, d'abord à cause de son intérêt intrinsèque. Que peut-il y avoir de plus cher à un chrétien que les lieux qui furent le théâtre des grandes scènes évangéliques, et le sépulcre du divin libérateur du genre humain? A moins d'une foi religieuse bien tiède, qui ne voudra garder de toute profanation ces lieux sacrés? En second

[1] « Coram Salvatore nostro Deo, qui omnes homines vult ad agnitionem veritatis venire. » (I Timoth., II, 3, S. Paul.)

[2] I S. Jean, II, 9-10.

lieu, une raison presque de famille et d'intérêt personnel animait la reine; n'avait-elle pas une affection spéciale pour les religieux de Saint-François? Ces religieux n'éprouvaient-ils pas des persécutions et des avanies de la part des Turcs excités par leur propre avarice et par la malice des Grecs? Avec quelle douleur Marie-Thérèse, au rapport d'un biographe [1], « avait-elle appris que le patriarche des Grecs avait obtenu de faire sortir les Franciscains de l'enceinte et de la possession du Saint-Sépulcre? Elle ne put demeurer insensible à cet événement, dont la nouvelle avait retenti en Occident; elle excita avec succès le roi à s'intéresser aux Franciscains de Terre-Sainte; elle conjura Louis XIV de faire rendre à ces religieux les parties des lieux saints dont ils étaient gardiens depuis plus de 400 ans. Par les efforts de son zèle et son crédit, elle obtint que Louis XIV fît agir son ambassadeur auprès du sultan de Constantinople, et les Franciscains furent maintenus dans leur demeure, et conservèrent la liberté d'y faire le service divin. D'ailleurs la reine, en réclamant ainsi, parlait dans le sens des prédilections populaires et revendiquait en Orient le rôle de prépondérance, que consacraient les vieilles traditions de notre politique, les conquêtes françaises, la délivrance des chrétiens et le souvenir des croisades.

Il ne saurait venir à personne la pensée de suspecter le zèle de Marie-Thérèse d'Autriche, que le Père De la Rue, célèbre jésuite, appellait « *nom immortel, heureux et vénérable à la France* [2] » devant les évêques de Tulle, de Condom, de Troyes, d'Autun, et devant l'archevêque de Narbonne. Il faudrait remonter aux Jeanne de Valois, aux Blanche de Castille, aux sainte Clotilde, pour rencontrer dans l'histoire nationale des reines, dont la piété se pût comparer à celle de Marie-Thérèse [3]. Déjà, dès 1670, la jeune reine avait donné

[1] Bonav. de Soria.
[2] Discours sur Bossuet dans la cathédrale de Meaux, le 23 juillet 1704.
[3] Le 15 juillet 1683, les Turcs, au nombre de 200,000 hommes, entreprenaient

assez de gages de son dévouement à la cause catholique, pour que son esprit de prosélytisme fût remarqué, et qu'on le consignât dans les écrits du temps. Ceux qui remerciaient la reine de ses sympathies, ne distinguaient peut-être pas assez en elle des choses qu'elle n'avait garde de confondre ; d'une part un sincère et ardent désir de voir s'étendre la connaissance de la vérité religieuse; d'autre part le désir non moins sincère de n'amener les créatures libres et intelligentes à la vérité que par des moyens libres, par l'attrait du bon exemple et le seul rayonnement de la vérité présentée avec convenance. Un écrit de l'année 1670 fait ressortir dans la jeune reine, « le zèle pour l'Église romaine, dont chacun tâche de se décharger sur autrui [1], » « son soin qui n'oubliait rien, pour étouffer l'impiété, détruire l'athéisme, abattre l'hérésie [2], » « son attention, quand elle parlait des duels et d'autres crimes, à les faire voir à son fils le Dauphin, et à toute la cour, comme plus fâcheux que la mort, plus horribles que des monstres [3], » « son cœur ne respirant que la sanctification de l'État [4]. » Enfin le même écrit, après avoir rappelé que la princesse, ennemie de l'erreur par sa naissance et par sa vertu, avait commencé de régner par la foi, ajoute que Marie-Thérèse, « considérant les hérésies passées, employoit toute son authorité pour empecher leur retour [5]; » il fait remarquer que « les plus ordinaires discours de la jeune reyne estoient des ressentimens contre les excez et les violences que le calvinisme et les autres heresies

le siége de Vienne; et ce fameux siége faisait trembler l'Europe chrétienne ! C'est alors qu'on entendit la reine dire, lorsqu'on lui parla des périls où la religion était exposée, en Hongrie et en Autriche : « Ah ! plust à Dieu que pour apaiser sa colère et sauver la religion il se contentast de ma vie, je la sacrifierais de bon cœur. » (Le P. David, *Eloge de la reine*, p. 12, Paris, 1863.) Dieu acceptait ce sacrifice quinze jours après.

[1] L'*Héroïne chrétienne*, par Paul d'Ubaye, Lyon, 671, in-4°, 1re partie, p. 88.

[2] *Ibidem*, p. 209-210.

[3] *Ibid.*, p. 209.

[4] *Ibid.*, p. 210.

[5] *Ibid.*, p. 219.

ont fait commettre à leurs partisans, au prejudice de la religion et de l'État [1]. »

Les œuvres les plus éclatantes attestaient hautement à elles seules, dans le cœur de la reine, la flamme du prosélytisme religieux. Que de fondations n'avait-elle pas entreprises, dès son arrivée en France [2]? Elle avait fait demander, par le roi, à Clément IX, l'autorisation d'établir en France la fête de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, qui est devenue si chère aux catholiques [3]. C'est par ses empressements aussi, et par l'intérêt qu'elle témoigna prendre à une gloire presque nationale, qu'elle obtint du pape Alexandre VII la canonisation de saint François de Sales [3], cette âme si douce et cette gloire si bénie dans notre pays. Mais autre était le désir de voir triompher en France la seule religion catholique, autre était la question d'arriver à cet empire unique, sans l'emploi d'une intolérance farouche et armée.

Marie-Thérèse profita donc de ses longues habitudes d'abstention politique, pour décliner toute responsabilité dans les mesures qui précédèrent et suivirent le grand acte

[1] P. 219. — Ici commence l'erreur de l'auteur de cet écrit. Marie-Thérèse déplorait l'hérésie en elle-même et dans ses résultats pour les sociétés; il se trompe, en attribuant à la reine des mesures qui étaient l'œuvre de Louis XIV et de ses ministres. Il dit avec applaudissement : « Aussi on rase leurs temples (des calvinistes); on les prive de toutes les charges du royaume, on les casse entièrement des troupes de la maison du roi, on les dégrade en Sorbonne, on les chasse honteusement du royaume, on dresse un formulaire de la vérité que messieurs du clergé de France ont ordre de faire signer à tout le monde, on exige le serment de l'unité d'une foy, d'un roy, et d'une loy. » *Ibidem.*

[2] La reine institua l'*Ordre de l'Immaculée-Conception*, d'un habit et d'un genre de vie austère; elle jeta les yeux sur les sœurs *Récollettes*, et obtint une bulle du 18 août 1663, qui conférait à ces religieuses le nouvel habit, le titre et la règle. Ce couvent fut déclaré en 1664 de fondation royale. Ces religieuses, établies au faubourg Saint-Germain, rue du Bac, à l'angle de la rue de la Planche, firent profession publique entre les mains du cardinal Barbarin.

La reine contribua au parfait rétablissement des Franciscains en France. Plus de 1,000 congrégations s'établirent dans le royaume par sa protection. Elle aida de ses deniers les Récollets de Saint-Germain-en-Laye, et les Pères Augustins qui étaient dans le parc. Elle fonda une chapelle en l'honneur de saint Louis et de sainte Élisabeth dans l'église du couvent de Saint-François, à Paris. Elle fonda aussi le couvent des *Carmélites* de la rue du Bouloi.

[3] Paul d'Ubaye, l'*Héroïne chrétienne*, 2e partie, p. 83.

[4] *Ibidem.*

de la *révocation de l'édit de Nantes* [1]. Le rôle de Mme de Maintenon, quoiqu'on l'ait travesti injustement, est assez connu. Mais, tandis que la marquise-reine déployait, dès 1681, un zèle extrême, et que, selon ses expressions, « on ne voyait qu'elle dans les églises, conduisant quelque huguenot [2], » Marie-Thérèse sentait vivement ce que ces façons de convertir avaient d'antipathique à sa nature douce et d'une fine tolérance. On s'en aperçut, alors, malgré la silencieuse réserve qui enveloppait sa personne et ses actes. Un contemporain témoigne combien Marie-Thérèse répugnait, par organisation, à tout ce qui était violence et compression. « Pour » rien au monde, dit Gregorio Leti, elle n'aurait voulu faire » sortir, du débat de ses intérêts privés et personnels, des em- » barras d'État. Ce qu'on appelle rancune, haine, vengeance, » animosité contre qui que ce soit, huguenot, ou autre per- » sonne, ne pouvait obtenir entrée dans cette âme. Il se trouva » bien, comme on en rencontre toujours, des personnages em- » portés, laïques ou ecclésiastiques, poussant la reine à exhor- » ter le roi à des rigueurs envers les huguenots; mais on ne » put obtenir de Marie-Thérèse d'autre réponse que ces paro- » les : « La meilleure manière de convertir les hérétiques, » n'est pas de les jeter dans les prisons, mais de prier pour » eux — GLI HERETICI E MEGLIO COMBATTERLI CON LE PREGHIERE, » CHE CON LE PRIGIONI [3]. » Ce témoignage, rendu par un calviniste, en 1691, alors qu'on faisait encore périr par la corde

[1] Ceux qui ont appelé ce coup d'État sur les consciences, « une honte du temps, » n'ont pas daigné étudier quel était l'*esprit* de ce temps. Est-il raisonnable de juger le XVIIe siècle avec les idées du XIXe?

[2] Mme de Maintenon écrivait à son frère le 22 octobre 1681 : « Poignette (gouvernante des enfants de Mme de Villette) est bonne catholique. M. de Marmande (son second fils) l'est aussi. M. de Souché fit son abjuration il y a deux jours. On ne voit que moi dans les églises, conduisant quelque huguenot. »

[3] Forse che il mondo non hebbe mai Regina che questa sola, nemica di disturbi, d'imbrogli di stato, d'ambitione di regnare, o di minimo pensiere di rancore, d'odio, o di vendetta contro chi si sia, nè anche contro gli ugonotti stessi; essendo stata sollecitata una volta dagli ecclesiastici ad esortare Sua Maestà a qualche rizore contro di quelli, rispose : « Gli heretici e meglio combatterli con le preghiere, che con le prigioni. » (*Teatro Gallico*, t. 2, p. 299.)

ou par la roue les ministres protestants qui, après être sortis du royaume, osaient y rentrer, a une grande force, sous la plume de l'historiographe d'Amsterdam, si libre d'ailleurs d'appréciation, et de jugement tellement hardi, qu'après avoir écrit, en pleine Angleterre, une *Histoire d'Angleterre*, on était obligé, malgré la courtoisie traditionnelle envers les étrangers, de lui donner son congé, à cause de la licence audacieuse avec laquelle il traitait l'histoire nationale [1].

Cette Marie-Thérèse, que des historiens très-modernes, il est vrai, nous représentent comme si molle et si effacée, a osé, dans une question majeure, être d'un avis opposé à peu près à celui de tout le monde. Elle était pour Leibnitz contre Pellisson et Le Tellier [2]; elle était contre Bossuet [3], contre Mme de Sévigné [4], contre La

[1] Gregorio Leti, né à Milan, d'une famille bolonaise, s'était lié à Gênes avec un calviniste qui lui inspira ses principes. Il passa de là à Lausanne, où il fit profession de la religion protestante. Inquiet et turbulent, il publia différents ouvrages historiques sur les affaires contemporaines; il habita successivement Paris, Londres, Amsterdam.

[2] La reine était avec Leibnitz pour « cette tolérance que les esprits doux souhaiteraient d'établir, » comme dit Fontenelle, mais elle aurait eu de la peine à mettre les bornes au même endroit que Leibnitz.

Le Tellier disait en mourant qu'il ne lui restait plus rien à désirer, puisqu'il avait vu rapporter l'édit de Nantes.

[3] Depuis le Bas-Empire jusqu'à Louis XIV, le principe de l'unité du culte demeura invariable dans tous les Etats. Comment veut-on que Bossuet eût tracé, comme on l'a fait aujourd'hui, le rôle des gouvernements modernes en ce qui touche les questions religieuses qui divisent les hommes ? « La vraie disposition d'un gouvernement dans ces sortes de questions doit être une équitable et suprême indifférence, une impartialité supérieure et inclinant plutôt à la bienveillance, à l'égard des divers systèmes et opinions théologiques, métaphysiques et autres, même les plus contraires. Ce n'est nullement la vérité qui doit être la mesure de la loi et du droit dans le régime moderne. Les lois sont essentiellement fondées sur l'utile. » (M. Sainte-Beuve, disc. au Sénat, 1868.) Bossuet n'aurait pu entendre les choses de cette façon : Et il faut dire que la tolérance qu'ont prêchée Voltaire et Rousseau ressemble fort à l'indifférence. Bossuet complimenta publiquement Louis XIV de la révocation de l'édit de Nantes « vous avez exterminé les hérétiques. » (*Oraison funèbre* de Le Tellier, 25 janvier 1686.)

[4] Mme de Sévigné écrit au comte de Bussi, le 28 octobre 1685 : « Vous avez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes; rien n'est si beau que ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. »

Fontaine[1], La Bruyère[2], contre Mlle de Scudéri[3], contre Bussy-Rabutin[4]. La Providence lui épargna de voir le triomphe définitif de l'opinion qui n'était pas la sienne. Louis XIV, habitué à traiter les grandes mesures du gouvernement en autocrate, n'aurait pas accordé voix délibérative à la reine sur ce chapitre[5]. Quoi qu'il en soit, on a essayé de faire comprendre comment Mme de Maintenon contribua à faire oublier Marie-Thérèse, et si cet oubli fut mérité.

Après avoir tenté d'expliquer pourquoi la célébrité s'est attachée au nom de Mme de La Vallière, et non pas à celui de la femme de Louis XIV, il faut en venir à leur rôle. La mission de Marie-Thérèse d'Autriche fut, sinon, de sauvegarder le trône des Bourbons[6], du moins de tenir et

[1] La Fontaine félicitait Louis XIV d'avoir réduit l'hérésie aux derniers abois

> ..... Le fruit de ces succès divers
> Est que la vérité règne en toute la France.
>
> (Épître à M. de Bourepans, du 5 février 1687.)

[2] La Bruyère vante « l'ouvrage achevé par l'un de nos plus grands princes, l'extinction de l'hérésie. » *Caractères*, chapitre du Souverain et de la République.

[3] « Le roi fait des merveilles contre les huguenots » écrivait Mme de Scudéri à Bussy. (Lettre du 18 novembre 1685.)

[4] « Que dites-vous, » écrivait à son tour Bussy à Mme de Scudéri, « de la manière dont le roi mène les huguenots; en vingt ans, le roi a presque déraciné cette hérésie de son Etat. » Il écrivait aussi à Mme de Sévigné le 14 novembre 1685 : « J'admire la conduite du roi pour ruiner les huguenots. »

[5] Devenu la loi vivante dans l'ordre politique et presque dans l'ordre religieux, le prince, dit M. de Carné, se trouva naturellement conduit à envisager comme criminelle toute tentative pour devenir ou pour demeurer quelque chose par soi-même en présence de celui qui était tout. Ce fut d'abord à sa famille qu'il fit l'application de cette théorie de l'effacement. (La *Monarchie française* au XVIIe siècle, p. 37.)

[6] Les mœurs étaient faciles à la cour de Versailles comme elles l'étaient un siècle après, à la cour de Weimar, du temps de Gœthe : « Les femmes aussi y vivaient à la diable. » Or, M. Barbey d'Aurevilly pense excellemment, quand il insiste sur l'importance des mœurs dans la politique des gouvernements et dans la destinée des peuples, contrairement à l'opinion de M. E. Renan. » La maison de Bourbon, dit-il, brillante de qualités qu'il faut reconnaître, malgré le prestige d'une attitude chevaleresque et l'éclat de l'épée, qui sera toujours la fascination irrésistible dans une nation de soldats, la maison

relever le drapeau du mariage, foulé aux pieds par son époux. La mission de Mme de La Vallière fut la même, à bien des égards. Les historiens de notre époque[1], qui ont trop facilement attribué et sans examen un caractère insignifiant à la princesse espagnole, ne se sont pas, croyons-nous, assez défendus contre les préjugés héréditaires. N'y avait-il, dans la reine Marie-Thérèse, ni distinction[2], ni candeur, ni tendresses vertueuses[3], ni beauté, ni agrément[4], ni fierté accompagnée de charme[5], ni sagacité à défaut de génie[6]? Il est douteux que cela ait été mûrement examiné, parce qu'il est commode de ne pas se créer à plaisir de nouveaux labeurs en posant des problèmes nouveaux. Quoi

de Bourbon est morte de ses mauvaises mœurs. Laissons les don Juan de la philosophie et les Jocrisse du machiavélisme profond sourire quand nous écrivons ce mot-là. Mais, pour nous qui savons le néant de toutes les formules auxquelles croient les sots, ce qu'on appelle la politique n'existe plus que dans la moralité de l'homme depuis qu'il existe du christianisme sur la terre, et le crime chrétien, le grand crime que la maison de Bourbon paie encore et expie, c'est le coup porté par elle au cœur de la famille et aux mœurs. Qui ne voit point cela ne voit rien. (*Les Œuvres et les Hommes*, 2e partie, p. 23. Paris, 1861.)

[1] On peut regretter que MM. de Barante, de Noailles, Henri Martin, Michelet, Feuillet de Conches, Amédée Gabour, aient passé si rapidement à côté de ce nom de Marie-Thérèse, « existence, dit M. Henri Martin, qui n'a laissé de souvenir que par le contraste de cette nature passive, simple et naïve jusqu'à la rusticité, avec toutes les étincelantes figures de femmes qui entouraient Louis le Grand. » (*Histoire de France*, t. XIV, p. 34.) Nommons cependant les écrivains d'histoire qui, de nos jours, semblent être revenus à des idées plus équitables sur Marie-Thérèse : « M. A. Noël, dans ses *Reines de France, nées Espagnoles*, Paris, 1858, in-8°; M. Hoëffer, dans sa *Biographie générale*; Alvarez Lévi, dans son *Histoire classique des reines de France*; Mme de la Porte Vesins, dans la *Vie de Mme de Sogecourt*; Don Lucas Alaman, dans *Disertationes sobre la Historia de la Republiqua Mesicana*, tomo III. En Mejico, 1849; enfin, M. Hippolyte Babou, dans *les Amoureux de Mme de Sévigné*, Paris, 1862, in-8°, p. 145 à 164.

[2] M. Cousin aurait-il osé soutenir que la marquise de Sablé en faisait le monopole ?

[3] Ce n'était pas, au XVIIe siècle, les attributs exclusifs de Mlles Duvigean et de Lafayette.

[4] Mesdemoiselles de Hautefort et de La Valiière n'empêchaient pas que Anne d'Autriche et Marie-Thérèse n'eussent leur genre d'amabilité.

[5] Sans comparer avec Mmes de Longueville, de Montpensier et tant d'autres, n'avait-on pas ici des degrés et des diversités à l'infini?

[6] Le génie et l'esprit pétillant de Mme de Sévigné, la haute raison de Mme de Maintenon, supportaient à côté d'elles d'autres genres de talent.

de plus aisé, que de déclarer qu'il n'y a point lieu à s'occuper de Marie-Thérèse, par la superbe raison que la nièce d'Anne d'Autriche passa inaperçue, qu'elle ne fit aucune sensation, et qu'elle s'effaça, dans l'éblouissant rayonnement de tant de femmes illustres, de supériorités exceptionnelles qui remplissent le XVIIe siècle.

Ce qui est certain, c'est que le nom de Marie-Thérèse suscite des questions tout aussi vastes et bien plus délicates que celles de dynastie et de royauté ; des questions d'humanité, de philosophie, relatives aux grands principes de la société, de la famille et du mariage. On a pu voir, dans le cours des précédents chapitres, jusqu'à quel point l'une des personnes de son sexe qui fut le plus mêlée à sa vie, Mme de La Vallière, reste femme même dans ses fautes, et aussi jusqu'à quel point on doit rendre Marie-Thérèse responsable de sa propre destinée. On demande quel grand acte politique a signé Marie-Thérèse, quelle idée elle a fait triompher, quelle constitution, quel mouvement national lui doit le pays [1], en un mot, si elle a eu une mission. On lui reproche de n'avoir pas eu de renommée. Mais sa mission consistait justement à n'en point avoir, à s'absorber dans la modeste et silencieuse dignité de l'épouse, à dévorer sans plainte les mécomptes de la vie privée. On l'a dit avec une justesse souveraine : dans une société bien ordonnée, la femme n'est pas destinée à être la souveraine brillante d'un salon, mais la représentation la plus pure de l'idéal moral

[1] M. Cousin ne pouvait pas reprocher à Marie-Thérèse de n'avoir pas *de grand dessein sur elle-même* et *sur les autres*. Dans un morceau où il est trop sévère pour Mme de Maintenon, il dit : « Voltaire va succéder à Descartes, et Fleuri au cardinal de Richelieu. Voici venir les Parabère et les Pompadour, en attendant les Du Barry ; comme femmes auteurs ou présidentes de coteries littéraires, les du Deffant, les Graffigny, les Geoffrin, les Duchatelet, c'est-à-dire, si vous exceptez Mlle Aïssé, et cette pauvre insensée Mlle Lespinasse, pas une femme véritable, un peu de savoir en mathématiques et en physique, quelque bel esprit, aucun génie, nulle âme, nulle conviction, nul grand dessein ni sur soi-même ni sur les autres : telles sont les femmes du XVIIIe siècle. Ce n'est pas moi qui me propose de leur servir d'historien. »

au sein de la famille. Aurait-il donc mieux valu, pour la famille royale et pour la France, qu'au lieu de quarante-cinq années d'une vie imperturbablement consacrée au devoir, Marie-Thérèse eût été « un grand éblouissement des yeux, » « un long enivrement des cœurs, » « une déesse de coquetterie, » comme tant d'autres femmes, qui ont ignoré le premier mot du dévouement, beautés qu'on adore, et qui ne sont que les sèches statues de l'égoïsme ?

Marie-Thérèse pensa qu'elle n'avait rien de mieux à faire qu'à s'efforcer de rester, parmi les femmes de son temps, comme un type de dévouement conjugal, et à porter haut et droit le drapeau des mœurs et de la chasteté de la famille. « Personne ne s'occupait d'elle, dit M. Walkenaër, parlant de Marie-Thérèse, et elle ne cherchait à occuper personne [1]. » Et, sans doute, une société, presque toute adultère, n'avait rien à dire d'une reine, dont la conduite lui était un reproche vivant; ce n'était pas son rôle de préconiser celle dont le docte M. Walkenaër a dit également : « Au milieu de cette cour corrompue, une seule femme était chaste, l'épouse de Louis XIV. »

Pour Mme de La Vallière, ce n'est point un paradoxe, malgré sa jeunesse et sa destinée orageuses, de dire que sa vie fut une amende honorable à tout ce qu'elle avait d'abord outragé. Ses trente-six années de pénitence austère sont, au XVIIe siècle, la profession la plus éloquente, la plus expressive, du respect que méritent l'inviolabilité de la famille et le mariage. Mme de La Vallière avait, de 1662 jusqu'en 1670, trahi son éducation première; elle était infidèle à ses propres principes, et en opposition avec ses instincts eux-mêmes; mais elle mit trente-six années à réparer les torts et les erreurs de dix ans; elle ne se pardonna jamais d'avoir un moment attaqué cet élément de stabilité si nécessaire au progrès social.

[1] *Mémoires* sur Mme de Sévigné.

Au XVIIe siècle, l'esprit des provinces différait encore plus de celui de Paris et de la cour, qu'il n'en diffère aujourd'hui. L'unité centralisatrice, la fréquence des communications entre la circonférence et le centre, n'avaient pas, comme de nos jours, passé le niveau sur les mœurs nationales; les provinces vivaient d'une vie qui leur était propre. Si Mme de La Vallière fût née à Paris, si elle eût grandi à la cour, elle aurait vécu dans un certain milieu d'idées et de mœurs libres; mais il en était différemment; c'était la fille d'un gentilhomme, élevée dans les idées sévères et dans les nobles scrupules des sociétés provinciales, auprès d'un oncle, l'abbé Gilles de La Vallière, depuis évêque de Nantes. Arrivée à Paris, elle succombe aussitôt; la chute fut grande, le scandale complet. Cela explique cette décision et cette ténacité à se punir soi-même pendant trente-six ans.

Ainsi, Marie-Thérèse d'Autriche et Mme de La Vallière ne sont pas, dans ce récit, de poétiques allégories, d'aimables types de voluptés délicates, des rêves capricieux du cœur et de l'esprit. Elles n'ont pas donné à l'historien l'occasion de raconter des intrigues de cour et des misères de grande dame. S'il faut entrer dans l'histoire les yeux bien ouverts, nous n'admettons pas qu'il faille y porter une indiscrète curiosité. Marie-Thérèse et Mme de La Vallière sont une leçon et un exemple pour nos contemporains. Formons une sainte croisade, pour ne pas laisser s'éteindre le foyer domestique, et sachons qu'on ne touche pas impunément à la constitution naturelle et divine de la famille, telle qu'elle a été comprise chez les nations éclairées par l'Evangile. Le mariage, malgré les romans de notre siècle, reste historiquement et théologiquement « un mystère qui contient une force secrète; » « de toutes les manifestations de la justice et du devoir, la plus ancienne, la plus authentique, la plus intime et la plus sainte [1], » la seule réellement conservatrice des chastes joies

[1] Expression de Proudhon.

de l'humanité. On est ici du côté de Bossuet, de M. de Bonald, de M. de Montalembert, comme du côté de MM. Guizot, Carnot, Proudhon, Jules Simon.

Il fallut à la reine, pour remplir sa mission, une énergie d'abnégation dont tout le monde n'est pas capable.

Ce ne fut pas un programme vulgaire que la princesse espagnole se proposa, en se résignant à son propre isolement; il faut reconnaître dans son attitude, une sorte de vertu fière, dont une fine et exacte observation du cœur humain peut seule faire comprendre toute la délicatesse. Le public est souvent injuste à l'égard des mérites et des valeurs réelles des contemporains; il ne connaît que ce qu'il voit. Mais la secrète jouissance des âmes fières, est de dédaigner de compter avec lui, et de se résigner à être méconnues. Marie-Thérèse semble s'être accordé cette fière volupté du dédain. Un bruit parti de Paris, se répandit dans la province; il n'était pas favorable à la jeune reine; quand on étudie ce bruit dans ses tendances, on en découvre bientôt l'origine.

Les flatteurs, les courtisans et les intéressés trouvèrent commode de tromper le sentiment public. Ils mirent en circulation, l'opinion que Marie-Thérèse laissait à désirer, pour l'amabilité dans la vie intérieure. Comme il était impossible de rien articuler contre cette princesse, qui fût pris dans l'ordre des faits et des fautes, on exploitait les imperfections et les défauts; on alléguait qu'elle ne maniait pas facilement la langue française, et qu'elle n'avait pas l'esprit brillant des Françaises [1]. Etait-ce un crime? Etait-ce véri-

[1] On a indiqué dans un autre chapitre quelles étaient les impressions de la classe moyenne des provinces, concernant les événements de la cour, d'après les mémoires qu'a laissés un bourgeois de Reims, Oudard Coquault, et dont M. Louis Paris a publié des extraits dans un petit volume intitulé *Remensiana* (in-32, Reims, 1840). Oudart Coquault raconte, à la date du mois d'août 1665, que les personnes qui avoient été exilées de la cour à cause de *la dame Vallière* venoient d'y etre rappellées « pour oter le scandale qui couroit parmi le peuple pour telle chose frivolle. » — « Cette dame Vallière, dit-il, est accorte, complaisante, et belle et gaillarde. La reine est d'un naturel assez pesant, de peu d'entretien, joint que l'on dit qu'elle ne parle pas

tablement parler à la décharge de Mme de La Vallière et de Louis XIV? Mais là se montrait la fierté de la jeune reine; elle ne répond pas aux bruits de la rue; elle ne s'abaissait pas à redresser des opinions erronées, bien qu'elle ne pût ignorer d'où partaient ces faussetés, et quel mobile les faisait colporter de la Cour dans les provinces; elle resta l'épouse pure et irréprochable. Il y a, on ne sait quelle mâle jouissance à se taire dans ces circonstances : il y a un véritable héroïsme à railler, au dedans de soi-même, un public mal avisé qui vous méconnaît!

Avoir dégagé la mission respective de Marie-Thérèse et de Mme de La Vallière, c'est par là même avoir saisi leur grandeur personnelle, intime, et leur grandeur historique.

Marie-Thérèse eut-elle, pour rester dans le devoir, à combattre de grandes et d'énergiques passions? Oui, malgré le calme de la surface, bien plus qu'on ne le croit communément. Si l'histoire ne la présente pas comme une sainte des âges héroïques, il y a déjà de la gloire et une utilité puissante, à offrir cette douce femme comme un type de la vie de devoir chez les modernes. En marchant, sous ce soleil qui éclaire nos pas, dans les sentiers épineux de sa carrière de femme, cette princesse a montré une dignité et une résignation, elle a fait preuve d'un esprit et d'un caractère qui n'étaient pas, les faits l'ont montré, au-dessous de sa fortune. Fallait-il souffrir que cette mémoire féminine, cette physionomie d'un attrait particulier d'originalité douce, passât « comme une ombre charmante et oubliée [1] ? » L'auteur de cette entreprise historique ne l'a pas pensé. N'a-t-on pas vu, en déroulant l'histoire de Marie-Thérèse, les trésors de candeur, d'amour, de piété, de souffrance, de vertu qu'un cœur de femme contient? Et quelle douce victime des égare-

tout a fait bien françois. C'est ce qui donne cause a toutes ces *petites* jalousies et *distractions que le roy prend*; mais ce n'est a faire au *peuple a parler de leur roy en mal*, touchant de telles frivoles. » (*Remensiana*, p. 289, et M. P. Clément, de l'Institut, dans sa *Notice* sur Mme de La Vallière, p. LXXX.)

[1] Ainsi disait le poëte Ballanche, de Mme de Récamier. (*Correspond.*)

ments du cœur la postérité ne révère-t-elle pas dans Mme de La Vallière? On ne sépare pas ces deux femmes, sœurs après avoir été rivales, et dont la seconde expia si chèrement les catastrophes produites par les affections irrégulières auxquelles on ne met pas un frein. Aussi l'humanité a-t-elle su faire une distinction; elle n'a pas rangé Mme de La Vallière, dans le troupeau vulgaire de « ces princesses d'aventure auxquelles les amours royales firent une couronne équivoque, et qui ont laissé dans la poussière de l'histoire, dans cette poussière pétrie de sang et de larmes, on ne sait quelle odeur musquée de fard vieilli et de poudre d'iris. »

C'est pourquoi, dans cette histoire, on a voulu rappeler les titres de ces deux femmes. Nul besoin de les comparer. Le repentir de la femme vaut-il jamais son innocence? Marie-Thérèse d'Autriche nous touche-t-elle plus ou moins que sœur Louise de la Miséricorde[1]? Nul besoin de résoudre ici ces questions. Contentons-nous d'être justes envers ces deux femmes, qui toutes deux ont été grandes.

Paul d'Ubaye, au XVIIe siècle, entreprit du vivant même de Marie-Thérèse d'Autriche, une étude dont le vif enthousiasme garantit la sincérité. Cet auteur analyse, fibre à fibre, son idéal d'héroïne au point de vue des idées fournies par la morale chrétienne. Son exposition de cet idéal, savante d'ailleurs, est empruntée généralement à saint Augustin et à

[1] Toutefois, il est facile de pressentir la réponse que donnent les moralistes. « Il est chez l'homme une impression non raisonnée, dit M. Pauvert, mais indomptable; c'est que le repentir de la femme ne vaut jamais son innocence. Marie l'Egyptienne et Marguerite de Cortone ont offert à Dieu d'effroyables pénitences, aussi riches de douleurs et de mérites que les martyrs les plus persécutés. Eh bien! elles nous touchent moins que sainte Thérèse, cette rose du Carmel où le ciel et la terre avaient déposé tous leurs dons, amour et innocence, grâce et génie; ou que sainte Rose de Lima qui, à l'âge de quinze ans, couvrait de piments d'Amérique son visage éblouissant de beauté, cherchant à flétrir sa fraîcheur qui s'obstinait à revivre sous ces âpres caustiques. La sœur Louise de France, ensevelissant dans un cloître sa jeunesse virginale, nous émeut plus profondément que la sœur Louise de la Miséricorde, pleurant pendant trente-six longues années sa vie coupable et ses affections adultères. » (L'abbé Pauvert, chevalier de la Légion d'honneur, dans sa *Vie de N.-S. Jésus-Christ*. Paris, 1867.)

saint Thomas; et quand il en a fait la théorie, il se retourne vers la reine. Il la suit au Louvre, à Saint-Germain, dans les grands voyages, aux prises de villes, et il déclare ingénument que Marie-Thérèse était la réalisation, en France, de ce type abstrait de femme. Sans doute, un moderne n'est pas tenu d'adopter en son entier le travail d'un esprit saturé d'admiration, et qui a pu soutenir et tourner une louange en quatre cents pages in-quarto. Mais ce ne sera que justice de concevoir un grand sentiment des vertus de la reine de France; et de ne pas souffrir que ce nom historique tombe du trépied d'or de la popularité dans le gouffre de l'oubli[1].

Pour Mme de La Vallière, on sait que sœur Louise de la Miséricorde a transfiguré la personne de la demoiselle d'honneur de Henriette d'Angleterre. Jamais, même durant son éphémère domination, l'impopularité ne s'attacha à ses pas; jamais elle ne choqua par l'arrogance ou le faste, jamais on ne l'accusa d'avoir précipité la France sur la pente de la corruption. Nouvelle Madeleine de l'Occident, il lui fut beaucoup pardonné, parce qu'elle aima sincèrement. Aussi les sympathies lui sont venues de tous les points de l'horizon[2].

[1] Les manuscrits de la bibliothèque impériale et les archives de l'Empire ne possèdent presque aucun fragment de lettres de Marie-Thérèse. Nous n'y connaissons que des brevets accordés par elle, et une lettre citée par M. Floquet. On indiquait dernièrement, parmi les ouvrages de la bibliothèque de Pierre Séguier, mort en 1672 garde des sceaux, chancelier et pair de France, un recueil de lettres de différents personnages, écrites à M. Dugué-Bagnols. Et, parmi ces lettres, il s'en trouvait de la reine Marie-Thérèse. Le recueil contenant les lettres de la reine, faisait partie plus tard, dit-on, de la bibliothèque de M. Foucault, dispersée maintenant aux quatre vents du ciel.

[2] M. l'abbé Mortier, supérieur d'un établissement d'éducation, à Bavay (Nord), possède un magnifique crucifix en ivoire, qui a appartenu, à ce qu'on assure, à Mme de La Vallière, et dont cette origine, autant que sa beauté artistique, augmente l'importance. M. Mortier nous écrivait en 1861 : « Je suis effectivement le possesseur d'un crucifix en ivoire, dont la tradition attribue la provenance à Mlle de La Vallière. La note qui accompagnait ce chef-d'œuvre, annonçait que c'était un présent fait par Louis XIV à cette femme célèbre. Je tiens ce Christ des héritiers de M. Lenglet, religieux, prieur du monastère de Boiry, près Guise, qui l'emporta à l'époque de la grande révolution, et le légua à sa famille résidant à Englefontaine, près le Quesnoy (Nord).

» Il est formé d'une seule pièce d'ivoire; il mesure de la tête aux pieds 0m 38 c., et il est attribué au ciseau du célèbre sculpteur du Quesnoy. La

« C'en est donc fait, dit un critique distingué, de ces royautés de bon plaisir. Elles ont eu cependant leur rôle, elles forment à travers l'histoire une sorte de dynastie élégante et frivole de la galanterie. Elles ont bouleversé parfois la politique aussi bien que l'étiquette ; elles ont eu affaire à messieurs du Parlement et même aux Jésuites; pour elles on a changé des lois. Elles ont eu de leur vivant leur parti à la cour, leurs amis et leurs ennemis, et après elles, quand ce bruit est déjà loin, elles trouvent encore des historiens, quelquefois des apologistes. Ce qui manque le plus dans ces amours royales si complaisamment exhumées, c'est l'amour même. Tout y est, la vanité, le faste, la passion de tout faire et de tout défaire, le caprice avec ses futiles audaces, l'ardeur du plaisir, la cupidité quelquefois et même la rapacité; tout excepté l'amour. Une seule de ces favorites, à l'aube du grand règne, a gardé un reflet de poésie et de vraie grâce, le reflet de la « petite violette qui se cache sous l'herbe » selon le mot de Mme de Sévigné ; c'est Mlle de La Vallière. Celle-là avait une âme, elle avait la *sincérité du cœur* et de la passion sans l'orgueil banal du triomphe, sans la joie insultante de la faveur. Elle aima pour lui-même ce roi, ce grand roi qui ne le méritait guère, et, femme heureuse, elle semblait rougir encore « d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse. » Et quand elle perd l'amour du roi, elle ne veut plus rien, elle quitte ce monde dont elle était l'idole, elle fuit tout, elle se fuit elle-même, dans sa pénitence agitée. Rien de vulgaire ne se mêle à cette vive et franche passion, qui est peut-être l'unique poésie de la jeunesse du grand règne et de Louis XIV[1]. »

physionomie est des plus touchantes: c'est le Sauveur mourant. L'artiste a montré dans ce travail qu'il savait parfaitement l'anatomie, et particulièrement le jeu des muscles.

» Un connaisseur, qui ignorait sa valeur historique, l'a estimé 5,000 francs, pris chez le marchand. »

Nous devons à M. Gabarret, président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord), de nous avoir mis sur la trace de ce crucifix, en 1860.

[1] Charles de Mazade, *Revue des Deux-Mondes*, janvier 1868, à propos du livre de M. Emile Campardon, sur Mme de Pompadour.

« Aimer pour aimer, ajoute un des observateurs les plus fins, aimer sans orgueil, sans coquetterie, sans insulte, sans arrière-pensée d'ambition, ni d'intérêt, ni de raison étroite, sans ombre de vanité, puis souffrir, se diminuer, sacrifier même de sa dignité tant qu'on espère, se laisser humilier ensuite pour expier; quand l'heure est venue, s'immoler courageusement dans une espérance plus haute, trouver dans la prière et du côté de Dieu des trésors d'énergie, de tendresse encore et de renouvellement; persévérer, mûrir et s'affermir à chaque pas, arriver à la plénitude de son esprit par le cœur, telle fut la vie de Mme de La Vallière, dont la dernière partie développa des ressources de vigueur et d'héroïsme chrétien qu'on n'aurait jamais attendues de sa délicatesse primitive. Elle rappelle comme amante, Héloïse ou encore la Religieuse portugaise, mais avec moins de violence et de flamme ; car celles-ci n'eurent pas seulement le génie de la passion, elles en eurent l'emportement et la fureur; La Vallière n'en a que la tendresse. Ame et beauté toute fine et suave, elle a plus de Bérénice en elle que ces deux-là. Comme religieuse, comme carmélite, et fille de Sainte-Thérèse, ce n'est point à nous à nous permettre de lui chercher ici des termes de comparaison. Disons seulement de notre ton le moins profane, que, quand on vient de relire l'admirable chapitre v du livre III de *l'Imitation*, où sont exprimés les effets de l'amour divin, qui n'est dans ce chapitre que l'idéal de l'autre amour, Mme de la Vallière est une de ces figures vivantes qui nous l'expliquent en leur personne et qui nous le commentent le mieux [1]. »

Circonstance remarquable ! Depuis que ces deux âmes se sont rencontrées dans le monde éternel, en 1710, il y a un groupe de personnes sur la terre, qui ne cesse de réunir leurs deux noms dans la même pensée, et de professer un même culte pour ces deux mémoires réunies. La tradition

[1] *Causeries du Lundi*, de Sainte-Beuve, t. III, p. 367.

toujours vivante de Mme de La Vallière embaume toujours le pieux séjour des Carmélites de la rue Saint-Jacques et d'Enfer [1] ; et quant à Marie-Thérèse d'Autriche, elle vit toujours présente, toujours vénérée chez les Carmélites de l'avenue de Saxe [2]. En dehors de ces colonies du cloître, la reine et Mme de La Vallière ne portèrent nulle part leurs pas, sans que leur souvenir doux et béni n'y ait laissé une ineffaçable empreinte [3]. Et lorsqu'on décrivait, il y a quelques années, les fêtes d'un mariage célébré à Fontainebleau [4], l'historien de cette résidence princière, théâtre autrefois des premières joies maternelles de Marie-Thérèse, a résumé la tradition de cette cité : « Le toit du pauvre et l'asile de la souffrance ne furent point oubliés ; et Fontainebleau, dans sa reconnaissance et dans son enthousiasme, crut avoir retrouvé la charité de Marie-Thérèse, la bonté de Henri IV et l'hospitalité de Louis XIV [5]. »

Un historien qui revient sur les brillants débuts de la reine Marie-Thérèse, paraît incliner à regarder la princesse, comme responsable elle-même des grands et précoces mécomptes, qui inaugurèrent sa carrière ; il se rejette sur une

[1] C'est là qu'ont reposé ses cendres. Le couvent actuel des Carmélites n'est qu'une petite partie de l'ancien. Quand on creuse profondément le jardin actuel des religieuses, on touche aux ossements de l'ancien cimetière du monastère.

[2] Les Carmélites de l'avenue de Saxe sont les gardiennes assidues des précieuses reliques que leur donna la pieuse reine. On voit encore dans la sacristie de leur église, le beau portrait de Marie-Thérèse, dont il a été question dans un chapitre, où elle tient une croix immense dont le pied repose en terre.

[3] « Que si l'on veut étudier aux Carmélites les pieuses années de la duchesse de La Vallière, il faudra faire un pèlerinage idéal à ce couvent ruiné et rebâti ; on y trouvera je ne sais quel vivant souvenir de sœur Louise de la Miséricorde. Là, elle priait ; ici, elle pleurait ; là, fut le réfectoire où elle écoutait les saintes lectures : ici fut la cellule où si souvent les épines du cilice l'ont mordue jusqu'au sang ; là fut le jardin, où, armée de la bêche, celle qui n'avait appris qu'à soulever l'éventail, remuait la terre laborieuse, non pour creuser sa fosse, mais pour donner aux pauvres le fruit de ses peines. » (Arsène Houssaye, *Mlle de La Vallière*, p. 339.)

[4] Mariage de la princesse Hélène de Mecklembourg avec le duc d'Orléans.

[5] *Souvenirs historiques*, par Vatout.

prétendue infériorité d'organisation, et revient, pour incriminer Marie-Thérèse, aux journées fleuries des bords de la Bidassoa. « Quand le roi d'Espagne, dit-il, remonte en bateau avec sa fille, le rivage de la Bidassoa présente un tableau charmant. Les seigneurs français se pressent autour de Sa Majesté Catholique dont le vêtement sévère se trouve enchâssé au milieu d'un cercle brillant de dorures, de rubans, de plumes et de broderies, tandis que le riche costume du roi de France rayonne sur les tristes habits des seigneurs espagnols qui l'environnent. On se sépare, le bateau part, et Louis, le chapeau à la main, se met à courir sur le rivage, comme un amoureux de seize ans. Tous les courtisans le suivent. Le roi d'Espagne feint d'abord de ne pas remarquer cette course romanesque. Il se décide enfin, après réflexion, à se retourner vers la rive. Sa tête, pétrifiée par l'étiquette, paraît à la fenêtre du bateau. Il salue gravement, et rentre dans son immobilité sans plus s'occuper de Louis, qui accompagne encore longtemps le bateau.

» Si j'insiste sur ces détails, ce n'est pas pour étaler une minutieuse érudition, c'est pour mettre en relief la différence des deux cours et des deux pays. Pour exercer quelque influence à Versailles, il faut que Marie-Thérèse comprenne le contraste. Il est si peu de princesses étrangères qui aient su devenir françaises en passant la frontière ! L'infante saura-t-elle se dépayser et le voudra-t-elle ? Le sang de sa mère, qui est le sang d'Henri IV, se réveillera-t-il pour colorer d'une vive teinte la blancheur autrichienne de son visage? Tout semble le promettre. Elle aime le luxe de nos courtisans; quand la señora Molina, son *assafata*, lui demande si le roi lui convient, elle répond avec une gracieuse volubilité : « — Y como! que me agrada ! por ciento qu'es » muy lindo moço, y que ha hecho una cavalcada muy brava » y muy de galan ! » — Nous citons les mots espagnols, parce que le charme de la réplique serait affaibli par la traduction. A partir de ce moment, son exaltation s'accroît de jour

en jour; elle publie son bonheur avec une innocence presque effrontée. Elle quitte sans regret son *guard-infante*, horrible machine bonne tout au plus à défigurer sa taille, et la voilà si amincie qu'elle peut faire place au roi sur un pliant, elle qui tenait à peine sous le dais avec sa sœur, en grande toilette espagnole! On lui essaye la couronne fermée, sa laide et grosse coiffure empêche qu'on ne puisse l'affermir sur son front. Quand les *monos* ne chargeront plus sa tête, comme les cercles aplatis du *guard-infante* embarrassaient sa ceinture, quand on aura remplacé tous ses vilains rubans et ses maigres dentelles, quand enfin, pour dernière cérémonie, on lui aura passé le corps de jupe des dames françaises, il semble qu'une transformation complète renouvellera les habitudes, la physionomie, la démarche, tout l'air de la princesse. Il lui sera permis d'être aussi jeune que le veut son âge et d'oublier les tyrannies d'une étiquette outrée. La fille compassée de Philippe IV deviendra peut-être une gracieuse reine de France. Ce beau titre l'enorgueillit, elle en est fière; et quoiqu'elle donne, en sortant d'Espagne, une larme au souvenir de son père et de sa patrie, elle aime déjà la France, parce qu'elle adore le roi. »

Telle est la brillante aurore que l'historien s'est plu à dépeindre avec ses riches couleurs; mais il prend un pinceau plus sombre pour dire le déclin et le couchant de tant d'espérances, et malheureusement, il cède au préjugé, dans sa tentative d'explication. « Anne d'Autriche, continue-t-il, avait averti sa nièce de l'humeur absolue de Louis XIV, elle lui avait prescrit l'obéissance comme un dogme impérieux de la religion conjugale. Aussi, Marie-Thérèse montra-t-elle de bonne heure une sorte de docilité ombrageuse, si cela peut se dire, une de ces soumissions effarouchées qui bronchent à chaque pas dans une route aplanie, seulement par peur de broncher. Elle fut la première et la plus humble sujette de son royal époux, qui la souffrit à ses pieds quand elle n'osa plus se jeter dans ses bras.

» Par déférence pour sa tante, la jeune reine abdiqua ses droits à toute influence particulière; elle se mit en tutelle comme un enfant, ne se dirigea plus par ses propres inspirations, et fit si bien, en un mot, qu'au bout d'un certain temps elle n'était plus une personne. Au lieu d'imposer sa direction à ce qu'on appelait la cabale de la jeunesse, elle fut de la vieille cour, à l'exemple d'Anne d'Autriche. La froideur du roi augmentant de plus en plus, elle s'enferma dans la solitude, n'admettant à ses côtés que sa chère assafata, doña Molina, son unique confidente [1]. »

L'histoire, vue de près, a montré que de telles explications, malgré le talent de l'écrivain qui les présente d'une manière spécieuse, ne renferment qu'une phraséologie brillante, sans fondement solide, ou des raisonnements qui reviennent à l'explication suivante : « Marie-Thérèse perdit l'amour de Louis XIV, parce qu'elle ne sut pas le retenir ; ou bien encore : Louis XIV se montra audacieux, parce que Marie-Thérèse ne l'empêcha pas de l'être, » comme s'il eût dépendu d'une princesse, douée d'une nature délicate, de vouloir exiger du roi un amour imposé ! Ou, comme s'il n'était pas dans le rôle d'une femme qui aime, de se rendre docile à l'époux qu'elle adore. L'enchaînement et la progression des causes réelles qui amenèrent les trahisons de Louis XIV, ont été suffisamment indiqués dans les chapitres consacrés à l'étude approfondie des faits et des caractères.

On s'est parfaitement trompé sur le compte de la femme de Louis XIV, et le biographe pense qu'on lui permettra d'ouvrir ici une large parenthèse, pour restituer ce que l'on croit être la vérité. D'abord, à songer à faire de cette reine une perfection, nul n'y pense ; on ne la présentera pas même comme « un monstre de perfection. » Nous n'aimons pas d'ailleurs, au XIXe siècle, qu'on nous montre en histoire des mortels dont on n'a que des merveilles à dire. Quel

[1] Hippolyte Babou, *Les amoureux de Mme de Sévigné*, p. 148, 149, 151.

est l'homme privilégié qui soit sans défaut! Et quel profit retirerions-nous du récit d'une vie où nous n'aurions rien à imiter, parce que nous pourrions peu y atteindre? Marie-Thérèse eut donc, avec de la grandeur, des défauts, des bizarreries plus ou moins grandes qu'on ne doit pas taire. Ne voit-on pas des hommes, très-distingués par leur grand caractère, très-considérés pour la haute situation qu'ils occupent dans la société, offrir cependant à ceux qui les voient de près, le spectacle des plus étranges platitudes? Les plus incroyables alliages peuvent se rencontrer. Passons donc aux personnages de l'histoire leurs manies, quand ils en ont, et quand elles ne détruisent pas le côté vraiment grand, vraiment respectable et dominant de leur physionomie.

On n'oubliera pas que Marie-Thérèse faisait à la cour la figure qui convenait à son rang. La cour s'était définitivement installée à Versailles depuis 1682. Marie-Thérèse tenait son cercle dans la salle appelée *salon de la reine* [1], où avaient lieu les présentations. Le siége de la reine était placé au fond, sur une estrade couverte d'un dais [2].

A ceux qui ont dit que la reine n'aimait pas la pompe du siècle, il faut rappeler selon quelle mesure, et par quel motif elle apportait un tempérament dans la vie officielle et de pure représentation. Un témoin oculaire des plus compétents doit être consulté à cet égard, c'est Bossuet.

« Elle sut pourtant, dit-il, se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne; il est nécessaire au genre humain, et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers,

[1] Numéro 116, d'après la *Notice du musée de Versailles*, par Eud. Soulié.

[2] On distingue encore dans la corniche, en face des fenêtres, des pitons dorés qui servaient à soutenir ce dais. — Michel Corneille avait été chargé des peintures de cette salle. Le plafond représente *Mercure répandant son influence sur les arts et les sciences*; ce sont différentes figures de femmes, représentant l'éloquence, la poésie, la géométrie, etc.

soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle. Elle était née dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil, et d'un père qui sut conserver avec une grâce, comme avec une jalousie particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité et les bienséances du palais ; mais elle aimait mieux tempérer la majesté et l'anéantir devant Dieu que de la faire éclater devant les hommes. Ainsi, nous la voyions courir aux autels, pour y goûter avec David un humble repos, et s'enfoncer dans son oratoire, où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus. »

Bossuet raconte ensuite quelles furent les vertus de la reine dès sa première jeunesse, alors que, dans une cour assez turbulente, elle était la consolation et le seul soutien de la vieillesse infirme du roi son père. Il rappelle tout le cœur, tout le respect, toute la soumission qu'elle ne cessa jamais d'avoir pour Louis XIV ; il la dit « Toujours vive pour ce grand prince, toujours jalouse de sa gloire, uniquement attachée aux intérêts de son État, infatigable dans les voyages, et heureuse pourvu qu'elle fût en sa compagnie. » Il indique ses bontés pour ses domestiques, son amour pour les pauvres, ses visites aux malades des hôpitaux, ses apparitions auprès des malheureux, son bonheur de se dépouiller un instant d'une majestée empruntée ; puis il s'écrie : « Que dirai-je davantage ? Écoutez tout en un mot : fille, femme, mère, maîtresse, reine telle que nos vœux l'auraient pu faire, plus que tout cela, chrétienne, elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble, non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus [1]. »

[1] Eloge fun. de Marie-Thérèse.

Il est regrettable qu'un historien de notre époque, historien de mérite et de conscience, ne s'en soit pas tenu à ces grandes lignes de Bossuet, et se soit laissé influencer par une page de Mlle de Montpensier, qui ne saurait altérer le caractère authentique de dignité et de grandeur qui appartient à Marie-Thérèse. Cet historien compatit aux amertumes que la reine eut à dévorer en secret; il reconnaît la pesanteur de la croix qu'eut à porter cette femme si longtemps délaissée et si mal payée de la perte du cœur de son époux par quelques stériles hommages accordés à son rang; mais il a l'inopportune distraction de s'inscrire en faux contre le témoignage de Bossuet, attestant la dignité réelle de reine, et le ton majestueux départi à Marie-Thérèse. « L'histoire, dit-il, n'a rien à retrancher de ces louanges (celles données par Bossuet), lorsqu'elles se rattachent à la piété de la reine; c'est une touchante figure que celle de cette noble fille de la maison d'Autriche retirée dans son oratoire et confiant à Dieu ses douleurs; c'est un rôle sublime que celui qu'elle remplit au chevet du pauvre, asssistant de ses royales mains le Fils de Dieu fait homme dans la personne de *ces petits* qu'il a voulu nous léguer pour être ses images vivantes; mais, comme reine, comme épouse du glorieux Louis XIV, la douce et résignée Marie-Thérèse n'eut point un caractère et un esprit aussi élevés que sa fortune. Elle manquait de discernement, de tact, et surtout de cette intelligence active qui n'est point un mérite aux yeux de Dieu, mais qui permet de comprendre les événements, les situations et les hommes. Elle aimait à passer sa vie avec ses servantes espagnoles et une négresse naine et hideuse [1]. Louis XIV dut plus d'une

[1] L'histoire ne dit pas cela. Prenons une date quelconque, l'année 1671, par exemple. Quelqu'un qui voyait de près la reine, qui vivait à la cour, et ne flattait pas Marie-Thérèse, Mlle de Montpensier, nous apprend que la reine ne manquait aucun cercle, aucun amusement : « Il y eut tout l'hiver des ballets (en 1671); je n'en manquai pas un, afin de suivre la reine pour faire mon devoir avec plus d'éclat, parce qu'elle ne m'y avoit pas obligée. Je me mettois à côté de sa chaise avec mes coiffes baissées. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, 4e partie, p. 457, édit. Michaud.)

fois *se sentir mal à l'aise et presque humilié*, en voyant assise à ses côtés, sur le trône de France, une compagne si peu capable de lui offrir un conseil et d'entrer dans ses desseins [1]. »

On ne peut considérer comme des arrêts définitifs, ce jugement d'un historien de notre temps, jugement plus que sévère et qui ne s'explique que par le manque d'examen de toutes les pièces du procès. Ceux qui virent et jugèrent Marie-Thérèse, nous paraissent plus compétents pour nous dire si la princesse tenait son rang [2]. « Nostre pieuse princesse, dit un personnage du temps, estoit bien convaincue que les souveraines dignitez sont instituées pour estre des occasions de faire du bien. Il faudroit establir ce que c'est que d'estre reine, et reine de France, pour justifier tout le mérite de sa modération dans ce haut rang. Cet orgueil qui naist avec les souverains, qui ne se nourrit que d'encens et de parfums, qui ne voit qu'un grand jour et de grands objets, qui n'entend que des applaudissements et des hymnes, ne trouva point de place dans son cœur ; cette fierté si naturelle à la maison d'Austriche, soutenue par la gloire qu'y ajoutoit l'alliance du plus grand des rois, voulut en vain s'emparer de son âme. Nostre princesse régna toujours sur elle-mesme, ne laissa échapper de sa grandeur au dehors que ce que pouvoit en exiger le titre de souveraine. Elle soutint partout la majesté de son rang. En fit-elle sentir à quelqu'un la fière dignité ? Ses sujets l'ont vue dans les pompeux ornemens nécessaires à une reine, encore les a-t-elle négligés pendant l'absence du roy ; mais Dieu la

[1] *Histoire de Louis XIV*, par M. Amédée Gabour. Tours, 1844, in-8, p. 266.

[2] Pourquoi l'historien auquel on fait allusion n'a-t-il pas reproché aussi à Marie-Thérèse d'avoir importé un autre usage de la cour d'Espagne? Mlle de Montpensier nous apprend que la reine avait un fou, nommé Tricomini. Les princes et les princesses, à la cour de Madrid, avaient avec eux un fou, un bouffon. Il arrivait à ce Tricomini de dire à Versailles, des vérités aussi peu gaies que celle-ci : « Vous autres, grands seigneurs, vous mourrez tous comme les moindres personnes. » (*Mémoires, Mlle de Montpensier*, 4e partie, p. 467, édit. Michaud.)

voyoit avec plaisir désavouer dans son cœur tout ce faste et cet appareil indispensablement attaché à la royauté. Elle a occuppé sa cour de plaisirs innocents, pour la distraire des plaisirs dangereux; souvent dans les lieux saints pour y vivre comme les anges, souvent dans le monde pour ne pas le priver des exemples de sa vertu[1]. » Un autre personnage du temps, celui-là même qui avait appris, de l'autre côté des Pyrénées, quelle impression unanime « d'esprit fin, et de discernement juste » la princesse espagnole avoit laissé dans le monde castillan, celui-là même pour qui ce n'étoit pas un doute que « l'éclat d'esprit de Marie-Thérèse luy eût attiré de très grands applaudissements, si elle n'eût supprimé *elle-même* cet éclat, » ce personnage s'est bien nettement exprimé sur le caractère de grandeur et la noblesse du maintien de l'infante à la cour de France. Selon lui, la marque de l'esprit grand et juste de Marie-Thérèse, c'était « de ne pas se laisser surprendre à la fausse lueur des choses, » » d'estimer les choses selon leur prix; » c'était d'avoir eu « assez de prétention, pour juger après son mariage, qu'il n'y » avait que trois objets dignes de faire battre son cœur, Dieu » son époux, et les intérêts du royaume; » c'était enfin de dépasser, sans s'y arrêter et sans les regarder, tous les amusements, toutes les vanités pompeuses et chimériques qu'on se dispute au sein des cours[2]. On pourrait citer d'autres témoignages, on y trouverait toujours cette conclusion unanime, que ce fut le soin de la reine Marie-Thérèse, de réagir contre les sentiments et les airs altiers qu'inspirent la grandeur et la souveraineté. Là, ou d'autres mettent leur coquetterie et leur vanité à s'élever, la reine mettait, pour ainsi parler, la sienne à s'abaisser au-dessous d'elle même : « Elle n'a pas regardé sa grandeur pour voir ce qu'elle luy per-

[1] Orais. funèb. prononcée à Saint-Eustache, à Paris, le 23 octobre 1683, par Denise, de la chapelle du roi, p. 23, in-8°, chez Josse. Paris, rue Saint-Jacques, M.DC.LXXXIV.

[2] Félix Ceuillens, discours prononcé à Toulouse, le 15 septembre 1683, p. 12-13. — Chez Colomiez, imprimeur du roy.

mettoit de faire, disait un habitant de Paris au XVIIe siècle, mais pour connoistre ce que la vertu commandoit d'éviter; et si elle est sortie quelquefois d'elle mesme pour envisager sa gloire, ce n'a esté que pour remarquer en mesme temps qu'elle l'exposoit à de grands périls [1]. »

On peut proposer des types de grandeur humaine, qui sembleront divers, d'après le point de vue où l'on se place; ils restent au fond, essentiellement les mêmes. Ainsi quand on dit que les vrais grands hommes dans l'histoire sont ceux qui ont eu non-seulement une volonté, mais une grande ouverture d'esprit et d'intelligence, qui ont compris leur temps, et les hommes qui le dirigent, et qui de plus ont laissé de leur passage une trace durable [2], combat-on pour cela, la grandeur réelle des individualités historiques, demeurées à l'état effacé [3] ? Nullement, si on y regarde avec attention. Deux points sont uniquement à contrôler et à établir.

[1] Discours prononcé à Paris le 7 septembre 1683, par R. P. David, procureur-général des Cordeliers, p. 11. Paris, chez Couterot, rue Saint-Jacques.

[2] M. K. Hillebrand propose une théorie de la grandeur, judicieuse en partie, mais qui n'obtient pas notre complet assentiment. Il fait une trop grosse part au résultat; il néglige le droit, et dit qu'en histoire les grandes figures sont uniquement celles qui se sont imprimées dans la réalité. Nous protestons contre cette doctrine, parce qu'il y a des effacements et des obscurités qui tiennent à la complicité et aux travers de l'absurde humanité: « Il faut respecter, dites-vous, il faut admirer les hommes de dévouement et de conviction, de bonne foi, de mœurs pures, les hommes désintéressés et courageux; mais ces qualités ne suffisent pas pour leur donner la place qui, dans l'histoire, revient aux grands hommes. »

Ne disputons pas sur les mots. Est-on grand, parce qu'on a fait du bruit dans l'histoire? La vraie question n'est-elle pas de savoir, non point si on a fait sensation, mais si l'on était vraiment grand? M. Hillebrand (voir le chapitre Savonarole, dans ses *Études italiennes*) a beau nous dire qu'il n'importe pas de savoir si l'action d'un génie a été heureuse ou néfaste, que l'humanité n'admire qu'une chose, la force, l'action produite, le succès, nous maintenons que, pour décider si une personne, homme ou femme, a été *supérieure* ou non, il faut considérer non-seulement la gloire, mais encore sur quel objet portèrent ses efforts, ses services, ses aptitudes, ses talents, toutes les forces de sa personne.

[3] Voyez les réflexions déjà faites dans cet ordre d'idées au commencement de ce même chapitre.

Tel personnage était-il réellement une grande et vive nature? s'affirmait-il, dans le sens d'une idée, d'une institution conservatrice? y a-t-il asservi son existence entière? n'a-t-il pas réagi sur ses contemporains, quelque lente et indirecte que soit la manière dont il a réagi, et toujours d'autant plus lente que l'ordre d'action à exercer est plus délicat, comme par exemple pour redresser les mœurs d'une époque, d'une classe?

C'est en plaçant la question dans ces termes, que l'on a cherché ici à réhabiliter une oubliée. Comment ne pas voir que Marie-Thérèse d'Autriche représenta en France la pureté des mœurs conjugales sur le trône et au sein des cours? Que si l'on demande ce qui resta du passage de Marie-Thérèse, cinquante ans après, alors qu'on vit surgir les mœurs de la Régence, et de la société sous Louis XV, il n'est pas facile en effet de montrer des traces subsistantes de son influence; mais on comprendra que l'influence de la reine dans cet ordre de choses, pouvait bien amener un moment de ralentissement et de halte, sans pouvoir empêcher le torrent, un instant contenu, de reprendre sa course impétueuse. Marie-Thérèse ne transforma pas la société si licencieuse de l'époque de Louis XIV; mais il était beau de le tenter pendant vingt-trois ans.

Ne craignons pas de citer en son entier un passage des mémoires de Mlle de Montpensier, qui a tout enregistré dans ses notes, jusqu'aux détails les moins aristocratiques de la vie usuelle. Comme elle garda toujours rancune à la reine de l'opposition que celle-ci avait faite en 1670, à son mariage avec le duc de Lauzun, ces rancunes ont sans doute quelquefois tenu la plume, pendant que la grande Mademoiselle transcrivait ses souvenirs[1]. Écoutons toutefois les défauts

[1] Mlle de Montpensier ne dissimule pas, dans ses *Mémoires*, la rancune qu'elle gardait à la reine, pour s'être opposée à son mariage avec M. de Lauzun. On lit dans ses Mémoires, à la date de 1670: « J'allai passer la fête de Noël dans des couvents: j'allai aux Carmélites de la rue du Bouloy, aux-

et les petites manies qu'elle signale dans la princesse espagnole. Comme à l'époque du mariage du dauphin, Mme de Montespan montrait la grande quantité de belles pierreries et de bijoux qu'on offrait en présent de noces à la dauphine, Mlle de Montpensier raconte que Mme de Montespan « n'offrit rien à personne, pas même à la reine, qui auroit été fort aise d'en avoir, et qui avoit dit, quand on lui montra le présent: « Le mien n'étoit pas si beau quoique je fusse plus grande dame; on ne se soucioit pas tant de moi comme l'on fait d'elle. »

« La reine avoit toujours dans la tête qu'on la méprisoit, et cela faisoit qu'elle étoit jalouse de tout le monde; et surtout quand on dinoit, elle ne vouloit pas que l'on mangeât; elle disoit toujours : « On mangera tout, on ne me laissera rien [1]. » Le roi s'en moquoit. Au voyage que je fis avec elle, où nous demeurâmes longtemps à Arras, et celui ou l'on fit un long séjour à Tournay, je mangeai souvent chez moi, parce que quand le roi n'y étoit pas, elle ne mangeoit que des mets à l'espagnole, que l'on lui faisoit chez la Molina, une femme de chambre qu'elle avoit amenée d'Espagne, qui avoit été a la reine, sa mère, qu'elle aimoit beaucoup, et qui avoit une très grande autorité sur elle. Puisque l'occasion se présente d'en parler, je dirai qu'elle se donnoit de grands airs de gou-

quelles je me plaignis de la manière dont la reine avoit agi dans mon affaire. Elles me parûrent beaucoup honteuses, et ne savoient que me répondre. » Mlle de Montpensier ajoute, à la date de 1671 : « Dans ce temps-là, Saint-Gelais, qui avoit été fille de la reine, et qui s'étoit faite Carmélite, étoit morte dans le couvent de la rue du Bouloy. Afin que cela n'empêchast pas la reine d'y aller, on ne lui avoit pas dit la maladie dont elle étoit morte. Le roi l'apprit; il pria la reine de n'y plus aller. Il n'étoit pas possible d'excuser une faute de cette nature. La reine y menoit souvent M. le dauphin; il avoit été dans le hazard de prendre la petite vérole. Je ne fus pas fort fâchée qu'elles eussent eu cette mortification, parce qu'on m'avoit dit que, pour faire leur cour à Mme de Guise, elles avoient agi contre moi dans mon affaire, quoiqu'elles m'eussent bien fait des amitiés, et qu'elles eussent même condamné ce que la reine avoit fait (l'opposition à son mariage). (*Mémoires*, 4e partie, p. 456-457, edit. Michaud.)

[1] C'était là une des plaisanteries de la reine, comme, pour le théâtre, quand elle *courait prendre sa place, crainte qu'on la lui prît.*

verner; tout le monde lui faisoit la cour, ma sœur de Guise lui baisoit les mains, et l'on dit qu'elle l'appeloit maman, et lui faisoit mille présens; et toutes les femmes lui en faisoient aussi pour être bien traitées de la reine. Pour moi je ne lui faisois ni la cour ni des présens; je ne l'ai jamais fait qu'à mes maîtres; je n'ai pas le vol pour les subalternes; cela n'est pas bon en bien des occasions. Dieu m'a fait naître dans une grande élévation; il y a proportionné mes sentiments, et on ne m'en a jamais vu de bas, Dieu merci. Les dames se pressaient à la collation de la reine, a attraper quelques morceaux des mets à l'espagnole, pour louer ce qui venoit de chez la Molina, qui étoit souvent fort mauvais; et c'étoit ce qui faisoit que quand le roi n'y étoit pas, je n'allois guère manger chez la reine, et qu'elle me reprochoit: « Est-ce que vous ne trouvez rien de bon chez moi? » Je lui répondis : « Madame, j'aime les mets à la françoise. » Elle grondoit les gens qui ne la traitoient pas bien. Villacerf, son premier maître d'hôtel, me demandoit quand j'y allais, afin que l'on prit soin que les mets fussent bien apprêtés. Quand il n'y avoit que la reine, comme elle ne mangeoit que ce qui venoit de la Molina, ses officiers ne se mettoient pas fort en peine de ce qu'ils servoient; ils le faisoient avec plaisir, quand j'y étois; je ne me plaignois jamais de rien. Madame de Guise n'étoit pas de même : elle trouvoit toujours mauvais, et faisoit que la reine grondoit et se mettoit en mauvaise humeur. » Mlle de Montpensier continuant ces détails de cuisine, auxquels elle paraît attacher de l'importance, raconte qu'un jour à Compiègne, la reine ayant été indisposée se fit servir un potage à huit heures du soir, et que Mme de Bade le lui mettoit dans la bouche par cuillerées. « On lui en (un bouillon) » apporta un qui avait la meilleure mine du monde; la » reine dit qu'il lui faisoit mal au cœur, et qu'il ne valoit » rien : l'officier qui l'avoit porté était au désespoir, et Vil- » lacerf aussi. Nous en goutâmes toutes : il étoit fort bon, et » elle n'en voulut pourtant pas, et il fallut aller chez la

» Molina en quérir un ; on en porta un vieux du matin. Ce
» bouillon étoit noir, sentait le roui, et par sa qualité n'é-
» toit guère propre pour un jour de médecine ; il étoit fait
» avec du poivre long et toutes sortes d'épiceries, des choux
» et des navets. En Espagne les mets durent quelquefois
» huit jours. La bonne Molina se donnoit de grandes liber-
» tés a parler ; elle décidoit sur tout ; dans le commence-
» ment, on croyoit qu'elle se corrigeroit. Enfin le roi s'en
» lassa ; elle chagrinoit la reine contre tout le monde, et
» même contre le roi ; ainsi on la renvoya en Espagne,
» accablée de biens et de présens. On a su, que depuis
» qu'elle y est, elle peste autant contre l'Espagne qu'elle
» faisoit contre la France quand elle y étoit. C'était la plus
» laide créature que l'on ait jamais vue ; cela faisoit toujours
» appréhender que la reine, qui la voyoit souvent, n'eut
» quelque enfant qui lui ressemblât. La reine avait aussi
» amené une naine qui était une monstrueuse créature : il
» y en a pourtant quelquefois de jolies ; j'en ai eu plusieurs
» qui l'étoient fort. La Molina ne m'épargnoit pas à l'affaire
» de M. de Lauzun. Elle dit : « Si en Espagne il y avoit
» eu un sujet qui eût osé prétendre a la fille du roi, on lui
» auroit coupé le cou ; le roi en devroit user ainsi. » Son
» insolence fût trouvée fort mauvaise, et l'on vit bien qu'elle
» étoit fort mal instruite des coutumes de son pays, où l'on
» fait plus de cas des grands du royaume que des princes
» étrangers. La reine avoit encore avec elle une petite fille
» qui n'avoit que quinze ou seize ans, qu'elle appeloit Phi-
» lippa. Elle demeuroit avec la Molina : elle n'étoit pas
» belle ; elle avoit beaucoup d'esprit ; sa faveur croissoit
» comme elle. La reine la maria a son porte-manteau,
» nommé de Vizé ; de sorte qu'elle porta ce nom. La reine
» l'appelait toujours Philippa, et disoit que c'étoit un en-
» fant que l'on avoit trouvé dans le palais, que son père
» avoit fait nourrir toujours avec soin, et qu'il falloit qu'elle
» fût fille de quelque dame du palais, et peut être du roi son

» père. Depuis le départ de la Molina, elle fit faire l'oille » chez elle, et le chocolat de la reine, qui ne vouloit pas que » l'on sût qu'elle en prit; elle en prenoit en cachette et per- » sonne ne l'ignoroit [1]. »

Tel est le caquetage de Mlle de Montpensier. Comment fonder une sérieuse appréciation du caractère de Marie-Thérèse, sur de petites querelles de ménage, sur des controverses culinaires, et sur ces cancans féminins, sans importance, qui ont dû grossir les couleurs, sous l'impulsion de ces mesquins amours-propres froissés, dont la solennelle étiquette des cours ne préserve pas absolument. Aimer le chocolat, tenir à une façon de cuisine à laquelle on est habitué depuis l'enfance, préférer des compatriotes, cela empêche-t-il d'avoir les grands airs et les nobles sentiments d'une reine? Être plus ou moins jalouse [2], quand on était l'épouse de Louis XIV, et qu'on avait vu défiler la procession des La Vallière, Monaco, Montespan, Fontange, Soubise; cette disposition de la reine pouvait-elle être extraordinaire? On ne voit pas trop comment les révélations insignifiantes de Mlle de Montpensier ont pu servir de texte aux jugements plus qu'exagérés, sévères même, de quelques modernes.

D'autant plus que Mlle de Montpensier, qui ne se faisait pas faute de bavarder sur les défauts et les manies de son prochain, n'a jamais contesté la dignité de Marie-Thérèse.

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, 4e partie, édit. Michaud, p. 490.

[2] Une sœur de la *grande Mademoiselle* de Montpensier avait épousé le grand-duc de Florence, Cosme III. S'étant séparée de son mari vers 1675, elle était revenue en France. Voici ce qu'en dit Mlle de Montpensier, sa sœur: « Mme du Deffant étoit sa dame d'honneur; on commençoit à connoître que toute son habileté n'avoit consisté qu'à gagner quarante mille écus, tant du roi que du grand duc, pour avoir fait venir ma sœur en France, qui n'avoit autant d'envie d'y venir que sur un horoscope qu'on lui avoit fait qu'elle gouverneroit le roi. Cela faisoit que la reine ne la pouvoit souffrir. » *Mémoires*, 4e partie, p. 519. Mais la reine n'avait-elle pas raison? Il est vrai que Mlle de Montpensier ajoute: « Elle n'avoit rien à craindre; elle ne le vouloit gouverner que pour faire rendre les États au duc de Lorraine et l'épouser. » Peu importe: on ne savait où l'on allait avec de tels projets et avec Louis XIV; la jalousie de la reine était fort légitime.

Les organes de l'opinion, à cette époque, attestent d'ailleurs que la reine savait allier la bonté à la fierté de son rang. « Elle étoit familière sans bassesse[1], dit un recueil du temps, et quoy qu'elle ne descendit point du rang que Dieu luy avoit donné, et qu'elle etoit obligée de soutenir, elle faisoit néanmoins connoistre qu'elle etoit reyne, à ceux qu'elle voyoit sur le point de l'oublier[2]. » Il est indubitable que cette reine ne déploya pas tout ce qu'il y avait de ressort et de ressources en elle, et qu'elle traversa l'existence sous le poids d'une longue compression ; mais à qui la faute ? Pour Mlle de Montpensier, elle a eu la conscience de reconnaître que « la reine étoit une bonne femme; » « je l'aimois, ajoute-t-elle, et je n'ai a me reprocher que de ne l'avoir pas assez ménagée ; si j'avois voulu, j'aurois été sa favorite ; je ne pouvois me contraindre pour rien[3]. » Enfin, c'est Mlle de Montpensier qui a donné elle-même le secret de la situation, en indiquant que tout dépend, pour les reines, comme pour bien d'autres, du bonheur des premiers jours. Si le hasard vous favorise assez au début, s'il vous met *à la mode*, tout le monde, indépendamment de votre valeur réelle, vous trouvera de l'esprit ; telle est la théorie que professa Mlle de Montpensier au sujet de Marie-Thérèse. Il faut citer un passage de ses Mémoires auquel on a déjà fait allusion, et où l'aristocratique écrivain raconte la première entrée à Saint-Germain du comte de Toulouse et de Mlle de Blois, deux jeunes enfants de Mme de Montespan, que le roi déclarait : « Le roi me dit à diner qu'ils étoient venus, et que je les trouverois jolis. J'y allai à la sortie de table : j'en fus fort

[1] Elle aimait à témoigner ses sympathies aux gens en deuil : quand mourut le maréchal du Plessis, qui avait vieilli à la guerre (César de Choiseul), Marie-Thérèse fit l'honneur à la maréchale sa veuve de lui venir témoigner la part qu'elle prenait à sa douleur (23 déc. 1675). Elle en fit autant à la mort du duc de Mortemart ; elle alla visiter, dans le couvent des filles-Dieu, l'abbesse de Fontevrault, fille du défunt.

[2] *Mercure galant*, août 1683, p. 70.

[3] *Mémoires*, 4e partie, p. 513, édit. Michaud.

satisfaite, le comte étoit beau comme les anges, un peu farouche; il n'étoit pas accoutumé à voir le monde. Il vouloit être toujours sur les bras de son valet de chambre, et il lui disait : « Picard, ne m'abandonnez point. » On les mena chez la reine qui les trouva fort jolis, et dit : « Mme de Richelieu disoit qu'elle répondoit de ce qui se passeroit; voilà les fruits de cette caution. » L'on trouva cela fort plaisant. La reine disoit souvent de ces plaisanteries; si elle avoit été aussi à la mode que Mme la dauphine le fut d'abord, on en auroit fait plus de cas, et on lui auroit trouvé de l'esprit[1]. »

On assure que des personnes vivent avec un seul poumon; il est fréquent de voir des êtres atteints d'une blessure plus ou moins meurtrière, continuer de porter le fardeau, comme si de rien n'était. Toutefois, oserait-on critiquer ces personnages blessés et malheureux, et leur faire un crime de quelque chose d'embarrassé dans leur allure, ou de gêné dans leur marche? En admettant que Marie-Thérèse n'eût pas l'entrain, la gaieté et la grâce des autres dames de la cour de Louis XIV, il serait bien malavisé, le cruel biographe, qui lui en ferait un reproche, comme s'il n'y avait pas des êtres dont le voisinage a la propriété de vous paralyser, d'éteindre vos facultés réelles[2]. Ce n'était plus affaire d'esprit, de capacité, d'éducation, ou d'aptitude aux choses du gouvernement. C'était entre Louis XIV et Marie-Thérèse une question de caractère, de naturel et de procédé. Quand on a commencé par être méconnu, quand on a été humilié jusqu'à se voir préférer toutes les femmes, peut-on aimer à tenir une cour, à s'y complaire et à s'y passionner?

Quant à cette bonté qui dégénère en niaiserie, et qui ac-

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 501.

[2] Le vicomte d'Arlincourt, auteur de tant de romans, conteur charmant, homme de salon, était frappé de mutisme complet, n'avait plus une idée, ne trouvait plus un mot à dire quand il se rencontrait dans la même réunion avec M. C..., ancien aumônier de la flotte, racontant avec une intarissable verve un épisode de ses voyages ou de son histoire.

compagne l'ignorance, tout prouve que celle de Marie-Thérèse ne lui ressemblait point. Elle ne se laissa prendre à aucune des intrigues qui se nouèrent autour d'elle. Mais il était dans son caractère de ne pas sembler les voir. Mme de Genlis, à qui l'on ne peut refuser la connaissance du monde et une certaine finesse d'observation, confirme nos assertions sur ces caractères que la société ne comprend pas toujours. Ainsi, alors que Mme de Montespan, au comble de la faveur, éclipsait complétement Mme de La Vallière, on vit l'altière marquise se rendre un soir chez la duchesse, et lui faire une sorte de scène sentimentale, en l'embrassant à plusieurs reprises et pleurant beaucoup. « Mme de La Vallière fut froide et silencieuse, au dire de Mme de Genlis; elle ne pouvait être la dupe de ces démonstrations. Cependant une sorte de pudeur l'empêcha de les recevoir avec mépris. Elle les trouvait si viles qu'elle n'osait témoigner qu'elle en connaissait toute la fausseté. Il y a des choses que l'on a honte de laisser voir qu'on découvre; il semble que les apercevoir ou les deviner soit une souillure. *Cette délicatesse*, que beaucoup de gens ne sauraient comprendre, donne aux personnes qui pensent noblement l'*apparence d'un aveuglement* ou d'*une crédulité qu'elles n'ont pas.* »

On a dit que Marie-Thérèse était une sainte, et qu'il fallait une femme au roi[1], c'est-à-dire une personne qui sût l'amuser par quelque attrait plus piquant que celui d'une vertu, qui exclut tout ce qui n'en porte pas le caractère grave et sérieux. Sans doute la jeune reine devint une sainte, ce qui n'arrive pas à tout le monde; elle fut de plus une femme, et l'on a vu qu'elle pouvait revendiquer la supériorité de la beauté et de la grâce. Les inconstances de Louis XIV ne prouvent rien. Marie-Thérèse n'avait pas seulement une piété sincère, une modestie admirable, une douceur sans égale; elle y joignait un esprit solide et de la beauté, ce

[1] Dreux du Radier, *Hist. et anecdotes des reines*, etc.

qui eut dû fixer le cœur du roi, comme il avait fixé son estime. Autant que Mme de La Vallière et Mme de Maintenon, elle avait dans l'âme un élan doucement passionné, qui aurait donné de l'animation à tout, et l'eût rendue une compagne délicieuse.

Qui n'a entendu dire que Mme de Maintenon était la seule femme, en France, digne d'être l'épouse de Louis XIV? A ceux qui nous répètent solennellement cette vieillerie, on devra faire observer que cette grande dame, devenue la femme légitime du monarque, sans porter le titre de reine, et qui était si capable de donner des conseils à Louis XIV, n'empêcha, ni la faute de la révocation de l'édit de Nantes, ni la passion du souverain pour la guerre, ce qui amena les désastres de la fin de son règne et l'appauvrissement de la France [1].

On affecte de répéter que Mme de Maintenon offrait au roi l'agrément de la conversation ; que par contre, Marie-Thérèse ne savait pas soutenir la majesté et la splendeur des cercles, telles que les rêvait Louis XIV; qu'elle n'avait pas l'art d'entretenir et de faire entretenir un si grand monde. Le but de cette rhétorique est visible; on veut expliquer pourquoi Louis XIV se tourna vers Mme de Maintenon. Mais l'histoire et l'équité nous forcent à rappeler ici un principe et un fait. N'allons pas croire qu'il suffise de quelque habileté de conversation pour tenir une cour. Quiconque a de la simplicité, du naturel, le respect de soi-même et des autres, et qui ajoute à cela une bonté réelle, pourra toujours représenter avec dignité ; la dignité n'est pas dans la solennité de la pose; elle est dans la vérité et dans le naturel; la bonté a une grâce que rien ne peut remplacer.

[1] Nous pensons avec M. Camille Rousset, que la politique de la France fut réglée à dater de 1684, sous les yeux de Mme de Maintenon. Nous pensons aussi que cette politique, soit intérieure, soit extérieure, réglée dans la chambre de Mme de Maintenon, eut des résultats souvent déplorables. Mais quelle est la responsabilité de Mme de Maintenon? A-t-elle pris part directement au règlement de cette politique, et jusqu'à quel point? — D'après M. de Noailles, Mme de Maintenon n'y serait pas engagée.

L'habileté de Mme de Maintenon a été vantée en cent façons ; la reine que la France perdit en 1683, n'aurait pas tenu peut-être à ce genre d'éloges. Malheur à ceux qui sont si habiles ! l'habileté est trop voisine du calcul ; et ce qui gâtera toujours dans l'histoire, du moins à certains yeux, la haute figure de Mme de Maintenon, c'est que tout en elle porta trop en apparence, sinon en réalité, ce cachet du calcul. [1] Peut-il y avoir de la vraie grandeur sans spontanéité ? Pourquoi s'opiniâtrer à distinguer les individualités historiques, seulement lorsqu'elles ont fait grand bruit ? Et pourquoi tenir si peu compte des êtres qui ont été *foncièrement bons* ? Oh ! quelle révolution dans l'histoire, si le sceptre revenait, non à l'habileté, mais à la bonté qui se donne, et se dévoue, et suit modestement sa route ! Libre aux partisans de Mme de Maintenon, de célébrer cette science patiente qui la conduisit, de sa première situation, d'abord voisine de l'indigence, jusque sur le premier trône du monde [2]. Mais

[1] La nature de Mme de Maintenon sera toujours très-énigmatique ; il faut étudier cette femme célèbre dans ses lettres, parce que là, son personnage se reflète le mieux. Sans la traiter de prude artificieuse et dévote, sans épouser les appréciations violemment injustes de la duchesse d'Orléans, ni la haine inexplicable de Saint-Simon, disons qu'on doit admirer en Mme de Maintenon ses qualités éminentes, mais qu'on n'est pas tenu de l'aimer. On a fait remarquer qu'au temps où elle était gouvernante des enfants de Mme de Montespan, elle se plaignait toujours, n'étant jamais contente, croyant jouer en toute chose le rôle de dupe, ne laissant jamais paraître un mouvement de reconnaissance quand on faisait pour elle quelque chose d'obligeant, n'ayant qu'une satisfaction sèche. Elle sut s'arranger de façon qu'on eut chez le roi une grande idée des services qu'elle rendait, et de l'étendue de ses sacrifices. Eh bien, il est permis de ne pas aimer ces natures. Pour nous, elles nous éloignent. Nous ne croyons pas à des calculs hypocrites de Mme de Maintenon ; mais n'est-ce pas trop que d'avoir fait naître l'idée que derrière chacune de ses actions il serait possible de trouver un calcul, une diplomatie ?

On a reproché aussi à Mme de Maintenon « le soin continuel et l'art merveilleux de cultiver à la fois Dieu et le monde ; » elle écrivait à son frère, après l'acquisition de la terre de Maintenon, tout en lui recommandant le soin spirituel de son âme et de son salut : « Adieu, mon cher frère, nous ferons grande chère à Maintenon si Dieu nous conserve. » Toutefois, il ne faudrait pas trop presser ces amalgames, dont le pauvre cœur humain, si contradictoire, offre le continuel spectacle.

[2] Incontestablement, c'est un curieux spectacle historique de voir comment Mme de Maintenon soutint pendant plus de quatre années, devant toute la

libre aussi, quand on étudie l'humble reine qui fut à côté de Louis XIV, depuis 1660 jusqu'en 1683, d'admirer une bonté qui ne se lassa jamais. Nous baiserions volontiers les pages des contemporains qui racontent les faits de bonté touchante, intime, qui composent l'existence entière de Marie-Thérèse d'Autriche [1], tandis que la savante et persévérante habileté de la fondatrice de Saint-Cyr n'a rien qui nous attendrisse; elle ne nous touche que fort médiocrement [2]. Tous les dithyrambes qu'on a faits à la

cour, et à l'encontre de la rivalité haineuse et de l'orgueil agressif de Mme de Montespan, les dernières péripéties de cette partie d'échec, dont l'enjeu était le trône. Mme de Maintenon triompha par son sang-froid habile et patient. Et quel chemin avait-elle parcouru, en reprenant les choses à son enfance? Ses parents tombés dans la gêne, « les duretés succédèrent à la douceur. On la confondit avec les domestiques; on la chargea des plus vils détails de la maison : « Je commandais dans la basse-cour, a-t-elle dit depuis, et c'est par là que mon règne a commencé. » « Tous les matins, un loup sur le visage, pour conserver son teint, un chapeau de paille sur la tête, un panier au bras, une gaule à la main, elle allait garder les dindons, avec ordre de ne toucher au panier, où était le déjeuner, qu'après avoir appris cinq quatrains de Pibrac. » (La Beaumelle.) Il y eut de l'habileté à devenir l'épouse légitime du roi de France, et du plus magnifique des souverains.

[1] On parla beaucoup de la création de Saint-Cyr; Marie-Thérèse sourit plus aux gens humbles et modestes, ennemis de ces œuvres à grands fracas, où le créateur se mire lui-même. J'admire plus Marie-Thérèse avec un tablier, servant une cuillerée de soupe à un malade, que Mme de Maintenon, se promenant à Saint-Cyr, et faisant redire à toute l'Europe qu'elle fondait un asile pour les jeunes filles nobles.

[2] Nous ne voudrions pas faire cause commune avec ceux qui, sous l'empire de préventions d'une origine suspecte, ont voué de l'antipathie à Mme de Maintenon. Il est certain qu'elle vint dans un moment fort difficile; Louis XIV voulait vivre en famille auprès de la dauphine; le temps de Mme de Montespan, qui avait fatigué le roi par ses hautaines querelles, était fini. Il y avait encore une reine qui n'abdiquait pas ses droits sur le cœur du roi. Que faire? D'ailleurs, Mme de Maintenon inspirait de la confiance au roi, qui se plaisait dans sa société, elle avait des principes religieux et de la conscience; elle voulait s'attacher aussi le cœur des deux princesses (la reine et la dauphine). Par le fait, elle eut une de ces natures souples, adroites, qui arrivent à tout concilier. Il y a des gens qui, sans en avoir la conscience, sont nés habiles, de cette habileté qui s'insinue dans tout. On les croirait des Machiavel qui préméditent tout. Mme de Maintenon réussissait, sans intrigue; elle était née pour réussir. On lui avait fait une mission (soit son directeur, soit le clergé), celle de pousser le roi à une vie plus morale et plus exemplaire. Il se trouva que tout en remplissant un devoir, elle fit les affaires de sa fortune personnelle. Ajoutons tout ce qui servit Mme de Maintenon, et qui dispense d'habileté. Mme de Sévigné rappelle que, par le charme d'une conversation

louange de Mme de Maintenon, pâliront, pour beaucoup de lecteurs sensés, à côté du témoignage suivant, rendu à la condescendance sincère et affable de Marie-Thérèse, par un contemporain des mieux informés : « Comme Dieu a imprimé sur le front des personnes souveraines le caractère de sa majesté, les peuples ne peuvent les approcher sans estre etonnez, et à moins qu'ils ne s'abaissent et ne cachent cet éclat de grandeur pour se rendre populaires. C'estoit ce que faisoit admirablement nostre incomparable reyne, elle estoit ingénieuse pour cacher la souveraineté sous les grâces de son visage, et tempérant l'austérité du commandement par la douceur de sa parole, elle substituoit à la place de la crainte des sentiments de tendresse et de respect... » Le même personnage, interpellant dans une harangue publique, non ceux qui ne voyaient Marie-Thérèse que de loin, mais ceux qui la voyaient de près et chaque jour, leur demande : « Vous le savez, pauvres domestiques qui l'avez servy, combien sa domination estoit douce et éloignée de l'arrogance des maîtres? Quel est celuy qu'elle a jamais repris avec aigreur? Que si sa vivacité naturelle la fait quelquefois échapper, n'estoit-elle pas la première à s'en apercevoir, et cherchant l'occasion de parler à la personne affligée, sa parole qui estoit un merveilleux baume pour la blessure du cœur, ne guérissoit-elle pas la playe aussi tost qu'elle l'a-

spirituelle et sensée, elle fit connaître à Louis XIV *un pays tout nouveau* (lettres du 9 janvier, 21 juin, 17 juillet 1680). Et M. Saint-Marc Girardin explique d'une manière spirituelle et fine, comme quoi Mme de Maintenon devait réussir; « c'est qu'elle fit trouver à Louis XIV qu'il avait de l'esprit. » Du reste, il semble « difficile de relire, dans les quatre beaux volumes de M. de Noailles, les explications sérieuses qu'il a fournies, et de s'obstiner à l'accuser de calculs profonds, de duplicité systématique. Un critique moderne, M. V. Mercier, fait cette remarque : « Nous comprenons qu'on ait pu se tromper sur le caractère de Mme de Maintenon. Il est si difficile de le définir exactement. Elle avait en quelque sorte une double manière d'être, l'une naturelle, l'autre artificielle. Par les efforts, l'habitude des actes souvent répétés, elle avait fini par se prêter aux exigences et par paraître joyeuse dans la contrainte; mais le naturel, chassé pour un temps, revenait au galop; alors elle reprenait ses plaintes... »

voit faite [1] ? » Lorsqu'on a une telle nature, on n'est déplacée nulle part, on ne saurait être accusée de banalité, quelle que soit la grandeur du théâtre où s'écoule la vie, Versailles ou Marly. L'honnêteté et la bonté seront toujours la première majesté et la première pompe.

Le duc de Saint-Simon est suspect à l'endroit de Mme de Maintenon; ne laissons pas néanmoins de citer ce qu'il a écrit au sujet de la mort de Marie-Thérèse. Les conséquences politiques de cet événement de famille pouvaient préoccuper les hommes d'État; mais on était pour le moment tout entier à la stupeur causée par la mort de la reine, et uniquement par rapport à elle et à son point de vue. Plus tard, les publicistes, les écrivains politiques, éclairés surtout par les suites immédiates du désastre du 30 juillet 1683, par les fruits qu'il aura produits, seront plus en mesure d'en apprécier la portée et l'étendue. Trente ans après, le duc de Saint-Simon, qui regardait le goût de Louis XIV pour Mme de Maintenon, « femme adroite et experte, » et son élévation au rang d'épouse sinon de reine, comme « l'humiliation la plus profonde, la plus publique, la plus durable, la plus inouïe que la fortune put préparer au plus superbe des rois, » n'hésitait pas à voir dans la mort de la reine un événement fatal à la France. « Cette même providence, dit-il, » maîtresse absolue des temps et des événements, les dis- » posa encore en sorte que la reine vécut assez pour laisser » porter ce goût (pour Mme de Maintenon) à son comble, et » point assez pour le laisser refroidir. *Le plus grand malheur* » *qui soit donc arrivé au roi*, et les suites doivent faire ajouter » *à l'État, fût la perte si brusque de la reine*, par l'ignorance » profonde et l'opiniâtreté du premier médecin d'Aquin [2]. »

Quant aux leçons qui ressortent de ces deux vies, elles vont, pour ainsi dire, de soi. Sœur Louise de la Miséricorde

[1] R. P. David, procureur-général des Cordeliers de Paris. *Panégyrique de Marie-Thérèse*, Paris, 1683.

[2] *Mémoires* du duc de Saint-Simon.

n'est pas une nonne de théâtre, drapée dans son froc, et pétrifiée dans sa solitude. Comme elle nous instruit! Combien elle rappelle, en gardant elle-même,

> Dans le trouble où son âme est en proie,
> Le sentiment de la meilleure voie [1],

combien elle rappelle, disons-nous, cette pensée et cette vérité de fait, exprimée avec une concision si énergique, par un ancien poëte contemporain de Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan :

> Ordure amons, ordure nous affuyt;
> Nous deffuyons honneur, il nous deffuyt [2]!

On aime Mme de La Vallière, mais il faut que cette sympathie tourne au bien. On a dit que tous ceux que l'émotion désarme, que la grâce attire, qui reconnaissent aux êtres fragiles presque le droit de tomber et de se briser, se rangent d'âge en âge sous l'écharpe de tournoi qui lui servit de drapeau. Cela ne suffit pas; les cœurs tendres et admiratifs aiment à voir en elle une sainte, une héroïne un instant tombée, mais qui retrouve sa majesté ensuite. Elle tendra toujours la main à ceux qui ont eu le malheur d'errer, mais qui veulent revivre, se relever en Dieu [3].

[1] V. quelques scènes de *Faust*, traduites par M. Hubert, *Revue germanique*.

[2] Le poëte Villon. — Le pas que l'homme fait pour s'éloigner de l'honneur, l'honneur le fait de son côté pour s'éloigner de lui.

[3] On trouve à Clichy-la-Garenne, aux portes de Paris, sur la rive droite de la Seine, et en face d'Asnières, un établissement, dû au génie charitable de Mlle Chupin ; il s'appelle le *Refuge de Sainte-Anne pour les Madelenes repenties*. Cette maison se voit rue du Landy, non loin de l'église paroissiale de Clichy, que saint Vincent de Paul fit construire. Particularité étrange! le *refuge de Sainte-Anne*, qui recueille les jeunes filles, les pauvres brebis perdues, est établi dans l'ancien pavillon de chasse de Louis XIV! Ce qui sert de chapelle aujourd'hui, dans cette maison tenue par des religieuses dominicaines, était l'ancien salon du roi Louis XIV; on y voit encore les peintures allégoriques qui exprimaient la destination de l'édifice; des chasses, des trophées. En cherchant un peu, dit M. Louis Veuillot, qui a visité comme nous la maison, on trouverait sans doute Diane, Adonis et les autres. » L'on songe involontairement, continue le vigoureux écrivain, à cette cour si brillante et si pleine de misères, où ne manquèrent pas non plus, grâce à Dieu, les beaux repentirs. Hélas! il n'y en eut point assez. J'imagine que plus d'une grande

En ce qui regarde Marie-Thérèse d'Autriche, on peut tirer de sa vie d'abondantes leçons pratiques. Qu'il soit permis à l'historien de protester comme leçon dernière et conclusion finale, contre l'étrange théorie du matérialisme appliqué comme méthode historique pour l'appréciation des personnages, théorie qu'affichent trop souvent, même les plus démocratiques esprits. Quand on fait si bon marché de certaines figures d'autrefois, n'adopte-t-on pas le procédé intellectuel du matérialiste qui n'admet l'existence que de ce qu'il voit, touche et palpe? N'est-ce point un abus révoltant, lorsqu'un être n'a pas été un génie, de se moquer de ses souffrances, de ses droits violés, de son mérite méconnu, faute d'être recherché?

A côté d'une duchesse de La Vallière, que l'on dénature quelquefois, on a pu voir dans Marie-Thérèse d'Autriche, un exemple et un type des êtres sacrifiés par l'imperfection de la société humaine. Dans les âges qui nous ont précédés, pas plus que de notre temps, on ne jugeait toujours les individus que d'après leur valeur intrinsèque; et le récit de cette existence de femme, doit servir de preuve nouvelle de l'infirmité des sociétés les plus civilisées, de leur impuissance à distribuer avec justice crédit, distinctions éclatantes. Ne sont-ce pas, assez souvent, des considérations d'ordre purement extérieur, qui président aux préférences et à l'élévation? On peut mettre en lumière ce travers de la société hu-

dame d'alors trouverait la maison royale bien étrangement habitée et déshonorée, mais Mme de La Vallière en jugerait autrement, et Bossuet y sentirait l'éloquence frémir sur ses lèvres. » La coïncidence des choses est néanmoins digne de remarque. De jeunes filles viennent aujourd'hui pleurer leurs tristes égarements, dans un lieu, où parut probablement plus d'une fois celle qui devait devenir une pénitente illustre, la sainte Madeleine du XVIIe siècle. — Du reste, cet asile de Sainte-Anne de Clichy mérite d'exciter tout intérêt; l'œuvre à laquelle on s'y voue, est essentiellement utile, puisqu'on y donne asile et réhabilitation à ces pauvres malheureuses, dont le cœur saignant sous les aiguillons du remords a besoin, en sortant de prison, d'un milieu qui les attire par l'attrait de la vie de famille. M. le prince et la princesse de Beauveau, Mme d'Assailly et d'autres personnes ont témoigné pour ce refuge des sympathies vives et efficaces.

maine sans être taxé d'abonder dans les rancunes socialistes et faussement humanitaires.

Il y a dans ce monde plus de mérites qu'on n'en peut placer sur le piédestal. Hâtons-nous donc de conclure et d'avertir, que dans le choix qui tire de l'ombre ceux-ci plutôt que ceux-là, et décrète les élus de la faveur publique, les qualités du dehors, et ce qui tient aux facultés diplomatiques, remplaceront plus d'une fois, et primeront même les talents véritables mais maladroits, les capacités modestes et concentrées[1].

Avoir garanti quelques lecteurs de ce guet-apens et de cette déception produite par l'expérience de la vie sociale, les avoir prévenus de ne point s'étonner, si dans le monde où nous vivons, il s'agit moins de valoir quelque chose que de paraître le valoir ; leur rappeler que ce n'est point la plaie exclusive de nos contemporains, mais que la société a présenté à toutes les époques un phénomène tristement semblable ; relever néanmoins dans les consciences l'énergie morale, en leur disant qu'aucun spectacle de ce monde éphémère et mauvais, ne dispense de la poursuite du beau, du vrai, du juste, du religieux ; tout cela nous aurait paru suffisant, indépendamment de toute autre impulsion, pour placer, à côté de la vie de Mme de La Vallière, cette monographie de Marie-Thérèse, et pour faire sortir des ténèbres de l'obscurité le nom de la femme de Louis XIV.

[1] Ne l'entend-on pas tous les jours? — Moi, dit le public, j'accepterais les dédaignés, les méconnus, je pardonnerais aux vaincus! j'aime les vainqueurs, je suis le public. Je dédaigne ceux que l'on dédaigne. Passez votre chemin.

FIN.

APPENDICE

NOTES RELATIVES A MADAME DE LA VALLIÈRE

I

LIEUX OU S'EST CONSERVÉ LE SOUVENIR DE Mme DE LA VALLIÈRE. — OBJETS QUI LUI ONT APPARTENU. — CE QU'EST DEVENU L'ANCIEN ENCLOS DES CARMÉLITES, AU FAUBOURG SAINT-JACQUES. — SA PHYSIONOMIE ACTUELLE. — LE QUARTIER DU VAL-DE-GRACE. — CE QU'ON NOMME ENCORE L'*Oratoire de la duchesse de La Vallière*.

Nous avons décrit dans le chapitre XI de cette histoire un crucifix ayant appartenu à Mme de La Vallière, et qu'on possède dans un département du Nord. Il a été fait mention aussi, au chapitre XI, du refuge de Sainte-Anne, à Clichy-la-Garenne, et de la relation que cet asile parait avoir avec la célèbre duchesse.

Tours, Reugny, Vaujours, Château-la-Vallière, Fontainebleau, Blois, Amboise, Compiègne, Guise, Avesnes, Tournay, La Fère, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, gardent pieusement cette douce mémoire, comme on l'a pu voir dans le corps de l'ouvrage.

On veut que la passion du roi pour Mme de La Vallière ait commencé à Vincennes. « C'est cette même année 1662, dit un auteur qui a écrit sur cette ancienne résidence de nos rois, que Louis XIV, caché derrière un arbre, à Vincennes, surprit l'amour qu'il avait inspiré à Mlle de La Vallière, par l'aveu qu'elle en fit à une de ses amies en se promenant dans le parc. Elle l'aimait, disait-elle, en oubliant le roi, pour ne voir que le beau jeune homme. » Cet auteur ne manque pas de rappeler que c'est le 17 octobre 1666, que naquit, au château de Vincennes, Mlle de Blois, fille de Mme de La Vallière.

Mais le côté curieux, c'est que l'on entend quelquefois des personnes du peuple prétendre désigner l'endroit même où Mme de La Vallière accoucha. Nous avons nous-même ouï conter avec assurance que cet endroit n'était autre qu'une de ces salles qui flanquent

la chapelle de Vincennes, salle ou chapelle, faisant, à droite, pendant à la salle ou sacristie où est aujourd'hui le mausolée du duc d'Enghien. On oublie, dans cette hypothèse populaire, bien des choses dont Mme de La Vallière tenait grand compte: soit le respect dû à une salle qui était une dépendance de la chapelle; soit les égards observés envers la reine, et même la crainte qu'elle inspirait, car on la rencontrait se rendant fréquemment à la chapelle, par une galerie qui n'existe plus et que Louis XIV avait fait construire pour communiquer des appartements à cette chapelle. (Voir les anciens plans de Vincennes, aux Estampes, Bibliothèque impériale.)

Mais la ville de Paris conserve-t-elle quelque chose de Mme de La Vallière ?

La rue *Neuve-Saint-Augustin*, ainsi nommée parce qu'elle régnait le long d'un mur de clôture des religieux Augustins, appelés *Petits-Pères*, possédait un souvenir des La Vallière. Il y avait dans cette rue plusieurs hôtels remarquables, l'hôtel de Gesvres, l'*Hôtel de La Vallière* (ci-devant l'hôtel de Lorges); le 13 septembre 1713, la fille de Mme de La Vallière, Mme la princesse de Conti, première douairière, le prit à bail à vie. Le duc de La Vallière en était propriétaire en 1782. (Jaillot, *Recherches critiq. sur la Ville de Paris*, t. II, p. 10.)

Nous avons parlé ailleurs d'une maison ou hôtel que Mme de La Vallière possédait à Versailles, et d'un hôtel qu'elle avait occupé à Paris, rue du Bac.

Mais c'est surtout au faubourg Saint-Jacques qu'il faut demander des souvenirs de l'illustre recluse. — Quelle était la physionomie du couvent des Carmélites au XVIIe siècle? quelles étaient son étendue, sa position géographique, ses limites? — Quelles étaient les origines primitives de cet établissement et de cet enclos? — Qu'en reste-t-il aujourd'hui? Quelle trace y a-t-il de Mme de La Vallière ?..... telles sont les questions, qui sollicitent une réponse.

Représentons-nous bien, dit M. Cousin, ce qu'était au XVIIe siècle, le couvent des Carmélites, où Mlle de Bourbon voulut cacher sa vie, et où Mme de Longueville revint mourir. M. Cousin, tenant les yeux fixés sur le plan de Paris de Gomboust, de 1652, et sur le plan dit de Turgot, de 1740, donne une très-brève description du monastère. Nous sommes obligé, sous le rapport historique et géographique, de nous étendre plus que ne l'a fait M. Cousin, sur ce terrain, ce coin de terre, où Mme de La Vallière voulut cacher sa vie d'abord, pour y abriter sa mort.

Le couvent des Carmélites était situé dans la rue du Faubourg-Saint-Jacques, tout à fait en face du Val-de-Grâce; il s'étendait de la rue Saint-Jacques à la rue d'Enfer, et il avait fini par embrasser, avec toutes ses dépendances, le vaste espace qui du jardin et de l'enclos du séminaire Oratorien de Saint-Magloire, aujourd'hui les Sourds-Muets, montait jusqu'aux bâtiments qu'on appelait dans ces derniers temps la brasserie du Luxembourg, c'est-à-dire jusqu'à l'ancienne rue de la Bourbe, aujourd'hui *boulevard de Port-Royal*.

Il y avait deux entrées, l'une par la rue Saint-Jacques, l'autre par la rue d'Enfer. L'entrée de la rue d'Enfer subsiste à l'ancien nº 67, et elle est encore aujourd'hui ce qu'elle était il y a deux siècles. Elle introduisait dans la cour actuelle, qui servait de passage public pour aller dans la rue Saint-Jacques. Presque en face, un peu vers la droite, était l'église ; un peu plus à droite encore, sur les terrains où l'on a ouvert la rue toute nouvelle du Val-de-Grâce (ouverte en 1811), étaient de vastes jardins avec de nombreuses chapelles, le monastère même, et tout à fait sur la rue d'Enfer, l'infirmerie et les appartements réservés à certaines personnes. De l'autre côté à gauche, vers Saint-Magloire, étaient divers corps de logis et des maisons dépendantes du monastère.

Le terrain du couvent des Carmélites comprenait neuf arpents et demi, sept perches, huit pieds, onze pouces. Il formait un carré long comme il se voit par les plans de Gomboust et de Turgot. Il était au levant par son côté de la rue du Faubourg-Saint-Jacques ; il était parfaitement limité au couchant par la rue d'Enfer, au nord par le passage dit des Carmélites, et au midi par la rue de la Bourbe. Mais ne craignons pas d'entrer ici dans une courte description de l'ensemble des bâtiments.

La totalité de ce domaine comprenait plusieurs grands corps de bâtiments, dont plusieurs doubles en profondeur, élevés d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés au-dessus, avec combles couverts partie en ardoise, partie en tuiles. — Plusieurs autres bâtiments simples, élevés et couverts de même. — Une église composée d'une grande nef, de deux bas côtés divisés en sept travées, d'un porche à l'entrée et d'un chevet, le tout recouvert en tuiles. — Un cloître, plusieurs grandes cours et basses-cours. — Un grand jardin à la suite desdits bâtiments, divisé en deux parties par un mur mitoyen ; lesdites parties de jardin contenant divers édifices, tels qu'*oratoires*, orangerie, serres, bassins, réservoirs.

Énumérons maintenant les principaux détails de ce labyrinthe : — Le grand corps de logis, entre la cour de l'église et celle du cloître, et prenant depuis la rue d'Enfer jusqu'à l'église, était divisé en trois parties sur sa longueur, dont la première vers la rue d'Enfer était simple, et les deux autres parties étaient doubles en profondeur.

1º Le *grand bâtiment*. Sa première partie, formant corps de logis particulier et indépendant des bâtiments claustraux, avait sa principale entrée par la rue d'Enfer et était de trois étages, compris l'entresol ; — la deuxième partie avait deux étages carrés et un troisième dans les combles ; — la dernière partie, joignant l'église, n'était élevée que d'un étage carré. Une *aile en retour* faisait face sur la rue d'Enfer, à côté de la porte d'entrée ; elle était de même élévation que le grand bâtiment. Il y avait, dans tout cela, grands appartements, parloirs, chapelles, tours, passage de porte cochère voûtée en pierre de taille ; puis un pavillon, cour, jardin.

2° En face du grand corps de bâtiment, se trouvait la grande cour conventuelle ou claustrale.

3° Le bâtiment situé entre la grande cour d'entrée ou claustrale et le cloître à gauche, avait le premier et le deuxième étage distribués en cellules et en corridors.

4° Le grand bâtiment à la suite avait au rez-de-chaussée le *chapitre*, le *noviciat*, et au premier étage, un grand corridor, et sur toute la longueur, de petites cellules.

5° A gauche du bâtiment précédent était un bâtiment en aile donnant sur le jardin et sur le grand mur de clôture vers la rue de Saint-Jacques; — là se trouvaient deux grandes *salles d'infirmerie*.

6° Venait un autre corps de bâtiment joignant le mur de clôture mitoyen; il y avait, au premier étage, infirmerie, et un oratoire à côté.

7° On avait ensuite un autre édifice entre le cloître et un petit jardin, dit *jardin de Saint-Jean*, au derrière de l'église; c'est là qu'était le *réfectoire*, au-rez-de-chaussée. Il y avait encore des cellules au premier.

8° Une partie de bâtiment entièrement en pierre de taille, renfermant la sacristie, — puis au premier étage se déployait le *grand chœur des religieuses*.

9° Nommons enfin et surtout l'église qui s'étendait en longueur sur le passage de la rue d'Enfer à la rue Saint-Jacques, et dont la porte d'entrée s'offrait en venant par la porte de la rue d'Enfer, tandis que le chevet en était vers la rue Saint-Jacques. (Voir *Archives du domaine de l'État*, à la préfecture de la Seine, ainsi que le *plan de Paris, dit de Turgot*.)

Terminons cette description par l'indication des jardins qui venaient après tous les bâtiments conventuels, les cours et basses-cours. Le couvent avait deux grands jardins clos, tant sur la rue d'Enfer, que vers les *maisons particulières* sur la rue Saint-Jacques, et séparés entre eux par de grands murs de clôture soutenus par des éperons en pierre.

Dans la première partie du jardin était un bassin en pierre de taille, formant jet d'eau; et près le grand mur de clôture vers la rue Saint-Jacques on voyait *deux petits oratoires*, bâtis en pierre de taille. Signalons aussi, entre le grand bassin et le mur de clôture de la rue Saint-Jacques, un édifice servant de chapelle ou d'oratoire; il n'était élevé que d'un étage, et il portait un faux clocher au-dessus du comble couvert en ardoises; le perron montant audit oratoire était en pan coupé de chaque côté, composé de six marches de pierre. Quant au jardin, une partie était plantée d'une grande avenue de tilleuls; le reste était en potager, arbres fruitiers, orangerie, etc.

Enfin la totalité du terrain était dans son pourtour entourée d'un grand mur, et garnie d'éperons et de piliers battants; on en voit une portion considérable depuis qu'on a abattu les maisons pour faire le boulevard de Port-Royal, qui est la rue de la *Bourbe* élargie.

Mais quelles étaient les origines premières de ce couvent? qu'avait été cet enclos avant d'être aux Carmélites?

Le territoire occupé par les Carmélites formait la principale partie de l'emplacement qu'on nomma, dans les premiers siècles, le *champ des Sépultures*, tant on y a trouvé, à diverses époques, un nombre considérable de tombeaux romains et chrétiens. Plusieurs historiens, Corrozet, qui écrivait les *Antiquités de Paris* au XVIe siècle, l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, Sauval (*Antiquités de Paris*), rapportent les découvertes de différents cercueils. Il est évident que certains quartiers du plateau de Sainte-Geneviève étaient, sous la domination romaine, des endroits spécialement consacrés à la sépulture des Romains et ensuite des chrétiens. Pour les nombreux monuments sépulcraux qui furent trouvés dans l'enclos des Carmélites et dans les environs de cet enclos, ils formaient le point le plus vénéré de ce vaste champ des sépultures; et la plupart étaient évidemment des sépultures de Romains du paganisme. Sauval parle (*Antiquités de Paris*) d'une grande voûte trouvée à 15 pieds sous terre, dans cet enclos, et sous laquelle était un groupe de figures qu'il décrit, ayant chacune à leur bouche des médailles de bronze, de Faustine ou d'Antonin le Pieux.

En 1630, quand on creusa dans l'enclos des Carmélites, pour construire la fontaine de ce couvent, on déterra quelques restes d'un cercueil et un bas-relief de deux pieds représentant un *sacrificateur debout et à ses pieds un taureau prêt à être immolé*, qui n'était autre qu'une divinité des Persans, adoptée par les Romains à la fin de la république.

La princesse Catherine d'Orléans de Longueville conçut l'idée de favoriser l'établissement des Carmélites à Paris. Ayant jugé l'église Bénédictine du prieuré de Notre-Dame-des-Champs propre à ce but, elle négocia avec l'abbé de Marmoutier, qui était le cardinal de Joyeuse, auquel cette église et son vaste enclos appartenaient. Ce fut le 13 novembre 1603 que Clément VIII, à la recommandation de saint François de Sales, donnait la bulle pour la fondation des Carmélites en France.

Les négociations terminées, le cardinal de Bérulle fut chargé d'y conduire la nouvelle colonie, se composant de six carmélites qu'on avait fait venir d'Espagne. L'Estoile a décrit, en témoin oculaire, cette réception et cette procession du 24 août 1605; il dit que les sœurs Carmélites, qui prenaient ce jour-là possession de leur nouvelle maison, « marchoient en moult bel et bon ordre. » (*Journal de Henri IV*, 24 août 1605.)

L'église des Carmélites remplaçait l'ancien prieuré de Notre-Dame-des-Champs, dont l'église remontait au règne du roi Robert, et même une vieille tradition la disait établie sur les ruines d'un temple de Cérès, où s'était jadis réfugié saint Denis, lorsqu'il prêchait l'Évangile à Paris. Du moins les fouilles faites en 1630 firent paraître des restes d'antiquités païennes. Un certain merveilleux, dit

M. Cousin, était donc déjà autour de l'établissement nouveau au commencement du XVIIe siècle.

Ainsi l'église des Carmélites avait été substituée à l'église appelée autrefois *Notre-Dame-des-Champs*, oratoire qui se trouvait, d'après Lebeuf, au milieu du vaste *champ des Sépultures*, et qui était selon lui dédié à saint Michel, parce qu'on y déterra une statue de ce saint qui, en 1605, fut placée sur le pignon de cette église. Des discussions s'ouvrirent pour savoir si ce n'était pas une statue païenne, un Mercure Teutatès. Mais il convient d'entrer dans quelques détails sur cette église, qui vit les solennelles démarches de Mme de La Vallière.

L'église était dans le genre gothique, composée d'une grande nef voûtée en ogive, et de sept travées, de deux bas côtés voûtés avec chapelles. Dans le bas côté, du côté du couvent, était un grand escalier en pierre avec rampes ornées de balustres, montant à une galerie, par où les religieuses pouvaient se rendre à l'église. Sous le chœur qui était exhaussé au-dessus du sol de la nef, étaient des chapelles basses voûtées. Sous la totalité de l'église étaient de grandes caves voûtées, érigées en une grande grotte artificielle, distribuée en neuf chapelles latérales, avec un maître autel. On y voyait une statue de saint Denis. Les Carmélites ont encore aujourd'hui ce qu'elles appellent la *crypte* de Saint-Denis, voûte souterraine.. .. Nous possédons une gravure de l'an 1620 environ, qui représente l'église des Carmélites. On se rend compte parfaitement de la façade principale de cette église, flanquée de deux tours ou cloches, terminées en flèche. On entrevoit, à la grande porte, ces vieilles statues de rois et d'évêques dont parle Mabillon : le roi Robert, couronne en tête, vêtu d'une sorte de toge ; le vénérable Libius, tige des Montmorency; saint Denis, apôtre des Gaules, avec sa mitre et sa crosse. A la porte d'entrée de l'église, se voyait un péristyle en pierres de taille, et sur le passage conduisant à la rue Saint-Jacques, se trouvait un oratoire. Ce passage, dont il a déjà été question, s'élargissait, en sortant de l'église, en une grande cour, et permettait d'aller de la rue Saint-Jacques à la rue d'Enfer. On ferma ce passage, lors de l'ouverture de la rue du Val-de-Grâce, parce qu'il n'avait plus de raison d'être.

Le passage du côté de la rue Saint-Jacques aboutissait à une porte cochère de composition et ordonnance doriques, avec colonnes en pierre, corniche et couronnement au-dessus en pierre.

Enfin, au chevet de l'église et derrière le chœur, étaient deux pavillons, servant d'oratoire.

Après avoir rappelé ce qu'était l'église, par l'aspect extérieur, et dans ce qui l'environnait immédiatement, il faut ajouter un mot de son intérieur.

Au-dessus de la porte de l'église était une grande tribune sur l'entablement de laquelle se voyait un *Saint-Michel* foudroyant le démon, sculpté d'après un dessin de Stella.

Cette église des Carmélites avait été magnifiquement décorée par les libéralités de la reine Marie de Médicis qui y employa pendant longtemps Philippe de Champagne, son premier peintre. Philippe de Champagne avait peint les voûtes à fresque ; on a déjà parlé dans le corps de l'histoire d'un effet de perspective d'un Christ peint à la voûte, et qui semblait être sur un plan perpendiculaire quoique horizontal.

Le sanctuaire était séparé de la nef par une grille soutenue de belles colonnes de marbre, chargée de flambeaux de bronze doré. On y voyait un crucifix de bronze très-remarqué, et qui était une des belles œuvres de Sarazin, ainsi que deux anges en bronze modelés par Flamen. Le grand autel était formé de quatre colonnes de marbre noir veiné très-élevées avec leurs chapiteaux et bases de bronze doré : le tabernacle était d'argent massif ; le bas-relief, également en argent, placé dans l'attique, représentant l'*Annonciation*, avait été sculpté par Flamen.

L'église abondait en tableaux de maître ; on y admirait la *Salutation Angélique* du Guide, en face du chœur des religieuses ; puis venaient six tableaux de Philippe de Champagne ; plusieurs autres de Stella, de Lebrun, de Lahyre.

Les chapelles étaient fort ornées ; le pinceau de Philippe de Champagne et celui de Lebrun s'y étaient employés.

L'une des chapelles était celle de Sainte-Thérèse. Dans une autre, Lebrun, croit-on, avait peint Mme de La Vallière sous les traits d'une Madeleine admirable, absorbée dans sa douleur. C'est dans cette chapelle qu'était le mausolée du cardinal Bérulle ; la statue en marbre est due à Sarazin. Lestocart avait fait le piédestal et les deux bas-reliefs qu'on y voyait.

Les élèves de Lebrun exécutèrent, sur les lambris de cette chapelle, plusieurs morceaux de peinture, dont les sujets étaient tirés de la vie de la Madeleine. (Voir *Voyage pittoresque de Paris* en 1751, deuxième édition, page 264.)

On lit dans Sauval, qui le rapporte d'après Favin, que saint Denis apporta le portrait de la Vierge tenant son Fils sur ses genoux ; image d'après laquelle on en fit une autre dans une petite pierre carrée d'un pied de diamètre, émaillée et peinte de vives couleurs d'or et d'azur. On la voit encore, disait Sauval, attachée hors de l'église des Carmélites, au côté septentrional, auprès du petit cimetière du couvent, et enchâssée dans une autre pierre plus grande.

Du reste, les Carmélites avaient plusieurs autres belles choses d'art. Elles possédaient, dans leurs salles, un *Saint François de Paule*, de Simon Vouet, et quatre autres tableaux du même peintre, entourés d'arabesques dorées. Elles avaient divers tableaux espagnols, une *Sainte Catherine de Sienne*, de Piétro de Cortone, un *Ecce homo* de Carlo Dolce, une *Vierge* de Sasso Ferrato.

Dans les jardins, on avait placé une statue en marbre de Girardon,

Jésus-Christ ressuscitant, ainsi qu'une *Sainte Thérèse* et une *Madeleine* en pierre.

On trouvait, dans d'autres salles, bon nombre de miniatures, et notamment, l'émail de la princesse de Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, mère de Mme de Longueville, émail attribué à Petitot. (Voy. l'inventaire des dépouilles des Carmélites aux Archives nationales.)

Mais après les bouleversements et les destructions de 1793, que reste-t-il aujourd'hui du couvent des Carmélites ?... Au point de vue populaire, il n'en reste qu'un débris qui n'est pas de l'ordre matériel, savoir le souvenir de Mme de La Vallière ; c'est elle qui personnifie tous les êtres qui ont vécu dans cette enceinte. M. Cousin avait le droit de mettre en lumière son héroïne, Mme de Longueville; mais il s'est trompé s'il a cru que Mme de Longueville résumait la colonie de la rue Saint-Jacques. Il a raison en disant que cette maison, fondée par six carmélites espagnoles qui s'en retournèrent en 1618, ne devint ce qu'elle fut, que grâce au génie français. Mais qu'il interroge l'instinct populaire sur ce qu'était le couvent de la rue Saint-Jacques. Un seul nom a survécu.

Le couvent des Carmélites fut supprimé en 1790, et l'église détruite plus tard. Le terrain fut mis aux enchères ; le citoyen Beaumont, architecte expert des domaines nationaux, l'estimait en capital 412,000 francs. Il fut vendu le 5 thermidor an V (1797) au sieur André Denis, architecte, demeurant place de l'Estrapade, 9, à Paris, au prix de 598,100 francs, donc près de six cent mille francs. Mais la propriété de ce domaine ne tarda pas, au moyen de ventes successives, à passer d'une seule main dans plusieurs ; et c'est ainsi que aujourd'hui l'ancien enclos des Carmélites est partagé entre plusieurs propriétaires. Trois ou quatre des anciens bâtiments à peine subsistent encore. La formation de la rue du Val-de-Grâce en 1811, celle de la rue Nicole en 1869, ont contribué de nouveau à diviser le sol.

Le citoyen André Denis fit, à son tour, la vente de ce domaine à Michel Paira, le 23 frimaire an VI (1798) ; et après Michel Paira, commence la division du domaine qui est cédé par lots à plusieurs acquéreurs, soit en l'an VII, époque où M. Scellier, qui devint le marbrier de Napoléon Ier, en acquiert une portion (1799), soit en l'an X, où l'on voit un boucher, M. François Horaist, constitué propriétaire d'un autre lot, par une vente du 21 pluviôse (1802), que consentit Michel Paira.

En considérant la série des transactions multiples et successives dont les neuf arpents et demi du clos des Carmélites, qui formaient un carré long, ont été l'objet, en allant du nord au sud, c'est-à-dire du passage des Carmélites au boulevard de Port-Royal, nous pouvons constater à quelles personnes sont échues les trois grandes portions du domaine conventuel, la portion de l'extrémité nord, la portion du centre, enfin la portion de l'extrémité sud. Qui possède

aujourd'hui la portion extrémité nord, la partie comprise entre la limite des Oratoriens de Saint-Magloire, ou l'enclos des Sourds-Muets, c'est-à-dire entre ce qui s'appelait *passage des Carmélites*, d'une part, et d'autre part, la rue actuelle du Val-de-Grâce parallèle au *passage des Carmélites*? On trouve ici le terrain partagé en deux parts : les deux propriétaires sont les Carmélites et Mme Riant.

Il fallait sauver quelque chose du naufrage ; les anciennes Carmélites qui restaient d'avant 1793, et qui désiraient conserver un débris du pieux séjour de leur vie primitive, eurent la pensée d'acheter les restes de bâtiment que la destruction avait épargnés. Nous avons vu l'acte de l'an X (1802), par lequel M. Charles Joseph François (est-ce François Horaist ?) et Marie Pétronille Piedfort, son épouse, cèdent à trois dames la porte de la rue d'Enfer, no 25 actuel, ancien 47, l'emplacement où était la grande église, et quelques bâtiments restés debout. Ne fallait-il pas aussi qu'au point de vue de l'histoire, les filles du Carmel rentrassent en possession de tous ces lieux qu'avaient illustrés la piété et la pénitence de Mme de La Vallière ? Ce sont les dames d'Encausse, Longarou, et une autre, Carmélites d'avant 1793, qui achetèrent ce modeste débris.

Quand la colonie des filles de Sainte-Thérèse put se reconstituer, vers 1815, les anciennes Carmélites modifièrent ce qu'elles venaient d'acquérir, en l'arrangeant selon les exigences de leurs saintes règles ; elles firent construire la chapelle que l'on voit actuellement, et qui n'est pas loin de l'emplacement qu'occupait la primitive église. Elles y replacèrent, en 1817, le mausolée du cardinal de Bérulle, cet homme vénérable qui, au XVIIe siècle, les avait introduites en France. Une dame de Bérulle, arrière-petite-nièce du cardinal, avait acheté, après la Révolution, la belle statue en marbre de son saint aïeul. Elle en fit don aux nouvelles Carmélites.

Les dames Carmélites actuelles ont, dans leur lot, les caves qui étaient sous l'ancienne église, les caveaux en maçonnerie dont parle Sauval (dans ses *Antiquités de Paris*, t. II, p. 336), et dont il était fort question au XVIIe siècle. Les Carmélites les appellent toujours la *crypte de Saint-Denis*, puisque par la tradition on croit que saint Denis, venant évangéliser Paris, s'y était réfugié. Près de la porte du nouveau cloître on voit l'escalier qui conduit à la grotte, où priait notre premier père dans la foi, pendant les temps de persécution. Il y a peu d'années qu'on a fait restaurer le cloître et autres parties des bâtiments qui en avaient un besoin urgent. La crypte de Saint-Denis a été fermée.

L'entrée du couvent actuel est rue d'Enfer. Les religieuses possèdent encore le portrait de Mme de La Vallière, sœur Louise de la Miséricorde, qui était dans une des salles conventuelles, et qu'on attribue à Mignard ou à l'un de ses élèves.

Jusqu'en 1793 on voyait, dans la belle église des Carmélites, le tableau représentant la Madeleine repentante, connue sous le nom de Mme de La Vallière, peinte par Lebrun. On voyait aussi, dans le

chapitre, le portrait de Mlle de la Vallière avec celui de Mlle d'Epernon, par de l'Eutef. L'inventaire des objets enlevés aux Carmélites en 1793, et transportés au dépôt provisoire des Petits-Augustins, le constate.

A la suite des Carmélites, nous trouvons pour propriétaire de la portion de l'extrémité nord du couvent, Mme Riant, la veuve de l'ancien inspecteur général de l'Université, qui avait eu, dans l'un des colléges royaux de Paris, pour élèves de sixième, deux des princes fils du roi Louis-Philippe. M. François-Joseph Scellier, marbrier de l'empereur Napoléon Ier, acheta, en l'an VII, ce qu'on appelait le jardin de Saint-Jean, ainsi que les appartements qu'occupait l'évêque de Glandèves, aux Carmélites, avant 1789. Cette portion s'étend jusqu'à la rue Saint-Jacques. M. Riant en devint acquéreur à son tour en 1839; il ajouta quelques pièces au pavillon qu'avait occupé Scellier, et qui est devenu un élégant hôtel, dont l'entrée est no 6 de la rue du Val-de-Grâce. L'entrée que les Carmélites avaient par la rue Saint-Jacques existe encore. On peut voir encore aujourd'hui le portail monumental à colonnes, au fond de l'impasse, dite des Carmélites, rue du Faubourg-Saint-Jacques, à deux pas de la grille du Val-de-Grâce.

Sur ce qui servait de passage, et à côté de ce portail monumental, Scellier avait construit une salle que Mme Riant entretient avec soin et qu'on appelle la salle de Marbre; remarquable salle, toute de marbre rare; elle est décorée de deux bons tableaux représentant des vues de Rome. Au-dessus, règnent des grisailles où l'on voit le portrait du premier Consul. Comme les aqueducs d'Arcueil traversent le clos des Carmélites, et ce passage lui-même, Scellier construisit sur des piquets.

François-Joseph Scellier était un véritable artiste. Sa maison, sur l'antique emplacement d'un asile de la prière, devint une sorte de rendez-vous, dit-on, pour les artistes, les gens de lettres, les savants. Scellier y recevait Houdon, Daubenton, le fondateur du cabinet d'anatomie comparée, Bernardin de Saint-Pierre, les naturalistes Bosc et Richard, attachés au jardin des Plantes, le maréchal Duroc, Prudhon, Louise Meyer, le peintre, Dulaure et sa femme, le comte Péré, sénateur de la première création. Lucien Bonaparte et le cardinal Fesch y firent aussi quelques visites.

M. et Mme Riant, dignes successeurs de Scellier, aussi amis que lui des choses d'intelligence et d'art, ont ajouté à cette habitation une remarquable galerie de tableaux nombreux, parmi lesquels, avec quelques tableaux français, et des Le Boucher, brillent surtout des toiles précieuses des maîtres des écoles flamande et italienne, des Rubens, Raphaël, Van Dyck, etc.; ainsi que des objets d'art, des bronzes, des meubles curieux, de l'époque Louis XV, Louis XVI, et du premier empire. C'est un musée privé que Mme Riant, avec une complaisance et une hospitalité charmantes, ouvre, deux fois par semaine, à tous ceux qui aiment les choses de goût et d'art.

Le chevet de l'ancienne église des Carmélites arrivait au jardin actuel de Mme Riant. Des ouvriers creusant le sol à cet endroit, eu ces dernières années, ont mis à découvert plusieurs cercueils, parmi lesquels on en voyait un qui contenait deux cadavres séparés par de la chaux; c'était un grand corps auquel on avait réuni, dans le même cénotaphe, le corps d'un enfant.

Venons maintenant à la partie centrale de l'ancien enclos, à celle comprise entre la rue du Val-de-Grâce et la ligne parallèle qui serait tracée à la hauteur de ce qu'on appelait la Brasserie du Luxembourg, no 35 actuel de la rue d'Enfer; espace dans lequel nous trouvons, comme propriétaires, Mme Rousset, M. Louvat, M. Duchaussoy, Mme Muffant et surtout M. Robert-Dumesnil. L'emplacement possédé par M. Dumesnil est celui qui comprenait une considérable partie des bâtiments vraiment claustraux, tels que le *chapitre*, le *cloître*, le *noviciat*, le *réfectoire*, les *cellules* des Carmélites.

M. Robert-Dumesnil, notaire de Paris, père du propriétaire actuel, et qui sut trouver, dans les occupations du notariat, des loisirs pour publier une *Histoire* estimée des graveurs français avec une description de leurs gravures (9 volumes in-8o), acquit en 1827 ce terrain, servant alors de marais garni d'arbres fruitiers clos de murs, et qui avait une contenance, dit l'acte de vente, de 94 ares, 2 centiares.

On voit, par les actes de vente, la suite des acquéreurs qui pour cette portion se sont succédé depuis André Denis, qui acheta du domaine de l'État; ce sont M. Paira en 1798, M. Horaist en 1802, M. Brion en 1808, M. Biderman en 1811, de qui M. Robert Dumesnil le reçut en 1827.

C'est dans le corps de bâtiment qu'occupe M. Robert-Dumesnil fils, que se trouve ce qu'on appelle *la chambre de Mme de La Vallière*. Les décorations spéciales qui distinguaient cette salle ont disparu; elle était haute de plafond, mais des raisons impérieuses ont obligé de faire deux étages, là où il n'y en avait qu'un, en sorte que la physionomie de cette salle a complétement disparu.

A quel titre appeler cet appartement *la chambre de Mme de La Vallière?* Uniquement parce qu'en effet la duchesse y était venue plus d'une fois, dans la compagnie des reines, lorsqu'elle comptait encore parmi les dames de la cour. Elle vint aussi assez souvent dans cet appartement, étant carmélite, aux époques où Marie-Thérèse d'Autriche, ou bien la princesse de Conti venait visiter les religieuses du faubourg Saint-Jacques. En effet, c'était l'appartement réservé dans le couvent pour la reine Anne d'Autriche, et pour Marie-Thérèse. Anne d'Autriche y faisait des haltes fréquentes, pendant qu'elle faisait construire le Val-de-Grâce; et plus tard ce fut l'appartement où les religieuses recevaient l'épouse de Louis XIV, quand celle-ci venait converser avec sœur Louise de la Miséricorde. Cet appartement conservait, jusque dans ces derniers temps, son plafond

peint en bleu, ses poutres saillantes, dorées, ornées d'arabesques; on y remarquait partout les armes et le chiffre d'Anne d'Autriche (M. Robert-Dumesnil fils et Mme Riant nous ont dit les y avoir vus).

L'appartement qu'occupe donc M. Robert-Dumesnil, au coin de la rue Nicole et de la rue du Val-de-Grâce, était dans le couvent l'*appartement des Princesses*. Il y avait en effet, au couvent de la rue Saint-Jacques, la *salle de la Reine*, qui était ornée de six tableaux de l'école de Champagne : dont l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*, la *Cananiénne*, etc. On ne peut l'appeler la *chambre de Mme de La Vallière*, que dans ce sens qu'elle y est venue souvent avec les reines ou pour les reines. Mais il est bien évident que, devenue carmélite, elle n'habitait pas des chambres ornées avec un luxe royal. N'oublions pas qu'une fois sortie du monde, Mme de La Vallière ne voulut vivre que d'humilité et de pénitence, et n'avoir d'autre résidence qu'une pauvre cellule nue et délabrée. Un de ses contemporains, Gregorio Leti, qui prit ses renseignements auprès du directeur spirituel de la duchesse, assure que pour rien au monde, une fois vouée à Dieu, elle n'aurait consenti à occuper des appartements princiers. Écoutons-le lui-même dans son *Teatro Gallico* : « Entrata poi nel Monastero, quivi cominciò a vivere con una vita di tanta mortificazione che le monache istesse pigliavano da lei esempio. Veramente io ho parlato col suo Padre confessore, che mi disse cose stupende della vita esemplare di questa Donna, che vive spogliata del tutto d'ogni qualunque cura del mondo, senza volere sapere minima cosa di quello si fà in Parigi, non pensando ad altro che a'digiuni, alle confessioni, alle discipline, agli atti d'humiltà, et ad esser sempre la prima al choro, l'ultima a partire. »

Reste l'extrémité sud de l'ancien enclos des Carmélites ou la partie comprise entre la brasserie du Luxembourg et le boulevard de Port-Royal, c'est-à-dire entre le no 35 et le no 51 de la rue d'Enfer, et qui constituait dans sa totalité le jardin des Carmélites que divisait un mur mitoyen, avec ses diverses dépendances, serres, orangerie, réservoir des eaux d'Arcueil, bassins, etc. Les divers propriétaires de cette portion méridionale de l'ancien couvent sont M. Roussot, M. Jacquin (fabrique de dragées par procédé mécanique), Mme Silvain Péant, Mme Renaud, M. Marchandon, M. Michaud, Mme Marchand, etc. Aucune des habitations qu'on voit aujourd'hui rue d'Enfer, du no 27 au no 49, n'existait du temps des Carmélites. Ce qui nous intéresse historiquement, dans ce troisième lot, est ce qu'on appelle l'*Oratoire de la duchesse de La Vallière*, faisant partie de l'emplacement que possède Mme Renaud, emplacement que le percement de la rue Nicole vient de couper en deux. M. Silvain Péant, jardinier-fleuriste du roi, en était propriétaire au commencement de la Restauration ; il passa ensuite à M. Trenier, Mme Renaud l'a acquis ensuite, et le loue maintenant à M. Trenier fils, Charpentier.

Les plans de Paris de Gomboust de 1652 et de Turgot de 1740,

ainsi que les papiers de l'Hôtel de Ville relatifs à la vente des biens nationaux sous la première République, indiquent l'existence de plusieurs oratoires dans l'enclos des Carmélites. Le seul qui subsiste encore est inclus dans la propriété de Mme Renaud, et se trouve habité par M. Trenier. C'est ce débris du XVIIe siècle, qui a servi d'aliment à différents articles dans les journaux français de 1867 et de 1869 (mai et juin). Voici l'article du *Moniteur* de 1869 répété, nous dit-on, par l'*Union*, le *Français*, le *Siècle*, le *Clocher*, la *Patrie*, le *Figaro*, le *Monde*, etc.

L'Oratoire de Mme la duchesse de La Vallière.

« Le percement aujourd'hui terminé d'une rue non projetée, et par conséquent non indiquée sur le plan d'ensemble de la ville de Paris, a mis à découvert un monument très-ancien, et le plus intéressant par ses souvenirs, qui soit encore debout sur la rive gauche de la Seine.

» Cette rue tient au nord à la rue du Val-de-Grâce. Elle aboutit au sud au boulevard de Port-Royal. Sa longueur est de 240 mètres seulement. Elle est établie sur une partie des terrains composant le clos de l'ancien couvent des Carmélites. Ce clos était considérable, il renfermait neuf arpents de terre et s'étendait jusqu'au clos des Chartreux, rue d'Enfer.

» Sur le développement de la rue qui vient d'être percée, on remarque, sur le côté gauche et vers le boulevard de Port-Royal, une chapelle parfaitement conservée, dont la couleur noirâtre des pierres de taille qui forment la façade atteste seule l'origine antique. C'est l'oratoire sur les dalles duquel s'est agenouillée, et a prié Dieu pendant trente-six ans, Louise-Françoise de La Baume Le Blanc de La Vallière, la favorite du roi Louis XIV.

» L'édifice a quelques mètres de longueur. Le fronton est ornementé très-simplement. Au milieu d'un branchage de palme on distingue I H S, et au-dessous M. A. L'oratoire a un dôme à pignon très-élevé et dentelé sur les deux côtés. L'intérieur a été entièrement transformé et affecté à une habitation bourgeoise.

» A l'extrémité de l'intérieur du monument et à la partie gauche de l'endroit où s'élevait l'autel, était placé dans une niche le prie-Dieu de la royale recluse. C'est là que, chaque nuit, couverte d'un cilice, les pieds nus, la maîtresse du grand roi venait chanter et réciter les versets des matines. C'est là que, presque mourante de douleur, un jour la duchesse de La Vallière, prévenue de la visite de Bossuet, reçut le grand orateur chargé de lui annoncer la nouvelle de la mort de son fils, le comte de Vermandois. C'est là enfin que la duchesse de La Vallière vint lire à haute voix devant les religieuses, ses amies les plus intimes, la lettre chrétienne et éminemment consolante que lui adressa de Rome, en 1676, l'illustre pape Ganganelli, Clément XIV.

» L'oratoire de la duchesse est en ce moment habité par un négo-

ciant en bois de construction qui tient à honneur de respecter cette intéressante habitation, laquelle ne disparaîtra que dans quelques années, lorsque le bail de l'enclos sera fini.

» Cet enclos, plus large alors qu'il n'est aujourd'hui, était, sous Louis XVIII, occupé par le célèbre jardinier-fleuriste, Silvain Péant, chargé des parterres des jardins royaux et des résidences royales. De magnifiques plates-bandes de rosiers se faisaient remarquer dans cette enceinte et l'on venait admirer ces arbustes de tous les quartiers de Paris.

» La duchesse de Berry, qui aimait beaucoup les fleurs, vint un jour se promener chez Silvain et fut tellement frappée de la magnificence de ses produits qu'elle voulut emporter au château un bouquet sorti de ces plates-bandes.

» Pour conserver le souvenir de cette visite, le jardinier de Louis XVIII fit dessiner les roses qui composaient le bouquet de la duchesse de Berry, et, de ces dessins à l'aquarelle, qu'il fit mettre sous verre, il forma l'encadrement d'une glace sans tain existant dans la première pièce de l'oratoire et que l'on voit aujourd'hui dans un état parfait de conservation. » (Voir le *Moniteur* du 25 mai 1869 et le *Clocher* du 12 juin même année.)

Nous ne blâmerons pas l'auteur de cet article intéressant, de participer à la piété populaire envers Mme de La Vallière. Toutefois on est plus exigeant pour un livre d'histoire que pour un article éphémère de journal. Nous dirons, dans un autre paragraphe de cet Appendice, les impossibilités que rencontre la prétendue lettre du pape Ganganelli (Clément XIV) à Mme de La Vallière, puisque il y a une confusion de dates. Ensuite, quand du seul des oratoires nombreux que renfermait le clos des Carmélites, du seul subsistant de nos jours, on en fait l'oratoire *spécial* de Mme de La Vallière exclusivement aux autres religieuses, Mlle d'Epernon et tant d'autres, sur quelles indications *positives* se fonde-t-on pour affirmer aujourd'hui cette particularité? Passe pour *la niche* où était placé un prie-Dieu : si c'était l'oratoire spécial de Mme de La Vallière, rien ne s'oppose, dès lors, à ce que le prie-Dieu de la royale recluse fût placé là. Au reste, en ce qui concerne la visite de la duchesse de Berry dans l'enclos des Carmélites, et le souvenir qu'en voulut garder le jardinier-fleuriste Silvain, nous n'avons qu'à nous en reposer sur l'auteur de l'article, qui a dû recueillir, à cet égard, les traditions locales.

Jusqu'où ne va pas la piété aussi bien que l'imagination populaire ? On a prétendu, sans aucune raison, que Mme de La Vallière avait été ensevelie dans le sol de cette chapelle désormais appelée *Oratoire de Mme de La Vallière*, ce que des fouilles répétées n'ont nullement confirmé. Voici ce qu'on lisait, il y a plus de quinze ans, dans un article de journal, signé : *Albert-Aubert*, par conséquent avant le percement de la rue Nicole, et pendant que les rosiers de M. Péant embaumaient encore le faubourg Saint-Jacques : « L'agonie de Mme de La Vallière fut longue et douloureuse, ce corps si charmant

se flétrissait et périssait en détail. Elle mourut oubliée de Louis, oubliée de ceux qui avaient vu son bonheur ; elle mourut les yeux levés vers le ciel, et la douceur que l'on y voyait peinte remettait en mémoire les paroles que la pénitente avait dites à Mme de Montespan : « *Non, je ne suis pas aise, mais je suis contente.* »

« Et maintenant elle repose sous une chapelle mortuaire, dernier reste des Carmélites au fond d'un faubourg de Paris ; elle y dort au milieu des roses, comme si le ciel avait béni la tombe de la douce repentie. Paris a respecté le saint enclos, et sur cette terre sacrée il a planté ses fleurs les plus belles et les plus suaves. Des myriades de rosiers entourent la chapelle funèbre, et l'âme de sœur Louise respire dans le parfum de toutes ces roses ! »

Tout en contestant la sépulture définitive, nous ne nous opposons pas au fait *de dépôt provisoire* rapporté récemment par un autre journal : « On prétend que le corps de la sœur Louise resta longtemps *déposé* dans la petite chapelle, que l'ouverture de la rue Nicole vient de dégager et de mettre en lumière. » Mais les poëtes eux-mêmes n'ont-ils pas payé leur tribut? On nous assure que M. Alexandre Dumas, qui s'est emparé du nom de Mme de La Vallière, dans son *Vicomte de Bragelonne*, comme dans son *Siècle de Louis XIV*, mentionne aussi la chapelle du grand couvent, dont il est ici question, et qu'on voit encore, égarée au milieu de constructions profanes. Une jeune fille, une héroïne de son roman des *Mohicans*, ayant sa demeure dans le voisinage du Val-de-Grâce, y parle, dit-on, de cette chapelle en y évoquant les souvenirs de Mlle de La Vallière. Du reste, le *Monde illustré* du 10 avril 1869 et la *Semaine des Familles* du 14 août 1869 ont donné une vue de cette chapelle, longue d'environ dix mètres, avec le beau pied de vigne qui marie son feuillage aux sculptures noircies par le temps.

Ce qui est sûr, c'est qu'on nomme ermitages, au Carmel, de petits oratoires que sainte Thérèse veut qu'on trouve, comme des stations pieuses, en divers lieux du monastère. L'oratoire qui subsiste encore rue Saint-Jacques peut, à certains égards, s'appeler l'*Oratoire de Mme de La Vallière*, puisque certainement elle allait, comme ses compagnes, y prier. Un de ces oratoires du couvent de la rue Saint-Jacques avait dix tableaux peints sur bois par Ph. Champagne, représentant la vie de Jésus, six panneaux et plafond peints par le même. C'était probablement l'oratoire que nous voyons encore, et qui était le plus important, situé, au reste, presque au milieu du grand jardin.

Le nombre considérable de pèlerins, que l'article de journal en question a conduits pendant les mois de mai, juin et juillet, vers cet oratoire, témoigne de nouveau combien tout le monde s'incline devant Mme de La Vallière. Pour parler comme un des personnages d'un article de M. A. Nettement, « si on est assez mal-appris pour garder son chapeau devant la duchesse, on se courbe devant Louise de la Miséricorde. »

II

DES LETTRES INÉDITES DE Mme DE LA VALLIÈRE. — COLLECTION EGERTON DU *Museum* DE LONDRES. — LETTRE INÉDITE, CONSERVÉE A CHARTRES. — NOMBREUSES DÉMARCHES POUR LA FAIRE CONNAITRE AU PUBLIC. — LETTRE AUTOGRAPHE ET INÉDITE DE Mme DE LA VALLIÈRE A MGR HUET, ÉVÊQUE DE SOISSONS. — LETTRE AUTOGRAPHE ET INÉDITE DE Mme DE MAINTENON.

Les lettres semblent encore un prolongement de la personne. Ces lignes tracées sur le papier survivent à l'existence matérielle de l'homme, parce qu'elles ne tombent pas comme lui sous les coups directs de la mort. Telle est la raison de l'importance qu'on attache à retrouver des lettres de personnages que le temps a couchés dans le tombeau. On les voit pour ainsi dire réapparaître et respirer dans leur correspondance avec leur génie, leur âme, leur cœur et leur intelligence. Les lettres ont même cet avantage, de présenter les hommes, en dehors de toute parade, avec leurs vraies pensées, telles qu'elles se répandent, simples et spontanées, dans un entretien confidentiel. De là, l'ardeur à rechercher des lettres et des autographes de Mme de La Vallière, aussitôt après sa mort. Claude Lequeux est le premier qui publia, en 1767, un recueil de lettres d'elle, au nombre de cinquante : la première datée de Tournay, le 9 juin 1673; la dernière des Carmélites de la rue Saint-Jacques, du 17 novembre 1693. Ces lettres adressées par l'illustre pénitente au maréchal de Bellefonds eurent une grande vogue, le public les dévora. Ce recueil fit désirer celles qui demeuraient « ensevelies » et que Lequeux n'avait pu recouvrer. Les fouilles ont recommencé de plus belle, dans le XIXe siècle. On aurait voulu découvrir quelques débris d'épîtres, dans lesquelles Mme de La Vallière aurait inscrit quelque vivant souvenir de son paradis de Versailles. Aussi quel empressement et quelle foule dans les ventes publiques, où l'on annonçait des autographes de la célèbre carmélite ! combien qui espéraient retrouver dans la poétique confidence de la duchesse « la chanson des vingt ans, toujours chantante, toujours haïe et toujours douce ! » Qui ne pensait mettre la main sur quelque révélation touchant le roi, les enfants de Mme de La Vallière, sa rivale, enfin tout ce qui disputait son cœur à Dieu ?

Il y eut en 1827, 1844, 1845, 1847, 1852, 1855, des ventes publiques, où figurèrent des autographes de la duchesse. M. Pierre Clément et M. Arsène Houssaye en ont publié la liste d'après les catalogues Sotheby, Charon, Laverdet, Soleinne, M. L..., G..., J. G.... Tout ce que nous y trouvons de plus saillant, c'est ce mot que Mme de La Vallière écrivait à l'évêque d'Avranches, Mgr Huet : « Je suis sy per- » suadée que le plus grand avantage qui me puisse arriver est d'estre » oubliée. »

Existe-t-il de Mme de La Vallière beaucoup d'autres lettres, outre celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour? S'il fallait s'en rapporter aux Mémoires de la baronne d'Oberkirch, la duchesse de La Vallière possédait, en 1782, de nombreuses lettres de la carmélite. Mais plusieurs des assertions de Mme d'Oberkirch ont besoin d'être contrôlées : de plus l'opinion personnelle de M. Pierre Clément (de l'Institut) est, qu'après ce qu'on a publié de cette femme dans ces derniers temps, il doit rester d'elle peu ou point d'autres lettres inédites. (Voir *Mme de Montespan*, à l'Appendice, p. 362.)

Commençons par remarquer qu'on ne retrouve pas de lettres de Mme de La Vallière, pour la période de 1661 à 1670, c'est-à-dire pour le temps de sa faveur à la cour. Louis XIV a-t-il tout jeté au feu? Tout ce qu'on a découvert et publié est signé *Louise de la Miséricorde*.

Nous devons à Claude Lequeux les principales lettres que Mme de La Vallière a écrites quand elle méditait sa retraite, et puis quand elle fut carmélite. Là se trouve un véritable intérêt épistolaire; là on entend vibrer le cœur de cette personne célèbre. Les lettres que nous avons données de nos jours sont à côté de celles-là bien pâles ou nulles, sous le rapport de l'intérêt.

M. Arsène Houssaye a inséré deux lettres inédites dans son livre sur *Mlle de La Vallière* (*appendice*, p. 410, 411), dont l'une est adressée à M. Dodart, l'autre au Père Mabillon. Il a donné un *fac-simile* de celle à Mabillon. Du moins dans cette lettre, Mme de La Vallière jette un coup d'œil sur son passé; elle dit qu'elle marche avec ferveur dans la pénitence qu'elle est obligée de « faire, afin de n'avoir pas à répondre un jour de ses crimes passés... »

M. Pierre Clément, si dévoué de cœur et d'intelligence au progrès de la science historique, a reproduit aussi dans son édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, imprimée en 1860, douze lettres inédites adressées à diverses personnes, par Mme de La Vallière, depuis son entrée aux Carmélites. Depuis ce temps, M. P. Clément a eu la bonne fortune de découvrir cinq autres lettres inédites, dont il a enrichi son récent ouvrage sur Mme de Montespan, (à l'*appendice*, p. 362 et suivantes).

Il y a donc presque à désespérer maintenant de trouver aucune lettre inédite de Mme de La Vallière, après MM. Feuillet de Conches, P. Clément, de l'Institut, Arsène Houssaye. Nos investigations dans le but de découvrir quelques-unes de ces lettres, ont produit moins de résultat que nos recherches sur Marie-Thérèse d'Autriche. Nous nous étions adressé au *British Museum* de Londres pour retrouver, dans la collection de lord *Egerton* la trace d'une lettre de Mme de La Vallière, sur laquelle M. Paul Lacroix, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, nous avait fourni quelques indications. Cette lettre n'a pu être découverte dans la vaste collection britannique.

On parlait dans un article de journal d'une lettre adressée à Mme de La Vallière par le pape Clément XIV. S'il y avait une lettre

un pape en 1676, elle ne pourrait être que du doux et pacifique Altieri, qui devint Clément X en 1670.

Nous avons recherché une lettre de Louis XIV, curieuse par sa date, c'est-à-dire la *première* lettre que le roi adressa à Mlle de La Vallière. Cette lettre dont il est question dans un des chapitres de cette histoire, se trouve aujourd'hui à Chartres en des mains qui, pour le moment, se sont refusées à nous en donner connaissance. Voyages, démarches de toute sorte, tous les moyens employés par nous, pour en obtenir communication, ont été sans succès. L'honorable personne que nous avions priée de renouveler nos instances, nous écrivait de Chartres, le 1er décembre 1862. —

« Monsieur l'abbé,

« Je me suis acquitté avec plaisir de votre commission auprès de Mme veuve R..., mais j'ai le regret de vous annoncer que cette dame est très-décidée à ne donner communication à personne, *autre* qu'à M. de ..... des autographes que lui a laissé son mari. Elle veut les vendre un jour, et le moment sera venu dès que M. de ..... en aura fait le dépouillement avec elle. Son intention est de les offrir *directement* à la famille de... avant de les mettre publiquement en vente. M. Cousin, ami de son mari, a vu cette lettre de Louis XIV et d'autres avec, mais elle ne consentira plus » à les faire voir ; en un mot, cette dame ne fera rien que par M. de ..... J'eusse voulu, monsieur l'abbé, vous donner des nouvelles plus heureuses, mais... »

Même insuccès pour quatre autres lettres autographes de Mme de La Vallière, dont M. Feuillet de Conches nous avait donné information. Nous sommes arrivés trop tard, nous nous en consolons, voici pourquoi. La plupart des lettres de Mme de La Vallière, qu'on donne, depuis celles de Claude Lequeux, sont dépourvues en général de toute valeur littéraire et de tout intérêt historique. Elles n'ont d'autre importance que celle qu'elles tirent du nom et de la main qui les a tracées. Très-insignifiantes en elles-mêmes, elles n'apprennent absolument rien, ne disent rien au cœur ni à l'esprit, ne font allusion à quoi que ce soit qui puisse intéresser le lecteur. Ensuite pour les quatre lettres en question, hâtons-nous de dire qu'elles ont déjà été publiées par Lequeux. Seulement, comme ce sont les originaux, les autographes eux-mêmes de Mme de La Vallière, on pourra corriger Lequeux, s'il n'était pas exact. Ce sont les lettres à Bellefonds.

Nous avons cru devoir essayer de nouvelles tentatives en ces derniers jours (avril 1869) à Chartres, pour la première lettre de Louis XIV à Mlle de La Vallière, elles ont échoué comme par le passé. Si nous sommes bien informé, le propriétaire de cet autographe, simple billet du grand roi, se serait même plaint amèrement de notre insistance : il se méfierait de nos intentions et refuserait d'admettre que ce soit un simple motif de

curiosité, qui nous pousse à vouloir en prendre communication. Voilà jusqu'où a été notre zèle, pour découvrir quelque chose d'inédit de Mme de La Vallière ; il nous a fait encourir un reproche d'indiscrétion, qu'il est toujours désagréable de recevoir. En attendant, nous sommes une des preuves vivantes que M. P. Clément s'est trompé sur un des signes du temps, quand il a écrit la remarque suivante, qui s'adresse, nous le croyons, au billet de Louis XIV, conservé à Chartres : « Nous avons ouï dire il y a longtemps à M. Cousin, qu'un collectionneur, habitant la province, possédait un billet de Mlle de La Vallière à Louis XIV (c'est plutôt Louis XIV à La Vallière). Il est à désirer qu'il soit aussi publié. Les amateurs d'autographes commencent à comprendre que la publicité donnée à une pièce intéressante en augmente la valeur » (*Mme de Montespan et Louis XIV*, p. 362). Pas plus en 1869 qu'en 1862, on ne veut mettre en mesure de donner de la publicité à ce billet autographe de Louis XIV, qu'on dit fort *impétueux*. Et contrairement au sentiment de M. Pierre Clément, on semblerait convaincu à Chartres que c'est diminuer le prix et l'importance d'un autographe, que d'en divulguer l'existence; et par contre, que plus un manuscrit est ignoré, inconnu, étant comme s'il n'était pas, plus aussi il vaut, plus il gagne en mérite intrinsèque.

Toutefois, comme on n'est pas tenu d'être toujours aussi difficile à Paris qu'à Chartres, M. le comte Maxence de Damas, et M. Gauthier la Chapelle, de la cour impériale de Paris, possesseurs de curieux autographes, et qui envisagent leur publication d'une manière large, nous ont communiqué deux lettres inédites, l'une de Mme de La Vallière, l'autre de Mme de Maintenon, que nous donnons ici, persuadé qu'elles seront agréables aux chercheurs de pièces inédites.

LETTRE INÉDITE DE Mme DE LA VALLIÈRE.

Ce 31 aoust [1].

« JÉSUS ✠ MARIA

» Nns (Nous) allons à vvs (vous), Monseigneur, avec une extrême confiance
» en vre bonté, espérant obtenir de vs une grâce qui ns fera
» un sensible plaisir, elle est en vre pouvoir, c'est pourqu'oy
» ns croyons n'estre pas refusée. M. de la Chesnaye, mon
» ancien amy, vs dira, Monseigneur, de quoy il s'agit; ns
» n'antrons pas dans le détail ns mesme, crainte de vs impor-

[1] Entre 1683 et 1689, puisque Huet fut évêque de Soissons en 1685 et d'Avranches en 1689.

» tuner, vous assurant, Monseigneur, que n^e sommes avec
» respect v^re très-humble et très-obéissante fille et servante,

» Sr LOUISE DE LA MISÉRICORDE,
R^le C^e INDIGNE. »

Suscription de la lettre :

✝ *Monseigneur*

Monseigneur l'évêque de Soissons.

M. Clément, de l'Institut, a dit que l'original de cette lettre se trouvait à la Bibl. imp., Mss. suppl. français, n° 5273. *Correspondance de Huet*, t. I. — Il est positif que nous venons d'en voir l'original chez M. Gauthier la Chapelle, et que notre vénérable secrétaire de l'Institut historique nous a gracieusement permis d'en prendre copie.

Voici maintenant la lettre inédite de Mme de Maintenon, écrite à l'occasion du mariage de Louise Julie d'Hautefort avec Auguste Sublet, marquis d'Heudicourt ; elle est adressée à la marquise de Surville (Anne Louise de Crevant d'Humières, femme de Louis Charles d'Hautefort, marquis de Surville, et mère de Louise Julie).

Adresse : A madame, madame la marquise de Surville.
Le cachet représente un fil à plomb avec cette devise : *Rectè.*

« Ce 4 may 1715.

» Il m'a esté impossible, Madame, de répondre plustost à
» la lettre dont vous m'avez honorée quelque envie que j'eusse
» de vous marquer ma joye et ma recognoissance du bonheur
» que vous procurés à M. le marquis d'Heudicourt : il ne
» pourra jamais, Madame, s'acquitter de tout ce qu'il vous
» doit, car certainement vous luy faittes un beau present et
» la manière a esté si agréable qu'il sembloit que tout l'advan-
» tage estoit de vostre costé, j'en ay admiré toutes les circons-
» tances et je me trouverois embarrassée si j'estois à sa place
» de tout ce que j'aurois à faire pour m'acquitter de si grandes
» obligations, j'ay toujours regardé comme une des miennes,
» Madame, d'etre plus que personnes votre très humble et
» très obéissante servante.

» *Signé :* MAINTENON. »

III

LE LIVRE DES *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, PAR Mme DE LA VALLIÈRE. — L'EXEMPLAIRE DU LOUVRE, CORRIGÉ DE LA MAIN DE BOSSUET. — QUATRE PAGES DU GRAND DAUPHIN, AVEC DES CORRECTIONS DE BOSSUET, POSSÉDÉES PAR L'AUTEUR ET EMPLOYÉES PAR LUI POUR COMPARER ET POUR JUGER DE L'AUTHENTICITÉ DES CORRECTIONS DE L'EXEMPLAIRE DU LOUVRE.

Les Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente, parurent en 1680 ; elles ont été attribuées à Mme de La Vallière. Ces réflexions n'avaient pas été écrites pour être publiées ; elles portaient en tête un avertissement qui expliquait ainsi la publication du livre et l'anonyme gardé par la pénitente : « Sa modestie et son humilité ne veulent pas qu'on la nomme, et elle n'aurait jamais permis qu'on publiât ces saintes réflexions si elle en avait été avertie et si elles ne lui avaient été enlevées par une dame d'une grande vertu, qui aurait cru commettre une injustice en privant les fidèles d'un ouvrage qui peut être utile aux pécheurs qui veulent se convertir. » L'auteur manifestait ainsi le caractère tout intime de cet écrit, « tracé de sa propre main comme un registre des miséricordes de Dieu, afin que si sa foi venait à chanceler, son espérance à se refroidir et sa charité à s'éteindre, elle pût rappeler à son âme par la lecture de ce papier le souvenir et le sentiment des bontés et de la grâce de Dieu. »

La bibliothèque du Louvre possède un exemplaire des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, qui est de l'année 1688, cinquième édition, Paris, chez Dezallier ; cet exemplaire a l'importante particularité de porter de nombreuses corrections marginales ; car voici ce que dit de ces corrections manuscrites, une note d'écriture ancienne inscrite sur la garde du volume que possède le Louvre : « Cet excellent ouvrage de Mme de La Vallière a été corrigé, comme on le voit de la main de M. Bossuet ; ces corrections faites avec une sagacité rare, rendent cette édition bien précieuse. »

Que penser de l'authenticité des *Réflexions* et de l'authenticité des *corrections de Bossuet ?* Le livre des *Réflexions sur la miséricorde*, vient-il de madame de La Vallière, et les corrections de l'exemplaire du Louvre sont-elles de la main de Bossuet ?

En 1700, ce livre en était à sa huitième édition. Rien ne prouvait au premier abord qu'il fût de Mme de La Vallière, et quelques critiques prétendirent qu'il pouvait aussi bien être de Mme de Longueville, de Mme de Montespan ou de quelque autre illustre pénitente. Mais ces doutes ne supportent pas l'examen ; la tradition a toujours attribué ce livre à Mme de La Vallière. Dès les premières éditions, et du vivant même de Mme de La Vallière, les journaux de Hollande la

nommèrent. Le succès extraordinaire que ce livre eut en France, indique que l'opinion n'hésitait pas sur sa provenance. Il s'en fit à Paris cinq éditions dans l'espace de huit années, et les deux premières dans moins de six mois, coup sur coup. Cette curiosité si empressée du public, tenait au nom de Mme de La Vallière, circulant mystérieusement de bouche en bouche.

Plusieurs éditions se succédèrent de 1680 à 1710 ; on en retrouve de 1693 ; toutes portent le même pseudonyme : « Par une dame pénitente, » sans un mot de plus. En 1710, sœur Louise de la Miséricorde meurt, et presque immédiatement après, en 1712, une nouvelle édition paraît, enrichie cette fois d'une vie de Mme de La Vallière, qui divulgue le secret déjà connu, au reste, de la partie informée du public. L'opinion sur le véritable auteur des *Réflexions* était donc parfaitement établie du vivant de Mme de La Vallière. Moreri dit dans son *Dictionnaire historique* (1759) : « On lui a toujours attribué un petit ouvrage de piété qui a eu grand cours sous le titre de *Réflexions sur la miséricorde de Dieu.* » Bayle, l'abbé Lequeux, le P. Lelong, le savant Barbier l'attribuèrent comme Moreri à la célèbre duchesse. M. le baron Ernouf cite dans un savant article le passage suivant des *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle, sous la rubrique du mois de septembre 1684, deuxième édition d'Amsterdam, passage qui nous donne tout à la fois des détails intéressants sur la vogue que cet opuscule obtint dès le début, et sur plusieurs éditions de Hollande, échappées aux premières recherches de l'éditeur de 1861.

« Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, par une dame pénitente, qui furent imprimées à Paris pour la première fois, il y a quatre ans, ont déjà été réimprimées sept ou huit fois à la Haye, chez Adrien Moetjens, sans compter l'édition en flamand qu'il en a donnée. On y a joint tout fraîchement un petit livre imprimé à Mons, qui a pour titre : *l'Amante convertie, ou l'Éloge d'une illustre pénitente*, présenté à Basilisse par Eusèbe.

« Cette dame pénitente, à laquelle on attribue les *Réflexions*, c'est Mme de La Vallière. On achetait son ouvrage au commencement avec une telle ardeur que les imprimeurs n'y pouvaient suffire, et encore aujourd'hui le débit en est si grand, qu'il y a beaucoup d'apparence que d'ici à peu d'années on en pourra compter plus d'éditions que du livre du P. Binet, qui en a eu quatorze. Je ne pense pas que les comédies de Molière et les satires de Despréaux aillent jamais si loin. » L'événement a démenti cette dernière observation, où l'on retrouve la malignité inhérente au caractère de Bayle, qui ne lui permettait pas de dire du bien d'une personne ou d'un livre, sans l'assaisonner de quelque épigramme.

Nous ne pouvons donc avoir d'autre opinion que celle de M. Pierre Clément disant que, « ni la duchesse de Longueville ni la marquise de Montespan ne peuvent avoir écrit les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. Tout donne lieu de croire, au contraire, en lisant,

qu'elles sont bien de la duchesse de La Vallière. » Nous ne pouvons surtout avoir d'autre opinion que l'éditeur lui-même, si bien informé, qui publia pour la première fois ce livre en 1680. Antoine Dezallier, qui avait d'abord donné la première édition des *Réflexions*, sans nom d'auteur, se hâta de mettre le nom de Mme de La Vallière dans l'édition de 1712. Qui pouvait mieux savoir que lui de quelle plume émanait ce petit livre ? Comment supposer qu'un éditeur français eût pu attribuer à Mme de La Vallière, à peu près ouvertement, deux ans après sa mort et du vivant même de Louis XIV, malgré la surveillance des censeurs, un livre qu'elle n'aurait pas écrit ? (Voy. P. Clément, préface, p. IV, son édition des *Réflexions*.)

Dezallier fut confirmé, dès l'origine, par les traducteurs et les éditeurs à l'étranger. On lit dans la préface de la traduction allemande, publiée à Francfort en 1682, ce qui suit : « Le lecteur saura que la dame pénitente (je le tiens de bonne source), qui a écrit ces Réflexions pieuses, est la célèbre duchesse de La Vallière.... Au temps actuel elle se nomme la très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde. »

Les corrections de l'exemplaire du Louvre sont-elles réellement de la main de Bossuet ? Les uns l'affirment, les autres le contestent. M. Sainte-Beuve, M. Floquet, M. P. Clément, M. Louis Ratisbonne, M. Feuillet de Conches, M. Arsène Houssaye, inclinent pour la négative, les uns ne trouvant pas d'identité entre l'écriture de Bossuet et les corrections de l'exemplaire du Louvre, les autres regardant ces corrections comme littérairement indignes de Bossuet et inférieures au texte. D'autres, comme M. Damas-Hinard, M. de Sacy, M. Romain-Cornut, M. Aurélien de Courson n'hésitent pas à proclamer que l'exemplaire en question contient incontestablement l'écriture de Bossuet. Des confrontations nombreuses ont été faites. MM. Damas-Hinard et Romain-Cornut n'ont pas le moindre doute sur la réalité des corrections par le grand prélat. Nous nous sommes livré nous-même à une expertise. Après avoir comparé les corrections manuscrites de l'exemplaire des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, du Louvre, avec un autographe de quatre pages de devoir du grand Dauphin, *corrigées par Bossuet lui-même*, qui est en notre possession personnelle, nous devons convenir que ce travail de vérification nous laisse dans un état d'hésitation et d'embarras. L'opinion qui soutient que l'exemplaire du Louvre a été effectivement corrigé par le grand Bossuet, ne nous paraît pas dépourvue de quelque probabilité. Admettez que les corrections ont pu quelquefois faire perdre l'énergie native de l'inspiration originale ; mais ne fallait-il pas, alors que la duchesse était devenue carmélite, sacrifier quelque chose aux bienséances, et ne convenait-il pas à un évêque d'adoucir certains accents trop passionnés, certains élans échappés à la duchesse encore en proie à ses douleurs, quand elle écrivait les pensées qui devinrent le livre des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu ?*

La première édition des *Réflexions* qui parut au XVIIe siècle est de

1680); la bibliothèque impériale en possède un exemplaire, il porte cette indication : *à Paris, chez Antoine Dezallier, rue Saint-Jacques, à la Couronne-d'Or*, in-12 de 129 pages, MDCLXXX.

Des diverses traductions qu'on fit de ce livre, la bibliothèque impériale renferme la traduction allemande de 1682, intitulée : *Der Hochadelichen dame Louise-Françoise da La Vallière Buss-Seuffrer.* (Soupirs de pénitence de la noble dame Louise-Françoise de La Vallière, rédigés en vingt-quatre réflexions en forme de prières sur la miséricorde de Dieu.) Traduit du français, par Mathieu Kramer, Francfort, *Leonard Loschge*; 2e édition, 1682, avec gravures et deux portraits.

On retrouve aussi, à la même bibliothèque, les éditions des années 1684, 1693, 1700, 1705, 1712, 1722, toutes de Dezallier, l'édition de 1731, chez David, Paris, portant expressément le nom de Mme de La Vallière, l'édition de 1736 (9e, chez Reimer Leers, à Rotterdam). On y peut voir également les éditions de 1740, 1744, 1754, 1766, 1804, 1828, 1836, 1852. M. P. Clément en a donné la liste.

Des nombreuses et diverses éditions des *Réflexions*, qui parurent à différents intervalles, dans le cours du XVIIIe siècle, nous possédons un exemplaire de 1744, ayant appartenu à Mme de Saumont, avec des gravures dont l'une représente la scène évangélique de l'*Enfant prodigue* revenant à la maison paternelle. Nous avons aussi l'édition de 1754, ainsi qu'une des éditions publiées au commencement du premier Empire par Mme de Genlis. Nous possédons également un exemplaire de l'édition que Mme de Genlis donna en 1804, et où, dans un petit avertissement, elle assure que « les gens du monde et surtout les jeunes personnes peuvent retirer beaucoup de fruit d'une telle lecture. »

Mais la plus belle édition qu'on ait faite de ce livre a paru en 1860, à la librairie J. Techener. Rien n'a été négligé du côté de l'impression, et surtout M. P. Clément y a donné un haut intérêt en y ajoutant une savante notice sur Mme de La Vallière, avec différentes pièces inédites.

M. Romain-Cornut a mieux fait encore, en se livrant à une étude approfondie des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, qu'il a intitulées : *les Confessions de Mme de La Vallière repentante*, un fort volume in-12, de 360 pages, publié par la librairie Didier, en 1855. M. Romain-Cornut ne se borne pas à une étude grammaticale, et à un commentaire littéraire sur ce livre de Mme de La Vallière. Son livre est « un livre étudié, » qui non-seulement renferme « plus d'une page éloquente, » comme dit M. Arsène Houssaye, mais qui est en même temps un solide travail d'interprétation psychologique et historique. Pour M. Romain-Cornut, les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, ne sont pas seulement une suite de réflexions pieuses, il y retrouve un précieux monument d'histoire intime, écrite à l'heure même de l'émotion, l'histoire d'une âme faible et généreuse,

qui se débat dans les suprêmes angoisses d'une conversion longtemps disputée, et accomplie enfin avec un mélancolique mais inébranlable courage. L'authenticité des *Réflexions* ne fait pas un doute pour M. Romain-Cornut. Mme de La Vallière seule a pu les écrire. Amis, ennemis, consolateurs et guides, persécuteurs et bourreaux, tous sont enlacés dans la trame de ses confidences.

Pourquoi voudrions-nous supprimer, dans la vie de Mme de La Vallière, ce livre où elle répandit son cœur à un moment si intéressant de sa vie; où « elle *fut éloquente* sans souci de vouloir l'être? » Elle ouvrait son cœur, ajoute M. Arsène Houssaye, croyant ne répandre que l'amour divin, mais retrouvant dans cette source intarissable toutes les lueurs incendiaires qui dévoraient sa jeunesse. Elle s'était ensevelie sous elle-même comme une autre Pompéia, mais ses cendres devaient la consumer encore.

IV

LE PREMIER DISCOURS QUE L'ABBÉ DE FROMENTIÈRES DEVAIT PRONONCER A LA PRISE D'HABIT DE Mme DE LA VALLIÈRE. — *Discours inédit.* — POURQUOI IL NE FUT PAS PRONONCÉ.

Au lieu de reproduire ici le beau discours de Bossuet pour la profession de Mme La Vallière, qu'on peut lire dans les œuvres du grand évêque, ainsi que le discours pour la vêture, prononcé effectivement par M. l'abbé Fromentières, nous donnerons un discours *inédit*, préparé pour cette cérémonie de la vêture. Nous en devons la communication à la grande obligeance de M. Paul Lacroix, aussi docte qu'il est large d'idée et étranger aux mesquines restrictions de quelques érudits. Ce discours était le premier que M. de Fromentières avait composé et qu'on lui demanda de ne pas prononcer. Selon M. P. Clément de l'Institut, rien n'appuie ni ne contredit l'authenticité de ce sermon. Néanmoins, c'est un discours qui est bien de l'époque, et malgré les nombreuses négligences qu'il renferme, on y retrouve le genre habituel de l'abbé de Fromentières. Nous dirons, quant à nous, que rien jusqu'ici ne nous semble infirmer l'authenticité d'origine de ce discours et que c'est bien le premier qu'avait composé l'abbé de Fromentières pour la vêture de Mme de La Vallière. Ce discours manuscrit, qui probablement n'est qu'une copie de l'original, était dans la collection des auto-

graphes d'Arnauld d'Andilly, sous le titre de *Sermon de l'abbé de Fromentières.* Quelle raison de suspecter cette origine? Il est bien évident qu'on dut conseiller au futur évêque d'Aire de composer un nouveau discours et d'abandonner celui que nous donnons, comme étant trop explicite sur le passé de la duchesse.

On retrouve dans ce sermon toutes les longueurs de l'exorde, les divisions, les préparations, les répétitions, et tout l'attirail oratoire que signale M. de Sacy au sujet de Bourdaloue.

On y remarque aussi que M. de Fromentières, orateur de second ordre, manquait de souffle dans l'inspiration, et de sentiment de l'harmonie dans l'expression et la forme. Le sermon n'est qu'une simple ébauche, non revue, pleine d'inutilités vides, fastidieuses, et incolores, qu'on n'a pas fait disparaître.

Sermon de monsieur de Fromentières evesque d'Aire a la gloire de Madame de la Valliere duchesse de Vaujour sur la veture de l'habit par elle prit (sic) *au grand couvent des Carmelites du faubourg Saint-Jacques de Paris le 6 juin* 1674.

In vetamine monialis congratulamini quia inveni ovem quæ perierat.

Madame, avez-vous le courage de mourir et de faire un sacrifice de vostre vie dans ce bel aage; le monde n'a-t-il point d'atrait pour vous retenir? quand je vous dis qu'il faut mourir, pouvez-vous entendre sans fraieur cette terrible nouvelle qui fait trembler les plus hardis et jette la pâleur sur le visage des plus résolus; ne devroy-je pas plus tost vous parler des douceurs de la vie que des tristes effects de la mort? cependant, il faut que je vous dise que vous allez mourir; il est vray que le jour auquel nous entrons dans le monde est le premier pas et la première démarche que nous faisons vers le tombeau, et que nous ne commençons pas plus tost à vivre que nous commenssons à mourir. Je puis dire que ce jour auquel vous sortez du monde est celuy de vostre mort; en effet, tout ce qui paroist en ce saint spectacle nous avertit de vostre mort, cette noble parenté n'est icy présente que pour honorer vos funérailles, ce chœur brillant de lumières représente vostre sépulcre, et quant on vous verra estendue sur la terre et couchée sous un drap funèbre, vos chères sœurs dignes et vertueuses religieuses carmélites vous considéreront comme morte. Et partant, Madame, dis-

posez-vous à mourir : trois choses rendront considérable l'action que vous allez faire et me font admirer le bonheur de vostre mort.

La première c'est que vous mourez jeune et consacrez à Dieu la fleur d'une vie angélique; la seconde c'est que vous mourez avec une résolution et une fermeté de cœur qui estonnera vos spectateurs et les fera ressouvenir de cette femme forte qui vit et est comblée de joye au dernier jour de sa vie, *videbit in die novissimi* : enfin la troisième c'est que vous mourez de la plus belle mort et que vous avez choisy la plus belle sépulture, autant d'effets de la charité et de l'amour de Dieu, *charitate vulnerata sum.*

Il ne vous manque, Madame, qu'une oraison funèbre : je suis monté dans cette chaire a ce dessein ; je ne la feray qu'après vous avoir très humblement suppliée de joindre vos prières avec les nostres pour implorer l'assistance de celle à qui nous demandons tous les jours la grâce de bien mourir, c'est la sainte Vierge, à qui nous dirons humblement avec respect les paroles de l'ange. *Ave Maria.*

Madame, je vous parle de la mort avec assurance parce que vous estes resonable et fidelle, c'est assez que d'estre resonable pour estre assuré qu'il faut mourir, la raison est capable de nous persuader cette vérité ; mais la foy qui est plus forte ne s'arrette pas là, elle nous dit et nous convainc que le jour de nostre mort est meilleur que celuy de nostre naissance, qu'il est plus à souhaiter de mourir que de vivre, *melior est dies mortis quàm dies nativitatis.* Quant la vie seroit plus charmante qu'elle n'est, on ne la devroit pas désirer puisqu'elle nous éloigne de nostre bonheur ; mais je n'y trouve que des travaux et des misères, et saint Grégoire dit qu'en sortant du sein de nostre mère qui est un tombeau où nous demeurons neuf mois, nous allons vers un autre tombeau qui est le sein de la terre, *e tumulo tumulum peto;* la vie est-elle donc si précieuse qu'il faille craindre de la perdre, puisqu'elle est pleine de travaux et de misères qui ne finissent qu'à la mort? C'est une chose si peu considérable au sentiment de la nature, qu'un enfant gémit et jette des larmes en entrant dans le monde pour nous apprendre qu'il ne reçoit ce présent qu'avec regret. Enfin, les héros que l'antiquité a tant loués, n'ont-ils pas méprisé la mort ; que si un homme courageux ne l'appréhende pas, la vie doit-elle charmer un chrestien ; et celuy a qui la foy promet après la mort un bonheur éternel doit-il craindre la perte de sa vie? S'il n'y a point de juste et d'innossent qui soient assurez de conserver la grâce parmi tant de corruption, peut-il aimer la vie qui l'expose à mille dangers? Si mesme dans la vie la plus parfaite il y a des fautes inévitables et des pechez veniels dont nostre faiblesse ne peut se garantir, faut-il désirer la prolongation de nos jours puisque cela ne sert qu'a augmenter et a accroître nos debtes et nos pechez? Ah que cette pensée est terrible et que j'ay grand sujet de trembler quant je pense que tandis que je vivray je ne seray point assuré de mon salut et que je seray toujours à la veille de faire un triste naufrage. C'est pour cette raison que ceux

que Dieu a enlevés afin que la malice du siècle ne corrompe leur sainteté, *raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus*... (La fin de la phrase manque dans le manuscrit.)

Après cela j'aimerois une vie qui m'expose au hazard de me perdre et qui retarde une beatitude éternelle et la possession d'un Dieu que j'espère et désire ardemment. C'est pour cette raison que les saints ont désiré la mort; un saint Paul dit que son ame désire d'estre dettachée de son corps pour estre unie à Jésus-Christ dans le ciel, *dissolvi et esse cum christo*. Si tous ces désirs enflammés et retardés estoient aux saints des supplices, d'où vient qu'il y en a tant qui craignent la mort? C'est le manque de foy qui fait cela, *hoc fit, fratres, quia fides deficit, quia nemo credit*. Quand vous demandez tous les jours que son royaume advienne, *adveniat regnum tuum*, ne luy demandez-vous pas qu'il abrege vos jours, Madame? Je vous ay donc dit cela pour armer et encourager vostre constance et pour disposer vostre cœur à recevoir la nouvelle de vostre mort, pour estre une sainte et véritable religieuse et estre morte au monde. Ainsy, Madame, vous disposant à faire cette célèbre vêture de l'habit de Nostre-Dame-du-Mont-Carmel et ces vœux solennels que vous allez faire aujourd'huy devant toute cette noblesse, vous devez vous disposer à mourir. Mais, Madame, qu'est-ce que mourir? c'est faire trois choses, c'est faire trois démarches, trois séparations et trois sorties. La mort dit à une ame trois choses que Dieu dit autrefois au grand patriarche Abraham. Dieu le voulant sanctifier lui dit premièrement *egredere de terra*, sors de la terre et quitte tes possessions et tes héritages. Secondement Dieu luy dit *egredere de cognatione tua*, quitte ta parenté, romps toutes les chaines de la chair et du sang. Troisièmement, il luy dit *egredere de domo tua*, sors de ta maison pour rentrer dans une maison étrangère : Voilà ce que Dieu commanda à ce grand patriarche, et ce que dit l'amour divin lorsqu'il porte une ame à faire profession de la vie religieuse. Et la charité va vous dire premièrement : *egredere de terra tua*, sortez de vostre terre, quittez vos biens et vos possessions; secondement, elle va vous dire, *egredere de cognationa tua*, quittez vos parents; enfin, elle va vous dire, quittez la maison de vostre père. Cette charité fait plus; comme elle est forte et plus forte que la mort, *fortis ut mors dilectio*, elle fait les mêmes choses que fait la mort; elle nous sépare de nos parens, elle nous met dans un tombeau ; voilà ce que fait la charité d'une religieuse; elle va vous despouiller, elle va rompre tous les liens de la chair et du sang, elle va vous séparer de vos parens, elle va vous mettre dans une sainte solitude qui est une espèce de tombeau; et pour ces grands effects elle se sert de trois vertus, de la pauvreté, de l'obéissance, et de la chasteté; voilà trois vertus qui vont prononcer l'arrest de vostre mort. La pauvreté vous dira, il faut quitter tous ces biens, toutes ces prétentions; l'obéissance vous dira, renoncez aux sentimens de la chair pour obéir a Dieu et vous attacher uniquement a Jésus-Christ ; enfin, la chasteté

vous dira, renoncez aux plaisirs sensuels. Et en un mot, l'amour divin va vous priver des biens temporels que vous possédez pour vous en donner d'éternels; secondement, il va vous séparer de vos parens pour vous mettre dans une sainte solitude; enfin il va vous oster la vie sensuelle pour vous donner une vie spirituelle et divine. Mais, Madame, comment cela se pourra-t-il faire? Il me semble que vous este cette brebis égarée dont il est parlé dans la sainte écriture; que son pasteur aiant esté longtemps à la chercher et l'ayant trouvée, la prit et la chargea sur ses épaules, et la remit doucement dans la bergerie. De mesme, Madame, en est-il de vous, la force de la grace vous a esté chercher jusque dans le fond du péché qui vous avoit esgarée de la face de Jésus-Christ; la force de cette grâce vous aiant retrouvée elle vous a retirée de vostre péché et vous a chargée sur les épaules pour en mesme temps vous remettre doucement sur la montagne d'une sainte maison de Nostre-Dame-du-Mont-Carmel, où vous estes présentement en retraite, à dessein d'y faire le reste de vos jours une parfaite pénitence. C'est, Madame, le saint Esprit qui a opéré sur la conduite de cette grace par le souffle du Père éternel, pour vous donner cette vie spirituelle et divine que vous souhaitez avec tant d'empressement : c'est le partage de mon discours et le sujet de votre attention.

PREMIÈRE PARTIE.

Egredere de terra tua, sortez de votre terre, c'est Dieu, Madame, c'est Dieu qui vous dit ces paroles : il faut quitter la terre et la maison de vostre père pour entrer dans le paradis de la religion, il faut quitter tous vos biens, il faut vous despouiller de tout. Tertullien a dit autrefois que la mort est au passage de la vie comme un portier à qui Dieu a donné la commission de nous faire quitter tous nos biens : je puis donner le mesmẽ office et la mesme commission à l'amour divin; je puis le considérer comme un introducteur des âmes saintes dans la religion; c'est cet amour qui les fait entrer dans le paradis terrestre, mais à condition qu'elles quitteront toutes choses ; c'est un feu qui consume tout, *Deus noster ignis consumens ;* et ce n'est pas sans raison que l'amour divin est appelé *fort*, d'autant qu'il a les propriétés et produit les mesmes effects que le feu. Remarquez, s'il vous plaît, Madame, que le feu a quatre propriétés et produit quatre effects : premièrement il est ardent, il dévore, il consume tout; et figurez-vous un grand feu dans une ville ou dans une foret, quel desgats, quel incendie, quel effroyable embrasement! triste mais véritable image de l'amour divin! Quel ravage et quel desgast ne fait-il point des richesses et des possessions, quant il entre dans le cœur d'une fille de grande maison, à qui la naissance promet et fait espérer une grande abondance de biens et d'honneurs! Quant l'amour divin entre dans cette âme et la porte à embrasser une vie religieuse, il lui arrache tous ses biens, il la dépouille mesme des habits et de la robe qui la couvre, et non-

seulement il la dépouille de ce qu'elle possède, mais mesme, il luy fait renoncer a ce qu'elle peut prétendre et a ce qu'elle peut désirer. Il y a trois sortes de biens dans le monde qui font la différence de trois sortes de riches : il y a des biens qu'on possède effectivement et ceux qui possèdent ces biens sont riches réellement et effectivement ; il y a des biens qu'on peut prétendre, et ceux qui les prétendent sont riches en espérance, tels sont les enfans qui attendent le bien de leur père, et ont droit à leur héritage; enfin il y a des biens qu'on peut désirer, et ceux qui les désirent ne sont riches qu'en désirs ; ce sont les pauvres qui désirent les richesses. Or, l'amour divin ravit tous ces biens, et je puis dire qu'il fait une chose que la naissance et la fortune ne peuvent faire, d'autant que quelque grand malheur qui puisse arriver à un homme, il ne peut pas, si grand qu'il soit, rendre cet homme si pauvre et si dépouillé qu'il n'ait encore des espérances et des désirs.. Il n'y a que l'amour divin qui puisse produire ces effects admirables, il ôte jusqu'à l'espérance et jusqu'aux désirs des biens du monde, et quant j'ai fait un vœu solennel d'une pauvreté évangélique, quant j'ay dit ces grands mots : Il ne me reste aucun droit ni aucune espérance pour les richesses, je n'ay pas même la liberté d'en donner et d'en désirer. Ah! Madame, quel étrange dépouillement, *Deus noster ignis consumens est*, voilà comme l'amour divin est un feu qui consume tout.

La seconde propriété et le second effect du feu c'est d'égaler toutes choses ; voiez cette grande forest consumée par le feu, voyez ces épines brûlées, qu'est-ce qui reste de tout cela? il ne reste rien qu'une masse de cendre ; tout est égal, on ne peut distinguer un arbre d'un autre, parce que ce n'est que de la cendre ; voilà ce que fait l'amour de la pauvreté, il destruit et dévore tout, il réduit tout en cendres, rend toutes les religieuses égales parce qu'il les rend toutes humbles; il les fait entrer dans la vie religieuse de la mesme manière que les fleuves entrent dans la mer; les uns y entrent avec plus de promptitude, les autres avec moins de majesté ; mais quant ils y sont entrés, leurs eaux sont égales, on ne peut plus les distinguer ; il est ainsi de celles qui entrent en religion, elles perdent toutes leurs richesses, mais il y en a qui quittent plus et sont plus généreuses, mais quant elles ont fait profession de la vie religieuse, elles sont égales ; l'une n'est pas plus que l'autre ; elles ont renoncé à toutes choses et ne prétendent plus rien.

La troisième propriété du feu, c'est que la perte qu'il fait est irréparable, et la forme qu'il destruit ne reviendra jamais ; ce bois brûlé ne peut reprendre la première forme; cette cendre demeure cendre; voilà ce que fait l'amour divin ; il oste et ne rend jamais; il destruit tout et on ne peut réparer sa perte ; il oste non-seulement ce que l'on possède, mais encore ce qu'on peut prétendre et ce qu'on peut désirer, et jamais ne donne la liberté de demander et de désirer ce qu'on a quitté, *Deus noster ignis consumens*.

La quatrième propriété du feu, c'est qu'il est extrêmement prompt et vif, il agit avec tant de violence et de promptitude qu'on ne peut l'exprimer. Rien n'est si actif, rien n'est si prompt; rien ne produit son effect avec tant de vitesse et tant de promptitude. Vous savez, Madame, qu'il faut plusieurs années pour bastir et élever des palais, et qu'il ne faut qu'une nuit au feu pour les démolir et les réduire en cendres : voilà ce que fait l'amour divin quand il est dans son dernier degré. J'avoue que quant il ne se rencontre pas en des sujets disposés à le recevoir, il ne va pas si vite ; comme le feu quand il rencontre un bois vert, un bois mouillé, il ne produit pas son effect si promptement. L'éstime de l'amour de Dieu est de détruire tout ce qui est terrestre et ce qui est mondain ; mais quant il se trouve dans des cœurs qui aiment la terre, quant il agit sur des cœurs qui ont de la peine à le recevoir, sur des cœurs qui sont semblables au bois vert et autres matières froides et humides comme sont les cœurs des mondains, il n'agit que petit à petit; il a son commencement, il a son progrès ; il n'arrache de ce cœur les affections terrestres que peu à peu. Mais quant il se rencontre en des cœurs héroïques, en des âmes qui se consacrent à la vie religieuse, ah ! qui peut exprimer sa violence et son activité? Elle va plus vite qu'un torrent qui se précipite du haut d'une montagne. Si la charité des gens du monde fait des aumônes, elle ne les fait que du superflu, elle ne donne pas jusqu'à la racine, elle ne donne que les branches et les fruits de cet arbre, elle attend toujours quelque chose, espère que cet arbre aura des fruits à l'avenir ; elle prétend que ce revenu reviendra; mais il n'en va pas de mesme dans une âme religieuse, elle sacrifie tout, elle donne tout, non-seulement les branches et les fruits de cet arbre, mais mesme elle donne la racine. Ainsi la charité des gens du monde ne fait que des sacrifices imparfaits, mais la charité d'une religieuse est un holocauste et un sacrifice parfait, parce qu'elle veut se rendre semblable à Jésus-Christ qui a donné tout ce qu'il avoit et tout ce qu'il estoit. Voilà, Madame, le sacrifice que vous allez faire ; mais quelque richesse que vous perdiez en cet admirable commerce, vous sçavez, et la foi vous l'apprend, que vous n'y perdrez rien ; vous donnez des biens temporels et le Fils de Dieu vous donnera des biens éternels. Vous vous engagez, Madame, à quelques travaux que la délicatesse de vostre corps aura peine à souffrir; mais un Dieu vous a juré que les travaux seroient d'une récompense infinie ; et que si vous donnez quelques jours et quelques années au service de Jésus-Christ, ce divin objet de votre amour vous donnera une éternité de vie, pour qui tous les saints ont incessamment soupiré. Allez donc, grande duchesse, allez sacrifier aux pieds de la croix tout ce que vous possédez, tout ce que vous pouvez prétendre et tout ce que vous pouvez désirer ! Je vous l'ay dit, la foy vous l'apprend, que vous n'y perdrez rien. On perd assez souvent dans le monde quand on fait des commerces. On a de grandes espérances, mais combien de fois est-on trompé? Et quand même on obtiendroit

ce qu'on désire, cela dure peu de temps. Les plus belles et les plus glorieuses fortunes ne sont pas éternelles ; et quelle différence y aura-t-il d'une reine et de vous, Madame, au lit de la mort sinon que si elle a esté dans la pompe et dans l'esclat des grandeurs, elle en aura plus de compte à rendre à Dieu ? Et de plus, combien pensez-vous qu'il y a d'espines cachées sous ces belles fleurs ? Ah ! mondains, que vous êtes abusez de croire que les biens donnés en faveur et à la gloire de Jésus-Christ soient perdus ! Ah ! quand ils sont mis entre ses mains ils ne sont pas perdus ; il est un dépositaire fidèle et assuré qui vous les rendra au centuple, *in tuto est..... atque Deo custode servaturo.* Ah ! dit saint Jérôme, un bien qu'on met entre les mains de Dieu, un héritage dont Dieu est le dépositaire et le protecteur est bien en sûreté ; et partant, messieurs et mesdames, exercez vos libéralités en faveur des membres de Jésus-Christ : et si vous voulez estre parfait, il faut imiter cette généreuse duchesse qui suit le conseil de Jésus-Christ, qui luy fait entendre par la voix de la grace que pour estre parfait il faut tout quitter et le suivre, *si vis perfectus esse, vade, vende, et da pauperibus;* mais comme cette grâce n'est pas communiquée à tout le monde, je ne vous oblige point à quitter vos richesses mais à en dégager vos cœurs : et si j'ay quelque chose à vous dire pour finir cette première partie, c'est que comme il est moralement impossible, c'est-à-dire bien difficile d'être dans l'abondance des richesses sans les aimer, et de les aimer sans se mettre au hazard de se perdre, il est moralement impossible d'y renoncer sans faire son salut, parce qu'on n'a pu les quitter sans embrasser la mortification qui conduit à la persévérance finale. Mais, grande Duchesse, mais ma chère Dame, je reviens à vous, ce n'est pas assez de vous avoir montré que l'amour de Dieu va faire en vous la première chose que fait la mort qui est de vous despouiller de vos biens ; il faut encore vous faire voir que cette charité va vous séparer d'une cour roialle, mesme de vos parens, en vous esloignant de leur maison et de vostre glorieuse fortune, pour vous jetter dans une sainte solitude.

C'est la force de cette grace qui vous a retirée du péché qui vous avoit esgarée de la face de Jésus-Christ ; c'est la force de cette grace, qui vous aiant retrouvée vous a chargée sur ses épaules pour en meme temps vous remettre doucement sur la montagne d'une sainte maison de Nostre-Dame du Mont-Carmel, qui est une espèce de sépulcre, où vous finirez le reste de vos jours dans une sincère pénitence qui vous menera et conduira dans le sépulcre de Jésus-Christ ; c'est la *seconde partie* de mon discours.

IIe PARTIE

Egredere de cognatione tua, quitez, quitez vostre parenté ; avez-vous entendu, Madame, cette voix de la grâce qui vous a dit : ma fille, renoncez au monde, séparez-vous du commerce du monde, et

rompant tous les liens de la chair et du sang, abandonnez vos parens et vous ensevelissez dans une sainte solitude pour estre compagne de quantité de vierges carmélites, sœurs et espouses de Jésus-Christ. Je scay que Dieu vous demande un grand sacrifice ; mais s'il est difficile, la récompense en est grande. Plus une chose nous coûte à faire, plus le succez nous en est glorieux, *audi, filia, et vide et inclina aurem tuam et concupiscet rex decorem tuum*, escoutez, dit le Saint-Esprit par la bouche d'un prophète, escoutez, ma chère fille, et prestez l'oreille à ce que je vais vous dire ; le roi du ciel et de la terre recherchera vostre beauté. Oubliez vostre famille, quitez vostre maison, abandonnez l'amour de vos parens. Je scay que cela est difficile, la nature nous engage à l'amour de nos parens ; c'est une chaîne de chair qui se rompt difficilement, parceque nous l'apportons avec nous. Les autres amitiez s'acquièrent avec le temps, mais l'amour des parens naist avec nous, c'est une loy que nous apportons en venant au monde ; et le nom des parens est si agréable et si doux que Jésus-Christ s'en est servi pour nous attirer à luy. Ainsy les liens qui unissent une famille honorable sont bien difficiles à rompre et ne sont rompus que par un miracle de grace et de charité. Quant on rompt ces chaînes, quant on fait ce divorce avec ses parens pour estre plus estroitement à Dieu, c'est l'effect de la plus grande générosité et de la plus grande vertu, et la plus héroïque. Ah ! ma chère Dame, ah ! grande Duchesse de Vaujours, que les lumières du ciel vous ont bien fait reconnoistre que le monde est un trompeur, et qu'il n'a que des promesses et des fleurs, puisque vous l'abandonnez ! Mais que la grace a de puissance sur vous, puisque elle vous arrache d'entre les bras de la mère de vostre glorieuse fortune, et vous oste l'affection de vostre parenté et vostre famille, pour consacrer toute la plénitude de vostre cœur à Jésus-Christ et vous ensevelir dans le sépulcre de l'Evangile, *congratulamini quia inveni ovem quæ perierat*. L'apôtre saint Paul dit que la parole de Dieu est vive et efficace, et qu'elle est plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchans, puisqu'elle va jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, *sermo Dei vivus et efficax et penetrabilior omni gladio ancipiti usque ad divisionem animæ et spiritus*. Expliquons cela. Rien n'est plus fort que la grace et que cette voix divine qui parle à nostre cœur, puisqu'elle est capable de vous faire quiter toutes choses pour suivre Jésus-Christ, puisqu'elle vous a fait résoudre à quiter une si glorieuse fortune et vos parens. Il n'est pas que je veuille dire, Madame, qu'en vous rendant religieuse carmélite, vous ne deviez plus aimer vos parens et le reste, non, je ne dis pas cela ; mais je dis qu'il faut aimer Dieu plus que vos parens, *amandus genitor*, dit saint Augustin, il faut aimer son père, Dieu nous le commande, mais *præponendus est Deus*, il faut aimer Dieu davantage. C'est pourquoi le fils de Dieu a dit à ses apôtres que celuy qui aimera son père et sa mère plus que luy, n'est pas digne de luy, *qui amat patrem suum et matrem suam plus quam me non est me dignus. Sermo*

Dei vivus est et efficax. La grâce, Madame, vous fait aimer Dieu plus que vostre fortune, plus que vos parens. Mais ce n'est pas tout. Cette parole est plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchans, *penetrabilior omni gladio ancipiti*; voilà une âme qui entend la voix de la nature et de la grace ; elle craint de n'obéir pas aux lois de Dieu qui luy commande de l'aimer par dessus toutes choses. Que fait la grace en cette occasion ? La grace ne lui défend pas d'aimer sa mère ; mais elle luy ordonne d'aimer Dieu plus que sa mère. Mais parce que souvent l'amour naturel s'oppose à l'amour surnaturel et divin, elle craint qu'en pensant faire son devoir, elle tombe dans une faute, et qu'étant auprès de sa mère, ce tendre objet n'arrête tout son cœur. La voilà dans un grand combat; mais que fait la charité parfaite ? elle remporte la victoire ; elle triomphe de la nature, elle arrache cette fille d'entre les bras de sa mère et l'enlève du millieu de ses parens, pour la jetter dans une sainte solitude afin de donner à Dieu toute la plénitude de son cœur. Voilà une merveilleuse force de la grace qui va jusqu'à la division de l'esprit et du cœur, *usque ad divisionem animæ et spiritus.* Voilà ce que fait la grace ; elle ne se contente pas d'arracher le corps, elle va jusqu'au cœur, elle rompt les nerfs, elle brise les os pour arracher l'amour ; *compagumque ac medullarum* : ah ! quelle force, Madame, c'est la force de la grace et de la charité qui fait ce grand divorce et vous met dans un différent estat et dans une manière différente de vivre et d'agir. Mais quelle est l'intention de cette grace pour vous dans un lieu de repos ? Elle vous dégage des inquiétudes du siècle et des embarras qui servent aux gens du siècle pour se lier ensemble, et ne vous donne des pensées que pour Jésus-Christ qui veut vous avoir pour espouse. C'est dans ce lieu où vous serez au repos, où vous aurez une parfaite tranquillité d'esprit, puisque ne pensant plus au monde qui est rempli d'inquiétudes et de trouble, vous ne penserez qu'à Jésus-Christ vostre espoux dans la possession duquel vous trouverez un souverain repos.

Mais, Madame, j'anticipe ma troisième partie : si l'obéissance que vous donnez à la grace vous a fait quitter vostre parenté et la maison de vos parens, mesme celle d'un grand roy, pour vous mettre dans une sainte solitude, la chasteté va vous priver de la vie sensuelle et mondaine pour vous faire vivre dans une vie divine. C'est le troisième pas et la troisième démarche que fait l'amour divin dans une âme religieuse, par rapport à la mort qui ravit aux justes une vie temporelle pour leur donner une vie éternelle. C'est ce qui me reste à vous faire voir ; mais je n'en diray que deux mots, parce que vous estes persuadée de cette vérité.

IIIe PARTIE

Ah ! Madame, vous allez entrer dans une aimable solitude où la chasteté ne vous permettra point de partager vostre cœur. Saint Paul dit que les vierges ont cet avantage par dessus les personnes

mariées, que leurs pensées et leurs affections ne sont point partagées ; elles ne pensent qu'à Jésus-Christ, elles n'aiment que ce divin espoux, au lieu que les mariés font quelque partage et sont obligés de donner quelque partie de leur cœur à leurs femmes et à leurs enfans. Et comme vous aimerez Jésus-Christ uniquement, vous aimerez la croix, les souffrances et les mortifications, et vous vous mettrez dans un estat de mort. La Magdeleine, pour obtenir le pardon de ses crimes, va chez un pharisien se jetter aux pieds de Jésus ; elle les baise, elle les lave avec ses larmes et les essuye avec ses cheveux ; elle ne craint point le monde, elle ne se met pas en peine du jugement qu'on fait d'elle. Qu'on dise ce que l'on voudra pourvu qu'elle obtienne le pardon de ses fautes, elle est satisfaite. Je ne dis pas, Madame, que vous fassiez des actions si publiques et si éclatantes ; mais je dis, que cet exemple vous apprenne à ne craindre point le jugement des hommes. Qu'on dise ce qu'on voudra du mépris que vous faites du respect humain ; il faut vous déclarer pour Jésus-Christ ; il ne faut point rougir devant cette noble assemblée, devant les dignes et vertueuses religieuses, vos sœurs ! Si vous servez Jésus-Christ, vous servirez le plus grand de tous les maîtres ! Ah ! messieurs, et mesdames, quelle gloire de servir Dieu ! vous voiez cette généreuse victime qui se desvoue et se consacre comme la Magdeleine aux pieds de Jésus-Christ pour obtenir le pardon de ses fautes passées. La voilà, comme elle marche pour aller embrasser la croix ; elle veut ressembler à Jésus-Christ, son divin espoux. Hélas ! que de pleurs respandus dans la cour d'un des plus grands monarques du monde ! Cette victime quitte donc duchez et tout ce qu'elle a de plus cher pour aller embrasser la croix ! Hélas, mes dames, vous ne la verrez plus jamais, elle va souffrir la mort, elle ne regarde son corps qu'avec indifférence ; elle ne le considère que comme un fardeau qui la charge et qui l'empêche d'aller s'unir à Dieu dans le sein de la gloire ; elle a déjà crucifié ses sens et ses passions, *qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis*, ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair et leur concupiscence ; elle est à Jésus-Christ, elle est sa chère espouse. Après cela faut-il s'estonner si elle va si généreusement à ce sacrifice et à cette mort mystique ! Après cela, que me reste-t-il à vous dire, ma chère Dame, puisque je vous ay représenté un image de la mort, et que je vous ay considérée comme une personne qui va mourir. Souffrez, Madame, que je fasse sur vous ce que l'église fait sur ses enfans quand ils sont dans l'agonie de la mort, souffrez qu'en recommandant vostre âme à Dieu je prononce les paroles qu'on dit aux agonisans, *proficiscere, anima christiana, de hoc seculo*, sortez de ce monde où l'on trouve mille occasions de se perdre, sortez, âme généreuse et chrestienne, de cette mer orageuse où l'on rencontre mille écueils ! Allez, ne craignez rien, sortez de ce monde pour entrer en ce lieu saint. C'est sortir d'une prison et entrer dans un lieu de liberté ; c'est sortir de Ba-

bylone pour entrer dans un paradis de délices, *profiscisere, anima christiana*, sortez, encore une fois, de ce monde, et vous hastez d'entrer dans cette sainte solitude où vous trouverez la paix et la tranquillité de vie que tout le monde désire ; *sit in pace locus tuus* ; et c'est, Madame, le bonheur que je demande à Dieu pour vous, *aperiantur cœli, collætentur angeli* ; ah ! paradis terrestres, saintes et religieuses maisons, ouvrez vos portes et vos bras pour recevoir cette généreuse Duchesse, *occurrite, angeli Dei*, anges de Dieu, venez et accourez au devant de cette âme pour la présenter à Dieu. C'est à vous que je parle, mes revérendes mères et sœurs, vous estes les anges de la terre, comme les anges sont les vierges du ciel, *cognata angelis virginitas*, rendez donc à cette sainte fille le même office que les anges rendent à une âme au sortir de son corps, arrachez la du monde qui n'est que servitude et que trouble ; donnez luy cette robe d'innocence qu'elle conservera jusqu'à la mort et présentera à Jésus-Christ son espoux ! Pour vous, messieurs et mesdames, à qui Dieu laisse l'admiration de son bonheur, avouez qu'elle lui fait une singulière grace, puisqu'il la retire du monde où il est bien difficile de se sauver, qu'il la met dans une religion si sainte, et dans laquelle il est moralement impossible de se perdre ! Que ceux ou celles qui sont de ses parens, n'aient point de regret d'être séparés d'une personne qui leur est si chère et qu'ils aiment tendrement ! Non, mesdames, ne versez point de larmes auprès de son tombeau ; apportez plutôt des branches d'olivier pour marque de la paix qu'elle va goûter : ce tombeau lui procure trop de bonheur et de gloire pour souffrir qu'on respande des larmes. Que si la tendresse de l'amour naturel en fait couler de quelques yeux, soyez généreuse, Madame ; ne vous laissez pas toucher au sentiment de la nature ; accusez ces personnes pleurantes de ce qu'elles ont bien peu de foy ; et que si elles avoient le bonheur que vous aurez dans votre glorieux sépulcre, elles ne pleureraient pas, *si diligeritis me, gaudebitis quia vado ad patrem meum*. Ah ! ma chère mère, ah ! ma chère sœur, si vous m'aimez comme Dieu veut qu'on aime, vous seriez comblées de joye en me voyant sortir du monde, d'autant que je vais à mon père céleste et à mon divin espoux. Voilà des sentimens généreux, elle voit vos larmes et n'en est pas moins touchée, et voudroit que cette honorable assemblée assistât à cette cérémonie pour faire honneur à ses funérailles et non pour regretter son absence ; elle est fâchée de vostre foiblesse, elle pardonne pourtant à la tendresse de la nature ; mais je ne prends pas garde qu'elle est dans une sainte impatience de faire ce grand sacrifice ; je ne la retiendrai pas davantage. Bénissez Dieu, messieurs et mesdames, de la grâce qu'il lui a faite, et soyons persuadés qu'elle va faire la plus grande, la plus héroïque et la plus glorieuse action qu'on puisse faire, qui attire l'admiration des anges et sera sa couronne de gloire éternelle que je luy souhaite et que je vous souhaite à tous, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

V

LISTE GÉNÉALOGIQUE DES DESCENDANTS DE Mme DE LA VALLIÈRE. — LE COMTE DE VERMANDOIS EST-IL L'*homme au masque de fer* ? — Mlle DE BLOIS ET L'EMPEREUR DU MAROC. — TROIS LETTRES AUTOGRAPHES ET INÉDITES DE FRANÇOIS-LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTI, BEAU-FRÈRE DE LA FILLE DE Mme DE LA VALLIÈRE, ADRESSÉES A LA MARQUISE DE SURVILLE ET A GILLES, COMTE D'HAUTEFORT. — LIGNE COLLATÉRALE DES LA VALLIÈRE. — FAMILLES D'UZÈS, DE CRUSSOL, DE ROUGÉ, DE CHATILLON, DE NOAILLES, DE LA TRÉMOILLE, DE MORTEMART, DE TOURZEL. — CE QU'EST DEVENU LE MANUSCRIT DE LA *Guirlande de Julie*. — EST-IL DANS LA FAMILLE DU DUC D'UZÈS, ANNE-JULIE DE CRUSSOL D'UZÈS, DUCHESSE DE LA VALLIÈRE, ÉTANT L'ARRIÈRE-PETITE-FILLE DE LA DUCHESSE DE MONTAUSIER?

La plupart des enfants de Mme de La Vallière vécurent peu. Olivier d'Ormesson écrivait dans son Journal, à la date du 29 juillet 1666 :

« Du 29 juillet, le bruit courut quelques jours après, que le dernier des enfants de Mlle de La Vallière estoit mort. (Louis de Bourbon, mort le 15 juillet 1666.) C'estoit un garçon eslevé dans les Tuileries. Elle avoit déjà perdu un autre garçon et une fille. L'on m'a dit que ce dernier ressembloit fort au roy, et que S. M. estant à Paris, l'alloit voir souvent; que ceux qui estoient auprès de lui l'appelloient *mon prince*, et celle qui disoit cela prétendoit le sçavoir de la couturière qui luy faisoit ses robes. » (Journal, t. II, p. 463.)

Cependant, le comte de Vermandois paraissait devoir vivre longtemps. On sait qu'il mourut accidentellement en 1683, au siége de Courtrai ; on l'enterra, le 26 novembre, dans le chœur de la cathédrale d'Arras. Le comte de Vermandois était grand et bien fait, et de grande espérance (Souvenirs de Mme de Caylus). Louis XIV l'ayant élevé, dès l'âge de deux ans, à la dignité éminente de grand amiral de France, Vermandois, qui était très-courageux, avait un vif désir de se signaler pour mériter la première charge de l'état qu'il occupait. Une mort prématurée mit fin à ce grand espoir d'avenir; mais soixante ans après sa mort, on imagina tout à coup d'ajouter à sa courte existence vingt années de captivité et de rendre sa destinée plus lamentable encore, en le présentant, dit M. Marius Topin, comme la mystérieuse victime des rigueurs de Louis XIV.

On fit, en effet, en 1745, à Amsterdam, un roman sur le compte de Louis de Bourbon, fils de Mme de La Vallière. On le fit passer pour l'*homme au masque de fer* de l'île Sainte-Marguerite, comme on peut voir, dans l'auteur anonyme des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (in-12 publié par la compagnie des libraires associés). On comprend que, par amour du roman, on se soit laissé aller à voir, dans cet infortuné jeune homme, la victime de l'île Sainte-Marguerite. On avait d'abord prétendu que l'homme au

masque de fer était un fils mystérieux d'Anne d'Autriche, un frère de Louis XIV. Plus tard l'imagination se complut à appliquer l'anecdote au fils de Mme de La Vallière. C'était mettre à une naissance romanesque, une fin romanesque aussi. Voici l'anecdote qu'on accrédita en 1745 : Le fils de Mme de La Vallière était opposé de caractère au jeune Dauphin, son frère ; ils étaient presque du même âge. Le comte de Vermandois ne laissait échapper aucune occasion de dire qu'il plaignait les Français d'être destinés à obéir un jour à un prince sans esprit et si peu digne de les commander. Enfin il s'oublie un jour jusqu'à donner un soufflet au Dauphin. Cet attentat ayant fait de l'éclat à la cour, Louis XIV se concerta avec ses confidents les plus intimes, pour décider quelle punition il fallait infliger au comte de Vermandois. Le parti adopté fut celui-ci : on lui épargnerait la mort, mais on le punirait par une détention perpétuelle. On convint qu'on enverrait le jeune Vermandois à l'armée qui était pour lors sur les frontières de Flandre ; que peu après son arrivée on répandrait le bruit qu'il était attaqué de la peste, afin d'effrayer et d'écarter de lui tous ceux qui auraient envie de le voir ; au bout de quelques jours de cette feinte maladie, on le ferait passer pour mort, et tandis qu'aux yeux de toute l'armée, on lui ferait des obsèques dignes de sa naissance, on le transférerait de nuit avec un grand secret à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite, ce qui fut en effet fidèlement exécuté. Le jeune Vermandois part pour l'armée avec un équipage magnifique, tout s'exécute ainsi qu'on l'avait projeté, et pendant qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné prince, on le conduit par des chemins détournés à l'île Sainte-Marguerite, et on le remet entre les mains du commandant qui avait reçu d'avance l'ordre du roi de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fut. Un seul domestique, qui était du secret, fut transféré avec le prince, mais il mourut en chemin. Vermandois fut plus tard transféré à la Bastille, lorsque le roi en donna le gouvernement au gouverneur de l'île Sainte-Marguerite pour récompenser sa fidélité. On prenait la précaution à l'île Sainte-Marguerite, comme à la Bastille, de faire mettre un masque au prince lorsque, pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un.

Il est facile d'apercevoir combien cet épisode donnait satisfaction au besoin de merveilleux qu'éprouve l'imagination populaire. L'aventure se racontait avec les détails suivants : Quelque temps après la mort du cardinal Mazarin, arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur le visage. On avait ordre de

le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île, jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1699, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, lui parla debout, et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château ; on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait ; son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire ; il jouait de la guitare ; on lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait le médecin; sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignait jamais de son état, et ne laissait point entrevoir ce qu'il pouvait être. Cet inconnu mourut en 1704, et fut enterré la nuit, à la paroisse Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya aux îles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'État aucun homme considérable : cet inconnu l'était sans doute ; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait les plats sur la table et se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit son nom avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui était au pied de la tour. Un pêcheur, à qui le bateau appartenait, ramassa l'assiette, et la rapporta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : *avez-vous lu ce qui était sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? — Je ne sais pas lire*, répondit le pêcheur, *je viens de la trouver, personne ne l'a vue.* Ce paysan fut retenu, jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu et que l'assiette n'avait été vue de personne. *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire.* Parmi les témoins de ce fait, il y en a un digne de foi, qui vit encore.

M. de Chamillard fut le dernier ministre qui sut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit, qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui dire ce que c'était que cet homme, que l'on ne connut jamais que sous le nom de l'*homme au masque de fer* ; Chamillard lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait le serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité que j'avance, et je ne connais point de fait plus extraordinaire, ni mieux constaté [1].

Voilà l'étrange histoire qu'on racontait : une telle anecdote répan-

[1] Le P. Griffet, *Traité des preuves de la vérité de l'histoire*, chapitre XIII. p. 291-294.

dait sur le fils de Mlle de La Vallière une sombre poésie, mais il est impossible de voir, dans ce récit, autre chose qu'un conte. Au moment où l'on parla, pour la première fois, du comte de Vermandois comme de l'*homme au masque de fer*, la curiosité publique, un instant piquée, voulut bien discuter cette hypothèse comme sérieuse; des critiques distingués l'adoptèrent, d'autres la combattirent. L'année *littéraire* de Fréron devint le théâtre de ces débats auxquels prirent part les savants et les curieux du monde entier. Le P. Griffet, continuateur patient du P. Daniel, se mêla de la controverse, et soutint carrément qu'à ses yeux, le comte de Vermandois était bien l'homme au masque de fer. (Voyez son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*. in-12, Liège. M.DCC.LXIX, pages 291 à 327.)

Le conte de l'auteur anonyme des *Mémoires secrets de l'Histoire de Perse*, et celui du P. Griffet, ne s'appuient pas sur des preuves, mais sur des suppositions. On suppose le soufflet donné au dauphin; on suppose toute cette fausse nouvelle du camp de Flandre, une fausse mort du comte de Vermandois, de fausses funérailles; en sorte qu'en l'absence de preuves positives on n'a pas même ici pour soi les probabilités.

Du reste M. Marius Topin vient de publier diverses lettres, extraites des Archives du ministère de la guerre, de l'année 1683, adressées à Louvois, les unes par le maréchal d'Humières, les autres par Boufflers, datées du camp de Courtray, de celui d'Harlebeck, de celui de Rousselaer. Ces généraux rendent compte de la maladie du comte de Vermandois; ils expriment leurs inquiétudes croissantes avec la maladie. « M. l'amiral est resté icy malade assez dangereusement, » dit Louvois, le 13 novembre 1683; « cette nuit sa teste commençoit à s'embarrasser. » Il écrit le 16 : « L'admiral est toujours en fort grand danger, il vient mesme de recevoir Nostre Seigneur. »

Enfin, on apprend la mort du comte de Vermandois. Au camp, la désolation fut générale. La princesse de Conti, la sœur de Vermandois, fut inconsolable, d'après une lettre de Mme d'Osembray. Le roi mande au chapitre d'Arras qu'on fasse, dans cette ville, à son fils de pompeuses obsèques (cette lettre est rapportée dans les *Chroniques Artesiennes*). Le 27 novembre, la cathédrale d'Arras fut témoin d'une pompeuse cérémonie. Le roi fonde des services annuels dans l'église d'Arras pour le comte de Vermandois, et les stipulations de cet acte ont été exécutées jusqu'en 1789 (V. *Mémoires* de M. le baron de Hautecloque).

Comment devant ces faits admettre que le comte de Vermandois était sorti vivant du camp de Courtray, pour être confié à la garde de Saint-Mars? Comment admettre une maladie feinte, et comment supposer que Louis XIV aurait trompé la crédulité publique, en faisant entrer dans le stratagème des hommes comme Boufflers, d'Humières, le marquis de Montchevreuil? M. Marius Topin, d'ailleurs, ne

laisse subsister aucune obscurité sur la question présente (V. l'article du *Correspondant* 10 avril 1869).

Venons maintenant à la fille de Mme de La Vallière, Mlle de Blois (Anne de Bourbon, princesse de Conti), qui mourut en 1739. Son tombeau est dans l'église de S. Roch. M. le duc d'Uzès actuel nous faisait part d'une particularité qu'il a remarquée dans les papiers concernant l'état de maison de la princesse de Conti. La fille de Mme de La Vallière avait 39 chevaux dans ses écuries et pas une bouteille de vin dans ses caves. Née en 1666, on voit que cette princesse vécut jusqu'à soixante-treize ans.

Un mot sur la proposition de mariage qui vint du Maroc pour Mme de Conti, devenue veuve. M. Mercier de Lacombe, résumant l'histoire passée des relations de la France avec le Maroc, d'après le savant ouvrage de M. Thomassy (*le Maroc et ses caravanes ou relations de la France avec cet empire*), nous fait connaître l'étrange fiancé qu'on voulait donner à la fille de Mme de La Vallière. Ecoutons son récit :

« Le premier consul que nous ayons eu dans le Maroc, fut nommé par Henri III, en l'année 1577 ; c'était le Marseillais Bérard, il était préposé, comme le porte l'acte même de sa nomination, aux deux grands services publics qui assurèrent notre influence dans tous les pays infidèles, la protection des commerçants, et le rachat des esclaves.

» L'établissement que Henri III avait fondé au milieu de l'incertitude des guerres civiles, s'affermit et se développa sous Henri IV, dans les pacifiques et glorieux labeurs de son règne.

» Enfin, le cardinal de Richelieu envoya notre marine naissante donner la chasse aux corsaires et bloquer Salé ; et là, à la faveur, en quelque sorte, de nos boulets et de nos bombes, sous l'impression de la terreur qu'avaient répandue nos armes, il conclut un traité régulier qui investissait nos consuls de tous les priviléges attachés aux consulats des échelles de Barbarie et du Levant, et qui rendait la liberté à tous nos compatriotes réduits en servitude.

» Avec Louis XIV, dont la politique étrangère fut vraiment nationale et catholique, la France fit un nouveau pas dans le Maroc.

» Muley-Ismaël régnait alors à Fez, personnage étonnant et horrible, qui serait un monstre dans la chrétienté, et qui, au sein de l'islamisme, paraît presque un grand homme : il avait vaincu ses compétiteurs au trône, étouffé les résistances, constitué avec les nègres du Soudan une garde noire à l'image des janissaires de Constantinople ou des mamelucks du Caire, et, poussant à son comble cette confusion de tous les pouvoirs que l'Evangile est venue détruire, il s'était fait avec une rigueur inouïe le seul pontife, le seul maître, le seul propriétaire, le seul vendeur, le seul acheteur, le seul juge, le seul bourreau de son empire ; on évalue à plusieurs milliers le nombre des têtes qu'il abattit de sa main, par colère, par ivresse ou par ennui, tantôt les donnant à manger aux lions, tantôt les employant à casser des briques.

» Louis XIV usa d'abord avec Muley-Ismaël de la plus puissante prédication qu'il y ait pour tout bon musulman, il chargea Chateau-Renaud de lui capturer ses vaisseaux et de lui brûler ses ports.

» Peu après, le 29 janvier 1682, un traité intervint, qui, par une série de mesures énumérées en vingt articles, garantissait la sécurité des commerçants français en vue des côtes et sur le littoral du Maroc.

» Les négociations relatives à la délivrance des esclaves eurent moins de succès ; elles furent entravées, nous devons l'avouer, par le peu d'empressement que montra Louis XIV à se dessaisir des Maures enrégimentés dans les chiourmes de ses galères.

» Dix années plus tard, à la suite de nouvelles hostilités où Salé eut beaucoup à souffrir, nouveau traité plus avantageux encore pour la France.

» Muley-Ismaël voulut, lui aussi, tirer profit de la paix qui avait été signée ; à la veille de commencer contre les Espagnols l'interminable siége de Ceuta, il eut l'idée d'intéresser Louis XIV à son entreprise. « Donnez-nous, disait-il à M. Pidou de Saint-Olon qui » était venu auprès de lui en mission particulière, donnez-nous des » bombes, des armes et des ingénieurs, promettez-nous de tenir une » armée de mer dans le détroit, pendant que nous assiégerons la » place par terre ; cela accordé de votre part, tout vous sera ac- » cordé de la nôtre. »

» Les réponses évasives de M. de Saint-Olon jetèrent quelque surprise et quelque amertume dans le cœur de son farouche interlocuteur.

» Cependant Muley-Ismaël ne songea pas à se venger, il s'empressa même d'envoyer à Louis XIV cette fameuse ambassade du Maroc qui amusa, sur les derniers jours du dix-septième siècle, une société déjà lasse de son antique simplicité, et avide de nouveautés.

» Abdalla-Ben-Aïssa, amiral de Muley-Ismaël, arriva en France le 11 novembre 1698, portant avec lui de riches présents : trois peaux de lion d'une grandeur extraordinaire, six douzaines de peaux de maroquin, les étoffes les plus précieuses ; semant ses discours de mots heureux, de saillies aimables, de galanteries orientales.

» A Brest, quelques dames lui ayant demandé pourquoi ses coreligionnaires prenaient plusieurs femmes, il répondit « que c'était » afin qu'ils pussent trouver en plusieurs ce qu'on rencontre assem » blé abondamment en France dans chacune en particulier. »

» A Rennes, l'intendant général de la province l'ayant prié de lui accorder quelque part en son amitié, il répliqua « que ceux qui » avaient celle du roi, comme lui, devaient plutôt lui offrir leur protection que lui faire une demande de si peu d'importance. »

» A Paris, il ne se sentit pas assez d'admiration pour tout ce qu'il voyait ; et un jour, penché sur l'un des balcons du vieux Louvre, il

s'écria, en regardant la Seine qui coulait au-dessous : « Quand ces » ondes seraient de l'encre, elles ne suffiraient pas à décrire tant de » merveilles qui ne parlent que de la grandeur et de la magnificence » de Sa Majesté. »

» A Versailles, devant l'un des jets d'eau les plus élevés, il dit : » Il suit la renommée de son maître, il voudrait aller jusqu'aux » cieux. »

» Abdalla ne se montra pas seulement un hôte plein de grâce et d'esprit, digne héritier des Maures de l'Alhambra et de Grenade, il laissa le souvenir d'une âme généreuse et fidèle.

» Etant à Amboise, il se fit conduire dans la plaine de Saint-Martin-le-Beau, où quelques archéologues placent le champ de bataille de Charles Martel et des Sarrasins; et là, on le vit se prosterner avec toute sa suite, réciter les prières les plus ferventes, et recueillir un peu de la terre sainte, de la terre qu'il appelait le pavé des martyrs.

» Durant son séjour à Paris, l'ambassadeur barbare sollicita l'honneur d'être présenté à Jacques II, dont il avait été le prisonnier à Londres, et qui lui avait rendu la liberté sans rançon ; il se jeta à ses genoux en pleurant, et le monarque découronné pleura à son tour en recevant ces effusions d'une reconnaissance qui lui arrivait après tant de trahisons.

» Muley-Ismaël, frappé par tous les récits d'Abdalla-Ben-Aïssa sur la cour et le pays de France, conçut un dessein plus ambitieux encore que le siége de Ceuta avec l'aide des fleurs de lys, il demanda à Louis XIV la main de la princesse de Conti, *assurant* qu'elle *resterait dans sa religion, intention et manière de vivre ordinaire.*

» Louis XIV répondit sans sourire, que le Dieu qu'adorait la princesse de Conti ne lui permettait pas de satisfaire aux désirs de Muley-Ismaël. »

Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, fille de Mme de La Vallière, était, on l'a dit dans le cours de cette histoire, célèbre par sa beauté ainsi que par la vivacité et la délicatesse de son esprit. Muley-Ismaël, étant devenu amoureux d'elle sur son portrait, donna lieu à ces vers de Rousseau :

Votre beauté, grande princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Ce même portrait, ajoute-t-on, trouvé dans les Indes au bras d'un armateur français par don Joseph Valeïo (Castillan), fils de don Alphonse, mort vice-roi de Lima, lui inspira une passion violente qui divertit longtemps la cour et Paris. (Voir la *Déesse Monas,* ou l'*Histoire du portrait de la princesse de Conti,* petit volume imprimé en 1698.)

C'est le lieu de reproduire ici trois lettres inédites que M. le comte Maxence de Damas d'Hautefort a eu l'obligeance de nous communiquer et dont il a l'original. Elles sont de François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

Armand de Bourbon, auteur de la branche des princes de Conti, marié à Louise-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, avait eu plusieurs fils; l'aîné Louis-Armand, né en 1661, qui fit sa première campagne en 1683, avait épousé Mlle de Blois, fille de Mme de La Vallière, il mourut en 1685.

Son frère, François-Louis, prit, à la mort de l'aîné, le titre de prince de Conti. Nous donnons de ce dernier trois lettres. La première est à la marquise de Surville, à l'occasion de la mort de son père, le maréchal d'Humières. La seconde, à la marquise de Surville, est écrite à l'occasion de la blessure que reçut le marquis de Surville. La troisième est écrite pour la même raison à Gilles, comte d'Hautefort.

PREMIÈRE LETTRE.

Adresse : A madame madame la marquise de Surville, à Paris.
Le cachet séparé en deux est aux armes de Bourbon de Condé.

« Au camp de Courtray, ce 8e septembre.

» Je prends, Madame, une véritable part à la perte que vous » venés de faire de M. votre père et à la douleur que vous en » avés, je vous en supplie den estre persuadée et que je suis » votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* François Louis de Bourbon. »

DEUXIÈME LETTRE SANS ADRESSE.

« Vous scavés, Madame, combien je m'intéresse à ce qui » vous regarde. Je ne doute point que M. de Surville ainsi » que vous ne soyés persuadés de ma véritable douleur; je » vous prie que cette lettre soit pour luy comme pour vous » de ne point vous donner la peine de me faires response et » destres persuadée que lon ne peut vous honorer plus véri- » tablement que je fais.

» *Signé :* François Louis de Bourbon. »

TROISIÈME LETTRE SANS ADRESSE.

« Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de me mander

» des nouvelles de M. de Surville, je vous prie de me faire
» scavoir en quel estat vous lavés trouvé, de luy faire bien des
» compliments de ma part et a Mme de Surville aussi et destre
» bien persuadée de l'estime et de l'amitié que j'ay pour
» vous.

» *Signé :* François Louis de Bourbon.»

A Meudon, ce 11e novembre.

On a vu que la duchesse de La Vallière avait un frère, Jean François de La Baume le Blanc, qui fut gouverneur et grand sénéchal de la province de Bourbonnais, capitaine commandant les chevau-légers de M. le Dauphin, maréchal des camps et armées du roi. Il commanda des troupes en Hollande en 1665 et 1666, en Berri, dans le Nivernais et le Bourbonnais en 1674 et 1675. C'est de ce côté que se continue la descendance. Ce marquis de La Vallière avait épousé Gabrielle Glé de La Cotardaye, qui fut dame du palais de la reine Marie-Thérèse. Ce frère de la carmélite, qui mourut en 1696, eut de son mariage : 1o Charles-François, 2o Maximilien Henri, 3o Marie-Louise-Gabrielle, 4o Marie-Yolande.

Charles-François de La Baume le Blanc, marquis, puis duc, fut lieutenant général en 1709. Il avait épousé, en 1698, Marie-Thérèse de Noailles, fille du maréchal de Noailles, et dame du palais de la dauphine. C'est ce cousin germain que Mlle de Blois, fille légitimée, princesse de Conti, restée sans enfants, fit son héritier. Elle lui laissa les terres de Vaujours, tous les biens de la duché-pairie, à l'occasion de son mariage en 1698. Le roi Louis XV érigea de nouveau le duché en faveur de Charles-François, par lettres patentes e février 1723.

Quelques généalogistes mentionnent, parmi les neveux de la carmélite, *Maximilien-Henri* de La Baume, chevalier de La Vallière; il n'y a rien à en dire, sinon qu'il fut sous-lieutenant des gendarmes bourguignons. On cite aussi une nièce, *Marie Yolande*, qui fut mariée en 1697, au marquis du Brosset qui mourut en 1723. Elle épousa en secondes noces, en 1726, Jean-Louis de Pontdevez, comte de Tournon, lieutenant des galères du roi. Il n'est rien dit de sa postérité.

On a un peu plus parlé de l'autre fille du frère de Mme de La Vallière, c'est-à-dire de *Louise-Gabrielle* née en 1665. Elle épousa, en 1681, César-Auguste de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, duc de Choiseul, pair de France. Mme de Sévigné, dans sa lettre du 26 avril 1680, à sa fille, écrivait : « On dit que la nièce de la duchesse de La Vallière épouse le petit Molac. » Mme de Sévigné était mal informée ; c'est la sœur de Mme de Fontanges qui épousa Molac ; pour la nièce de

Mme de La Vallière, elle épousait, comme on l'a dit, le duc de Choiseul. Le duc de Saint-Simon fait un grand éloge de la beauté de cette nièce de la carmélite, mais ne parle pas aussi bien de la régularité de ses mœurs. Cette duchesse de Choiseul, qui mourut en 1698, à l'âge de 33 ans, eut quatre enfants qui moururent tous sans laisser de postérité.

Revenons donc, pour suivre la descendance collatérale de la duchesse carmélite, à son neveu *Charles-François* de La Baume de La Vallière, que la princesse de Conti, légitimée de France, et sa cousine, avait fait son héritier. Charles-François avait épousé Marie-Thérèse de Noailles, fille et sœur de deux maréchaux de ce nom. Cette duchesse de La Vallière, née en 1684, mourut dans sa centième année, en 1784. Le père de M. le duc d'Uzès actuel (ancien député) se rappelait l'avoir vue.

De ce mariage vinrent deux enfants: *Louis-César*, duc de Vaujours, et *Louis-François*. Ce dernier mourut sans alliance, âgé seulement de vingt et un ans, colonel du régiment du Vivarais.

Louis-César de La Baume le Blanc, né en 1701, mort en 1782, second et dernier duc de La Vallière, s'appela d'abord le duc de Vaujours. Il fut gouverneur du Bourbonnais, brigadier d'infanterie, grand fauconnier de France et chevalier des ordres.

Ce noble duc de La Vallière, Louis-César, est surtout connu dans les lettres comme le bibliophile le plus distingué de l'Europe. Sa bibliothèque, qui était une des plus précieuses qu'un particulier eût réunie, et surtout la science, le goût, l'intelligence qui présidèrent à cette magnifique collection, lui donnèrent une grande célébrité. Son nom vit toujours en un profond respect dans la mémoire des bibliophiles.

Le catalogue de la bibliothèque La Vallière, fut rédigé par MM. de Bure et Van Praet; la première partie fut vendue 464,677 livres 6 sols; la seconde partie, qu'acheta M. le marquis de Paulmy, forme, dit-on, le fonds principal de la bibliothèque de l'Arsenal : le comte d'Artois, bibliophile distingué dès sa jeunesse, acquit ce fonds avant la révolution.

Ce duc de La Vallière avait épousé, en 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, une des plus belles et des plus élégantes personnes de son temps, née en 1713 de Jean-Charles Crussol, duc d'Uzès, et de Anne-Marguerite de Bouillon. Elle tint un salon célèbre, dont parle dans ses mémoires la baronne d'Oberkirch, et où passèrent tous les souverains de l'Europe. Elle y reçut, non-seulement ce que les lettres et les arts avaient de plus distingué, mais aussi l'empereur Joseph II, les rois Gustave III, Christian VII, le grand-duc, plus tard Paul Ier de Russie, le prince de Galles, Georges IV. Quelques lettres de cette duchesse de La Vallière, que possède M. le duc d'Uzès, nous reportent avec une entière exactitude à cette brillante époque de l'hôtel de La Vallière, et font foi de ce règne de l'élégance et de la grandeur. La beauté de la duchesse de La Vallière survécut à l'âge;

Mme d'Houdetot fit pour un de ses portraits un quatrain qui est resté célèbre :

La nature prudente et sage
Força le temps a respecter
Les charmes de ce beau visage
Qu'elle n'aurait pu répéter.

Cette duchesse de La Vallière, née, comme on a dit, en 1713, veuve du bibliophile depuis 1782, vécut jusqu'en 1796, et ne laissa qu'une fille unique, en qui s'éteignit le nom de La Vallière. Cette fille unique, Adrienne-Emilie-Félicité de La Baume le Blanc, née en 1740, épousa en 1756 Louis Gaucher, duc de Chatillon. Celui-ci, né en 1737, mourut fort jeune, en 1762, de la petite vérole qu'il avait gagnée en soignant les soldats de son régiment. Il n'eut que deux filles; la seconde, mariée au duc de La Trémoïlle, ne laissa pas d'enfants; l'aînée avait épousé son cousin, issu de germains, le duc de Crussol, plus tard duc d'Uzès.

Amable-Emilie de Chatillon, duchesse d'Uzès, est morte en 1840. Deux de ses enfants laissèrent une postérité. L'aîné, Emmanuel, qui avait épousé Mlle de Mortemart, mourut du vivant de son père, veuf et duc de Crussol en 1837 : c'était le père de M. le duc d'Uzès actuel, que nous avons l'honneur de connaître, et qui est resté seul, du côté de ses ascendants, depuis la mort de sa sœur la duchesse de Tourzel.

La dernière survivante des enfants du duc d'Uzès et de Mlle de Chatillon fut la marquise de Rougé, morte octogénaire en 1866, laissant une nombreuse lignée. C'est à sa succession, non encore partagée, qu'appartiennent la terre de Reugny et le petit château de La Vallière, dont il a été question dans les premiers chapitres de cet ouvrage. Nous avons dit que ce modeste château, qui date du XVIe siècle, est en partie debout, et qu'il offre quelques jolis échantillons de l'architecture de la Renaissance. On désigne encore ce petit château du nom de *Petit-La-Vallière*. Les parents de M. le duc d'Uzès vendirent après la première révolution, par nécessité, ce qui était resté des vastes domaines de la duché-pairie, duché de Vaujours.

Ajoutons que Marie-Thérèse de Noailles, duchesse de La Vallière, — Anne-Julie-Françoise de Crussol, duchesse de La Vallière, — Adrienne E.-F. de La Vallière, duchesse de Chatillon, — Louise de Chatillon, duchesse de la Trémoïlle, — et Amable Emilie de Chatillon, duchesse d'Uzès, sont enterrées dans la chapelle du château de Wideville, commune de Crépières, aux environs de Paris, non loin de Saint-Germain. Cette propriété ne provient pas des successions de La Vallière, elle était personnelle à Anne-Julie-Françoise de Crussol qui y fit établir sa sépulture ; elle se trouve aujourd'hui dans la succession de son arrière-petite-fille, la marquise de Rougé.

Un moderne historien parle de l'*Hôtel* dit *de Châtillon*, rue du Bac, « habité autrefois par Mme de La Vallière » (Saint Vincent de Paul, par l'abbé Maynard, t. 4, p. 296) : un édifice disparaît moins facilement que des liasses de papier. On lit dans les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, qui visita la duchesse de Crussol La Vallière, vers 1782, que cette dernière possédait de nombreuses lettres de sœur Louise de la Miséricorde. « Que sont devenues toutes ces lettres? » s'écriait devant nous, en 1868, l'un descendants de la duchesse, M. le duc d'Uzès actuel. — Hélas ! il se lève des ouragans qui emportent les frêles feuilles que la main de l'homme avait chargées de notes et de souvenirs !

Il ne nous appartient pas de dire ici comment les nobles et chevaleresques façons des La Vallière d'autrefois revivent dans M. le duc d'Uzès d'aujourd'hui; nous ne pouvons raconter les services qu'il a rendus au pays, soit à l'armée, soit à la chambre des députés. Je me tairai aussi sur son fils qui continue de servir la France suivant les nobles traditions paternelles. Il est de ces mérites qu'il serait presque indiscret d'étaler : plein de gratitude pour l'hospitalité qui nous fut si cordialement offerte au château de Bonelle, nous craindrions qu'une appréciation dictée par un mouvement de simple justice ne parût émaner de la reconnaissance, et qu'on ne prît un acte de jugement pour un acte de sentiment.

Je ne terminerai pas cette note, sans y ajouter ici un mot sur la *Guirlande de Julie*, parce qu'on a paru ignorer plus d'une fois ce qu'était devenu ce célèbre manuscrit, intéressant la famille des La Vallière-d'Uzès, cet album d'autographes, « cette galanterie raffinée » de M. de Montausier pour Julie d'Angennes, comme l'appelle M. Feuillet de Conches. On n'a pas oublié que cinq ans avant son mariage, vers 1642, le duc de Montausier avait fait exécuter pour Julie Lucine d'Angennes de Rambouillet un ouvrage demeuré célèbre sous ce nom de *Guirlande de Julie*. C'étaient deux cahiers de vélin, absolument pareils, dont chaque feuille contenait une fleur peinte en miniature par Robert, et accompagnée d'un madrigal ; les vers avaient été composés par les meilleurs poëtes, et copiés par le calligraphe Jarry. Dix-neuf poëtes prêtèrent leurs voix à vingt-neuf fleurs ; Montausier avait donné l'exemple, et Corneille lui-même s'était chargé du lys, de l'hyacinthe et de la grenade. Ainsi, quelque temps avant, Mme des Losges avait eu son album où tous les beaux esprits de l'époque, tous les pousseurs de beaux sentiments, comme dit Feuillet de Conches, avaient tenu à s'inscrire en prose et en vers.

Ce précieux manuscrit de la Guirlande, après avoir été, dit-on, entre les mains de l'abbé de Rothelin et de M. Rose, fut acheté par le duc de La Vallière, petit-neveu de la carmélite et arrière-grand-père du duc d'Uzès de nos jours. Mais la vente de la bibliothèque du duc de La Vallière, en 1783, a jeté de l'obscurité sur le sort du manuscrit.

Un petit volume in-24 imprimé en 1818 et publié par la maison

Didot, intitulé simplement *la Guirlande de Julie*, reproduit la notice bien connue de Gaignières sur ce célèbre ouvrage. On y ajoute qu'il *a été acheté à la vente du duc de La Vallière* par *un libraire de Londres, nommé Peyne*, et qu'il est resté en Angleterre. Cette assertion est complétement inexacte. Il semble, d'après cet opuscule, que *La Guirlande* a passé en pays étranger et qu'on ne sait aujourd'hui ce qu'elle est devenue. Mieux encore, la forme même du manuscrit paraît être ignorée ; car dans la notice des Didot, si l'on a donné exactement le texte qui d'ailleurs a été plusieurs fois publié, la gravure des fleurs est toute différente de l'original. Ces erreurs répétées et propagées appellent un mot de rectification sur *La Guirlande*.

Non, dirons-nous avec M. le duc d'Uzès, la *Guirlande de Julie*, l'original offert par le duc de Montausier en 1640 ou 1642 à Julie-Lucine d'Angennes, n'a pas été vendu à un libraire anglais et n'a pas quitté la France. A la vente des livres du duc de La Vallière en 1783, le manuscrit de Jarry a été racheté par la duchesse, sa veuve, qui a survécu quinze ans à son mari.

En publiant le catalogue de la magnifique bibliothèque La Vallière, Debure avait dit dans sa préface : « qu'on n'avait rien voulu » supprimer du cabinet de M. le duc de La Vallière destiné à ren- » fermer les livres les plus précieux. »

Ce que Debure avait soin d'énoncer se pratique encore aujourd'hui aux ventes des collections célèbres, afin de ne pas décourager les principaux amateurs. *La Guirlande*, comme tant d'autres œuvres précieuses dont quelques-unes ont également été conservées par la succession, dut subir le feu des enchères et ce fut au prix énorme alors de 14,510 francs que le manuscrit fut adjugé à la veuve du duc. Mme de La Vallière avait d'ailleurs un intérêt particulier à conserver ce beau livre. La fille unique de Montausier et de Julie avait épousé le duc d'Uzès. La duchesse de La Vallière, Anne-Julie de Crussol-d'Uzès, se trouvait être l'arrière-petite-fille de la duchesse de Montausier dont le nom et le souvenir se trouvaient si intimement liés à *La Guirlande*.

On dit encore dans la notice de 1818 à propos du manuscrit : « Nous ignorons entre les mains de qui il est passé. » Cette ignorance surprend de la part d'un éditeur qui se nomme Didot ! La *Guirlande de Julie* n'avait jamais quitté la France, ni, depuis plus d'un siècle, les mains de la famille naturellement appelée à la posséder.

Après la vente du duc de La Vallière, nous avons vu qu'elle était restée aux mains de la veuve. Elle passa ensuite à la duchesse de Chatillon, fille unique du duc et de la duchesse de La Vallière ; la duchesse d'Uzès à son tour la tint de sa mère ; et c'est là que se trouvait ce beau manuscrit, quand Didot publiait sa note de 1818. Aujourd'hui on suivrait mieux la trace d'une curiosité bibliographique aussi célèbre.

La *Guirlande de Julie* appartient maintenant à M. le duc d'Uzès ; (nous tenons cette gracieuse communication de celui-là même qui possède ce précieux manuscrit).

NOTES RELATIVES A LA REINE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE

VI

LES CARMÉLITES DE L'AVENUE DE SAXE, A PARIS. — LEUR FONDATION RUE DU BOULOI. — MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, LEUR FONDATRICE. — HISTOIRE DE CES CARMÉLITES. — LEUR TRANSLATION RUE DE GRENELLE (AU FAUBOURG SAINT-GERMAIN) EN 1689. — SUPPRESSION EN 1792. — RECONSTITUTION RUE DE VAUGIRARD, MAISON DES CARMES, EN 1798. — TRANSLATION, AVENUE DE SAXE, EN 1854. — Mme DE SOYECOURT. — OBJETS D'ART. — SAINTES RELIQUES. — TABLEAUX DE LE SUEUR, LE BRUN, MIGNARD. — PORTRAITS. — MADAME LOUISE DE FRANCE.

Il nous est impossible de ne pas signaler dans tous ses développements une des fondations de Marie-Thérèse d'Autriche, qui lui fut particulièrement chère. Nous rangerons ce que nous avons à faire connaître du monastère de la rue de Grenelle, précédemment rue du Bouloi, sous deux titres : l'histoire de ce pieux établissement et son personnel.

Le désir de donner au public des documents la plupart inédits, surtout le besoin de signaler une maison respectable, qui a parfaitement conservé l'esprit de sa fondatrice, tout cela nous fait un devoir d'insérer ici les recherches minutieuses que nous avons faites relativement au monastère des Carmélites de la rue de Grenelle, transporté aujourd'hui avenue de Saxe. On n'a pas à s'expliquer ici sur les autres couvents du même ordre, qui, tous, sont restés dignes de sainte Thérèse. En ce qui concerne le monastère de la rue de Grenelle, il y a cette remarque à faire que, depuis la fondation en 1664 jusqu'à nos jours, les carmélites qui en ont fait partie ainsi que l'ensemble du couvent, n'ont cessé de mettre en pratique cette piété cachée, cette modestie, cette simplicité qui furent si chères à la pieuse reine Marie-Thérèse d'Autriche.

Il y a plus d'éclat ailleurs; mais, rue de Grenelle, on n'est jamais sorti d'une certaine pauvreté relative. Toute l'attitude historique du couvent a été, pendant deux siècles, humble, modeste, solidement évangélique.

Un mot donc sur l'histoire et sur les choses. Nous nous occuperons des personnes dans le paragraphe qui suivra.

Les monastères de femmes ne peuvent guère avoir d'histoire. Étrangères au monde, leur profession est justement de se mêler peu aux affaires de leur temps. Par conséquent leurs annales se réduisent, à l'égard des séculiers du moins, à fort peu de chose. La création du monastère, son agrandissement territorial, les vicissitudes temporelles s'il en a éprouvé, voilà le cadre de cette histoire. Le couvent a-t-il prospéré sous le rapport spirituel? Les âmes qui s'y sont renfermées, de siècle en siècle, y ont-elles, tout en participant à notre humanité, travaillé efficacement à se perfectionner? Voilà les seules questions qu'on peut poser à l'occasion de la maison des Carmélites, dont la reine Marie-Thérèse fut la fondatrice.

La maison de la rue du Bouloi acquit dès le principe une grande réputation de sainteté. Aussi fut-elle bientôt peuplée. Nous ne répéterons pas ici les détails déjà donnés au chapitre VI sur la fondation du couvent et sur les fréquentes visites de la reine Marie-Thérèse. Mais disons aussitôt qu'il y a pour tous en ce monde à compter avec la question des ressources matérielles dans leur proportion avec les besoins de l'établissement.

On a déjà vu au chapitre VI toutes les libéralités de la reine Marie-Thérèse envers le couvent de la rue du Bouloi, libéralités tant d'ordre temporel que d'ordre spirituel, les reliques qu'elle s'empressa d'offrir à ses chères filles, la *sainte Face* miraculeuse qu'elle tenait de la reine d'Espagne, sa mère; le *Crucifix miraculeux*, rapporté de Besançon par Louis XIV. — Nous avons reproduit les différentes lettres ou décrets de fondation du monastère délivrés par Louis XIV. Il faut reprendre le cours des choses et le fil de l'histoire à la mort de la reine Marie-Thérèse.

Nos documents sont empruntés des manuscrits du Carmel de l'avenue de Saxe, dans lesquels les saintes religieuses nous ont permis, avec une rare complaisance, de puiser abondamment. Nous avons joint à ces documents leur propre tradition dont nous nous sommes inspiré, et ce qu'elles ont inséré elles-mêmes, soit dans une notice, publiée à Paris en 1851, et rédigée par la sœur Saint-Jérôme (du couvent des Oiseaux), soit dans une *histoire du monastère*, parue à Troyes en 1866, imprimée chez Bertrand-Hu.

Les Carmélites de la rue du Bouloi, qui n'étaient pas riches, perdirent immensément à la mort de Marie-Thérèse. Dès l'année 1685, la maréchale de Navailles leur vint en aide ainsi que Mme Charlotte de Roquelaure, duchesse de Foix. La duchesse de Noailles, mère de l'archevêque de Paris, obtint d'avoir un appartement dans leur couvent, où elle mourut, en 1697.

Le moment était venu de passer par les épreuves de la misère.

Les dames de Polignac, de Cossé-Brissac, la princesse de Carignan, la duchesse du Lude, le duc de La Feuillade, Mlle d'Espagny, le Régent, Madame Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles, la

marquise de Pompadour, fille du maréchal de Navailles, la riche Mme d'Esmadryds, la marquise de Trainel, la comtesse de Brassac, la marquise de Sourcillon, la duchesse de Croy d'Havré, ainsi que la maréchale de Navailles, la duchesse de Noailles, la duchesse de Foix et Mme de Maintenon, s'intéressèrent d'une manière spéciale au monastère pendant ses premières cent années. Cela n'empêcha pas les Carmélites d'en venir à l'extrémité, à deux doigts de la ruine de leur maison, dans un moment fort critique.

Rue du Bouloi, on manquait d'air, inconvénient grave pour une communauté cloîtrée, et il n'y avait pas moyen d'y remédier, puisqu'on était entouré de maisons séculières. De plus, on y était plus que jamais molesté par les vues étrangères, comme disait alors l'abbé Chanut, les maisons voisines plongeant chez les Carmélites. On acheta un terrain et des maisons qui se trouvaient rue de Grenelle, dans la censive de la manse abbatiale de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui l'église Sainte-Clotilde, où se trouvaient de spacieux jardins; et l'on s'y installa en 1689. Les religieuses étaient alors au nombre de trente-cinq. Les corps des religieuses et bienfaitrices décédées à la rue du Bouloi furent rapportés à neuf heures du soir dans le nouveau monastère avec les cérémonies accoutumées pour pareils transports, « au grand » déplaisir des voisins que l'on quittoit, » disent les chroniques du Carmel : « ces bourgeois étant persuadés que c'étoit pour eux une » source de bénédictions, se plaignoient en disant : On nous enlève » nos saintes. » La vente de la maison de la rue du Bouloi devait suffire, on l'espérait, pour couvrir les frais de l'acquisition nouvelle. Ici commencèrent les tribulations.

La vente de l'immeuble de la rue du Bouloi n'eut pas lieu tout de suite. La guerre ayant éclaté, les personnes qui s'étaient offertes pour cette acquisition, retirèrent leur parole et fermèrent leur bourse. Cependant, il fallait continuer les travaux commencés à la rue du Bouloi pour pouvoir tirer secours des loyers. De là la nécessité d'emprunter, et les dettes s'accumulant sur les dettes. Les embarras augmentèrent. Les maisons de la rue du Bouloi qui commençaient à peine à être de quelque ressource, furent taxées à 41,000 livres d'amortissement, qu'il fallut payer sans retard. Non-seulement l'argent manquait, mais la situation présente du monastère mettait les religieuses dans l'impossibilité de trouver à emprunter. M. de Pontchartrain, secrétaire d'État, ordonna en conséquence que les susdites maisons fussent vendues. Toutefois, on échappa à cette menace de ruine. Le marquis d'Argenson, lieutenant général de police, s'était rendu au Carmel pour signifier cet arrêt. Cet homme si dur rencontra une femme de tête; il demanda au parloir la Prieure. C'était Mlle de Canapville. Son sang-froid, sa présence d'esprit surent mettre le marquis d'Argenson dans ses intérêts. On put faire intervenir Mme de Maintenon et l'affaire s'arrangea pour le moment : l'arrêt de vente fut suspendu.

On ne doit pas oublier que cette maison de la rue du Bouloi avait, en se formant, contracté 91,000 livres de dettes avec le couvent de la rue de Saint-Jacques, et que d'autre part l'accommodement avait manqué pour les maisons de la rue du Bouloi, puisqu'on n'avait abouti qu'à de nouvelles charges, qu'il avait fallu y faire, concurremment avec les travaux de la rue de Grenelle, des réparations qui les rendissent habitables. La mère Cécile s'adressa au roi, et obtint de Louis XIV, que les biens du couvent fussent remis entre les mains d'un notaire habile et désintéressé, qui en fit une répartition équitable entre les mains des créanciers.

La communauté se contenta, pour sa subsistance, de quelques pensions viagères faites par les familles des religieuses et du travail actif qu'elle s'imposa. Leurs livres de comptes font foi, qu'il y eut telle année, où une communauté de trente-cinq personnes dut fournir à son entretien avec 5,000 francs pour toute l'année. Les Carmélites s'occupèrent à faire des fleurs artificielles qu'on vendit. Les fleurs des Carmélites *firent fureur*, dit-on. Il est vrai que ces bonnes religieuses s'étaient vues obligées de vendre tout ce qu'Anne d'Autriche et Marie-Thérèse leur avaient donné de plus riche. La Providence vint en aide à leur foi et à leur patience dans la pauvreté. Louis XIV, stimulé par Mgr l'archevêque de Paris et par Mme de Maintenon qui lui rappellèrent les intentions et les vœux de Marie-Thérèse, ordonna que la somme de 6,000 francs fût délivrée chaque année pour la subsistance du couvent de la rue de Grenelle (1696). Ajoutons que, en faveur des demoiselles Rosalie de Baudart, Pulchérie de Velleine et Mélanie de Lastic qui avaient été élevées à la maison royale de Saint-Cyr, et qui se firent carmélites toutes trois, le roi donna plus de 17,000 francs qui furent employés à achever de payer les amortissements de la maison de la rue du Bouloi.

Plus tard, M. de Saint-Martin, gouverneur de l'hôtel des Invalides, leur fit par testament une donation, de sorte qu'elles eurent en quelques années 7,500 fr. de rente. Sorti de ces épreuves, le monastère de la rue de Grenelle fournit paisiblement sa carrière durant le XVIIIe siècle, avec une réputation méritée de régularité et de sainteté. Il était tellement en renom à cet égard, que Mme Louise de France, la fille de Marie Leczinska, fuyant le monde et la cour, résolut de se fixer dans cette maison de la rue de Grenelle. Toutefois, quand elle se fit carmélite, bien qu'elle eût choisi la rue de Grenelle, cette princesse entra aux Carmélites du couvent de Saint-Denis (on verra dans le paragraphe suivant, pourquoi) ; le désir d'éviter les visites que le séjour de la capitale lui aurait attirées, comptera parmi les raisons de ce choix.

Quand on compulse les manuscrits des Carmélites de la rue de Grenelle, on s'aperçoit que pendant le cours du XVIIIe siècle, aussi bien qu'au XVIIe, de grands noms, des personnes appartenant à de grandes familles, vinrent prendre place au monastère. La société

française présenta, sous la régence, sous Louis XV et Louis XVI, le triste spectacle de la démoralisation des hautes classes; et cependant, c'était ordinairement dans les rangs de la noblesse que se produisaient les vocations de carmélites; le couvent de la rue de Grenelle en fut la preuve pendant tout le XVIIe siècle. Au XVIIe siècle, on y avait vu entrer des Polignac, des Cossé-Brissac, des descendants des rois d'Aragon, des Saint-Gelais, des Levis, etc. Au XVIIIe siècle, des membres des familles de *Grammont*, de *Croy d'Havré*, de *Rosset de Fleury*, etc., briguèrent l'honneur d'y prendre le voile, et d'y passer leurs jours, préférant une vie d'immolation aux prétendus avantages que leur naissance leur promettait dans le monde. N'est-ce pas là que porta ses regards et ses premiers vœux de carmélite, cette dernière et admirable fille de Marie Leczinska, Mme Louise de France, à laquelle le pape Ganganelli, Clément XIV, adressa une lettre si touchante? Pierre Leroux, le philosophe du socialisme sentimental, dit quelque part, au sujet des ressources infinies que l'idée religieuse procure à l'âme humaine : « Mettez sainte Thérèse où vous voudrez, sur les rochers, dans les déserts, et rien qu'avec ses cinq sous. Cinq sous et Thérèse, ce n'est rien; mais cinq sols, Thérèse, et l'amour de Dieu, c'est tout. Avec ces trois choses, Thérèse ne sera jamais pauvre; elle sera plus que contente; elle sera heureuse. » C'est ce que comprirent beaucoup de grandes dames du XVIIe siècle.

Un point doit être signalé; c'est que ce couvent de la rue de Grenelle produisit ou révéla des femmes remarquables. Mlle de Reuville, la mère Françoise de Jésus, montra, pendant le XVIIe siècle, à la tête des Carmélites, de hautes capacités administratives. Il y a cela de particulier dans cette femme, qu'aux aptitudes gouvernementales que tout le monde n'a pas, elle joignait un tact exquis, et cette force d'âme qui rend l'homme intrépide et calme au milieu des événements qui déconcertent les natures pusillanimes et les personnes de peu de foi. Mlle de Remenecour est une autre figure intéressante du XVIIe siècle. Ces deux femmes, placées dans le monde, y auraient fait une exceptionnelle et légitime sensation.

Le XVIIIe siècle ne laissa pas s'affaiblir le saint héritage de ces femmes illustres

Mlle de Canapville, la mère Cécile, restée dans le siècle, aurait eu l'étoffe d'un homme politique, d'un homme d'État.

Mlle de La Fère du Bouchaud serait arrivée à un rôle saillant, si elle eût été placée dans le courant des influences de cour. Mais pourquoi conjecturer ce que la *mère Pélagie* (c'était son nom de religion) serait devenue dans le siècle? Le cloître lui a trouvé un piédestal, même avec son habit de bure : et elle y a fait une belle figure. C'était une ferme intelligence, et un robuste jugement. Dans un autre milieu, elle eût été femme à sonder les questions économiques et financières. Mais chacun en ce monde doit rester dans sa sphère et développer ses facultés, en les appliquant aux objets que semble indiquer la divine Providence. Il nous reste

des lettres de la mère Pélagie, écrites à de simples religieuses, reléguées, comme elle s'exprimait, « au fond de leur désert. » Quiconque lira attentivement ces lettres, y verra bientôt, à travers ses conseils donnés avec la droiture d'une sainte, la sûreté et la puissance du coup d'œil dont se montra douée cette carmélite, et la bienveillance affectueuse d'une mère parlant à ses filles. M. Guizot et d'autres nous vantent les livres de pédagogie, les systèmes d'éducation mis en avant par des personnages célèbres, tels que Rabelais, Montaigne, Schwartz, Fénelon, Mme de Saussure, Jean-Jacques Rousseau, Mme de Staël, etc. La mère Pélagie, dépassant les théories, pratiquait la haute direction des esprits et des âmes, avec un rare talent et avec une sagacité spécialement bénie de Dieu. Du reste, l'élévation et la force de cette intelligence distinguée, la fermeté de sa haute raison, sa puissance d'affirmation se peignaient sur ses lèvres et dans son regard ; témoin le portrait que les Carmélites possèdent d'elle.

Mlle de Croy d'Havré, Mme la comtesse de Rupelmonde née de Grammont, Mlle de Rosset de Fleury, par la seule démarche qui mit en contraste l'éclat de leur naissance et l'obscurité de la vie qu'elles embrassèrent, firent preuve de la grandeur de leur caractère, de leur force philosophique en même temps que surnaturelle, et des énergies incroyables que leur nature tenait en réserve.

Les Carmélites de la rue de Grenelle, que nous verrons mêlées plus tard à la Révolution française, nous étonneront par leur courage. Enfin Mlle de Soyecourt, qui viendra rattacher le XIXe siècle au XVIIIe, personnifiera éminemment la spontanéité du génie français, qu'une aimable gaieté n'abandonne pas au milieu des adversités et des aventures.

Et ne faudra-t-il pas grouper autour des noms qui viennent d'être prononcés, cette phalange d'humbles carmélites, qui d'époque en époque peuplèrent le monastère de Grenelle ? Que d'âmes qui n'auraient peut-être été que vulgaires dans le monde, et qui devinrent, rue de Grenelle, des âmes transformées et choisies, qui surent assez s'élever au-dessus d'elles-mêmes, pour goûter le bonheur si peu compris de mener une vie d'immolation ! Il fallut le milieu du couvent de la rue de Grenelle pour porter des esprits, médiocres en soi, sur des objets entièrement nouveaux. La seule méditation du crucifix leur faisait découvrir des horizons et des idées qu'elles auraient ignorés sans lui. Point de métaphysique abstraite ni de théologie subtile, rue de Grenelle. Loin d'y perdre son temps dans un emploi oisif de la pensée, les facultés pensantes et les facultés pratiques s'y portaient vers des vues et des vertus liées à la vie réelle de chaque jour.

Les solennités du *centième* anniversaire ou du premier centenaire de l'érection du monastère de la rue de Grenelle, qui durèrent trois jours, les 22, 23 et 24 août 1764, furent un véritable événement. Les carmélites y mirent tout leur zèle pour remercier Dieu de

leur vocation; et elles en ont conservé le souvenir par un récit où l'on retrouve cette simplicité éloquente, qui leur appartient excellemment.

La marquise de Lusignan, fille de la comtesse de La Rivière, fit présent alors, au monastère, de rubis et de topazes pour orner un reliquaire renfermant des reliques de sainte Madeleine de Pazzy. Le maître-autel fut orné de douze châsses de reliques; les mères de la rue Saint-Jacques en avaient prêté. Son Excellence le nonce apostolique, Mgr Pamphile Colonna, officia, M. l'abbé Bonnet prononça le sermon, et fit l'éloge de la pieuse reine fondatrice, Marie-Thérèse.

Il paraît que le concours du peuple fut tel, le dernier jour de la solennité, que, la petite église ne pouvant le contenir, la grande cour d'entrée et la rue même se trouvèrent remplies de personnes qui attendaient que les premières fussent sorties, afin de pouvoir satisfaire leur dévotion. On fit du reste veiller, la nuit, dans l'église de la rue de Grenelle, pour la sûreté des saintes reliques; le comte de La Serre, gouverneur des Invalides, s'était chargé du soin de fournir à cette garde.

L'âme de ces fêtes, comme de toutes les fêtes chez les Carmélites, fut toujours la prière, mais cette grande prière des saints qui exige un certain tempérament de foi, cette prière affectueuse et contemplative, « élan du cœur autant que de l'intelligence, essor complet de tout l'homme montant par les degrés du cœur aux saints tabernacles, et plongeant de là le regard sur les hauteurs qu'habite le Dieu caché, prière qui, par toutes choses et par une seule voie, s'en va droit à un seul but et avec toutes les puissances de l'âme. »

On pouvait appliquer aux Carmélites de la rue de Grenelle, ce qui se lit dans un manuscrit, fait à l'occasion du centenaire de l'érection de ce monastère, en 1764 : « Livrons-nous aux doux transports d'une sainte joie, les murs mêmes de cet édifice nous l'inspirent, s'écriait l'orateur sacré. N'est-ce pas ici que l'on voit depuis un siècle ce que nous voyons encore aujourd'hui : la plus haute noblesse s'ensevelir dans la nuit de la plus profonde humilité, la plus vive ferveur se captiver sous le joug de la plus prompte obéissance, et l'amour, le saint amour qui fait le caractère propre de Thérèse et de sa réforme, donner le goût le plus délicieux à toutes les pratiques de la mortification la plus austère?...

» Mais que nous dit d'un autre côté cette solennité ?... Où sont à présent tous ceux qui contribuèrent à ce saint établissement et celles qui le commencèrent le siècle dernier ? Il nous reste la bonne odeur de leurs vertus, rien davantage. *La même ferveur subsiste encore aujourd'hui dans cette enceinte sacrée, le même esprit y règne ..* » (Chroniques manuscrites du Carmel de la rue de Grenelle, t. Ier, p. 289.)

Toutefois n'omettons pas de signaler un détail rétrospectif qui se rattache à l'époque du règne de Louis XIV. Au moment d'un jubilé,

la petite église des Carmélites avait été désignée pour l'une des stations, et comme il fallait trois autels, on transporta le crucifix miraculeux dont le roi avait gratifié cette maison à l'entrée d'un caveau, où fut dressé un autel plus dévot que magnifique : « Louis XIV, » venant faire ses stations, parut touché et charmé de revoir cet » objet si digne d'être vénéré; ses prières achevées, il fit à nos » mères, disent les chroniques du Carmel, l'honneur de monter à » la grille du chœur; la communauté s'étant approchée, le roi de- » manda celles des religieuses qui avaient été élevées à Saint-Cyr. » Sa Majesté leur donna mille marques de sa bonté royale, et leur » fit une exhortation sur la perfection de l'état qu'elles avaient em- » brassé. »

C'étaient les mœurs du temps ; les rois, encore regardés comme les pasteurs des peuples, devaient à tous des conseils ; cela semblait aussi naturel que convenable.

Les princes étant venus aussi à leur tour, le duc de Berri s'approchant dit aux religieuses : — *Mesdames, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, j'espère que vous me donnerez part à vos prières et à vos bonnes œuvres.* L'une des bienfaitrices de l'ordre, Mme la marquise de Pompadour, répondit au nom de toute la communauté, qui se trouvait, selon les usages, obligée de garder le silence.

Les Carmélites avaient, à deux pas, un voisinage célèbre, l'*hôtel de Brienne*, situé sur la rue Saint-Dominique, en face de l'hôtel de Broglie, aujourd'hui d'Haussonville. Cet hôtel de Brienne est aujourd'hui l'hôtel du ministre de la guerre. Là devait mourir, en 1794, Loménie de Brienne, le ministre de Louis XVI. Mais là aussi, vers la fin du siècle dernier, tandis que Mmes de Croy d'Havré, Danican d'Annebault, de Grammont, Camille de Soyecourt, etc., devisaient de spiritualité et de mysticisme, un groupe d'hommes se réunissait pour former un cénacle littéraire et philosophique. On y voyait un grand nombre de célébrités de l'époque, parmi lesquelles on distinguait Marmontel, Chamfort, La Harpe, Buffon, de Malesherbes, Condorcet, Turgot, Suard, Helvétius, David et Piccini ; tous hommes nouveaux et d'initiative intellectuelle, précurseurs, à des titres divers, et avec des nuances de responsabilité fort inégales, des changements profonds, radicaux qui allaient modifier l'aspect de toute la société française.

Mais on était déjà bien loin des temps paisibles du début ; et bientôt l'on fut jeté dans la tempête de 1793....

Dès 1789, quand il fut question de supprimer les vœux et de faire évacuer les monastères, les Carmélites de la rue de Grenelle protestèrent, avec toutes les Carmélites de France, auprès de l'Assemblée nationale : « Non, disaient-elles, dans les conclusions de cette adresse, vous ne nous arracherez pas de force à ces retraites ; vous les rouvrirez et à la piété qui y apporte une vocation éprouvée et à l'infortune à qui elles offrent un asile décent.... Souffririez-vous qu'une maison, où, en refusant toute distinction, la tante auguste

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ginalité ; ces circulaires sont la plupart imprimées, non pour le public, mais uniquement pour les monastères. En tête de la lettre circulaire on mettait toujours ces deux noms *Jesus-Maria*. Puis venaient ces mots : « ma Révérende et très-honorée Mère. » Enfin la formule de conclusion : « J'ai l'honneur d'être.... » — La date : « A Paris, de notre monastère de Sainte-Thérèse des Carmélites de la rue de Grenelle, ce ..... 16.., ou 17.., » ainsi que la signature de la mère qui adressait la circulaire, suivie de la qualification traditionnelle « *Religieuse carmélite indigne.* »

Il faut donner la liste des écrivains, c'est-à-dire des prieures, qui, jusqu'aujourd'hui, ont tenu la plume pour rédiger ces épîtres suprêmes, éclairées de la vive et dernière flamme d'un regard qui s'éteignait à cette vie pour aller contempler la vie meilleure.

12 janvier 1664. — La mère Marie de la Croix, professe du grand couvent, supérieure temporaire et, avec elle, la mère Françoise de la Croix, fondatrice, sous-prieure.

1er mars 1665. — La mère Françoise de la Croix, première prieure (Dans le siècle, Mlle Le Seigneur de Reuville.)

23 janvier 1667. — Sœur Catherine de Sainte-Thérèse. (Mlle Barath.)

22 juin 1673. — La mère Françoise de la Croix, réélue, du consentement des supérieurs qui le jugèrent nécessaire.

20 mai 1677. — La révérende mère Thérèse de Jésus. (Mlle de Remenecour.)

28 juin 1680. — La révérende mère Françoise de la Croix.

28 juin 1684. — La même réélue

22 avril 1688. — La révér. mère Marie-Élisabeth de Jésus. (Mlle de Levis.)

23 avril 1691. — La révérende mère Françoise de la Croix.

12 juillet 1694. — Même prieure réélue.

11 janvier 1698. — La mère Marie-Elisabeth.

13 janvier 1701. — La révérende mère Françoise de la Croix.

3 mai 1702. — La mère Marie-Élisabeth, la charge étant vacante par le décès de la mère fondatrice, mère Françoise de la Croix.

4 mai 1705. — La même réélue.

4 mai 1708. — La mère Marie-Cécile. (Mlle Papavoine de Canapville.)

14 mai 1714. — La mère Marie-Elisabeth, qui décéda l'année suivante, 1715.

2 mars 1715. — La mère Marthe de Jésus. (Mlle de Fors du Vigean.)

29 avril 1721. — La mère Marie-Cécile de Jésus.

28 mai 1727. — La mère Marie-Pélagie de Sainte-Thérèse. (Mlle La Fare du Bouchaud.)

29 septembre 1733. — La mère Marie-Cécile de Jésus.

29 octobre 1739. — La mère Marie-Pélagie de Sainte-Thérèse.

8 novembre 1745. — La mère Marie-Charlotte-Emilie de Jésus (Mlle de Borstel, tante de la carmélite révér. mère Eustoquie de Borstel).

8 novembre 1751. — La mère Pauline-Joséphine de Jésus (Mlle de Croy ou Croi d'Havré.)

8 novembre 1757. — La mère Marie-Charlotte-Émilie de Jésus.

8 novembre 1764. — La mère Pauline-Joséphine de Jésus.

5 juin 1769. — La mère Sophie de la Croix. (Mlle Bouex de Villemort — il y avait deux sœurs, carmélites, de ce nom.)

12 juin 1775. — La mère Elisabeth-Marie-Eustoquie de Jésus. (Mlle de Borstel, nièce.)

12 juillet 1781. — La mère Marie-Louise du Saint-Sacrement. (Mlle de Saint-Privé de Richebourg.)

10 juillet 1787. — La mère Nathalie de Jésus. (Mlle Danicant d'Annebault.)

1798. — La mère Camille-Thérèse de l'enfant Jésus. (Mlle de Soyecourt.)

1812. — La mère Madeleine-Geneviève Thaïs.

La mère Camille-Thérèse de l'enfant Jésus reçoit du nonce du pape les pouvoirs de prieure perpétuelle.

26 mai 1849. — La mère Marie-Éléonore (Mlle ***).

29 mai 1852. — Même prieure réélue.

15 décembre 1855. — La mère Marie St-Jean (Mlle ***).

8 décembre 1858. — La mère Marie-Sophie de Saint-Elie. (Mlle ***).

8 décembre 1861 — La même réélue.

15 décembre 1864. — La mère Marie-Isabelle de la Nativité (Mlle ***).

6 novembre 1867. — La même réélue.

On ne peut trop admirer ce qu'il y a d'onction et de charme pieux dans les circulaires, rédigées par ces pieuses femmes et adressées à toutes les maisons de l'Ordre à la mort d'une religieuse. Elles retracent la vie de la défunte, les origines et les phases de sa vocation, la lutte du cœur entre Dieu et le monde, la résistance des parents, les déchirements occasionnés par le sacrifice des relations ordinaires. Les mères prieures, dans ces circulaires, touchent délicatement les vertus de la défunte; on cite quelquefois des lambeaux de lettres. Quelques incidents rendent parfois ces bulletins très-attachants. L'une a rompu avec un brillant avenir mondain qui l'attendait. Ses deux frères, haut placés dans l'armée, se précipitent au parloir pour ramener leur sœur. Point du tout. Mlle de Canapville fait une telle impression sur ses deux frères, qu'au parloir même ils jettent leur épée de côté, et tous deux quittent le monde et embrassent la carrière ecclésiastique. D'autres n'obtiennent, que de guerre lasse, d'aller prendre le saint habit rue de Grenelle. Ces biographies, qui roulent toutes sur la sainteté, loin d'être monotones, ont chacune un parfum différent qui embaume. On y dit là, sans effort, des choses sublimes. Ainsi, plusieurs sœurs demandant de ses nouvelles à Mlle Pulchérie de Veilleine, carmélite de la rue de Grenelle, celle-ci leur répond : « *Je m'en vais où tout est.* » Nous parlons d'égalité aujourd'hui. Ah! on la pratiquait dans ces saintes républiques des monastères, on mettait autant de soin à raconter la vie d'une humble carmélite de naissance obscure, qu'à dire celle de la com-

tesse de Rupelmonde ou de la duchesse de Croy d'Havré ! A travers ces circulaires des révérendes mères, il règne, avec un ton de simplicité exquise, un accent spécial tout surnaturel. Là, nulle emphase ! mais quelle force intime pour parler avec calme des choses les plus étonnantes ! Nous avons remarqué trois circulaires rédigées par la mère Nathalie de Jésus, prieure de la rue de Grenelle, dans les années qui amenèrent et consommèrent la Révolution française ; l'une de ces circulaires est de l'année 1790, l'autre de 1791, la troisième de 1792. Mlle d'Annebault ne laisse guère soupçonner, dans ces trois circulaires, l'anxiété et les angoisses qui dévoraient, en ces années, toutes les âmes, dans l'attente des plus sinistres événements. Elle raconte, d'une manière sommaire et édifiante, la vie des trois carmélites que le couvent venait de perdre, sans que les agitations du dehors troublent en rien la sérénité de cette âme et de cette plume. A peine, dit-elle, en voyant des carmélites enlevées par des morts promptes : « Peut-être la tendresse du divin époux veut-il les sous- » traire à de *plus grands fléaux que ceux que nous avons déjà essuyés.* » (Circulaire de 1790.)

Quelle belle série que ces circulaires, à commencer par celles de la mère Françoise de la Croix, fondatrice de la maison (Mlle de Reuville), le lendemain de 1664, jusqu'à notre siècle, jusqu'aux circulaires de la mère Camille de Jésus (Mlle de Soyecourt), et celles des prieures qui lui ont succédé !

Nous pouvons maintenant reprendre les choses au moment de la grande Révolution française.

Le 19 septembre 1792, deux employés du gouvernement ayant fait enfoncer les portes du monastère, il fallut quitter ce saint asile, ouvert depuis le 12 janvier 1664. Les religieuses, au nombre de trente-une, sortirent donc. Elles se divisèrent en six bandes, à la tête de chacune desquelles était une présidente ; elles allèrent habiter, en divers quartiers de la capitale, des logements que la mère Nathalie de Jésus (dans le monde Mlle Danicant d'Annebault), élue prieure depuis 1787, avait eu la précaution de faire préparer. Plusieurs de ces carmélites moururent dès la première année de leur sortie du cloître, dans toute la ferveur de leur profession. Après cinq ans de persécutions et d'angoisses, Mlle de Soyecourt, autorisée par un bref de Pie VII à recueillir les grands biens de l'héritage paternel, acheta l'ancien couvent des Carmes, où un marchand de vin s'était établi pendant la Révolution. Elle rétablit les Carmélites. Plusieurs de celles qui avaient été rue de Grenelle vinrent la rejoindre, entre autres la prieure, sœur Nathalie de Jésus, la sœur Philippine, la mère Sophie de saint Jean-Baptiste (Marie de Kouhla), la mère Thaïs, la sœur Rosalie, morte en 1819.

Ainsi s'est renouée la chaîne des temps. Les Carmélites de la maison royale de la rue de Grenelle avaient été, plusieurs du moins, emprisonnées ; mais elles observèrent, autant qu'elles le purent, leur règle dans les cachots. Celles à qui on permit de quitter la

France, allèrent en Flandre, pour y chercher le bonheur de suivre leurs observances. Cependant, dès le consulat et le commencement du premier Empire, les Carmélites qui avaient quitté la rue de Grenelle pour se réfugier au Carmel de Flandre, furent les premières à se réunir, à Paris, à la prieure la mère Nathalie de Jésus et à Mlle de Soyecourt, malgré que tout danger n'eût pas cessé. La révérende mère Camille de Soyecourt eut à subir, en 1811, l'emprisonnement et l'exil, sans doute parce qu'on lui reprochait son attachement aux cardinaux, d'autres disent à la personne des Bourbons. Depuis la reconstitution du monastère, les Carmélites ont sauvé quelques épaves de leur établissement de la rue de Grenelle. Nous dirons plus bas qu'elles sont en possession du célèbre et miraculeux crucifix, pris en Franche-Comté, ainsi que de quelques autres objets.

Mais il est nécessaire d'insister sur quelques détails relatifs à l'époque de la Révolution. Les religieuses de la rue de Grenelle prouvèrent, pendant la Terreur, combien la tradition de sainte Thérèse et la mémoire de la reine Marie-Thérèse d'Autriche ont contribué à donner, à un cœur de simple Carmélite, cette grandeur d'âme qui fait les héros.

Sept Carmélites du monastère de la rue de Grenelle furent incarcérées à la prison établie, rue de la Bourbe (ancienne maison de Port-Royal), qu'on appela prison de *Port-Libre*. Leur attitude devant les juges révolutionnaires, leur interrogatoire, leurs belles et grandes réponses, honorent le christianisme et la nature humaine. Qu'est-ce donc qui rendait si fières et si courageuses, ces humbles et timides filles du Carmel ?

Demandez-le à elles-mêmes. Elles le durent à la grâce de Dieu. La conscience était tout pour elles, c'était plus que la vie, plus que les affections et les biens.

On avait vu, vingt ans auparavant, les grands exemples donnés en temps calme par madame Louise de France, princesse élevée dans toutes les élégances de Versailles, et qui sut renoncer aux grandeurs de la terre, pour mener dans le désert une vie humble et mortifiée. Ce renoncement surnaturel aux choses humaines brillait, vingt ans après, d'une manière éminente, en quelques religieuses gémissantes de se voir exilées du cloître de la rue de Grenelle.

On lit dans le journal de la Prison de Port-Libre (Port-Royal) publié dans la collection des *Mémoires sur les Prisons*, à la date du 16 pluviôse an II : « On est venu interroger huit religieuses qui sont au secret. On a voulu leur faire prêter le serment de la liberté et de l'égalité, elles ont refusé en disant qu'elles ne vivaient pas sous le règne de la liberté, puisqu'elles étaient prisonnières ; quant à l'égalité, elles ne voyaient pas que ce fût plus son règne, puisque celui qui les interpellait mettait tant de hauteur et d'arrogance dans ses interrogations. On les a menacées du tribunal révolutionnaire ; elles ont répondu qu'elles iraient avec plaisir. « Mais renoncez-vous à

votre pension ? leur a-t-on dit. — Non, parce qu'elle représente les biens qu'on nous a pris. — Mais la loi défend de payer ceux ou celles qui refusent de lui obéir, et comment vivrez-vous ? — La Providence aura soin de nous. — Mais la Providence ne vous donne pas de pain. — Nous ne demandons rien à personne. — Comme la République ne souffre pas d'ennemis dans son sein, on vous déportera ! Où allez-vous aller ? — En France, qui est notre patrie. »

Ces religieuses étaient (sept du moins) des Carmélites de la rue de Grenelle ; elles se nommaient Angélique-Françoise Vitasse, Victoire Crevel, âgée de quarante-six ans, Jeanne-Louise-Colin de la Biochaye, âgée de quarante-un ans, Anne Donon, âgée de quarante-deux ans, Adélaïde-Marie Foubert, âgée de quarante-cinq ans, Marie-Élisabeth-Éléonore de Carvoisin, âgée de soixante-deux ans, Marie-Louise-Philippine de Lesnier, âgée de trente-six ans. L'autre religieuse qui était visitandine, âgée de cinquante-huit ans, se nommait Thérèse-Julienne-Hélène Chénet.

Antoine-Marie Maire, juge au tribunal révolutionnaire, interrogea les Carmélites. Les deux points de son interrogatoire portaient sur un écrit trouvé chez la sœur Victoire Crevel, et sur le serment civique, qu'on prétendait obtenir des Carmélites. On aspirait surtout à découvrir des prêtres, on tournait et retournait les questions, passant des caresses à la menace, demandant aux religieuses prévenues si elles avaient *fait des vœux contraires* à la loi. L'interrogatoire était captieux. Qu'on se représente de timides femmes devant un juge qui interroge avec l'appareil de l'intimidation, et qui est exercé dans l'art des questions embarrassantes. Raymond Josse était le commis-greffier auprès du juge A.-M. Maire.

Les réponses des Carmélites ont été consignées, dans tous leurs détails, non-seulement par un témoin oculaire, mais par une des religieuses prisonnière elle-même, par la sœur Angélique-Françoise Vitasse. Elle écrivit, à une personne dont on n'a pas su retrouver le nom, une intéressante relation de leur détention dans la prison de Port-Libre. M. Emile Campardon l'a reproduite dans son histoire du *Tribunal Révolutionnaire de Paris*.

Ne pouvant donner en son entier cette longue relation, nous en extrairons la substance.

Interrogatoire de sœur Angélique-Françoise Vitasse.

« Je suis juge au tribunal révolutionnaire. Il faut que vous sachiez que le tribunal est établi pour juger et condamner à mort tous ceux qui seront contraires à la République.... — C'est bon.

— Avez-vous fait le serment ? — Non. — Pourquoi ? — Parce qu'il est contraire à ma conscience et à mes vœux.

— Est-il venu des prêtres à la rue Cassette ? — Quelquefois. — Dites-moi leur demeure ? — Je ne la sais pas. — Leur nom ? — Je ne vous le dirai pas. — Pourquoi ? — Parce que je ne veux pas le

dire..... — Je ne puis me résoudre à écrire vos réponses; cela me fait trop de peine, car je vois que vous en serez la victime, et vous irez à la guillotine. — Tant mieux, j'en irai plus tôt au ciel..... » (Voir la *Relation* par la sœur Vitasse elle-même.)

Interrogatoire de la sœur Victoire Crevel.

..... « Ta conscience te dit donc que tu es plus haute que moi ? — Non, dans ce moment je vous regarde comme au-dessus de moi, puisque vous êtes juge, et que sous ce titre, vous avez droit de m'interroger, et que je dois vous répondre. — Tu crois donc que devant Dieu il y a des hommes plus grands que d'autres ? — Non, je sais que nous sommes tous égaux devant Dieu et devant la loi; mais je ne veux pas faire le serment, parce que la loi de Dieu me défend de jurer en vain. — Ce n'est pas en vain puisque c'est pour sauver ta vie. — J'aime mieux mourir. — Eh bien, l'on se défera de toi, et de cent mille comme toi..... Vous irez au tribunal révolutionnaire, et vous verrez tout ce qu'il vous arrivera. — Tout ce qu'il plaira à Dieu..... »

Interrogatoire de la sœur Louise-Thérèse, Mlle Jeanne-Louise-Colin de la Biochaye.

« Persistes-tu dans l'approbation que tu as donnée à cet écrit intitulé : *Avis aux Religieuses?* — Oui. — Tu renonces donc à ta pension ? — En tant qu'il faudrait faire le serment pour l'avoir. — ..... Tu ne veux donc pas être égale à un ouvrier, à un artisan ? sais-tu bien qu'il y aurait un orgueil affreux à te préférer à moi ? — Ce n'est pas l'égalité dont vous parlez que je refuse de maintenir ; en me faisant religieuse, je l'ai reconnue, embrassée, pratiquée. — Tu veux donc une République sans soutiens et sans lois ? — Je pourrais vivre tranquille sous le gouvernement et les lois de Constantinople, sans jurer de maintenir l'Alcoran. — De quoi vivras-tu ? tu deviens à charge à la nation. — Je puis travailler et me rendre utile; en tous cas, si ma pauvreté me rend à charge, à qui s'en prendre? la maison dont j'étais membre n'avait-elle pas du bien ? la nation ne m'a-t-elle pas pris une dot qui aurait pu me faire vivre? — Tu aurais mieux fait de mettre ta dot dans le commerce; mais enfin, qui te nourrira ? — La Providence. — Mais si la Providence ne t'envoie rien à manger? — Si la volonté de Dieu était que je mourusse de faim, je me soumettrais comme à toute autre chose.... — Qu'est-ce que le Pape ?.... — Je défère aux sentences du Pape, j'en fais la règle de ma conduite en ce qui regarde la religion — Quel fanatisme ! que faire d'un être comme toi ? la République ne peut te garder dans son sein. Il faudra t'en vomir ; il faut te mettre dans une barque et te faire couler à fond. Tu ne dis rien ? où veux-tu aller?... »

Interrogatoire de sœur Rosalie Foubert.

« Vous ne voulez donc pas faire le serment de la liberté? — Non. — Pourquoi ? — Parce qu'il est contraire à ma conscience et à mes vœux. — Qui vous a dit cela ? — Dieu et ma conscience. — Mais qui vous nourrira, et où voulez-vous aller ? — J'irai où il plaira à Dieu de me mettre. — Vous alliez à confesse, quel était votre confesseur ? — Dieu sait ce qu'il est devenu. — Est-il un tel ? — Non. »

Interrogatoire de Mlle Marie-Élisabeth-Éléonore de Carvoisin.

La sœur Joséphine de Carvoisin, âgée alors de soixante-deux ans, était très-sourde. Les juges criaient très-fort en l'interrogeant; et plus ils criaient et moins elle voulait les entendre, en sorte qu'après leur avoir montré son horreur pour le serment, son désir d'aller en Flandre, ils lui demandèrent si elle n'allait pas à confesse; elle leur répondit qu'elle disait tous les jours son *Confiteor*; et cela finit très-promptement.

Interrogatoire de Marie-Philippine de Lesnier.

« Pourquoi ne voulez-vous pas faire le serment? — Parce que je le crois contraire à ma conscience et à mes vœux. — N'avez-vous pas fait vœu dans les mains de quelque prêtre de ne point faire le serment? — Non jamais. — Est-il venu des prêtres à la rue Cassette? — Je n'y étais pas; il n'y avait qu'un mois que je demeurais rue Neuve-Sainte-Geneviève. — Tu es bien malheureuse d'y avoir passé ce temps, il te coûtera cher..... Mon enfant, faites vos réflexions, il est encore temps, faites le serment. — Si je le pouvais, je le ferais; mais je ne le puis pas et ne le ferai pas. »

Interrogatoire d'Anne Donon (sœur Chrétienne).

Elle fut aussi très-ferme pour refuser le serment; tout ce que l'auteur de la Relation a pu savoir de son interrogatoire, c'est que le juge lui dit qu'elle était une menteuse, parce qu'elle n'avait voulu rien avouer. Et comme elle se défendait avec force, les juges lui dirent qu'elle était la plus méchante.

La sœur Victoire Crevel fut interrogée une deuxième fois; et on laissa les Carmélites un instant en repos; les juges, en descendant au greffe, ne purent s'empêcher de dire qu'ils avaient été étonnés de la constance des prévenues.

Ce n'était jusque-là que des interrogatoires préliminaires et préparatoires.

Huit jours après, les Carmélites furent conduites à la Conciergerie avec assez de brutalité, et le dimanche, 9 février, elles parurent devant le tribunal pour être jugées définitivement. L'accusateur pu-

blic lut les chefs d'accusation, qui étaient tels, qu'elles eussent dû aller à la guillotine, car on les accusait faussement.

On interrogea la première Mlle de La Biochaye. Le président lui demanda si elle voulait faire le serment ; « J'aime tendrement ma patrie, je suis meilleure patriote que personne, mais je suis chrétienne, catholique et religieuse. — Si tu veux faire le serment, nous t'écouterons, dit le président, mais si tu veux prêcher, tu n'as qu'à te taire. »

Toutes les fois que Mlle de La Biochaye voulut parler ou simplement nier des faussetés, on la fit toujours taire. On ne lui laissa pas dire ses moyens de défense qui étaient, dit-on, excellents.

Le président demanda ensuite à la sœur Anne Donon (sœur Chrétienne), si elle voulait faire le serment. — « Non. » — Le président voulut ensuite persuader à la sœur Anne Donon qu'elle avait avoué dans son interrogatoire que la sœur Victoire Crevel était pr... Elle s'en défendit beaucoup ; mais, comme il voulait toujours soutenir qu'elle l'avait dit, elle lui répondit avec beaucoup de vivacité : « Non, *mon père*, je ne l'ai pas dit : » Ce mot fit rire tous les assistants, le président lui-même fut obligé de perdre sa gravité.

La sœur Victoire Crevel fut beaucoup interrogée sur l'auteur de l'écrit : *Avis aux religieuses;* et, ses réponses étant négatives, on lui disait qu'il n'était pas possible de croire qu'une religieuse eût la discrétion de ne pas demander le nom d'une personne dont on lui apportait un écrit. La sœur Victoire avait la voix très-faible. On avait l'air de lui en vouloir beaucoup. Elle semblait pouvoir s'attendre, ainsi que Mlle de La Biochaye, à être envoyée à la guillotine.

On fit très-peu de questions à la sœur Rosalie (Mlle Adélaïde-Marie Foubert). Ils lui demandèrent si elle voulait faire le serment. Sur son refus, ils passèrent à la sœur Joséphine (Mlle de Carvoisin), et ne lui en demandèrent pas davantage; ils avaient l'air de se dépêcher, comme si on les attendait, dit la Relation.

Ils passèrent à la sœur Philippine (Mlle de Lesnier). Le président lui dit : « Quel est votre confesseur ? — Il y a plusieurs mois qu'il est parti. — Quoi ! point de confesseur ? — Quand on n'en a point, on s'en passe. — Qui vous a suggéré de ne point faire le serment ? — Dieu et ma conscience. — Sont-ce vos compagnes ? — Il n'y avait qu'un mois que j'étais avec ces citoyennes, et j'étais parfaitement décidée à ne pas faire le serment avant de me réunir à elles. — Voulez-vous donc être rebelle à la loi ? — Je serai toujours soumise à la loi dans tout ce qui ne sera que civil, mais..... — Celle-ci est théologienne, passons à une autre. »

Voyant que Mme Chenet était sourde, les juges dirent à la sœur Philippine : « Demandez à celle qui vous suit, si elle veut faire le serment. — Le président demande, dit la sœur Philippine, si vous voulez faire le serment, madame Chenet ? — Je ne l'ai jamais fait, et e ne le ferai jamais. »

Le président passa ensuite à la sœur Angélique-Françoise Vitasse : « Ne voulez-vous donc pas regarder tous les hommes comme vos frères? — Oui. — Vous parlez plus raison que les autres; pourquoi ne voulez-vous donc pas faire le serment? — La liberté, telle que vous la définissez, anéantit tout engagement indissoluble ; j'ai fait des vœux qui m'engagent jusqu'à la mort; je ne puis pas faire le serment qui les anéantit..... — Qui vous empêche de pratiquer vos vœux? Ne voulez-vous pas être soumise à la loi?— J'aime tous les hommes comme mes frères, je veux le bien de tous, je serai soumise à la République dans tout ce qui ne sera pas contraire à ma conscience et à mes vœux; mais pour des serments, je n'en ferai pas. »

Après tous ces semblants d'instruction et d'interrogatoires vint le tour du défenseur, qui se tourna lui-même contre les Carmélites. Il n'y avait pas, disait-il, de lois assez rigoureuses pour elles, il demanda même la permission de faire aux Carmélites un sermon républicain, dans lequel il mit en effet une violence extrême.

Bientôt tout le monde s'en mêla : successivement le défenseur, les gendarmes, le président, les juges ne cessèrent de conseiller aux religieuses de faire le serment, de renoncer à un entêtement qui leur serait funeste. De tous côtés on leur criait : « Faites le serment, jamais au tribunal on n'a laissé les grâces aux mains des accusés, et vous voyez que les juges veulent bien faire cela pour vous; faites le serment et l'on vous enverra chez vous; vous serez comblées d'honneurs et vous recevrez vos pensions. »

Les Carmélites ne se laissèrent pas fléchir par ces témoignages d'intérêt.

Reconduites, peu de temps après, dans la salle du tribunal, l'accusateur public les qualifia de vierges folles et lut leur jugement. Il commença par dire qu'il n'y avait pas de mort assez cruelle pour des fanatiques telles que ces huit religieuses; que cependant comme il était prouvé qu'elles étaient fort retirées et tranquilles, elles n'auraient subi que la peine portée par la loi, qui était d'être enfermées comme suspectes, mais que n'ayant pas voulu dire la demeure et les noms des prêtres réfractaires qui venaient chez elles, c'était comme si elles les eussent cachés ou recelés chez elles; que la loi punissait de la déportation tous les prêtres réfractaires et ceux qui les avaient cachés, et qu'ainsi elles méritaient la même peine; qu'elles étaient condamnées à la déportation selon les termes prescrits par la loi; que tous leurs biens, si elles en avaient, seraient confisqués au profit de la République avec les exceptions portées par la loi.

Ce jugement étant prononcé, deux ou trois voix crièrent faiblement : *Vive la République*!

Depuis le vendredi 7 février jusqu'au mardi soir 11 février, les Carmélites avaient été mises à la paille, deux par deux, dans de grandes chambres qui ressemblaient à des caves par leur humidité

et leur noirceur. Le mardi soir, on vint les chercher pour les conduire à la Salpêtrière, où, ce qui leur fit un peu de peine, fut le très-prochain voisinage des filles publiques.

Là, s'arrête le *Récit de la détention dans la prison de Port-Libre et du jugement de huit religieuses écrit par l'une d'entre elles, sœur Angélique-Françoise Vitasse.* (Voir *Archives de l'Empire*, carton W 175 — et le *Tribunal révolutionnaire de Paris* par M. Émile Campardon, T. Ier, p. 460, aux Pièces justificatives.)

Le lecteur n'aura pas manqué de remarquer l'intrépidité, la fermeté et la délicate discrétion de ces humbles filles du Carmel que les accusateurs et les juges traitèrent de fanatiques. Mais les hommes des tribunaux et des massacres révolutionnaires ne donnèrent-ils pas, de leur côté, le repoussant spectacle d'un fanatisme, autrement intolérant et agressif? Les Carmélites disaient qu'elles ne vivaient point sous le règne de la liberté puisqu'elles étaient prisonnières, ni sous celui de l'égalité, puisque celui qui les interrogeait avait un air si arrogant dans ses interpellations. Il nous semble qu'un tel langage était le langage de la raison et non celui du fanatisme.

Un écrivain de 1828 était mal informé lorsque, en parlant des Carmélites de la prison de Port-Libre, il dit (dans son *Histoire impartiale des Révolutions de France*, t. X, p. 250, Paris, in-12, 1828), « qu'elles furent par la suite *guillotinées.* » Non, on les condamna à la déportation ; et, par suite des événements subséquents, cette sentence ne fut pas exécutée. Au rétablissement des choses, plusieurs de ces Carmélites se réunirent à Mme de Soyecourt.

Nous voici arrivés à la période moderne de l'histoire des Carmélites de l'avenue de Saxe, mais nous devons respecter l'humilité des saintes filles qui ont été se réfugier au monastère de Vaugirard, depuis le commencement de ce siècle jusqu'à ce jour; nous ne détruirons pas le pieux *incognito* qui leur est si cher. Leurs noms pourront paraître plus tard sans inconvénient sur une liste livrée au public, lorsque le temps, ce ministre de Dieu, aura moissonné deux ou trois générations d'entre elles, moissons et gerbes mûries pour le ciel.

Leur histoire, au XIXe siècle, ressemblera du reste à ce qu'elle a été au XVIIIe et au XVIIe. A peine, sur un fond immuablement le même, verra-t-on se dessiner quelques-uns de ces faits que les monastères appellent des événements, et qui ne sont que de simples cérémonies. L'année 1862 et l'année 1864 ont vu les Carmélites de l'avenue de Saxe célébrer, avec une pompe pieuse et une reconnaissance religieuse, deux fêtes : en 1862, le troisième anniversaire séculaire de la Réforme du Carmel établie par sainte Thérèse en 1562, et en 1864 le deuxième anniversaire séculaire de leur fondation. Un prince romain, nonce du pape, Mgr Chigi, avait été mêlé aux origines et à la fondation du monastère de la rue du Bouloi, sous Louis XIV. Un descendant, un petit neveu de ce

nonce, le nonce actuel du Saint-Père, Mgr Chigi, honorait aussi de sa présence la solennité du deuxième centenaire de la fondation de la maison du Bouloi. Des orateurs pieux y apportaient le concours de leur évangélique éloquence. On a déjà désigné, dans le chapitre VI, le digne abbé Perdrau, aumônier de ces religieuses, qui, dans la solennité de ce deuxième anniversaire séculaire, sut trouver dans son talent et dans son zèle de nobles et chaleureuses inspirations.

Aujourd'hui, comme au siècle précédent, les événements qui mettent de la diversité dans les annales des dames de l'avenue de Saxe, sont d'un ordre tout à fait intime, et qui ne sort pas, pour ainsi dire, du cercle des choses individuelles, et de la sphère de la famille. Toute jeune personne, voulant se faire carmélite, traverse une double crise de la nature. *Crise pour elle-même ;* il faut qu'elle s'arrache à ses foyers, à sa maison natale, aux affections du monde et aux perspectives qui auraient pu s'offrir pour elle sur la terre. Quelle lutte dans ces cœurs tendres encore de toute la tendresse de vingt ans! quel besoin d'un soutien surnaturel! *Crise pour les parents, pour la famille* à laquelle elle appartient ; il faut rompre avec les liens les plus doux et les plus forts de la nature; entendre ces cris déchirants du cœur du père et de la mère, du cœur d'un frère ou d'une sœur ; il faut essuyer cette explosion de regrets qu'on fait naître chez les autres et qui deviennent une épreuve suprême à laquelle on ne résisterait pas sans la force du secours d'en haut.

Mais, où trouver quelque chose de plus intimement pathétique que l'histoire de ces évolutions mystérieuses de l'âme, que la série et les phases de ces crises qui marquent les commencements de toute carmélite abordant le seuil du cloître, rue de Grenelle, ou avenue de Saxe? Madame Louise de France, pour reprendre plus haut que ce siècle, la fille bien-aimée de Louis XV, préludait, dans la chapelle de la rue de Grenelle, aux grandes luttes dont son cœur devait être le théâtre. Comment le roi, son père, comment ses sœurs, prendraient-ils l'annonce de son désir d'être carmélite? La cour, tout entière, n'allait-elle pas voir, dans son projet de se retirer au cloître, une énorme exagération? Ne peut-on pas se sanctifier dans le monde et s'y rendre plus utile par ses bons exemples? Le monde profane ne voudrait-il pas, à toute force, découvrir le secret de sa vocation dans des causes profanes? Les modernes demandent des émotions aux lectures de romans. Mais, voyez donc le premier jour où Madame Louise se rend aux Carmélites, accompagnée de sa dame d'honneur, la princesse de Ghistel, et de son écuyer M. d'Haranguier de Quincerot. Quelle scène! quelles émotions chez les religieuses honorées de la visite de la royale princesse, qui n'apprennent qu'alors, pendant la visite elle-même, que la fille du roi ne veut plus les quitter, qu'elle demande à devenir carmélite comme elles, et la plus humble d'entre elles. Le moment le plus dramatique fut, au

parloir du monastère, lorsque Madame Louise de France vint prendre congé de la dame qui l'avait accompagnée, et lui mander de s'en retourner seule à la cour. On comprend l'étonnement et l'affliction de la princesse de Ghistel; d'abord stupéfaite, elle éclata ensuite en récriminations respectueuses et suppliantes.

Madame Louise avait beau répliquer qu'elle était munie de l'autorisation et du consentement du roi, son père. La princesse de Ghistel, en proie au chagrin qui déchirait son cœur, considérait la courageuse démarche de Madame Louise comme une sorte de guet-apens. « Votre départ de la cour ressemble à une évasion. « Qu'allait-on dire à Versailles en la voyant revenir seule? de quelles douleurs, de quels sanglots allait retentir toute la cour? Que dirai-je à Mesdames que cette nouvelle fera mourir de douleur? Comment me présenter devant le roi? Non, Madame, je ne retournerai pas à la cour sans vous. »

Et la jeune aspirante carmélite avait à se tenir contre sa propre sensibilité au milieu de ces attendrissements des autres, joints à ce qu'elle éprouvait déjà, elle-même, dans l'effort de ses suprêmes sacrifices! Et elle eut le courage de combler l'espace immense qui, dans nos idées vulgaires, sépare une princesse d'une carmélite.

Voici quel chemin avait été parcouru :

Madame Louise de France avait quatorze ans lorsque la comtesse de Rupelmonde entra rue de Grenelle; cet événement fit du bruit, mais la jeune princesse n'y prit pas garde. Plus tard, le 7 octobre 1751, ayant accompagné la reine rue de Grenelle pour la *vêture* de Mme de Rupelmonde, Madame Louise de France commença à être touchée sérieusement. Elle a déclaré, elle-même, que cette prise d'habit, cette démarche nouvelle de Mme de Rupelmonde, qui, au lieu de reculer, comme on l'avait pensé, était heureuse d'entrer de plus en plus dans la vie du Carmel, furent décisifs pour la fille de Louis XV.

Avant de quitter le parloir de la rue de Grenelle, Madame Louise avait demandé la Révérende Mère Prieure pour s'instruire avec détails de la vie des Carmélites. Cette excellente religieuse, remarquant beaucoup de précision dans les demandes que lui adressait la princesse, se permit de lui dire : « On dirait que Madame songe à être fille de sainte Thérèse. — Eh! pourquoi pas, lui répondit agréablement la nouvelle prosélyte, puisque les filles de sainte Thérèse sont si heureuses? » Elle était persuadée qu'on ne verrait là qu'une plaisanterie. Tels furent et l'origine et les symptômes de la vocation de Madame Louise de France, et ils furent les commencements des liens affectueux qui l'attachèrent à jamais à la sainte maison de la rue de Grenelle.

La princesse, déjà carmélite dans le palais de Versailles, n'osait cependant trop se flatter de l'être un jour dans le cloître; et, dans un testament que lui dictait la crainte de mourir dans les chaînes qui la retenaient à la cour, elle supplie le roi d'ordonner qu'elle

sera enterrée au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle. (Vie de *Madame Louise de France*, par l'abbé Proyart, t. Ier, p. 75, Paris, 1818.)

Les annales de la rue de Grenelle abondent de ces drames intimes, de ces crises de la nature, qui marquent le commencement d'une vocation qui s'essaye, s'interroge elle-même, cherche à se déterminer, à travers des oscillations quelquefois contradictoires. Mlle de Reuville, Mlle de Canapville, eurent d'abord des retours vers le monde, avant de s'engager définitivement. Mais il faut que les vocations se déploient dans la liberté pleine, et après de suffisantes épreuves. Quels obstacles n'eut pas à surmonter Mlle de Levis, fille du marquis de Levis, comte de Chalus, de l'illustre et ancienne famille des Levis? Tout le monde s'en mêla, jusqu'à sa tante, la comtesse de Sainte-Mesme.

La vocation de Mlle Cécile de Lionne fut extrêmement accidentée. Elle parcourut un long chemin avant de se fixer irrévocablement rue de Grenelle. Elle avait plus ou moins subi la tentation, éprouvé nos faiblesses, connu nos sentiments. Un parent du comte de Lionne, un homme bronzé dans les missions, sous le soleil de l'Inde et de la Chine, Mgr de Rosalie, contribua au dénoûment en complétant la conversion de Mlle de Lionne, jusque-là assez mondaine. Changement surprenant! Rien ne lui coûtera désormais. Mlle de Lionne montra jusque dans les douleurs physiques une intrépidité exceptionnelle, où il y avait du merveilleux. Il fallut un jour endurer une opération chirurgicale au genou, à cause d'un dépôt qui s'y était formé. La délicate carmélite, destituée de la moderne ressource du chloroforme, ne sourcilla pas devant cette annonce; elle se soumit bravement, et ne laissa pas échapper un seul soupir, pendant cette opération terrible et douloureuse. Le chirurgien n'en revenait pas d'étonnement.

Aujourd'hui l'histoire du Carmel se meut dans ces crises suprêmes de chaque vocation, se déterminant dans ses origines, au milieu de toute espèce d'obstacles, de l'ordre temporel et de l'ordre des sentiments de la nature. Aujourd'hui comme autrefois, de jeunes sœurs qui veulent se donner à Dieu ont à lutter quelquefois entre Dieu et le monde, jusqu'à ce que le port soit définitivement conquis, moyennant la grâce de Dieu. Aujourd'hui, comme autrefois, une fois la vocation décidée, on vit au Carmel, jusqu'au moment de la délivrance du corps, on ne quitte plus le monastère. A peine voit-on quelques excursions de carmélites, allant finir à la Trappe des jours commencés au Carmel.

Mlle Madeleine du Fresne ne semblait pas indiquer d'abord qu'elle passerait sa vie au cloître. Lancée dans la lecture des livres profanes et dans le tourbillon des compagnies mondaines, peut-être aspirait-elle à connaître de plus en plus le monde et la vie, à respirer l'air de son siècle. C'est à côté de ces dehors frivoles que germa sa vocation religieuse et qu'elle se décida, en 1671, à frapper à la

porte du monastère de la rue de Grenelle, où elle vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La vocation de Mlle Gabrielle de Flavigny d'Arnansart eut à soutenir de rudes assauts de la part de sa famille : cependant cette jeune personne tint bon. Elle était de celles qui ne voient dans cette misérable vie, considérée indépendamment du point de vue religieux, que cette définition originale de l'existence terrestre, donnée dans notre siècle, à savoir que « *la vie est une maladie dont on meurt ;* » voilà pourquoi, elle vint, à la fin du XVIIe siècle, grossir la pieuse phalange de la rue de Grenelle.

Et quoi de plus inattendu que l'entrée de Mlle Pulchérie du Pont de Veilleine aux Carmélites de la rue de Grenelle, en 1697, à l'âge de vingt-deux ans? Née au château de La Mothe, dans le pays de Blois, fille de messire Giles François du Pont de Veilleine, chevalier, seigneur de La Mothe, et de dame Marguerite Archambaut de Marmogne, elle était entrée fort jeune à la maison royale de Saint-Cyr. Elle pouvait se promettre, sinon d'obtenir une renommée à la fois aristocratique et populaire, du moins de recueillir quelques hommages dans le monde. Sa figure charmante, sa mémoire prodigieuse, l'enjouement de son esprit la firent particulièrement aimer de Mme de Maintenon, qui la regardait comme sa fille et la menait souvent à Versailles. Elle fut choisie pour jouer *Esther* devant le Roi. Or, qui l'aurait soupçonné ? Ce fut en jouant cette pièce et au moment où la cour avait les yeux sur elle, qu'une lumière subite lui fit prendre la résolution de se faire carmélite et d'aller se joindre aux habitantes de la rue de Grenelle. Voilà, comme prétention à un personnage jeune et beau, dévoué et chevaleresque qui pourrait soupirer pour elle, tout ce qu'elle rêva. Ambitieuse dans la force du mot, elle voulut, non les faibles émanations, mais la source elle-même de l'amour infini.

Rappelons enfin dans quelles conditions Mlle Marthe de Fors du Vigean fit sa profession rue de Grenelle, à dix-huit ans, en 1672. La destinée de sa tante, l'inclination du grand Condé pour cette tante dont la retraite aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, en 1649, avait fait tant de bruit, toutes ces choses, racontées de nos jours par M. Cousin, contribuèrent, à la fin du XVIIe siècle, a répandre de la lumière autour du nom de la nièce, lorsque celle-ci s'enferma à son tour rue de Grenelle. On ne dit pas qu'elle ait eu, comme sa tante, à repousser l'amour d'aucun Condé, puisqu'elle quitta le siècle, avant d'avoir fréquenté les salons, avant d'avoir eu à permettre à aucun gentilhomme de se déclarer son chevalier à la manière espagnole, « même selon les principes de Mme de Sablé et des précieuses de l'hôtel de Rambouillet. »

Elle avait perdu son père, le marquis de Fors du Vigean, en 1663, quand elle avait à peine sept ans. Sa tante carmélite de la rue Saint-Jacques, son ange, sa protection et son guide, était décédée en 1665. Ces événements avaient-ils réagi sur l'âme de Mlle du Vigean ?

Le père de Mlle du Vigean, messire François Poussart, marquis de

Fors du Vigean, s'était marié à Charlotte de Nettancourt d'Haussonville, de la maison de Vaubecourt, excellente famille de Lorraine. La fille avait eu pour marraine sa jeune tante, la carmélite de la rue Saint-Jacques, et elle s'appelait, comme elle, Marthe.

Une lettre des dames de la rue de Grenelle laisse entendre que « les révolutions que causent les tristes événements dans les familles » contribuèrent à sa vocation. « Tout parut la disposer à la vocation sainte qu'elle remplit si dignement : une éducation chrétienne qu'elle reçut dans une communauté de Paris où elle passa l'âge le plus tendre de sa vie ; l'exemple et les prières d'une tante, qui, après avoir été l'admiration de la cour par sa sagesse, s'était renfermée dans le monastère (de la rue Saint-Jacques), pour ne vivre qu'à Dieu seul, et qui lui promit en mourant qu'elle la demanderait à Dieu ; la mort d'un père qui avait sur elle d'autres vues et qui fut cruellement assassiné dans ses terres... »

Elle était trop jeune, pour avoir entendu de la bouche même de sa tante, la carmélite, l'histoire de son âme. On sait que celle-là, Mlle Marthe du Vigean, personne aussi charmante que modeste, avait été l'idole du vainqueur de Rocroy, et que sa destinée touchante avait été intimement liée à celle de Mlle de Bourbon et de Mme de Longueville. Ce n'est que plus tard, et par des confidences intermédiaires, qu'elle fut initiée à la vie de sa tante, de cette noble et belle personne, « qui avait aimé, et avait dû résister à son cœur, et qui, sans avoir failli, trompée dans ses affections, avait voulu finir sa vie comme la sœur Louise de la Miséricorde. »

Qui pourra dire l'immense variété des voies par lesquelles la Providence peut parvenir aux âmes ? La tante était arrivée au cloître, en 1649, après un détour fait dans la vie du monde, et en conservant son cœur digne et pur ; toutefois, elle avait inspiré une passion, elle avait senti battre pour elle le cœur d'un héros, le cœur de l'ardent et impétueux duc d'Enghien qui ne pouvait la quitter sans verser des larmes et sans s'évanouir. La nièce arrivait aussi à s'enfermer rue de Grenelle, en 1672, moins la station passagère faite dans les plages scabreuses de la vie mondaine. Il est des natures de femme, dont la vocation religieuse est une sorte d'*a priori*, et se produit, par anticipation, avant d'avoir goûté la vie mondaine. Ces êtres privilégiés sont dans la logique de l'absolu. L'amour s'est imprimé de bonne heure dans leur âme. Mais, tandis que celles-là retournent de la créature au Créateur, celles-ci vont, dès le début, et comme d'un bond, au Créateur, sans s'adresser à la créature qu'elles dépassent ; et, une fois à cette hauteur, elles ne sont plus d'avis d'en redescendre. N'est-ce pas ainsi que procéda Mlle du Vigean, reçue professe, rue de Grenelle, en 1672 ?

Les du Vigean étaient une très-ancienne maison du Poitou. Les deux tantes de notre carmélite, Anne du Vigean et Marthe du Vigean, avaient eu de la célébrité sous Louis XIII, et sous la régence d'Anne d'Autriche ; l'éloge des deux sœurs était dans toutes les poésies

galantes de cette époque, on les vantait à l'égal de Mlle de Bouteville et de Mlle de Bourbon. Voiture les avait mises dans une Revue des beautés de la cour de Chantilly. L'aînée, Anne du Vigean, mariée, en 1644, à M. de Pons, veuve en 1648, était parvenue à se faire épouser par le jeune duc de Richelieu. Elle avait été nommée dame d'honneur de la jeune reine Marie-Thérèse, à la place de Mme de Montausier, lorsque celle-ci devint gouvernante; plus tard, elle passa en la même qualité auprès de la dauphine.

Chose mystérieuse! Étrange loi des réactions! C'est quelquefois l'éclat et le succès, dont on est environné, qui produit le précoce désenchantement, et fait aspirer vers les réalités solides et immortelles. D'autres fois, on ne se pardonne pas à soi-même, de n'avoir plus son père sur la terre, et l'on veut de suite aller vivre dans les désertes vallées, là où les sentiers sont plus sûrs. Le père de Mlle du Vigean avait suivi la carrière militaire, il s'y était distingué, et il était maréchal de bataille à Lens. Condé avait été aussi utile au frère que Mme de Longueville à la sœur; mais, au lieu de suivre le parti des princes, il paraît être resté fidèle au roi et à Mazarin. Le P. Anselme dit qu'il mourut le 28 mars 1663, et Lenet ajoute qu'il périt assassiné; « il fut assassiné dans son pays, allant dans son carrosse visiter quelqu'un de ses amis. »

C'est tout ce qu'on sait de la mort prématurée de son père. Pourquoi cet assassinat?

Une autre douleur atteignit Mlle du Vigean. Sa mère, devenue veuve, se remaria; mais comment se conduisit-elle?

Lenet raconte, dans ses *Mémoires* (première partie), une histoire étrange de la mère de Mlle du Vigean, devenue veuve. Elle se remaria, la même année, le 11 octobre 1663, à Charles-Achille Mouchet de Battefort, comte de l'Aubespin, gentilhomme de la Franche-Comté. A peine les mariés étaient-ils arrivés en Bourgogne pour visiter leurs terres, que la comtesse de l'Aubespin pressa son mari de retourner à Paris, ce qui eut lieu au mois de mars 1664.

Mmes de Richelieu et du Vigean se seraient adressées à Lenet, pour obtenir d'étouffer une affaire, qui aurait porté le trouble et la honte sous le toit conjugal du comte de l'Aubespin.

L'ambassadeur d'Espagne, le marquis de las Fuentès, la reine Anne d'Autriche, la duchesse de Montausier, le roi lui-même, furent mis au courant de cette affaire. Il y allait du déshonneur des familles du Vigean et de Richelieu. Après avoir discuté différents moyens pour éloigner momentanément le mari, on s'arrêta à un expédient, que favorisa le concours du roi, et qui était d'envoyer quelque temps le mari, comte de l'Aubespin, prisonnier à la Bastille, sous un prétexte imaginé pour la circonstance.

Lorsqu'à la faveur de l'absence du mari, on eut la solution de la difficulté, et que M. de l'Aubespin fut mis dans l'impossibilité de constater la faute dont son épouse s'était rendue coupable, on ouvrit les portes de la Bastille, et on allégua au mari, rendu à la

liberté, qu'il avait été victime d'un quiproquo, et qu'on l'avait confondu avec un comte de Laubespine, gentilhomme limousin, qui avait battu des officiers des gabelles du roi.

Marthe du Vigean avait-elle eu bruit de ces tristesses sur le compte de sa mère ?

Nous terminerons cet aperçu historique en nous bornant à suivre les dernières vicissitudes de *la propriété* des établissements qu'ont occupés successivement les saintes religieuses, fondées par Marie-Thérèse d'Autriche.

Le Couvent de la rue du Bouloi occupait l'emplacement où sont aujourd'hui les maisons nº 17, 19, et 21 surtout. Cette grande maison, nº 21, appartenant aujourd'hui, si nous ne nous trompons, à l'administration du chemin de fer du Nord, se reliait au nº 17.

On y remarque une grande porte d'entrée, au haut de laquelle un ancien concierge nous disait, il y a une dizaine d'années, qu'il avait vu, dans les derniers temps, un signe indiquant une maison religieuse. Certaines fouilles, faites dans le sol, avaient amené la découverte de plusieurs ossements humains, provenant sans doute du cimetière des premières carmélites. Toutefois, observons que, dans le court intervalle de 1660 à 1689, il ne s'y était pas fait de nombreuses inhumations.

Qu'était-ce que l'hôtel considérable, voisin des Carmélites, qu'elles ne purent songer à acquérir, disent les chroniques, à cause de la cherté relative du terrain ? « Le couvent était entouré de maisons séculières. Un assez vaste hôtel, qui se trouvait proche, aurait mis au large, mais le terrain de ce quartier était hors de prix. »

Quoi qu'il en soit, divers *bureaux de voitures*, pour les environs de Paris, ainsi qu'un des bureaux du chemin de fer du Nord, ont succédé à l'ancien emplacement des Carmélites. Les entreprises d'expéditif transport et de rapide locomotion sont installées, à l'endroit même où, au XVIIe siècle, une colonie d'humbles femmes demandaient et trouvaient ce repos et cette immobilité corporelle, qui permettent et facilitent la locomotion pieuse des âmes, dans leur essor vers Dieu. Il n'est resté, dans cette rue du Bouloi, que le vague souvenir de l'existence d'un ancien couvent.

Les Carmélites ne sont plus en possession de la maison de la rue du Bouloi depuis 180 ans. Nous avons dit par quelles circonstances elles furent amenées, à l'époque de la Fronde, à acquérir ce terrain et comment la proximité du Louvre y avait conduit la reine Marie-Thérèse. La rue était une rue fort étroite désignée en 1359 sous le nom de rue aux *Bouliers*, dite la *cour Basile*. (V. *Rues de Paris*, par MM. F. et L. Lazare.) On avait raison de quitter une maison resserrée, où l'on étouffait, pour aller respirer plus librement dans le quartier de Grenelle, aéré et vaste, éloigné des habitations de la capitale, et tirant son nom de *Grenelle* d'une *garenne* que possédait antérieurement l'abbaye Sainte-Geneviève, et qui était située près de l'emplacement sur lequel on construisit l'École militaire, c'est-

à-dire dans le quartier de l'avenue de Saxe, où sont maintenant les Carmélites de la rue de Grenelle.

A part les souvenirs qui s'attachent aux lieux, théâtre de la vie de ceux qui nous sont chers, les Carmélites n'avaient plus, à la fin du XVIIe siècle, autant de raisons de regretter l'habitation de la rue de Grenelle, qu'elles en auraient eu au XVIIe siècle, parce que la physionomie du quartier avait considérablement changé. Un des dignitaires de l'Eglise de Paris écrivait, au mois de septembre 1689 : « Nous avons vu et visité exactement la maison (de la rue de Grenelle), la chapelle, les cloîtres, dortoirs, offices, parloirs, et autres lieux, même les jardins, tant pour le dedans que pour le dehors de la maison, et l'avons trouvé en suffisant état d'y loger les religieuses et les mettre en clôture, les parloirs bien grillés, les portes fermant bien à clos, les jardins entourés de bonnes murailles, les cloîtres, les dortoirs, les réfectoire, cuisine, lieux réguliers bien disposés; et comme nous avons trouvé que la *grande chapelle* ou l'église pour le dehors n'était pas encore achevée, jusqu'à ce qu'elle le soit, nous en avons trouvé une petite bien ornée et propre. » Il y avait plus que ces avantages, dans les premiers temps que les Carmélites furent rue de Grenelle; la *position elle-même du lieu* était précieuse. « La maison de la rue de Grenelle *était loin de toute autre habitation ;* les constructions, qui l'ont environnée, ne s'étaient élevées que depuis, au grand regret des Carmélites. On n'y entendait, pour ainsi dire, que les ramages des oiseaux. La *vue s'y étendait sur la Seine, sur les campagnes environnantes* et sur cette hauteur de Montmartre où l'Ordre avait en quelque sorte pris naissance dans ce royaume. Un grand jardin, planté d'arbres fruitiers, offrait aux saintes habitantes de ce lieu assez d'espace pour jouir du grand air et pour se faire quelque illusion sur l'isolement de ce nouveau désert. » (*Chroniques du Carmel.*)

Quand on consulte, en effet, le plan de Paris de 1652, par Gomboust, on voit quelle physionomie encore rustique présentait le faubourg Saint-Germain, ressemblant à ces villages composés de quelques rues dont les maisons sont séparées les unes des autres par des vignes, des prés et des jardins. En sortant de la porte de Nesles (quartier actuel de l'Institut), on entrait là déjà à la campagne. La rue *Saint-Dominique*, qui n'était pas bâtie, s'appelait *chemin aux vaches*. Les rues du Bacq, de l'Université, de Verneuil, de Bourbon, n'existaient point encore du temps du grand Corneille, comme on le voit d'après une de ses comédies (*le Menteur*, scène v.) Même au premier tiers du XVIIe siècle, les Carmélites n'avaient entre elles et la Seine que peu de maisons, l'hôtel d'Agenois et l'hôtel de Conti. Les rues Saint-Dominique et de l'Université n'étaient pas complétement bâties. La prairie, au bord de la rivière, appelée le *grand pré aux Clercs*, où une grande partie de l'armée de Henri IV était campée en 1589, quand il assiégeait Paris, n'avait pas disparu en totalité. (Voyez *Essais historiques sur Paris*, par de Saintfoix,

Paris, 1763, tome I, page 61.) Des chantiers de bois flotté étaient marqués par le plan de Gomboust pour l'endroit où l'on a élevé le quai d'Orsay; et la rive de la Seine, où l'on a construit le palais du Conseil d'État et la Cour des comptes, était et s'appelait *la Grenouillère*.

L'église du monastère de la rue de Grenelle, qui n'avait rien d'architectural, était petite et modeste. Le *Plan de Paris de Turgot*, de 1740, qui donne le détail et la physionomie du quartier et du couvent, en des proportions assez grandes, n'indique rien au dehors qui révèle une chapelle. Et cependant, une belle église, c'était l'objet capital que la reine Marie-Thérèse se proposait d'accorder aux Carmélites de sa fondation. Elle avait même fait un vœu formel d'élever cette église, après que son fils le dauphin eut échappé à une grande maladie. Elle avait déposé entre les mains des religieuses, rue du Bouloi, l'acte de ce vœu écrit en espagnol. La mort prématurée de la reine empêcha ce vœu d'avoir son exécution : et, rue de Grenelle, on ne sortit guère de la modestie de la rue du Bouloi.

On voyait, dans l'église de la rue de Grenelle au-dessus du maître-autel, un grand tableau de Mignard représentant une *Extase de sainte Thérèse*. Les Carmélites l'ont encore, avenue de Saxe, dans leur chapelle. On y voyait également un tableau de Lebrun, c'était *Jésus-Christ ressuscité*. Les religieuses ont pu le retrouver après les dispersions de 1793; elles l'ont acquis à la condition d'acheter ce qui leur avait été enlevé.

Quand mourut Mme Charlotte de Roquelaure, duchesse de Foix (en 1710), au couvent de la rue de Grenelle où elle avait suivi les Carmélites, on plaça son cœur à côté de la grande grille du chœur, avec les vers suivants, faits par l'abbé Tiberge.

Durant sa vie, elle aima ce saint lieu;
A la mort, elle crut que son cœur devant Dieu
Y trouverait dans le silence
Le repos que produit une humble pénitence;
Mais il est juste encore qu'elle y trouve à jamais,
Pour son amitié tendre et pour tous ses bienfaits,
Une vive reconnaissance.

Qu'est devenue cette partie de la dépouille mortelle de la duchesse de Foix, et la place où étaient inscrits ces vers ?

Une loi du 13 mai 1825 ordonna la vente des terrains qui provenaient du couvent des religieuses carmélites, et de celui des religieuses de Bellechasse. La vente fut effectuée les 3, 4 et 9 juin 1828, et l'on put procéder à la formation de rues et places nouvelles, par les percements projetés. Les rues actuelles, désignées *Martignac*, *Champagny*, *Las Cazes*, *Casimir-Perrier* ainsi que l'église Sainte-Clotilde, sont sur le terrain qu'occupèrent les Carmélites jusqu'en 1792.

Les *religieuses de Bellechasse*, Ordre de religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre, avaient acheté, depuis 1635, le clos de Bellechasse ;

elles étaient voisines des Carmélites, ainsi que les religieuses bénédictines de Notre-Dame de Pentémont. L'enclos des Carmélites, dont la communauté fut supprimée en 1792, devint propriété nationale. Les bâtiments et terrains furent affectés au service du ministère de la guerre. On y établit la garde des consuls, puis un dépôt de fourrages.

Vis-à-vis les Carmélites et sur la rue Saint-Dominique-Saint-Germain se trouvaient les bâtiments de l'ancien couvent des filles de Saint-Joseph ou de la Providence ainsi que l'hôtel de Brienne; ils furent, comme l'enclos des Carmélites, convertis en propriété nationale, et affectés aussi, dès le commencement de ce siècle, aux bureaux du ministère de la guerre. Lucien Bonaparte avait acquis l'*Hôtel de Brienne*, où il forma une magnifique collection de tableaux; il céda ensuite cet hôtel à Mme Lætitia, sa mère, en 1804. Cette propriété est devenue, de nos jours, l'hôtel du ministre de la guerre.

L'enclos des Carmélites occupait-il tout l'espace compris entre la rue de Grenelle et la rue Saint-Dominique? ou bien n'allait-il que jusque vers la hauteur de la rue actuelle de Las Cases? — Il n'y a pas dans les documents assez de clarté pour trancher la question. Voici d'abord ce qu'on lit dans les manuscrits des Carmélites. « L'année 1720, la construction d'une nouvelle rue, de la rue de Bourgogne, ayant nécessité un prodigieux exhaussement de terrain, le mur de clôture du couvent se trouva n'avoir en dehors que la hauteur d'un mur d'appui; de plus, la ville exigea que la communauté élevât à ses frais un bâtiment pour former le coin de la rue Saint-Dominique et de la rue de Bourgogne. C'est au sujet de cette nouvelle dépense que Madame engagea le Régent, son fils, à faire délivrer aux Carmélites, par ses ordres, 37,000 francs, avec un arrêt d'amortissement pour toutes les maisons qu'elles auraient pu bâtir à l'avenir sur la rue de Bourgogne, et exemption des gens de guerre et de toutes charges de ville. » En effet, dès 1707, un arrêt du conseil, relatif aux améliorations à exécuter dans le faubourg Saint-Germain, ordonnait la création de la rue, qui serait nommée rue de *Bourgogne*, partant de la rue de Varennes, et se terminant au nouveau quai d'Orsay, et devant avoir pour point de vue le nouveau cours près la porte Saint-Honoré.

Et cependant, d'autre part, un passage du *Dictionnaire des rues et des monuments de Paris*, par des hommes compétents sur le chapitre de l'édilité parisienne, MM. Lazare, ne semblerait pas admettre que l'enclos du Carmel de la rue de Grenelle s'étendît jusqu'à la rue Saint-Dominique. Comment résoudre la contradiction?

A consulter le plan de Turgot, de 1740, le principal corps de bâtiment des Carmélites était sur la rue de Grenelle, formant trois façades et trois ailes, une aile sur la rue, une aile parallèle sur les jardins, une autre aile, reliant les deux premières. Venaient, après le bâtiment, les jardins s'étendant dans la direction de la rue Saint-

Dominique. Au côté Est du bâtiment principal, se développait également sur la rue de Grenelle un corps de logis plus petit, n'ayant qu'un premier étage. Là se trouvait probablement l'église ou la chapelle. Ce petit bâtiment avait une cour, qui, était sans doute le cimetière ; une porte grillée empêchait de passer dans les jardins.

La porte d'entrée du couvent se voyait, d'après le plan de Turgot, à l'endroit de la rue de Grenelle qui est aujourd'hui l'entrée de la rue Martignac. Cette porte d'entrée était flanquée, à droite et à gauche, de deux corps de logis, n'ayant qu'un étage.

Mais le plan de Paris de Turgot ne résout pas la question des limites du couvent. On voit, dans ce plan, qu'un hôtel, désigné *Hôtel de Broglie*, qui est aujourd'hui l'Hôtel du comte d'Haussonville, formait déjà le coin de la rue Saint-Dominique là même où le côté méridional se rencontre avec la rue de Bourgogne. Comment donc les religieuses furent-elles obligées par la ville à rehausser leur mur « au coin de la rue Saint-Dominique et de la rue de Bourgogne ? » — Le jardin des Carmélites est, dans ce même plan, partagé par un mur, qui semble se trouver sur la ligne de la rue actuelle de *Las Cases*. Ce mur était-il la limite réelle ?

Ce mur se retrouve, dans le plan de Paris, donné en 1725, par les bénédictins Félibien et Lobineau, dans leur *Histoire de Paris*, in-folio, t. Ier.

La limite des Carmélites est nettement accusée, au Sud, par la rue de Grenelle, à l'Ouest par la rue de Bourgogne, à l'Est par l'hôtel de Villars et par les religieuses de Bellechasse. La difficulté n'est que pour la limite du côté du Nord. Allait-on jusqu'à la rue Saint-Dominique ? ou bien s'arrêtait-on à 60 ou 100 mètres avant cette rue au mur qui partageait les jardins ?

Il y a soixante-dix-huit ans que les religieuses fondées par la reine Marie-Thérèse ne possèdent plus l'établissement de la rue de Grenelle, passé en plusieurs mains, telles que M. d'Haussonville (coin de la rue Saint-Dominique), M. le prince de Ligne (coin de la rue de Bourgogne et de Grenelle), M. Moulin de la Tour, M. d'Estourmel, M. de Belissens, etc., (côté gauche de la rue Casimir-Périer).

Elles ont pu s'établir sur les terrains, d'abord déserts, qui s'étendaient entre l'Ecole militaire et le faubourg Saint-Germain. Un homme de bien, l'honorable M. Riant, l'un des notaires les plus estimés de la capitale, doué d'une fortune considérable, membre du conseil municipal de la Seine, l'âme et l'instigateur d'un grand nombre d'œuvres utiles à la religion et à la patrie, M. Riant, disons-nous, vint en aide aux Carmélites pour les négociations préalables relatives à l'acquisition d'un terrain avenue de Saxe ! Nommons aussi l'honorable et brave général de Bourgon, qui s'employa pour hâter une solution difficile à obtenir, c'est-à-dire le remboursement immédiat, par la ville de Paris, des 400,000 francs offerts aux Carmélites, pour l'établissement de la rue de Vaugirard qu'elles avaient cédé. Cette somme leur était indispensable pour

subvenir aux frais de la nouvelle construction. M. de Bourgon, beau-père d'une des religieuses, ayant vivement pressé M. le préfet de la Seine, obtint que la somme fût versée sans retard.

Du reste, si l'on a quitté la maison des Carmes, on s'est, en quelque sorte, rapproché du local de l'ancien monastère de la rue de Grenelle. L'emplacement actuel des Carmélites, qui se glorifient toujours de leur fondation par la reine Marie-Thérèse, se trouve presque au centre du carré que forment quatre avenues, les deux avenues parallèles de Lowendall et de Breteuil, les deux autres avenues parallèles de Saxe et de Suffren. L'ancien monastère de la *rue de Grenelle* se trouve ainsi reconstitué dans un quartier, méritant éminemment le nom de Grenelle ; on y est, comme à l'entrée de la plaine de Grenelle et de la commune de Grenelle, au centre d'un cercle d'établissements militaires, religieux et industriels. Au sens de ceux qui ont le sentiment de certaines convenances et de certaines harmonies, il était convenable qu'une prière quelconque, à plus forte raison celle des Carmélites, montât vers le ciel, du centre de cet endroit même, entre l'Ecole militaire, le puits de Grenelle, l'hospice Necker et l'Hôtel des Invalides. Les âmes doivent faire contrepoids aux corps, les labeurs de l'esprit aux agitations de la matière. Le temps doit se mêler à l'éternité, et il était bon que des groupes solitaires, recueillis et silencieux, fissent équilibre aux foules immenses, tumultueuses et bruyantes.

Qu'est-il resté de la rue de Grenelle aux mains des Carmélites de l'Avenue de Saxe? — Rien ou presque rien! Elles n'ont pas même un plan des bâtiments, une vue ancienne du monastère, de l'église et des jardins. Placées dans cette médiocrité qui épargne les ennuis de l'indigence et les dangers de la richesse, nos Carmélites ne possédaient guère d'objets d'art, rue de Grenelle. Aucune princesse de Condé, aucune duchesse de Longueville, aucune demoiselle d'Epernon, n'y avait apporté des richesses exceptionnelles, comme à la rue Saint-Jacques.

Ce qui subsiste d'avant 1789, ce sont quelques tableaux, les portraits de quelques prieures, une toile de Lebrun, une de Le Sueur, une autre de Mignard, un autre tableau qui représente l'ensemble de la communauté de la rue de Grenelle, au temps de la comtesse de Rupelmonde. Enfin et surtout on a conservé les précieuses reliques, les précieux objets que le couvent tenait de la munificence de Louis XIV et de la piété de la reine.

Nous allons faire l'énumération des choses anciennes qu'on possède, à l'avenue de Saxe. Commençons par les tableaux :

1° *Une nativité*, de Le Sueur ;

2° *L'Enfant Jésus sur les genoux de la Sainte Vierge*, de Mignard ;

3° *Sainte Thérèse*, de Mignard, qui se voyait au maître-autel de la rue de Grenelle, et qui se trouve aujourd'hui dans une chapelle latérale de l'avenue de Saxe ;

4° *Jésus ressuscité, montrant la cicatrice de son cœur percé*, de Lebrun. Racheté par Mme de Soyecourt ;

5° Une *Vue des religieuses composant la communauté de la rue de Grenelle*, vers l'année 1752. Ce tableau ayant 2 mètres de largeur, et 1 mètre 73 de hauteur, est dû à un peintre de talent, à une femme, à une carmélite elle-même, qui peignit sur place les portraits des habitantes du couvent.

Ce tableau représente l'*émission des vœux de la sœur Thaïs de la Miséricorde, née de Grammont, puis comtesse de Rupelmonde*, et qui fit sa profession religieuse en 1752, entre les mains de la révérende mère Pauline-Joséphine de Jésus (Mme de Croï d'Havré), devant la communauté réunie en chapitre, comme il est d'usage. Le point qui domine dans cette peinture, c'est que Mme de Rupelmonde paraissait attacher une importance extrême à témoigner sa gratitude pour la grâce qui lui était faite d'être reçue et de compter parmi les humbles filles du Carmel. Une pieuse pensée a représenté, au-dessus des religieuses, qui sont au nombre de trente, le glorieux saint Joseph, protecteur de l'ordre du Carmel, bénissant avec une tendre et paternelle affection la nouvelle professe et toutes ses mères et sœurs, dont les physionomies expriment une sainte joie, un affectueux attendrissement, et une admiration, mélange d'étonnement et de reconnaissance, pour les miséricordes de Dieu sur la sœur Thaïs.

Il est possible que la critique d'art trouvât à reprendre, dans une peinture qui n'a pas la prétention d'être un chef-d'œuvre, quelques détails de conception et d'exécution. Mais, en tout état de cause, il y a un souffle du bienheureux Jean de Fiesole dans cette toile, on y sent cette manière que donne, seul, le sentiment religieux, le sens de la foi, le don d'une piété vive. Ne recherchons pas si le tableau de l'avenue de Saxe a été exécuté par une main sûre d'elle-même, avec toutes les adresses du métier, si les mouvements en sont expressifs et variés, si les groupes s'agencent bien, si la physionomie des attitudes, gestes et démarches, seconde celle des visages et complète l'expression morale que le peintre a dû se proposer d'atteindre. Le tableau de l'avenue de Saxe est tout à la fois un groupe et un paysage, une juxtaposition de trente portraits, et le vœu d'un cœur qui s'épanche en actions de grâces et qui veut perpétuer sur une toile la reconnaissance qui déborde de tout son être. Le tableau est placé dans la salle de communauté à gauche en entrant. La scène est représentée à ciel découvert ; on aperçoit quelques arbres et, du côté gauche du tableau, dans le fond, comme l'église du monastère. La sœur Thaïs, à genoux, les mains jointes et assez profondément inclinée, paraît abîmée dans le recueillement et la reconnaissance ; l'attitude des autres religieuses est variée, comme l'expression de leur visage. Saint Joseph est comme assis dans le ciel, bénissant de sa main droite ; sa gauche tient le lis. Sa pose exprime très-bien son action. Il paraît vouloir couvrir la communauté entière de sa protection et de son amour.

Il est certain que le costume de la Carmélite ne vise pas à l'élégance ; sainte Thérèse n'a pas établi sa réforme pour susciter, parmi

ses saintes filles, des Christophe Colomb pour la découverte de modes nouvelles, de toilettes inconnues et d'éblouissantes parures. Par conséquent, l'artiste de la rue de Grenelle n'avait pas précisément, dans son tableau, à faire des tours de force pour bien observer l'anatomie et la perspective, pour nous montrer s'il excellait dans les moindres détails des étoffes, de l'architecture, des paysages. L'important, le vif intérêt historique de ce tableau consiste dans les trente religieuses qui composaient la communauté en 1752, et que l'on voit figurer dans cette toile.

6° Comme objets précieux d'autrefois, les Carmélites possèdent encore la *sainte Face*, donnée par la reine Marie-Thérèse, tableau de trente centimètres de hauteur et vingt de largeur. Au point de vue de l'art, cette sainte Face rend bien la douleur du regard du divin crucifié. Le sang coule sous sa couronne d'épines. Le haut du nez porte la trace de qua re coups de couteau, donnés, dit-on, par les Maures. Un autre coup de couteau a labouré le front et l'œil gauche. La reine Marie-Thérèse avait donné à ces dames avant de mourir cette marque de son attachement, en leur léguant cette sainte Face miraculeuse qu'elle avait apportée d'Espagne. La pieuse princesse avait enrichi le tableau d'un cadre en or garni de diamants. Les deux commissaires qui se présentèrent rue de Grenelle, le 14 septembre 1792, commencèrent par dépouiller cette sainte image de ses ornements, et la remirent ensuite à la mère Nathalie, prieure, qui la fit encadrer simplement, après en avoir fait constater l'authenticité par M. de Floirac, avant qu'il émigrât.

7° Le *Crucifix miraculeux* rapporté de Besançon par Louis XIV, et donné aux Carmélites de la rue du Bouloi, subsiste aussi avenue de Saxe. Le bois en est vieux et usé; ce crucifix, large de douze centimètres, avait été construit par quelque ermite de la Franche-Comté, il a une longueur de cent cinquante centimètres environ. Il est en grande vénération dans l'église de nos Carmélites. On se souvient que ce bois symbolique était resté intact, au milieu des ravages de la flamme, qui dévorait tout autour de lui.

8° On a converti en ornement, pour la célébration de la sainte Messe, la brillante robe que la comtesse de Rupelmonde portait lors de la cérémonie de la prise d'habit; cette robe rappelle ces riches et anciennes étoffes de nos vieux fauteuils Louis XV.

9° On conserve avec un soin non moins pieux un ornement complet, que la reine Marie-Thérèse donna rue du Bouloi, pour la célébration du divin Sacrifice. Cet ornement en drap d'or, servant depuis deux cents ans, est encore un beau reste de la munificence de la reine. La croix qui s'y encadre est un travail en couleur, produisant le même effet que nos tapisseries.

10° Mentionnons aussi un précieux reliquaire avec des reliques de la vraie croix, que la reine Marie-Thérèse donna à ses chères Carmélites; ce reliquaire, en forme de croix, mesure soixante centimètres de hauteur; il est en métal doré, et très-orné; il porte les

armes de la reine Marie-Thérèse. Mais les diamants dont il était enrichi, ont disparu pendant la Révolution. Heureusement, les morceaux de la vraie croix sont restés.

11° Enfin, l'avenue de Saxe possède quelques portraits, qu'elle a sauvés de la dispersion :

D'abord, le portrait de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, que nous avons essayé d'étudier dans les premiers chapitres de cet ouvrage, peinture dans laquelle l'artiste a eu le loisir d'étaler un riche coloris avec des tons purs et pleins, de nuancer les plis d'un manteau royal semé de fleurs de lis d'or, de suivre capricieusement les enfoncements d'une longue robe traînante, et de faire miroiter sur les blonds cheveux de la princesse un magnifique diadème fleuronné et éblouissant.

Ensuite le portrait de Mgr Hachette des Portes, évêque de Glandèves, supérieur des Carmélites.

Le portrait de M. l'abbé de Floirac, vicaire général de Paris, à la fin du siècle dernier.

Le portrait de Mlle de Croy d'Havré.

Celui de Mme la comtesse de Rupelmonde, née de Grammont.

Celui de la mère Pélagie (madame de La Fère du Bouchaut).

Celui de Mlle Eustoquie de Borstel, et celui de sa tante.

Le portrait de Madame Louise de France.

Celui de Mme de Soyecourt (la mère Camille).

Enfin un buste, en cire, de Madame Louise de France.

Ici s'achèvent nos recherches historiques concernant le monastère de Grenelle, fondé par la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et transféré *avenue de Saxe*. Nul doute que toujours cette pieuse colonie n'attire, dans ses rangs, les jeunes femmes, qui ont le désir d'aller travailler dans la solitude au salut de leur âme. Là, on entend plus facilement la voix de Dieu, on s'y forme aux vertus de Jésus-Christ, on y conquiert pied à pied les diamants de la future couronne du ciel. Là aussi, dans ce pieux et silencieux asile de l'avenue de Saxe, avec les imperfections attachées à toutes choses ici-bas, et certaines épreuves inévitables, on goûte, relativement, un repos et une tranquillité d'âme qu'on ne saurait rencontrer ailleurs.

En ce qui concerne la vie temporelle et les moyens de subsistance, les Carmélites continueront, avec leurs modestes ressources, à compter sur la Providence. Bien des pages de leur histoire contribuent à consolider leur confiance. Que de fois, n'ayant pas le strict nécessaire, n'ayant pas même de quoi donner à manger à la communauté, quelques moments avant l'heure du repas, n'ont-elles pas vu arriver subitement des secours mystérieux, qui les mettaient à même d'échapper à la faim et de faire honneur à des affaires pressantes ! Nous ne rappellerons que le trait suivant, qui est des dernières années du XVIIe siècle : « Cependant, tous ces secours ne suf-
» fisant pas pour les dépenses que l'on était obligé de faire, la mère

» Thérèse (Mlle de Remenecour), alors dépositaire, se trouva, à la fin » d'une semaine, avec une seule et unique pistole, pour payer les » ouvriers et nourrir la communauté. Dans cette circonstance, il » vint au tour une femme dont la pauvreté était connue et si ex- » trême, qu'elle lui avait fait prendre l'horrible résolution d'aban- » donner au crime ses trois filles d'une rare beauté, afin d'avoir, » par ce moyen détestable, de quoi les nourrir. Notre sainte reli- » gieuse, connaissant cet affreux dessein, fut pénétrée de douleur, » et courut demander la permission à notre révérende mère » prieure de donner la pistole en question à cette misérable pour » l'engager à prendre patience, et empêcher un si grand mal, ajou- » tant qu'elle prêtait cette somme à Notre-Seigneur. La divine » bonté la lui rendit avec usure et sans retard. Cent écus se trouvè- » rent dans le tour le jour suivant (qui était celui où il fallait payer » les ouvriers), sans qu'on pût savoir comment ils y avaient été » mis. Longtemps après, on découvrit qu'une religieuse de Saint- » Thomas, que nous ne connaissions pas, avait découvert la néces- » sité où nous nous trouvions, et obtenu cette bonne œuvre de Mme la » chancelière Séguier. »

Quant à nous, nous souhaitons vivement et pour l'intérêt général du bien, et pour la dévotion que nous professons envers Marie-Thérèse d'Autriche, nous souhaitons que cette sainte maison de l'avenue de Saxe prospère de plus en plus, et que Dieu continue de la bénir. S'il y a aujourd'hui le libre positivisme des athées, laissons aux Carmélites leur positivisme spiritualiste, avec le droit de chercher le bonheur et la liberté, là où elles sont convaincues qu'ils se trouvent. Nous proclamons l'émancipation des esprits et le droit aux jouissances du corps et de la matière; laissons aux Carmélites l'émancipation de l'âme, et le droit d'assurer, comme elles l'entendent, les intérêts et les devoirs spirituels, laissons-les poursuivre les choses qui ne passent pas.

Disons maintenant un mot des personnes qui ont vécu dans cette maison au XVIIe et au XVIIIe siècles.

VII

LISTE INÉDITE DE TOUTES LES RELIGIEUSES CARMÉLITES QUI ONT VÉCU DEPUIS LE MILIEU DU XVIIe SIÈCLE JUSQU'AU XIXe, DANS LE MONASTÈRE FONDÉ PAR MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, RUE DU BOULOI, ET TRANSFÉRÉ AVENUE DE SAXE. — MANUSCRITS DU CARMEL, COMPLÉTÉS PAR QUELQUES RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

1. — 1635. — (Année de la réception aux Carmélites.) Dlle Royer, veuve de M. Chantemesle, sœur Élisabeth de Sainte-Croix.

Veuve à 22 ans, elle reprit un ancien projet d'être carmélite,

et entra, à l'âge de 30 ans, en 1635, au couvent de la rue Saint-Jacques. Lorsqu'en 1664, on érigea en monastère la maison de la rue du Bouloi, sœur Élisabeth y fut placée par les supérieures. Elle s'y absorba dans des vertus obscures et sublimes. Ayant de grands biens, élevée délicatement, elle sut vivre, rue du Bouloi, dans les austérités les plus grandes. Décédée à 73 ans, rue du Bouloi, en 1670.

2. — 1645. — Dlle Morice, sr Louise de la Mère-Dieu.

Femme de chambre de Marie de Médicis, elle renonça aux espérances que lui pouvait assurer la faveur royale, et entra, en 1645, à l'âge de 34 ans, au couvent de la rue Saint-Jacques. Son bonheur fut de vivre en anachorète, de bêcher la terre en toute saison, ne s'étant rendue au parloir que deux ou trois fois dans vingt années, de marcher absolument nu-pieds en véritable carmélite-déchaussée. Elle demanda et obtint de rester ensuite couventuelle à la nouvelle fondation de la rue du Bouloi, et vécut jusqu'à 73 ans. Morte en 1684.

3. — 1649. — Dlle Le Seigneur de Reuville, révérende mère Françoise de la Croix.

Originaire de Rouen, elle était fille de messire Le Seigneur, chevalier seigneur de Reuville, président des trésoriers de France, de la généralité de Rouen, et de Mme Cécile de Colmoulins. Toute jeune, elle aimait déjà le monde, et était touchée de ses amusements. Néanmoins, il y avait dans sa conscience une rectitude infinie; et la grâce divine lui réservait une destinée exceptionnelle. Malgré un certain goût pour les vains amusements, elle s'était acquis l'estime du monde, à cause de sa solidité de conduite. Un petit recueil assure que « les mères les plus vertueuses sachant leurs filles en la compagnie où Mlle de Reuville se trouvait, disaient ordinairement qu'elles étaient sûres que tout y serait dans l'ordre. » Il y avait dans toute sa personne quelque chose qui sortait des conditions ordinaires. Le duc de Longueville l'avait remarquée, pendant qu'il était gouverneur de Normandie. Organisation supérieure faite pour de grandes choses, esprit élevé, jugement pénétrant et juste, fort agréable de sa personne, on devinait que la Providence avait des desseins sur elle.

Elle rompit elle-même un mariage avantageux, qui pouvait flatter son ambition, fit, à quelque temps de là, une dangereuse maladie, et resta indécise sur sa véritable voie. Enfin, en 1649, après la mort de son père, elle vint à Paris, et entra, à 23 ans, au couvent de la rue Saint-Jacques, où elle reçut l'habile et sainte direction de la marquise de Bréauté.

Envoyée sous-prieure, rue du Bouloi, et sachant l'espagnol, Marie-Thérèse d'Autriche l'eut bientôt distinguée, et la demanda, en 1665, comme prieure et fondatrice. Elle fut presque constamment à la

tête de la maison, pendant près de 40 ans, et, au moment des crises les plus difficiles. Sa foi et sa confiance ne faillirent pas un seul instant ; elle imprima cette aspiration vers les vertus de sainte Thérèse, qui ne s'est démentie, ni rue de Grenelle, ni Avenue de Saxe. Quand elle décéda, en 1702, rue de Grenelle, elle était âgée de 76 ans, et en avait passé 54 au Carmel. L'on avait pu admirer en elle ces qualités indispensables à un chef, à un supérieur, cette sage prudence, cette largeur de cœur, et cette charité infatigable dont doivent être doués tous ceux qui ont l'honneur de se trouver à la tête d'un groupe de leurs semblables, et que la mère Françoise de Reuville possédait dans une large mesure.

Mlle de Reuville, à sa dernière maladie, conserva sa connaissance et ses facultés jusqu'à la fin ; elle suivit avec beaucoup d'application les prières des agonisants, qu'elle demanda. Elle mourut, le matin, à huit heures. « Malgré son grand âge et ses longues et extrêmes souffrances, dit la circulaire de 1702, elle est devenue si belle après sa mort, que nous ne nous lassions point de la regarder. Les personnes de dehors qui l'ont vue exposée, ne pouvoient croire qu'elle eût plus de quarante ans, et se sont empressées pour avoir des fleurs qui avoient esté sur son corps, la regardant cómme une sainte. »

La grandeur et la simplicité de sa dévotion avaient tellement frappé les anciennes carmélites, que la tradition s'en est conservée dans les manuscrits.

4. — 1651. — Dlle Tomexon de Remenecour, révérende mère Thérèse de Jésus.

Antoinette de Tomexon était fille de messire Charles de Tomexon, chevalier et seigneur de Remenecour, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Mgr le duc de Lorraine, et de madame Judith de Mouron. Nous la voyons fille d'honneur de S. A. R. madame Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, lorsqu'elle prit le parti de quitter le monde et d'entrer au grand couvent de la rue Saint-Jacques. Il est dans la destinée des grandes âmes de rencontrer de forts obstacles sur leur chemin. Ils ne manquèrent point à Mlle de Remenecour. On sait peu de particularités des premières années de sa vie. Née, croyons-nous, en Lorraine, venue au monde complétement aveugle, les yeux dans le plus déplorable état, elle retrouva plus tard la vision presque par miracle ; et sa vue, tant au physique, que sous le rapport intellectuel, devint des plus perçantes. Lorsqu'elle se sentit appelée, à l'âge de 23 ans, à la vocation de carmélite, elle rencontra d'abord la forte opposition de son illustre famille, ainsi que celle de Monsieur, frère du roi (Gaston, duc d'Orléans). Elle en triompha cependant. Remarquons que Mlle de Remenecour avait une vivacité d'esprit, et les agréments naturels qui expliquent qu'on l'ait aimée et recherchée dans le monde. Une fois enrôlée sous la bannière de Marie-Thérèse, elle porta, dans sa nouvelle existence,

toute son ardeur, toutes les qualités de son esprit, de son cœur et de sa foi.

Mlle de Remenecour était, ainsi que la mère Françoise de Reuville, une nature organisatrice. Étant toute jeune, elle avait su trouver dans le génie de sa charité le moyen de faire élever huit ou dix petites orphelines, auxquelles elle procura dans la suite des établissements considérables. Le père Eudes voulant faire construire une chapelle, et se trouvant sans ressources, reçut d'une grande princesse, à la recommandation de Mlle de Remenecour, la somme de 12,000 livres. Elle procura aussi des secours considérables aux Missions étrangères.

Femme d'une haute intelligence, elle ne put cacher longtemps ses capacités et ses vertus. D'abord sous-prieure à Blois, elle fut rappelée au grand couvent. Et lorsque Marie-Thérèse créa le monastère de la rue du Bouloi, la reine comprit bien, avec son discernement ordinaire, de quelle ressource serait la mère Thérèse de Jésus. Mlle de Remenecour et Mlle de Reuville furent les deux colonnes de l'établissement nouveau.

Mlle de Remenecour exerçait un grand ascendant par ses riches facultés intellectuelles et par sa conversation à la fois solide et brillante. Nous avons dit, dans un chapitre, le mot de M. Cousin à son égard, après avoir lu d'elle des lettres fort agréables. On raconte qu'elle parlait de la religion d'une manière si digne, si forte et si pénétrante, que deux des plus grands génies du XVIIe siècle furent touchés par ses discours ; ils confessèrent lui devoir leur retour à la religion catholique.

Une fibre vibrait puissamment et toujours dans cette âme d'élite, c'était la compassion pour les malheureux. Elle fit, pendant la construction des bâtiments du monastère, habiller plusieurs pauvres ouvriers. En même temps, elle était profondément vertueuse et sincère. Ayant renoncé au monde, elle crut devoir s'imposer de n'aller au parloir, lorsqu'on l'y demandait, qu'armée d'une ceinture de fer. Elle expiait une visite par une mortification volontaire et spontanée. On peut dire qu'elle se distingua par la grandeur de son caractère, elle pardonnait à ses ennemis avec magnanimité d'âme et d'une manière héroïque, car la bienveillance dont le roi et d'autres personnes de la cour l'avaient entourée, lui en avait suscité passagèrement. Elle mourut rue du Bouloi, le 19 juin 1685, âgée de 60 ans, après en avoir passé 34 en religion.

5. — 1654. — Dlle Jessé, sr Marie de Saint-Benoît.

Cette carmélite n'ambitionnait qu'austérités, emploi aux ouvrages les plus laborieux et les plus pénibles de la maison. Elle obtint permission, pendant 14 ans, de ne se point déshabiller. En Avent et en Carême, elle ne couchait que sur des planches. Morte rue du Bouloi, en 1670, âgée de 31 ans seulement.

6. — 1665. — La marquise de Boury, sr Claude de Saint-Michel.

Cette pieuse veuve eut l'énergie, à 49 ans, d'embrasser la vie pénible des Carmélites. Anne d'Autriche fut très-touchée de la cérémonie de la vêture. Mme de Boury, ayant été obligée d'attendre huit années entières que les affaires de ses enfants fussent réglées, ne put faire profession qu'au lit de la mort. Aussi son petit-fils lui disant un jour avec l'ingénuité de l'enfance : *Maman, pourquoi donc avez-vous toujours le voile blanc?* la vénérable novice répondit en souriant : *Mon fils, c'est que votre papa ne veut pas m'en donner un noir.* Il semblait que Mme de Boury, qui n'avait pas consacré spécialement à Dieu les belles années de sa jeunesse, voulût regagner par sa ferveur le temps donné au monde. « Son esprit de pénitence ne cédait en rien à sa charité. Les jours consacrés à la lessive, ceux où il s'agissait de faire quelque ouvrage fatigant et pénible, comme de porter le bois, elle ne manquait pas d'ajouter de nouvelles rigueurs à ces exercices déjà assez rudes pour une personne de son âge et de son rang; elle avait soin alors de se revêtir d'un cilice, de bracelets et d'une ceinture de fer. Elle porta un an entier ce dernier instrument de pénitence, qui entra si avant dans sa chair, qu'il fallut une espèce de miracle pour l'en arracher. Morte en 1673, âgée de 57 ans.

7. — 1665; 1667. — Dlle de Flavigny d'Arnansart, sr Marie-Thérèse de Jésus, et sa sœur, Gabrielle d'Arnansart, sr Gabrielle de Sainte-Thérèse.

Elles étaient de la Picardie. La terre de Renansart ou d'Arnansart, seigneurie et vicomté en Picardie, était entrée depuis le xve siècle, dans la maison de Flavigny, première noblesse du Cambrésis. Ces deux Carmélites étaient filles de messire César François de Flavigny, chevalier, seigneur de Ribauville, vicomte de Renansart (ou d'Arnansart) et de Surfontaine, et de Mme Suzanne de Vielchastel, dont le père était premier capitaine lieutenant des mousquetaires, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Barrois.

Le comte d'Arnansart, leur père, étant venu à Paris, rendit visite, rue du Bouloi, à Mlle de Remenecour, sa parente. La mère Thérèse de Jésus eut on ne sait quelle inspiration de dire au comte, qui avait plusieurs filles, et qui allait établir l'aînée : *Monsieur, donnez-nous les deux plus âgées, Dieu les veut Carmélites.* Les deux demoiselles d'Arnansart eurent connaissance de cette parole. Et, tandis que leur frère, Anne-Claude de Flavigny, épousait Marie-Anne la Fitte, fille de la Fitte, lieutenant général des armées du roi, et gouverneur de Guise, pour elles, à demi engagées dans le monde, mais travaillées par la grâce, elles surent renoncer à tout, et entrèrent, toutes deux, à deux ans de distance (1665 et 1667), rue du Bouloi, aux Carmélites, où elles furent, jusqu'à la fin de leur vie, de saintes religieuses. Sœur

Marie-Thérèse mourut, en 1722, âgée de 77 ans, après 58 ans passés au Carmel. Sœur Gabrielle de Sainte-Thérèse mourut, en 1727, âgée de 80 ans. Elles étaient nées au château d'Arnansart, en Picardie. Elles souscrivirent sur les registres la formule de profession consacrée : « Je, sœur...., fais ma profession et promets chasteté, pauvreté et obéissance à Dieu, et à notre révérend Père supérieur, selon la réforme de... »

8. — 1666. — D^lle d'Ardenne, s^r Marie-Louise-Élisabeth de Jésus.

Elle fit sa profession à dix-neuf ans; elle était née à Barcelone, et y demeurait. Devenue fille d'honneur de la reine Marie-Thérèse, elle se sentit attirée au cloître. Elle était fille de très-haut et puissant seigneur don Joseph d'Ardenne et d'Arnius, seigneur et comte d'Ille, lieutenant général des armées du roi, et de très-haute et très-puissante dame dona Louisa-Élisabeth d'Aragon. Cette descendante des rois d'Aragon, que les reines honoraient de leur amitié, et à qui les alliances les plus illustres étaient offertes, aima mieux prendre le voile rue du Bouloi. « *Vraiment*, disait Anne d'Autriche aux Carmélites, *je ne puis m'expliquer comment Mlle d'Ardenne a choisi une si humble maison; je suis pourtant de son goût, préférant votre Carmel aux plus riches abbayes.* » Mlle d'Ardenne, après avoir fait les charmes de la cour, fut l'édification de la rue du Bouloi, où elle goûta, selon ses propres expressions à Louis XIV, le *bonheur d'appartenir à Dieu.* Morte, rue de Grenelle, en 1708, à l'âge de 63 ans

9. — 1666. — D^lle de Saint-Gelais.

Nous n'avons pas son nom de religion. Fille d'honneur de la reine, comme sœur Louise-Élisabeth, elle ne tarda pas à la suivre ; les chroniques disent : « Lorsque Dieu la toucha du désir de se faire carmélite, elle se trouvait à même de partager les grands biens de la famille de Lusignan avec son unique frère, le marquis de Saint-Gelais. Mais ces espérances flatteuses ne lui semblèrent dignes que de mépris, elle ambitionna surtout d'acquérir le titre d'épouse de Jésus-Christ... . Du moment qu'elle se vit revêtue des saintes livrées du Carmel, les obligations de son nouvel état l'occupèrent uniquement, allant avec un courage déterminé au-devant des obstacles. Rien ne retardait sa course : reconnaissant en elle une opposition marquée aux soins du ménage, aux ouvrages des mains, elle s'y occupait sans relâche. Son obéissance rappelait celle des anciens anachorètes : un trait remarquable s'en est conservé :

« Dans un temps de froid excessif, la mère prieure lui ordonna de faire du feu pour se chauffer. Lorsqu'il fut allumé, l'oraison sonna; la novice s'y rendit aussitôt, charmée de n'avoir eu quant à son feu que le temps et la peine de le préparer. Sa fidélité en toutes choses étant portée au même degré de perfection, Dieu la jugea

bientôt digne de ses récompenses; elle mourut à 22 ans, » en 1670, rue du Bouloi.

10. — 1666. — Dlle Duret, sr Anne de Jésus.

Aucun renseignement sur elle, sinon qu'elle était née à Paris, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Morte en 1720.

11. — 1666. — Dlle Soing, sr Marie de Sainte-Thérèse.

Fille d'un maître-brodeur, dans le quartier Saint-Sulpice, religieuse du voile blanc. Décédée, en 1711, à 66 ans.

12. — 1666. — Dlle Charpentier, sr Marie du Saint-Sacrement.

Son père était un bourgeois de Paris, demeurant paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Cette personne avait, à un haut degré, un sens qui se perd de plus en plus, le sens des choses éternelles et invisibles. Parler à Dieu dans le silence de l'église, faisait ses suprêmes délices. La circulaire envoyée à sa mort, renferme ce détail : « Priant un jour pour un homme de qualité qui nous avait aidées dans notre extrême disette, Dieu lui fit connaître qu'il était sur le point de se livrer à un engagement très-dangereux pour son salut. Nos mères étant demandées par lui au parloir, et cette sainte religieuse les voyant s'y rendre, elle les supplia de l'avertir de prendre garde à ce qu'il projetait. La surprise de cet homme fut d'autant plus grande que lui seul savait son secret, que rien n'avait pu le faire connaître, et qu'il venait de recevoir ce même jour une lettre à laquelle il allait répondre. Aussi touché que surpris, au moment même il demanda du feu et brûla cette lettre dans le parloir, disant à nos mères : « Puisque l'infinie miséricorde de Dieu m'a découvert l'abîme où j'étais près de tomber, je ne veux plus penser qu'à mon salut. » En effet, depuis ce jour, il vécut en aussi parfait chrétien qu'il avait été jusque-là ce qui s'appelle communément honnête homme. Décédée, à 65 ans, en 1699.

13. — 1667. — Dlle Hodierne, sr Suzanne de Saint-Joseph.

Son père, Élias Hodierne, receveur domanial pour M. le maréchal de Saint-Luc. Son acte de profession porte qu'elle déclara ne savoir signer. Elle était originaire du pays de Bray. Décédée en 1691.

14. — 1667. — La duchesse de Cossé-Brissac (Marguerite de Gondy), et la princesse de Carignan (Marie de Bourbon.)

Carmélites de cœur et de vie, ces deux pieuses femmes ne purent être enrôlées dans la liste des saintes filles de la rue du

Bouloi. Lorsque Marguerite de Gondy devint veuve du duc de Cossé-Brissac, elle obtint, par la reine, d'entrer, comme bienfaitrice, dans le monastère qu'elle avait fondé. Admise à demeurer sous le même toit que les Carmélites, elle sentit le besoin d'aller plus avant. Son projet était arrêté; cette courageuse veuve n'aspirait qu'à se revêtir des livrées de Sainte-Thérèse. Mlle de Gondy, née avec un esprit naturellement haut, et après avoir vécu dans les habitudes du commandement, n'aspirait qu'à pouvoir passer tous les jours deux heures à la cuisine, à éplucher les herbes, et à se dévouer au service des sœurs converses. Une mort précipitée l'enleva, à l'âge de 55 ans, deux mois avant le jour désigné pour sa prise d'habit.

Nous placerons ici, à côté de Mme la duchesse de Cossé-Brissac, une autre carmélite de fait et de désir, sinon de droit, la princesse de Carignan, personne d'une piété si exemplaire, si héroïque de patience, au milieu des plus grandes afflictions, et qui réalise si bien les prédictions que lui avait faites la bienheureuse mère de Chantal. Elle estima d'un grand prix la faveur de pouvoir vivre et coucher, rue du Bouloi, chez les Carmélites. Elle mourut la même année que Mme de Cossé-Brissac (1670). On a dit de ces deux dames que, si elles s'animèrent à la vertu par l'exemple des Carmélites, celles-ci s'édifièrent singulièrement aussi de l'admirable vie de leurs saintes et illustres amies.

15. — 1668. — Dlle de Polignac, sr Marie-Antoinette de Jésus.

Entra aux Carmélites, à l'âge de 24 ans. Elle était fille de très-haut et très-puissant seigneur Marie-Louis Armand, vicomte de Polignac, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Languedoc, et de dame Suzanne de Gondras d'Escarpens. Mlle de Polignac ayant voulu offrir ses grands biens à la communauté, ces dames s'y refusèrent, et l'obligèrent à les laisser à ses frères, MM. de Polignac. Elle se réserva cependant une dot assez considérable qu'elle voulut offrir aux Carmélites, en entrant parmi elles. Toutefois, les lois s'opposant encore à cette donation, le roi lui-même fit savoir aux religieuses qu'il lui serait agréable qu'elles imaginassent un expédient qui leur permît d'éluder la loi. Elles trouvèrent un faux-fuyant de bon goût qui ne dut pas déplaire au monarque. « Auguste, lui firent-elles répondre, recevait par testament les donations de ses sujets, pour en disposer ensuite selon leurs intentions. » Louis comprit, et, avec cette grâce qui double le bienfait, il consentit à devenir le légataire de Mlle de Polignac, et voulut lui faire encore l'honneur d'assister à sa prise de voile. Curieux rapprochement des noms, quand on se reporte à l'époque de Louis XVI, *Marie-Antoinette* et *Polignac*! Sœur Marie-Antoinette mourut, à 49 ans, au couvent des Carmélites de Gisors, en 1691.

16. — 1669. — D^lle Barath, révérende mère Catherine de Sainte-Thérèse.

Née de parents originaires de Troyes, sur la paroisse de Saint-Leu, à Paris, elle mourut au couvent de Tours, en 1702, à 57 ans. Pas d'autre détail.

17. — 1669. — D^lle Barath, s^r Paule de Jésus-Christ.

Sœur de la précédente. Décédée, en 1709, à 57 ans.

18. — 1671. — D^lle Conhault, s^r Nicolle de la Croix.

Née, en 1644, à Paris, sur le quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Dieu lui avait donné un ardent amour pour les pauvres; elle se plaisait, toute jeune fille, à aller plusieurs fois la semaine à l'Hôtel-Dieu, pour servir les pauvres malades. Entrée aux Carmélites de la rue du Bouloi, à l'âge de 25 ans, elle se fit remarquer, sans le savoir, par son extraordinaire recueillement devant le Très-Saint-Sacrement. On ne se souvient pas, durant les 29 ans qu'elle passa au Carmel, de l'avoir jamais vue *assise* dans la chapelle. Un jour, l'aiguille d'une balance lui étant entrée fort avant dans le genou, la messe de communauté sonna au moment même; elle ne fit que retirer l'aiguille, et se rendit au chœur où elle fut toujours dans sa position ordinaire, avec autant de tranquillité que si elle n'eût rien souffert. Décédée, à 59 ans, en 1698.

19. — 1671. — D^lle Conhault, s^r Isabelle des Anges.

Sœur de la précédente. Décédée, à 62 ans, en 1708.

20. — 1671. — D^lle de Labelle, s^r Claude du Saint-Sacrement.

D'une famille originaire de Lyon. Décédée, à 76 ans, en 1728.

21. — 1671. — D^lle de Labelle, la révérende mère Catherine de Jésus-Maria.

Sœur de la précédente. Décédée, au couvent de Metz, en 1730, à 77 ans.

22. — 1671. — D^lle Élisabeth du Frène, s^r Madeleine de Saint-Augustin.

Entra, à 24 ans, rue du Bouloi. Était fille de François du Frène, premier valet de chambre, et trésorier des menus plaisirs de feu son Altesse-Royale, et de Mme Élisabeth Branchu.

Encore une des fortes têtes du Carmel. Elle composa un recueil de cantiques, conservé, comme un véritable trésor, par les mères de l'avenue de Saxe. Douée d'une grande capacité pour conduire les autres, elle passa sa vie à diriger les novices; aussi, toute la com-

munauté fut formée par elle. « Personne, disent les manuscrits, » n'étant plus propre à former des âmes religieuses à toute la per- » fection de leur état dont elle était un si parfait modèle, ses pa- » roles n'étaient pas moins efficaces que ses exemples; s'exprimant » d'une manière solide et élevée, avec force et onction, n'employant » la supériorité de son esprit que pour la gloire de celui qui lui avait » donné de si grands talents, elle s'efforçait d'ailleurs d'en cacher » l'éclat, et ne cherchait qu'à s'anéantir, fuyant tout ce qui la pou- » vait faire connaître et distinguer. Sa profonde humilité lui a fait » demander et obtenir de n'être jamais à la tête de la communauté » comme prieure, charge dont son mérite la rendait digne, et où » nous l'aurions sûrement élevée, malgré ses précautions pour l'évi- » ter, si Dieu n'eût exaucé sa prière, en faisant obstacle à nos » désirs par l'extrême faiblesse de sa vue. » Décédée, à 84 ans, en 1735.

23. — 1672. — D^lle de Fors du Vigean, révérende mère Marthe de Jesus.

Les du Vigean étaient, on l'a déjà vu, une très-ancienne maison du Poitou. M. Cousin nous a dispensé, par ses recherches sur cette famille, d'en faire nous-même. Il s'est occupé de la tante qui vécut aux Carmélites de la rue d'Enfer, et qui avait pour sœur, Anne du Vigean, duchesse de Richelieu. Il s'agit ici de la nièce et de la filleule de celle-là, d'une autre sœur Marthe du Vigean, née en 1655, qui entra aux Carmélites de la rue du Bouloi, dès l'âge de 17 ans, avant qu'elle cherchât à se faire applaudir sur ce théâtre du monde « où elle aurait pu voir briller tant de personnes qui n'avaient ni sa naissance, ni son esprit, ni sa figure. » Le poëte Voiture aurait pu dire de la nièce ce qu'il dit de la tante :

Vigean est un soleil naissant,
Un bouton s'épanouissant.

Il s'épanouit au Carmel, malgré les sollicitations de sa famille qui voulait la pousser à la cour du grand Roi. La distinction de son esprit et de son cœur parurent excellemment, quand elle eut la charge de prieure. Une jeune et grande princesse l'honora de ses fréquentes visites. Nous croyons avoir dit ailleurs que la reine d'Espagne, Madame, belle-sœur du roi, et le régent, avaient pour cette digne mère une estime et une confiance inexprimables. Elle mourut en 1730, à 75 ans. Sa mémoire est demeurée chère au Carmel, qu'elle édifia pendant près de 60 ans par ses vertus, les honneurs et les distinctions ne l'ayant élevée jamais.

24. — 1673. — D^lle Pezé, s^r Isabelle du Saint-Sacrement.

Cette sainte fille, d'une naissance obscure, trouva, dans sa position de femme de chambre de Mme de Cossé-Brissac, l'occasion

ou l'étincelle qui provoqua sa vocation. Elle fut admise à 20 ans, en qualité de sœur converse. On n'imagine pas combien cette carmélite fut dure à la fatigue et aux austérités. Un jour, cette sœur s'étant enfoncé jusque dans le crâne le bout d'un verrou à ressort, se vit couverte de sang ; elle alla se prosterner au pied du crucifix miraculeux que Louis XIV avait donné au monastère, fit une prière pleine de foi, et, disent les chroniques, « elle obtint sa guérison en un moment. » Décédée à 59 ans, dans le rigoureux hiver de 1709.

25. — 1674. — Dlle Trousseville, sr Geneviève de Sainte-Thérèse.

Née à Paris, sur le quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Était-ce la famille des Trousseauville, qui avaient pour armes : *De sable à la croix ancrée d'or?* Décédée à 57 ans, en 1709.

26. — 1676. — Dlle Trousseville, sr Louise de la Conception.

Sœur de la précédente. Décédée à 36 ans, en 1687.

27. — 1675. — Dlle de La Bourdalière, sr Gabrielle de Jésus-Maria.

Elle était de Paris. Son père se nommait messire Jean Sorgeau de La Bourdalière, et sa mère Gabrielle de Salvert. Morte en 1736, à 83 ans, après 60 ans chez les Carmélites.

28. — 1676. — Dlle de Fredefontaine, sr Marie-Charlotte de Jésus.

Originaire de l'Anjou, fille de Bourdain de Fredefontaine et de dame Bouran de la Garanne. Carmélite à 21 ans. Morte à 57 ans, en 1712.

29. — 1676. — Dlle Papavoine de Canapville, la révérende mère Marie-Cécile de Jésus.

Il est question d'elle dans la *Préface* de ce livre et dans le paragraphe précédent. Marie-Cécile de Canapville, née à Rouen, était fille de messire Jean de Papavoine, seigneur de Canapville et autres lieux, et de dame Catherine Le Seigneur. Il est resté quelques écrits de sa propre main où elle s'est peinte elle-même ; on voit dans ces écrits combien Dieu se faisait sentir à cette âme dès l'âge le plus tendre. Elle entrait aux Carmélites à 15 ans. On l'avait remarquée à la cour de Louis XIV à cause de ses facultés exceptionnelles ; toutefois, notre chanoinesse d'Épinal, car elle avait ce titre, renonça au monde avec une générosité qui attendrit. Elle a raconté, dans ses écrits, ses combats dans les dernières années qu'elle passa dans le monde, et les grâces insignes dont Dieu combla cette âme privilégiée.

Nous avons rapporté l'incident de 1709, où la mère Marie-Cécile tint bon contre Mme de Maintenon dans une affaire délicate. La mère Marie-Cécile était une femme remarquable par sa prudence et par le don de la persuasion. Lors de son entrée au cloître, ses deux frères aînés croyaient n'avoir qu'à se présenter pour l'en faire sortir; c'est elle, au contraire, nous l'avons dit ailleurs, qui changea les idées de ses frères. Tous deux officiers dans l'armée, ils quittèrent le monde.

On sait que, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, le jansénisme chercha à s'insinuer partout; la mère Marie-Cécile en préserva la maison du Bouloi et celle de la rue de Grenelle. Étant prieure, elle repoussa avec indignation un inconnu qui l'avait demandée au parloir, pour lui passer des livres subtils dont on se servait pour la propagande janséniste. Cet inconnu n'engageait-il pas la mère Cécile à donner ces livres aux religieuses, moyennant quoi il promettait que toutes les dettes de la maison seraient payées en vingt-quatre heures?

L'illustre mère Françoise de la Croix, qui était sa tante, n'épargna pas sa nièce. Marie-Cécile reçut donc, comme carmélite, une éducation très-rude; elle s'exerça à renoncer à tout ce qui pouvait lui faire plaisir.

Elle fut prieure dans des circonstances très-difficiles. En outre, Dieu parut communiquer à sa fidèle servante, sur l'avenir, des connaissances qui ne pouvaient être que surnaturelles; et lui découvrit souvent les plus secrètes dispositions de plusieurs personnes.

On a trouvé tels de ses écrits, où elle consigne, pour sa propre pratique, des maximes pour vivre en charité avec le prochain. J'estime ces maximes supérieures à bien des idées de Socrate et de Platon. Décédée en 1742, à l'âge de 82 ans.

30. — 1677. — Dlle L'huillier, sr Marguerite du Saint-Sacrement.

Née à Paris, entrée à 17 ans, et décédée au couvent de Gisors, à la fin de son noviciat, en 1677.

31. — 1678. — Dlle Petit, sr Marie-Anne de Sainte-Thérèse.

Cette carmélite, née à Paris, sur le quartier Saint-Eustache, était fille unique. Lors de la translation du couvent de la rue du Bouloi à la rue de Grenelle, sa famille chercha à la dégoûter de cette maison, pour la faire entrer dans une autre qui fût plus riche. Elle fut fidèle à la rue de Grenelle. Ame douce et bonne. Décédée à 81 ans, en 1740.

32. — 1679. — Dlle du Fresne, la révérende mère Christine de Saint-Michel.

Sœur cadette de l'autre. Dlle du Fresne, reçue 8 ans auparavant,

Envoyée prieure à Sens. Elue prieure à Compiègne. Rentrée rue de Grenelle. Constamment malade et toujours agissante. Décédée rue de Grenelle, à 61 ans, en 1719.

33. — 1679. — Dlle de Beauchamps, Sr Françoise des la Croix.

Carmélite à 16 ans. Il lui fallut une grande fermeté pour s'arracher à tout ce qui voulait la retenir dans le monde. Sa famille résidait à Paris; cependant Françoise de Beauchamp était née à La Ferté-Bernard. Son père était André-Annibal Rouillet, seigneur de Beauchamp, trésorier de France, à Paris, et sa mère dame Marie Beaudouin. Les anciennes mères rapportent d'elle un trait charmant. « De » concert avec une autre jeune novice, sa compagne, pour s'entre- » tenir dans l'humilité, elles s'entrenommaient les *habitantes de* » *dessous les carreaux*, voulant se rappeler par ce petit mot de » guerre qu'elles devaient se mettre non-seulement aux pieds de » tout le monde, mais au-dessous. Ces deux ferventes novices se » congratulaient de toutes les petites peines et humiliations qui » leur arrivaient, les regardant comme autant de bonnes fortunes » pour le ciel. » Décédée à 52 ans (par suite d'une infirmité prise dans l'hiver de 1709), en 1714.

34. — 1679. — Dlle Gentil, sr Marie de la Croix.

Née à Engiens, en Normandie. De condition obscure. Ame généreuse qui s'occupait sans cesse des besoins de l'Eglise et de l'État. Vécut presqu'un siècle. Décédée, à 89 ans, en 1714.

35. — 1682. — Dlle Tallon, sr Marie-Claude de Saint-Bonaventure.

Fille de Jean Tallon, capitaine ordinaire des chariots du roi, et d'Etiennette Legnedois. Née à Paris. Décédée à 66 ans, en 1724.

36. — 1682. — Dlle du Bouchet, sr Marie-Louise des Anges.

Son père était messire Jean du Bouchet, conseiller du roi, doyen des chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Michel et premier gendarme de France. Née à Paris. Morte, à 48 ans, en 1709.

37. — 1682. — Dlle de Cornouailles, sr Marie-Anne du Saint-Sacrement.

Née à Paris. Pierre de Cornouailles, son père, était payeur des rentes. Décédée, à 70 ans, en 1735.

38. — 1683. — Dlle Godard, sr Christine de Sainte-Thérèse.

Originaire de la Picardie. 76 ans. Décédée en 1730.

39. — 1683. — Dlle Moyreau, sr Gertrude de la Passion.

De Paris. 44 ans. Décédée en 1703.

40. — 1683. — Dlle De Levis, la Révérende mère Marie-Élisabeth de Jésus.

Marie-Élisabeth de Levy ou Levis, religieuse à 24 ans, était fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Roger de Levy, marquis de Pouligny, comte de Charlus et de Saigne, lieutenant général du roi en la province du Bourbonnais, et de dame Louise de Beauxoncles. Elle était née au château de Pouligny, en Berry. La famille de Levis est illustre et ancienne; les seigneurs de Levis étaient en grande considération dans le XIe et le XIIe siècle; leur famille s'est divisée en plusieurs branches, qui onteu toutes de grandes alliances, les Levis-Mirepoix, les Levis-Ventadour, les Levis-Châteaumorand, les Levis-Charlus-Poligny. Marie-Élisabeth de Levis descendait de cette dernière branche, elle était née en 1658.

Moreri a-t-il brouillé les dates et les noms? Ce généalogiste cite *Roger de Levis*, marié en 1642 avec Jeanne de Mont-Jouvant? Était-ce le père de la carmélite? Aurait-il épousé en secondes noces celle qui, d'après les chroniques et les actes du Carmel de la rue de Grenelle, fut la mère de la carmélite, c'est-à-dire Louise de Beauxoncles? Y aurait-il quelque erreur dans les dates, puisque Mlle Élisabeth de Levis ne naquit qu'en 1658, tandis que, d'après Moreri, Roger de Levis était déjà marié en 1642?

« La Mère Marie-Elisabeth, disent les manuscrits, âgée seulement de 32 ans, s'attirait un respect unanime, une confiance absolue. Son air de sainteté et de bonté, la gravité de son port et de ses manières, la faisaient également aimer et admirer. On ne pouvait la regarder sans voir Dieu présent en elle, qui dirigeait toutes ses actions. Sage, prudente, vigilante, s'oubliant elle-même pour mieux penser aux besoins des autres : charitable, compatissante, toujours attentive à tout ce qui pouvait nous faire plaisir, nous trouvions en elle un cœur de mère, un esprit droit, éclairé, doux et ferme tout ensemble; elle faisait aimer le joug du Seigneur, portait à la régularité, dont elle était un exemple accompli. » Décédée à 57 ans, en 1715.

41. — 1686. — Dlle Faverolles, sr Emmanuel de Saint-Jean de la Croix.

Son père, Laurent Faverolles, auditeur des comptes, demeurait sur le quartier Saint-Eustache. Carmélite à 24 ans. Décédée à 40 ans, en 1702.

42. — 1687. — Dlle Ollivier, sr Geneviève Thérèse de la Résurrection.

Née à Paris sur le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, elle fut un

exemple des vocations inattendues. Elle semblait peu faite pour la vie religieuse. Grand amour de la liberté, idole d'une famille dont il semblait impossible de la séparer, enfin éloignement naturel, très-prononcé, pour le cloître. Pourtant elle se fit carmélite, et fut une sainte. Décédée à 45 ans, en 1700.

43. — 1689. — Dlle Cretté, sr Claude de la Passion.

Née à Villejuif, entrée rue du Bouloi, à 25 ans. Décédée à 63 ans, en 1723.

44. — 1689. — Dlle Larché, sr Thérèse de l'Assomption.

Née à Pontoise. Entrée à 21 ans. Décédée à 65 ans, en 1727.

45. — 1690. — Dlle Lescureur, sr Marguerite-Thérèse de Saint-Gaëtan.

Son père, Gabriel Lescureur, était architecte du roi. Née en 1657 à Paris, carmélite à 32 ans. Décédée rue de Grenelle à 60 ans, en 1717.

46. — 1691. — Dlle Meaugeays, sr Virginie de Sainte-Thérèse.

Son père Etienne Maugeays, originaire de la Provence, était conseiller et secrétaire du roi. Carmélite à 30 ans. Décédée à 78 ans, en 1734.

47. — 1691. — Dlle Le Brest, sr Marie-Élisabeth de Saint-Charles.

Fille d'un bourgeois de Paris. Décédée à 81 ans, en 1753. Avait été 62 ans carmélite.

48. — 1691. — Dlle Hideux, sr Marie-Augustine de Jésus.

Son père était avocat au Parlement. Morte à 66 ans, en 1736.

49. — 1692. — Dlle de La Fère du Bouchaut, la Révérende mère Pélagie de Sainte-Thérèse.

Fille de messire Chaudé de la Fère, seigneur du Bouchaut, et de dame Marie de Simonot, famille du Poitou. Elevée dans la maison royale de Saint-Cyr, elle suivit bientôt la vocation religieuse, et entra rue de Grenelle. Ses grands talents la firent bientôt choisir pour les plus hautes charges. Mlle de la Fère fut une grande âme ; elle eut des lumières exceptionnelles et des vertus éminentes. Elle vécut jusqu'à 89 ans, dont 66 passés au Carmel. J'ai vu son portrait, avenue de Saxe. On la peignit, quand elle était dans un âge très-avancé,

au moins à 80 ans. On admire, dans ce visage, cette fraîcheur de teint que la vie du cloître prolonge et maintient. La Mère Pélagie, octogénaire, y est plus fraîche et plus rose, qu'on ne l'est quelquefois aujourd'hui à vingt ans. La limpidité de son intelligence se reflète jusque dans l'assurance tranquille de son regard, et dans un certain mouvement des lèvres, qui semble le signe de l'affirmation paisible. Ses lettres de spiritualité, écrites à ses bien-aimées filles et sœurs, sont remarquables. « Elle fut comblée, disent les chroniques, de grâces très-particulières, qui, sans se traduire par des extases ou autres ravissements extérieurs, étaient marquées néanmoins du sceau de l'Esprit-Saint. » Décédée à 89 ans, en 1757.

50. — 1696. — D^lle Conhaut, s^r Marguerite du Saint-Esprit.

Parente, nièce probablement des deux autres carmélites, du même nom, reçues en 1671. Décédée à 71 ans, en 1736.

51. — 1697. — D^lle De Baudart, s^r Élisabeth-Rosalie de Sainte-Thérèse.

Originaire de la Normandie, mais née à Paris. Son père Jean-Baptiste de Baudart, écuyer, seigneur de Montfleuri, la fit élever à Saint-Cyr. Elle entra aux Carmélites à 21 ans. Douée de vrais talents, elle sut se tenir complétement cachée. De continuelles maladies l'éprouvèrent; elle vécut cependant 48 ans, rue de Grenelle. Décédée à 69 ans, en 1744.

52. — 1697. — D^lle Du Pont de Veilleine, s^r Pulchérie de Jésus.

Fille de messire Giles-François du Pont de Veilleine, chevalier, seigneur de la Mothe, et de dame Marguerite Archambault de Marmogne. Nous avons dit ailleurs qu'elle avait été élevée à Saint-Cyr, et que Mme de Maintenon l'aimait spécialement. « Entre les vertus » qu'elle a pratiquées parmi nous, lisons-nous dans une petite note » ajoutée à sa circulaire, sa douceur inaltérable avait quelque chose » de frappant, et elle l'a conservée jusque dans les infirmités de son » grand âge. Personne n'était plus reconnaissante des services qu'on » lui rendait. » Née au château de la Mothe, diocèse d'Orléans, en 1675. Décédée à 81 ans, en 1756.

53. — 1697. — D^lle La Boucherie de Lastie, s^r Marie Mélanie de la Miséricorde.

Fille de Jean-Baptiste de la Boucherie de Lastie, chevalier et seigneur de la Noüe, et de dame Madeleine Mongeville de Noyret. Née au château de Peschesul en Anjou, elle entra aux Carmélites la même année que Mlles de Baudart et de Veilleine, après avoir été élevée, comme elles, à Saint-Cyr. Décédée à 74 ans, en 1746.

54. — 1697. — Dlle Le Jeune, sr Marie-Élisabeth de l'Incarnation.

Née à Paris, du mariage de M. Le Jeune de Franqueville, avocat au Parlement, et de dame Élisabeth Chambrie de Guerlenge. Décédée à 65 ans, en 1736.

55. — 1698. — Dlle De Varennes, sr Charlotte-Thérèse de la Miséricorde.

Née à Paris, en 1661, d'une famille distinguée par sa noblesse. Son père, Perron de Varennes, était gentilhomme servant ordinaire chez le roi. Elle délibéra longues années sur sa vocation, et ne fit sa profession de carmélite qu'à l'âge de 37 ans. Elle entra, un jour, à l'infirmerie portant sur elle des reliques de la mère Anne. « Elle sentit tout d'un coup une odeur admirable, comme si toutes les violettes du printemps eussent été renfermées en ce lieu. Ce parfum céleste dura plus de 3 heures, se renouvelant de temps en temps avec une force extraordinaire. Toute la communauté fut témoin de cette merveille. On examina, et l'on reconnut que ce parfum sortait des reliques de la mère Anne, que Mlle de Varennes portait. Le lendemain, Mlle de Varennes faisait sa profession. Décédée à 41 ans, en 1702.

56. — 1699. — Dlle Lévy, sr Marie-Catherine de la Croix.

Fille d'un procureur à la chambre des comptes. Entrée à 21 ans; douée d'une voix remarquable et forte. 47 ans, religieuse. Décédée à 68 ans, en 1744.

57. — 1699. — Dlle Du Fayot, veuve du baron de Luzancy.

Nous n'avons pas trouvé son nom de religion. Devenue veuve, la baronne de Luzancy se retira d'abord dans une abbaye à Jouarre, puis se fit carmélite, rue Chapon à Paris, en 1699, et enfin demanda en 1703 à entrer rue de Grenelle, où elle fut reçue. Elle perdit son fils, blessé à mort, à la bataille de Ramilly. Décédée en 1708.

58. — 1700. — Dlle Le Pautre, sr Isabelle de Sainte-Marthe.

Fille d'un serrurier de Paris. Décédée à 56 ans, en 1732.

59. — 1700. — Dlle Abelly, sr Marie-Charlotte de Saint-Joseph.

Fille d'un avocat au Parlement de Paris. Entrée, étant d'un âge avancé. Décédée à 62 ans, en 1713.

60. — 1701. — Dlle Cote de Champeron, sr Marie-Françoise du Saint-Sacrement.

Fille de Jean Cote de Champeron, écuyer, seigneur de Champeron, secrétaire du roi, et de dame Guillemin de Courchamp. Décédée à 70 ans, au couvent de Nantes, en 1742.

61. — 1702. — Dlle Godard, sœur Marie de Sainte-Bone.

Née en Picardie. Décédée à 68 ans, en 1751.

62. — 1706. — Dlle De Borstel, la Révérende mère Marie-Charlotte-Émilie de Jésus.

Née à Tours, d'une famille originaire d'Allemagne, et qui était primitivement calviniste. Le père de la très-honorée mère Marie-Charlotte Émilie était M. de Borstel, seigneur de Saint-Marcolle et autres lieux. Tallemant des Réaux plaisante, selon sa coutume, sur les Borstel, qui étaient en France, selon lui, depuis Henri IV. Une Mme des Loges eut, au commencement du XVIIe siècle, une certaine célébrité et fit un grand bruit à la cour par son esprit et sa conversation enjouée. On voit des lettres d'elle, dans le recueil des manuscrits de Conrard (Bibliothèque de l'Arsenal). On parla des assiduités d'un Allemand auprès de Mme des Loges ; c'était Borstel, « *résident des princes* d'Anhalt » depuis 4 ans, quand Henri IV fut tué. Comme il avait eu d'abord la faiblesse de cacher son âge, Balzac l'avait appelé *cet ambassadeur de* 18 *ans*, de sorte qu'étant en France depuis 4 ans, il aurait commencé à être ambassadeur à 14 ans. Il avait transporté tout son bien en France, il se maria à une voisine de campagne, et eut plusieurs enfants. Calviniste, il se fit catholique. De lui sans doute sont sortis les Borstel, que nous retrouvons au XVIIIe siècle, à Tours et à Versailles.

La mère Marie-Charlotte était une sainte, dans toute la force du terme. Sortie de la maison royale de Saint-Cyr, elle s'enferma de bonne heure au Carmel : « Je veux me séparer de tout le créé, » écrivait-elle dans sa première résolution. « Son exemple, disent les carmélites, nous instruisait plus encore que ses paroles. Elle réunissait à beaucoup d'élévation et de grandeur d'âme cette noble simplicité tant admirée dans les saints. Cette vertu répandait en elle un caractère de paix et de candeur, qui ne lui laissait apercevoir dans les autres que le bien, sans lui permettre jamais aucun retour sur elle-même. » Son portrait m'a été montré, Avenue de Saxe. Peut-être ce portrait, fait il y a cent vingt ans, n'était-il pas complétement fidèle, ou bien s'est-il un peu altéré. On ne défend pas à une carmélite d'avoir une certaine beauté ; on ne l'exige pas davantage. La critique d'art pourrait regretter que le peintre n'ait point fait passer, dans le visage, l'amabilité et la douceur inaltérable qu'il y avait dans cette âme. Décédée à 79 ans, en 1763.

63. — 1711. — Dlle Lorry, sr Marie-Thérèse de Saint-Joseph.

Née à Orléans. Son père était greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Orléans. Décédée à 73 ans, en 1761.

64. — 1711. — Dlle Vergier de Livonne, sr Cécile-Angélique de Saint-Joachim.

Née à Paris. Mgr de Rostac, son parent, dévoué aux missions des Indes, contribua à la direction pieuse de sa vie. Nous avons dit, ailleurs, qu'elle supporta de terribles opérations chirurgicales, avec une patience qu'elle puisa dans son union à Jésus-Christ. Décédée à 34 ans, en 1736.

65. — 1713. — Dlle L'Aumonier, sr Thérèse-Cazilde de Saint-Ange.

Née à Étampes. Décédée à 61 ans, en 1743.

66. — 1713. — Dlle Mignot, sr Sainte-Geneviève Thérèse de la Nativité.

Originaire de Gonesse. 86 ans. Décédée en 1771.

67. — 1714. — Dlle De Vert, sr Marie-Madeleine de Jésus.

Fille de M. de Vert, seigneur de Genainville et de dame de Saint-Paul. Du pays Vexin. Décédée à 49 ans, en 1721.

68. — 1716. — Dlle Du Plantier, sr Marie-Colombe de Jésus.

Fille d'un bourgeois de Paris. Instincts généreux dès son jeune âge. Décédée à 73 ans, en 1768.

69. — 1716. — Dlle Pizon, sr Marguerite de Saint-Barthélemy.

Née à Argenteuil. Décédée à 36 ans, en 1726.

70. — 1718. — Dlle Angrand, sr Françoise-Élisabeth de Jésus.

Fille d'un conseiller du Parlement de Metz. Décédée à 61 ans, en 1736.

71. — 1719. — Dlle Lainé, sr Marie-Marthe du Saint-Sacrement.

Née à Saint-Cyr, près Versailles. Décédée à 36 ans, en 1740.

72. — 1724. — D^lle Joye, s^r Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse.

De Paris. Décédée en 1782.

73. — 1724. — D^lle D'Esconsales de Montagnet, s^r Christine de Sainte-Agnès.

Née à Auch, d'une famille noble, en 1699. Fille de messire Laurent d'Esconsales, seigneur de Montagnet. On a d'elle une lettre, de 1761, sept ans avant sa mort, qui témoigne de sa haute union à Dieu. Cette lettre a été conservée par une de ses nièces, entrée aux Carmélites 36 ans après elle. Et, d'après un écrit tracé de sa main, qui est de 1728, on voit qu'elle eut « une forte impression du mystère de la sainte Trinité ». « Pendant quinze jours, je ne pouvais m'occuper d'autre chose », disait-elle. Décédée à 69 ans, en 1768.

74. — 1725. — D^lle Barois, s^r Anne-Émilie de la Résurrection.

Née à Paris. Dotée par Mme d'Esmadys. Modèle des Carmélites pendant 39 ans. Décédée à 62 ans, en 1763.

75. — 1728. — D^lle Maillard, s^r Félicité de Sainte-Thérèse.

Originaire de la Champagne. Née à Versailles. Fille d'un architecte du roi. Décédée à 73 ans, en 1776.

76. — 1728. — D^lle Valon de Boisroger, s^r Anastasie de Sainte-Anne.

Fille d'un bourgeois de Paris : famille venue de Chartres. Décédée à 65 ans, en 1771.

77. — 1729. — D^lle Thibault, s^r Julienne de la Providence.

De Chartres. Décédée à 75 ans, en 1784.

78. — 1730. — D^lle Troufflau, s^r Marie-Jeanne de la Résurrection.

Fille d'un laboureur du pays de Chartres. Décédée à 62 ans, en 1769.

79. — 1731. — D^lle De Gua, s^r Marguerite-Pélagie de Jésus.

Fille de messire Jean de Gua, seigneur de la baronnie de Malves (Carcassonne). Décédée à 56 ans, en 1763.

80. — 1732. — D^lle Bourbonne, s^r Marie-Louise de Saint-Augustin.

Fille d'un officier du roi. Née à Paris. Décédée à 64 ans, en 1776.

81. — 1733. — D^lle De Léère, s^r Thérèse-Clémence Eulalie de la Croix.

Originaire de Chaumont. Son père était seigneur de Marnay, lieutenant de Sa Majesté, commandant au gouvernement de Phalsbourg et Sarrebourg. Décédée en 1781.

82. — 1734. — D^lle Bourguin, s^r Agathe du Saint-Esprit.

D'une famille honnête et aisée de Lyon ; un oncle l'attira à Paris. Un autre de ses oncles était chapelain du duc d'Orléans. Décédée à 76 ans, en 1790.

83. — 1734. — D^lle De la Porte-Vesins, s^r Marie-Thérèse de Jésus.

Son père, messire de la Porte-Vesins, seigneur de Labire, gouverneur de Parthenay (Poitou). Sa mère, dame de Beauséjour. Après avoir été élevée à Saint-Cyr, elle eut de rudes assauts à subir de la part de ses parents, avant de pouvoir entrer au Carmel. Religieuse, « elle parut un séraphin », disent les manuscrits. Comme organisation intellectuelle, elle fit preuve d'un esprit pénétrant et d'une aptitude de bénédictin. Elle conçut l'idée de réunir et de rédiger les annales des Carmélites de France, et mit aussitôt la main à l'œuvre. Le savant Père Berthier admirait ce travail et cette entreprise Mlle de la Porte-Vesins avait demandé de faire son Purgatoire sur la terre. Ne fut-elle pas exaucée? Elle n'avait plus sa raison dans les dix dernières années de sa vie. Décédée en 1784.

84. — 1734. — D^lle Boëx de Villemort, s^r Marie-Henriette de la Passion.

La noblesse de la famille de Boëx de Villemort remontait à Guillaume de Boëx, écuyer, seigneur de Richemont, vivant en 1461. La tante de la carmélite avait été fille d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans, et puis mariée à Dauvet-des-Marets, grand fauconnier de France.

Le père de sœur Marie-Henriette, messire Robert de Boëx, est qualifié seigneur de Villemort et de Fontmorand, colonel du régiment de Villemort, brigadier des armées du roi et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant à Villemort, paroisse de Bethines, diocèse de Poitiers. La mère de notre carmélite était Marie-Anne-Thérèse du Ligondais.

Pour Mlle de Villemort, il sembla d'abord que la danse et la musique faisaient ses délices, mais bientôt sa vocation se montra. La mère Pélagie, prieure de la rue de Grenelle (Mlle de la Fère du Bouchaut) était sa parente. Mlle de Villemort obtint avec peine et après retardement le consentement de son père. On ne lui vit plus, au couvent, cet air de fierté et de hauteur naturelle qu'on lui avait vu autrefois. Décédée après six ans de religion, en 1733.

85. — 1734. — Dlle Boëx de Villemort, la Révérende mère Marie-Sophie de la Croix.

Sœur de la précédente; entrée rue de Grenelle la même année. Décédée à 60 ans, en 1778.

86. — 1737. — Dlle Barois, sr Anne-Marie-Thérèse de Jésus.

Sœur de celle qui entrait, douze ans auparavant, aux Carmélites. Décédée à 58 ans, en 1757.

87. — 1737. — Dlle De Saint-Val, sr Louise-Hélène de Jésus.

Son père est dit écuyer, sieur de Saint-Val. Née à Saint-Germain en Laye. Décédée à 74 ans, en 1791.

88. — 1737. — Dlle Chaulot, sr Marie Scolastique de Saint-Joseph.

89. — 1740. — Dlle Vrignaud de la Vergne, sr Marie-Adélaïde du Saint-Esprit.

Fille d'un conseiller du roi au siége de Montmorillon. Du Poitou. Décédée à 68 ans, en 1788.

90. — 1741. — Dlle De Borstel, la Révérende mère Eustoquie de Jésus.

Parente de celle qui entra aux Carmélites en 1706. Née à Versailles, fille de haut et puissant seigneur messire Gabriel, comte de Borstel, premier lieutenant général de l'artillerie, brigadier des armées du roi. Son portrait est, avenue de Saxe, au parloir Saint-Joseph. Type de bonne figure allemande. On croit qu'une carmélite tient les yeux constamment fixés à terre, elle les a grands ouverts, avec toute la bonhomie d'outre-Rhin. Décédée à 79 ans, rue du Regard, en 1794.

91. — 1741. — Dlle Fournier, sr Marie-Éléonore de Saint-Charles.

Fille d'un peintre. Née à Paris. Décédée à 72 ans, en 1794.

92. — 1742. — Dlle Croy ou Croï d'Havré, la Révérende mère Pauline-Joséphine de Jésus.

Née en 1721 au château de Vailly, en Picardie, diocèse d'Amiens. On sentit spécialement, quand on vit cette jeune personne, échanger ses brillantes parures et son avenir mondain contre la bure d'une carmélite, tout ce que de tels sacrifices ont de surhumain. La démarche de Mlle d'Havré et la manière, dont sa mère, la duchesse d'Havré, lui donna son consentement, rappellent les grandes époques de l'Église. Son père, Jean-Baptiste-François-Joseph, duc d'Havré et de Croï, était prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, marquis de Vailly, comte de .... La reine douairière d'Espagne donna le voile à la sœur Pauline-Joséphine.

C'est un type très-élevé que Pauline Joséphine de Croï, qui tient du merveilleux, et doit étonner notre société mercantile et industrielle.

Son portrait, de 58 centimètres de hauteur et de 50 centimètres de largeur, est encore avenue de Saxe. On y voit une belle figure blonde, d'un ovale très-distingué; ses yeux bleus sont doux et placides. L'expression est celle d'une bonté intelligente, à laquelle l'Évangile met la perfection et le sceau.

Une petite bouche, vivement colorée, trahit cette nature active, assouplie volontairement au joug du Seigneur. En somme, on dirait une de ces antiques têtes romaines, avec la grâce des femmes du nord. Ce portrait est de l'époque; une carmélite de son temps voulut conserver à la communauté les traits de cette mère qui ne paraît pas avoir, sur cette toile, plus de 32 ans. On pressent, d'après ce portrait, que Mlle Pauline de Croï d'Havré devait être une personne d'une assez haute taille. Tout indique à la fois la distinction, l'amabilité et le port majestueux d'une princesse de la terre, tempérés par l'humilité de la carmélite. On a d'elle quelques pages, révélations touchantes de son âme, de ses luttes intérieures et de ses victoires. Quelle sublime et vertueuse préoccupation de l'infini n'y avait-il point dans cette âme d'élite! « Sa vertu lui donnait un tel ascendant sur les esprits et sur les cœurs, ont écrit les anciennes carmélites, que nous voliens au moindre signe de sa volonté. » Quand on la perdit, son annaliste écrit que « Dieu ne pouvait les frapper d'un coup plus sensible. La question des idées et des mœurs françaises, celle de l'état des esprits en France et du Jansénisme, ne laissaient pas d'inquiéter cette âme affectueuse. » Décédée à 49 ans, en 1769.

93. — 1742. — Mme La duchesse de Croï d'Havré.

Fille du duc de Laute, romaine d'origine, mère de la religieuse précédente. On la range dans cette liste, bien qu'elle n'ait pas porté le costume de carmélite, trop de liens la rattachèrent à la maison de la rue de Grenelle. Nièce de la princesse des Ursins, il est inutile de re-

produire les traits de sa vie dans le monde, qui firent l'admiration de l'Espagne et de la France. Marie-Anne-Césarine Lante de la Rovère, fille du duc de Bonmarso, prince de Belmont, perdit son mari, le duc d'Havré, en 1727. Lorsque cette noble veuve eut pourvu aux affaires de sa maison, à l'éducation de ses enfants, et que sa fille fut devenue carmélite, elle adopta elle-même, comme séjour de prédilection, le couvent de Grenelle : « On ne peut exprimer la joie qu'elle avait de se voir quelquefois parmi nous, ni l'édification qu'elle nous donnait, » ont écrit les mères carmélites. Le nombre des pauvres familles assistées par cette charitable dame est incroyable. La duchesse d'Havré, décédée en 1753, fut ensevelie, comme elle l'avait demandé, aux Carmélites de la rue de Grenelle.

94. — 1743. — D^lle de La Fère du Bouchaud, s^r Marie-Euphrasie de Sainte-Thérèse.

Fille de M. de la Fère du Bouchaud, chevalier de Saint-Louis, et de dame Plancette. Nièce de la révérende mère Pélagie. Décédée à 76 ans, maison des Carmes de Vaugirard, en 1799.

95. — 1745. — D^lle Trichaux, s^r Marie-Jeanne de Sainte-Thérèse.

De Chartres. Décédée à 48 ans, en 1767.

96. — 1747. — D^lle Lowchtleger, sœur Marie-Antoinette.

Née à Paris, originaire de Suisse. Décédée à 62 ans, en 1792.

97. — 1748. — D^lle de Koula, s^r Marie-Thérèse-Sophie de Saint-Jean.

De famille allemande. Fille de très-noble Adolphe baron de Koula, chambellan et colonel des gardes suisses, et de haute dame Caroline-Sophie, née comtesse de Linanges. Sophie de Koula était fille d'honneur de l'Electrice Palatine, avant d'être carmélite. Décédée maison des Carmes, rue de Vaugirard, à l'âge de 79 ans, en 1808.

98. — 1750. — D^lle de Jambon de Saint-Cyr d'Estrancourt, s^r Françoise-Thérèse de Jésus.

La famille de Jambon de Saint-Cyr est de la Normandie, généralité d'Alençon. Le père de la carmélite, Cyr-Yves de Jambon, écuyer, seigneur de Saint-Cyr d'Estrancourt (diocèse de Lizieux), chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps du roi, justifiait, par titres, sa descendance de Jacques Jambon, seigneur de Saint-Cyr d'Estrancourt, nommé dans un titre de 1595.

La mère de Mlle Thérèse de Saint-Cyr était Marie-Louise de la Haye, fille du seigneur de Villaunay. Françoise-Thérèse, née en 1729, avait été reçue à la maison de Saint-Cyr en 1739. Une fois réunie aux Car-

mélites, elle montra un grand esprit d'oraison. Morte à 56 ans, en 1784.

99. — 1750. — D^lle de Marans, s^r Marie-Julie de Sainte-Thérèse.

Mlle Éléonore-Julie de Marans était fille de M. François de Marans, chevalier, seigneur de Saint-Mars, et de dame Anne le Liepvre. Famille du Poitou. Décédée à 67 ans, rue la Harpe, en 1797.

100. — 1750. — D^lle de Saint-Privé de Richebourg, s^r Louise-Marie du Saint-Sacrement.

Fille de messire Henri de Saint-Privé de Richebourg, chevalier, seigneur de Richebourg du Plessis, ancien officier dans les armées du roi. Famille de Champagne. Décédée rue du Regard, en 1793.

101. — 1752. — D^lle de l'Étendard, s^r Marie-Dorothée de Saint-Louis.

Née en 1729. Fille de messire Louis-François de l'Étendard, écuyer, seigneur de Quénonville, capitaine dans le régiment Soissonnais, et de noble dame Marguerite-Madeleine-Claude de Melcastel. Décédée à 68 ans, à Neufchâtel en Normandie, en 1797.

102. — 1752. — D^lle de l'Èbre, s^r Marie-Madeleine de la Croix.

Fille de Joseph de l'Ébre, ancien officier du duc d'Orléans, régent du royaume, et de Marguerite Brosse, née à Paris, morte aux Carmélites de Rouen. On n'indique pas l'année.

103. — 1752. — D^lle Danicant d'Annebault, révérende mère Nathalie de Jésus.

Fille de Julien Danicant, marquis d'Annebault, conseiller du roi et maître ordinaire de la Chambre des comptes, et de dame Claudine-Charlotte de Tilli Blaru. Née à Paris. Famille originaire de la Bretagne. Elle se trouva prieure des Carmélites, au moment de la Révolution, vit les épreuves terribles d'alors, les Carmélites chassées de leur maison de la rue de Grenelle, leurs vicissitudes pendant la Terreur. Revint comme prieure à la maison des Carmes en 1797. Décédée à 72 ans, rue de Vaugirard, en 1798.

104. — 1752. — D^lle de Grammont, comtesse de Rupelmonde, révérende mère Thaïs de la Miséricorde.

Voyez ce que nous avons dit d'elle au paragraphe précédent et dans le *Post-Scriptum* de la *Préface*. L'abbé Didon a écrit sa vie dans les premières années de notre siècle. Marie-Christine de Grammont, née à Paris en 1721, réunissait dans son origine l'illustration de deux des plus nobles familles de France, les Grammont et

les Gontaut-Biron. Nous avons raconté comment elle se décida à se faire carmélite et à quel âge. Elle prit l'habit en 1751. L'évêque de Chartres fit la cérémonie, la reine Marie Leczinska lui mit elle-même le voile blanc. Quand sœur Thaïs de la Miséricorde signa soit l'acte de vêture, soit l'acte de profession dans les registres du couvent, elle mit sa signature que nous avons lue, avec une décision et une solidité remarquables.

On possède, avenue de Saxe, plusieurs lettres de la reine de France à la sœur Thaïs. « Nous ne sommes dans ce monde que pour l'autre, » lui écrit un jour la reine. On a aussi un portrait de Mme de Rupelmonde devenue sœur Thaïs, portrait de 58 centimètres de hauteur et de 48 centimètres de largeur. Sa figure porte l'empreinte de cette vie visitée par les malheurs terrestres et transfigurée par la religion. Le regard exprime le contentement d'une âme résignée qui reprend des forces en Dieu. L'œil gauche se ferme un peu, et semble indiquer un être fatigué de ce monde. Le front est haut; mais l'ensemble de la figure est petit. Encadré comme il est sous le voile noir et dans sa guimpe blanche, le visage de Mme de Rupelmonde rappelle un personnage de notre temps qui a brillé chez les Dominicains.

Lorsque Mlle de Grammont mourut en 1784, quoique ce fût l'heure du grand silence au couvent, on ne put s'empêcher de crier : « Ma sœur Thaïs est morte! ah! quel malheur! » De tous côtés, dans Paris, on vint demander quelque chose qui eût appartenu à la sainte carmélite.

105. — 1752. — Dlle de Saint-Pern de la Tour, sr Augustine de Sainte-Mélanie.

Fille de messire François de Saint-Pern, chevalier, seigneur de la Tour de Saint-Pern, de Kergen et autres lieux, et de dame Rodolphine Chereil. Reçut le voile noir des mains de messire Daudigné de la Chapelle, aumônier de la reine. Famille de Bretagne.

106. — 1753. — Dlle Compagnon, sr Marie-Césarie de Jésus crucifié.

Née en 1733. Fille d'un maître maçon de Paris, quartier Saint-Eustache. Décédée à 49 ans, en 1784.

107. — 1754. — Dlle de Carvoisin, sr Marie-Joséphine de Saint-Michel.

Marie-Éléonore de Carvoisin, née en 1732, originaire de Picardie. Fille de messire Alexandre César, marquis de Carvoisin, chevalier, seigneur de Glaignes, etc., capitaine de cavalerie en 1725 (dit d'Hozier), et de dame Marie-Anne d'Hangest. Voyez, au précédent paragraphe, son interrogatoire au tribunal révolutionnaire. Décédée à l'âge de 79 ans, rue de Vaugirard, maison des Carmes, en 1811.

108. — 1757. — Dlle Louise Geneviève le Scot de Coulanges.

Fille de messire Louis Scot, écuyer, seigneur de Coulanges, et de Marguerite Denis de Mondomaine, née en Touraine en 1738. Entrée rue de Grenelle en 1757, *sortie du couvent pour cause de santé*, disent les registres.

109. — 1761. — Dlle Baloy, sr Marie-Élisabeth de Saint-Louis.

Originaire de Laon, née en 1734. Fille d'un marchand boucher. Décédée à 66 ans, en 1800.

110. — 1762. — Dlle d'Esconsales de Montagnet, sr Jeanne-Thérèse.

Née à Auch en 1743, nièce de la précédente d'Esconsales. Fille de messire Jacques d'Esconsales de Montagnet et de dame Constance Verdier. Mgr Jean-François de Montillet, archevêque et seigneur d'Auch, primat de la Gaule-Novempopulanie et du royaume de Navarre, conseiller du roi, etc., lui donna le voile noir, et signa l'acte de profession. Décédée à 87 ans, en 1830.

111. — 1763. — Dlle Canavas, sr Pauline-Thaïs de Saint-Louis.

Née d'une famille piémontaise en 1745. Fille de Gabriel Canavas, de la musique de la reine, et de Henriette Bertolio. Décédée près l'abbaye Saint-Germain, en 1808.

112. — 1764. — Dlle Chauvelin, sr Louise-Henriette de la Croix.

Née à Paris en 1746, fille de Jacques-Bernard Chauvelin, conseiller d'Etat, intendant des finances, et de dame Marie Oursin. Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, présida à la prise d'habit.

113. — 1767. — Mme le Beaupré, Dlle Marie-François Bertault de Chantrène.

Fille de M. Claude Bertault de Chantrène, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France, et de dame Pérrine Salmon, née en 1733. Elle fut mariée à Nicolas-François Rolles de Beaupré conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Senlis. Devenue veuve, elle entra aux Carmélites, à l'âge de 42 ans, en 1767. Le duc de Croï d'Havré, et le curé de Saint-André-des-Arcs signèrent comme témoins à la prise d'habit.

La veuve de Beaupré sortit ensuite du couvent, pour raison de santé, probablement.

114. — 1769. — Dlle des Landes de Lancelot, sr Marie-Emmanuel.

Née à Paris. Fille de messire Guillaume-Bernard des Landes de Lancelot, écuyer, ancien avocat au Parlement et conseil du roi, et de dame Marie Vata. Décédée à 76 ans, en 1812.

115. — 1769. — Dlle Godefroy, sr Marie de l'Annonciation.

Fille d'un officier de la garde de la ville de Paris. Décédée à Sainte-Périnne de Chaillot, à 73 ans, en 1814.

116. — 1769. — Dlle de Rosset de Fleuri, sr Marie-Joseph

Parente du ministre d'État, de l'archevêque de Tours, abbé de Royaumont, et de l'évêque de Chartres.

Très-haute et très-puissante demoiselle Marie-Victoire de Rosset de Fleuri, était fille de très-haut et très puissant seigneur Mgr André Hercule de Rosset, duc de Fleuri, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, lieutenant général dès armées de sa majesté, gouverneur et lieutenant général de la Lorraine et du Barrois, gouverneur particulier des ville et citadelle de Nancy, et de très-haute et très-puissante dame madame Anne-Madeleine-Françoise de Monceaux d'Auxy, duchesse de Fleuri, dame du palais de la feue reine.

Née à Paris en 1745, Mlle de Rosset de Fleuri fut reçue carmélite en 1769. La cérémonie de la prise d'habit fut faite par Mgr Pierre Augustin Bernardin de Rosset de Fleuri, évêque de Chartres, et premier aumônier de feue la reine; et, en 1770, le voile noir lui fut donné par Mgr Henri Marie de Rosset de Ceilhes de Fleuri, archevêque de Tours. Décédée à l'âge de 57 ans, à Paris, rue Mézières, en 1803.

117. — 1770. — Dlle Crevel, sr Marie-Victoire.

Fille d'un bourgeois de Paris. Son père, Jean Crevel. Sa mère, Marie-Anne de La Maitairie. La cérémonie de sa vêture fut faite par messire Jean-Joseph de Tersac, vicaire de Saint-Sulpice. Conduite au tribunal révolutionnaire, pendant la république, elle refusa le serment et passa quinze mois en prison. Nous avons rapporté son interrogatoire dans le précédent paragraphe. Décédée en Flandre, aux Carmélites de Termonde, à 79 ans, en 1827.

118. — 1770. — Madame Louise de France, sr Thérèse de Saint-Augustin.

Née en 1737, Madame Louise de France était la dernière des filles de Louis XV et de Marie Leczinska. La reine sa mère venait

de mourir, quand cette princesse entra aux Carmélites. Naturellement, elle avait dû surmonter bien des obstacles et bien examiner sa vocation avant de consommer son sacrifice; elle l'accomplit à l'âge de 33 ans. Sa vie est une grande et sainte vie.

M. de Quincerot, ancien président à la cour royale de Paris, possède l'ordre donné par le roi à la sollicitation de la princesse sa fille, ordre que M. d'Haranguier de Quincerot, son père, écuyer de Madame Louise, avait reçu d'elle à son entrée au Carmel, et qui est religieusement conservé dans cette respectable famille : on a pu en avoir copie : cet ordre était ainsi formulé :

« Les dames qui suivront ma fille Louise, lors de son départ pour » le couvent, où elle désire se retirer avec mon agrément et per- » mission, lui obéiront ainsi que l'officier de mes gardes, et les » gardes du corps et écuyers, sur tout ce qu'elle leur comman- » dera, comme si c'était moi-même qui le leur disais. A Versailles, » ce 6 avril 1770.

» *Signé* Louis. »

Entrée rue de Grenelle avec la reine sa mère, pour la profession de la comtesse de Rupelmonde, elle contractait dès ce moment pour ce couvent une affection qui ne devait pas mourir. Désireuse de connaître ce qui constitue la vie d'une carmélite, elle se fit donner par les mères de la rue de Grenelle un exemplaire des saintes constitutions du Carmel ; elle le serra sous clef, dans une cassette d'argent en forme de reliquaire, sur laquelle on lisait : *Reliques de sainte Thérèse.* Ce petit livre lui était plus cher que tous les trésors du monde; elle ne l'ouvrait que lorsqu'elle était seule dans son appartement.

Le monde a admiré ce qui advint, l'Europe entière s'émut de la détermination de la princesse. Clément XIV la félicita dans une lettre dont on a publié récemment une traduction française et dont l'accent était autrement pénétré et touchant dans l'original italien. Les princes étrangers de passage à Paris s'empressaient d'aller visiter la princesse carmélite. Ils demandaient à voir sa chambre, dans laquelle il n'y avait, comme dans les autres, que sa chaise de paille et le *fauteuil du roi*, fauteuil qui n'était dans sa cellule que lorsqu'on avait annoncé la visite du roi. Gustave III, roi de Suède, et Henry, frère du roi de Prusse, Frédéric II, firent ce pèlerinage et s'en revinrent émerveillés. L'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, appelée à devenir l'épouse de Louis XVI, quittant Compiègne pour venir à Versailles, ne manqua point, l'année même de son mariage, en 1770, d'aller saluer et embrasser la nouvelle carmélite. Ce qui est beau, c'est que Madame Louise fut, toute sa vie, exacte au moindre de ses devoirs et humble entre les humbles.

On peut dire qu'elle a appartenu à deux maisons à la fois, aux Carmélites de la rue de Grenelle et à celles de Saint-Denis, à la maison de la rue de Grenelle, qui fut la cause occasionnelle de sa détermination de quitter la cour, à la maison de Saint-Denis, où

s'écoulèrent les dix-sept dernières années de sa vie, si saintement belles, maison qu'elle embauma de ses vertus.

Nous avons raconté, dans le paragraphe précédent, que dans la crainte de mourir dans les chaînes qui la retenaient à la cour, la princesse avait fait un testament, dans lequel elle suppliait le roi d'ordonner qu'elle serait enterrée au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle. C'est dans ses conversations, rue de Grenelle, qu'elle disait à une prieure : « J'ai comparé l'état de princesse à l'état de carmélite, et toujours j'ai prononcé que celui de carmélite valait mieux. » C'était le temps des tristes exemples que donna la cour. La princesse se flattait peut-être de la conversion de Louis XV : « Moi carmélite, et le roi tout à Dieu, quel bonheur ! » s'écriait-elle, rue de Grenelle.

Libre de choisir, pour sa retraite, telle maison de Carmélites qui lui plairait le plus, il paraissait naturel, dit son premier historien, à qui les mères communiquèrent leurs documents, qu'elle donnât la préférence à celle de la rue de Grenelle de Paris. On sait que Madame Louise n'alla pas, rue de Grenelle, parce qu'elle y connaissait plusieurs religieuses, parce que cette maison étant dans la capitale, pouvait lui attirer des visites préjudiciables à l'esprit de retraite, surtout parce que, comme on tirait le canon toutes les fois que le roi entrait dans Paris, cette bruyante annonce deviendrait, pour elle et pour sa communauté, un sujet de distraction à chaque visite que lui ferait le monarque.

Les religieuses de l'avenue de Saxe ont un portrait de Madame Louise de France, de 70 centimètres de hauteur et de 50 centimètres de largeur, portrait que Mme de Soyecourt tenait de l'un de ses oncles, M. de Bérenger. Cette belle âme se reflète dans ce portrait ; les yeux sont un peu creusés par la solitude et par la rude pénitence, que faisait cette princesse. Son nez est très-accusé dans le sens du type bourbonien. Le mouvement des lèvres révèle une bienveillance infinie. Madame Louise de France paraît encore jeune dans cette peinture. On sait qu'elle ne se prêtait pas beaucoup à laisser prendre son portrait, et un écrivain du XVIIIe siècle rapporte que les religieuses profitèrent d'une visite faite par Louis XV au monastère, pour obtenir, par le père, le consentement de sa fille à se laisser dessiner.

Les Carmélites de l'avenue de Saxe possèdent également un buste en cire. C'est là surtout que la princesse, qui est plus âgée, rappelle singulièrement, par sa physionomie, le type de figure de Louis XVI et de Louis XVIII. Somme toute, la vue de ces portraits fait beaucoup penser. On songe aux idées qui traversèrent cette tête de princesse, et la conduisirent au sacrifice si beau des grandeurs terrestres. On ne peut oublier davantage cet oracle des livres divins, d'après lequel le don d'une *hilarité* charmante est presque toujours départi à ceux qui se consacrent à Dieu, dans la totalité d'un sacrifice sincère.

Nous avons vu d'elle, à la maison des Carmélites de Saint-Denis, deux autres portraits non moins intéressants. Dans l'un, la princesse est très-jeune. Elle a, dans le second, environ 50 ans. Dans le portrait qui la représente jeune, les yeux sont moins creusés et le nez moins saillant que dans le portrait de l'avenue de Saxe. Elle est prise des trois quarts, presque de face. Ses yeux, ses sourcils noirs et abondants, l'expression de son visage rappellent étonnamment Louis XV ; mais la fille possède, dans cette peinture, cette auréole et cette splendeur calme que donne une sainteté réelle, et à laquelle le roi son père n'osait prétendre. Cette figure est toute jeune; mais on y sent cette maturité céleste que donnent de grands sacrifices accomplis. Son expression de bonté infinie révèle à merveille celle qui se préoccupa constamment des pauvres du dehors, et fit recueillir en France les religieuses expulsées des Pays-Bas autrichiens, sous le règne de l'empereur Joseph II. Avec l'expression de la bonté, on trouve, dans le portrait de Saint-Denis, l'expression d'une grande fermeté, digne de cette fille d'un puissant roi, qui sut préférer au faste du trône l'obscurité d'un monastère, dans ce siècle où les ordres religieux n'étaient en butte qu'au mépris public.

Elle mourut le 23 décembre 1787, à l'âge de 50 ans.

M. de Sancy fit à cette princesse l'épitaphe suivante :

Du sommet des grandeurs au sommet du Carmel,
Et des marches du trône aux marches de l'autel,
Louise avait franchi cet immense intervalle,
Préférant le calice à la pompe royale.
Mais Dieu la fait monter, en ce jour glorieux,
Des ténèbres du cloître à la splendeur des cieux.

Le monastère de la rue de Grenelle, qui regardait Madame Louise de France comme un membre de la communauté, fit prononcer, dans l'église de la rue de Grenelle, l'oraison funèbre de la princesse, par M. François, prêtre de la mission.

Il parut une *Histoire de la vie édifiante* de la princesse, Paris, 1788. L'abbé Proyart a publié aussi la *Vie de Madame Louise*, Bruxelles, 1793, in-12. Lyon, 1818, 2 vol. in-12, édition augmentée d'anecdotes, lettres, etc.

Le *Journal historique et littéraire* (1er novembre 1788, p. 332, et 15 mai 1789) mentionne l'éloge funèbre de la princesse, par l'abbé Amalric, aux Carmélites de Saint-Denis, et par l'abbé du Serre-Figon, à Pontoise.

Ces notices sur la princesse sont très-imparfaites. Une autre vie d'elle a paru en 1867, 2 volumes in-12, elle est plus complète; on s'y est servi d'un mémoire qu'avait rédigé une carmélite, contemporaine de Madame Louise de France, nommée Sophie de Beaujeu, sœur Louise-Marie. Quant à ses restes mortels, un journal de l'extraction des tombeaux de Saint-Denis, en 1793, dit que le vendredi, 25 octobre 1793, les ouvriers, avec le *commissaire aux plombs*, furent

aux Carmélites enlever le cercueil de plomb de *Madame Louise de France*, huitième et dernière fille de Louis XV, morte carmélite en 1787; qu'ils apportèrent ce cercueil dans le cimetière des Valois; que ce corps fut tiré du cercueil et jeté dans la fosse commune à gauche; que ce corps était tout entier, mais en pleine putréfaction; que néanmoins les habits de carmélite étaient assez bien conservés. (*Funérailles des Rois et des Reines*, par de Roquefort, p. 404, Paris, 1824.)

119. — 1772. — D^lle Langlois, s^r Catherine de la Résurrection.

Née à Sens. Décédée à 75 ans, en 1817.

120. — 1772. — D^lle Petit, s^r Rose de Jésus.

Originaire de Reims. Morte sur le quartier Saint-Jacques-du-haut-pas, à 86 ans, en 1837.

121. — 1773. — D^lle Foubert, s^r Marie-Rosalie du Saint-Sacrement.

Son père était chirurgien du roi. Nous avons donné son interrogatoire au tribunal révolutionnaire. Décédée à 79 ans, en 1819.

122. — 1773. — D^lle Houlé, sœur Marie-Claudine-Cécile de la Providence.

Originaire de Mâcon. Décédée dans une pension, faubourg Saint-Marceau, à 76 ans, en 1822.

123. — 1775. — D^lle Mignot, révérende mère Marie-Thérèse de la Croix.

Originaire de la Normandie. Décédée à 72 ans, en 1823.

124. — 1775. — D^lle Stewart, s^r Marie-Charlotte des Anges.

D'une famille anglaise distinguée. Reçue rue de Grenelle. Décédée à 79 ans, aux Carmélites d'Angleterre, à Lanhorn Saint-Columb, en 1832.

125. — 1775. — D^lle Bailletet, s^r Marie-Anne de Saint-Barthélemi.

Fille d'un laboureur. Originaire de Langres. Décédée à 76 ans, en 1831.

126. — 1777. — D^lle de Lesniers, s^r Philippine de l'Enfant-Jésus.

Mlle de Lesniers, qui perdit, fort jeune, sa mère, était née en Péri-

gord, de parents nobles. M. de Lesniers avait des titres et des services qui lui donnaient droit, pour ses filles, à des places dans les maisons fondées par les rois. Elle fut élevée à l'Enfant-Jésus par les dames de Saint-Thomas.

Elle se faisait carmélite à 19 ans. A 36 ans, quand on était en pleine révolution, elle fut conduite au tribunal révolutionnaire, pour avoir refusé de faire le serment de liberté et d'égalité. Tremblante d'abord elle fut ferme et courageuse. Condamnée à la déportation, elle passa 9 mois dans un cachot de la Salpêtrière. On s'adoucit un peu à son égard; cependant elle passa encore par deux prisons. Plus tard, elle alla en Flandre chez les Carmélites de Termonde; enfin, Paris la rappela dans la maison de Mme de Soyecourt; elle fut chargée du noviciat.

Marie-Louise Philippine de Lesniers, née en 1757, avait été baptisée à Pilliac, diocèse de Périgueux. Elle était fille de messire Louis de Lesniers, seigneur de Sansiers et Guenard, et de dame Isabelle de la Garde de Mallet. La cérémonie de sa prise d'habit fut faite par Mgr Henri Huchette, évêque de Glandéves. Décédée à 59 ans, en 1816

127. — 1778. — Dlle Donon, sr Marie-Chrétienne de Jésus.

Née à Langres. Fit rire ses juges révolutionnaires en 1794. Fut condamnée à la déportation. Alla en Flandre. Revint rue de Vaugirard. Décédée à 87 ans, en 1839.

128. — 1778. — Dlle Lesperiot, sr Caroline de la Résurrection.

Née en Champagne. Malgré ses maladies atroces, vécut jusqu'à 80 ans. Décédée en 1835.

129. — 1780. — Dlle de la Biochaye, sr Louise-Thérèse de Jésus.

Fille de messire François-Louis Colin, chevalier, seigneur de la Biochaye, président au Parlement de Bretagne, et de dame Louise-Mauricette Sagot de la Jonchère. Nous avons rapporté son interrogatoire au tribunal révolutionnaire. Morte à 76 ans, en 1829, à Nantes, où elle demeurait depuis plusieurs années.

130. — 1780. — Dlle Rose Grain, sr Angélique de la Providence.

Du diocèse de Laon. Décédée à 72 ans, en 1828.

131. — 1783. — Dlle Cavré, sr Marie-Madeleine de Jésus crucifié

D'Amiens. Décédée à 80 ans, en 1843.

132. — 1784. — Dlle Leemans, sr Marie-Madeleine de l'Assomption.

Venue de Flandre.

133. — 1784. — Dlle Moonen, sr Marie de la Trinité.

Venue de Flandre.

134. — 1784. — Sr Cécile de tous les Saints.

Venue de Belgique. Morte en 1786.

135. — 1785. — Dlle de Boisguérin, sr Louise-Henriette de Jésus.

Originaire de la Lorraine. Fille de messire Jacques-Charles de Boisguérin, chevalier, seigneur de Bernecourt et de dame Ursule-Thérèse de Vax. Décédée à 78 ans, en 1841.

136. — 1785. — Dlle de Soyecourt, révérende mère Thérèse Camille de l'Enfant-Jésus.

Mlle Camille-Thérèse-Françoise de Soyecourt naquit en 1757, de M. Charles-Joachim de Seglières de Belleforière, comte de Soyecourt, et de dame Marie-Sylvine de Bérenger.

Reçue carmélite en 1785, elle fut élue prieure en 1798, à la mort de sœur Nathalie de Jésus. Mgr de Juigné, archevêque de Paris, fit la cérémonie de la prise d'habit. Mgr de Quélen, jeune ecclésiastique en 1798, occupa, rue Saint-Jacques, la chambre qu'avait occupée avant lui, dans la maison appelée *à la Vache noire*, Mlle de Soyecourt. Le prélat se plaisait à rappeler ce souvenir à la prieure des Carmélites, lorsqu'elle fut plus tard installée, rue de Vaugirard, dans la chambre même où le comte de Soyecourt, son père, avait été incarcéré en 1793, et d'où il fut conduit à l'échafaud. Cette demoiselle de Soyecourt, à qui un farouche citoyen disait, en 1794, à cause de son air distingué : « Dis donc, citoyenne, on a donc oublié de te raccourcir, » vécut carmélite jusqu'à l'âge de 92 ans.

Les religieuses de l'avenue de Saxe conservent le portrait de Mme de Soyecourt, qui a 54 centimètres de hauteur et 48 centimètres de largeur. Il a été fait en 1802. On voit, au coin des lèvres, ce petit sourire intelligent et fin qu'avait Mme de Soyecourt ; on pense à ce jour de la révolution, où elle demandait dans la rue sa tasse de lait. Ses yeux sont beaux ; sa figure a le calme de la force développée par l'expérience.

Un léger renflement des narines semble indiquer cette douce et charmante gaieté qui distinguait Mme de Soyecourt, au milieu des pénibles événements où elle se trouva. En 1811, le gouvernement impérial lui ayant suscité des embarras et des persécutions, à cause de son attachement aux princes de l'Église, et à nos seigneurs les cardinaux, nous avons raconté qu'elle fut exilée dans une ville

de Picardie, à Guise. Toutefois, durant le temps de son bannissement, quelques affaires pressantes exigèrent sa présence à Paris. Elle se rendit *incognito* dans sa communauté, ne communiquant qu'avec la mère Philippine qui gouvernait comme sous-prieure. Elle traversait la cour du monastère à pied, sans être reconnue dans le déguisement qu'elle avait adopté ; le portier et sa femme ne soupçonnaient pas que celle qui passait devant eux, affublée d'un jupon d'indienne à carreaux bleus, fût Mme de Soyecourt. Bientôt la fugitive s'était vue forcée de repartir précipitamment pour Guise, et elle écrivait, aussitôt après son arrivée, à ses chères filles de la rue de Vaugirard : *La bonne femme au cotillon bleu est arrivée à bon port.* Le portrait qui est avenue de Saxe, révèle un peu cette très-aimable personne, qui savait surmonter l'infortune.

137. — 1786. — Dlle Vitasse, sr Angèle de Jésus.

Mlle Angélique-Françoise Vitasse, née en 1760, sur le quartier Saint-Sulpice, était fille de M. Joseph Vitasse, et de dame Marie-Jeanne Tissier. Elle était l'une des sept carmélites, qui furent emprisonnées à Port-Royal. On lui doit le récit intéressant de la détention et du jugement des sept carmélites, que nous avons rapporté dans le paragraphe précédent de cet appendice. Décédée à 65 ans, en 1825.

138. La comtesse de Rougé, sœur Anne-Marie.

Les manuscrits disent : *sortie du monastère, après avoir pris le saint habit.* On n'indique l'année ni de l'entrée ni de la sortie.

Cette liste, que nous avons prise à la naissance même du monastère de la rue du Bouloi, et que nous avons continuée jusqu'au commencement de ce siècle exclusivement, donne lieu à plusieurs remarques. 1° On voit que toute carmélite arrive généralement à un grand âge ; que la règle ordinaire est, pour ainsi dire, de devenir septuagénaire, octogénaire, et au delà. Si l'on mettait bout à bout les vies des cent trente-huit personnes qui ont vécu rue du Bouloi, et rue de Grenelle, elles donneraient un total d'années (huit mille ans) que ne vivent pas d'ordinaire dans le siècle un nombre triple de personnes. Cette longévité contredit singulièrement les déclamations du XVIIIe siècle sur les chagrins prétendus qui dévoraient les Carmélites.

2° Sur les personnes (140 environ) qui sont entrées aux Carmélites pendant 140 ans, depuis 1664 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, nous en avons compté *à peine 4 ou 5*, qui aient quitté l'ordre après avoir pris l'habit de Sainte-Thérèse. La plupart avaient des raisons de santé, comme Mlle de Scot de Coulange, Mme de Beaupré, et probablement la comtesse de Rougé. Quelques-unes allèrent chercher, si c'était possible, plus d'austérité à la Trappe. D'autres, comme des Irlandaises de nos jours, ont regagné leur terre d'Amérique.

3° On doit être frappé de la beauté d'une semblable liste, qui offre un échantillon de république pacifique, où le pouvoir est électif, et sans cesse renouvelé; famille impérissable, où la mémoire de ceux qui meurent se prolonge à travers une liste, gardienne fidèle du nom de chaque défunt.

4° Les vocations abondaient, aux deux derniers siècles, dans les rangs aristocratiques. Ce sens du sacrifice, du mépris pour les séductions humaines, se rencontrait plutôt chez les classes cultivées. Pourquoi? Nous ne voulons pas publier la liste des carmélites de ce siècle-ci; mais nous avons remarqué le progrès des classes moyennes et populaires. Tout le monde est apte, aujourd'hui, à sentir l'insuffisance des choses terrestres, et à éprouver ce désenchantement précoce qui n'attend pas les années.

5° Celles même des carmélites de la rue de Grenelle, qui n'avaient pas reçu une grande culture littéraire, ont prouvé à quel degré d'intuition intellectuelle on peut être élevé par la seule vie pure, par la sainteté, par l'influx de la grâce divine. On a vu des Carmélites, les plus simples de condition, dérouler une psychologie transcendante, dépeindre l'état de leur âme, et certains phénomènes de la spiritualité avec une grande compétence et une délicatesse d'observation parfaite.

6° L'esprit de Dieu s'est évidemment complu, depuis 200 ans, dans cette sainte colonie. On y a vu éclater des dons extraordinaires. Quelques Carmélites recevaient des vues étonnantes sur l'avenir, et connaissaient quelquefois les dispositions des personnes contemporaines; ainsi la mère Cécile, Mlle de Canapville. On raconte d'une autre religieuse,

que sachant une des mères appelée au parloir par un inconnu, elle eut révélation des pensées exceptionnelles de cet inconnu. Il y a eu, rue de Grenelle, des faits de vision étonnante, des faits d'extase, des faits de guérison volontaire opérée sur les autres, comme de la part de la mère Pélagie, qui guérit, un jour, à volonté, et d'une parole, une sœur malade. La sœur Isabelle Pezé demandait et obtenait pour elle-même la guérison brusque, instantanée d'une maladie, à laquelle elle était en proie.

Il y a eu, enfin, des faits merveilleux de piété, de sainteté, qui continueront, espérons-le, autant que la communauté elle-même.

7° Enfin, on en a dit assez, pour laisser entrevoir que, parmi ces vassales des règles religieuses, parmi ces esclaves du divin amour, il s'est rencontré des figures imposantes, de belles et nobles natures, qui n'ont fait que grandir encore, et s'embellir, sous le souffle transformateur de la grâce d'en haut. Rue de Grenelle, on ne manqua ni de spontanéité, ni d'imagination, ni de tendresse; mais on y assujettissait sa vie à une règle morale, à un programme tracé d'avance. Et, le génie de Sainte-Thérèse, qui a peuplé ces solitudes, ne saurait se confondre avec le génie de la sentimentalité profane.

Ce que notre liste a voulu mettre en relief, ce n'est point un essaim de femmes, « nerveuses, profondes, altières, romanesques ou rêveuses. » On n'a point voulu étudier ce règne social de la femme « qui, présente à toutes les conversations, impose une bienfaisante réserve par sa seule présence; qui prend part au mouvement des idées et compte pour quelque chose dans ce mouvement; qui, en s'intéressant aux choses de l'esprit, reste femme jusque dans ses idées politiques et littéraires, se souciant plus de plaire que de briller, devinant plus qu'elle n'examine, mêlant volontiers ses petits intérêts de cœur aux grands intérêts des États et de la pensée, n'étalant ni une vertu revêche ni un cynisme choquant, respectant les conventions sans fétichisme, mais capable encore d'inspirer et de ressentir de vives passions. » Il est clair que la liste de nos Carmélites devait se composer d'un autre ordre

de femmes. Leur rayonnement sur la société ne pouvait être immédiat et direct, puisque de hautes murailles les séparent des sociétés mondaines. Elles sont de cette famille de femmes personnifiées par cette comtesse allemande, qui, s'apercevant du vide horrible de son cœur, dans la plénitude des délices du siècle, s'écriait : « On doit sentir ce que je sens, lorsque, disant adieu aux sociétés séculières, on va se jeter au fond d'un cloître, et chercher le bonheur derrière les grilles sacrées. »

VIII

LETTRES INÉDITES DE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE. — LETTRE A SA SŒUR MARGUERITE, IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE, DU 1er JUIN 1667, PEU APRÈS QUE Mme DE LA VALLIÈRE FUT CRÉÉE DUCHESSE. — LETTRE AUTOGRAPHE DE LA REINE AU MARQUIS DE CARPIO, DE MARS 1679, AU SUJET DE LA PAIX DE NIMÈGUE.

On lit dans le livre de M. Arsène Houssaye : « J'ai déjà parlé de la rareté des autographes de Mlle de La Vallière ; ceux de Mme de Montespan sont presque introuvables. Dans les ventes publiques rien n'est plus recherché ; on les couvre d'or. En revanche, on a presque pour rien les lettres de Marie-Thérèse. » Nous ne pouvons comprendre sur quelles données s'appuie M. Arsène Houssaye ; et ce qui nous empêche de comprendre, c'est que les lettres de Marie-Thérèse n'ont guère occasion de figurer dans les ventes publiques, pour la raison qu'elles sont infiniment rares, et que cette reine écrivait peu. Un des autographophiles les plus célèbres, M. Feuillet de Conches, convient de la grande rareté des lettres de Marie-Thérèse. Il est vrai que l'on s'est habitué à ne pas faire grand cas, historiquement, de la femme de Louis XIV, et dès lors, on s'expliquerait que le public n'ait pas coté bien haut les autographes de cette provenance.

Nous avons donné, dans le chapitre premier de cette histoire, une lettre de Marie-Thérèse adressée à Anne d'Autriche sur la mort de Gaston d'Orléans, lettre acquise par nous dans une vente. Nous avons rapporté dans le chapitre sixième une autre lettre de Marie-Thérèse à Bossuet, relative à l'éducation du Dauphin et dont l'original est aux Archives de l'Empire. En voici une que nous avons extraite de la bibliothèque de l'Arsenal sur la communication si obligeante de M. Paul Lacroix. Elle faisait partie des manuscrits d'Arnauld d'Andilly. Elle est datée de Compiègne le 1er juin, 1667.

Lettre inédite de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France, à Marguerite-Thérèse sa sœur, reine de Hongrie, impératrice d'Allemagne.

Hermana mia de mi vida. Esta carta te lleva monsieur de Monbrizon que es hijo del su-secretario de Estado del Rey. Tu me haras mucho gusto de hazerme la mucha merced, porque lo mereze muy bien que es muy buena persona. Hermana mia, el otro dia recibi una carta tuya de 3 de mayo que fue para mi un grandissimo gusto por saber en ella que estas tan buena como yo deseo y che para adelante. (Cuñado...) Estoy contentissima : Dios te di tan buen suceyo como yo deseo y te di un hijo para bien de nuestra Casa que le ha minister. Y esta cierta, hermana de mi alma, che te quiere mucho y de todo mi coraçon y que soy tu buena hermana y amiga y que le sere toda mi vida. Hermana, yo estoi buena y mis hijos le estan tan bien y my doncella esta cadia da mae linda y suzeda que cierto parace que tiene oche messes. Hermana de por aca no ya de nuevo que dezirte; mucho me huelgo que te diviertas tanto en este sitio. Lo que te puedo desir es que estoy muy sola sin el Rey. Que no dudo que tu sabras donde la ido. Tu puedes juzgar con la inquietud que yo estare de verme sin el : por los riesgos a que su persona se espondra. Hermana, da cariño de me parte a la de..... Dios ti guarda, hermana de mi alma, como deseo.

De Compiena, a primero de junio de 1667.

Tu hermana que mas ti quiere,

MARIA TERESSA.

« Sœur de ma vie, cette lettre te sera remise par monsieur de Monbrizon, dont le père est sous-secrétaire d'État du Roy. Je désire qu'il soit accueilli par toi, parce qu'il le mérite bien et que c'est un homme très-honorable. J'ai reçu l'autre jour une lettre de toi, chère sœur, elle est datée du 3 mai et m'a fait un grand plaisir, parce que je vois que ta santé est excellente, aussi brillante que je le souhaite. Je suis heureuse d'un autre côté, puisque Dieu t'accorde l'objet de tes vœux, et te donne un enfant pour le bien de notre Maison, qui en a tant besoin. Ne doute pas, sœur de mon âme, que je ne t'aime beaucoup et de tout mon cœur; et que te dirai-je autre chose, sinon que je suis ta bonne sœur et amie, et le serai toute ma vie. Nos santés sont parfaites, mes enfants vont à merveille, ma petite est chaque jour plus jolie; on lui donnerait huit mois, quoiqu'elle n'en ait que la moitié. Aucune nouvelle à te conter d'ici. Pour vous autres, je vois que vous vous divertissez où vous êtes. Pour moi, sœur, depuis le départ du roy, je suis bien seule sans lui. Tu apprendras incessamment sa direction et la marche de son armée; mais juge de mon inquiétude de me voir loin de lui, en pensant aux dangers que sa personne peut courir. Fais beaucoup de compliments et de caresses à..... Que Dieu te garde, sœur de mon âme, comme je le souhaite.

Compiègne, le 1er juin 1667.

Ta sœur qui t'aime tendrement,

MARIE-THÉRÈSE.

La reine avait perdu, le 30 décembre 1662, Anne-Élisabeth de France, née le 18 novembre précédent. Elle perdit aussi, en décembre 1664, Marie-Anne de France, née avant terme en novembre. En juin 1667, Marie-Thérèse avait, pour enfants, 1° le Dauphin né le 1er novembre 1661 ; 2° la petite fille mentionnée dans cette lettre, nommée Marie-Thérèse, et née le 2 janvier 1667.

Lettre autographe de Marie-Thérèse d'Autriche, écrite de Saint-Germain en Laye en mars 1679, et adressée au marquis de Carpio à Madrid.

Nous avons trouvé cette lettre, grâce à l'obligeance si polie et si cordiale du docte M. Feuillet de Conches, à qui il faut toujours recourir quand il s'agit de précieux autographes, et dont les riches cartons nous ont été ouverts avec une complaisance charmante. L'autographe de Marie-Thérèse lui a été envoyé d'Espagne. On voit que Marie-Thérèse a écrit sa lettre sur un papier fabriqué exprès pour la famille royale, et marqué, dans sa fabrication même, aux armes de France. La cire rouge avec laquelle elle fut cachetée n'a pas été brisée, de sorte que l'enveloppe de la lettre porte encore les armes de la reine. Voici la suscription de la lettre : *A mi primo el Marques del Carpio* (à mon cousin le marquis de Carpio).

Sur une autre page de la lettre, le marquis de Carpio ou son secrétaire, après réception de la missive, a eu soin de l'étiqueter en désignant le lieu d'où elle venait, le personnage qui l'avait écrite, la date de l'envoi, et celui de sa réception en Espagne.

S. German 29 *de marzo* 1679.

La reyna de Francia.

Rez.ª en 28 de abril.

Il était temps que les hostilités ouvertes entre la France et l'Espagne depuis 1672, et surtout depuis 1674, eussent un terme. Enfin la paix se traitait à Nimègue, pendant qu'on se battait. Le marquis de Carpio avait mandé à la reine de France que la réconciliation des deux pays était décidément faite. Quel était ce marquis de Carpio ? probablement le fils de celui qui avait été premier ministre d'Espagne depuis 1643 jusqu'en 1661, c'est-à-dire le fils de ce don Louis de Haro, marquis del Carpio, qui fut aussi puissant en Espagne que Mazarin en France et qui signa le traité des Pyrénées et le mariage de Marie-Thérèse. Voici la lettre de la reine.

Primo mio, he recibido una carta vuestra en data de 29 de febrero, en la qual me dais la nora buena de las pazes concluidas entre essa corona y la de España, la qual he recibido con el gusto que podeis jusgar. No dudando de vuestra buena ley, como buen criado lo que os habreis alegrado. De mi parte os puedo dezir lo que os estimo esta nora buena, pues para mi no ay mayor gusto que ver estas dos coronas unidas. De lo que estoy contentissima, asegurandos que en mi memoria os tengo por nos mismo y luego por hijo de nuestro padre.

Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 29 février, dans laquelle vous me félicitez de la paix conclue entre la couronne de France et celle d'Espagne. Vous pouvez juger de ce que cet événement me fait éprouver, et je ne doute pas de ce que vous devez éprouver vous-même, parce que je connais vos sentiments de bon citoyen. En ce qui me concerne, j'apprécie infiniment votre félicitation, puisque rien au monde ne peut me réjouir autant que de voir les deux royaumes unis et en paix. Aussi mon contentement est-il extrême; veuillez bien croire

Creed que me allareis siempre prompta para todo lo que te os ofreziere que os servire de my buena gana, estando cierta que me obedezereis, muy particularmente en lo que se me ofreziere de ordenaros. De lo que estoy con toda seguridad de vuestra buena ley. Creed que os lo estima mucho, y mas vuestra persona, a quien tengo y tiendre siempre muy pressente. Dios os guarde.....

A 29 de marzo de 1679.

MARIA THERESSA.

qu'au fond du cœur, je vous considère comme d'autres nous-mêmes, et comme fils de notre père (Marie-Thérèse veut-elle dire qu'elle est restée attachée aux Espagnols en général ? ou bien veut-elle rappeler l'attachement paternel de Philippe IV pour toute la famille de son ministre don Louis de Haro?) Comptez que vous me trouverez toujours disposée à vous être agréable, et que je le ferai avec empressement, ne doutant pas que vous ne vous conformiez de votre côté à ce que j'aurai à vous mander. Vos bons sentiments me sont connus. Soyez donc bien persuadé de l'estime que j'ai pour toute votre personne, dont j'aime à conserver le souvenir. Que Dieu vous garde.....

Le 29 mars 1679.

MARIE-THÉRÈSE.

IX

CATALOGUE DES ÉCRITS PUBLIÉS AU XVIIe SIÈCLE ET DE NOS JOURS, ET QUI SONT RELATIFS A LA REINE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.

Nous donnons la liste des ouvrages principaux qui se rattachent à la reine Marie-Thérèse, en suivant l'ordre chronologique de leur publication.

1° *Historia de don Felipe IIII, rey de las Espanas;* por don Gonçalo de Cespedes y Meneses, in-folio. En Barcelona. por Sebastian de Cormellas, al Call. Año 1634. (Simple nomenclature des faits de guerre.)

2° *Panegirico de la vita de Isabel de Borbon, reina de Espana*, por el capellan Micheli, en 22 fojas. Saragoca, año 1644.

Cet opuscule fait connaître sommairement la physionomie morale de la mère de Marie-Thérèse. Il dit qu'Isabelle s'était occupée de la difficile science du gouvernement. Quand la Flandre se révolta contre son souverain, Isabelle de Bourbon fournit à son époux, Philippe IV, de l'infanterie, de la cavalerie, et tous les effets militaires indispensables. Elle passait elle-même la revue des troupes, et savait dire des paroles d'encouragement aux soldats. Elle se montra ferme et constante dans la pacification de la Catalogne. En entrant triomphalement à Lherida, elle dit aux rebelles humiliés : « Levez-vous — vous auriez offensé le roi encore davantage, notre pardon ne vous en serait pas moins accordé. » Elle paya de sa personne, lorsqu'on tenta de reconquérir le Portugal. Un aumônier de l'armée

royale, dans la guerre contre le Portugal, ayant été blessé, la reine ordonna qu'on lui donnât, devant elle-même, 50 ducats pour subvenir à ses besoins. Ses heures de loisir étaient employées, soit à l'instruction de ses enfants, soit à coudre pour les pauvres. « No se dispensaba de ayunar ni *de coser para los pobres.* » Nommée régente du royaume, pendant l'absence du roi, elle donna des preuves de son intégrité ainsi que de sa justice, et elle mourut dans le mois d'octobre, jour de saint Bruno, ayant à ses côtés ses deux enfants, don Balthasar Carlos, et l'infante Marie-Thérèse. Peu de temps avant sa mort, une députation était venue offrir à la reine, au nom de la ville de Madrid, une somme importante d'écus. La reine répondit à la députation : « J'accepte votre offrande, pourvu qu'elle ne vienne point d'un impôt levé sur mes sujets, et j'ordonne à la ville de Madrid de consacrer cette somme à construire un temple en l'honneur du Très-Haut. (Acepto esta ofrenda, con tal que no sea de tributos ni pechos de mis vasallos.) »

3° *Panegyricus Mariæ-Theresiæ, reginæ Christianissimæ,* par Nicolas de Harowys, in-4 de 55 pages. Paris, 1661. In aula collegii Claromontani. — Ex officina Cramosiana. (L'idée principale de ce panegyrique, c'est que le mariage de Marie-Thérèse avait assuré la paix de l'Europe. L'orateur vantait, dans ce discours, les conquêtes de Louis XIV, et saluait en Marie-Thérèse l'espérance d'un Dauphin. Ce discours est d'une assez belle latinité.

4° *Oraison funèbre de Philippes IV, roy d'Espagne, etc., dedié à la reine Marie-Thérèse,* par M. François Ogier, prestre et prédicateur. In-4. Paris, chez Pierre Lepetit, rue Saint-Jacques. M.DC.LXVI.

5° *Oraison funèbre de la très-chrétienne, très-puissante et toujours auguste princesse Anne d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et mère du roy Louis XIV,* par le R. P. d'Ormesson, de l'ordre des Minimes, avec une dédicace à Marie-Thérèse, in-4 de 118 pages. — Autorisation d'imprimer. Paris, le 21 décembre 1666.

6° *Traité des droits de la Reine très-chrétienne sur divers états de la monarchie d'Espagne,* in-4 de 270 pages. Paris, 1667. (Guy-Patin écrivait le 30 novembre 1666 : « On travaille à un livre pour les droits de la reine sur le pays du Brabant et le comté de Hainault. Il sera imprimé en latin et en français. »)

7° *Le Bouclier d'état et de justice,* par le baron de l'Isola, manifeste espagnol, où l'on cherchait à détruire les arguments du manifeste français puisés dans le droit de dévolution du Brabant.

8° *Remarques pour servir de réponse à deux écrits imprimés à Bruxelles, contre les droits de la reine.* In-18, Paris, M.DC.LVII. — 113 pages.

9° *La défense de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, à la succession des couronnes d'Espagne,* par Georges d'Aubusson de la Feuillade, abbé de Joyenval. Paris, 1674. Cramoisy, libr. (Plusieurs brochures françaises et espagnoles sur ce même sujet. Ainsi *Respuesta de Espãna al tratado de Francia sobre las pretensiones de la reyna christianissima.* Anno 1667, etc.

10° L'*Office de la Semaine sainte*, entre autres l'édition de 1680; Paris, Charles Fosset : édition très-rare, dit un bibliophile possesseur d'un exemplaire, in-8°, *reglé*, riche reliure de Le Gascon, en maroquin rouge, avec dentelles, compartiments, tr. d. (aux armes de la reine Marie-Thérèse.) C'est une édition imprimée en gros caractères. L'exemplaire en question était évidemment choisi et conditionné avec soin, ajoute notre bibliophile, pour une destination princière. Un exemplaire de cette *Semaine Sainte*, ayant appartenu à la reine Marie-Thérèse, et dont nous avons donné une ample description au chapitre VIII, peut se voir au musée des Souverains au Louvre. Ce livre, marqué aux armes de la reine, intéresse par la raison qu'il a servi aux prières de cette pieuse femme.

11° *Speculum Theologicum, Theresiæ christianissimæ Galliarum reginæ*. A Pompeo Abbate, 1681. In-12. (Porté sur le catalogue de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Nous n'avons trouvé ni à l'arsenal, ni à la bibliot. impériale, ni à Sainte-Geneviève, ce livre qui était sans doute une règle, un résumé théologique à l'usage de la reine.)

12° Les nombreux articles de la *Gazette de France*, dans les années 1660 et suivantes jusqu'en 1683 inclusivement. — Ceux du *Mercure Galant*.

13° Les *Mémoires* de Mme de Motteville, de Mlle de Montpensier, de Mme de Lafayette, du duc de Saint-Simon. — Le Journal d'Olivier d'Ormesson, — les Lettres de Mme de Sévigné.

14° L'HÉROÏNE CHRÉTIENNE OU LA PRINCESSE ACHEVÉE SOUS LE TRÈS-AUGUSTE NOM DE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE, — *divisée en deux parties, qui contiennent toutes les perfections du christianisme, avec des applications à la fin de chaque discours, où Sa Majesté paraît la preuve vivante de chaque proposition de ce livre :* par le R. P. Paul d'Ubaye, religieux Minime. Lyon, chez Jacques Guerrier. M.DC.LXXI. In-4. — La bibliothèque Impériale en possède un exemplaire vraiment princier ; belle édition, reliure en maroquin rouge, doré sur tranche avec fleurs, papillons, oiseaux. Cet exemplaire devait appartenir à quelque personnage de la cour.

15° *Abrégé de la vie de très-auguste et très-vertueuse princesse Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre,* par le R. P. Bonaventure de Soria, son confesseur, in-18 de 108 pages. Paris, chez Lambert-Roulland, libraire ordinaire de la reyne. M.DC.LXXXIII. — Traduit en espagnol, in-12. Madrid 1684 et 1689. — On fit paraître aussi, en 1683, le portrait de la reine : *Ritrato de Maria-Theresia d'Austria*, in-4, 1683.

16° Les nombreuses *Oraisons funèbres* prononcées aux funérailles de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. On en a indiqué, au chapitre VII, une vingtaine. Les principales sont celles de Bossuet, Fléchier, l'abbé des Alleurs, l'abbé de La Chambre, etc. Paris, etc., 1683 et 1684. On en trouve des collections plus ou moins complètes à la bibliothèque de l'Arsenal, et à la biblioth. Imp.

17° *Memorias de las reynas catholicas, historia genealogica de la casa*

real de Castilla Y de Leon, etc., por el P. Mro. F. Henrique Florez, del orden de S. Augustin. — En Madrid. Por Antonio Marin. Año de M.DCCLXI. — 2 tomes in-4. (Voir au tome II, p. 920 à 933, D. Isabel de Borbon, prima muger del rey D. Phelipe IV.)

18° *Mémoires historiques, critiques, et anecdotes des Reines et Régentes de France*, par Dreux du Radier. In-12. Amsterdam, chez Michel Rey, édition de M.DCC.LXXVI, t. VI, p. 303 à 334.

19° La correspondance de la mère du Régent, désignée dans l'histoire du nom de *Princesse Palatine*. Traduction française de quelques-unes de ses lettres allemandes. Paris, 1788, chez Maradan, libraire. — Édition très-mutilée. — *La vie et le caractère d'Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans*, 1 vol. in-8, publié en 1820, à Leipsick, par Schütz. — *Mémoires sur la cour de Louis XIV et de la régence*, extraits de la correspondance allemande de la mère du régent. Paris, 1823, in-8, Ponthieu, libraire. — *Correspondance complète de la princesse Palatine*, publiée par M. G. Brunet. Paris, 1854. — *Französische Geschichte vornehmlich im séchzehnten und siebzehnten Jahrhundert*, von Léopold Ranke. Stuttgard, 1861. Les lettres inédites de la Palatine, que M. Ranke a données dans le tome cinquième de cette histoire de France au XVIe et XVIIe siècle, ont été traduites en français par A. A. Rolland, et imprimées par Firmin-Didot.

20° *Vies des justes dans les plus hauts rangs de la société*, par l'abbé Carron, in-12. Paris, 1827, t. Ier, p. 334 à 371. Ce qui frappe dans cette notice, c'est un beau passage de Massillon, que l'auteur applique à Marie-Thérèse, et qui peint en effet trait pour trait les œuvres de la reine.

21° *Histoire classique des reines de France*, par Alvarés Levi. Paris, 1838, petit in-18, p. 249 à 254.

22° *Historia de la republica Mejicana*, por don Lucas Alaman. — En Mejico, 1849. Imprenta de Lara, calle de la Palma. (Voir le tome III.)

23° *Vie de Mme de Soyecourt carmélite, et notice sur le monastère dit de Grenelle, fondation royale de Marie-Thérèse* (1664), par une religieuse du couvent des Oiseaux, rue de Sèvres. Paris, chez Poussielgue-Rusand, 1851. — In-12. Voir l'introduction, p. XIII à LXXXVI.

24° *Mémoires touchant la vie et les écrits de Mme de Sévigné*, par le baron Walckenaer. Paris, 1856, édition in-12, 5 volumes; chez Firmin-Didot.

25° *La sœur Marie d'Agréda et Philippe IV, roi d'Espagne, correspondance inédite traduite de l'espagnol, d'après un manuscrit de la bibliothèque Impériale, avec une introduction et des développements historiques*, par A. Germond de Lavigne. Paris, 1855. In-12, chez Vaton, libraire.

26° *Les Reines de France nées Espagnoles*, par A. Noël, officier de l'Université. In-8. Paris, 1858, chez F. Didot.

27° *Louis XIV et la Révocation de l'édit de Nantes*, par Michelet. Paris, 1860, Chamerot, libr., in-8.

28° *Histoire de France d'après les documents originaux* sous la direction de MM. Henri Bordier et Edouard Charton, 2 volumes grand in-8. Paris, 1858-1860.

29° *Les Amoureux de Mme de Sévigné, les Femmes vertueuses du grand siècle*, par M. Hippolyte Babou. In-8. Paris, 1862, p. 145 à 164.

30° *Histoire du Monastère des religieuses Carmélites de l'Avenue de Saxe, à Paris.* 1 Volume in-4°, de 524 pages. — Troyes, 1866, imprimerie de Bertrand-Hu.

X

LE GOUT DU JEU QU'ON A REPROCHÉ A MARIE-THÉRÈSE COMME UNE PASSION. — M. LITTRÉ. — SES RÉFLEXIONS SÉVÈRES A L'ÉGARD DE LA REINE, DANS LE *Journal des Savants*. — OBSERVATIONS PRÉSENTÉES A M. LITTRÉ PAR L'AUTEUR.

On a incriminé un point du caractère de Marie-Thérèse, son amour pour le jeu. Il est certain que s'il faut de la mesure quelque part, c'est dans le goût du jeu; il est peu séant de voir sur le trône une joueuse passionnée. Marie-Thérèse en était-elle à ce point? N'est-ce pas un scandale de voir une souveraine engloutir dans le jeu des sommes folles, représentant les fatigues et les privations d'un peuple qui s'épuisait à doter ses princes? Ce qui est sûr, c'est que sous Louis XIV le jeu devint une fièvre à la cour; on perdait des sommes énormes.

Le Journal de Danjeau fait voir quelle place les jeux tenaient dans les amusements du roi et de la cour. Les pertes de 100,000 écus au jeu étaient communes pour Mme de Montespan.

On a pu lire les lamentations de Mme de Sévigné à propos de sa fille et de son gendre qui se laissaient entraîner « à ce coupe-gorge de Versailles, à ce chien de hoca, » jeu importé d'Italie par Mazarin.

M. Littré a repris de nos jours, dans le *Journal des Savants*, les légitimes doléances de Mme de Sévigné, et a concentré ses réflexions sur Marie-Thérèse d'Autriche : « les simples libéralités de nos rois, a-t-il dit, et à plus forte raison leurs prodigalités étaient fort onéreuses au peuple, surtout à une époque où les taxes, épargnant le clergé et la noblesse, retombaient de tout leur poids sur le populaire. Et n'était-ce pas de folles, de cruelles prodigalités que ce jeu effréné qui se jouait dans les appartements de Louis XIV ? Voilà, dit Mme de Sévigné, où l'on voit perdre ou gagner tous les jours deux ou trois mille louis. (T. IV, p. 525.) La reine n'y était pas la moins ardente. « La reine, dit encore Mme de Sévigné, perdit la messe l'autre jour et 20,000 écus avant midi. Le roi lui dit : Madame, supputons un peu combien c'est par an... et M. de Montausier lui dit le lendemain : Eh bien, madame, perdrez-vous encore

aujourd'hui la messe pour l'hoca ? Elle se mit en colère. » (T. IV, p. 247.) Supputons en effet, ou plutôt, Colbert supputa pour elle. Cet économe ministre, effrayé des sommes qui s'en allaient par là, crut qu'on trichait les deux reines; car Anne d'Autriche n'était pas moins joueuse que sa belle-fille. Il en parla au roi avec quelque soupçon. Le tricheur, s'il y en avait un, devait être le marquis de Danjeau, qui faisait la partie des reines, les divertissait, et, comme dit Fontenelle, regagnait leur perte. Le roi trouva moyen d'être un jour témoin de ce jeu, et placé derrière le marquis sans en être aperçu, il se convainquit par lui-même de son exacte fidélité, et il fallut le laisser gagner tant qu'il voudrait : au reste, son talent au jeu et son succès avaient fixé l'attention de Mme de Sévigné : « Je voyais jouer Danjeau, et j'admirais combien nous sommes sots auprès de lui. Il ne songe qu'à son affaire et gagne où les autres perdent; il ne néglige rien, il profite de tout, il n'est point distrait ; en un mot sa bonne conduite défie la fortune; aussi les deux cent mille francs en dix jours, les cent mille écus en un mois, tout cela se met sur le livre de la recette. » (T. IV, p. 544.)

Devant un tel état de choses, il est nécessaire de faire l'examen de conscience de la reine, et l'on est tenté de voir dans ses habitudes de jeu un manquement choquant à cet idéal de modération et de sagesse auquel elle avait dévoué sa vie. Tant il est vrai que les meilleurs d'entre nous ont leurs taches et que nul n'est parfait en ce monde. On ne peut qu'applaudir aux sentiments de l'écrivain distingué qui a franchement infligé un blâme sévère à Marie-Thérèse. Ce blâme serait complétement mérité, si l'écrivain, en se plaçant au point de vue démocratique, prouvait que les choses se passèrent suivant toutes les circonstances alléguées; et nous pensons justement que le milieu, où vécut la princesse, est une raison d'atténuer le blâme encouru. Voici le reproche avec les antécédents et conséquents dont il est entouré. On le formule au sujet des deux discours que prononcèrent Fléchier et l'évêque de Meaux en l'honneur de la reine. « Il ne faut se fier qu'a demi aux oraisons funèbres. Fléchier, après avoir loué la charité de la reine, s'écrie : « Admirez, femmes riches, et tremblez, dit le prophète, vous qui, par des dépenses folles et excessives, contraignez vos maris à chercher dans l'oppression des pauvres de quoi fournir à votre vanité et à votre luxe. » Mais avec un jeu qui engloutissait des sommes énormes, la reine n'était-elle pas une de ces femmes riches dont les maris oppriment les pauvres ? et s'était-elle jamais demandé d'où venaient ces 20,000 écus qu'elle perdait si facilement en une matinée? La France souffrit cruellement des longues prodigalités du grand roi ; et Mme de Sévigné, sans y prendre garde, cite elle-même des faits navrants de détresse et de désespoir que présentait par suite des impôts la gent taillable à merci : « Un pauvre passementier, dans le faubourg Saint-Marceau, était taxé à dix écus pour un impôt sur les maîtrises. Il ne les avait pas,

on le presse et represse: il demande du temps, on lui refuse; on prend son pauvre lit et sa pauvre écuelle. Quand il se vit dans cet état, la rage s'empara de son cœur ; il coupa la gorge à trois enfants qui étaient dans sa chambre ; sa femme sauva le quatrième et s'enfuit. Le pauvre homme est au Châtelet, il sera pendu dans un jour ou deux. Il dit que tout son déplaisir c'est de n'avoir pas tué sa femme et l'enfant qu'elle a sauvé; songez que cela est vrai comme si vous l'aviez vu, et, que depuis le siége de Jérusalem, il ne s'est point vu une telle fureur. » (T. III, p. 534.)

« De telles situations font saigner le cœur, et ce qui est triste à penser, c'est que de telles énormités, de tels excès de zèle, dus uniquement à la brutalité de quelques fonctionnaires subalternes, plus royalistes que le roi, n'arrivent que rarement à la connaissance des souverains. Du moins, dans les âges précédents, il était plus possible de se faire illusion, parce qu'on ne remontait pas assez, en ce qui regardait l'administration du royaume, à la liaison des causes et des effets. »

Si d'ordinaire les hommes n'ont que trop de penchant à amnistier la grandeur et le succès, sachons cependant, en histoire, n'incliner que vers la justice et suivons jusqu'au bout l'accusation portée contre Marie-Thérèse, à raison de sa manie du jeu et de ses grosses pertes d'argent. Il s'agit d'un passage de Bossuet, alors qu'il vantait l'exquise beauté et pureté d'âme de la reine de France. « Quoi que puisse dire à l'encontre une rigoureuse histoire, poursuit M. Littré, dans les admirables morceaux qui sont sortis de la main de Bossuet, louer provisoirement ce qu'il loue est le plus expédient pour ne pas troubler le charme. Mais cette louange même est relative comme le type moral auquel elle s'adresse. On va le voir. Dans son oraison de Marie-Thérèse, Bossuet s'écrie : « Que je hais ta vaine science et ta mauvaise subtilité, âme téméraire, qui prononces si hardiment : ce péché que je commets sans crainte est véniel ! l'âme vraiment pure n'est pas si savante. La reine sait en général qu'il y a des péchés véniels car la foi l'enseigne ; mais la foi ne lui enseigne pas que les siens le soient. Deux choses vous vont faire voir l'éminent degré de sa vertu. Nous le savons, chrétiens, et nous ne donnons pas de fausses louanges devant ces autels. Elle a dit souvent dans cette bienheureuse simplicité qui lui était commune avec tous les saints, qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait commettre volontairement un seul péché, tout petit qu'il fût. Elle ne disait donc pas : il est véniel ; elle disait : il est péché ; et son cœur innocent se soulevait. Mais comme il échappe toujours quelque péché à la fragilité humaine, elle ne disait pas : il est léger ; encore une fois, il est péché, disait-elle. Alors, pénétrée des siens, s'il arrivait quelque malheur à sa personne, à sa famille, à l'État, elle s'en accusait seule. » Certes il est impossible de retracer en touches plus pures la délicatesse d'une conscience catholique ; et, je la respecte, pourvu que je la mette en ce temps, en ce lieu, en ce rang. Autrement il

me souviendrait que cette même reine n'a jamais porté au compte de ses péchés véniels ou autres le jeu terrible où elle prodiguait des sommes énormes arrachées aux pauvres gens. Sans doute elle dut, suivant le beau langage de Bossuet, « se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne; il est nécessaire au genre humain et ils doivent pour le repos autant que pour la décoration de l'univers soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. » Mais dans un gouvernement où le trésor de l'État était confondu avec celui du monarque, les prodigalités royales coûtaient cher à ceux qui les payaient. Combien de larmes, de souffrances, de détresses, de dénûments, de maladies, de morts, étaient représentés par ces milliers de louis dont Mme de Sévigné nous dépeint le va-et-vient sur les tables! la reine n'y a jamais pensé, ni Bossuet non plus; que dans cette dévorante splendeur de la royauté, ils n'y pouvaient penser ni l'un ni l'autre. Mais aujourd'hui que la solidarité entre le prince et les citoyens, entre les riches et les travailleurs, est sentie et fait partie de l'équité sociale, la conscience moderne, peut-être plus facile pour les péchés veniels et plus indifférente aux observances, murmurerait contre cette insouciance à consumer, en de futiles amusements, la substance populaire. C'est ainsi que change le type moral et que la louange change avec lui. » Voilà le réquisitoire de M. Littré dans le *Journal des Savants* (décembre 1867).

On ne peut que s'associer à toute généreuse protestation contre les prodigalités du règne de Louis XIV, à l'endroit des finances publiques, et l'historien ne peut comprendre qu'une reine, sincèrement pieuse, et vraiment préoccupée des souffrances des classes gênées ou indigentes, ait pu, en sûreté de conscience, s'adonner au jeu dans les proportions que Mme de Sévigné raconte. Y a-t-il eu, de la part de la spirituelle correspondante, une exagération produite par la vue des extravagances réelles de la cour à cette époque en semblable matière? On l'ignore. Ce n'est certes pas par les Franciscains, ses éducateurs, que la reine aurait appris à faire bon marché du sang, des fatigues et de l'argent du peuple.

Il nous paraît si grave de supposer que ni la reine, ni Bossuet, ne pensèrent jamais à ce qu'un jeu excessif offrait d'irrégulier de la part d'une reine vénérée pour son amour du devoir; cela est tellement contre les probabilités, qu'il est peut-être plus rationnel de dire que Mme de Sévigné a signalé un fait isolé et transitoire de grosses pertes au jeu, plutôt qu'une habitude prononcée et persistante pendant des années entières. Comment concilier ces goûts de la princesse espagnole, avec les leçons qu'elle reçut de ses initiateurs, les Jean de Palme, André de Guadaloupe? Les Franciscains chargés par Philippe IV de la direction intellectuelle et morale de la jeune infante, lui firent-ils une philosophie de l'histoire et un cours de politique sur les causes de la décadence de l'Espagne, de la misère

qui dévora la Péninsule à la suite des désastres qu'entraîna la guerre commencée en 1621 ? Ce qui est sûr, c'est que André de Guadaloupe, qui connaissait le siècle, avait bien inculqué à l'infante que ceux qui appartiennent à des familles régnantes, doivent, comme les plus obscurs citoyens, placer Dieu au bout et à la fin de tout, et faire rayonner sa pensée dominatrice et régulatrice dans le monde intime de la vie privée. Les Franciscains devaient aller plus loin : ils rappelèrent que le devoir est plus impérieux à mesure qu'on est plus haut placé. C'est l'idée souveraine que Marie-Thérèse apporta dans sa vie; elle savait qu'une princesse est tenue plus strictement que les autres à tout ce qui est juste, honnête et noble. Et d'ailleurs, la jeune reine n'avait-elle pas à se rappeler que les Franciscains, ses maîtres, avaient été dans le moyen âge les instigateurs des progrès populaires et des libertés publiques, les promoteurs les plus ardents de la fraternité chrétienne ? N'avait-elle pas été élevée dans cette idée élémentaire, qu'il y a profanation, lorsqu'on ne ménage pas la partie de la nation qui travaille, féconde la terre, fournit les bras à l'agriculture, à l'industrie? (Voyez le livre italien : *Cristoforo Colombo edil P. Giovanni Perez di Marchena, ossia la cooperatione dell' ordine Francescano nella scoperta d'America.* L'auteur, le P. d'Osimo rappelle que partout, au moyen âge, les Franciscains imposaient un frein salutaire à la férocité des tyrans du peuple. Voir aussi la *Vie de saint François d'Assise* par F. Morin.)

On serait complétement dérouté, s'il fallait se représenter comme *joueuse*, une femme que les contemporains sont unanimes à donner comme un modèle de vertu et comme l'incarnation de l'esprit de charité et de piété. Un écrivain du XVIIe siècle n'hésite pas à faire l'application à Marie-Thérèse d'Autriche, du mot de saint Grégoire de Nysse, à propos d'une grande princesse des temps anciens, savoir : qu'elle fut « l'exemple de la pudeur et de la modestie, l'image de la douceur et de l'humilité, le modèle de l'amour conjugal, le trésor des pauvres, la gloire des autels, la splendeur et l'ornement de l'Empire. » (S. Grégoire de Nysse, *orat. funèbr. de Placilla.* — *Oraison funèbre de Marie-Thérèse*, par M. de ***, page 22. Paris, Dezallier, rue Saint-Jacques, MDCLXXXIII.) Le même écrivain, émerveillé de la tenue de la jeune reine, dans les rues de Paris, quand elle suivait à pied une procession, ne peut s'empêcher d'admirer cet air modeste, grave et humble, « digne d'une grande reine ; » il lui applique cette exclamation du livre des *Cantiques* (c. 7. v. 1) : « Que tes démarches sont belles, ô fille, épouse de roi, quam pulchri sunt gressus tui, filia principis. » (Ibidem, p. 18.)

Il ne s'agit pas de discuter l'état comparé de la conscience moderne et d'une conscience d'autrefois ; mais nous voyons une femme, noble nature, distinguée et indulgente, absorbée dans ses devoirs d'épouse, éprise des joies du foyer, si bien douée physiquement qu'elle pouvait commander le prompt attachement, si pure, et si digne,

qu'il ne pouvait se lever autour d'elle que le respect, obscure et glorieuse femme dont le regard, « comme le charbon du prophète, purifiait autour d'elle les cœurs et les lèvres, et dont la médisance n'osa jamais s'approcher, » qui eut une de ces piétés profondes, éclairées, sincères, se préoccupant « de la justice exacte et clairvoyante de Dieu, à qui rien ne peut échapper, » (*oraison funèbre de Marie-Thérèse*, par M. Baüyn, docteur de Sorbonne, pages 35, 36, Paris, 1863), dont la conscience enfin fut formée par ces Franciscains dont le primitif esprit fut éminement démocratique et libéral. Comment, dans une semblable situation, se représenter une reine, recherchant l'ivresse oisive, fébrile et inquiète du jeu, devenant une joueuse de profession, se livrant à cette passion terrible qui abrutit l'esprit, foulant aux pieds les épargnes du labeur populaire, et cela, sans qu'il lui vînt jamais à la pensée d'examiner si ces pratiques offensaient en rien sa conscience? Sans doute, bien des obscurcissements sont possibles; il y a des consciences singulièrement enténébrées; mais les principes, les antécédents, la piété si connue de Marie-Thérèse, ses lumières et sa délicatesse d'âme, jettent de l'obscurité dans la question de fait. La reine mérite peut-être un blâme; il est difficile de dire jusqu'à quel degré.

Ouvrons ici une parenthèse ou une digression avec Pascal, qui a écrit des choses terribles sur le *divertissement;* il montre que si l'homme est tant porté à se divertir, à se détourner de soi (*divertere*), c'est l'effet de sa nature infirme qui ne peut penser à lui, même un instant, sans être malheureux. Quoi qu'il en soit, les délassements sont légitimes et nécessaires ici-bas; il faut des repos intermittents après les fatigues de chaque jour, afin de reprendre des forces pour le travail qui va renaître.

M. Sainte-Beuve a rapporté, dans ses *Causeries du Lundi*, une petite pièce de vers, improvisée par M. l'abbé Gerbet quand il était à Amiens, et qui a pour titre : *le Jeu du soir*.

C'est aujourd'hui la fête de la Vierge,
Mais, entre nous, je voudrais bien savoir
Si, quand on doit le matin prendre un cierge,
On peut tenir une carte le soir.

Je ne veux pas, censeur trop difficile,
Blâmer un jeu que permet le salon,
Mais je vous dis que sous un air futile,
Ce jeu vous donne une grave leçon.

Rappelez-vous à chaque loterie,
Que tous nos jours sont un frivole jeu;
Si l'on ne gagne au soir de cette vie,
Un lot tombé du grand trésor de Dieu.

Si Dieu préside à vos heures légères,
Ce jeu du soir est un temps bien passé,
Et, du matin rejoignant les prières,
Finit le jour comme il a commencé.

M. l'abbé Gerbet, devenu évêque de Perpignan, était un de ceux chez lesquels « la spiritualité discrète se combinait avec l'allégresse légère. » La bonne compagnie se trouvait naturellement chez elle dans le salon de l'évêque d'Amiens, monseigneur de Salinis. On y jouait à quelques jeux le soir ; on y tirait quelques loteries. Les vers de l'abbé Gerbet sur le jeu, n'auraient-ils pas leur application pour Marie-Thérèse ?

Comment se pourrait concilier l'unanimité des contemporains à reconnaître la vie irréprochable de Marie-Thérèse, et le procès qu'on lui ferait aujourd'hui sur son amour du jeu ? On disait déjà au XVIIe siècle, au sujet de la princesse, « il faut bien que sa conduite (de Marie-Thérèse) soit d'une pureté exemplaire, puisque le peuple, qui est ordinairement malin, et qui se plaist toujours à parler mal des grands pour excuser ses crimes par ces sortes d'exemples, n'a jamais peu dire un seul mot au désavantage de cette grande reine. Il faut bien que ce soit ainsi, puisque les domestiques qui sont ordinairement (pas toujours) les plus grands ennemis de leurs maîtres, parce qu'ils croyent adoucir le joug de leur servitude, lorsqu'ils parlent mal de ceux qu'ils servent, n'ont jamais dit que du bien de cette incomparable maîtresse. » Et l'homme respectable qui rendait un semblable témoignage (le provincial franciscain de la province d'Aquitaine, de 1680 à 1683, Félix Cueillens), insistait sur une des coutumes du monde qui cherche à autoriser ou à justifier ses scandales par la diffamation feinte ou mal fondée des têtes couronnées. Toutefois, bien qu'on ait intérêt à relever les défauts des puissants, pour se croire excusable soi-même de les imiter, « la conduite de Marie-Thérèse estoit si généralement approuvée, qu'il n'y avoit pas une âme, dans tout le royaume, qui en ait peu dire un mauvais mot, ou qui ait trouvé à redire à un de ses regards, à un de ses gestes, à une de ses paroles, à la moindre de ses actions. » On osa même porter ce défi : « que le plus méchant, que le plus médisant homme se lève au milieu de la France et qu'il dise, s'il le peut, avec quelque fondement, la moindre chose qu'on puisse imaginer au déshonneur de cette grande reyne ! Il sera sans parole : la cour (qui approche la reine, et voit le moindre de ses actes), la cour, théâtre de la plus fine médisance, n'est-elle pas muette ? » (Félix Cueillens, brochure in-4°, p. 22, 23, chez Colomiez et Posnel, imprimeurs du roy, à Toulouse, 1683.) Il est donc impossible à l'histoire de trouver un reproche sérieux à faire à Marie-Thérèse d'Autriche; l'accuser d'avoir joué, avec une prodigalité répréhensible, un trésor représentant les fatigues et les sueurs du peuple, ressemblerait à une calomnie. « Sa dévotion, dit un écrit du temps, n'avoit rien d'incom-

mode ou d'hipocrite. Elle sçavoit qu'il falloit occuper la cour, qui hors de sa présence pouvoit s'attacher à des divertissements dangereux. C'est ce qui l'obligeoit à tenir cercle, et même à joüer souvent; mais elle *joüoit en reyne*, c'est-à-dire *sans aucun attachement pour le jeu;* et quand elle gagnoit, ce qui arrivoit assez rarement, parce qu'elle n'estoit pas assez appliquée, les pauvres profitoient du gain qu'elle faisoit. » (*Le Mercure Galant*, août 1683, p. 70.) Ce témoignage de l'année 1683, extrait d'une feuille bien qu'officieuse, ne manque pas de force.

XI

LA MALADIE DE MARIE-THÉRÈSE EN 1665.

On reportera, dans ces notes, quelques détails sur la maladie que fit la reine en 1664, et qui n'ont pu trouver place dans le corps du livre.

Selon Mme de Motteville, ce serait non le roi, mais Anne d'Autriche qui se serait chargée de déterminer sa royale nièce à recevoir les sacrements. Sensiblement touchée du péril où elle vit la jeune reine, elle la fit résoudre, malgré sa tendresse, et malgré la peine qu'une jeune personne sent d'ordinaire à la mort, à recevoir le saint viatique. Elle lui apprit qu'elle était en danger, mais elle mit un pieux et tendre ménagement à lui annoncer cette grave nouvelle.

Marie-Thérèse fut calme, résignée, dans cette cérémonie a la fois douce et émouvante ; elle fut sereine et grande, de cette grandeur tranquille que donnent toujours, en ces occasions solennelles, une vive foi religieuse et une conscience strictement pure. Elle dit après avoir communié qu'elle était bien consolée d'avoir reçu Notre-Seigneur, et qu'elle ne regrettait la vie *qu'à cause du roi y desta muger* (et de cette femme). Elle montrait du doigt la reine-mère.

Mais l'attitude de Louis XIV est curieuse à étudier dans ce moment particulier ; il ne put assister de sang-froid, à une maladie qui conduisait sa douce et délaissée compagne aux portes du tombeau. Suivant la loi de ces contradictions étonnantes qui se trouvent en tous les hommes, il montra en cette occasion des sentimens fort tendres pour la jeune reine. Les mémoires du temps disent qu'il *pleura beaucoup.* Tout indique qu'il fut vivement et sincèrement pénétré. Le malicieux Guy-Patin, qui a donné dans ses lettres le Bulletin quotidien de la santé de Marie-Thérèse, écrivait le 14 novembre, « le roi paroît fort touché de cette maladie, et se rend *fort assidu* auprès de notre jeune reine. » Cette assiduité est confirmée par la Gazette du temps ; le 24 novembre, dit la *Gazette de France*, fut le premier relâche que Louis XIV prit depuis la maladie de la reine ; « ayant incessamment été auprès d'elle, et

passé les nuits dans sa chambre, avec des témoignages d'une tendresse si particulière qu'on ne la sauroit bien exprimer. »

Le Journal d'Olivier d'Ormesson contient quelque renseignement analogue ; d'Ormesson dit, au jeudi 20 novembre : « J'ay appris que la reyne estoit bien mieux : que le roi avoit fort pleuré de la maladie de la reyne. Mon frère (Nicolas Lefebvre d'Ormesson, de l'ordre des Minimes) m'a dit qu'hyer il porta le bonnet de saint François de Paule, à la reyne, à sa prière ; qu'elle le baisa avec beaucoup d'affection et témoigna avoir grande confiance aux prières de saint François de Paule ; que le roy l'ayant trouvé dans l'antichambre, s'estoit mis à genoux et avoit baisé cette relique avec dévotion. » (Journal, t. II, p. 247, 249.) Mme de Motteville parle non-seulement des marques d'amitié et de douleur données par le roi, elle spécifie les témoignages extérieurs de sa foi émue. Il envoya distribuer quantité d'argent aux pauvres et aux prisons pour délivrer les prisonniers ; il *fit des vœux* pour *la vie* de cette princesse qu'il estimait par sa vertu, et « qu'il ne pouvoit haïr, vu *sa beauté* et la *tendresse craintive*, respectueuse et soumise qu'elle avoit pour lui. » Il dit au maréchal de Villeroy, dans le temps qu'elle fut en travail, qu'encore que ce fût pour lui un grand malheur de perdre un enfant, il s'en consolerait pourvu que Dieu lui fit la grâce de conserver la reine, et que son enfant pût être baptisé.

Cependant Dieu redonna Marie-Thérèse à la France, au roi et à la reine-mère, le danger cessa le 18 novembre, et le rétablissement alla progressivement de jour en jour. Un emplâtre composé par Mme Fouquet la mère, pour la jeune reine, fit grand bruit, et on lui attribua assez volontiers la guérison de la malade. C'est ce que nous apprennent Olivier d'Osmesson, Mme de Sévigné et Guy-Patin.

Mme de Sévigné parle de cet emplâtre, dans ses lettres du 20 et du 24 novembre 1664 ; « il est certain que l'effet en fut prodigieux ; en moins d'une heure, la reine sentit sa tête dégagée... il se fit une évacuation si extraordinaire de quelque chose qui devoit la faire mourir la nuit suivante, qu'elle même dit tout haut que c'étoit Mme Fouquet qui l'avoit guérie. » — Pour Guy-Patin ses lettres des 14, 19, 21 novembre, 2, 8, 16 décembre 1664, et du 2 janvier 1665, roulent sur la maladie de la reine et l'emplâtre donné par Mme Fouquet. — Voyez *journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 247, 249, 250, 254... ainsi que les *Mémoires sur Fouquet* par M. Cheruel, t. II, p. 240. — Mme de Sévigné ajoute : « le bruit que tout le monde fait, disant que c'est une sainte que Mme de Fouquet et qu'elle peut faire des miracles. » — Olivier d'Ormesson rapporte aussi les paroles de Marie-Thérèse, quand on lui parla du médicament préparé par Mme de Fouquet. « Je veux le mettre, dit-elle, Mme de Fouquet est une sainte. » (Journal, *loc. citat.*)

Quand Marie-Thérèse fut guérie, on respira. « Le ciel a rendu à nos soupirs, disaient les feuilles publiques, la santé d'une grande et charmante reine. » Elle sortit pour la première fois le 31 janvier

1665, pour aller entendre la messe à Notre-Dame en action de grâces de sa guérison. Tel fut le contentement du peuple de revoir la reine rendue à la santé, qu'il l'accompagna sur tout le chemin, en faisant éclater sa joie par des acclamations; il voulut ainsi montrer « toute sa tendresse, tout son zèle pour cette bonne et grande princesse. » (*Gazette de France*, n° du 7 février 1665.) Et, tandis que la jeune reine faisait dire des prières pour actions de grâces et pour sa convalescence, à l'église Saint-Étienne des Grès, dans la chapelle de la Vierge, invoquée sous le nom de *Notre-Dame de Bonne-Délivrance*, la poésie, par un organe obscur, se rendait l'interprète de la joie publique de la France, succédant à des tristesses heureusement effacées. On disait d'abord le mal dévorant qui avait envahi la chère reine :

Thérèse, le bonheur de toutes nos provinces,
Le désir et l'amour du *meilleur de nos princes*,
Thérèse, le lien de deux grands potentats,
Etoit presque soumise aux rigueurs du trépas.

Après cet exorde où l'on remarque ce facile encens jeté à la figure du meilleur des princes, le poëte fait parler la France, dans son trouble véhément. Ce poëme est une prière adressée au nom de la nation entière pour obtenir la conservation de la reine. Enfin, le dénoûment du poëme, est celui-ci :

Mais le ciel attentif à tous ses déplaisirs
Se laisse enfin toucher par de si grands soupirs.
Il arrête le cours d'une douleur si juste,
En arrêtant les maux de cette reine auguste,
Et raffermit partout le bonheur de la paix,
En redonnant Thérèse à ses ardents souhaits.
On voit en ses beaux yeux en un moment renaître
Ces charmes que la fièvre avait fait disparaître;

Et qu'insensiblement une vive couleur
Dissipe de son front la mortelle pâleur;
Son visage se peint de ses premières grâces,
Les ris et les amours y reprennent leurs places;
Et l'ardente chaleur qui causoit ses tourments,
Y semble avoir semé des embellissements.

Ces vers étaient précédés d'une dédicace à la Vierge, patronne de Paris, à sainte Geneviève :

Sainte, dont la prière auprès du Roi des rois,
A sauvé de la mort la reine des François,
Et de leur grand monarque accompli l'espérance,
Contemple les autels à ta gloire dressés,
Et reçois les vœux de la France
Après les avoir exaucés.

(Estampe à la Bibliothèque impériale, intitulée : *Vœu de la France* pour *la santé de la reyne* : les vers, fort médiocres comme on voit,

sont de Robert, conseiller et prédicateur du roi ; — permis d'imprimer le 26 novembre, 1664.)

XII

L'Hôpital de la Charité, FONDÉ A SAINT-GERMAIN EN LAYE, PAR LA REINE MARIE-THÉRÈSE. — LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV, DATÉES DE MARLY, 1696, SANCTIONNANT A PERPÉTUITÉ CET ÉTABLISSEMENT. — CONSERVÉES DANS LES ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-GERMAIN.

L'hôpital que fonda la reine Marie-Thérèse, à Saint-Germain, pour recevoir les pauvres malades, subsiste encore. L'entrée de cet édifice, qui présente une façade avec deux ailes, n'a rien de remarquable sous le rapport de l'architecture. Les boiseries de la pharmacie sont de l'époque de Marie-Thérèse. Le plafond de cette salle est peint en bleu et avec des fleurs de lis. On demandait en 1793 d'ôter de la pharmacie les chevrettes en faïence blanche à fleurs bleues et fleurdelisées, qu'on y voit encore. Donnez auparavant de quoi les remplacer, dit la sœur.

Les archives de la municipalité de Saint-Germain en Laye conservent une pièce datée de Marly, l'an 1696. Ce sont les lettres-patentes par lesquelles Louis XIV sanctionnait et régularisait l'établissement à perpétuité de l'*Hôpital de la Charité*, construit par feu la reine Marie-Thérèse; voici cette pièce :

« LOUIS par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et avenir, salut : La feue reine notre très-chère et très-aimée épouse et compagne, entre plusieurs établissements pieux, auxquels elle a contribué, avait fait bâtir et meubler, en notre ville de Saint-Germain en Laye, une maison commode pour y recevoir et traiter charitablement les pauvres malades de l'un et de l'autre sexe. cette maison soutenue par les sommes considérables que nous lui faisons donner chaque année et par les legs qui y ont été faits par quelques particuliers, se trouve en état de soulager un bon nombre de malades qui y sont reçus ; aussi voulons-nous rendre cet établissement stable pour l'avenir

» A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons agréé, confirmé et approuvé, agréons, confirmons et approuvons, par ces présentes signées de notre main,

l'établissement à perpétuité de ladite maison de la charité audit lieu de Saint-Germain en Laye, pour y recevoir les pauvres malades de l'un et de l'autre sexe, ainsi qu'il a été fait jusqu'à présent ;

» Laquelle maison sera pour le spirituel régie par le prieur-curé dudit lieu et ses successeurs audit prieuré-cure, sous l'autorité du Sieur archevêque de Paris, et pour le temporel tant par ledit curé que par ceux ou celles qui composent la confrérie de la charité audit lieu suivant les règlements qui seront pour ce par eux faits : confirmons les dons qui ont été ci-devant faits par ladite dame reine et, en tant qu'à nous appartient, ceux qui ont été faits par des particuliers à ladite maison.

» Permettons audit curé et aux supérieurs d'icelle de recevoir et accepter toutes donations, legs, aumônes et autres bienfaits tant en deniers qu'en fonds d'héritages et rentes, même d'acquérir et posséder toutes sortes d'immeubles pour le plus grand bien et avantage de ladite maison dont nous avons amorti et amortissons par ces présentes le manoir, l'église ou chapelle, les cours, jardins et préclôtures comme choses à Dieu dédiées, sans que pour raison de ce nous et nos successeurs rois puissions prétendre aucune finance de laquelle à quelque prix et somme elle puisse monter. Nous avons fait et faisons don à ladite maison à la charge qu'il sera chanté à la fin de chaque grand'messe le verset *Domine salvum fac regem* et autres prières accoutumées pour notre prospérité et à condition d'indemniser les seigneurs desquels lesdits lieux pourraient être mouvants. — Voulons en outre que les revenus et autres biens qui seront légués à ladite maison soient employés par les ordres desdits curé et supérieurs aux choses qui seront estimées les plus utiles, à l'effet de quoi ils pourront tenir bureau et s'assembler dans ladite maison quand bon leur semblera et que le besoin le requerra. = Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement et chambres des comptes à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user ladite maison de charité pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, car tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous y avons fait mettre notre sceau. — Donné à Marly, au mois de juillet, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-seize et de notre règne le cinquante-quatrième, signé : LOUIS. Par le roi, signé : Phelipeaux. » — Visa Boucherat pour lettres d'une maison de charité à Saint-Germain en Laye.

Registrées ouï le procureur général du roi pour jouir par ladite maison de charité de Saint-Germain en Laye de l'effet et contenu en icelles et être exécutées selon leur forme et teneur suivant et aux charges portées par l'arrêt de ce jour à Paris en parlement le vingt-quatre janvier mil six cent quatre-vingt-dix-sept, signé : Dujardin.

= Registrées en la chambre des comptes, ouï le procureur généra du roi, information préalablement faite sur les lieux de la commodité ou incommodité dudit établissement par l'un des conseillers ministre ordinaire en ladite chambre à ce commis, pour jouir par le suppliant et ses successeurs audit nom de l'effet et contenu en icelles suivant et aux charges portées par l'arrêt sur ce : fait le huit novembre mil six cent quatre-vingt-dix-huit, signé : Gamard. — Représentées le vingt-un novembre mil sept cent trente-huit, transcrites et insérées dans les registres de la chambre des comptes en exécution de la déclaration du roi du vingt-six avril mil sept cent trente-huit, signé : Ducornet. — Pour copie conforme, délivrée le trente mai mil huit cent soixante-un. Le maire de Saint-Germain en Laye, président de la commission administrative de l'hospice, signé : Breuvery.

HOSPICE DE SAINT-GERMAIN EN LAYE

Sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Il est de tradition que les sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul ont été établies à Saint-Germain en Laye avant la fondation de l'hospice et qu'elles allaient soigner les pauvres malades à domicile, sous la direction des dames de la confrérie de la charité, formée en 1638 par les prêtres de la mission; mais on ne connaît pas d'actes qui en fassent mention, et leur existence à Saint-Germain est seulement constatée à partir de 1670 par le devis que nécessita la construction d'une maison de charité pour les pauvres malades, devis qui comprend une chambre pour les sœurs et une salle pour l'école.

Cependant il est probable que les sœurs de la charité ont été appelées à Saint-Germain en 1649, alors que les habitants, avec l'autorisation de la reine-mère, voulaient établir une maison pour loger les pauvres malades de la ville et ceux qui suivaient la cour; projet resté sans résultat, la maison acquise à cet effet le 20 avril 1649 ayant été vendue le 25 octobre 1655, par la confrérie des dames de la charité.

En 1649 cette confrérie avait déjà onze ans d'existence, et l'expérience avait fait voir que les dames de ladite confrérie avaient difficulté pour porter les vivres qu'il fallait auxdits pauvres malades, comme aussi à faire leurs lits et à leur donner les remèdes, et généralement à leur rendre les autres menus services; et que, pour pourvoir à cet inconvénient, il était nécessaire de faire venir les sœurs de la charité.

L'hôpital fondé par Mme de Montespan a aussi été tenu dès l'origine par les sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, et on trouve dans les archives les noms des supérieures à partir de 1685; la première se nommait sœur Barbe Gauthier.

Il n'en est pas de même pour l'hospice de la Charité où l'on ne

voit pas de nom de sœur avant celui de la sœur Marie-Anne Coutocheau, supérieure, de 1741 à 1751.

Cependant un acte inscrit au registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Germain en Laye, à la date du 5 juin 1697, et relatif à la bénédiction et à la pose de la première pierre d'une nouvelle chapelle en la maison de la Charité, donne les noms et signatures de trois sœurs de la charité présentes à cette cérémonie: Anne Tulout, supérieure, Marguerite de Laumas et Michelle Michelon.

XIII

LES MANIFESTATIONS DU DEUIL PUBLIC, A LA MORT DE MARIE-THÉRÈSE. — PARIS. — LES PROVINCES. — LA SÉPULTURE A SAINT-DENIS.

La dernière maladie de la reine vint comme un coup de foudre.

A peine était-on de retour de ce fameux voyage de Bourgogne et d'Alsace, que Marie-Thérèse se sentit atteinte d'un mal qu'on ne crut pas d'abord dangereux (une tumeur au-dessous du bras gauche), et qui mal soigné par les médecins devait détruire tout espoir au bout de trois jours. Son état étant devenu alarmant, la stupeur fut partout ; le roi accourut près de son lit, et ne put retenir ses larmes, et comme elle s'en aperçut et lui demanda si elle était en danger, il se contint, et lui répondit que « non ; mais qu'on ne pouvait sans douleur voir souffrir une personne qu'on aimait. » Puis, le danger étant devenu imminent tout à coup, il sortit, accompagné de monseigneur le dauphin et de l'aumônier de la reine, qui était de quartier, traversa avec précipitation les grands appartements et descendit à la chapelle où sa présence, sans suite, surprit et troubla tous ceux qui priaient pour la santé de la reine en ce moment. Il ne voulut point qu'on attendit les flambeaux, fit prendre ceux qui étaient sur l'autel, et ordonna qu'on portât sur-le-champ à la reine le viatique, qu'il suivit lui-même avec recueillement. Cette princesse reçut cette dernière communion avec la dévotion qui lui était ordinaire. (Le *Mercure Galant*, août 1683, p. 23, 24.) Ce journal entre dans d'autres détails. « La reine, dit-il, après avoir passé quelques jours, se trouva un peu incommodée le lundy 26 du mesme mois. Ce n'estoit rien les deux premiers jours, et il n'y avoit aucune apparence que ce que sentoit cette princesse dust devenir une véritable maladie. On a d'abord des inquiétudes qu'on a peine à surmonter. Ce sont quelquefois des avant-coureurs du mal prochain. Mais la nuit du mardy au mercredy ses inquiétudes (de la reine) redoublèrent, et l'on connut qu'elle estoit véritablement malade. Elle avoit une tumeur sous le bras gauche qui ne parut

qu'un rhumatisme. L'ardeur de ce mal luy causa la fièvre, et pour en rompre le cours, ou l'empescher du moins de s'accroistre, il fut jugé à propos de la saigner le matin. Les douleurs de cette princesse augmentèrent sur le soir. Elle passa la nuit sans dormir, et le vendredy au matin on luy trouva beaucoup plus de fièvre qu'elle n'avoit encore eu. Il y eut consultation entre MM. d'Aquin, Fagon et Moreau, premiers médecins du roy, de la reyne et de Mme la dauphine. La saignée du pied fut faite à la pluralité des avis. Le mal de la reyne augmenta. Peut-estre le mal de cette princesse qui avoit toujours esté caché, n'estoit-il plus en état de recevoir du secours. Ce sont de ces choses dont on ne peut bien juger sur ce que l'on entend dire et dont chacun parle selon sa passion, son intérest, ses amis, et son chagrin. » (*Mercure Galant*, août 1683, p. 19, 23.)

Lorsque tout espoir fut perdu, et qu'un médicament dont on attendait quelque résultat fut resté sans effet, on porta cette fâcheuse nouvelle au roi qui s'était retiré et qui revint aussitôt auprès du lit de la reine. « Le transport commença presque aussitôt à se former au cerveau, et ensuite elle donna des marques d'une mort prochaine. Cela fut cause qu'on pressa le roy de s'éloigner, de crainte que la douleur qu'il auroit en la voyant expirer, ne devinst fatale à une santé si prétieuse à toute la France. Lorsqu'il se fut retiré, une dame que la reyne avoit toujours honorée de son amitié particulière et qui la soutenoit d'un costé, parce que la violence de son mal ne luy permettoit pas d'estre tout à fait couchée, quitta le costé qu'elle tenoit pour passer de l'autre, et lorsqu'elle fut devant cette princesse, elle luy demanda si elle la reconnoissoit. Cette dame avoit élevé la voix plus qu'à l'ordinaire. La reyne reconnut cette dame, la nomma et mourut lorsqu'on se préparoit à lui donner l'extrême-onction qu'elle n'eut pas le temps de recevoir. » (*Mercure Galant*, août 1683, p. 30.)

Faut-il adopter l'une de ces dernières circonstances, racontée par une gazette de l'époque, ou vaut-il mieux en croire un historien venu plus tard, et faisant recevoir par le roi le dernier soupir de la reine : « Les yeux de la reine agonisante étant déjà tournés à la mort, elle rendit l'esprit entre les bras du roi son époux, sans lui pouvoir répondre. On arracha ensuite d'auprès d'elle ce prince qui s'abandonnait à sa douleur. » (Larrey, *Hist. de Louis le Grand*, t. V, p. 119.)

Du reste, c'est bien dans ces conditions de quiétude catholique que les personnages de l'époque racontèrent l'héroïque tranquillité de cette mort.

« Telle nous fut enlevée contre nos espérances et dans la fleur de son âge, l'auguste princesse que nous pleurons, disait un des contemporains, au moment de la catastrophe, en 1683.

» Dieu luy épargna, au moment de sa mort, la frayeur de ses jugemens, digne récompense de la crainte qu'elle en avoit conçue pendant sa vie. Si elle eust vû ce qu'elle quittoit, peut-estre l'eust-elle

regretté. Les malheureux mesmes combattent contre la mort et luy disputent leur misère et leurs chagrins. Enfin, sans la préparer à ce terrible passage par des maux aigus ou de lentes infirmitez, il voulut le luy rendre doux et facile. Ah ! que sa mort fut différente de celle de ces âmes tumultueuses dont la cruelle politique et les funestes intrigues ont fait le malheur de l'État ; de ces reines ambitieuses qui, après mille agitations funestes qui les troublent au milieu d'un vain repentir et de cent remords inutiles, meurent enfin dans le désespoir ; semblables à ces infortunez matelots qui surpris d'une tempeste imprevûe font naufrage en pleine mer, et qui, ne pouvant mesme porter la main sur les débris de leur vaisseau, se reprennent sans cesse inutilement à la vague et à l'écume. Telles sont ces malheureuses qui, confondues dans leurs vains efforts, périssent avec le désespoir dans le cœur et rendent en furieuses une vie qu'elles ont passée en insensées. Mais les justes meurent en paix, ces âmes pleines de douceur et de bonté finissent tranquillement, et l'esprit laisse sur la chair mesme les marques de sa résignation aux ordres de Celuy qui rompt ses liens et qui l'appelle : c'est ainsi qu'expire nostre pieuse reine. Armée de ce sacrement qui renferme tous les autres avec le Dieu qui en est l'auteur, ointe du sang de l'Agneau qui est la plus précieuse de toutes les onctions, fortifiée de l'esprit invisible qui luy appliquoit intérieurement le dernier sacrement qu'elle ne reçut pas, elle se rendit insensiblement dans le sein de Dieu, y cherchant une vie immortelle, et laissant à ceux qu'elle quittoit des regrets éternels. » (*Oraison funèbre de la reine*, par Denise, clerc de la chapelle du roi, p. 31, 32. Paris, 1683.)

Marie-Thérèse, qui n'avait que quarante-cinq ans, avait-elle jamais soupçonné qu'elle n'atteindrait pas un âge plus avancé ? On a voulu rattacher, à cette préoccupation prophétique, une particularité des derniers mois de sa vie.

Pendant son dernier voyage qui fut de deux mois, son assiduité à la prière parut redoubler ; à peine était-elle descendue de voiture, qu'oubliant ses fatigues et l'excessive chaleur de la saison, elle se rendait à l'église et y demeurait, des heures entières, anéantie devant Dieu. C'est ce que confirme une des feuilles de l'époque. « Ce n'est pas que pendant tout le voyage, elle n'eust employé à ses exercices de piété autant de temps qu'elle avoit accoutumé de leur donner. A peine estoit-elle arrivée chaque soir dans le lieu où la cour devoit coucher que s'informant des églises, des monastères, et des dévotions qui s'y pratiquoient, elle s'y rendoit avec grand empressement, pendant que le roy alloit visiter les fortifications ou les garnisons des places, ou que ce prince tenoit conseil. » (Le *Mercure Galant*, août 1683, p. 18.) Pour accorder l'amour divin qui l'embrasait avec l'accomplissement de ses devoirs, elle se levait à six heures du matin, et dérobait à son sommeil le temps de communier et de satisfaire sa ferveur. De cette sorte, elle était toujours rendue exactement au moment indiqué par le roi pour son départ.

Il paraîtrait, d'après une tradition répétée par l'auteur des *Annales du monastère de Grenelle*, que Dieu, qui veillait sur cette âme d'élite, lui avait donné des pressentiments secrets de sa mort prochaine. Elle s'en servit pour redoubler ses aumônes, ses bonnes œuvres, et pour offrir au Seigneur le dernier des sacrifices, celui de sa vie. La santé dont elle jouissait alors ne présentait rien, extérieurement du moins, qui pût annoncer la proximité de ce moment toujours imposant. Mais la direction constante de son âme, tournée aux hautes et saintes choses, faisait que, malgré ses pressentiments, elle demeurait dans la quiétude et dans la paix. Les écrivains du temps (*Mercure Galant*, aout 1683, p. 28) firent cette observation que Marie-Thérèse, pendant la courte maladie qui devait l'emporter, « ne se croyoit pas si mal. » Deux choses sont en effet conciliables : la mystérieuse audition d'une voix secrète disant que la vie ne se prolongera pas longtemps, et l'ignorance du moment précis qui arrêtera décidément le cours de l'existence. Qui sait si d'ailleurs une santé délicate, quoique équilibrée, si les fièvres ardentes qui la minaient sans cesse, si ces déceptions éternelles dont elle fut abreuvée, cette organisation timide et modeste qui l'avait condamnée à ne réclamer aucun rôle actif, si le chagrin enfin, ce terrible dissolvant de la vie humaine, ne lui faisaient pas ressentir au dedans d'elle-même comme une fermentation de mort ?

On lit dans les Mémoires du temps : « Cinq ou six jours avant que la reine tombast malade, je (la duchesse d'Orléans) lui contai, dit-elle, et à Mme la Dauphine, que j'avois fait un songe horrible ; que j'etois entrée dans une église que je ne connoissois point, qui etoit toute tendue de noir, et qu'on avoit ouvert une cave à un des côtés de l'autel ; qu'on y est descendu, et que ces gens là ont dit : il n'y a point de place ; qu'ils ont rangé les bières, et qu'ils ont dit qu'ils avoient trouvé le caveau plus long qu'ils ne croyoient et qu'ils y avoient mis le corps de madame (elle-même duchesse d'Orléans). Je m'eveillai là dessus fort etonnée. » La reine dit : « C'est pour moi assurément ce songe ; j'ai fait la même remarque au service de la reine d'Angleterre, et que le caveau est placé de la même manière. » Madame fut fort fâchée d'avoir dit cela, et il se trouva que le caveau étoit plein, et que l'on fit une rupture pour mettre le corps de ma mère, qui etoit tout au bout. Je la suppliai de ne jamais songer de moi. » *Mémoires de Mlle de Montpensier*, 4e partie, édit. Marchand, p. 514.

On doit évidemment tenir un grand compte de cet élément si destructeur, le chagrin, dans l'explication de la mort prématurée de Marie-Thérèse. Un historien, guidé par le simple bon sens, a été même jusqu'à regarder le chagrin comme la cause unique et exclusive du trépas qui enleva la reine. « Marie-Thérèse, dit-il, portait déjà dans son sein le germe de la maladie dont elle mourut quelques mois après un voyage fait à Compiègne. Les fastueuses infidélités du

roi retentissaient sans cesse à ses oreilles, ou venaient importuner ses yeux ; mais douée d'une patience angélique, elle pardonnait tout à un époux qu'elle adorait. Cependant le secret sentiment de sa position secondaire dans le cœur du roi, l'humiliation de ne recevoir jamais que froids égards en échange d'une vive tendresse, les jalouses sollicitudes qu'une femme ne peut pas dévorer, la contrainte qu'elle met à les cacher, avaient fini par porter atteinte à la santé de la reine. » (Histoire du château de Compiègne, par J. Vatout, p. 420.) L'historien qui a tracé ces lignes, et qui n'était pas contemporain de Marie-Thérèse, n'a-t-il pas pour lui, dans sa présente assertion, l'assentiment de la physiologie morale ? Le chagrin longtemps prolongé n'est-il pas, comme la vague qui mine et ronge à la longue et fait écrouler les beaux édifices et les maisons qu'on voit s'élever sur les rives fleuries des fleuves ?

Mais venons à l'émotion du public, et à la mesure qu'il donna de l'affection profonde que la reine avait su exciter. Sitôt que la nouvelle de la mort commença à circuler soit à la cour, soit au dehors, ce ne fut pas seulement de la douleur, ce fut de la stupéfaction mêlée de colère et de fureur. La reine arrivait à peine de son voyage d'Alsace et de Bourgogne, pleine de santé et de fraîcheur. On n'admettait pas qu'elle eût passé avec une rapidité si inexplicable de la pleine santé à la mort : on ne savait à qui s'en prendre ; mais il y avait une réelle indignation, tellement forte qu'on ne voulait même pas croire à la réalité de la catastrophe. Beaucoup de personnes de Paris encombrèrent la route de Versailles, pour quêter des renseignements et s'assurer si le bruit répandu n'était pas une cruelle mystification. (*Mercure Galant*, août 1683.)

En ces douloureuses rencontres, la position des médecins, qui ont le plus consciencieusement accompli leur devoir, est pénible. Le peuple avait vu la reine, depuis son retour de Bourgogne, prendre un grand plaisir à voir jouer tous les jours les eaux du parc. Rien n'annonçait chez elle l'apparence d'une maladie ; au contraire l'embonpoint qu'elle avait pris depuis son voyage, dénotait une santé à jamais consolidée ; et l'on venait dire que Marie-Thérèse était morte ! On ne voit que de légers malaises le 26. Du 27 au 28, la maladie augmente ; mais qui aurait songé à un dénoûment irréparable ? La foule se demandait donc avec une tristesse révoltée, quels étaient les auteurs de l'attentat, qui lui ravissait si précipitamment une reine si douce et si exemplaire. On se tourna contre les médecins. D'Aquin, l'un d'eux, avait proposé une saignée du pied ; Fagon, l'autre médecin du roi, ainsi que le chirurgien Dionis, regardaient la saignée comme inopportune et funeste ; mais le troisième médecin, Moreau, avait fait triompher l'opinion de d'Aquin dans le triumvirat médical. Ce qui est sûr, c'est que peu d'instants après la saignée, la reine se trouva dans une grande faiblesse, et son état fut désespéré.

« Il ne faut pas s'étonner de la promptitude de la mort de la reine, dit d'Aquin, dans le *Journal de la santé du Roi, puisque tous ses poumons étoient gangrenés, et qu'il se trouva dans sa poitrine une pinte de matière purulente épanchée.* Il était naturel que dans ce *Journal*, lu souvent par le roi, le docteur d'Aquin attribuât la mort à la gangrène des poumons; mais cette gangrène ne paraît guère probable. L'autopsie, faite le lendemain de la mort, montra combien les médecins avaient eu tort de repousser les observations du chirurgien Dionis, (qui pratiqua avec répugnance la saignée), puisqu'on reconnut alors que cette tumeur de l'aisselle gauche, dont on n'avait pas voulu s'occuper, n'était autre qu'un abcès considérable qui, n'ayant pu trouver une issue au dehors, s'était fait jour dans l'intérieur de la poitrine en traversant la plèvre, et avait en quelque sorte asphyxié cette malheureuse princesse. (*Journal de la santé du Roi*, écrit par Vallot, d'Aquin et Fagon, médecins de Louis XIV, publié par M. J. A. Le Roi, p. 158. Paris, 1862. — *Histoire des rues de Versailles*, par le même, p. 160.)

« On a dit que l'ignorance des médecins l'avait tuée, et que si au lieu de la saigner, comme ils firent, ils eussent laissé agir la nature, elle eût poussé au dehors le venin que la saignée fit rester au dedans, et qui l'étouffa. » (*Histoire de France sous Louis XIV*, par Larrey.)

Cette mort si extraordinaire et si rapide frappa d'effroi toute la cour. Personne ne s'en rendait compte, et l'instinct général fut de l'attribuer à la saignée ordonnée par d'Aquin. Si la France eût été indifférente envers Marie-Thérèse, peut-être se serait-on moins déchaîné, bien que toute vie soit inviolable et sacrée. Mais il s'agissait d'une reine estimée et chérie de toutes les classes de la nation, on ne put demeurer froid devant l'annonce d'un semblable événement. Sous l'empire de la conviction publique, qui accusait la maladresse des médecins, et, peu d'instants avant que la reine expirât, M. de Villacerf, ayant rencontré d'Aquin dans l'antichambre et s'étant laissé aller à toute l'exaspération causée par cette mort, la lui reprocha hautement et s'emporta contre lui jusqu'à le frapper. (Le Roi, *Journal de la santé du Roi*, introduction, p. XXVII.)

Voici les faits. La reine, en pleine santé, est prise tout à coup, à Versailles, d'une douleur, sous le bras gauche, où l'on ne tarde pas à constater une tumeur. Les deux premiers jours, il y a malaise général, fièvre d'abord légère, tous les symptômes appartenant au début d'un abcès. Les symptômes vont toujours en augmentant. La faiblesse, l'anxiété, la fièvre ne font que s'accroître, et tout à coup, dans un mouvement que lui fait faire une de ses dames, le quatrième jour, elle expire. On ouvre son corps et on trouve qu'un abcès s'est fait jour dans la poitrine, où une pinte de pus (ainsi que le dit lui-même d'Aquin), comprimant les organes respiratoires, amène la suffocation et la mort. Telle paraît,

la cause véritable de la mort, et non une gangrène des poumons, phénomène très-rare, accompagné d'autres symptômes, et qui d'ailleurs n'eût pas marché si rapidement.

Mais si l'on doit reconnaître que la saignée du pied ne fit pas périr la reine, il faut admettre cependant que sa mort est due à l'ignorance, dans laquelle se trouvèrent les médecins, par rapport à la cause, source de tous ces désordres. Aussi, conclut M. Le Roi, que nous ne faisons que citer, et qui s'est inspiré du récit qu'a laissé de la maladie méconnue de l'infortunée Marie-Thérèse, le chirurgien Dionis, aussi ce récit montre-t-il, mieux que tout ce que l'on pourrait dire, le danger que faisait souvent courir au malade la séparation complète des études médicales et chirurgicales, telle qu'elle existait autrefois. (*Histoire des rues de Versailles*, p. 159. — *Journal de la Santé du Roi*, p. 158.)

Cette brusque catastrophe devait plonger dans la stupeur, avec d'autant plus de raison, que depuis le retour de la cour, on ne parlait que de plaisir, dans les correspondances comme dans les conversations. Ecoutons Mlle de Montpensier qui achevait de se soigner, de prendre des eaux, tandis que M. de Lauzun était à la chasse : « J'avois reçu des lettres de l'ordinaire qui ne parloient point de la reine, dit mademoiselle. J'entrai dans mon cabinet; il faisait chaud, je n'avois pas fermé la porte, j'entendois quelqu'un derrière moi : je vis un page que j'avois laissé à Paris; je lui demandai : « Qu'est-ce que c'est? » Il me dit : « M. de Jarnac m'envoie vous dire que la reine est morte. » Je pris mes lettres sans les ouvrir, et je revins dans un salon, où tout le monde étoit étonné et en pleurs. J'envoyai chercher M. de Lauzun : on le trouva qui revenoit : je courus au-devant de lui en haut du degré; on etoit si troublé que l'on ne savoit ce que l'on faisoit. Je lui dis : « Monsieur, que dites vous de la nouvelle? » Il me répondit : « Je n'en sais point. » Je la lui dis. » Il faut faire mettre en prison les gens qui sont assez hardis pour dire de pareilles sottises, me dit-il; ose-t-on parler ainsi de la reine? » Il fut une heure à parler sur ce ton là; ce qui nous surprit fort. A la fin, on lui montra les lettres, et il convint que les reines sont mortelles comme les autres. Quand le valet de pied que lui avois envoyé l'aborda pour lui dire cette nouvelle, il lui dit : « Je ne sais à quoi il tient que je ne te donne de mon épée dans le ventre. » Ce pauvre garçon fut fort effrayé, et moi bien étonnée de ce discours. Tout le soir se passa en lamentations. Comme la première nuit que j'avois appris cette nouvelle je n'avois pas dormi, je n'allai qu'en quatre jours à Paris. M. de Lauzun alla devant; je le trouvai à mon arrivée avec le deuil; on ne parlait que de la mort de la Reine. » (Mémoires de Mlle de Montpensier, 4e partie, p. 513, édit. Michaud.)

Il fallut bien se courber devant le fait. La *Gazette de France*, du 31 juillet 1683, contenait ce paragraphe : « Marie-Thérèse d'Autriche, reyne de France et de Navarre, mourut hier à Versailles au quatrième jour de sa maladie, âgée de 45 ans, après avoir reçu les sa-

cremens, avec une résignation exemplaire, par les mains de notre archevesque. Elle étoit fille de Philippe IV, roy d'Espagne, et de Elisabeth de France, sa première femme, et avoit épousé le roy en 1660. Sa piété singulière envers Dieu, sa charité envers les pauvres, son amour et sa soumission respectueuse envers le roy, sa tendresse envers ses enfans, sa bonté envers les officiers de sa maison, et généralement envers tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, la font universellement regretter. »

D'autre part Louis XIV écrivit de Saint-Cloud (où il s'était retiré le même jour, ainsi que Monsieur et Madame, pour avoir la solitude) à l'archevêque de Paris, la lettre suivante : « Mon cousin, la douleur sensible que je viens de ressentir par la mort de la reine, ma femme, ne peut être soulagée que par le secours de Dieu et par la ferme espérance dans laquelle je suis que par un effet de sa divine bonté, il a voulu couronner de bonne heure la haute vertu et la piété insigne qui ont accompagné toutes les actions de sa vie ; et comme c'est par nos prières et par celles de tous mes peuples, que je dois demander à Dieu le repos de son âme et la consolation de ma douleur, je vous écris cette lettre pour vous dire, qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez faire des prières publiques dans l'étendue de votre diocèse, et vous ayez à convier, à celles qui se feront dans votre *église*, les corps qui ont coutume d'assister à ces tristes occasions ; et m'assurant que vous tiendrez la main à ce que ces prières se fassent avec toute la piété requise, je ne vous ferai la présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Saint-Cloud, le dernier du mois de juillet 1683. »

Il n'y eut plus de doute, et le regret universel se donna libre cours. La population tout entière de Paris et des environs se précipita à Saint-Cloud (*Souvenirs historiques sur le palais de Saint-Cloud*, par Vatout, p. 171); parce que si, d'un côté, le roi cherchait avec raison la solitude et si le chagrin a sa pudeur, d'un autre côté la douleur d'un souverain ne lui appartient pas exclusivement. Il fallut que Louis XIV, contenant ses larmes, se rendît au vœu de la foule qui, rassemblée dans la cour et sous les fenêtres du château, demandait à le voir. Il parut, en habits de deuil, sur le balcon qui fait face à Paris. (*Souvenirs historiques, ibidem.*)

Toutefois, pour ne pas sortir encore de la cour, « tout le monde, dit Mme de Caylus, pleura cette mort, soit de regret, soit par imitation. Pour la douleur de Mme de Maintenon, que je voyois de près, elle me parut sincère, et fondée sur l'estime et la reconnaissance. Je ne dirai pas la même chose des larmes de Mme de Montespan, que je me souviens d'avoir vue entrer chez Mme de Maintenon, sans que je puisse dire pourquoi ni comment ; tout ce que je sais, c'est qu'elle pleuroit beaucoup, et qu'il paroissoit un trouble dans toutes ses actions, fondé sur celui de son esprit, et peut-être sur la crainte de retomber dans les mains de monsieur son mari. »

Mme de Maintenon écrivait elle-même à M. d'Aubigné : « Vous avez raison de croire que je suis affligée de la mort de la reine. Personne n'en a plus de raisons, et je les sens toutes fort vivement. La douleur du roi est une terrible augmentation à la mienne; aussi en ai-je été longtemps très-incommodée. » (Lettre du 24 août 1683.) Elle écrivit plus tard à Mme de Brinon qu'*elle ne se consoloit pas de cette mort*. Du reste, pendant tout le temps de la maladie, Mme de Maintenon n'avait pas cessé de rester auprès de la reine ; il faut admettre que l'amitié, autant que le devoir, l'avait fixée à ce poste.

Il est instructif de voir un tableau de la physionomie de la cour, tracé sur place, par un des acteurs eux-mêmes, Mlle de Montpensier. La mobilité des sensations humaines, le mélange des frivolités qu'entraînait la vie aristocratique et des tristes impressions du deuil de la reine auxquelles on ne pouvait pas se soustraire complétement, le contraste des gens facilement consolés et de ceux qui, par convenance du moins, comprennent qu'on ne doit pas être si prompt à oublier, toute cette diversité est bien dépeinte par la plume légère de la fière *Mademoiselle*. « J'allai le lendemain à Fontainebleau; je fus descendre chez Mme de Montespan, qui étoit à la promenade avec Monsieur. Ils revinrent ; Monsieur ne voulut pas que je misse ma mante, parce qu'elle sentoit bon. Monsieur me conta la mort de la reine, et dans son récit il tira une boite de ces senteurs d'Allemagne, et me dit : « Sentez; je l'ai tenue deux heures sous le nez de la reine comme elle se mourait. » Je ne la voulus pas sentir. Mme de Montespan disoit : « Voilà des récits de gens bien affligés. » Il me conta tout ce que l'on faisoit ; il est toujours fort occuppé de cérémonies. Je montai en haut, j'allai dans le cabinet du roi, qui me parut fort triste ; puis on soupa. Il y avoit huit jours qu'elle étoit morte, Je restai quelques jours à Fontainebleau, puis je m'allai reposer à Choisy ; je ne faisois que quitter mes eaux : cela me dispensa de lui aller donner de l'eau bénite en cérémonie avec Madame, et d'accompagner son corps : ce qui fut une longue cérémonie, à ce que j'ai appris. Les mousquetaires qui la menèrent chassèrent dans la plaine de Saint-Denis, et on rit beaucoup dans les carrosses. Mme de Montespan vint a Choisy comme elle retournoit à Fontainebleau. Elle en étoit fort scandalisée : elle lui avoit rendu ses devoirs pendant sa maladie, *à merveilles* ; et comme c'est une femme d'esprit, elle fait bien ce qu'il faut faire.

» Après m'être un peu reposée je retournai à Fontainebleau. Le premier voyage, j'avois vu un moment M. Colbert ; il partit pour Versailles, et étoit déjà malade. Quand le temps du service fut venu, je m'en retournai à Choisy, et me rendis à Paris le jour que Monseigneur et Madame s'y devoient rendre. Nous allâmes à Saint-Denis ensemble, et nous résolûmes de ne nous pas quitter le temps que nous serions à Paris. Lorsque nous entrâmes dans l'église de Saint-Denis, Madame et moi, nous nous mîmes fort à pleurer de voir

les officiers de la reine qui *pleuroient beaucoup*; et *cela continua tout le service*, à la vue d'une chapelle ardente au milieu du chœur : qui est un terrible spectacle à nous, qui étions tous les jours du monde avec elle. Les réflexions que l'on fait à Saint-Denis sont toujours fort tristes : c'est un lieu où sont nos pères, où nous serons enterrés avec eux. » (*Mémoires*, p. 513.)

Mme de Caylus a laissé échapper, au sujet de la mort de la reine, un mot qui peindrait bien la vérité de la situation. Elle dit que quelques-uns regrettèrent la reine *par imitation*, cela se comprend; les classes aristocratiques du XVIIe siècle, assez corrompues malgré le poli superficiel imprimé depuis l'hôtel Rambouillet, ne pouvaient que détourner la tête et oublier bien vite une reine qui était la condamnation vivante des mœurs de la noblesse. Mais quand cette reine s'éteignait à Versailles, on pouvait dire que c'était une victime de l'honneur porté dans le mariage. Tant pis pour la noblesse, si elle ne regretta pas Marie-Thérèse, et si elle ne comprit pas qu'en ébranlant les bases de la famille, on ébranlait tout l'ordre social. Peut-être cette noblesse oublieuse comprendra-t-elle mieux cent ans après.

Toutefois, à considérer la France en général, il se produisit un mouvement dans les provinces, qu'il serait curieux d'étudier comme manifestation spontanée du regret national, mais qui demanderait d'abord à être dégagé de ce que les convenances officielles y mêlèrent d'alliage. Que les représentants de toutes les puissances étrangères aient porté à la cour de France l'expression de leurs sympathies en ce moment intéressant, il n'y a rien là qui surprenne. Les ministres étrangers catholiques firent leurs compliments de condoléance à la famille royale, le 25 août. La *Gazette* nomme le comte d'Altheim, envoyé extraordinaire de l'empereur, le marquis Montichelli, envoyé extraordinaire de Parme, le chevalier Ballati, envoyé du duc de Hanovre, le comte Negrelli, envoyé de Modène, le sieur de Spanheim, envoyé de Brandebourg, le comte de la Trinité, envoyé de Savoie, milord Dumbarton, envoyé de la Grande-Bretagne, le comte de Baumgarten, envoyé de Bavière, le sieur Gerstorff, envoyé du roi de Danemark, le marquis Strozzi, envoyé du duc de Mantoue, Mgr Ranucci, nonce du pape, le marquis Antonino Salviati, envoyé du grand-duc de Toscane, le baron Schutz, envoyé du duc de Zell.

Pour Paris, il y eut des services dans toutes les églises. Les diverses compagnies, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, des monnaies offrirent leurs condoléances le 18 août. Fléchier fit l'oraison funèbre de la reine, à l'église du Val-de-Grâce, le 24 novembre.

Il y eut des services aussi en Espagne. Le 2 octobre, on fit à Madrid un service pour la reine de France avec les cérémonies qui s'étaient pratiquées aux obsèques de l'impératrice Marguerite d'Autriche.

Le deuil des ambassadeurs n'étonne pas de la part de personnages qui savent vivre, et qui feraient tort à leurs lumières et aux souverains qu'ils représentent, s'ils n'appréciaient pas le mérite dans ses personnifications les plus délicates. Mais la douleur vive, instantanée, qui gagna les populations de la France, dans les provinces les plus éloignées, est un symptôme expressif. On peut citer, d'après les gazettes du temps, grandes ou petites villes indistinctement; partout on s'associa à la douleur pieuse ressentie à Versailles et dans la capitale. Tours, Mortagne, Reims, Troyes, Charlesville, Arras, Fontainebleau, Quimper, Foix, Pamiers, Bordeaux, les Andelys, Poitiers, Pont-Audemer, Bayonne, Nevers, Agen, Metz, Toulouse, Amiens, Nonancourt, Nancy, Rouen, Chartres, Melun, Méry-sur-Seine, Alby, Jarnac, Fontevrault, Sens, Bourges, Sisteron, Joigny, Rieux, Auxerre, Meaux, Angers, Castres, Narbonne, Perpignan, Arles, Pau, Caen, Beaune, Saint-Germain-en-Laye, Pithiviers, Orléans, Compiègne, ne demeurèrent pas en arrière, l'empressement avec lequel les populations attristées y volèrent au pied des autels, afin de prier pour la reine universellemen regrettée, est remarquable. Il y avait cela de spécial, que les démonstrations, au lieu de se borner aux classes aristocratiques, et au monde des fonctionnaires de l'État et de l'armée, étaient surtout populaires. Lorsque, à Beaune, par exemple, les habitants eurent appris la mort de la reine, on les vit, aussitôt après la réception de la nouvelle, fermer leurs boutiques pour témoigner leur douleur, prendre le deuil pour assister au service qui se fit à l'église Notre-Dame, et n'ouvrir leurs boutiques que trois jours après. (*Gazette de France*, année 1683, p. 575.) A Chartres, à Saint-Germain en Laye, ce furent les marchands eux-mêmes qui firent célébrer les services, où la prodigalité des lumières, les décorations funéraires semées d'écussons aux armes de France, les grandes quantités d'argenterie pour la décoration du mausolée dressé dans les églises, étaient le signe bien affaibli, le pâle reflet de tout ce qu'il y avait d'émotion dans l'âme du peuple. (*Gazette de France*, p. 514.) Et c'est ainsi, dit une feuille du temps, qu'on rendit les derniers devoirs à une si grande princesse dans les autres villes du royaume.

Une des manifestations de la douleur ressentie par les citoyens fut de prendre la plume, et de redire dans des écrits publics ce que l'on éprouvait. On vit paraître en langue espagnole, à Madrid, et en français à Paris, un volume in-12 de cent huit pages, avec ce titre : *Abrégé de la vie de très-auguste et très-vertueuse princesse, Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre.* L'éditeur français de ce petit ouvrage explique les dimensions bornées de ce livre : « la grande perte que la France a faite à la mort de l'incomparable Marie-Thérèse d'Autriche, son auguste souveraine, a jetté les François dans une consternation si générale, dit-il, qu'il n'en est pas qui se soit conservé assez de tran-

quillité pour composer d'abord des ouvrages d'une grande étendue sur un sujet si lugubre. On ne pouvoit raisonnablement employer à faire des livres, les journées que la France n'employoit qu'à pleurer, et il semble qu'on auroit mal justifié le sensible regret que tout le monde doit avoir de la mort de cette vertueuse princesse, si dès le moment on eût paru assez libre pour faire un grand portrait de sa sainte vie. » Mais Bonaventure de Soria n'avait pas tant besoin de précautions oratoires. Qui ne sait ce que peut être une improvisation faite au milieu du deuil, et dont les premières qualités doivent être la brièveté, la simplicité et l'émotion? Nul n'aurait songé à se plaindre qu'on enfermât une matière si vaste dans des bornes si étroites et si peu proportionnées à la grandeur du sujet qu'on entreprenait de traiter. Tout le monde sait qu'il est difficile de décrire, avec les procédés de l'éloquence, ce qui ne s'explique que par les larmes, et il n'y avait pas nécessité, au fond, de se rejeter sur la désolation générale de la France. Toutefois, Bonaventure de Soria a donné dans les dernières pages de sa notice abrégée, un témoignage des regrets publics. « On peut connoître, ajoute-t-il, la douleur extrême que tous les François ont de cette grande perte, par celle que ressentent les *Parisiens* qui sont dans une consternation publique; il est aisé de voir par les gémissements et les soupirs que les pauvres font entendre de toutes parts, le juste ressentiment qu'ils ont de la mort de leur charitable bienfaitrice. » (*Abrégé de la vie de la princesse*, petit in-12. Paris, 1683, p. 106 et 107.)

Lorsque eut lieu la cérémonie des obsèques, on observa tous les détails du cérémonial usité en France dans les funérailles des têtes couronnées. Le roi avait écrit à monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, afin d'ordonner des prières publiques pour la reine défunte. Tous les grands personnages de la monarchie figurèrent au convoi de l'épouse de Louis XIV, grandes dames, grands seigneurs, princes et princesses du sang, tous absorbés dans la douleur universelle, et dans cet étonnement unique : « Une reine, dans le comble des prospérités et des grandeurs ; dans la force et dans la vigueur de son âge; dans une santé parfaite ; bien plus recommandable par le nombre de ses vertus que par cette longue suite de rois et d'empereurs dont elle était descendue ; environnée de l'éclat d'une auguste postérité ; toute brillante de la gloire de son roi et de son époux; au retour d'un voyage royal qui avoit tenu toute l'Europe dans le silence; une si grande reine mourir ainsi d'une manière si fatale et si précipitée. » (*Eloge funèbre*, par un anonyme. Paris, Antoine Dezallier, 1683.)

Quand on enterrait quelqu'un en Espagne, c'était l'usage de lui mettre l'habit de quelque ordre religieux, dont il avait souhaité pendant sa vie d'avoir les prières. Les dames prenaient d'ordinaire celui des Carmélites qui était fort estimé en Espagne. Pour Marie-Thérèse, elle avait exprimé le désir d'être enterrée avec l'habit du tiers-ordre de Saint-François. Elle avait reçu

cet habit l'année même de son mariage, à Paris, le 18 octobre 1660. Elle avait mis son nom sur les registres de l'Ordre, où elle avait signé *sœur Marie-Thérèse*; et l'un de ses biographes, B. de Soria, rapporte qu'*elle n'estimoit pas moins la qualité de fille de Saint-François, que celle de reine de France*. Elle avait suivi ainsi les exemples de sa mère, Élisabeth de Bourbon, de ses deux tantes Anne d'Autriche et Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, ainsi que de ses aïeules sainte Élisabeth de Hongrie et sainte Élisabeth de Portugal. On se rendit au désir de la mourante, qui fut ensevelie avec l'habit du Tiers-Ordre.

Le corps de la reine demeura exposé sur son lit, depuis le 30 jusqu'au lendemain 31. Le 31 à quatre heures du soir, le corps de la reine fut ouvert et embaumé, et on sépara le cœur des entrailles ; le corps, après avoir été embaumé et revêtu d'un habit de saint François par les femmes de chambre de la reine, fut enfermé dans un cercueil de plomb sur lequel on avait mis cette inscription : — *C'est le corps de très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, Marie-Thérèse, infante d'Espagne, épouse du roy Louis-le-Grand, XIV du nom ; laquelle est décédée au château de Versailles le 30 juillet 1683, âgée de 45 ans.*

Le cœur fut embaumé et enfermé dans une boîte d'argent, également avec une inscription, indiquant que c'était le cœur de Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV. On le porta, en cérémonie, le 2 août, sur le soir, au Val-de-Grâce.

Les entrailles furent aussi embaumées et renfermées dans une urne.

Cependant, le corps resta pendant plusieurs jours dans le grand cabinet qu'on avait tendu de velours noir, avec quantité d'écussons aux armes de la reine. Des évêques, des religieux, des aumôniers de la reine, venaient successivement prier auprès de l'auguste défunte. La marquise de Montespan, surintendante de la maison de la princesse, la duchesse de Créqui, dame d'honneur, la comtesse de Béthune, dame d'atour, et les dames du palais, étaient relevées de deux heures en deux heures par les duchesses et par d'autres dames qu'on avaient invitées. Deux hérauts d'armes, en robe de deuil, avec leurs cottes et leurs caducées, se tenaient au pied de l'estrade, et présentaient l'aspersoir aux princes, aux princesses, aux ducs, aux duchesses, aux maréchaux de France, aux officiers de la couronne, aux dames du palais et aux autres dames qui allaient jeter de l'eau bénite aux heures qui leur étaient données.

On conduisit le corps de la reine, du château de Versailles à l'église de Saint-Denis, sépulture des souverains, le 10 août, avec toute la pompe digne d'une grande reine. La gazette de l'époque donna le détail du cortége, des troupes qui accompagnèrent les dépouilles mortelles, des carrosses de la cour, des personnages qui rendirent ce dernier devoir à une grande et humble dame si regrettée, ainsi que des carrosses des princesses du sang.

On remarqua dans le cortége Mlle de Bourbon, la princesse de Conti, le duc et la duchesse d'Orléans, Mlle de Montpensier, la duchesse d'Enghien, la grande-duchesse de Toscane, la duchesse de Verneuil, la princesse de Carignan, veuve d'un prince légitimé de France, Mmes de Montespan, de Créqui, de Béthune, les évêques d'Orléans, du Mans, de Coutances, de Lisieux, les abbés de la Boulidière, de Chevaudon, de Hautecourt, Héron, aumôniers de la reine, MM. de Rhodes et de Sainctot, maîtres des cérémonies du palais, le duc de la Vieuville, MM. de Montignac, de Montesson, le duc de Chevreuse, le prince de Soubise. Nommons aussi le prince de Condé, le duc d'Enghien, le prince de La Roche-sur-Yon (le prince de Conti était dans l'armée impériale, au siége de Vienne contre les Turcs), le comte de Vermandois. Le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, avait conduit le cœur de la reine au monastère du Val-de-Grâce.

Le convoi passa par Ville-d'Avray, Saint-Cloud, Boulogne, le long des murailles de Clichy et de Saint-Ouen. Il y avait comme escorte, les compagnies du régiment des gardes françaises et suisses, les gardes du corps du roi, la musique de la reine, deux compagnies de mousquetaires, les chevaux-légers de la garde du roi, trois cents officiers des sept offices de la reine, les chapelains et les officiers de la chambre de cette princesse, au nombre de plus de soixante, trois carrosses du roi et trois carrosses de la reine; entre ces carrosses un grand nombre de pages à cheval et de valets de pied, les suisses de la reine, la hallebarde baissée, chacun un flambeau de cire blanche à la main et précédant le chariot qui portait la reine, les gendarmes de la garde du roi, enfin les carrosses des princesses du sang.

Le premier septembre, eut lieu avec une royale solennité, dans la basilique de Saint-Denis, le service funèbre, en présence des compagnies souveraines, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, l'Université, l'ancien et le nouveau Châtelet, le corps de ville, etc. L'évêque de Langres, premier aumônier de la reine, célébra pontificalement la messe, qui fut chantée par la musique du roi. Les princesses allèrent à l'offrande, conduites par les princes. Puis on vit paraître l'illustre évêque de Meaux, ce sublime ensevelisseur de toutes les gloires du XVIIe siècle, qui vint payer le tribut de son éloquence et de ses regrets, par l'oraison funèbre de la reine. Après la messe on fit les prières, les encensements, les aspersions accoutumées autour du corps, qui était placé dans un splendide mausolée. Enfin, ce fut le moment de descendre le cercueil de dessus l'estrade et de le porter au caveau, après que Bossuet eut parlé, devant les restes muets de Marie-Thérèse d'Autriche. A qui appartenait-il, sinon à ce grand évêque, de rappeler les choses éternelles devant les rois réduits en poussière ?

On descendit le corps de Marie-Thérèse dans les caveaux de la

basilique de Saint-Denis. Les quatre coins du drap mortuaire étaient tenus par M. de Novion, premier président, et par MM. de Bailleul, de Nesmond et de Mesme, présidents à mortier. En même temps, le roi d'armes étant sur le bord du caveau appela les dignitaires de cette heure spéciale, en ces termes : — *Monsieur le marquis de Villacerf, premier maître d'hôtel de la reine, venez faire votre charge.*

Il appela ensuite M. de Visé, maître d'hôtel ordinaire, M. de Vaudelar, M. de Beaumont, le baron de Palières, et M. Bourdais, maître d'hôtel de quartier, pour venir faire leurs charges. Le marquis de Montignac, premier écuyer de la reine, apporta le manteau royal, et le duc de la Vieuville, chevalier d'honneur, apporta la couronne qu'il tenait sur un carreau de velours noir couverte d'un beau crêpe.

Ces insignes ainsi que la couronne furent posés sur le bord du caveau, et les bâtons du premier maître d'hôtel et des maîtres d'hôtel ordinaires furent rompus. Puis, le roi d'armes ayant fait trois pas en avant du côté du chœur, cria : — *La reine est morte, la reine est morte, la reine est morte, priez Dieu pour son âme.*

XIV

DES SOUVENIRS SUBSISTANTS DE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, AILLEURS QU'A L'AVENUE DE SAXE. — LE TRÔNE ÉTABLI A LA PORTE SAINT-ANTOINE. — SAINT-CYR. — LES CENDRES DE LA PRINCESSE. — FRANÇOIS-JOSEPH SCELLIER, MARBRIER DE NAPOLÉON Ier, ET M. LE COMTE DE BLACAS. — CARTE COMMÉMORATIVE DES EXHUMATIONS DE 1793, A SAINT-DENIS, DRESSÉE PAR SCELLIER. — ORIGINALITÉ DE CE DOCUMENT. — SON UTILITÉ EN 1816.

Lorsque la reine Marie-Thérèse vint en France, en 1660, on ne tarissait pas en aimables et respectueuses louanges. Peu initiée d'abord à la langue français, on savait lui dire cependant : « Non est muta Majestas in te, quamvis obmutescente linguâ ; priùs imperare fortiter seu gallicè, quàm loqui didicisti. » « Ad populorum regimen natura finxit, expolivit urbanitas, formæ dignitas expressit, ars erudiit, ingenii perspicacitas erexit.. » Plus tard, quand les épreuves de la vie passèrent sur cette âme royale et endolorie, il y avait certaines choses que les âmes sensibles et admiratrices estimaient et mettaient presque sur une même ligne, telles qu'une conversation de Mme de Sévigné, une larme de Mme de La Vallière, un soupir de résignation de Marie-Thérèse d'Autriche. Maintenant, quelle trace de cette reine retrouvons-nous à travers les âges ?

La barrière du Trône au faubourg Saint-Antoine n'a gardé d'autre souvenir de Marie-Thérèse d'Autriche, que son nom lui-même de barrière du *Trône*. Une gravure faite en 1660, que nous avons pu

découvrir dans nos explorations, nous a conservé la physionomie et les dimensions de ce monument, où Louis XIV et Marie-Thérèse, à peine mariés, reçurent les félicitations des différents corps de l'État. Le roi et la reine sont assis dans leurs fauteuils brillants d'or. Ils sont entourés des principaux officiers de la couronne. Le long des degrés qui conduisent au trône, s'échelonnent trois files de personnages en costume officiel du temps, venant apporter leurs respectueux hommages aux royaux époux. Cette gravure, d'une dimension assez étendue, reproduit un assez grand nombre de détails. Du côté de la reine, on voit, se tenant debout, un grand nombre de dames, avec les toilettes pompeuses de cette époque.

A Fontainebleau, la mémoire du cœur a été moins oublieuse par rapport à Marie-Thérèse. On y vérifie le mot du chansonnier moderne : « Longtemps on y parlera d'elle. »

Vincennes a toujours sa belle chapelle, avec quelques-uns de ses beaux vitraux, peints par Jean Cousin. Le peintre y a prodigué le chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers, des H, des croissants, des arcs et des flèches. On y distingue Diane de Poitiers, elle-même, à un ruban bleu entourant ses cheveux blonds : toutes choses bien profanes pour une chapelle. Vincennes avait jusqu'au temps de Marie-Antoinette, l'*appartement de la reine* et le *petit oratoire de la reine*, où l'on avait représenté la vie de sainte Thérèse sur les lambris, dans des cartouches de fleurs. Mais depuis 80 ans, il y reste peu de choses de la pieuse Marie-Thérèse, tandis que Diane de Poitiers y resplendit dans les vitraux peints, conservés dans leur primitive fraîcheur de coloris.

On fit mieux à Saint-Cyr. Lorsqu'on s'occupa de la réforme à mettre dans cette maison royale, où l'esprit mondain s'était introduit à la suite de la cour, une *messe fut fondée à perpétuité* pour Marie-Thérèse d'Autriche. (Voyez *Vie de saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. II, p. 448.)

Mais que devinrent les restes mortels de Marie-Thérèse, qu'on avait placés dans les caveaux de Saint-Denis ? On sait qu'une des actions de la révolution, en 1793, fut de profaner la cendre des morts.

Nous avons parlé de François-Joseph Scellier, à propos de l'ancien enclos des Carmélites, du faubourg Saint-Jacques, dont il acheta une portion vers 1798. Il faut revenir à lui à l'occasion des cendres de la reine Marie-Thérèse. Il existe un plan topographique de la nécropole de Saint-Denis, tracé de sa main en 1793, dont il faut ici rendre compte.

Scellier était originaire du même pays que Saint-Just. Marié avant la révolution, il eut, en vrai patriarche, 14 enfants. Qu'on juge du stimulant que donne au travail le soin d'une semblable famille. Scellier faisait honneur à toutes choses par son industrie, son intelligence et son travail soutenu ; il avait entrepris l'exploitation des marbres, carrière, qui, outre le côté commercial, présuppose des

aptitudes artistiques et intellectuelles. Quoiqu'il fût exact à se rendre aux repas civiques et à venir manger son pain dans la rue Saint-Jacques à côté du ruisseau, en tutoyant tout le monde, peut-être le bien-être que lui donnèrent le travail soutenu et un véritable esprit d'ordre, excitèrent-ils la jalousie et l'ombrage de quelques voisins pendant la phase si difficile de la première république et de la Terreur. Il fut sauvé de l'échafaud par Barrère. Il se rencontra plus d'une fois avec Saint-Just, son compatriote, et avec Robespierre. Mais venons à cette pièce importante, à cette carte topographique, descriptive de la basilique funéraire de Saint-Denis, par laquelle Scellier se rattache à notre sujet. Rapprochons ces deux dates, 1793 et 1815.

On reçut l'ordre de violer les tombeaux, la république française fit cesser l'hospitalité du sépulcre accordée jusque-là aux rois et aux reines décédées. On dit, il est vrai, qu'outre la haine politique, le besoin de trouver du plomb pour la guerre décida le gouvernement révolutionnaire à mettre à contribution la nécropole de Saint-Denis et les cercueils royaux. Il paraît que durant toute la période des Bourbons, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on avait employé des sarcophages de plomb pour ensevelir les morts.

Alexandre Lenoir, à qui la science archéologique et les gloires de l'art national sont si redevables, fut naturellement appelé à Saint-Denis pour assister à l'ouverture des tombeaux. Il avait mission, comme Dom Poirier et quelques autres, de discerner, de garder et d'indiquer ce qui méritait d'être conservé, au nom de l'art, de la science et de l'histoire.

Palois, dit Comus (Ledru) et Scellier, en sa qualité d'entrepreneur de ce qui concernait les marbres, furent associés à Alexandre Lenoir. Tout le monde sait qu'il existe un journal historique de l'extraction générale de tous les cercueils de plomb des rois, reines, princesses, abbés et autres personnes qui avaient leur sépulture dans l'église de Saint-Denis. Trouve-t-on un procès-verbal en forme, y eut-il des ordres positifs et par écrit pour faire cette extraction, par qui ces ordres furent-ils donnés ? C'est ce qu'on a paru ignorer. Néanmoins, il y eut des ordres donnés, et c'est sur ces ordres que François-Joseph Scellier se transporta de nuit à Saint-Denis. On voit dans le même journal historique, qu'il y avait un *commissaire aux plombs*, et qu'on avait établi une *fonderie dans le cimetière même*, pour fondre le plomb à mesure qu'on en trouvait. Quoiqu'on n'ait pas dit qui présidait à une opération aussi nouvelle et extraordinaire, sans exemple dans l'antiquité, le fait en lui-même paraît certain. (*Funérailles des rois et des reines*, par de Roquefort ; *Sépultures nationales*, par Legrand d'Aussy, de l'Institut).

Mais ce que tout le monde ignore et que nous tenons le premier à révéler au public, c'est l'heureuse inspiration, c'est l'intuition qu'eut Scellier dans ces heures fébriles d'octobre 1793, où le présent empêchait de songer aux choses lointaines. Scellier prévoyait-il l'avenir ?

Quoi qu'il en soit, il voulut tenir note de ce qui s'accomplissait ; il en tint note à sa manière, en géomètre; et la suite des temps prouva que sa précaution avait été utile. On possède aujourd'hui une carte, un plan tracé par Scellier, pendant les heures sinistres de la Révolution. Nous allons en dire en deux mots l'objet, l'économie et l'utilité.

Napoléon avait ordonné en 1804 la restauration de l'église de Saint-Denis. Il fit consacrer un autel expiatoire pour chacune des trois races.

Les Bourbons, à peine rentrés en France, portèrent, dès 1816, un regard de regret filial vers les sépultures de Saint-Denis, après s'être inquiétés des restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette, inhumés dans l'ancien cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 45. On voulait réparer ce qui était réparable. Où avaient été déposées les dépouilles des rois et des reines? Des recherches tentées aux alentours de la basilique de Saint-Denis, n'avaient amené aucun résultat; aucun indice ne restait à la surface du sol. Le vent de colère, qui s'était levé autour de l'édifice de la mort, comme parle Chateaubriand, semblait avoir tout balayé à jamais. On avait effectivement voulu, en 1793, que les restes des rois et des reines, jetés dans des fosses profondes, ensuite comblées, fussent à jamais ignorés et oubliés.

Bien des curieux vinrent assister au viol des tombeaux. Dom Coutance était du nombre. On y vit aussi un curieux de toutes sortes de collections, le fils du fameux prestidigitateur et physicien, Ledru, dit Comus, M. Ledru, qui fut plus tard maire de Fontenay-aux-Roses, et qui était l'oncle de Ledru-Rollin. Ne commençait-on pas à craindre que les cendres des anciens hôtes des caveaux de Saint-Denis n'eussent été irrémédiablement disséminées ou détournées à dessein ? On ne pouvait sans frémissement entendre M. Ledru raconter, trente ans après, l'épopée de cette effroyable résurrection, de ces hécatombes de cadavres, alors que quelques-uns de ces rois de la terre, vassaux de la mort, furent jetés hors de leurs sépulcres, et apparurent tout à coup, après des siècles de sommeil, avec toute la physionomie de leur histoire. Les corps de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV étaient parfaitement conservés. Le plus frappant était Henri IV ; il semblait vivre dans son repos, et on le laissa debout, ce revenant du xvie siècle, pendant de longues heures, en spectacle aux curieux avides. « Il resta dans les chapelles basses, dit un auteur, enveloppé de son suaire. Chacun eut la liberté de le voir jusqu'au lundi matin 14 octobre 1793, qu'on le porta dans le chœur, au bas des marches du sanctuaire, où il resta jusqu'à 2 heures. » Or, nous croyons savoir que Dom Coutance, portant la main machinalement à la barbe de Henri IV, en retira une portion, qui fut gardée par lui comme une relique du Béarnais. Telle était, à travers ces sinistres décombres, l'insouciance des bourreaux, que Ledru eut le loisir d'amasser bien des épaves de la violation des sépultu-

res royales de Saint-Denis, de s'en composer, avec un respect de curieux, un ossuaire des plus intéressants, enrichi de nombreuses dépouilles d'ossements, de couronnes, de sceptres, de quenouilles royales, de suaires, de lambeaux de vêtements funèbres (Delort, dans *Mes voyages aux environs de Paris*, Paris, 1821, t. Ier, p. 90; le *Bulletin de l'Alliance des arts*, 10 décembre 1840, publié par M. Paul Lacroix; M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un curieux*, t. II, p, 175, parlent de cette partie funéraire du cabinet que M. Ledru avait formé à Fontenay, dans la maison même qu'avait occupée Scarron.) On pouvait supposer, en 1816, après des explorations infructueuses, que la malveillance, la curiosité des collectionneurs, le manque d'ordre, et d'autres causes avaient laissé périr toute trace des restes des anciens rois de France.

On appela cet homme de cœur, que l'amour de l'archéologie avait providentiellement suscité en 1793, et qui brava les fureurs de la populace pour sauver les débris de l'art historique, je veux dire Alexandre Lenoir. Cela ne suffisait pas.

M. le comte de Blacas, ministre et secrétaire d'État au département de la maison de Louis XVIII, se présenta au logement de M. Scellier. Le ministre, pour rassurer M. Scellier, se hâta de déclarer le but innocent de sa visite; il cherchait, au nom du roi, des lumières pour retrouver les fosses des Valois et des Bourbons, où la République avait jeté pêle-mêle les débris de la monarchie d'avant 1789.

Scellier tira de sa bibliothèque une longue carte enroulée, la déplia devant le ministre, lui montra du doigt les indications qu'il avait tracées lui même de sa main, treize années auparavant, sur le champ même de la scène.

Conformément aux indications de Scellier, tout fut retrouvé à l'heure même et avec une précision mathématique. On alla droit à la fosse dite des Bourbons, qui contenait les restes des Bourbons depuis Henri IV; on alla également, sans hésiter, à la fosse des Valois, qui contenait les restes des rois des différentes races. Il ne fallut pas s'écarter du nord de l'église, ni du terrain de l'ancienne chapelle des Valois. On ne trouva sans doute que des ossements en état de dessiccation parfaite et entassés sans ordre. Le tout avait été recouvert de chaux en 1793. Ces restes reposent aujourd'hui dans la basilique de Saint-Denis, à l'endroit même où était le caveau de Turenne. Une plaque de marbre noir indique le nom, l'âge et la date de la mort des personnages. Mais ce caveau n'est pas visité.

Cependant M. de Blacas, qui voulait témoigner la reconnaissance du gouvernement, et qui, en même temps, eût désiré acquérir pour Louis XVIII la carte de Scellier, lui en fit offrir la somme de 10,000 francs. Scellier refusa et garda cette œuvre personnelle comme un souvenir d'un temps si étrange.

En quoi donc consistait et consiste cette carte, puisque nous l'avons sous les yeux, en traçant ces lignes?

Il existe aux estampes de la Bibliothèque impériale, un plan de Saint-Denis, gravé, en 1705, par Inselin et dédié au duc d'Orléans. Cette carte indique la place des tombeaux dans la basilique et désigne « *l'intérieur du chevet ou le dedans de la cave où reposent les corps des princes et princesses de la maison royale de Bourbon, tel qu'on les y voit et de la même manière qu'ils y sont arrangés.* » Ce plan marque les tombeaux dans cet ordre et par ces chiffres : n° 1, Henri IV ; n° 2, Marie de Médicis ; n° 3, Louis XIII et Anne d'Autriche ; n° 4, Marie-Thérèse d'Autriche. Ces monuments sont indiqués, comme occupant le côté droit du dedans du caveau, sous le sanctuaire de l'église.

La carte de François-Joseph Scellier est autrement complète; elle répondait d'ailleurs aux nouveaux besoins, créés par les événements de 1793 Chateaubriand publia, en 1802, aux *notes et éclaircissements* de son *Génie du christianisme*, des renseignements précieux sur les exhumations de Saint-Denis, pris par un religieux de cette abbaye, témoin oculaire de ces exhumations. Ces renseignements n'ôtaient pas à la carte de Scellier son utilité capitale.

L'originalité de cette carte tient principalement à ce que rien de pareil n'avait été fait au XVIIIe siècle. On a bien, outre le plan d'Inselin, de 1705, quelques autres plans de l'église de Saint-Denis, indiquant la place de quelques tombeaux. Gaignières en a laissé quelques esquisses, mais Scellier seul a dessiné la basilique, en indiquant la physionomie tout entière de la nécropole, en marquant la place de chaque tombeau, et en les étiquetant avec un soin parfait. L'originalité est surtout dans l'idée qu'eut Scellier de mesurer la distance des fosses des Bourbons et des Valois par rapport à l'église, et de consigner exactement cette distance.

La longueur de cette carte est de 120 centimètres et sa largeur de 113. Le plan de l'église de Saint-Denis, exécuté avec le soin et la précision des géomètres, s'y développe en longueur dans le sens lui-même de la longueur de la carte et occupe la totalité des 120 centimètres. 35 centimètres y sont accordés pour la largeur de la basilique. Chaque tombeau y est marqué avec un chiffre et avec le nom du prince ou de la princesse qui y est enseveli.

Sur le côté gauche du plan de la basilique, Scellier marque un terrain attenant à l'église par le côté nord et formant une sorte de quart de cercle. Une ligne droite de points partant du mur de la basilique va joindre un espace carré signalé par la lettre A. C'était là la fosse des Bourbons. Au-dessous, on distingue une autre ligne de points aboutissant à un autre endroit spécial, signalé par la lettre B, c'était la fosse des Valois.

Scellier énumérait, à côté de la fosse des Bourbons, les personnages et l'ordre dans lequel ils y furent déposés. Henri IV était le premier au fond. Puis on y plaça Marie de Médicis, Marie-Thérèse d'Autriche, etc.

Scellier ajoute que cette fosse contient 62 corps, 2 cœurs et des

entrailles, et il mentionne expressément que cette fosse A, renfermant les restes des Bourbons, était éloignée du mur de la basilique d'*une distance de 64 pieds*. Scellier a écrit encore sur sa carte : « Fosse ouverte le 12 octobre 1793, fermée le 16 octobre au soir. Ladite fosse a été ensuite comblée, et on a ouvert la seconde. »

Scellier entre dans la même description pour la fosse B. Il tire une ligne de points, pour en marquer l'endroit précis, et la distance exacte par rapport à l'église. Cette distance est marquée 58 *pieds*. « Fosse B, des Valois, ouverte le 17 octobre 1793, fermée le 28. Là, Duguesclin, Catherine de Médicis, la famille de saint Louis, etc. Elle contient 63 corps et 3 cœurs... »

On a employé deux encres pour cette carte, faite à la main. L'écriture noire est de Scellier. Nous avons pu la comparer à d'autres papiers écrits par lui. Scellier a tracé de sa main ce qui concerne les renseignements relatifs à l'emplacement nouveau des Bourbons depuis 1793. Une autre écriture, d'une encre jaunie, se fait remarquer sur la carte. Elle est d'Alexandre Lenoir, comme nous l'a déclaré le fils de François-Joseph Scellier (M. Achille Scellier).

Cette carte, d'une grandeur exceptionnelle et d'une exécution parfaite, est bien conservée. Tous les détails d'architecture, les murailles de l'église, sont indiqués par de larges bandes noires, les tombeaux figurés par des parallélogrammes, coloriés en rouge. Cette carte offre des profils, des *coupes de caveaux*, qui permettent de voir en quelque sorte l'intérieur des tombes.

Ce souvenir de 1793, un instant disparu, a été retrouvé. Scellier, qui mourut en 1838, l'avait cédé à un architecte, M. Debray. On ne sait comment la carte passa ensuite à un marchand d'antiquités, qui l'a offerte à Mme Riant. Elle est collée sur une forte toile.

On avait bien un petit livre in-18, imprimé en 1715, intitulé : *Le trésor, les corps saints, les tombeaux et les raretez qui se voyent dans l'Église royale de St-Denis en France*, de l'imprimerie de Chardon, indiquant, dans l'ordre chronologique, les tombeaux des rois et reines qui étaient dans le chœur de l'église sépulcrale. Ce livre ne pouvait plus servir après les bouleversements de 1793.

Ajoutons que la couronne de vermeil qui avait servi à la pompe funèbre de Marie-Thérèse était au *trésor* de Saint-Denis, dans la 3me des six armoires placées dans une salle voûtée à côté de l'église et qu'on pouvait visiter. Une planche gravée par Guérard reproduit cette couronne.

XV

DEUX ÉNIGMES HISTORIQUES RELATIVES A MARIE-THÉRÈSE. — LA MAURESSE QUI ÉTAIT RELIGIEUSE A MORET, PRÈS FONTAINEBLEAU. — VISITES PARTICULIÈRES FAITES A CETTE MAURESSE, PAR MARIE-THÉRÈSE, PAR LES PRINCES, PAR Mme DE MAINTENON. —AUTRE ÉNIGME: UN MARÉCHAL FERRANT VENU DE SALON, VILLE DE PROVENCE, DEMANDANT UNE AUDIENCE MYSTÉRIEUSE A VERSAILLES, APRÈS LA MORT DE LA REINE. — LA REINE LUI ÉTAIT, DISAIT-IL, APPARUE.

On rapportera ici deux énigmes historiques qui se rattachent à la reine Marie-Thérèse.

La première est celle de la mauresse, du couvent de Moret, aux environs de Fontainebleau. Qu'était-ce que cette mauresse ? Mlle de Montpensier garde sur son compte une grande réserve dans ses Mémoires. La reine prenait, dit-on, un soin particulier de ce couvent, où elle faisait de fréquentes visites. Elle s'informait avec le plus grand intérêt, auprès de la supérieure, de la santé, de la conduite, des pensées même de cette mauresse qui était religieuse. Cette mauresse recevait aussi les visites assidues des princes, ainsi que de Mme de Maintenon. Il était arrivé à cette mauresse de dire, en entendant monseigneur le Dauphin chasser dans la forêt : « c'est mon frère qui chasse. » Etait-elle fille du roi, et de la reine Marie-Thérèse ? Celle-ci, frappée, pendant une de ses grossesses, de la vue d'un nègre qui était à son service, aurait-elle mis au monde une fille de couleur noire ? Ce problème piqua quelque temps la curiosité. Il y a évidemment des indices de la haute naissance de cette inconnue. Toutefois, on ne possède, en dehors des indiscrétions de Saint-Simon, aucun document certain pour rien affirmer. La mauresse de Moret demeure une énigme, comme l'*homme au masque de fer* l'est demeuré jusqu'aux récentes indications de M. Marius Topin.

La deuxième énigme, c'est l'apparition prétendue de Marie-Thérèse, après sa mort, à un maréchal de Salon en Provence, nommé François Michel.

François Michel était maréchal à Salon (petite ville de Provence, près d'Arles), et l'on prétend que Marie-Thérèse, occupée encore dans l'autre monde du salut de son époux, apparut à ce maréchal. Le duc de Saint-Simon raconte cette histoire au long dans ses *Mémoires*, en disant qu'elle fit beaucoup raisonner tout le monde. On voit donc arriver à Versailles, venant du fond de la Provence, ce maréchal ferrant de la ville de Salon. Il s'adresse à Brissac, major des gardes, et lui demande un entretien avec le roi. On imagine la figure qu'on fit à cet inconnu ; on ne parlait pas ainsi à Sa Majesté. Le roi avait dit qu'on le fît parler à Barbezieux, parce que le maréchal prétendait avoir à

révéler en particulier au roi des choses secrètes qui l'étonneraient. Mais cet étrange personnage prétendit que sa mission était de parler ou au roi, ou à un de ses ministres d'État. On le mit en rapport avec le ministre Pompone : et alors il conta l'apparition qu'il avait eue, en son pays, de la reine Marie-Thérèse. Laissons parler Saint-Simon sur ce qu'on sut de l'histoire : « Cet homme, venant tard de dehors, se trouva investi d'une grande lumière auprès d'un arbre, près de Salon. Une personne, vêtue de blanc, et pardessus à la royale, belle, blonde, et fort éclatante, l'appela par son nom, et lui dit de la bien écouter, lui parla plus d'une demi-heure, lui confia qu'elle *étoit la reine* qui avoit été l'épouse du roi ; lui ordonna de l'aller trouver et de lui dire les choses qu'elle lui avoit communiquées; que Dieu l'aideroit dans tout son voyage ; et qu'à une chose secrète qu'il diroit au roi, et que le roi seul au monde savoit, et qui ne pouvoit être sue que de lui, il reconnoîtroit la vérité de tout ce qu'il avoit à lui apprendre; que si d'abord il ne pouvoit parler au roi, il demandât à parler à un de ses ministres d'État, et que surtout il ne communiquât rien aux autres quels qu'ils fussent, et qu'il réservât certaines choses pour le roi tout seul; qu'il partît promptement et qu'il exécutât ce qui lui étoit ordonné, hardiment et diligemment, et qu'il s'assurât qu'il seroit puni de mort s'il négligeoit de s'acquitter de la commission. »

Saint-Simon raconte ensuite les circonstances qui déterminèrent le maréchal de Salon à entreprendre le long voyage de Versailles. Ayant tout promis, la reine avait disparu, et il s'était trouvé dans l'obscurité au pied d'un arbre. Il ne savait s'il rêvait ou s'il était éveillé. Il s'en retourna chez lui, persuadé que ce qui s'était passé n'était qu'une illusion. Nouvelle vision, à deux jours de là, avec reproches et menaces réitérées l'injonction d'aller dire à l'intendant de Provence ce qu'il avait vu, et l'ordre reçu d'aller à Versailles; sur quoi l'intendant lui fournirait de quoi faire le voyage. Nouvelles perplexités du maréchal qui, étant d'ailleurs résolu à ne pas faire le voyage, et repassant par le même endroit, vit et entendit encore des menaces si effrayantes qu'elles le décidèrent à partir.

Que croire de cette histoire, rapportée avec bonne foi par Saint-Simon ? faut-il y voir une intrigue de Mme de Maintenon, comme Saint-Simon l'insinue lui-même ?

Du reste, les mêmes faits sont rapportés par le duc de Saint-Simon et par l'auteur de la *Vie du dauphin, duc de Bourgogne;* le maréchal de Villars paraît y faire allusion dans ses *Mémoires*.

D'après Saint-Simon, ce maréchal s'entretint de longues heures avec les ministres Pompone, le duc de Beauvilliers, Ponchartrain et Torcy; le roi aussi voulut l'entendre, et plusieurs jours de suite, et de longues heures. Comme on traitait ce maréchal de fou, le roi dit qu'il n'était pas fou ; et qu'il lui avait rappelé des choses connues de lui seul (le roi), par exemple le fantôme qu'il avait vu, il y avait plus de vingt ans, dans la forêt de Saint-Germain.

Quel est cet important secret que ce maréchal vint annoncer? on ne l'a jamais pu savoir. Les ministres interrogés se renfermèrent toujours dans le silence. Saint-Simon questionna M. de Beauvilliers et M. de Ponchartrain qui riaient, détournaient la conversation et ne répondaient pas. Le maréchal de Salon était un homme de cinquante ans qui s'en retourna simplement chez lui reprendre son métier, ne divulguant rien de ce qui avait été dit.

On pense que ce maréchal annonçait sans doute au roi des catastrophes pour l'avenir; peut-être lui faisait-il pressentir les malheurs de 1712 qui allaient tant éprouver la famille de Louis XIV, puisqu'il allait perdre, dans la même semaine, son petit-fils, sa petite belle-fille et leur fils!

On comprend que nous n'avons pas à nous expliquer ici sur la nature de cette prétendue apparition de la reine Marie-Thérèse d'Autriche à un maréchal de Salon. Les éléments, pour nous prononcer sur la réalité de cet événement singulier, nous manquent.

Quelques historiens ont rejeté le fait de l'anecdote, d'autres l'ont admis. L'historien Larrey regarde comme vrai le voyage du maréchal ferrant à la cour de Versailles, voyage qu'il rapporte à l'année 1697. François Michel s'était d'abord adressé à l'intendant de la province, à Aix. Là il déclara avoir vu un spectre ou fantôme qui lui avait commandé d'aller trouver le roi à Versailles pour l'informer de choses importantes qu'il ne pouvait révéler qu'à Sa Majesté. L'intendant, qui le prit d'abord pour un fou, ayant constaté dans le pays que c'était un brave homme et un homme de sens, le mit entre les mains d'un officier qui conduisait des recrues à Paris. Celui-ci s'en chargea et le mena à Versailles sur la fin d'avril. C'est alors, qu'il fut présenté au secrétaire d'État, marquis de Barbezieux, et qu'il rendit compte des apparitions du spectre et de l'ordre reçu de déclarer au roi des choses qu'il ne pouvait confier à personne.

Jusque-là, Larrey convient de la vérité de ce récit. Fut-il vraiment reçu par le roi? parla-t-il au roi? ceci est moins certain. On convient cependant que le roi lui fit donner de l'argent pour son voyage.

Il est permis de douter de l'apparition de Marie-Thérèse à ce maréchal ferrant, et des discours qu'il prêtait à ce prétendu spectre. De telles rêveries ne furent suggérées au maréchal de Salon, d'après Larrey, que par des gens qui voulaient venir par là à leurs fins, ou bien par le trouble de son cerveau.

Faut-il mettre cette apparition et le spectre de François Michel au rang de celui qui apparut, suivant Tite-Live, à Annibal, lors de son passage en Italie? ou du fantôme que vit Brutus la veille de la bataille de Philippes, suivant Plutarque? ou de cet autre dont parle Pline le Jeune dans ses lettres, ce qu'il atteste par les registres publics?

N'était-ce qu'une simple découverte que le maréchal avait fait lui-même et qu'il vint révéler à Versailles? Dreux du Radier inclinait à le

penser. C'était également l'opinion de l'auteur du vrai *Rabelais réformé*, nommé Bernier, sieur de Saint-Honoré. Cet auteur, parlant des délateurs ou *otacustes*, gens qui, prêtant l'oreille à tout, profitent de tout ce qu'on dit, ajoute ces vers :

Si le maréchal de Provence
N'avoit été prompt délateur,
Messieurs les maréchaux de France
N'auroient pas joué de bonheur.

(Jugement sur la vie et les œuvres de Rabelais, p. 292.

Bernier laissait donc entendre qu'il y avait quelque secret important découvert par François Michel.

Entendons encore Saint-Simon sur cette affaire qui, dit-il, fit raisonner tout le monde : « On raisonna donc beaucoup sans avoir rien pu trouver, ni qu'aucune suite de ce singulier voyage ait pu ouvrir les yeux sur rien. Des fureteurs ont voulu se persuader et persuader aux autres que ce ne fut qu'un tissu de hardie friponnerie dont la simplicité de ce bonhomme fut la première dupe.

« Il y avoit à Marseille une Mme Arnoul dont la vie est un roman, et qui laide comme le péché, et vieille, pauvre, veuve, a fait les plus grandes passions, a gouverné les plus considérables des lieux où elle s'est trouvée, se fit épouser par ce M. Arnoul, intendant de marine à Marseille, avec les circonstances les plus singulières, et, à force d'esprit et de manége, se fit aimer et redouter partout où elle vécut, au point que la plupart la croyoient sorcière. Elle avoit été amie intime de Mme de Maintenon, étant Mme Scarron; un commerce secret et intime avoit toujours subsisté entre elles jusqu'alors. Ces deux choses sont vraies ; la troisième, que je me garderai bien d'assurer, est que la vision et la commission de venir parler au roi fut un tour de passe-passe de cette femme, et que ce dont le maréchal de Salon étoit chargé par cette triple apparition qu'il avait eue, n'étoit que pour obliger le roi à déclarer Mme de Maintenon reine. Ce maréchal ne la nomma jamais, et ne la vit point. De tout cela jamais on n'en a su davantage. » (*Mémoires de Saint-Simon*, édition in-12, Hachette, t. II, p. 18.)

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement. .....

Préface..... IX

Post-Scriptum..... LIII

Chapitre Ier. — Mariage de Marie-Thérèse d'Autriche. — La famille régnante d'Espagne. — La famille régnante de France. — Accueil fait à Paris à la princesse espagnole. — Fêtes de l'année 1660. — Enthousiasme de la population et des poëtes. — La Fontaine, Racine..... 1

Chapitre II. — Origines de Mlle de La Vallière. — Sa famille. — Son pays natal. — Son enfance. — Tours. — Blois. — Le château de Saint-Germain en Laye. — Commencements des soupçons dans le cœur de la jeune reine. — Premières conjectures de l'opinion publique..... 72

Chapitre III. — Rivalité naissante entre Marie-Thérèse d'Autriche et Mlle de La Vallière. — Plaintes de la jeune reine. — Ce qu'était Mlle de La Vallière. — Sa physionomie. — Ses portraits. — Physionomie de Marie-Thérèse ainsi que ses portraits aussi. — Témoignages des contemporains à son égard..... 136

Chapitre IV. — Premières formes de la lutte. — Phase du mystère. — Première lettre de Louis XIV à Mlle de La Vallière. — Ce qu'aurait dû faire la jeune fille d'honneur de Henriette d'Angleterre. — Consentement à la passion royale. — Phase de publicité et d'ostentation. — Jugement sur la nature et le caractère de Mlle de La Vallière..... 207

Chapitre V. — Série progressive des conséquences de la position acceptée par Mlle de La Vallière. — Vie de la reine profondément troublée. — Santé altérée. — Idéal espagnol du mariage. — Apogée du triomphe de Mlle de La Vallière. — Fêtes et carrousels en son honneur. — Créée duchesse de Vaujours. — Légitimation de ses enfants. — Mort d'Anne d'Autriche. — Campagne de Flandre de 1667. — Acte insolent de Mlle de La Vallière au voyage d'Avesnes..... 277

Chapitre VI. — Époque de transition pour Mme de La Vallière. — Rien de changé dans la situation de famille de Marie-Thérèse. — Trois routes ouvertes devant elle. — Pourquoi elle ne captiva pas Louis XIV. — Sa culture d'esprit et sa valeur intellectuelle. — Régente de France en 1667 et 1672. — Maison de la rue du Bouloi, souvent visitée par Marie-Thérèse. — Pourquoi? — Les Carmélites de la rue du Bouloi, aujourd'hui avenue de Saxe..... 375

CHAPITRE VII. — Travail de métamorphose en Mme de La Vallière. — Ce qui la provoque et la développe. — 1671, 1673, 1674, 1675, années de la transformation complète de la duchesse. — Chaillot. — Les Carmélites de la rue Saint-Jacques. — Entrevue de la reine et de Mme de La Vallière. — La duchesse fait ses adieux éternels au monde. — Journée de sa profession. — Grandeur des choses. — Bossuet y portant la parole 484

CHAPITRE VIII. — Nouveauté de vie adoptée par sœur Louise de la Miséricorde. — Visites de Marie-Thérèse au faubourg Saint-Jacques. — Ce qui rapprochait la reine et la nouvelle carmélite. — Communauté de la souffrance. — Retour sur la conversion de Mme de La Vallière. — L'amitié du maréchal de Bellefonds..... 556

CHAPITRE IX. — Mort inopinée de Marie-Thérèse d'Autriche, retentissement chez les Carmélites. — Statistique des déceptions conjugales dont Mme de La Vallière avait ouvert, pour la reine, la triste série. — Avénement de Mme de Maintenon. — Mme de Maintenon et Marie-Thérèse comparées. — Individualité historique de la reine. — Théorie de la bonté..... 613

CHAPITRE X. — Cercle de l'année aux Carmélites. — 1683. — Mort du comte de Vermandois. — Parole célèbre de sa mère. — Lettres diverses de Mme de La Vallière à des personnes du dehors. — Fondation de l'hôpital de Lublé (Duché de Vaujours). — Conversion de Mme de La Vallière, mal appréciée. — M. Cousin. — Comment elle rudoyait son corps. — 1710. — Maladie et mort de l'illustre pénitente. — Commencement de la légende sur la tombe de Mme de La Vallière..... 679

CHAPITRE XI. — La célébrité de Mme de La Vallière et l'obscurité de Marie-Thérèse d'Autriche. — Différents types de grandeur humaine. — Comment Bossuet et Mme de Maintenon sont causes de l'oubli où est tombée la reine. — Si Marie-Thérèse aurait signé la révocation de l'édit de Nantes. — Mission respective de Marie-Thérèse et de Mme de La Vallière. — Leçons qui se dégagent de leur vie et de leur mort..... 745

APPENDICE..... 817

Notes relatives à Mme de La Vallière..... *Ibid.*

I. — Lieux où s'est conservé le souvenir de Mme de La Vallière. — L'ancien enclos des Carmélites au faubourg Saint-Jacques. — Ce qu'on nomme encore l'*Oratoire* de la duchesse de La Vallière..... *Ibid.*

II. — Des lettres inédites de Mme de La Vallière. — Lettre inédite de Louis XIV (la première) à Mlle de La Vallière. — Lettre autographe et inédite de Mme de La Vallière à l'évêque de Soissons. — Lettre inédite de Mme de Maintenon..... 832

III. — Le livre des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, par Mme de La Vallière. — L'exemplaire du Louvre, corrigé de la main de Bossuet — Controverse sur l'authenticité de ces corrections..... 837

IV. — Le premier discours que l'abbé de Fromentières devait prononcer à la prise d'habit de Mme de La Vallière. — Discours inédit. — Pourquoi il ne fut pas prononcé..... 841

V. — Liste généalogique des descendants de Mme de La Vallière. — Le comte de Vermandois est-il l'*Homme au masque de fer*. — Mlle de Blois et l'empereur de Maroc. — Trois lettres inédites de François-Louis de Bourbon, prince de Conti. — Ligne collatérale des La Vallière. — Familles d'Uzès, de Crussol, de Rougé, de Chatillon, de Noailles, de La Trémoille, de Mortemart, de Tourzel. — Ce qu'est devenu le manuscrit de la *Guirlande de Julie*..... 853

Notes relatives à la reine Marie-Thérèse d'Autriche..... 866

VI. — Les Carmélites de l'avenue de Saxe, à Paris. — Leur fondation rue du Bouloi. — Marie-Thérèse d'Autriche, leur fondatrice. — Histoire de ces Carmélites. — Leur translation rue de Grenelle (au faubourg Saint-Germain) en 1689. — Suppression en 1792. — Reconstitution rue de Vaugirard, maison des Carmes, en 1798. — Translation, avenue de Saxe, en 1854. — Mme de Soyecourt. — Objets d'art. — Saintes Reliques. — Tableaux de Le Sueur, Le Brun, Mignard. — Portraits. — Madame Louise de France. 866

VII. — Liste inédite de toutes les religieuses carmélites qui ont vécu depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'au XIXe, dans le monastère fondé par Marie-Thérèse d'Autriche, rue du Bouloi, et transféré avenue de Saxe. — Manuscrits du Carmel, complétés par quelques recherches généalogiques et biographiques..... 898

VIII. — Lettres inédites de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. — Lettre à sa sœur Marguerite, impératrice d'Allemagne, du 1er juin 1667, peu après que Mme de La Vallière fut créée duchesse. — Lettre autographe de la reine au marquis de Carpio, de mars 1679, au sujet de la paix de Nimègue..... 937

IX. — Catalogue des écrits relatifs à la reine Marie-Thérèse d'Autriche, qui ont été publiés au XVIIe siècle et de nos jours..... 940

X. — Le goût du jeu qu'on a reproché à Marie-Thérèse comme une passion. — M. Littré. — Ses Réflexions sévères à l'égard de la reine, dans le *Journal des savants*. — Observations présentées à M. Littré par l'auteur. 944

XI. — La maladie de Marie-Thérèse en 1665..... 951

XII. — L'*Hôpital de la Charité*, fondé à Saint-Germain en Laye, par la reine Marie-Thérèse. — Lettres patentes de Louis XIV, datées de Marly, 1696, sanctionnant à perpétuité cet établissement, conservées dans les archives municipales de Saint-Germain..... 954

XIII. — Les manifestations du deuil public, à la mort de Marie-Thérèse. — Paris. — Les Provinces. — La sépulture à Saint-Denis..... 957

XIV. — Des souvenirs subsistants de Marie-Thérèse d'Autriche, ailleurs qu'à l'avenue de Saxe. — Le trône établi à la porte Saint-Antoine. — Saint-Cyr. — Les cendres de la princesse. — François-Joseph Scellier, marbrier de Napoléon Ier, et M. le comte de Blacas. — Carte commémorative des exhumations de 1793, à Saint-Denis, dressée par Scellier. — Originalité de ce document. — Son utilité en 1816..... 971

XV. — Deux énigmes historiques relatives à Marie-Thérèse. — La mauresse qui était religieuse à Moret, près Fontainebleau. — Visites particulières faites à cette mauresse, par Marie-Thérèse, par les princes, par Mme de Maintenon. — Autre énigme : Un maréchal ferrant venu de Salon, ville de Provence, demandant une audience mystérieuse à Versailles, après la mort de la reine. — La reine lui était, disait-il, apparue..... 978

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Ce, A SAINT-GERMAIN.

197

AEN-8645

HF.B
L395
Yd

421641
La Vallière, Louise Françoise de la
Baume le Blanc, duchesse de
Duclos, H.L.
Madame de La Vallière et Marie-Thérèse
d'Autriche. Ed.2. Vol.2.

DATE.

NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED